Bc

DC 83.3 .B4
Belperron, Pierre, 1893-
La croisade contre les Albigeois et l'union du Languedoc à la France (1209-1249)

PIERRE BELPERRON

LA CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS

ET

L'UNION DU LANGUEDOC A LA FRANCE

1209

1249

PLON

14e mille

Il a été tiré de cet ouvrage :

23 exemplaires sur papier pur fil des papeteries Lafuma, à Voiron, dont 15 numérotés de 1 à 15, et 8 hors commerce, marqués H. C. ;

40 exemplaires sur papier d'alfa, dont 30 numérotés de 16 à 45, et 10 de presse, marqués E. P.

LA CROISADE
CONTRE
LES ALBIGEOIS
ET
L'UNION DU LANGUEDOC
A LA FRANCE
(1209-1249)

DU MÊME AUTEUR

A LA MÊME LIBRAIRIE :

La Guerre de Sécession (1861-1865). *Ses causes et ses suites.* Un vol. in-8° soleil avec onze gravures hors texte, trois croquis dans le texte et deux cartes en dépliant.

La « Joie d'Amour ». *Contribution à l'étude des Troubadours et de l'amour courtois.* Un vol. in-8° soleil avec neuf gravures hors texte.

En collaboration avec GEORGES ANDERSEN :

La deuxième guerre mondiale. *Précis des opérations à l'Occident.* Un vol. in-8° soleil avec huit cartes dans le texte.

Traduction :

CHRISTOPHER DAWSON. *Progrès et religion.* Préface de DANIEL-ROPS.

PIERRE BELPERRON

LA CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS ET L'UNION DU LANGUEDOC A LA FRANCE (1209-1249)

Avec neuf gravures hors texte, deux croquis dans le texte, un tableau généalogique et une carte en dépliant.

PARIS
LIBRAIRIE PLON
LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT
IMPRIMEURS-ÉDITEURS — 8, RUE GARANCIÈRE, 6e

NC
833
.B4

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays, y compris l'U. R. S. S.

POUR

JEAN-PIERRE, PATRICE ET JACQUES

PRÉFACE

HISTOIRE D'UNE HISTOIRE

C'est le malheur qui a toujours été l'accoucheur du vrai.

DANIEL HALÉVY : *Histoire d'une histoire.*
Esquissée pour le troisième cinquantenaire
de la Révolution française.

A propos du rôle exagéré attribué aux milices communales dans les victoires de Louis VII et de Philippe Auguste, Achille Luchaire s'exclame : « C'est là une de ces traditions, qui, transmises sans contrôle de génération en génération, de manuel en manuel, sont entrées dans le courant des opinions reçues et finissent par s'imposer aux historiens ». Cette rebuffade à la routine et à la facilité vaut également pour l'histoire de la Croisade contre les Albigeois. Et d'autant plus que dans les deux cas la pression faite sur l'histoire n'est ni aussi mécanique ni aussi inconsciente que semble l'admettre implicitement le grand historien des Capétiens.

Le romantisme historique avait, par une naïve sentimentalité, magnifié le rôle des milices et cette déformation des faits fut ensuite cristallisée par la politique, afin de diminuer au profit des bourgeois le rôle et l'importance militaire des féodaux. Dans le cas de la Croisade albigeoise la volonté systématique de substituer une légende à l'histoire est plus évidente encore. Sous des influences diverses, mais concordantes, cette légende prit peu à peu sa forme définitive, pour, à partir du milieu du siècle dernier, s'imposer avec la certitude et la rigidité d'un axiome.

Cette guerre de sécession entre la France du Midi et la chrétienté, cette conquête royale, ni plus âpre ni plus brutale que les autres conquêtes par lesquelles les rois ont fait la France, les passions partisanes la transformèrent en une expédition de pillage, d'exactions, de cruautés voulues et inouïes. Le but visé, et atteint, fut de convaincre l'électeur que, complices du même crime, l'Église, la féodalité et la monarchie capétienne avaient systématiquement par le fer et par le feu écrasé la civilisation démocratique, libérale et tolérante prête à s'épanouir dans la France du Midi.

Les erreurs, qui ont déformé à ses origines l'histoire de la Croisade, n'ont rien de moralement répréhensible. L'erreur est humaine. Le patriotisme local, le Romantisme, le Félibrige furent des mouvements généreux ; le protestantisme attaqua pour se défendre ; et l'anticléricalisme lui-même dans sa période héroïque, avant d'être devenu un moyen d'exploitation électorale, eut ses mérites philosophiques et humains. Ce qui est inadmissible, c'est d'avoir volontairement maintenu l'erreur en dépit des découvertes de la science historique, et de l'avoir présentée comme une vérité absolue et obligatoire. Les responsables de ce faux portent d'autres responsabilités beaucoup plus lourdes, mais dans l'histoire de la Croisade nous possédons un exemple de leur action contre le patrimoine traditionnel et national de la France.

La déformation de l'histoire de la Croisade albigeoise fut à ses débuts l'œuvre d'un double mouvement, un mouvement protestant et un mouvement languedocien, en réaction naturelle contre l'histoire officielle, catholique et royale.

Les contemporains avaient jugé la Croisade de la seule façon concevable à l'époque. Pour eux l'élimination des Albigeois, dangereux anarchistes et éléments de dissociation de la chrétienté, est une nécessité et un devoir. Le massacre de Béziers ne les émeut pas, c'est une conséquence naturelle de la guerre. Ce qui a frappé les chroniqueurs et les foules, ce qu'ils célèbrent à l'envi, c'est le courage de Simon de Montfort acceptant par devoir une tâche écrasante, ses luttes avec des forces infimes contre un ennemi puissant, son étonnante victoire de Muret, sa mort de martyr et les innombrables miracles que Dieu dut faire en sa faveur. L'anonyme de Béthune écrit par exemple : « *Symon, le comte de Montfort, qui molt benignement en reçut le fais* [de la Croisade]... *et puis sofri mainte paine et mainz travail por le service de*

Nostre Signor, et Nostre Sire fist maint bel miracle por lui. » Pour Guillaume le Breton, lorsque Simon accepta la charge des terres conquises, « il préféra l'utilité publique à ses propres avantages ». Roger de Howden et Aubry de Trois-Fontaines ne parlent pas de son ambition, mais « des dures et pénibles guerres qu'il soutint pendant longtemps ».

N'eût été l'aspect miraculeux de la victoire de Simon de Montfort, le souvenir de la Croisade se fût rapidement estompé dans la mémoire des hommes. L'édification le préserva de l'oubli. L'histoire de la Croisade se stylisa sur les miracles, que le moine cistercien Pierre des Vaux-de-Cernay découvre avec une facilité étonnante et narre avec complaisance. Son *Hystoria Albigensis* ne cessa jusqu'au XX^e^ siècle d'être recopiée et rééditée, en latin et en français, au titre de légende dorée.

Cette utilisation apologétique de l'histoire ne pouvait manquer d'exciter la verve de Voltaire. Ce touche-à-tout de génie dans l'*Essai sur les mœurs* tourne en ridicule le prétendu miracle, grâce auquel Simon de Montfort aurait remporté la victoire de Muret à un contre cent. Par une comparaison journalistique avec son temps Voltaire se sert du peu qu'il sait de la Croisade pour accabler l'Église et la papauté, en prenant la défense de ceux qu'il appelle les Bougres (1).

Le terrible pamphlétaire n'avait pas eu la primeur de cette campagne. Avant lui, et avec de meilleures raisons, étaient entrés en scène les protestants, qui avaient découvert dans les Vaudois des précurseurs de leur doctrine et par analogie avec leur propre situation se sentaient attirés vers les persécutés. Ils entreprirent la réhabilitation des hérétiques et, comme il est normal, par la condamnation de la Croisade, de Simon de Montfort et de l'Église. Depuis Jean Chassanion (*Histoire des Albigeois*, Genève, 1595) jusqu'au début du XIX^e^ siècle se succédèrent de nombreuses publications protestantes, où la vérité n'était guère plus malmenée que dans les ouvrages catholiques auxquels elles donnaient la réplique.

Ce mouvement d'ordre essentiellement religieux fut doublé d'une réaction méridionale contre les conquérants du Nord. Le premier témoignage de ce patriotisme local apparaît dans la rédaction en prose de la *Chanson de la Croisade*, œuvre d'un

(1) Par pudeur Voltaire écrit B..., car, dit-il, « on commence à donner ce nom indifféremment aux sodomites et aux hérétiques. »

anonyme du XV^e siècle, que l'on suppose être un magistrat toulousain (1). Cette manifestation resta longtemps isolée, à notre connaissance tout au moins. Le Parlement de Toulouse, qui, pour faire pièce à Paris, cherchait à se créer des titres d'ancienneté en se rattachant à la Rome antique, ne marque, en effet, pas de rancune contre le Nord. Le conseiller Guillaume de Catel, qui en 1623 dans son *Histoire des comtes de Tolose*, consacre un chapitre à la Croisade, dédie son ouvrage au duc de Montmorency, dont les ancêtres ont contribué « généreusement... à purger cette province de l'Hérésie des Albigeois ».

La note donnée par l'anonyme reparaît dans l'*Histoire générale de Languedoc*. Cet ouvrage monumental, qui reste la base obligatoire de toute étude sur le Languedoc, est respectueux des pouvoirs établis. Toutefois le principal auteur, dom Vaissète (2), était né à Gaillac et, d'autre part, le texte de la *Chanson de la Croisade* n'ayant pas encore été retrouvé, il n'eut à sa disposition que la rédaction en prose, dont l'influence se retrouve dans son œuvre. Ce bénédictin, s'il est assez indépendant à l'égard de l'Église (3), ne peut que détester l'hérésie, mais il est nettement partial en faveur des comtes de Toulouse et traite Simon de Montfort avec une injuste sévérité.

Le troisième volume de l'*Histoire générale de Languedoc*, paru en 1737, donne déjà un aperçu de ce qu'avait été la civilisation méridionale. Il faut attendre cependant le début du XIX^e siècle pour voir mettre en valeur l'œuvre des troubadours. Deux travailleurs : le conventionnel Rochegude en 1819 et Raynouard de 1816 à 1821 publient chacun de son côté en de gros ouvrages (4) toutes les poésies de langue d'oc alors connues.

Ces documents furent exploités, lorsque le romantisme se prit de passion pour le Moyen Age et la terre des troubadours. Le branle fut donné par Augustin Thierry, dont l'influence fut

(1) Voir *infra* les Sources de l'histoire de la Croisade.

(2) Son collaborateur, dom Devic, mourut au début de l'entreprise.

(3) Dom Vaissète fut pris à partie par le *Journal de Trévoux*, parce que, entre l'histoire vue par les protestants et « une tradition de cinq à six cents ans », il a cru « devoir prendre un parti mitoyen, affecter un grand désintéressement et une exacte impartialité et donner à l'histoire un nouveau tour ». Cette attaque définit justement l'œuvre de l'érudit bénédictin, aussi objectif que le permettaient l'état de la science historique à son époque et la documentation alors connue.

(4) Auxquels il faut ajouter ceux de l'allemand Diez, *Die Poesie der Troubadours* (1826) et *Leben und Werke der Troubadours* (1829).

considérable. Dans son étude sur le *Félibrige* (Colin, 1924) Émile Ripert résume comme suit l'opinion de l'auteur des *Lettres sur l'Histoire de France* (1827) : « Il rappelait les sinistres exploits de la Croisade contre les Albigeois, les rudes barons du Nord rués contre la civilisation méridionale, la poésie provençale étouffée dans le sang. » On ne peut en moins de mots prendre plus nettement position. Des écrivains célèbres, tel Guizot, suivirent l'impulsion et avec d'autant plus d'ardeur que la civilisation occitane avait trouvé son héraut.

Tandis qu'Augustin Thierry, défenseur-né de tous les opprimés et de tous les vaincus, condamnait la Croisade meurtrière, son ami Fauriel achevait les trois volumes de son *Histoire de la poésie provençale* (1847) et éditait avec traduction française la *Chanson de la Croisade.* Pour ce Méridional passionné la supériorité du Midi sur le Nord ne fait aucun doute, toute civilisation vient du Midi et le grand XIII^e^ siècle français est refoulé par lui dans la barbarie, dans les « ténèbres » du Moyen Age. Ces influences se retrouvent dans l'*Histoire de France* d'Henri Martin, qui, parlant du légat Arnaud-Amaury, s'écrie : « C'était un fléau de Dieu envoyé dans un jour de colère... Cet homme avait sous sa robe de moine le génie destructeur des Gensériс et des Attila. » Michelet avec son intuition géniale a compris que la Croisade posait un problème et que l'instinct du pillage ne pouvait tout expliquer. Il a cherché hors des chemins battus, mais l'ambiance était trop forte et sa passion contre la monarchie et l'Église l'a emporté. La modération relative et la véracité dont témoigne Michelet sur certains points proviennent en grande partie de ce qu'il a utilisé largement l'ouvrage de Charles Schmidt, *Histoire de la secte des Cathares ou Albigeois* (Paris-Genève, 1848-1849). Dans ce travail remarquable pour son époque Ch. Schmidt, professeur à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, a nettement établi la différence entre les religions vaudoise et cathare et démontré le caractère exotique, inhumain et rétrograde de cette dernière. Son exposé de la Croisade ne pouvait être objectif, étant données l'époque et les tendances de l'auteur. Il charge volontiers les croisés et l'Église catholique, mais son œuvre solide et bien documentée aurait dû aiguiller l'histoire de la Croisade vers plus d'exactitude, si les passions n'avaient barré la route (1).

(1) La bibliographie de la Croisade albigeoise est considérable, même réduite

D'Augustin Thierry à Michelet en passant par Fauriel nous restons dans le domaine de l'histoire, ardente, injuste, mais sincère même dans sa partialité juvénile. Parce qu'ils exploraient un terrain presque vierge, ces historiens dans l'ardeur de leurs convictions ont été amenés à émettre et à défendre des idées aventureuses, mais leur œuvre mérite le respect. Nous allons maintenant entrer dans le domaine de la passion déchaînée. Passion républicaine, passion anticléricale, socialisme romantique à la George Sand, chauvinisme local animent par exemple Mary Lafon, qui de 1840 à 1846 publie une *Histoire politique, religieuse et littéraire du Midi* et en 1868 une traduction en vers de la *Chanson de la Croisade*. La préface à la *Chanson* se termine par ce cri vengeur, qui est une profession de foi : « Ce lugubre drame qui, après avoir mis tout le Midi en deuil, toute la vieille langue d'oc en sang, fit reculer violemment l'esprit humain et retarda jusqu'au XVI^e^ siècle la marche du progrès et de la civilisation. » Mary Lafon était un littérateur, mais Napoléon Peyrat prend des allures d'historien et Michelet dans une note lui fait l'honneur de déplorer le retard apporté à l'achèvement de son *Histoire des Albigeois* (1). Doué de souffle et d'imagination, d'enthousiasme et de haine, intoxiqué de romantisme, ce protestant ariégeois, devenu pasteur de Saint-Germain-en-Laye, fut et est encore appelé « le Michelet du Midi ». Pour mériter ce beau titre, il a outré au centuple les défauts de son modèle, dont il n'a ni le génie ni le sens historique. Il a tout lu et, emporté par sa passion anticatholique et méridionale, par son lyrisme romantique, tout argument lui est bon. Il n'est même pas toujours de bonne foi et ses erreurs ne sont pas toujours involontaires (2).

aux œuvres principales. Nous ne nous attacherons qu'aux livres qui ont fait époque. Les autres s'intercalent sans en modifier la courbe dans l'évolution que nous retraçons.

(1) *Histoire des Albigeois*, I, III. *Les Albigeois et l'Inquisition*. Paris, Librairie internationale, 1870.

Histoire des Albigeois, I. « La civilisation romane », II et III (fondus en un seul, car l'auteur mourut avant d'avoir achevé le tome III), « la Croisade ». Paris, Fischbacher, 1880.

(2) Comme, par exemple, lorsqu'il fait des routiers mercenaires exécutés par les croisés de bons et honnêtes Languedociens. Même en 1870, le mot routier avait un sens précis et dom Vaissète l'emploie toujours à bon escient. En revanche, pour ne pas sacrifier une page à effet, il nous décrit complaisamment la grande Esclarmonde, la protectrice des cathares, attendant la visite de son amant, qui n'est autre que son frère, Raymond Roger, comte de Foix, et, sans l'ombre d'une

Nous pourrions multiplier les exemples de cette passion déraisonnante, et cependant ce livre a été et est encore pour l'histoire de la Croisade le bréviaire de trop d'Occitans et la source favorite de nombreux auteurs. Il n'y a guère plus de vingt ans, un écrivain languedocien bien connu en lisait des pages à ses enfants pendant les veillées à la campagne.

Ces ouvrages pseudo-historiques auraient eu moins de retentissement, s'ils n'avaient reçu l'appui, après l'avoir dévoyé, du mouvement de renaissance poétique, qui en Provence deviendra le Félibrige. Comme l'a dit, si justement cette fois, Émile Ripert, à lire ces pamphlets passionnés, les poètes provençaux se crurent les fils d'une race déchue, opprimée, dépossédée. Roumanille et Aubanel n'avaient eu que le désir de chanter en langue d'oc, mais l'esprit de 48, qui faisait de tout poète un apôtre, la haine de l'Empire, l'enthousiasme pour les Catalans, frères de race opprimés, provoquèrent une fermentation, qui transforma le Félibrige en un mouvement fédéraliste. Cette agitation trouva un aliment et un excitant dans l'histoire de la Croisade.

Mistral dans les notes de *Calendau* est d'une violence qui rappelle presque dans les mêmes termes Mary Lafon : « C'est toujours un grand malheur, quand, par surprise, la civilisation doit céder le pas à la barbarie et le triomphe des Franchimands retarda de deux siècles la marche du progrès. » Sous l'influence de nos désastres de 1870 et de la Commune le grand félibre évolua, mais le mouvement ne le suivit pas et la plus grande partie du Félibrige resta fidèle à la République laïque et radicale. Félix Gras dans un *planh* chanta la mort de Pierre II d'Aragon, Marius André la *Glori d'Esclarmondo*, tandis que Laforêt, le charretier-poète de Saint-Gilles, célébrait Raymond VI de Toulouse et que Prosper Estieu, un vrai poète, se préparait dans son *Remembratz vos* à exalter la colère des Occitans contre les envahisseurs du Nord et contre l'Église romaine (1).

preuve, il dote de deux bâtards ces amours incestueuses ; puis ajoute avec un humour inconscient : « Ces amours coupables se sont transfigurées dans le Paraclet. » *Les Albigeois et l'Inquisition*, III, p. 250. Dans le même volume, p. 36, il chiffre les pertes des croisés à un million d'hommes ; p. 81, il parle d'un million de martyrs albigeois. Nous sommes dans le domaine de la haute fantaisie. — Au point de vue technique, pour les références habilement maquillées, cf. J. M. Vidal, *Esclarmonde de Foix dans l'histoire et le roman*. Toulouse, 1911.

(1) Mary Lafon et N. Peyrat représentent une tendance languedocienne, tandis que le Félibrige est provençal. Une maintenance ne fut créée à Toulouse qu'en 1877

Tandis que romantiques toulousains et félibres provençaux fabriquent la légende qui deviendra la version officielle, les érudits travaillent dans le silence et le calme. Edgard Boutaric avait dès 1870 publié des documents importants et précis sur l'heureuse administration d'Alphonse de Poitiers et de saint Louis en Languedoc, mais il faut mettre hors de pair le groupe de savants languedociens par qui fut rééditée avec un soin minutieux la vénérable *Histoire générale de Languedoc* de dom Vaissète. Auguste Molinier, chargé des tomes englobant l'histoire de la Croisade, témoigne, à côté d'une érudition très vaste et d'une compétence reconnue, d'un grand esprit d'impartialité et corrige souvent les excès de l'auteur (1). Si son point de vue ne peut être que celui du Midi, sa préface au tome VI de la réédition, datée de 1879, reste un excellent résumé des problèmes de la Croisade, après lequel il eût dû être impossible de reprendre, comme on l'a fait trop souvent dans la littérature, les fantaisies du romantisme. Il est regrettable que, pour remettre les choses au point, aucun des érudits de cette équipe, ni Auguste et Charles Molinier ni Ernest Roschach ni Paul Meyer, n'aient utilisé l'imposante documentation de l'édition Privat pour écrire alors une histoire de la Croisade, aussi objective que le permettaient le temps et le lieu (2).

La carence de ces érudits ne provient pas seulement d'un excès

après toutes les autres. Les Toulousains, à part la jalousie de clocher, reprochaient aux Provençaux d'affadir la langue d'oc et de l'avoir accaparée pour en faire le provençal. D'autre part, les idées séparatistes trouvaient des adversaires dans le Midi. Cf. Eugène Garcin, *les Français du Nord et du Midi*, Didier, 1868, à qui nous avons emprunté l'épigraphe de notre conclusion.

(1) Il ne s'agit pas d'une simple réimpression. Le tome VI de l'édition Privat donne le texte du tome III de dom Vaissète, augmenté de nombreuses notes, corrigeant ou amplifiant celles de l'auteur. Le tome VII contient, en plus des notes additionnelles de dom Vaissète, une série d'études, dont beaucoup sont remarquables, sur des points particuliers, tels que les Troubadours, la commune de Toulouse, etc. Enfin dans le tome VIII sont réunies les preuves, textes et documents. Cette réédition de l'*Histoire de Languedoc* est un monument qui aurait dû servir de modèle pour toutes les provinces de France.

(2) Nous en dirons autant de Mgr J. M. Vidal, dont l'esprit caustique et la solide documentation eussent donné un livre solide et vivant. Les monographies publiées au cours des XIX^e^ et XX^e^ siècles par les érudits, surtout par les érudits locaux, sont toujours à consulter. Ces travaux consciencieux, souvent pénétrants et sincères, donnent d'intéressantes précisions et constituent, provisoirement tout au moins, le dernier état de la science sur des points déterminés. Tout ce qui mérite d'être consulté est cité avec les références nécessaires dans les notes de l'édition Guébin et Lyon de l'*Hystoria Albigensis*.

de conscience ou du désir de ne pas sortir du cadre précis de leurs études. L'atmosphère du moment était peu propice. Dans la grande bataille de libération, si piteusement avortée en tyrannies avérées ou secrètes, que prétendait mener le radicalisme contre le catholicisme, l'historiographie de la Croisade avait évolué. Ce n'était plus un fait historique en soi, c'était un simple préliminaire à l'Inquisition. Si Napoléon Peyrat avait déjà pressenti que l'Inquisition était le point où il fallait attaquer, il n'avait fait qu'esquisser le sujet. Celui-ci sera repris dans le gros ouvrage de l'Américain H. C. Lea, que Salomon Reinach traduisit en 1900 à titre d'argument anticlérical dans l'affaire Dreyfus et auquel l'histoire officielle fit un succès retentissant. Cette *Histoire de l'Inquisition au Moyen Age* est une œuvre solidement documentée d'une grande richesse de références, mais qui a vieilli tout de même rapidement, moins à cause de sa partialité ingénue que de sa méconnaissance et de son incompréhension du Moyen Age français.

Cet ouvrage, en dépit des travaux français parus avant et depuis, plus objectifs et plus exacts, resta pour la politique officielle la loi et les prophètes. Les emmurés de Carcassonne eurent les honneurs de la fresque au Capitole de Toulouse et la Croisade se stylisa sur quelques clichés de même valeur. Un savant de la valeur d'Auguste Longnon écrit : « La croisade contre les Albigeois, c'était, sous couleur de religion, la France du Nord se ruant sur la France du Midi. La guerre la plus terrible qui se soit abattue sur une région de la France durant la période féodale (1)... »

Vers la même époque la Croisade eut cependant la chance d'intéresser un des plus grands historiens du début du siècle, mais Achille Luchaire prit son sujet par le biais et le résultat ne fut pas ce que son talent promettait. *La Croisade des Albigeois* (Hachette, 1905) constitue le tome II de sa biographie d'Innocent III et l'auteur s'est si bien identifié avec ce grand pape, qu'il semble attacher peu d'importance aux agitations des humanités inférieures. Albigeois et croisés ne l'intéressent qu'en fonction du pape. Tout au moins c'est l'impression qu'il donne, car en réalité il a tout vu et tout compris. Il aurait pu, s'il l'avait voulu,

(1) Auguste Longnon, *la Formation de l'unité française*, leçons professées au Collège de France en 1889-1890. Picard, 1922.

casser les reins à la légende ; il préféra laisser ce soin au lecteur attentif (1).

Le célèbre historien des Capétiens n'ayant pas attaqué le mal de front, les efforts d'historiens moins bien en cour, tels que Mgr Douais et Jean Guiraud, restèrent vains et l'histoire de la Croisade demeura une arme aux mains des politiciens et un thème facile pour les littérateurs. La Croisade fut avec l'Inquisition classée dans l'arsenal antitraditionnaliste, antireligieux, antinational, où s'approvisionnait le clan qui avait pris à tâche de tuer l'âme de la France.

Le scénario imposé fut avec quelques variantes à peu près le suivant :

Alors que la France royale était encore, par la faute de l'Église, plongée dans les « ténèbres du Moyen Age », le Midi, libéré du joug théocratique grâce aux Albigeois, avait créé la brillante civilisation que la Croisade noiera dans le sang. « La sève autochtone qui s'était épanouie en une poésie neuve, élégante et chevaleresque, la hardiesse méridionale qui émancipait déjà la pensée et la science, l'élan municipal qui avait fait de nos cités autant de républiques, la vie publique enfin circulant à grands flots dans toute la nation, toutes ces sources de politesse, d'indépendance et de virilité étaient taries, hélas ! pour bien des siècles (2). »

Cette vision de poète devint une vérité officielle. Le Midi eût entraîné l'Europe sur la voie du progrès et de la raison, si l'Église n'avait déclenché la ruée des « Barbares du Nord », avides de piller ce pays privilégié. « Raymond VI vi ses terres envahies par 300 000 aventuriers qui, durant vingt ans, tuèrent, brûlèrent et pillèrent sous la direction des légats du pape... La civilisation provençale reçut un tel coup qu'il faudra trois siècles au Midi pour s'en relever (3). » Sur ce désert la royauté s'abattit ensuite, imposa

(1) Il n'en reste pas moins que, si nous sommes en désaccord avec lui sur de nombreux points, sa *Croisade des Albigeois* nous a été un guide précieux, que nous aurions dû citer nombre de fois, alors que nous ne le faisons guère que pour l'attaquer.

(2) Frédéric Mistral. Notes de *Calendau*.

(3) Salomon Reinach, *Orpheus, histoire générale des religions* (Picard, 1909). Après avoir expédié le catharisme en une douzaine de lignes, dont les erreurs sont moins graves que l'insuffisance voulue, l'auteur conclut : « L'Église déclara à ces sectaires inoffensifs une guerre implacable. » Ce coryphée du matérialisme intolérant, qui considère les religions comme « des produits infiniment curieux de l'ima-

sa loi et, tandis que l'Inquisition achevait les derniers Albigeois, étouffa les derniers spasmes de la liberté.

Nous ne croyons pas dans ce schéma avoir exagéré. Voici quelques citations extraites de manuels scolaires récemment en usage :

Les croisés se montrèrent sans pitié pour les populations du Midi dont la langue et la civilisation leur étaient antipathiques. (*Le Moyen Age,* par Ch. Aimond, de Gigord.)

Les croisés... mirent tout le pays à feu et à sang. (Isaac, *Histoire,* classe de 5e, Hachette.)

Conduits par Simon de Montfort, les barons du Nord se précipitèrent vers le Languedoc, pillant, brûlant, massacrant. Béziers, Narbonne (sic), *Toulouse* (sic) *furent ainsi saccagées.* (Brossolette, *Histoire de France,* certificat d'études, Delagrave.)

Il y avait aux environs d'Albi, dans le sud de la France, des gens qui ne partageaient pas toutes les idées de l'Église; le pape voulut les convertir. Ils répondirent en mettant à mort son envoyé. Alors une croisade fut prêchée contre eux. Les rudes chevaliers du Nord se ruèrent sur le Midi, brûlant des villes, massacrant des populations entières. Les rois de France établirent alors leur autorité dans le Midi. (Rogie et Despiques. Cours élémentaire. Rieder.)

Ce raccourci est un chef-d'œuvre de l'art de présenter les faits. Pour un moine tué, le pape fait ravager une province. La réalité n'est ni aussi simple ni aussi brutale.

Carcassonne, Toulouse (sic) *furent saccagées. Le comte de Toulouse fut dépossédé de ses biens. Par la suite la royauté, sous Louis VIII, aida les comtes de Toulouse à reprendre leurs territoires* (sic). *Ainsi on voit déjà, en face de la papauté, qui avait réussi à déchaîner sur tout le Midi de la France une épouvantable croisade, s'élever une autre puissance, celle de l'autorité royale.* (J. Perron et A. Lomont, *les Grandes questions de l'Histoire de France,* Gedalge.)

Ces deux auteurs sont excusables d'accumuler autant d'erreurs

gination des hommes et de leur raison encore dans l'enfance », qui estime que « les temps sont révolus » et que « la raison laïque doit revendiquer ses droits », réclame des monuments expiatoires à Béziers et à Carcassonne. Comme il serait aussi équitable d'en élever aux victimes de la Terreur à Lyon, à Nantes et dans tant d'autres villes, il pare le coup en proclamant que les violences de la Révolution furent « un fruit de l'éducation intolérante donnée par l'Église romaine à l'Europe ». Évidemment l'histoire ne pouvait résister à de telles méthodes.

dans si peu de lignes, quand on lit dans un manuel d'enseignement supérieur : « *Les seigneurs de la France du Nord ne se le firent pas dire deux fois. C'était pour eux une rare aubaine que de pouvoir à si peu de frais gagner des indulgences de croisade et de piller des provinces exceptionnellement riches. Il fallut même les contenir... Vainement le roi Pierre II d'Aragon, suzerain de divers seigneurs du Languedoc et inquiet de tant de bouleversements... vainement, roi très catholique et vassal de l'Église romaine, il poussa la hardiesse jusqu'à voler au secours de l'excommunié, du fauteur d'hérésie...* » (Louis Halphen, *l'Essor de l'Europe*, XI^e^ et XII^e^ siècles. Peuples et civilisations. Presses universitaires.)

Si un historien contemporain, spécialiste du Moyen Age, dans un ouvrage qui témoigne d'un réel effort d'impartialité, admet le désir de pillage comme mobile de la Croisade, s'il croit encore au désintéressement et au rôle chevaleresque du roi d'Aragon, la révision de procès que nous tentons devient d'autant plus utile.

Ch. Petit Dutaillis et P. Guimard dans l'*Histoire générale* de Glotz sont beaucoup plus exacts. Les pages consacrées à l'Albigéisme, aux efforts de la papauté pour convertir pacifiquement les hérétiques, enfin à la Croisade, constituent un bon résumé, bien que déjà vieilli. Toutefois les auteurs n'ont pu échapper au venin officiel : « Les prêtres qui accompagnaient les croisés faisaient d'eux des illuminés. Ils vivaient au milieu des massacres, des supplices et des miracles... »

La légende établie a été si profondément ancrée dans les esprits que beaucoup d'auteurs catholiques n'ont pu échapper à ce virus. Dans le Dictionnaire de théologie catholique de Vacant, Mangenot et Amann, à l'article Innocent III, E. Amann, qui pense devoir disculper le pape, écrit : « Mais quelle illusion de croire que l'on pourra arrêter, au jour et à l'heure qu'on voudra, la formidable ruée qu'a déchaînée sur le Midi de la France la noblesse brutale et besogneuse du Nord !... Il [Innocent III] n'a pas su prévoir les inconvénients d'un système qui prétendait mettre les plus féroces passions humaines au service du droit, de la justice et de la vérité (1). »

Le regretté Georges Goyau lui-même, en général si sûr dans son *Histoire religieuse de la France*, prend lui aussi la défense de la papauté et charge d'autant plus les croisés et Simon de Montfort.

(1) A noter qu'à l'article *Albigeois* du même dictionnaire F. Vernet est beaucoup plus réservé.

Dans un autre volume, l'*Histoire militaire*, tome X de l'*Histoire de la Nation française*, conçue cependant en réaction contre les tendances de la Sorbonne d'avant 1914, on lit : « Longue suite de luttes d'extermination, déchaînée par le Saint-Siège... exploitée et entretenue autant par l'ambition que par le fanatisme... Le héros en fut Simon de Montfort, comte de Leicester, condottiere anglo-français de grand talent et sans scrupules. » Le dernier et si regretté historien de la bataille de Bouvines (1) affirme sur la foi de la légende . « La France en entretenait depuis plusieurs années une troisième [armée] et considérable en pays albigeois » et dit plus loin : « Simon de Montfort triomphe férocement à Muret. » Un juriste et essayiste anglais, qui connaît cependant très bien la France — et peut-être pour cette raison — ayant à illustrer le mot de Talleyrand sur l'exécution du duc d'Enghien, choisit la Croisade comme exemple d'un crime royal qui ne fut pas une faute (2).

Les exemples que nous venons de donner pourraient être multipliés à l'infini, surtout en y ajoutant les œuvres proprement littéraires, même les plus récentes, où les pires imaginations de Napoléon Peyrat sont reprises sans contrôle.

En 1923 parut en Amérique un curieux ouvrage (3), dans lequel l'auteur se sert de l'Inquisition pour combattre la prohibition qui menace son pays. L'idée semble baroque et sous prétexte de montrer aux puritains le danger d'attenter à la liberté humaine, l'auteur a fait un excellent exposé des préliminaires de l'Inquisition, c'est-à-dire de la Croisade albigeoise. Si les erreurs de détail sont nombreuses, l'ouvrage d'Hoffman Nickerson est rempli d'idées saines et de vues justes. Comme le dit Hilaire Belloc dans sa préface, l'auteur a cherché à comprendre les gens du XIII^e^ siècle et à sentir comme eux. Il a le sens du Moyen Age, du rôle de la chrétienté et de la France. Cela lui permet de replacer la Croisade dans le cadre de son époque et c'est là tout le problème. Cet ouvrage, malgré son originalité et sa valeur indiscutables, fut à peu près ignoré en France, comme le fut celui de Maycock (4), qui arrivait

(1) Antoine HADENGUE, *Bouvines, victoire créatrice*, Plon, 1935

(2) Sir John POLLOCK, *The everlasting Bonfire*, Londres, 1938.

(3) Hoffman NICKERSON, *The Inquisition*. — A political and military study of its establishment. London, John Bale, 1923. Nouvelle édition en 1932.

(4) A. L. MAYCOCK, *The Inquisition*, — from its establishment to the great schism, Harpers, 1927. De nombreux Français, même peu suspects de sympathies

aux mêmes conclusions que Charles Schmidt sur les cathares.

En revanche, un succès immérité fut fait dix ans plus tard sinon par les historiens, au moins par la presse et la littérature, au livre d'Otto Rahn, *la Croisade contre le Graal* (1). Cet écrivain allemand a voulu prouver que le Saint-Graal, qui d'après lui consistait en une émeraude magique venue de l'Orient, était gardé par les cathares au château de Montségur. Ces jeux d'esprit ne sont ni neufs ni sans attraits. Le problème du Graal, plus littéraire qu'historique, ne nous concerne pas. Littérairement parlant, cet ouvrage n'est pas sans valeur, même en français, car il a été remarquablement traduit. Il a de la couleur, du pittoresque, une certaine flamme, même quand l'idée n'est pas absolument précise. En revanche, tout ce qui touche à l'histoire de la Croisade est entaché d'ignorance et de mauvaise foi. M. Joseph Calmette, le médiéviste de l'Université de Toulouse, peu suspect de sympathies franchimanes, met en garde les étudiants contre « les vues téméraires et dangereuses » de l'auteur (2). Ce jugement correct pour la partie qui concerne le Graal n'est pas assez sévère pour la partie relative à la Croisade. L'auteur a en effet gravement manqué aux traditions méthodiques de ses compatriotes, qui, même lorsqu'ils défendent des thèses audacieuses, ont étudié leur sujet à fond. La principale source de l'auteur est Napoléon Peyrat et rien ne l'embarrasse quand il s'agit d'attaquer « le Louvre et le Vatican ». J'ignore l'accueil fait en Allemagne à ce pamphlet. En France le snobisme, la naïveté et l'ignorance se disputèrent la gloire de le louer. A part quelques revues, comme le *Divan* et la *Revue bénédictine*, quelques érudits, comme M. Mandement dans la *Dépêche de Toulouse*, le concert fut unanime autour de cette volée de bois vert appliquée à la France de Philippe Auguste.

C'est principalement en réaction contre ce méchant livre que nous avons entrepris la présente étude et décidé de donner une idée

pour l'Église, ont jugé aussi sévèrement le catharisme. Denis Saurat, dans son *Histoire des Religions* (Denoël, 1933), après avoir déclaré que « l'Église défendit la cause de la civilisation européenne », ne peut échapper à la légende et conclut : « Les brebis ne mangent pas les loups ; l'Église lâcha sur eux des chiens aussi féroces qu'eux. Il ne faut pas trop l'en blâmer. » Malgré cette appréciation, injuste pour les deux camps, la vérité était en marche.

(1) Otto Rahn, *Kreuzzug gegen den Graal*, Urban-Verlag, 1933. *La Croisade contre le Graal* (Grandeur et chute des Albigeois). Traduit de l'allemand par Robert Pitrou, Stock, s. d.

(2) Joseph Calmette, *le Monde féodal*. Les Presses universitaires, 1937.

exacte de ce qu'avait été la Croisade albigeoise, en nous efforçant de comprendre et d'expliquer ce qu'étaient respectivement au début du XIIIe siècle la France du Midi et celle du Nord, ce que représentait l'hérésie pour la chrétienté, ce qu'avaient été véritablement la croisade, Simon de Montfort et son « équipe ».

C'est Ernest Lavisse qui a écrit : « Tous les écoliers devraient savoir qu'après que notre pays, aux IXe et Xe siècles, sembla s'effondrer dans le désordre et dans la barbarie, il se produisit aux deux siècles suivants une floraison de forces, pour atteindre au XIIIe siècle une grandeur qu'il n'a jamais dépassée depuis. »

Le XIIIe siècle français fut à la fois l'épée, l'esprit et le cœur de la chrétienté, c'est-à-dire de l'Europe. Au sortir du chaos du haut Moyen Age, sous l'influence de l'Église et ensuite de la monarchie capétienne, notre pays eut dans tous les domaines un rayonnement magnifique. Au point de vue politique, grâce à un effort patient et soutenu, un équilibre fut atteint qui permit la paix intérieure, l'ordre et le bien-être. Dans l'ordre artistique les cathédrales gothiques nées dans l'Ile-de-France, témoignages de foi et d'efficience, essaimèrent partout l'audace de leurs voûtes et l'élan de leurs flèches. L'Université de Paris attira les étudiants du monde entier ; tous les hommes illustres de cette époque, y compris Innocent III et saint Thomas d'Aquin, passèrent par les écoles de la Montagne-Sainte-Geneviève. « Il n'est docteur que de Paris. » Tandis que les clercs venaient apprendre la théologie et la philosophie à Paris, en Norvège on faisait traduire nos chansons de geste. Déjà, comme plus tard au grand siècle, il était de bon ton à l'étranger de comprendre le français, de lire les romans de chevalerie, auxquels avaient collaboré le goût épique de la France du Nord et l'art courtois de la France du Midi. Enfin la plus ardente des chevaleries, après avoir imposé son nom et sa loi en Syrie, permit à Philippe Auguste de rassembler la terre de France et de la défendre victorieusement, pour que saint Louis vînt et inspirât au monde le respect de sa personne, de sa maison et de son pays.

En même temps l'Église, de plus en plus solidement organisée autour de la papauté, tentait de faire régner la paix dans la chrétienté, de réduire, avant de les supprimer, les guerres intérieures et extérieures, d'unifier et de pacifier l'Europe en contraignant les rois et les peuples à se soumettre à la loi du Christ. Tâche d'autant plus belle qu'elle était irréalisable et que l'Église elle-même

devait se réformer sans arrêt pour tenter de revenir à la pureté évangélique et de sublimer chez les clercs les instincts primitifs.

C'est cette œuvre de régénération nationale et d'organisation européenne qu'on oublie trop volontiers lorsqu'on parle de la Croisade albigeoise et de la France du Midi. Le XIIIe siècle français, cette magnifique période où la France était le flambeau du monde, a été sali à plaisir. Nous avons tenté d'effacer la boue.

Nous ne pouvions que déblayer le terrain et frayer la voie en espérant que de plus qualifiés reprendraient le sujet en l'approfondissant. Nous n'avons pas fait un ouvrage savant en ce sens que nous n'apportons pas de sources nouvelles et rarement une critique originale des sources connues ; nous n'avons ni tout lu, ni tout dépouillé. En revanche nous nous sommes tenus éloignés de l'histoire romancée ou partisane. Il eût été plus facile de riposter à des pamphlets par un autre pamphlet, notre livre y eût gagné en facilité de lecture, mais nous n'aurions pas ainsi atteint le but que nous nous étions proposé. Nous n'ignorons pas d'ailleurs que, pour les historiens bien informés, nous n'avons fait qu'enfoncer des portes ouvertes. Tout ce que nous avons dit était connu, il fallait seulement le rassembler et le dire nettement. Les erreurs que nous avons commises au cours de cette tâche ingrate, que les érudits (et en particulier les érudits languedociens) les relèvent ! Nous leur en serons reconnaissant.

Cette besogne de salubrité historique ne pouvait s'accomplir sans courir le risque de manquer d'impartialité. Nous avons fait de notre mieux pour demeurer objectif, toutefois nous avions une légende à démolir et une offensive n'est pas un climat serein.

Nous demandons d'autre part à nos lecteurs de tenir compte de l'époque durant laquelle ce livre a été rédigé. Les désastres qui ont accablé notre pays n'ont pas été sans influer sur certains de nos jugements. Certains rapprochements se sont imposés à nous. Le Languedoc de 1209 et la France de 1939 offrent de frappantes analogies. Les mêmes causes matérielles et morales à sept siècles d'intervalle ont produit les mêmes effets. On nous reprochera sans doute de ne pas avoir témoigné assez de pitié pour les victimes de la Croisade. Nos prédécesseurs en ont été prodigues, nous avons dû réagir. Les lamentos du romantisme, les gémissements du libéralisme doivent maintenant céder le pas à des vues plus constructives. Les Français d'aujourd'hui, pour accomplir la tâche qui leur incombe, doivent trouver dans le passé des

exemples de virilité et d'énergie. Que d'abord la France libérée reconquière la place qui, depuis le XIIIe siècle, fut si souvent la sienne ! L'heure n'est pas aux subtilités et aux raffinements de la cour des Raymond, elle est à ces chevaliers d'Ile-de-France, de Normandie et de Champagne, qui pour leur honneur et leur foi savaient lutter, souffrir et mourir.

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE LA CROISADE

Nous n'avons pas l'intention de donner un répertoire complet des sources. Des listes partielles ont déjà été établies, en particulier par A. Molinier dans les *Sources de l'Histoire de France*, le P. Ch. De Smedt dans la *Revue des Questions historiques*, 1874 et par Jean Guiraud, pour l'hérésie, dans l'*Histoire de l'Inquisition au Moyen Age*. Nous voudrions seulement présenter au lecteur les trois sources capitales de l'Histoire de la Croisade, auxquelles nous aurons fréquemment à nous référer.

La France du Midi est très pauvre en chroniques. La chronique de Saint-Martial de Limoges et celle de Geoffroy, prieur de Vigeois, les seules chroniques importantes de cette époque dans les pays de langue d'oc, émanent du Limousin, c'est-à-dire d'une province au contact de la France du Nord. Comme le dit Paul Meyer, dans l'Introduction à son édition de la *Chanson :* « Pour mettre en écrit les annales contemporaines, pour avoir seulement l'idée de le faire, il fallait posséder une culture littéraire et des traditions qui paraissent avoir été fort rares dans le Midi de la France. » Après les invasions, le Midi ne participa ni aux grands mouvements de réforme ecclésiastique, ni au relèvement philosophique qui apparut dans le Nord à partir du XIe siècle. L'œuvre des troubadours sera purement poétique : ce sera l'œuvre d'une civilisation et non d'une culture.

Pierre des Vaux-de-Cernay a été jusqu'au XXe siècle considéré comme un historien des plus suspects, comme le panégyriste de Simon de Montfort. Ses derniers éditeurs ont d'abord rendu à son ouvrage son véritable titre : *Petri Vallium Sarnaii monachi Hystoria Albigensis* (publiée pour la Société de l'Histoire de France par Pascal Guébin et Ernest Lyon, Paris, 3 volumes, 1926-1939), puis ils ont dans une remarquable introduction mis en lumière sa valeur documentaire. Pierre était le neveu de Guy, abbé cistercien des Vaux-de-Cernay, qui, après avoir participé à la campagne de prédication de l'abbé général de Cîteaux, Arnaud-Amaury, et de saint Dominique parmi les hérétiques albigeois, prit part à la croisade et devint évêque de Carcassonne. Pierre vint rejoindre son oncle en 1212 et, en trois fois, séjourna

une vingtaine de mois dans le Midi, suivant l'armée et même s'exposant comme un consciencieux correspondant de guerre. C'est, semble-t-il, au concile de Lavaur en 1213, que l'idée lui vint, ou lui fut suggérée, d'écrire une histoire de l'Albigéisme et de la Croisade (1). Il la poursuivit ensuite par étapes jusqu'en 1218. Pierre des Vaux-de-Cernay est un homme de l'Ile-de-France et un cistercien. Pour lui la croisade est une œuvre pie, les hérétiques, leurs partisans et par extension tous les Méridionaux sont des fils du diable. Ses éditeurs écrivent à propos des troupes des croisés, telles que l'auteur les présente : « C'est vraiment l'armée du Seigneur : Dieu se manifeste par ses miracles ; une chronologie merveilleuse règle l'arrivée des renforts et la chute des forteresses. C'est le Christ qui prend les villes ; c'est l'Église qui conquiert la terre par la main des croisés. » Armé de cette conviction inébranlable, l'auteur n'hésite pas à blâmer l'égoïsme des villes, la tiédeur de certains barons, laïques ou ecclésiastiques et « la sévérité du moine cistercien atteint plus haut encore : le pape qui hésite, le roi qui s'abstient, Dieu qui sommeille ».

La position de Pierre des Vaux-de-Cernay bien établie, son histoire devient une source précieuse, ainsi que le dit Paul Meyer : « Chez cet auteur tout est à prendre, tout est historique. » C'est qu'il n'a rien à dissimuler. S'il accable les adversaires de la croisade, il n'a jamais l'idée de dénaturer les faits et il sait regarder, observer, s'informer. L'admirable appareil de notes, dont MM. Guébin et Lyon ont accompagné le texte, non seulement confirme la valeur historique de l'*Hystoria*, mais encore représente une mine précieuse de renseignements et d'indications bibliographiques, les éditeurs en effet ayant tout éclairé, tout daté et tout dépouillé. Ce monument d'érudition précise nous a épargné bien des erreurs et nous a fourni de nombreuses indications. Les sommaires des deux premiers tomes (le troisième donne une traduction française du XIIIe siècle) constituent un schéma chronologique qui est un guide précieux.

La *Chanson de la Croisade* est l'œuvre de deux auteurs d'esprit et de talent bien différents. La première partie, qui va jusqu'aux préliminaires de la bataille de Muret, est due à un clerc-troubadour, nommé Guillaume, originaire de Tudèle en Navarre espagnole. Venu dans le Midi vers 1199, il s'attacha à Baudouin de Toulouse, le frère de Raymond VI, et finit chanoine de Saint-Antonin. Baudouin s'allia à Simon de Montfort et Guillaume était clerc ; il ne pouvait donc être opposé à la Croisade, mais ne condamne pas tous les Languedociens en bloc, il sait montrer de la pitié, « il fait, en somme, un réel effort d'impartialité (2). » Son style froid manque de relief.

(1) Il peut avoir subi l'influence ou suivi l'exemple des historiens des croisades d'Orient, comme Guillaume de Tyr et surtout Villehardouin, son contemporain.

(2) La *Chanson de la croisade albigeoise*, éditée et traduite du provençal par Eugène Martin-Chabot. I, *la Chanson de Guillaume de Tudèle*. Les classiques de

Parfois il s'anime, mais, mauvais versificateur, il multiplie les chevilles d'autant plus que la *laisse*, la strophe monorime, l'oblige à des acrobaties de mots. En outre, troubadour professionnel, il écrit, sans souci de faire œuvre historique, pour charmer et étonner l'auditoire, dont il escompte la générosité.

Guillaume de Tudèle ayant interrompu son œuvre pour une cause inconnue, elle fut continuée par un autre troubadour, resté anonyme, qui lui est véritablement un poète. Joseph Anglade suggère le nom de Pierre Cardinal ; c'est le plus vraisemblable parmi les troubadours identifiés, rien ne permet toutefois d'appuyer cette hypothèse. Quoi qu'il en soit, le ton change dès la *laisse* 132, où le continuateur anonyme prend la plume. Le style acquiert de la force, de la couleur, de la chaleur. Il ne s'agit plus d'un témoin impartial, difficile à émouvoir. C'est un partisan passionné, qui plaide la cause de son pays et dresse un réquisitoire contre les envahisseurs. Si l'auteur de cette seconde partie a un tout autre talent que Guillaume de Tudèle, il est encore moins sûr au point de vue historique. Il « romance » volontiers et sa violence ignore l'impartialité. Il est cependant précieux, car il nous fait pénétrer dans le camp toulousain. Son récit s'arrête brusquement en 1219 au siège de Toulouse par le futur Louis VIII.

La *Chanson de la Croisade* ne fut longtemps connue que par la rédaction en prose dite de l'*Anonyme*, que, comme nous l'avons dit, on suppose être l'œuvre d'un magistrat toulousain du XV^e^ siècle. L'auteur ne s'est pas contenté de transposer le poème, il y a ajouté de son cru. Par souci d'uniformité il a modifié la première partie dans un sens défavorable aux croisés. Aucun crédit n'est plus attribué à cette entreprise, pas plus qu'à une autre relation en prose postérieure. (Voir les introductions de Paul Meyer et de E. Martin-Chabot à leurs éditions de la *Chanson*.)

Guillaume de Puylaurens fit partie de l'entourage de l'évêque Foulques de Toulouse, fut notaire de son successeur et de 1242 à 1249 chapelain du comte de Toulouse, Raymond VII. Sa chronique latine va des préliminaires de la Croisade jusqu'à l'intervention de Philippe III le Hardi dans le comté de Foix. Elle fut écrite entre 1250 et 1273. L'auteur, qui a entendu des témoins oculaires des faits, est aussi impartial que possible. De l'entourage de Foulques, s'il approuve la croisade, il n'estime pas que tout ce que font les croisés soit bien fait et le dit parfois sévèrement. Son récit manque de régularité ; détaillé et précis à certains endroits, ailleurs très rapide ou fragmentaire. C'est cependant un document sûr, car l'auteur lettré, pondéré et froid, écrit, semble-t-il, par plaisir personnel et non avec

l'Histoire de France au Moyen Age, Champion-Les Belles-Lettres, 1931. Le tome II n'a malheureusement pas encore paru.

L'édition de Paul Meyer pour la Société de l'Histoire de France (1875-1879) bien que vieillie reste valable pour le texte et les notes.

un but intéressé. Il est regrettable qu'il n'existe pas d'édition critique. Le meilleur texte est celui de Beyssier publié avec une introduction, mais sans notes, dans : *Troisièmes mélanges d'Histoire du Moyen Age*, Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Paris, t. XVIII, Alcan 1904. Une édition avec traduction est annoncée dans la collection des *Classiques de l'Histoire de France au Moyen Age.*

Les autres sources narratives n'apportent pratiquement rien qui ne se trouve dans les trois sources ci-dessus en ce qui concerne la Croisade proprement dite. En revanche les chroniques anglaises et françaises sont utiles pour l'état du Languedoc avant la Croisade et pour la conquête royale.

Pour le contrôle indispensable des sources narratives nous disposons d'un matériel abondant. Les sources littéraires, les poésies des troubadours ne constituent que des documents d'atmosphère, mais les sources épistolaires et diplomatiques sont nombreuses et souvent explicites. Nous ne pouvons que les énumérer : en tête les lettres d'Innocent III et les actes des légats, dont les « comptes rendus de mission » sont des chefs-d'œuvre de précision, puis les actes des conciles, les lettres et actes des rois de France, d'Angleterre et d'Aragon, des comtes de Toulouse (1) et des Montfort, les cartulaires des villes et des seigneuries laïques ou ecclésiastiques, enfin les innombrables actes des croisés (2).

Ne pouvant donner une bibliographie complète, nous y avons renoncé. La plupart des travaux importants que nous avons utilisés sont cités dans les notes. Toutefois, indépendamment de l'*Histoire générale de Languedoc* (Éd. Molinier) et des ouvrages d'Achille Luchaire sur les Capétiens et Innocent III, dont nous avons déjà parlé, nous devons signaler particulièrement l'excellente *Histoire du Languedoc* de P. Gachon (Boivin, 1926) et rendre hommage aux travaux de Jean Guiraud. Son Introduction au *Cartulaire de N.-D. de Prouille* fut une révélation pour ceux qui voulaient entendre. Il l'a heureusement reprise en partie dans son *Histoire de l'Inquisition au Moyen Age* (Picard, 1935-1938, tome III à paraître), dont nous avons usé largement pour le chapitre consacré à l'hérésie albigeoise (3).

(1) Le catalogue des actes des comtes de Toulouse, ébauché par A. Molinier dans le tome VIII de l'*Histoire de Languedoc*, est en cours de publication. Seul a paru le tome III, *Raymond V* (1149-1194). Cette édition, remarquablement assurée par Émile-G. Léonard, rendra de grands services.

(2) Cette dernière catégorie d'actes a permis aux éditeurs de l'*Hystoria Albigensis* d'identifier de nombreux croisés, jusqu'à eux inconnus, et de contrôler de nombreuses assertions de Pierre des Vaux-de-Cernay. Il est à souhaiter que leur travail soit complété pour les pays étrangers.

(3) M. Jean Guiraud a été, avec le regretté Albert Mathiez, un de nos premiers maîtres. Par des voies différentes, et souvent opposées, tous deux nous ont inculqué l'amour de la vérité, la méfiance des thèses officielles et le sens des traditions françaises. Nous leur devions cet hommage.

Nous tenons à remercier M. Eloi Laval, archiviste de l'Ariège, dont la bibliothèque régionale nous a été d'un grand secours, et M. René Grousset, qui a bien voulu nous rendre le service de relire en manuscrit certains chapitres de notre travail. Nous sommes heureux enfin de pouvoir exprimer une reconnaissance toute particulière à M. Pascal Guébin, qui nous a fait profiter des conseils de son expérience et de sa science approfondie de la Croisade. Si quelque précision historique est reconnue à notre étude, c'est à l'érudit éditeur de l'*Hystoria Albigensis* que nous en sommes redevables.

Les illustrations représentant la *Prise de Béziers* et la *Reddition de Moissac* sont reproduites, après légère réfection du trait, d'après le manuscrit de la *Chanson de la Croisade* conservé à la Bibliothèque Nationale (Fonds français, n° 25425). Les dessins au trait étaient préparés pour une enluminure qui ne fut jamais exécutée. Le manuscrit ayant été par suite des circonstances évacué en province, nous n'avons pu reproduire ces deux dessins que grâce à l'amabilité de MM. E. Martin-Chabot et Jean Malye, directeur de la Société d'Édition « Les Belles Lettres », qui ont bien voulu nous prêter les clichés photographiques pris pour l'illustration de leur édition de la *Chanson*.

Les documents représentant le *Miracle du Feu*, le *Pape Innocent III*, les *Châteaux de Cabaret*, nous ont été obligeamment prêtés par la librairie A. Picard, qui les avait utilisés pour l'illustration du tome I de Jean Guiraud : *Histoire de l'Inquisition au Moyen Age*.

Les armes qui illustrent la couverture, de part et d'autre des armes de France, sont à gauche celles de Simon de Montfort, à droite celles des comtes de Toulouse.

Les plans de Muret (p. 271) et de Toulouse (p. 331), ainsi que la carte générale (hors-texte), ont été dessinés spécialement pour le présent ouvrage.

PREMIÈRE PARTIE

LE LANGUEDOC AVANT LA CROISADE

CHAPITRE PREMIER

LE LANGUEDOC DES RAYMOND

La Croisade contre les hérétiques albigeois ne fut pas au XIII^e^ siècle un phénomène nouveau dans notre histoire. Cette intervention de la France du Nord contre les ennemis de la chrétienté établis dans la France du Midi avait eu deux précédents.

Vivifié par le sang de nombreux martyrs, le christianisme avait couvert les deux Narbonnaises d'églises florissantes, lorsque, pour se débarrasser des Wisigoths, l'empereur Honorius y fixa ces mercenaires turbulents. Or, ces païens durant leurs longues courses à travers l'empire, s'ils avaient été convertis, l'avaient été par des hérétiques ariens et cette mauvaise chance causa leur perte. Noyés dans la population indigène, à peu près assimilés, les nouveaux maîtres ne semblent pas avoir persécuté les chrétiens orthodoxes ; cependant les évêques soumis à leur domination tremblaient à la pensée qu'une hérésie, aussi pernicieuse que l'arianisme, pût être un jour imposée à leurs fidèles. Pour assurer la défense de la foi, ils firent appel au roi des Francs, Clovis, fraîchement converti. L'intermédiaire fut Volusien, évêque de Tours, désigné pour ce rôle par sa situation sur la Loire (1) et en 507, Clovis, qui ne demandait qu'à étendre ses frontières, avec l'aide des Burgondes, battit les Wisigoths à Vouillé. L'arianisme était vaincu, mais du même coup le Midi était conquis. Clovis annexa l'Aquitaine et le Languedoc, moins le duché de Septimanie, qui, sous l'hégémonie de Narbonne, restera wisigoth pendant deux siècles encore.

(1) Alaric le fit arrêter et on le transférait en Espagne, lorsque ses gardes le tuèrent près de Foix. La ville naquit de l'abbaye qui se créa pour honorer les reliques du saint martyr.

M. Joseph Calmette a condensé les conséquences de la bataille de Vouillé dans une formule heureuse : « Le problème est résolu, la Gaule sera la France. » Nous ajouterons « et elle sera catholique romaine ». Toutefois, le problème de l'union politique et religieuse des deux Frances, celle du Nord et celle du Midi, n'était pas encore définitivement résolu.

La puissance mérovingienne s'étant épuisée dans les luttes nées des partages, le Midi secoua le joug. Il était réparti en duchés pratiquement indépendants, lorsque, au début du VIIIe siècle, l'invasion arabe, après avoir culbuté la monarchie pourrie des Wisigoths d'Espagne, franchit les Pyrénées. Tout le Midi fut submergé. Toulouse seule résistait encore et le duc Eudes se préparait à donner sa fille à un émir maure, lorsque les Francs du Nord, inquiets des incursions sarrasines, s'ébranlèrent. Charles Martel par sa victoire de Poitiers (732) brisa l'élan arabe, ses successeurs Pépin le Bref et Charlemagne achevèrent de libérer le Midi et Roland mourut à Roncevaux, alors que l'empereur créait les marches de Navarre et de Catalogne pour écarter les Arabes des Pyrénées (1).

Le service rendu était d'importance, la France du Midi le paya de la perte de son indépendance. Charlemagne installa ses comtes à la place des ducs indigènes et c'est d'un comte carolingien de Limoges que devait sortir la dynastie des Raymond de Toulouse. La monarchie carolingienne ayant sombré presque totalement dans le chaos du haut Moyen Age, le Midi était à nouveau indépendant quand les Capétiens reprirent le sceptre. En souvenir des Carolingiens la couronne de France maintint des droits de suzeraineté sur les domaines méridionaux et les chancelleries de Toulouse et de Saint-Gilles datèrent assez souvent leurs chartes de l'année du règne ; mais ce ne sont là que prétentions théoriques et reconnaissances formelles. Le lien entre le Midi et le Nord est rompu. Il faudra la Croisade contre les Albigeois pour faire revivre cette apparence, qui, à vrai dire, n'attendait que la majorité de la dynastie capétienne pour redevenir une réalité. La Croisade hâta un destin inéluctable.

En dépit de leurs objectifs ces deux interventions du Nord

(1) A noter dès maintenant que la plupart des premières épopées en langue d'oïl, les chansons de geste, en particulier la *Chanson de Roland*, la *Chanson de Guillaume*, iront chercher leurs thèmes dans la lutte contre les Sarrasins d'Espagne.

dans le Midi ne sont pas des croisades au sens propre du mot. Ce sont plutôt des tentatives d'expansion ou des mesures de défense des monarchies franques. La croisade, en effet, dans son essence est un mouvement purement religieux. L'initiative, l'organisation, le déclenchement sont l'œuvre de l'Église. Le pape, avec ou sans l'appui des souverains, mobilise la chrétienté pour la lancer contre les ennemis du Christ, de l'Église et de la communauté chrétienne, qu'ils soient infidèles ou hérétiques. Dans ce sens de mobilisation des forces chrétiennes par la papauté, la Croisade contre les Albigeois procède directement des croisades d'Orient et en particulier de la première, qui fut conduite par un légat du Saint-Siège sans participation de roi ou d'empereur (1).

Lorsque le pape Urbain II, ému par la misérable condition des chrétiens de Syrie, conçut l'idée d'une croisade, le premier grand baron qu'il sollicita fut Raymond (2) de Saint-Gilles, comte de Toulouse. Urbain II étant Champenois, il eût paru normal qu'il s'adressât à ses compatriotes de la France d'oïl ; mais en 1095, le plus puissant seigneur de l'ancienne Gaule n'est ni le comte de Champagne ni même le roi de France ; c'est le « roi sans couronne » du Midi, dont les domaines s'étendent de la Garonne au Rhône, des Pyrénées à Cahors et de Narbonne au Puy (3).

Raymond IV, qui déjà était allé en 1087 combattre les Sarrasins d'Espagne, n'hésita pas à répondre à l'appel du pape et lorsque au concile de Clermont (1095) Urbain II dans un discours enflammé implora les chrétiens de se croiser pour délivrer les Lieux Saints, les représentants du comte de Toulouse, et à leur tête l'évêque du Puy, Adhémar de Monteil, — le futur chef de la Croisade, — furent les premiers à lancer le cri célèbre : « Dieu le veut ! »

(1) Les expéditions antérieures menées par la papauté, comme par exemple contre les Normands de Sicile, sont des guerres locales et non des croisades.

(2) Nous adoptons la forme française, car la forme méridionale, Ramon, n'a de sens que si on prononce Ramoun. Nous ferons de même, sauf exception, pour tous les noms méridionaux.

(3) Raymond de Saint-Gilles devint Raymond IV de Toulouse, lors de la mort de son frère Guillaume, comte de Toulouse, en 1054. Il réunit ainsi sur sa tête tous les biens de la famille et après lui la coutume du partage fut remplacée par le droit d'aînesse. Guillaume avait eu une fille, qui avait épousé Guillaume IX de Poitiers, duc d'Aquitaine. D'où les prétentions élevées sur Toulouse par l'Aquitaine et, ultérieurement, par l'Angleterre, après qu'Éléonore de Guyenne, petite-fille de Guillaume IX, eut transféré ses droits à son mari, Henri II Plantagenêt

Trois comtes de Toulouse mourront successivement pour la défense du Saint-Sépulcre et cependant cent ans plus tard un successeur d'Urbain II, le pape Innocent III, provoquera une croisade contre Raymond VI, arrière-petit-fils de Raymond IV, et cet héritier du plus beau des fiefs de la couronne de France, plus riche en terres que son arrière-grand-père, se laissera dépouiller par une poignée de chevaliers du Nord.

Cette volte-face de la papauté à l'égard des comtes de Toulouse et l'incapacité où fut le descendant du « roi sans couronne » du Midi de défendre son indépendance, malgré sa supériorité matérielle, posent un double problème, dont la solution est indispensable à une exacte compréhension de la Croisade, de ses causes et de son développement.

Avant d'aborder le récit des opérations diplomatiques et militaires, qui de 1147 à 1224 constituent l'histoire de la Croisade proprement dite, il nous est imposé de rechercher en quoi l'évolution de la France du Midi fut différente de celle de la France du Nord, pourquoi le Midi développa une civilisation originale, qui eut ses beautés et ses faiblesses, pourquoi la terre des troubadours fut aussi celle des hérétiques albigeois, pourquoi le Midi, payant la rançon d'une civilisation trop évoluée dans un sens non conformiste, succomba à la pression et à l'attraction de la France de langue d'oïl. Ces diverses questions nous obligeront à reprendre rapidement l'histoire du Languedoc avant la Croisade, à étudier la civilisation des troubadours et à connaître de l'hérésie albigeoise. Ces préliminaires sont indispensables pour éclairer le grand drame que furent la Croisade dans l'ordre spirituel et la conquête dans l'ordre temporel, l'une et l'autre d'ailleurs intimement liées.

La conquête du Midi par la France du Nord ne fut pas plus sanglante que celle des autres provinces, elle le fut moins que la conquête de la Flandre et de la Normandie, guère plus que celle de la Bretagne, et pourtant ce fut bien le drame, qu'on a si souvent évoqué. Le véritable drame est toutefois moins spectaculaire et plus profond. Le massacre de Béziers et les bûchers des Albigeois sont des épisodes impressionnants, ce ne sont que des épisodes. L'élément dramatique est ailleurs. Nous savons maintenant ce que coûte à une nation le mépris de l'intérêt général au profit des intérêts particuliers, la carence de l'autorité, le refus de toute discipline morale, la perte de toute mystique,

l'appétit égoïste de jouissances immédiates. Peut-être pourrons-nous mieux comprendre, en faisant un retour sur nous-mêmes, comment le Midi, au moment où la vie y était la plus brillante, creusait de ses mains la tombe de son indépendance et de sa civilisation.

« *PROVINCIALES ET FRANCIGENÆ* »

Le destin du Languedoc (1) jusqu'au XIII^e^ siècle fut en grande partie déterminé par sa structure et sa position géographiques.

Le bassin de la Garonne, par sa configuration même, était destiné à former, avec Toulouse pour capitale, une entité géographique nettement délimitée, ayant des frontières précises, un climat uniforme et la possibilité de développer une vie propre et une civilisation homogène. Les comtes de Poitiers en décidèrent autrement, lorsqu'ils s'emparèrent du duché d'Aquitaine et refoulèrent vers l'Est les comtes de Toulouse. Ceux-ci se tailleront un domaine considérable, mais fort peu homogène, et par là difficile à gouverner et à centraliser.

Le Massif central, plus par ses forêts que par son orographie, édifiait vers le Nord une protection efficace. La route de Paris

(1) Le mot Languedoc n'a aucun sens au Moyen Age où il n'est jamais employé. Le Midi, c'est alors la Provence ; Provençal est synonyme de Méridional. Ce n'est que sur place qu'on distingue le Toulousain et le pays d'Albigeois. Nous l'utilisons néanmoins, faute d'une autre appellation pour désigner l'ensemble des domaines des comtes de Toulouse de la Garonne au Rhône. Ces domaines se divisent en trois parties distinctes :

Le Languedoc proprement dit ou comté de Toulouse est constitué par le Toulousain avec ses annexes historiques ou géographiques : l'Agenais, le Quercy au sud du Lot, le Rouergue, l'Albigeois, le Carcassès et le Pays de Foix, c'est-à-dire, *grosso modo*, les départements actuels de la Haute-Garonne, du Lot-et-Garonne, du Lot, du Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron, du Tarn, de l'Aude (moins Narbonne et son hinterland) et de l'Ariège.

Le Languedoc oriental, celui des grandes villes méditerranéennes, est formé par la plaine littorale qui s'étend de Narbonne au Rhône et englobe actuellement l'Hérault et le Gard.

Enfin, le Languedoc septentrional, celui des Cévennes, comprend la Lozère et les parties méridionales de la Haute-Loire et de l'Ardèche.

Le peu d'homogénéité de ces pays, dont le lien principal est la langue, pèsera sur leur destin.

à Toulouse (aujourd'hui Nationale 20) était utilisée, mais on ne s'y aventurait que peu chargé ou bien armé. La voie normale, celle que prendra la Croisade de 1209, longeait le Rhône et gagnait Toulouse par Montpellier, Béziers et Carcassonne. Le Languedoc se trouvait en grande partie isolé de la France du Nord.

Vers le Sud, au contraire, par les ports non encore ensablés de Narbonne, de Lattes, de Saint-Gilles le Languedoc s'ouvrait largement sur le monde méditerranéen, tandis que les cols des Alpes et des Pyrénées, en été tout au moins, permettaient un contact relativement facile avec l'Italie et l'Espagne. Cette position, fermée au nord, ouverte au sud, fut pour beaucoup dans l'évolution particulière du Languedoc. L'aspect géographique du Midi entraîna un peuplement différent de celui du Nord.

A un substratum primitif autochtone, qu'il est préférable, sous peine d'encourir les foudres des ethnographes, de ne pas trop vouloir identifier, se sont surajoutés successivement les Celtes, représentés par la grande tribu gauloise des Volques, des éléments phéniciens et grecs venus par Marseille, puis les Romains, qui couvrirent le pays de colonies importantes d'anciens soldats (1). Avec les invasions arrivent les Wisigoths et des fractions résiduaires d'autres Barbares, qui utilisent ce lieu de passage pour gagner l'Espagne et l'Afrique, les Francs qui ne fournissent que des cadres, les Sarrasins dont le souvenir se retrouve dans la toponymie et dans l'onomastique, enfin des représentants de toutes les races méditerranéennes, en particulier les Juifs, fort nombreux, surtout dans les grandes villes, où ils jouissent d'une rare tolérance.

Ces éléments divers et souvent de nature opposée se fondirent en une race homogène. Dans cette création le climat et l'habitat jouèrent un rôle, qu'il ne faut cependant pas exagérer, surtout dans un pays aussi différencié. Si la Provence et le Languedoc oriental, pays de l'olivier, ont le même climat chaud et sec, la douceur du climat de Toulouse est un mythe inventé par les gens du Nord du fond de leurs brumes. Le climat du Toulousain est aussi rude en hiver que celui du bassin parisien et plus

(1) Camille Jullian, dans sa vigoureuse défense du « Génie français », n'admet pas que les immigrés latins aient pu modifier le fond celte. La disproportion démographique est en effet très grande, mais la plupart de ces colons latins se sont arrêtés dans le Midi, où par suite leur action put être effective.

pénible en été. Les pluies d'hiver et surtout de printemps sont abondantes. Toutefois, l'air est plus léger, l'atmosphère plus transparente, le ciel plus bleu, le soleil plus chaud, la luminosité plus longue. Dans le soleil et la lumière la vie semble plus facile, l'existence moins âpre demande moins d'efforts. Une bonhomie gracieuse accueille l'étranger et règne entre compatriotes, jusqu'au moment où les passions brusquement échauffées dressent l'un contre l'autre, avec une véhémence subite, des clans adverses.

Ce climat un peu acidulé, qui fait prendre la vie sans austérité et qui tout à coup monte à la tête, la prédominance d'éléments méditerranéens variés, ont constitué une race qui, au Moyen Age, sans être opposée à la race française du Nord, en était séparée par des différences suffisamment nettes pour déterminer une évolution distincte. Plus souples, plus déliés, l'esprit vif et la langue agile, les Méridionaux étonnaient les barons du Nord à l'âme plus rigide.

Le manque de chroniques méridionales rend difficile une comparaison entre gens du Midi et gens du Nord. Il faut attendre la première croisade pour trouver trace d'un contact entre les deux races et constater des réactions.

Michelet a inventé une haine de race grâce à laquelle l'Église au XIII^e siècle aurait pu découpler les barons du Nord sur le Midi : « Indépendamment des ravages des routiers du Midi, les croisades avaient jeté des semences de haine. Ces grandes expéditions, qui rapprochaient l'Orient et l'Occident, eurent aussi pour effet de révéler à l'Europe du Nord celle du Midi. La dernière se présenta à l'autre sous l'aspect le plus choquant : esprit mercantile plus que chevaleresque, dédaigneuse opulence, élégance et légèreté moqueuse, danses et costumes mauresques, figures sarrasines. Les aliments mêmes étaient un sujet d'étonnement entre les deux races : les mangeurs d'ail, d'huile et de figues rappelaient aux croisés l'impureté du sang mauresque et juif et le Languedoc leur semblait une autre Judée. »

Quoique l'exagération romantique de cette tirade saute aux yeux, l'idée générale n'est pas absolument fausse (1).

André Michel précise, d'après Raoul de Caen, dans son *Histoire de l'Art :* « Dès le X^e siècle on censurait à la cour du roi Robert

(1) Auguste LONGNON dans *la Formation de l'unité française* soutient la même thèse.

les allures, les goûts, l'élégance et les mœurs des Méridionaux, arrivés dans la suite de la reine Constance. Au camp des croisés on ne manquait pas d'opposer à la rudesse et à la bravoure des *Francigenæ* la légèreté des *Provinciales* et Raoul de Caen disait des uns qu'ils ont « le regard hautain, l'esprit fier et la main prompte », tandis que les autres, moins belliqueux, mais plus adroits, abondaient en ressources dont l'armée faisait son profit ; dans un dicton que chantaient les enfants cette sommaire philosophie des races se résumait ainsi : « Les Français à la bataille, les Provençaux aux vivres. »

L'opposition entre Provençaux et Français n'est pas niable et il est certain que les différences de goût, d'habitudes, de comportement et de langue amenèrent des frictions (1). Toutefois il ne faut pas exagérer l'importance de celles-ci. L'origine des conflits fut beaucoup plus dans la rivalité des chefs que dans une animosité raciale des troupes. L'attitude de Raymond IV de Toulouse à la première croisade fut de nature à jeter le trouble et même la suspicion dans l'esprit des autres croisés, et le contraste qui apparaît entre le chef de la croisade provençale et les chefs des croisades lorraine et française se retrouve à un degré moindre entre leurs hommes.

L'enthousiasme de Raymond pour la délivrance des Lieux Saints était aussi sincère que celui d'un Godefroy de Bouillon ; mais, à la différence du duc de Brabant, le comte de Saint-Gilles et de Toulouse connaissait l'Orient. Son imagination s'était enflammée aux récits des marchands et des pèlerins, qui de Syrie abordaient dans ses ports. Son ardeur à combattre les Infidèles se teintait du désir de se tailler un royaume dans ces pays fabuleux, qui fournissaient à l'Occident la soie, les épices, la verroterie, tout ce qui constituait alors le luxe. Quels que fussent ses sentiments profonds, il se conduisit comme si la libération de Jérusalem lui importait moins que la conquête d'un fief, alors qu'il était de tous les croisés le plus riche en terres.

Les simples chevaliers, les humbles, pour qui ce pèlerinage armé n'était qu'un grand acte spirituel, furent indignés de voir ainsi transformer la croisade sainte en une expédition coloniale. Les

(1) Il en fut de même à la seconde croisade entre les troupes de l'empereur Conrad III et celles de Louis VII, alors que les Français raillaient à leur tour la lourdeur des Allemands.

croisés concevaient bien que le seul moyen de protéger la Terre Sainte contre les Infidèles était de la conquérir et d'en faire un état chrétien ; pour eux la fin était la délivrance du Saint-Sépulcre, la conquête n'étant qu'un moyen, tandis que pour Raymond IV et son rival, Bohémond de Tarente, le moyen devenait une fin en soi, détournant ainsi la croisade de son but principal. Raymond et Bohémond, Provençaux et Normands, avaient déjà failli en venir aux mains à propos de la prise d'Antioche ; la querelle se renouvela après la prise de Marra, au point que les autres croisés excédés rasèrent la ville pour faire disparaître la cause du conflit.

Raymond IV s'était croisé avec l'idée bien arrêtée de devenir roi de Jérusalem. Il avait rendu à la croisade de signalés services. L'armée croisée était bloquée dans Antioche ; la disette était si affreuse qu'Étienne de Blois, un des chefs de la croisade française, déserta et s'enfuit par mer ; la fin approchait, lorsque sous les dalles de l'église Saint-Pierre un Provençal, Pierre Barthélemy, « inventa » la Sainte-Lance, celle dont le centurion avait percé le flanc du Christ. Cette trouvaille miraculeuse ranima les énergies et quelques jours plus tard les croisés, jusque-là à bout de forces, écrasaient l'armée assiégeante. A Marra Pierre Barthélemy eut une autre vision aussi opportune et, alors que la croisade s'émiettait, Raymond IV en prit le commandement et la relança. A la prise de Jérusalem la croisade provençale et son chef enlevèrent vaillamment leur secteur d'attaque et cependant, malgré les services rendus, lorsqu'il s'agit d'élire un chef, à Raymond les croisés préférèrent Godefroy de Bouillon, moins brillant mais moins inquiétant.

Pour se venger de sa déconvenue, le comte de Toulouse fit échouer les sièges d'Ascalon et d'Arsouf, les deux ports qui devaient assurer les communications de Jérusalem avec la mer. En sous-main il fit dire aux assiégés, prêts à se rendre, de tenir et Godefroy de Bouillon, exaspéré, allait attaquer le camp toulousain, lorsque le comte de Flandre réussit à l'apaiser.

Réfugié à Constantinople auprès du basileus Alexis Comnène, Raymond après de nouveaux démêlés avec Bohémond d'Antioche accepta le commandement de la croisade lombarde de 1101. Il eut le tort de se laisser entraîner par cette croisade populaire dans les déserts d'Anatolie. Quand les croisés furent épuisés, les Turcs les attaquèrent et dans la nuit Raymond s'enfuit abandonnant ses

hommes, qui furent massacrés. En revanche, devant Tripoli il est d'une folle témérité, attaquant « cette populeuse cité à lui tout seul » et avec 250 hommes mettant en déroute 2 000 Infidèles. Enfin cet exploiteur de la croisade, dont les ambitions s'abaissèrent de la couronne de Jérusalem à la conquête du comté de Tripoli, refusa de quitter la Terre Sainte et de rentrer à Toulouse, ayant fait vœu de poursuivre jusqu'à sa mort le combat contre les ennemis du Christ. Il tint parole et mourut devant Tripoli le 28 février 1105.

René Grousset, qui a renouvelé l'Histoire des Croisades (1), a dit de lui : « C'est une personnalité assez complexe que Raymond de Saint-Gilles. Déjà, au cours de la croisade, il a eu des admirateurs fervents et d'impitoyables détracteurs. Aussi bien ce Méridional passionné, au caractère inquiet, inégal, plein de nervosité, avec des alternances d'enthousiasme et de découragement, d'ambitions romantiques et de brusques abandons, de sautes d'humeur et de ténacité finale, défie-t-il les définitions toutes faites (2). »

LES FÉODAUX

Comme nous l'avons dit, Raymond IV ne peut être, par suite de sa position et de son caractère personnel, considéré comme le prototype absolu de la race méridionale ; cependant, lorsque Armand Praviel parle de « l'âme tour à tour indolente et passionnée du peuple d'oc » (3), il traduit la même opposition entre les peuples que celle qui existait entre les chefs.

Cette opposition se trouve nettement marquée, si l'on compare les comtes de Toulouse et les Capétiens de la même époque, leur politique et leurs réalisations.

A l'époque où Raymond IV se sent assez puissant pour prendre au besoin le commandement d'une croisade, le roi de France n'est qu'un assez pauvre prince. Il est le roi, il a été sacré à Reims, toutefois son autorité sur les grands vassaux n'est que théorique.

(1) René Grousset, *Histoire des Croisades et du royaume franc de Jérusalem*, Plon, 1934-1936.

(2) René Grousset, *l'Épopée des Croisades*, Plon, 1939.

(3) Armand Praviel, *la Ville rouge*, La Renaissance du Livre, 1933.

Seule l'Église dans son désir d'unité et de paix attache à cette suzeraineté l'importance qu'elle mérite. C'est un droit qui ne pourra s'exercer que lorsque la force l'imposera. Or, à la fin du XIe siècle le roi Philippe Ier ne possède pour tout domaine qu'une bande de terre joignant la Seine à la Loire avec les comtés de Paris, de Melun, d'Étampes et d'Orléans. Le concile de Clermont s'est réuni en 1095 pour l'excommunier (1) ; pas un instant le pape, qui va prêcher la croisade, ne songe à transiger sur la discipline pour s'assurer le concours du roi. Une croisade peut alors s'organiser sans la participation du roi de France.

En 1209 nous verrons Innocent III implorer Philippe Auguste pour qu'il prenne la tête de la Croisade contre les Albigeois et le comte de Toulouse. C'est que, avec ce roi, la monarchie française se sera imposée non seulement à la France, mais à la chrétienté. Si Philippe Auguste put reconquérir tout l'ouest de la France, annexer la Flandre, détruire une coalition à Bouvines, soumettre les grands vassaux, c'est au labeur obscur de ses prédécesseurs qu'il le doit. Philippe Ier, Louis VI et même Louis VII, avant d'être rois, sont d'abord les suzerains de leur domaine. Ils agissent en rois pour le défendre contre les Anglo-Normands, mais en un labeur incessant ils travaillent à en faire un outil sûr et bien en main. Soumission des féodaux, destruction des barons pillards, ordre et autorité dans un cadre restreint permettront à Philippe Auguste de faire une politique vraiment royale et de profiter de toutes les opportunités, toujours certain qu'il était de trouver dans son domaine des vassaux fidèles et l'argent de ses bonnes villes.

Les comtes de Toulouse, question de tempérament mise à part, étaient-ils en mesure de suivre la même politique? Il semble qu'ils n'y aient jamais songé et parce que précisément à la fin du XIIe siècle leur suprématie était absolue dans le Midi. Elle les entraîne non à mettre de l'ordre dans la maison, mais aux expéditions extérieures.

Bertrand, le fils aîné de Raymond IV, abandonnera son comté de Toulouse pour aller revendiquer le comté de Tripoli et ne reviendra jamais. Son frère, Alphonse-Jourdain, résistera pendant quarante ans à l'appel de l'Orient avant d'aller à son tour

(1) Pour avoir enlevé Bertrade, fille de Simon Ier de Montfort, et avoir répudié, pour l'épouser, la reine Berthe de Hollande.

mourir en Terre Sainte, mais la Provence pour lui remplacera la Syrie. Il était naturel pour les comtes de Saint-Gilles, qui tenaient Beaucaire, de vouloir franchir le Rhône et s'étendre vers l'est. Alphonse-Jourdain se heurtera en Provence aux comtes de Barcelone, devenus rois d'Aragon. Ceux-ci, qui tenaient le Roussillon, n'avaient déjà que trop tendance à s'immiscer dans les affaires du Languedoc. La guerre fut coupée par un partage qui attribua à l'Aragon le comté de Provence de la Durance à la mer et le marquisat de la Drôme à la Durance à Toulouse ; ce ne fut qu'une trêve et les comtes de Toulouse seront plus souvent sur le Rhône que sur la Garonne, bataillant avec les seigneurs provençaux ou avec les comtes de Provence (1).

Raymond V (1148-1194) passera sa vie à se défendre contre ses puissants voisins : l'Aquitaine anglaise et l'Aragon. Ayant épousé Constance de France, sœur de Louis VII, il inaugura sa politique d'alliance et de bascule, en jouant d'abord la carte française. Lorsque, pour faire valoir les droits de sa femme, Henri II vint ravager le Toulousain, Louis VII accourut et se jeta dans Toulouse avec de faibles forces. Cette témérité impressionna le roi d'Angleterre qui se retira. Raymond V, ayant par son attitude forcé Constance à se réfugier auprès de son frère (2), transféra son alliance et même son hommage à Henri II ; le vieux roi ayant été trahi par ses fils, Richard Cœur de Lion avec ses féroces routiers envahit à son tour par deux fois le comté de Toulouse et fit le dégât jusque sous les murs de la ville.

Philippe Auguste (3) donne assez de tablature à l'Anglais pour l'obliger à ne mener le plus souvent sur les confins du Toulousain qu'une guerre larvée, en revanche l'Aragon ne se contente pas de se défendre en Provence. Il attaque à son tour (4) : le Toulousain et

(1) Pour les troubadours Raymond V n'est pas le comte de Toulouse, mais le seigneur de Beaucaire, d'Argence ou d'Avignon.

(2) Raymond V entretenait un véritable harem et prenait très mal les plaintes de sa femme. Celle-ci écrit à Louis VII : « J'ai fui de l'hôtel et je me suis rendue dans un village, en la maison d'un chevalier, car je n'avais ni de quoi manger ni de quoi donner à mes serviteurs. Le comte n'a aucun soin de moi et ne me fournit rien de son domaine pour mes besoins. » Cette rupture fut la fin de l'alliance française.

(3) A deux reprises, pour soulager Raymond V, Philippe Auguste fera des démonstrations contre Richard. Il en profitera pour occuper Figeac et le nord du Quercy.

(4) Alexander Cartellieri, l'historien allemand de Philippe Auguste, qualifie Alfonse II d'Aragon d'*Erbfeind* (ennemi héréditaire) de Toulouse.

L'Aragon, en plus du Roussillon, tenait par héritage les vicomtés de Carlat et de Millau (Voir le Tableau généalogique). Pierre II y joindra Montpellier.

le Rouergue sont ravagés ; les paix de 1176, 1186, 1190 sont éphémères et l'Aragon trouve des appuis dans le pays. En 1181 Raymond V, menacé une fois de plus, charge le chevalier-troubadour Bertrand de Born de rédiger un appel aux armes. Bertrand, qui mettait sa plume et sa muse à tous les services, envoya à son protecteur du moment un sirventés enflammé, où il décrivait par avance la grande victoire que le comte et ses fidèles remporteront dans la plaine devant Toulouse. A cette occasion il énumère les ennemis de Toulouse, et on trouve parmi ces alliés de l'Aragon tous les grands vassaux du comte de Toulouse : Guillaume VIII de Montpellier, Roger II de Béziers, Pierre de Lara, neveu d'Ermengarde de Narbonne, Roger-Bernard Ier de Foix et Bernard IV de Comminges.

Les plus puissants de ces barons perpétuellement rebelles sont les Trencavel. Partis de Béziers, ils ont acquis Carcassonne. Avec Albi et le Razès (1) ils se constituent un domaine d'un seul tenant du Tarn aux Pyrénées, qui coupe en deux les États du comte de Toulouse, qui menace sa capitale et qui tient le passage de l'ouest par Carcassonne. La lutte commence au XIe siècle et, pour se protéger contre Foix et Toulouse, Raymond-Bernard, le premier Trencavel en 1067 se « commende » au comte de Barcelone. Il lui vend Carcassonne et le Razès, qu'il reçoit aussitôt en fief. Après un retour vers Toulouse les Trencavel se tournent définitivement vers les comtes de Barcelone devenus rois d'Aragon, dont ils sont voisins par le Roussillon. Les Raymond ne se résigneront pas sans lutte à perdre leur suzeraineté ; on trouve les comtes de Toulouse et les vicomtes de Béziers engagés dans des guerres, dont nous savons peu de chose, en 1142, 1153, 1158, 1163, 1167, 1177, 1185. Les Trencavel sont tout aussi dangereux pour Toulouse que des étrangers, car ils sont inféodés à l'Aragon, qui en 1179 a exigé d'eux un hommage solennel. Au début du XIIIe siècle, les domaines Trencavel, les quatre vicomtés, forment une enclave dans le comté de Toulouse (2). Cette situation, trop souvent ignorée, éclaire d'un jour nouveau différents événements de la croisade.

(1) Le Razès avait eu pour capitale Rhedes (Rennes-le-Château), déjà ruinée avant la Croisade. Le Haut-Razès comprenait la région de Quillan, Couiza, Arques et Alet, le Bas-Razès le triangle déterminé par Limoux, Montréal et Mirepoix. Cf. Louis Fédié, *le Comté de Razès et le diocèse d'Alet*, Carcassonne, 1880.

(2) Au moment de la croisade ces domaines comprennent la partie de l'Albi-

Les comtes de Foix sont moins dangereux, parce que moins puissants, mais ils sont terriblement turbulents. Enfermés dans le couloir montagneux et pauvre de la vallée de l'Ariège, ils foncent, pour s'en évader, alternativement sur la Cerdagne espagnole et sur la plaine toulousaine. Au sud ils conquièrent l'Andorre, le Castillon, le Prayas, une quinzaine de vallées pour lesquelles ils se reconnaissent vassaux de l'Aragon. Vers le nord, ils dépassent Pamiers et poussent jusqu'à Saverdun, qui sera un brandon perpétuel entre Foix et Toulouse. Les comtes de Foix avaient longtemps disputé Carcassonne et le Razès aux Trencavel ; lorsqu'ils y renoncèrent, cette rivalité se termina par une union parfaite contre les Raymond. Quel que soit le comte de Foix ou le vicomte de Béziers à partir du deuxième tiers du XII[e] siècle, on les retrouve l'un et l'autre dans toutes les ligues contre les Raymond. Les autres vassaux y entraient ensemble ou successivement au gré de leurs intérêts, en particulier les comtes de Comminges, les comtes de Rodez, les seigneurs de Provence, les vicomtes de Montpellier et de Narbonne. Ermengarde de Narbonne, qui pendant quarante ans mènera avec une poigne virile ses bourgeois, ses consuls et son archevêque, n'est pas la dernière à fournir son contingent. Elle n'ignore pas, il est vrai, que Raymond V, duc de Narbonne, guette son héritage, qu'elle veut garder à ses neveux Lara.

Raymond V, bon catholique cependant, ne peut empêcher ses vassaux, les Trencavel, les comtes de Foix et de Comminges,

geois au sud du Tarn, avec Albi, Lavaur et Castres (la partie Nord forme l'Albigeois comtal et appartient à Toulouse), la vicomté de Carcassonne, c'est-à-dire tout le diocèse, une partie du Lauragais avec Castelnaudary, le Razès, une partie du futur diocèse de Mirepoix, les deux versants de la vallée de l'Aude, au nord la Montagne Noire et le Minervois, au sud les Corbières et le Termenès, enfin la vicomté de Béziers. Albi et le Razès sont qualifiés tantôt de vicomtés, tantôt de seigneuries. Nous emploierons par commodité l'expression : les quatre vicomtés Trencavel, sans y attacher toutefois un sens absolu.

Cf. Louis NOGUIER, *les Vicomtes de Béziers*, Bulletin de la Société archéologique de Béziers, 1885, et Prosper ALQUIER, *les Châteaux des vicomtés de Béziers, Albi et Carcassonne pendant la croisade albigeoise* (21 juillet 1209-juin 1211), thèse de l'École des Chartes, 1921. Le manuscrit inédit de cette thèse a été déposé par M. Martin-Chabot aux Archives nationales. C'est d'après la carte qui accompagne ce travail, que nous avons établi le tracé des domaines Trencavel. Il ne s'agit pas de possessions ayant des limites rigoureuses, mais plutôt d'une zone d'influence.

Les Trencavel, semble-t-il, ne faisaient hommage à l'Aragon que pour Carcassonne et le Razès. Pour Albi et Béziers, ils devaient être restés vassaux au moins nominaux de Toulouse. La question n'est pas claire, mais en fait les Trencavel taient personnellement de la mouvance de l'Aragon.

de favoriser ouvertement l'hérésie. Il est réduit à s'en lamenter auprès du pape et du roi, qu'il appelle à son secours. « Je n'ose, écrit-il, ni ne peux rien entreprendre (1). » A la même époque, il en va tout autrement dans la France royale. Si les grands vassaux supportent impatiemment l'autorité du roi, ils n'osent guère bouger qu'aux changements de règne. A son avènement Louis VII doit faire face à une ligue menée par la Champagne, qu'il écrase et saint Bernard doit intervenir pour sauver Thibaud de Champagne. Philippe Auguste, roi à quinze ans, est en plus grand péril. La ligue contre lui réunit les comtes de Flandre, du Hainaut, de Champagne, de Blois, de Nevers, de Sancerre et le duc de Bourgogne. Pendant des années, de 1181 à 1186, on escarmouche plus qu'on ne se bat ; au total le jeune roi est si complètement vainqueur que l'année suivante il peut se permettre d'aller châtier chez lui le duc de Bourgogne et le forcer à se soumettre. Et Bouvines sera le triomphe de la chevalerie royale.

C'est que les rois de France, s'ils n'ont pu encore s'imposer aux grands feudataires, sont les maîtres dans leur domaine où ils ont réduit à l'obéissance et au respect du lien féodal la petite féodalité. Au contraire, dans le Midi ce lien féodal n'a jamais été aussi solide que dans le Nord et s'est considérablement relâché. Si les comtes de Toulouse n'ont pu faire de leur domaine du Toulousain ce que les rois ont fait de l'Ile-de-France, c'est moins la faute de leur négligence que de la différence des tempéraments et des institutions.

La féodalité, née sous sa forme organisée de la décomposition de l'empire carolingien, reçut dans le Nord une vive impulsion par le danger que constituaient les invasions normandes à l'ouest, magyares à l'est. C'est le plus souvent volontairement que le faible se « commende » au fort pour en recevoir aide et protection. Le souci de défendre la terre contre les envahisseurs d'abord, puis contre les voisins, donne à la féodalité cette organisation complète,

(1) Ce manque de discipline et d'autorité apparaît partout. En 1199, profitant de l'absence de Raymond VI, quelques seigneurs du Lauragais se rebellent ; la comtesse Jeanne marche contre eux, mais trahie par ses propres troupes, qui mettent le feu à son camp, elle doit s'enfuir. Les guerres féodales sévissent entre les comtes de Foix, les comtes de Comminges, les sires de l'Isle-Jourdain, sans que le comte puisse intervenir. Par carence du pouvoir central et du pouvoir religieux la Trêve de Dieu, la Quarantaine le Roi et autres freins imposés à l'ardeur belliqueuse des féodaux ne sont pas respectés. Il n'est pas jusqu'aux villes, qui gaillardement n'envoient leurs milices ravager les territoires d'un voisin gênant

qui du vilain au roi lie tous les hommes entre eux. Ce qui importe, c'est moins la possession de la terre que le service qu'elle implique, et service militaire d'abord. Le vassal est l'homme du suzerain et cette fidélité personnelle se traduit par l'hommage-lige, serment d'homme à homme, qui se superpose au contrat pour le renforcer.

Une société nouvelle et un droit nouveau se sont élaborés qui reposent sur le lien féodal d'homme à seigneur, de vassal à suzerain, et réciproquement. C'est une organisation empirique, bâtie sous la pression des faits, sans plan ni théorie, qui engendrera une ère de guerres incessantes de donjon à donjon, de principat à principat, mais qui, grâce à la royauté soutenue par l'Église, après plus de deux siècles de luttes, aboutira à la France de saint Louis. Cette société n'est pas policée, sa brutalité révolte les gens si pacifiques que nous sommes devenus, mais un principe moral est né : le respect du droit féodal qui s'exprime par les mots « honneur » et « preudhomme » (1), avant même que la chevalerie ait sanctifié leur emploi.

Les invasions sont un terrible fléau et aussi une rude école. Pour ne pas être passé par cette épreuve pendant la période de gestation de la féodalité, pour n'avoir pas subi les invasions post-carolingiennes (2), le Midi pourra se donner une civilisation plus libre, plus raffinée ; cette civilisation en revanche sera moins solide que celle du Nord, dont le Midi devra en définitive subir la loi.

D'autre part le Midi malgré les invasions germaniques a conservé l'imprégnation de Rome : en particulier les rapports humains y sont régis par le droit romain, qui s'adapte moins bien que le droit coutumier à l'organisation et à la discipline féodale. Le système féodal répondait au besoin qui l'avait engendré. Le lien féodal était basé sur le service personnel. L'homme devait

(1) Le « preudhomme », que Philippe Auguste déclare placer au-dessus du « preux », est, avant la lettre, le chevalier sans peur et sans reproche, qui au courage du preux ajoute le souci de l'honneur chevaleresque : respect aux femmes, aux faibles, aux clercs et à son serment de fidélité.

(2) Débarrassé des Sarrasins, qui se bornent à des razzias sur les côtes de Provence, le Midi ne connaîtra des Normands que des raids d'enfants perdus Bien qu'ils aient pris Bordeaux et remonté la Garonne, ils ne font que passer en Languedoc dans des courses rapides ; ce n'est pas la hantise continue pendant un siècle et demi des hordes destructrices, qui forcent le manant à chercher un abri dans le château seigneurial, quand la fumée des incendies monte à l 'horizon. Un raid magyar, d'autre part, atteindra Nîmes.

son service au seigneur, qui en retour lui devait aide et protection. Le droit romain au contraire affirme les droits de l'individu et substitue au lien d'homme à homme la force du contrat.

A la maxime militaire du Nord : « Nulle terre sans seigneur » le Midi répond par une formule juridique : « Pas de seigneur sans titre. » La féodalité exige un seigneur pour rendre le service personnel de la terre, le droit romain ne reconnaît que le contrat écrit et n'accepte pas la sujétion féodale. Cette dernière conception, qui en théorie apparaît si juste et si favorable à la liberté de l'homme, sera une des causes qui par affaiblissement du pouvoir central entraîneront le Languedoc à la perte de son indépendance. La liberté, si tentante en théorie, est un bien qu'il faut pouvoir défendre. Si elle énerve la force de résistance d'un pays, elle se condamne en même temps que lui.

Le relâchement du lien féodal dans les terres d'oc se constate d'abord dans la persistance de l'*alleu*. Survivance des *villæ* romaines, l'alleu est une terre libre, qui contrairement au fief ne doit pas de service. Le régime féodal ne peut admettre cette terre sans servitude, l'alleu devient un fief et l'alleutier un vassal qui doit le service à son suzerain. Dans le Midi, au contraire, de nombreux alleux se maintiennent au XI^e^ siècle dans les domaines des comtes de Toulouse et de leurs grands vassaux : ce sont autant de terres dont les seigneurs forts de leurs droits se considéreront comme libérés de toute obligation (1).

Une autre coutume, née également du droit romain, contribue aussi à réduire dans le Midi la force militaire du souverain. Alors que l'obligation de maintenir le fief avait imposé dans le Nord le droit d'aînesse, le Midi continue à observer en cas de succession le partage égal, comme si le fief était une propriété quelconque. De plus, le fief n'est pas partagé en autant de fiefs que d'ayants droit, dont chacun comme en France relève directement du suzerain ou du frère aîné (2) ; il reste en indivis entre les héritiers. C'est le pariage, qui ne fut pas inconnu dans le Nord, mais qui tendait à disparaître dès le XI^e^ siècle.

Si les grands fiefs, voyant le danger, adoptent le droit d'aînesse,

(1) Cf. Paul Dognon, *les Institutions politiques et administratives du pays de Languedoc du XIII^e^ siècle aux guerres de religion*, Toulouse, 1895.

(2) A la mort de Simon III de Montfort, le fils du premier lit hérite du comté d'Évreux, l'aîné du second lit, le Simon de la croisade, des domaines de l'Yveline et le cadet, Guy, doit se contenter du château de Bretencourt.

dans les petits le morcellement croît à chaque génération. Le château (1) de Montréal est indivis entre 36 chevaliers, Lombers en compte 50, Mirepoix 36. Par le jeu des successions répétées on arrive aux fractions de fractions ; ainsi Raymond de Dourgne possède la moitié des trois quarts du fief familial. En principe le fief en « pariage » continue à devoir les mêmes services au suzerain, mais aucun des parageurs ou paréeurs, même le chef parageur qu'ils choisissent parfois comme gérant, ne se soucie d'assurer le service personnel (2). Le lien d'homme à l'homme, de protection par en haut et de fidélité par en bas, qui faisait la beauté morale et la force de la féodalité, disparaît. Les chevaliers parageurs, s'ils veulent se battre, vont à l'ost en chevaliers soldés, en mercenaires, ce qui arrive souvent, car le pariage, société d'exploitation, ne prévoit pas d'assistance mutuelle entre les copropriétaires, dont le revenu fond avec les partages. Le droit d'aînesse maintenait un chef de famille, qui avait le devoir de veiller sur ses cadets, sur sa maison, sur son lignage ; en contre-partie les membres du clan restaient groupés autour de lui et constituaient sa force (3).

Outre les alleux et les fiefs en pariage, d'autres terres échappent aussi en grande partie au service féodal, ce sont celles tenues par des femmes ou par l'Église. Un roi de France, un duc de Normandie veillaient strictement à ce que tout fief tombé en quenouille ou tenu par un mineur fût pourvu aussitôt que possible, de gré ou de force, d'un tenant capable de rendre le service du fief. La chasse aux héritières est tout aussi acharnée dans le Midi, mais si la femme se maintient, le suzerain ne parvient pas à l'empêcher d'arguer de son sexe, pas plus qu'il ne sait exiger que les évêchés et abbayes envoyent leur contingent à l'ost (4).

(1) Nous emploierons suivant les cas le mot château, soit dans le sens restreint du donjon avec son enceinte, soit dans le sens large de seigneurie ou de fief

(2) Lorsque, après le traité de 1229 qui livre le Languedoc à la France, Raymond VII voudra réagir, il tentera, ne pouvant modifier une coutume ancestrale, de s'introduire dans un grand nombre de pariages pour y avoir un représentant, qui fasse respecter ses droits. C'est ainsi qu'il achètera, entre autres, la moitié de Fanjeaux, le tiers de Cintegabelle et le vingtième de Caderousse.

(3) Dans le roman picard de l'*Escoufle*, le comte tient table ouverte et invite : «Trestous ceus qui manger veulent — Qui sans seigneur sont sur la terre... » C'est la théorie plus que la pratique, mais l'idée du seigneur père de famille subsiste.

(4) Les grands vassaux ne sont pas plus favorisés que le comte de Toulouse. Sur les 500 châteaux des domaines des Trencavel, ceux-ci, d'après Prosper Alquier, n'en possèdent que 50 en propre et 100 seulement leur doivent l'hommage. Plus des deux tiers des vassaux se seraient donc maintenus indépendants.

Enfin dans le Nord l'hommage n'est pas encore la formalité toute verbale qu'il deviendra. Bien qu'il ne soit accompagné d'aucun rite obligatoire, il prend par le serment un caractère religieux, qui au lien humain, en quelque sorte familial, ajoute un lien sacré. Cet aspect religieux du lien vassalique a déjà disparu en grande partie du Midi, où la foi, mal protégée par une Église de plus en plus déficiente, recule devant l'hérésie et une hérésie qui proscrit le serment. L'emprunt fait à la féodalité par l'amour courtois et la transformation chez les troubadours de l'amant en vassal de sa dame n'est pas une preuve de respect à l'égard du lien vassalique.

La famille, le lignage, le lien féodal ont perdu le caractère sacré, qu'en dépit de nombreux accrocs ils ont gardé dans le Nord, où, si la fidélité des grands vassaux est souvent chancelante parce qu'ils sont entraînés par la politique, chez les petits, chez les vavasseurs, le lien réciproque qui unit le suzerain et le vassal n'est pas un vain mot. Encore sous Philippe le Bel, alors que l'hommage féodal a perdu de sa valeur morale, Joinville célébrant les prouesses d'une troupe, ne s'en étonne pas, car, dit-il, presque tous ceux qui la composaient étaient du lignage du chef ou ses hommes-liges.

Dans le Midi la nature contractuelle du fief a déjà pris le pas sur la valeur humaine. L'hommage-lige y est peu fréquent, le parchemin fait la loi des parties et le vassal ne se sent pas lié personnellement à son seigneur et contraint en conscience de défendre sa cause comme la sienne propre. Luchaire a traduit cette situation avec quelque humour : « Agissant comme si le roi n'existait pas, il [le comte de Toulouse] réalise l'idéal même de la haute féodalité. Il ne lui manque que d'être obéi de ses propres vassaux (1). »

Ce relâchement du lien féodal explique pourquoi les Raymond de Toulouse, maîtres en droit de tout le Midi, ne réussirent jamais à trouver dans leur domaine propre les forces nécessaires pour imposer leur autorité, comme les Capétiens l'avaient fait dans la France de langue d'oïl. Il nous permettra aussi de comprendre pourquoi, après que son heureuse politique de mariage lui eut assuré la paix avec l'Angleterre et l'Aragon, Raymond VI fut impuissant à se défendre, incapable de mobiliser les forces dont il

(1) A. Luchaire, *les Premiers Capétiens*, dans Lavisse.

aurait dû pouvoir disposer ou, lorsqu'il y était parvenu, de livrer une bataille heureuse.

VILAINS ET BOURGEOIS

Nous sommes assez bien renseignés sur les Raymond et leurs vassaux, nous le sommes également sur les villes ; les vilains, faute de documents, sont sans histoire. Il semble toutefois que l'état de guerre presque permanent qui régnait en Languedoc ait eu une conséquence désastreuse pour les campagnes, rappelant ce qu'était encore le domaine royal à la fin du XI^e siècle.

En 1181 Alfonse II d'Aragon avec ses alliés, les Trencavel et Ermengarde de Narbonne, avait poussé jusqu'à Toulouse, fait le dégât dans tout le pays et envahi le Rouergue. En même temps le légat Henri d'Albano, ayant réuni une croisade de chevaliers méridionaux et provençaux, était allé assiéger Lavaur pour contraindre Roger Trencavel à rompre avec les hérétiques. Philippe Auguste, curieux de toute cette agitation, avait envoyé comme observateur un de ses familiers, Étienne, abbé de Sainte-Geneviève, futur évêque de Tournai. Étienne écrit aux moines de son abbaye (1) : « Par la crainte d'un péril grave, le travail entrepris est rendu plus léger et moins formidable. Il y a, en effet, de quoi s'effrayer, car la route est longue, chargée des dangers des fleuves, des dangers des voleurs, des dangers des Cottereaux, Basques et Aragonais, elle est plus mortelle que la mort. Je suis l'évêque d'Albano par monts et par vaux, à travers de vastes solitudes, à travers la rage des brigands et l'image de la mort, à travers les villas incendiées et les maisons ruinées, où rien n'est sûr, rien n'est calme, rien qui ne menace le salut, ne tende des embûches à la vie. »

Cette vision avait frappé l'abbé, car l'année suivante il revient à la charge en félicitant son ami Jean de Belles-Mains, évêque de Poitiers, qui, après avoir été élu archevêque de Narbonne, venait, sans avoir pris possession de son siège, d'être promu au siège primatial de Lyon :

(1) *Lettres d'Étienne de Tournai*, Nouvelle édition par l'abbé G. Desilve. Valencienne, Paris, 1893.

« Dernièrement, lorsque le roi m'a envoyé à Toulouse, j'ai vu, lors de mon voyage dans cette terre, l'image affreuse, fréquente et pressante de la mort, les murs des églises à demi ruinés, les édifices sacrés à demi brûlés, les fondations détruites et, là où il y avait des habitations humaines, les repaires incultes des bêtes. J'ai tremblé, je l'avoue, j'ai été épouvanté quand j'ai appris qu'on vous appelait dans ce pays, dans lequel, s'il vous arrivait d'y aller, il ne vous serait pas facile d'être utile. »

Cet homme d'église n'était pas un homme de guerre, le courage physique n'était pas son fort et, s'il ne redoutait pas de poursuivre énergiquement un baron déprédateur ou un clerc indigne, nous savons par d'autres lettres qu'il n'aimait pas les aventures. Il a dû s'exagérer et exagérer ses malheurs. Il n'en reste pas moins qu'en 1181, tout de suite après l'avènement de Philippe Auguste, un Parisien, ancien abbé d'Orléans, qui a donc parcouru l'Ile-de-France, s'étonne de l'état lamentable des campagnes languedociennes. Dans le domaine royal « la paix du roi » avait permis aux paysans, aux moines défricheurs de quitter les enceintes fortifiées et de s'installer dans la campagne au centre et à portée de cultures nouvelles. Dans le Midi, au contraire, la ferme isolée ou le village non fortifié n'existent pas ou n'existent plus. Les paysans sont rassemblés dans les bourgs fortifiés, qui s'accrochent aux murailles de la ville ou du château, suprême refuge en cas de danger pressant. On ne cultive que le pourtour des villes. Les bourgeois de Moissac, assiégés, se rendront parce que « de vendanges le temps est venu » et que les vignerons sont les bourgeois eux-mêmes. A Nîmes le bétail est à l'intérieur des murs. Pour forcer l'imprenable Toulouse à céder, le sénéchal du roi ravagera méthodiquement le pourtour de la ville, détruisant chaque jour un secteur (1). Entre les villes, grandes et petites, entre les châteaux et les abbayes, c'est le désert, où le voyageur,

(1) Les grands bourgeois, enrichis par le négoce, ne savent comment faire fructifier leur argent, puisque l'Église interdit le prêt à intérêt. Peu à peu ils achètent les terres suburbaines et, quand il n'y en a plus à vendre, des alleux ou des fiefs, qu'ils lotissent et donnent à bail à des tenants. Quand ils ne peuvent acheter la terre, ils achètent le bénéfice et s'intercalent entre le tenancier et le seigneur. Ils deviennent ainsi des *domini* et s'assurent des revenus faibles, mais sûrs. Ces valeurs circulent et se négocient comme nos valeurs mobilières. C'est une des formes primitives du capitalisme. Cf. Hubert Richardot, *le Fief roturier à Toulouse aux XII^e et XIII^e siècles*. Revue historique de droit français et étranger, 1935

même plus brave qu'Étienne de Tournai, ne se risque pas sans appréhension.

C'est que la guerre dans le Midi a un caractère particulièrement affreux, par suite de l'emploi régulier des mercenaires, des « routiers ». Ces routiers n'étaient pas un fléau exclusivement réservé au Midi en ces temps reculés où la guerre était faite par les professionnels et où bourgeois et paysans ne jouissaient pas encore du redoutable honneur de se battre et de mourir (1). Les rois de France et d'Angleterre en employaient aussi et les noms de Mercadier, Louvart et Cadoc sont tristement célèbres. Toutefois ils étaient maintenus aux frontières et ne pénétraient pas à l'intérieur du domaine royal. Lorsqu'ils échappaient à l'autorité de leurs chefs, Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion en faisaient, chacun de son côté, un massacre épuratif (2).

L'armée de Bouvines sera une armée nationale, où figureront des chevaliers et des sergents soldés, mais recrutés par leur seigneur sur son domaine, et pas de mercenaires professionnels, gens de sac et de corde. Incapable, même dans le Toulousain, son domaine propre, de réunir une armée féodale, le comte de Toulouse était contraint de faire appel aux routiers. Ses adversaires agissaient de même et ces mercenaires, déjà redoutables pendant la guerre pour les non-combattants, se transformaient en brigands, dès que la paix les avait privés de leur solde. Le pape Célestin III écrit à l'archevêque d'Arles avec beaucoup de logique : « Je sais que votre province est en proie aux Aragonais, aux Brabançons et autres bandes d'étrangers. Frappez-les, mais frappez aussi ceux qui louent ces brigands et les reçoivent dans les châteaux et dans les villes. » Non seulement les hauts barons utilisent régulière-

(1) Les bourgeois pouvaient être convoqués pour une chevauchée ; en général ce service ne pouvait excéder une journée et le soir ils devaient coucher dans leur lit.

(2) L'emploi de routiers par les Croisés de Simon de Montfort a provoqué de chaleureuses indignations, comme si le chef de la Croisade avait pu concevoir de ne pas recourir à une pratique courante et universelle à son époque. Simon, comme nous le verrons, abandonné avec des forces infimes au milieu d'un pays hostile, devait faire flèche de tout bois. S'il accueillit des chefs de routiers, il sut leur imposer sa discipline et ne toléra pas leurs brigandages. Ce qui est reproché aux comtes de Toulouse et à leurs grands vassaux, c'est moins l'emploi des routiers en soi, que le fait de ne pas les tenir en main et de les laisser en guerre et en paix ravager le pays. (Cf. H. Géraud, *Les routiers au XII^e siècle*, Bibliothèque de l'École des Chartes, 1842-43.)

ment les routiers, mais encore des chevaliers pauvres, sans terre, n'hésitent pas à se joindre à eux et à prendre la tête de leurs « mainades ». Les conciles fulmineront sans trêve contre ces mainadiers, contre les routiers et contre leurs employeurs (1).

En fait, il n'existe guère en Languedoc au XII^e siècle de paysans au sens complet du mot, il n'existe que des bourgeois cultivateurs. Cette situation eut tout au moins un avantage, celui de faciliter l'affranchissement des serfs. La règle du droit romain : « Le ventre affranchit » avait déjà libéré beaucoup d'enfants, issus de serfs et de femmes libres. D'autre part, si le roi dans son domaine répugnait à laisser échapper la moindre parcelle d'une autorité acquise avec tant de peine, dans le Midi les seigneurs plus libéraux, plus imbus du droit romain, plus pressés d'argent ou moins strictement attachés à leurs droits, acceptaient le rachat des serfs. Le servage, incompatible avec la vie urbaine, était en nette régression dans le Midi. La question reste à débattre de savoir s'il est préférable d'être libre ou d'être assuré de pouvoir travailler et jouir des fruits de son travail. Aujourd'hui moins qu'hier il est aisé de répondre.

***

Le Midi pendant le XII^e siècle avait développé une civilisation urbaine qui a frappé l'imagination des écrivains et des historiens, au point que trop souvent ils ont involontairement oublié d'établir une comparaison avec les villes des Flandres, avec celles de Champagne, avec Rouen, qui était après Paris, et loin der-

(1) Le mal devint si grave que des mesures extraordinaires durent être prises. En 1184 un charpentier du Puy à la suite d'une vision fonde la confrérie des Encapuchonnés. Les confrères, qui se distinguaient par un capuchon blanc, juraient de se prêter aide et assistance contre les routiers, d'où leur nom de jurats. Cette confrérie se répandit rapidement dans tout le Midi, surtout dans la partie septentrionale. Il y eut des batailles acharnées et de véritables hécatombes de routiers. Puis les confrères ayant pensé avec logique qu'ils pourraient profiter de leurs forces pour se débarrasser des seigneurs-brigands, la noblesse et l'Église se déchaînèrent contre ce mouvement révolutionnaire et les firent massacrer à leur tour.

En 1191 l'évêque d'Albi, profitant d'une trêve entre le comte de Toulouse et le vicomte Trencavel, fit signer aux deux adversaires un traité par lequel moyennant un impôt spécial, la « pezade », la protection des paysans et de leurs bêtes était assurée par des chevaliers soldés, les « paissiers », tandis qu'une caisse de secours indemnisait les victimes éventuelles. L'évêque gardait la caisse ; le comte l'obligea à lui en remettre une part et, les paissiers disparus, la pezade subsista à titre d'impôt. C'est même le premier impôt général qu'on connaisse.

rière, la plus grande ville du royaume. Ce qui est réel, c'est la richesse et l'activité des ports comme Narbonne et Montpellier, où une population cosmopolite s'active à un trafic intense. Ces villes sous l'impulsion des grands marchands que sont leurs consuls essaiment des comptoirs dans toute la Méditerranée, passent des traités de commerce, protègent les marchands étrangers et font protéger les leurs. A une époque où l'argent est si rare ce trafic d'importation et d'exportation crée l'opulence (1).

Les villes de l'intérieur, comme Toulouse, Nîmes ou Carcassonne, sont le centre de riches régions agricoles, le marché de l'industrie drapière et le lieu de passage obligatoire des marchands et des pèlerins. Béziers prospère par la richesse de son terroir et une foule de petites villes, Saint-Gaudens, Foix, Castres, Moissac, Lavaur, Albi, Cahors, Rodez, Alais, Lodève, Le Puy ont groupé une population urbaine autour d'un évêché, d'une abbaye, d'un château, eux-mêmes survivance d'une cité ou d'un poste romain.

Ces villes ont été, comme tout le Midi de cette époque, vues trop souvent à travers un préjugé favorable créé par les passions partisanes. Diverses légendes ont contribué à représenter ces cités enrichies par le commerce comme des avant-postes historiques de la démocratie, nés des cités romaines et acceptés par des seigneurs éclairés.

L'école romaniste, dont on trouve encore l'influence dans Jacques Bainville, faisait des communes du Midi une survivance, à travers les siècles et les invasions, des municipes romains. Ces théories, fabriquées par la vanité locale, en particulier par les conseillers du Parlement de Toulouse, désireux de faire pièce par leur ancienneté à leurs collègues de Paris, furent réduites à néant par les érudits toulousains de la fin du siècle dernier et du début du XX^e siècle (2).

Un trou de plusieurs siècles existe entre la disparition des administrations romaines et l'apparition des premières chartes de

(1) C'est sur Marseille qu'est tirée de Messine le 15 février 1200 la première lettre de change connue ; comme c'est à Toulouse que fut créée la première société par actions pour reconstruire les moulins de Bazacle, les moulins sur eau ayant été emportés par une crue. (Cf. Joseph CALMETTE, *la Société féodale*, Colin, 1936.)

(2) L'étymologie exacte des mots consuls et capitouls fut rétablie. Consul dérive de *consulere*, délibérer, et capitoul de *capitulum*, chapitre, dans la langue des clercs du haut moyen âge, et non du consul romain et du capitole. Dans le latin des chartes et des chroniques les capitouls étaient les *viri capitularii* ou *de capitulo*.

libertés. Pendant cette éclipse, les villes du Midi comme celles du Nord furent la propriété féodale de leurs seigneurs, puis suivant un processus identique, le développement du commerce et de l'industrie amena commerçants et artisans à se grouper en corporations et en confréries. La puissance de l'association leur ayant été ainsi révélée, un esprit nouveau se forma, qui amena l'union de tous les citoyens, la commune.

Les villes du Midi ont, il est vrai, dans cette lutte, rencontré de moindres difficultés que les villes du Nord parce qu'elles avaient en face d'elles un pouvoir féodal, laïque ou ecclésiastique, beaucoup moins fort et moins opiniâtre dans sa résistance, mais la distinction que l'on faisait autrefois entre communes insurrectionnelles du Nord et communes traditionnelles du Midi est une vue de l'esprit. Si la lutte fut moins âpre en Languedoc que dans les Flandres ou en Champagne, elle n'en fut pas moins violente. De 1181 à 1189, la guerre fut incessante entre Toulouse et le comte Raymond, d'autant plus cruelle que la violence méridionale des passions avait séparé les habitants en deux fractions, dont l'une s'appuyait sur le comte, tandis que les consuls acceptaient les secours de Richard Cœur de Lion.

Ernest Roschach, dans l'*Histoire générale de Languedoc*, s'en indigne : « Meurtres, incendies, destruction du bétail, dévastation des vignes et des récoltes sur pied, abattis des arbres, toutes ces pratiques sauvages s'accomplissaient soit au nom du comte, soit au nom des consuls. »

Cette lutte des bourgeois pour leurs franchises fut à Béziers plus barbare. En 1167 le vicomte de Béziers et de Carcassonne, Raymond Trencavel, avait convoqué pour une chevauchée ses vassaux et les bourgeois des deux villes. Un bourgeois de Béziers, ayant été insulté par un chevalier, demanda la punition du coupable. Au retour le vicomte, pour régler le différend, réunit chevaliers et bourgeois dans l'église Sainte-Madeleine de Béziers (1). Aussitôt la discussion ouverte, les bourgeois « que le vicomte opprimait » sortent des armes dissimulées sous leurs habits et, malgré les efforts de l'évêque, qui s'en tire avec des dents cassées, se précipitent sur Raymond et l'égorgent avec plusieurs de ses barons.

(1) Béziers fut pris par les Croisés en 1209, le 22 juillet, jour de la sainte Madeleine, et cette coïncidence à quarante-deux ans d'intervalle fit tenir pour un miracle la chute si rapide de la ville.

Soutenus par le comte de Toulouse, les bourgeois de Béziers résistent au roi d'Aragon venu assiéger leur ville pour venger son vassal, mais en 1169 ils se laissent prendre à un stratagème du fils de leur victime, Roger II Trencavel. Ils acceptent d'héberger des soudoyers aragonais et, lorsque ceux-ci, arrivés par petites bandes, sont en nombre suffisant, ils se jettent sur les bourgeois et massacrent toute la population mâle. Les Juifs seuls furent épargnés, puisque logiquement ils ne pouvaient avoir participé à un crime commis dans une église. Pour repeupler la ville, les Aragonais furent installés en lieu et place des victimes et Geoffroy de Vigeois ajoute, non sans saveur : « Les jardins des traîtres furent semés d'une autre semence, car les femmes et les familles des citoyens furent données aux étrangers. » A Nîmes en 1208 les bourgeois massacrent le viguier, pillent le palais comtal et démolissent le moulin banal. Lorsque le comte de Toulouse se présente, ils lui refusent l'entrée. Raymond VI, menacé par la Croisade, cédera.

En dépit de ces secousses, qui rappellent les terribles journées de Laon, de Saint-Omer ou de Rouen, les grandes villes, tout au moins, sont au début du XIII^e^ siècle de véritables républiques à peu près indépendantes. Le seigneur, comte ou vicomte, perçoit les taxes fixées par la charte, administre la haute justice et peut en général semondre la milice pour des chevauchées, dont le rayon est nettement précisé. Pour le reste les consuls administrent et gouvernent la ville. Et ils ne gouvernent pas mollement. En effet, le mot de république, que nous avons employé plus haut, ne doit pas, une fois de plus, faire illusion. Ces communes sont, comme beaucoup de prétendues démocraties, des oligarchies ou des ploutocraties : « Cette bourgeoisie communaliste, si ardente contre le seigneur, dans laquelle on saluait jadis l'adversaire de toute tyrannie, le champion résolu du droit populaire, apparaît maintenant comme une caste aristocratique, jalouse à l'excès de ses privilèges, impitoyable pour le menu peuple, qu'elle exclut des charges municipales, tout en l'écrasant d'impôts (1). »

A Toulouse, d'après R. Limouzin-Lamothe (2), les consuls furent nommés par le comte ou son viguier jusqu'au début du XIII^e^ siècle. S'agissait-il d'une véritable nomination ou de la

(1) Achille Luchaire, *les Communes françaises à l'époque des Capétiens directs*, Hachette, 1911.

(2) R. Limouzin-Lamothe, *la Commune de Toulouse et les sources de son histoire* (1120-1249), Privat-Didier. 1932.

ratification d'un choix fait par les consuls eux-mêmes? Quoi qu'il en soit, l' « université », c'est-à-dire l'assemblée générale des bourgeois, n'eut jamais à procéder à une élection. Quant au « commun conseil », conseil restreint, qui assistait les consuls, les membres en étaient désignés par ceux-ci. Les consuls étaient en fonction pour un an. De six en 1120 le nombre des consuls passa à douze en 1175 et à vingt-quatre en 1180, douze pour la cité et douze pour le bourg. Les consuls sortants désignaient leurs successeurs et la seule limite imposée à ce recrutement par cooptation était l'obligation de ne pas prendre le rentrant dans la même famille que le sortant. La population des villes du Midi était divisée en « échelles », établies d'après la fortune ou la profession, ces échelles allaient en s'élargissant du haut en bas. Le consulat et par suite le gouvernement de la cité était entre les mains de l'échelle supérieure, c'est-à-dire d'un petit nombre de familles de la haute bourgeoisie (1).

A Agen et à Saint-Antonin les consuls se recrutent comme à Toulouse. Quelquefois, par exemple en Arles, des notables en petit nombre sont chargés du choix. A Marseille six sièges sont réservés aux chefs des métiers. La constitution la plus démocratique est celle de Nice, qui sur 48 consuls prévoit 12 paysans ou artisans. A Montpellier les 12 consuls sortants, aidés de 7 notables, établissent une liste de 60 noms, dans laquelle sont tirés au sort les 12 nouveaux consuls. Il est procédé de la même façon pour les 4 consuls de mer, tirés au sort sur une liste de 20 noms (2).

Ces communes, dont la création et l'évolution sont si semblables à celles du Nord et qui auront la même fin (3), ne peuvent témoigner d'un esprit original de liberté, d'indépendance ou d'aspirations démocratiques. Là aussi c'est la lutte de la bour-

(1) A Nîmes *l'échelle de la place*, « où vivent ceux qui l'emportent sur les autres par la richesse, la sagesse et le rang », détient deux sièges de consuls, alors que les neuf échelles inférieures se partagent les deux autres sièges. Disons tout de suite que cette méthode de gouvernement si peu républicaine donnera à Toulouse d'excellents résultats pendant les sièges de la ville par les Croisés.

(2) Cela n'empêche pas A. Germain (*Histoire de la commune de Montpellier*, Montpellier, 1851) d'écrire : « La commune de Montpellier nous offre dès le moyen âge le modèle accompli de la liberté, de l'égalité et de la fraternité les plus vraies. »

(3) Les communes du Midi subiront le sort de celles du Nord, le peuple se désintéressera de cette commune où il n'a aucune part, la ville s'endettera et, quand elle sera au bord de la faillite, le roi interviendra. La commune libre deviendra une « bonne ville ». Le peuple paiera les dettes et les bourgeois accapareront les fonctions royales.

geoisie possédante contre le pouvoir féodal. Toutefois une différence se marque très sensible entre les deux conceptions. Dans le Nord la lutte est de caste à caste entre la bourgeoisie et la noblesse, dans le Midi la lutte est dirigée contre le seigneur personnellement et non pas contre la noblesse, ce qui d'ailleurs tend à faire attribuer aux communes du Nord le caractère révolutionnaire et progressif qu'on a voulu à tort voir dans le Midi.

Cette constatation recoupe ce que nous avons dit plus haut de la rigidité, moindre dans le Midi, de l'armature féodale. Le système féodal du Nord a fortement établi les dépendances et tranché les catégories. Il ne peut y exister de collaboration intime entre nobles et bourgeois. Si, comme à Rouen, on a vu des nobles prêter secours aux bourgeois contre leur seigneur, évêque ou abbé, il ne s'agit que d'alliances de circonstance, rompues dès que les conditions qui les ont fait naître ont changé. Chacun alors rentre chez soi, les nobles dans leurs châteaux, les bourgeois dans leurs villes. Les communes du Nord sont exclusivement bourgeoises, on n'y conçoit pas la présence d'un noble dans le corps des jurés ou des échevins. Dans le Midi, au contraire, toute une petite noblesse vit dans la cité et mène la vie des riches bourgeois. Chaque tour de l'enceinte sarrasine de Carcassonne a son seigneur, qui exploite une rue ou un quartier, et les nobles parageurs, lorsque leur part de revenu au fief familial le leur permet, vivent en ville. De leur côté, les bourgeois opulents se haussent au niveau de la noblesse, prétendent pour eux ou pour leurs fils aux éperons d'or et au baudrier de chevalier et, ce qui serait inconcevable dans le domaine royal, se font construire des hôtels fortifiés et munis de tours (1). Cette petite noblesse et cette haute bourgeoisie se rejoignent dans leur genre de vie et s'entendent pour lutter contre le comte ou le vicomte et pour gouverner la ville et le peuple à leur profit. Dans tous les corps consulaires on trouve des nobles. Dans Arles sur un consulat de 120 membres la moitié des places sont réservées aux chevaliers, A Nîmes, les « chevaliers des Arènes » ont occupé l'édifice romain et l'ont transformé en forte-

(1) Toulouse en avait plus de 300, que Louis VIII fera abattre en 1226. Cf. Louis Noguier, *op. cit.*, qui ajoute : « Les possesseurs abusaient souvent de la sécurité qu'elles leur donnaient pour commettre bien des méfaits. » Il en fut de même à Gand, lorsque les communes flamandes eurent conquis leur autonomie. Les officiers de la couronne n'eussent jamais toléré semblable licence sur le domaine royal.

resse contre le seigneur, et non pas contre les bourgeois, auxquels ils s'unissent pour arracher de nouvelles concessions à Raymond VI et à Simon de Montfort (1).

Ce rapprochement de la noblesse et de la fortune constitue un fait propre au Midi. Il ne représente pas, comme on pourrait le croire au premier abord, un espoir de progrès social. Le seul progrès à réaliser dans cette société encore mal dégagée du chaos est d'établir l'ordre et la paix. Or, cette réalisation ne peut provenir que d'un pouvoir central assez fort pour mater les indépendances locales et contraindre chaque classe à l'obéissance et au respect du droit des autres. C'est ce que les Capétiens ont réalisé dans leur domaine et tentent d'étendre à la France tout entière. S'ils ont démoli les uns après les autres les donjons des barons pillards, ils ont aussi combattu les communes. Paris et les grandes villes du domaine n'auront jamais de chartes de libertés et, si Louis VII et Philippe Auguste favorisent l'établissement des communes chez leurs vassaux, ce n'est qu'un moyen de faire pénétrer leur autorité dans les grands fiefs.

A l'époque de la Croisade les villes du Midi sont en pleine prospérité communale et économique. La lutte n'est pas terminée partout, mais les consuls de Toulouse sont vraiment les maîtres de la cité. S'ils font encore approuver par le comte leurs *Établissements communaux* de 1204 où ils règlent pêle-mêle la voirie, les exhumations d'hérétiques, les « coups de fusil » des taverniers, le sort des filles publiques, etc., ils n'hésitent pas, comme nous l'avons dit, à prendre la tête de la milice et à aller combattre les seigneurs et les communautés voisines.

De 1202 à 1204, en trois ans, on trouve dans le cartulaire publié par Limouzin-Lamothe, des traités de paix consécutifs à des conflits armés entre la cité de Toulouse, d'une part, et, d'autre part, les seigneurs ou les communautés de Corbarieu, Aubiet, Villemur, l'Isle-Jourdain, Lomagne, Rabastens, La Salvetat, Maurens,

(1) Le corps consulaire se compose à Nîmes de 8 consuls : 4 pour les chevaliers des Arènes et 4 pour les bourgeois. L'entente est telle que, à l'expiration de leurs mandats, les 4 consuls bourgeois sortants choisissent les consuls des Arènes et réciproquement. En 1210, bourgeois et chevaliers des Arènes se rebellent contre les consuls, à l'instigation des bailes toulousains de Beaucaire et de Nîmes, qui voudraient détacher la ville du parti français ; pour se débarrasser des consuls, les bourgeois font sortir les troupeaux et quand les consuls sont partis hors les murs pour se rendre compte et récupérer le bétail, ils ferment les portes (Ménard, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, Paris, 1750).

Blanquefort, Lavaur, Saverdun, Verfeil, Montbrun, Saint-Paul, Auterive, Orbessan et Gaillac. « Les expéditions, autant que les textes permettent d'en juger, ont tous les caractères des guerres féodales. De part et d'autre on se reproche le pillage et les rapines... et on déclare qu'il s'agit de représailles. » Ces expéditions ont pour but principal de faire supprimer des péages, droits de guide et autres qui gênent le commerce toulousain. La cité est si forte qu'elle arrive à faire exempter ses ressortissants des droits de péage, queste et tolte à Foix et à Montréal, villes qui ne font pas partie du comté de Toulouse. La commune est devenue une véritable puissance féodale, qui a ses troupes et exerce une suzeraineté.

Que devient devant ces initiatives le droit du comte? Sous les formules respectueuses les consuls agissent à leur gré. D'ailleurs l'autorité du comte de Toulouse ne s'exerce, en ce qui concerne les grandes villes, que sur Toulouse et Nîmes, puis sur Agen, Uzès et Le Puy. Albi, Béziers et Carcassonne appartiennent au vicomte Trencavel et à leurs évêques; Narbonne n'accepte, à condition de la contrôler, que l'autorité de son vicomte et de son archevêque; Montpellier est à l'Aragon, Rodez au comte, Lodève, Cahors et Agde à leurs évêques. Quant aux villes de Provence, leur évolution est encore plus poussée. Rapidement déchirées par les révoltes du peuple contre les consuls, elles se donneront à l'instar des républiques italiennes un podestat, c'est-à-dire un dictateur, poste qui ne sera pas de tout repos.

Les grandes villes du Midi sont des cités puissantes et riches, qui ont conquis leur liberté, qui sont tenues en mains par une aristocratie mi-noble, mi-bourgeoise, capable de s'opposer utilement aux puissances féodales. On a souvent reproché à ces villes de n'avoir pas su comme les communes des Flandres se liguer pour présenter un front commun à l'envahisseur. Il est bien évident que si, au lieu de ne considérer que leur intérêt particulier et immédiat, elles avaient apporté à Roger Trencavel, puis à Raymond VI, leur appui financier, mobilisé leurs chevaliers et leurs milices, ouvert aux troupes languedociennes l'abri de leurs murailles, la Croisade n'eût connu qu'un succès sans lendemain et Simon de Montfort eût été incapable de se maintenir en Languedoc. Toutefois, reprocher à ces villes leur manque d'union, c'est montrer une méconnaissance absolue de l'état du Languedoc au moment de la Croisade.

Les villes résolument catholiques, comme Montpellier, Nîmes, Narbonne, Cahors, Rodez, Agen, n'ont aucune raison de combattre la Croisade. Elles ne pourraient marcher au secours de Béziers, de Carcassonne et de Toulouse que poussées par une solidarité, un patriotisme local. Or, la plupart d'entre elles au cours du XII^e siècle n'ont pas hésité à combattre aux côtés de l'Aragon contre Toulouse. Elles ne s'opposeront pas à la croisade française, elles qui ne cessent de regarder vers le roi de France. Narbonne fournira des troupes à Simon de Montfort pour prendre Minerve. Nîmes observera une neutralité bienveillante et profitable. Toulouse elle-même, avant de résister victorieusement à trois sièges, hésitera ; lors du siège de Lavaur elle enverra à Simon de Montfort un contingent de 5 000 hommes.

Au moment de la Croisade les villes du Midi forment des communautés isolées et presque indépendantes, sur lesquelles l'autorité du suzerain médiat ou immédiat, le comte de Toulouse, est à peu près nulle. Au point de vue politique et social le Languedoc, qui pourrait être riche et puissant, est un État sans armature, où le pouvoir central a été énervé et n'a pas su réagir. Le lien féodal relâché ne tient plus la féodalité dans le devoir, les villes ne comprennent que leur intérêt direct et enfin l'hérésie contribue à diviser le pays. L'Église, qui aurait pu comme dans la France du Nord servir de ciment à cet ensemble hétérogène, était dans le même état de décomposition, d'anarchie, que la société laïque. Ainsi que nous le verrons en étudiant l'hérésie, l'Église du Midi avait abdiqué et renoncé à son rôle. Comme le dit Jean Guiraud, elle était « morte ».

Alors que dans la France du Nord et en particulier dans le domaine royal la société féodale sous l'autorité de la couronne tendait à un état stable et ordonné, le Midi par la carence et l'énervement du pouvoir central, par la liberté laissée aux grands vassaux, aux seigneurs du domaine et aux villes de mener leurs affaires à leur gré, le plus souvent par la violence, n'arrive pas à sortir de l'anarchie politique et à se défendre contre ses voisins. A. Molinier a pu écrire sans exagération : « On peut soutenir que pendant quatre siècles (du IX^e au XII^e) le Midi ne fut pas un instant en repos. » Au XII^e siècle, les sujets du comte de Toulouse, las des guerres, des ravages des routiers, de l'insécurité continuelle, commencent à se tourner vers le roi de France, estimant, devant l'incapacité de leur comte

à les défendre, que l'autorité et la discipline ont parfois du bon.

En 1163 les bourgeois de Toulouse écrivent à Louis VII : « Après Dieu nous recourons à vous comme à notre bon maître, à notre défenseur, à notre libérateur. Votre puissance, après la puissance divine, est tout notre espoir. » En 1164, Henri II ayant ordonné à l'archevêque de Bordeaux de faire le dégât dans le Toulousain, les bourgeois appellent le roi au secours « de cette terre qui est la vôtre ». Bien que Louis VII n'ait pas répondu à cet appel, l'année suivante les Toulousains lui envoient une délégation de quatre députés du chapitre et de deux du conseil, pour le féliciter de la naissance du futur Philippe Auguste : ils en profitent pour réclamer leur « dame » et pour exprimer leurs regrets du départ de la comtesse, demandant au roi de la leur renvoyer aussitôt, « parce que c'est en elle et avec elle que nous mettons toute notre force et notre joie ». Luchaire a pu écrire : « On dirait que la ville de Toulouse relève immédiatement de la couronne et que le comte de Toulouse n'existe pas. » Toulouse ne cherche pas sciemment à se libérer des Raymond en se donnant au roi, elle n'a plus confiance en ses comtes. En 1172, comme nous l'avons vu, Louis VII viendra défendre la cité contre Henri II.

Lorsqu'il épouse en 1171 Adélaïde, comtesse de Burlats, fille de Raymond V, Roger Trencavel en réfère à son nouvel oncle par alliance, le roi de France Louis VII. Celui-ci comme cadeau de noces lui transfère la suzeraineté sur le château de Minerve, ce qui ne dut pas lui coûter beaucoup, étant donnée la fragilité de ses droits sur le Minervois. La vicomtesse de Narbonne, Ermengarde, écrit à Louis VII des lettres presque tendres, tantôt se désolant de ne pouvoir trouver un cheval digne de lui, tantôt l'adjurant de sauver son pays de l'Anglais et même lui reprochant véhémentement son inaction (1173) : « J'ai une grande douleur et tous nos compatriotes sont également affligés de voir notre province, que les rois de France ont honorée de tant de marques de leur bienveillance et à laquelle ils ont accordé tant de libertés, se soumettre aujourd'hui à une domination étrangère, et cela à votre défaut, pour ne pas dire par votre faute. » De simples seigneurs n'hésitent pas à faire appel au roi et à lui demander de venir régler leurs petites affaires.

L'Église n'a pas perdu le souvenir des services rendus par les Mérovingiens et les Carolingiens. D'autre part, l'hérésie albigeoise se fait menaçante : tout le Languedoc occidental est atteint et

le Languedoc oriental menacé. L'archevêque de Narbonne, les évêques de Toulouse, de Maguelonne, de Lodève, de Nîmes, de Mende, d'Uzès, d'Agde, les abbés de Saint-Guilhem du Désert, de Saint-Gilles, pour ne mentionner que les principaux, sollicitent la protection du roi contre les seigneurs et les hérétiques, lui envoient des cadeaux. L'abbé de Saint-Gilles en faisant remarquer à Sa Majesté Royale « qu'elle tarde un peu à venir nous voir » lui envoie un assortiment d'épices : « cinq livres de sumac, trois livres de cannelle et de cardamome, une livre de girofle, de muscade, de zédoaire, de nard celtique et de cubèbe ». Et le roi répond, envoie des diplômes de protection royale, donne des ordres, en escomptant que Dieu se chargera d'en assurer l'exécution, ou il s'en tire par une palinodie : « Votre église est bien loin, mais vous êtes tout près de nous dans notre affection » répond la chancellerie royale à l'évêque d'Elne. Comme toutes les autres provinces le Midi recherche la protection de la royauté ; le sens féodal perdu par les comtes se ranime chez leurs sujets, lorsqu'un danger les menace.

LE MIDI RAFFINÉ ET FUTILE

A en croire la thèse officielle, la Croisade aurait porté le fer et le feu dans un pays paisible, où florissait la liberté dans la fraternité, où des mœurs douces, la tolérance et le respect de l'individu permettaient à tous de vivre dans la paix et la sécurité. Le tableau que nous avons tracé du Languedoc au point de vue politique et social nous montre au contraire un pays sans cesse agité, troublé et ravagé, soit par des guerres, soit par des luttes intestines. La liberté qui règne tourne même à la licence, c'est surtout la liberté de mal faire ou pour chacun de faire ses affaires au détriment du voisin. Dans le Nord l'alliance de la royauté et du peuple contre la féodalité se dessine déjà, tandis que dans le Midi noblesse et haute bourgeoisie ont partie liée pour s'imposer au peuple et en même temps s'en distinguer, comme nous allons le voir, par des raffinements nouveaux.

Si ce tableau du Languedoc avant la Croisade nous apparaît assez sombre, pour les contemporains il n'en est pas de même. La

guerre sévit à l'état endémique, mais les guerres du Moyen Age ne sont que jeux d'enfants en comparaison des guerres modernes. D'abord y va qui veut, surtout dans le Midi où le service de l'ost est très négligé et où les défaillants sont normalement remplacés par des routiers mercenaires ; ensuite les armes défensives ont une telle supériorité sur les armes offensives que le seigneur dans son château et les bourgeois derrière les murailles de leur cité sont pratiquement à l'abri. Évidemment toute ville prise est mise à sac, mais il faut tant de temps, de machines et de frais pour prendre une ville fortifiée que le cas est rare.

Ceux qui souffrent de la guerre, ce sont ceux que leur destin oblige à circuler : marchands, pèlerins, voyageurs de toutes sortes (1). En 1188 Raymond V fit saisir par son homme de confiance, Pierre Saissun, des marchands poitevins qui passaient sur ses terres. Saissun les fit torturer *(privavit plures oculis et testiculis)* ; Richard Cœur de Lion usa de représailles similaires et le jeu continua, jusqu'à ce que, pour obtenir satisfaction, le terrible Anglo-Normand eût enlevé Marmande et Cahors. Souffrent également les habitants des bourgs qui se sont accolés aux châteaux et aux cités et où se sont réfugiés les paysans. Mal fortifiés, ces bourgs sont en général rapidement enlevés par l'ennemi et régulièrement pillés et brûlés. Au mieux les récoltes sont volontairement saccagées, car c'est un moyen sans danger et assuré d'atteindre l'ennemi.

Ce sort tragique n'intéresse qu'une plèbe. Seigneurs et grands bourgeois ont peu à craindre de la guerre qui ne tombait pas encore du ciel et pour eux la vie est belle. Il est faux de dire qu'au moment de la Croisade, le Midi avait créé une *civilisation* brillante, que les Croisés noieraient dans le sang ; en revanche, ce qu'il avait créé c'était une *vie* brillante, qui par son raffinement, son élégance et sa frivolité était en avance sur son temps.

Civilisation est un mot impossible à définir. Si on le prend dans

(1) Bertrand de Born, ce hobereau besogneux, aime la guerre pour elle-même, mais surtout pour le profit. S'il souhaite que « les riches hommes s'entrehaïssent », « c'est qu'un riche homme est bien plus noble, généreux et accueillant en guerre qu'en paix ». Chez un professionnel, ces désirs s'expliquent ; ceux-ci s'excusent moins : « Et le temps sera bon ; — car nous prendrons leurs biens aux usuriers — et par les routes n'iront plus bêtes de somme, — le jour, en toute sécurité ; ni bourgeois sans rien redouter ; — ni le marchand qui chemine vers la France ; — mais celui-là sera riche qui prendra de bon cœur. »

le sens de vie en société policée, réglée, organisée, dans ce cas c'est le Nord qui a créé une civilisation. Les trois classes, celle qui se bat, celle qui prie, celle qui œuvre, sous la tutelle de plus en plus ferme de la royauté sont à leur place et y remplissent les devoirs de leur état. Qu'il survienne des frictions, des heurts, c'est indéniable et inévitable. En prenant les faits divers des chroniques, on arriverait — et on l'a fait — à dresser un tableau effrayant de cette époque. Que les chanoines de Salles égorgent leur prieur ; que Mathieu de Lorraine, évêque de Toul, déposé pour ses vices, tue son successeur, soit chassé à courre et abattu au coin d'un bois ; que Philippe Auguste soit contraint de marcher contre un grand seigneur, tel que le duc de Bourgogne, parce qu'il détrousse les marchands et les pèlerins ; que Renaud de Dammartin soit la terreur du Boulonnais : tous ces excès n'empêchent pas la machine de tourner et même de se créer une âme collective. Ce XIII^e siècle, époque, nous a-t-on ressassé, d'obscurantisme et de tyrannie, apparaît au contraire comme un siècle où la France royale s'est pleinement réalisée, unie en un effort commun pour une vie meilleure et pour sa défense.

L'Anglais Giraud de Barri, alors étudiant à Paris, nous a décrit en une page colorée l'explosion de joie qui éclata à Paris dans la nuit du 21 août 1165, lorsque les Parisiens apprirent la naissance d'un héritier royal, le futur Philippe Auguste. Il nous peint deux vieilles femmes, courant par les rues, la chandelle à la main, clamant leur allégresse et, pour exprimer le sentiment général, il leur fait dire : « Nous avons un petit roi, par lequel le vôtre aura malheur. » Paris n'a pas de commune, mais un sentiment national est né. Ce sera le même qui de Bouvines à Paris tout le long du parcours rassemblera les foules pour huer les vaincus et acclamer les vainqueurs. C'est encore par un sentiment de solidarité nationale, s'élevant au-dessus des classes, que le roi donnera à garder aux milices des bonnes villes les prisonniers faits par les chevaliers.

En dépit de la légende, c'est dans le Midi d'abord que les dirigeants se détachent du peuple et constituent un clan aristocratique. Il est vrai que dans ce clan la haute bourgeoisie a sa place, mais la bourgeoisie n'est pas le peuple, bien que nous ayons mis cent cinquante ans pour nous en rendre compte. La vie brillante du Midi est le monopole d'une caste, qui à son usage personnel a inventé des raffinements nouveaux. Geoffroy de Vigeois

nous a laissé un tableau, souvent cité, de la fête de Beaucaire de 1174 :

« Les princes et les seigneurs provençaux, qui s'étaient rendus en grand nombre au château de Beaucaire, y célébrèrent diverses fêtes. Le roi d'Angleterre avait indiqué cette assemblée pour y négocier la réconciliation de Raymond, duc de Narbonne, avec Alfonse, roi d'Aragon ; mais les deux rois ne s'y trouvèrent pas pour certaines raisons, en sorte que tout cet appareil ne servit de rien. Le comte de Toulouse y donna 100 000 sous (1) à Raymond d'Agout, chevalier, qui, étant fort libéral, les distribua aussitôt à environ 10 000 chevaliers qui assistèrent à cette cour. Bertrand Raimbaud fit labourer tous les environs du château et y fit semer jusqu'à 30 000 sous en deniers. On rapporte que Guillaume-Gros de Martel, qui avait 300 chevaliers à sa suite, fit apprêter tous les mets de sa cuisine sur des flambeaux de cire. La comtesse d'Urgel [de la branche de Provence] y envoya une couronne estimée 40 000 sous ; on avait résolu d'y établir pour roi de tous les bateleurs un nommé Guillaume Mite, s'il ne se fût absenté. Raymond de Venous fit brûler par ostentation 30 de ses chevaux devant toute l'assemblée. »

Auguste Molinier signale en note dans la nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc* que le texte original de ce passage est altéré et qu'il ne faut pas se fier à ces chiffres. On aime à croire aussi que les chiffres se sont amplifiés de bouche en bouche en voyageant de Beaucaire en Limousin ou que Geoffroy comme tous les chroniqueurs les a forcés lui-même pour faire plus riche. Il n'en reste pas moins que cette prodigalité sans but et sans propos, plus vaine que celle déployée trois siècles et demi plus

(1) Le marc d'argent valait 100 sous, la livre tournois 20 sous et le sol 12 deniers. En valeur intrinsèque, la livre valait *en or* 17 fr. 9 735, le sol 0 fr. 8 986 et le denier 0 fr. 07 488. Pour trouver la valeur réelle, le pouvoir d'achat ayant baissé, Edgard Boutaric *(Saint Louis et Alfonse de Poitiers*, Plon, 1870) multiplie par 5. De 1870 à 1914 l'argent ayant continué à baisser, il faudrait multiplier au moins par 6 pour avoir la valeur approximative de la monnaie du XIIIe siècle en *francs-or* de 1914. Cela donnerait environ : Francs-or 0,45 pour le denier, 5,40 pour le sol, 108 pour la livre et 540 pour le marc d'argent.

Pour fixer les idées, un porc coûte alors 16 sous, un mouton 5, une poule 9 deniers, un cheval 16 à 25 livres, une chemise vaut 2 sous 4 deniers, une livre de cire 4 à 5 deniers, l'écarlate violette ou vermeille 28 sous l'aune. Un arbalétrier avec son cheval et son équipement reçoit 5 sous de solde par jour et le cheval remboursé en cas de perte, un chevalier reçoit 10 sous.

tard au Camp du Drap d'Or, quelles que soient les sommes dilapidées, dénote un déséquilibre inquiétant (1).

En opposition avec cette ostentation grossière il est indispensable de citer la charmante anecdote des tonneaux de cire, rapportée elle aussi par Geoffroy de Vigeois. Ebles, vicomte de Ventadour, ayant rendu visite à son seigneur et ami, le comte troubadour Guillaume IX, celui-ci fit préparer un véritable festin. Ce fut long, et Ebles, peut-être sans ironie, dit au comte : « Il ne fallait point faire tant de frais pour un petit vicomte comme moi. » Le comte de Poitiers laissa partir le vicomte, puis, à l'heure du dîner, il arriva à Ventadour, suivi de cent chevaliers. Ebles, comprenant la plaisanterie, ne laissa rien paraître. Toutes les volailles et viandes aux environs furent réquisitionnées et le temps du lavement de mains un tel repas fut improvisé qu'on se serait « cru à des noces royales ». Vers le soir un chariot chargé de tonneaux entra dans la cour du château et le manant, qui le conduisait, s'écria : « Approchez, chevaliers du comte de Poitiers, et voyez comment on livre la cire à la cour du vicomte, mon maître. » Prenant sa hache, il éventre les tonneaux d'où coule une grande quantité de cierges, puis il s'en va comme s'il s'était agi de la chose la plus ordinaire. Les compliments de Guillaume pour la courtoisie de son hôte valurent au manant le fief de Maumont.

Les deux anecdotes semblent contradictoires et en réalité traduisent la même évolution. Jeter au vent les sous et les deniers comme à Beaucaire ou savoir accueillir avec bonne grâce une « surprise-party » de 100 chevaliers comme Ebles de Ventadour, c'est un progrès ou tout au moins une évolution. Alors que les chevaliers d'autrefois, rudes et brutaux, entassaient dans leurs coffres et ne savaient ni dépenser ni montrer leur argent, leurs descendants ont compris que cet argent constituait une nouvelle supériorité et que, pour que cette supériorité fût apparente, il

(1) Lorsqu'en 1241 il armera chevalier son frère Alphonse de Poitiers, saint Louis donnera à Saumur une fête qui coûtera plus d'un million de francs-or (d'après Edgard Boutaric, *Saint Louis et Alfonse de Poitiers*). Toutefois, cette somme considérable sera dépensée à bon escient pour regrouper la noblesse, magnifier la majesté royale, faire largesse aux nouveaux chevaliers, acheter des Poitevins et solder les troupes chargées d'installer Alphonse dans son apanage. Enfin le but strictement politique de cette prodigalité nous est donné par ce mot de Joinville sur la simplicité du roi, qui, dit-il, portait « un chapel de coton en sa teste, qui moult mal lui seoit, pour ce qu'il estoit lors joenne homme ».

fallait apprendre précisément à dédaigner cet argent ou à savoir en donner l'impression.

Pour les barons du XI^e siècle (1) et encore pour les barons du Nord au XII^e, où, il ne faut pas l'oublier, l'argent plus rare n'a pu encore jouer son rôle néfaste, l'idéal du chevalier, du noble — ce qui n'est pas toujours équivalent — c'est d'être l'homme qui mieux que le manant est capable de souffrir, de se battre et de mourir, qui fait passer avant son intérêt et ses commodités personnelles son honneur, c'est-à-dire le respect de sa foi, de son serment de fidélité, de son lignage. Avec l'affaiblissement de la structure féodale, le Midi trouve un autre critérium que la force physique et l'énergie morale. Pour différencier le noble du vilain, il invente la libéralité, la prodigalité, le mépris des contingences matérielles, en opposition avec la parcimonie et l'avidité des manants. Le grand seigneur prodigue et fastueux, qui se ruinera « noblement », est en apprentissage à Beaucaire comme à Ventadour (2).

Cette évolution vers plus de raffinement et d'élégance n'est pas spéciale au Midi. Le Nord suivra la même voie, quoique avec un notable retard. Au XII^e siècle le Midi pour des raisons de race, de climat, de circonstances extérieures, est beaucoup plus évolué que le Nord, resté au stade de la première croisade. Nous allons constater les mêmes différences entre les deux Frances dans l'ordre littéraire, où les troubadours constituent un progrès d'une finalité plus relevée que l'art de savoir dépenser et néanmoins de la même essence aristocratique et futile.

(1) Dès la première moitié du XI^e siècle. Raoul sans Barbe signale le relâchement des mœurs chez les gens d'outre-Loire : « Ces hommes vains et légers étaient aussi affectés dans leurs mœurs que dans leurs costumes ; ils négligeaient leurs armes et les harnais de leurs chevaux... Ils portaient des bottes et des chaussures indécentes. » Et, ajoute-t-il avec désespoir : « Le peuple des Français jadis vertueux, et les Bourguignons eux-mêmes, suivirent avidement ces exemples criminels et bientôt ne retracèrent que trop fidèlement toute la perversité et l'infamie de leurs modèles. » Grâce aux croisades, à la royauté et à l'Église les barons du Nord échappèrent alors à ces modes ; au XIII^e siècle, ils résisteront moins bien.

(2) Le troubadour Guillaume Montanhagol écrira dans le second quart du XIII^e siècle : « Autour de moi, l'on ne se propose plus rien de noble et tous les cœurs sont tournés vers la richesse. C'est mal aux clercs et aux frères prêcheurs de défendre ce qui ne leur plaît pas, à savoir que par souci de l'honneur on donne ou l'on fasse des libéralités. » (Jules Coutet, *le Troubadour Guilhem Montanhagol*, Toulouse, 1898.) Évidemment le troubadour défend son cachet, mais que ce soit à un troubadour ou autrement, l'honneur était de donner.

CHAPITRE II

LES TROUBADOURS

Il n'entre pas dans notre plan de faire une étude complète des troubadours, pour laquelle serait seul qualifié un spécialiste, un poète ou un romaniste. Nous ne considérerons les troubadours qu'autant qu'ils sont une émanation de la civilisation méridionale et réciproquement pour ce qu'ils ont apporté à celle-ci. Notre but n'est pas en effet de donner un tableau complet du Midi au début du XIII^e^ siècle, mais de comprendre et d'expliquer quels furent les éléments nouveaux que le Midi fournit à la civilisation médiévale, ce que fut leur originalité, leur nature propre ; comment la civilisation du Midi se développa dans un sens différent de celle du Nord ; pourquoi cette civilisation malgré son aspect extérieur brillant ne pouvait construire quelque chose de solide et mettait le Midi à la merci de voisins à évolution plus lente, plus terre à terre, mais mieux organisés, pour qui chaque pas en avant était un progrès, parce qu'il s'intégrait dans l'ordre existant et ne le compromettait pas.

La poésie des troubadours n'est pas un phénomène isolé. C'est une des formes du mouvement général d'évolution des mœurs, qui dans la France du XII^e^ siècle aboutit à la naissance d'une littérature d'expression française.

Pendant tout le haut Moyen Age, dans la France du Nord comme dans celle du Midi, une littérature de langue latine avait survécu et même prospéré, autant que les débris qui en subsistent permettent d'en juger. La renaissance carolingienne avait remis en honneur les lettres classiques, mais cette littérature était strictement cléricale, puisque seuls les clercs avaient le maniement du latin. La langue parlée, le roman, issu du bas-latin, avait depuis

longtemps divorcé du latin classique et la scission était au XI^e siècle devenue irrémédiable. Lorsque la société féodale se dégagea du chaos post-carolingien et de la terreur des invasions, quand le monde chrétien put respirer, dans le Nord comme dans le Midi, une vie nouvelle se créa. Les femmes, qui jusque-là n'avaient été que le plaisir du soldat ou les mères des futurs guerriers, profitèrent aussitôt de ce calme relatif pour élaborer une vie de société plus étendue et plus policée. Les relations de château s'établirent et un embryon de code mondain apparut. De leur côté, les chevaliers entre deux chevauchées sentirent le besoin d'un délassement intellectuel, d'une récréation d'une autre nature que la chasse et le sport, succédanés de la guerre.

Or, le latin n'était plus compris des chevaliers et des gentilles dames. L'aurait-il été, que les compositions des clercs, vies de saints ou compilations littéraires, n'eussent été écoutées qu'avec un respect poli.

Il fallait à cette société nouvelle une littérature en langue vulgaire, qui fût à sa portée, qui répondît à ses aspirations et à sa conception de la vie. L'heure était venue pour des poètes de s'exprimer en langue romane. Ils avaient une audience assurée et l'écrivain naît du public.

Dans toute la France les poètes répondirent à cet appel. Ce furent les trouvères et les chansons de geste en pays de langue d'oïl, les troubadours et la poésie courtoise en pays de langue d'oc. Joseph Bédier dans sa magistrale étude des chansons de geste a posé le problème : « Dans le même temps que la première chanson de geste, peu avant ou peu après, apparut aussi (et toujours dans notre France) la première croisée d'ogive et encore le premier vitrail peint, et encore le premier tournoi, et encore la première charte de liberté d'une commune : toutes créations françaises, prodigieuses et inattendues. Turold et Guillaume IX de Poitiers furent presque exactement contemporains, c'est-à-dire qu'en même temps que la *Chanson de Roland* et pour former avec elle le plus surprenant et le plus séduisant des contrastes, se produisit aussi l'œuvre lyrique, si raffinée déjà, si voluptueuse tour à tour et si spirituelle, du plus ancien des troubadours. Elle aussi, elle suppose des antécédents, des modèles, quels sont-ils? »

Joseph Bédier a définitivement répondu à cette interrogation en ce qui concerne les chansons de geste. Il a démontré d'une façon irréfutable que, contrairement à l'opinion si longtemps admise

des historiens allemands du début du XIXe siècle, les épopées françaises ne devaient rien à un antique folklore germanique, qu'elles s'étaient élaborées lentement autour des sanctuaires où étaient vénérées les reliques des héros de la lutte contre les Sarrasins (1). Les pèlerinages vers les reliques célèbres étaient la seule forme du tourisme de cette époque ; les moines conservaient pieusement la mémoire du héros qui attirait les foules et répandaient de leur mieux le récit de ses hauts faits comme Lourdes ou Lisieux le font de nos jours pour leurs saintes. C'est cette hagiographie qui fournit aux trouvères la trame de leur récit. Sans se soucier de la réalité historique, n'hésitant pas à faire trahir Roland du VIIIe siècle par Ganelon du IXe, ils transformèrent les chroniques parlées transmises par les clercs en ces légendes épiques que leur public féodal attendait. Ce public, c'étaient les barons de l'Ile-de-France, de Normandie, de Lorraine, de Flandre et de Bourgogne, ceux qui vont conquérir l'Angleterre, vivre une épopée du Bosphore à Jérusalem et bâtir, autour du roi, la France. Ces hommes de fer, qui supportent avec le même courage les pires tourments du froid et du chaud, de la faim et de la soif, qui font voler les têtes d'Infidèles ou laissent leurs os dans les sables du désert, ont des âmes d'enfants. Brutaux, parce que le courage et la force physique sont indispensables au chevalier, ils ne sont ni compliqués ni raffinés. Ce qu'ils veulent entendre dans les chants des trouvères, c'est leur propre histoire, magnifiée par la légende, c'est l'exaltation des qualités qui leur ont été nécessaires dans la lutte pour la vie des IXe et Xe siècles, qualités qui ont créé l'idéal de la chevalerie.

Les seigneurs du Midi, tels que nous les avons vus au chapitre précédent, avaient dépassé le stade du chevalier droit et rude comme son épée, si même leur tempérament ne leur avait pas toujours fait mettre de la souplesse dans cette rigidité et de la facilité dans cette rudesse.

Le premier connu des troubadours est Guillaume IX, comte

(1) Fauriel avait eu l'idée, somme toute logique, que les chansons de geste étaient nées dans le Midi puisqu'elles célébraient la lutte contre les invasions sarrasines et il concluait sans hésiter que les troubadours avaient créé en même temps la poésie lyrique et les chansons de geste. Avant même Bédier, les philologues avaient fait justice de cette prétention et démontré que *Girard de Roussillon*, dont le seul texte connu est en langue d'oc, était une traduction d'une chanson de langue d'oïl.

de Poitiers, duc d'Aquitaine, et ce grand seigneur n'était pas fait pour écrire des chansons de geste ni même pour les goûter. Ayant laissé Raymond IV partir pour la première croisade, il se jette sur Toulouse et l'enlève. Le pape, protecteur naturel des croisés, met deux ans à lui faire lâcher prise. Le duc renouvelle son agression en 1114 et garde la ville, où il a un parti puissant, pendant cinq ans. De mœurs dissolues, si sensuel que son dernier éditeur a renoncé à donner la traduction de certaines de ses poésies, il interdit la prédication contre un hérétique parce que l'Église a censuré son genre de vie. Lorsque enfin, entre ses deux attaques sur Toulouse, il se décide à se croiser à son tour, son séjour en Terre Sainte est bref (1) et à son retour il fait de ses aventures un poème comique, qu'avec « de plaisantes modulations » il récite volontiers à ses familiers pour les divertir. Ce précurseur de Voltaire et de *la Pucelle d'Orléans* devait se gausser de la simplicité de Roland et de ses pairs. Le comte de Toulouse, Raymond IV, que nous avons vu si différent des croisés du Nord, type Godefroy de Bouillon, devait, lui aussi, trouver les chansons de geste avec leurs grands coups d'épées, leurs paladins tout d'une pièce, leurs femmes soumises et sans art, bien démodées.

Au moment où va naître une poésie de langue d'oc, en même temps que naît celle de langue d'oïl, il est aisé de prévoir que cette poésie n'aura rien de commun avec les chansons de geste (2). Quand on répète à tout propos que « le Français n'a pas la tête épique », c'est surtout vrai du Français du Midi, et Guillaume de Poitiers eût pu ajouter un autre lieu commun : « On ne fait pas de bonne littérature avec de bons sentiments. »

A défaut de l'épopée, pour laquelle ils ne sont pas faits, que leur public risque de ne pas goûter, les poètes méridionaux chanteront l'amour, qui, sous le soleil du Midi, court, folâtre et rit, sans penser à se cacher, à s'exacerber, parfois jusqu'au drame, ainsi qu'il arrive chez les gens du Nord, qui prennent les choses au

(1) Guillaume IX se croisa en 1101. Avec Welf IV, duc de Bavière, accompagné de la belle comtesse Ida d'Autriche, il commanda la croisade aquitano-bavaroise qui fut massacrée près d'Héraclée par les Turcs. Guillaume et Welf purent s'échapper à grand'peine, mais la comtesse Ida disparut en quelque harem. Guillaume IX ne porte aucune responsabilité de ce désastre, les Turcs venaient d'écraser deux croisades, dont la croisade lombarde commandée par Raymond IV.

(2) La *Chanson d'Antioche*, œuvre d'un chevalier limousin de la première croisade, dont il ne nous reste que 707 vers, et la *Chanson de la Croisade* ne sont pas des chansons de geste, mais plutôt de l'historiographie en vers.

sérieux et qui comme Tristan et Iseult fabriquent des complexes. La poésie des troubadours doit toute son originalité à l'amour courtois, qui fut sa création propre et par lequel elle rayonna sur le monde entier.

On sait ce qu'est l'amour courtois, véritable chevalerie amoureuse. Le troubadour se constitue le vassal de la dame qu'il a élue, avec toutes les obligations du vasselage : obéissance, fidélité et, de plus, discrétion. Lorsqu'il a été agréé, qu'il a passé par les degrés imposés de soupirant, suppliant, amoureux et amant, il prête serment de fidélité à sa dame, qui en témoignage d'acceptation de cet hommage mystique lui donne un baiser ou lui remet un anneau. A partir de ce moment commence le délicieux calvaire. Avec une patience infinie l'amant chante son impatience : « *Je te bénis, Amour, de m'avoir fait choisir la dame qui m'accable sans cesse de ses rigueurs. Si mon affection l'avait trouvée reconnaissante, je n'eusse pas eu l'occasion de lui prouver par mes hommages et par ma constance à quel point je lui suis dévoué.* » Le jeu veut évidemment que la dame ne dise jamais oui. Il n'y aurait plus de « *chansons et courtoisie..., si l'usage faisait qu'un amour pur et sincère fût tout de suite payé de retour* ».

Bernard de Ventadour chante : « *Et je l'aime d'un amour si parfait que souvent je pleure, trouvant dans les soupirs plus de saveur* ». Mais le meilleur théoricien de l'amour courtois, c'est le trouvère Chrétien de Troyes, quand, sous l'influence de Marie de Champagne, il se mettra à l'école des troubadours :

« *De tous les maux diffère, car il me plaît en me faisant souffrir... Je ne vois donc pas de quoi je me plaindrais, puisque je souffre de mon plein gré. Mon mal réside-t-il dans ma volonté? Peut-être, mais je trouve en ce vouloir tant de charme que doucement il me fait douloir; en mon ennui, j'éprouve tant de joie que je suis malade délicieusement.* »

Cet amour, tel que le perfectionnent peu à peu les troubadours, est différent d'un amour platonique. D'après le code d'amour courtois l'amant ne doit rien demander à sa dame, il est juste et loisible d'en espérer une récompense, sans que cet espoir doive jamais être réalisé. Par les quelques citations ci-dessus on voit que le troubadour bien plus que sa douce dame chante sa propre peine. La joie d'aimer est une sorte de narcissisme et de masochisme, le poète se complaît dans sa douleur. Ce qu'il cherche, ce ne sont ni des satisfactions sensuelles, ni

une victoire, c'est le plaisir délicat de se languir d'amour, sans que l'objet aimé joue d'autre rôle que celui de catalyseur (1).

Après avoir été magnifiés par le romantisme et le félibrige, qui à travers eux ont vu le Midi des Raymond comme une terre irréelle de chansons et d'amour, une oasis d'élégance et de beauté au milieu de la brutalité et de la grossièreté ambiantes, les troubadours subissent maintenant le choc en retour des engouements excessifs. Sans aller aussi loin que Thierry Maulnier qui fait commencer la poésie française à Villon (2), des romanistes aussi passionnés que Joseph Anglade et Alfred Jeanroy ont écrit que « de tout cela rien de vivant ne pouvait sortir » et que l'art des troubadours « servait à voiler sous les splendeurs de la forme la pauvreté de la pensée (3) ».

Que cette poésie soit pauvre d'envolée, vide et factice, c'est vrai dans son ensemble. Pour s'exprimer et encore plus pour se faire entendre, les écrivains de cette époque ne disposaient que de la forme versifiée qui se chantait plus souvent qu'elle ne se déclamait. Alfred Jeanroy cite 460 noms de troubadours et 200 poésies anonymes. Dans ce nombre il est normal de trouver une grande quantité de versificateurs et quelques poètes seulement.

(1) Si l'on se replace dans « le concret humain » comme le demandait Henri Davenson dans un remarquable article d'*Esprit*, cet amour hésitant, pur ou qui croit l'être, suçant sa peine comme un bonbon, n'est pas une création nouvelle. Longtemps avant les troubadours et depuis le moment où l'amour n'a plus été seulement la satisfaction d'un besoin animal, des adolescents, plus sensibles et plus délicats, ont goûté une jouissance dans leur insatisfaction, s'y sont complu pour ne pas briser ce jouet charmant et fragile. *E d'amor mou castilaz* (et d'amour vient chasteté) a dit Guillaume Montanhagol, mais c'eût été dit ou chanté bien avant lui, si l'esclavage n'avait dans l'antiquité tué toute fraîcheur de sentiment par ses facilités. Les Arabes se créeront une littérature courtoise pour chanter la femme idéale, puisqu'ils ne pouvaient soupirer après une femme sans qu'elle accourût.

(2) Thierry Maulnier, *Introduction à la poésie française*, Gallimard, 1939. Le Moyen Age est expédié en quelques lignes : « Jusqu'à Villon, en effet, il faut une grande bonne volonté pour discerner, çà et là, au milieu du fatras, du bavardage et de la préciosité qui emplissent la littérature versifiée du Moyen Age quelques timides éclairs annonciateurs... Les rares éclairs dont il s'agit doivent être attribués moins à la volonté du poète qu'à l'état de fraîcheur du langage, à la grâce des mots encore adolescents. » La chute est jolie, mais le jugement est injuste, et en cherchant bien l'auteur aurait pu trouver en langue d'oc et en langue d'oïl mieux que des éclairs.

(3) Joseph Anglade, *les Troubadours*, Colin, 1908. Alfred Jeanroy, *la Poésie lyrique des troubadours*, Didier-Privat, 1932.

Ces poètes ne fussent-ils qu'une vingtaine, ceux par exemple que Joseph Anglade et Alfred Jeanroy ont sélectionnés dans leurs anthologies, ils ne méritent ni cet excès d'honneur dont on les a accablés ni cette indignité dont on les menace.

Il faut au moins considérer deux choses, qui sont indépendantes du goût et du jugement littéraires : d'abord qu'avant eux il n'y avait rien ; ensuite que la poésie courtoise, née dans la France du Midi, a diffusé presque instantanément partout et a inspiré toutes les littératures.

L'origine et l'essence de la poésie des troubadours ont donné lieu à tant d'hypothèses variées, parfois aventurées et souvent contradictoires, que le dernier historien des troubadours, Alfred Jeanroy, préfère croire à une génération spontanée, « pareille à une fleur qui sortirait de terre sans racine et sans tige ». Nous avons dit au début de ce chapitre comment les troubadours avaient répondu à un appel du public ; ce qui reste inexpliqué, c'est pourquoi cette poésie est devenue la poésie courtoise, a engendré l'amour courtois ; et précisément au moment où le christianisme, faisant de l'amour hors mariage un péché, ouvrait un champ immense à la poésie lyrique. L'antiquité ne connaissait que l'amour passion, sorte de folie divine, qui exposait la victime aux pires dangers, sans parler de son entourage. L'adultère, sans lequel cependant la guerre de Troie n'aurait pas eu lieu, ne constituait pas un thème littéraire (1). Quand le mariage est devenu un sacrement, que l'amour extra-conjugal a été interdit, il eût été normal que les poètes trouvassent dans ce conflit une source d'inspiration. Or, il n'en est rien et tout naturellement on a expliqué l'abstention des troubadours et la déviation de leur art dans l'impasse de l'amour courtois par la crainte des sanctions de l'Église (2). L'explication ne vaut pas. L'Église ne voit pas d'un meilleur œil l'amour courtois qui méprise le mariage et en revanche elle ferme les yeux sur des œuvres qui, comme maints épisodes des romans de chevalerie, où la vertu des femmes et des jeunes filles est souvent chancelante, nous semblent aujour-

(1) Ce qui justifie la boutade de Ch.-V. Langlois : « L'amour ! une invention du XII^e siècle. »

(2) Au contraire, pour E. Anichkoff, l'amour courtois procède par filiation de l'amour mystique de saint Bernard, tandis que pour Wechssler les troubadours annoncent une nouvelle conception du monde, en opposition avec celle de l'Église. Tout est dans tout, et aussi dans la poésie courtoise.

d'hui licencieuses. Un érudit (1) a même soutenu cette thèse assez piquante que l'amour courtois avait été inventé par les clercs et les moines qui échangeaient avec les nonnes, en général de grandes dames, des *epistolæ amatoriæ* rédigées en vers latins. Il cite des couplets de Marbode, d'Hildebert et de Baudry de Bourgueil qui finirent respectivement, au début du XII^e^ siècle, évêque de Rennes, archevêques de Tours et évêque de Dol. Ces jeux sont en effet bien proches des poésies courtoises et la confrontation des citations est troublante. Toutefois, ce qui pèche dans la démonstration, c'est le lien, la filiation entre ces poésies. L'auteur n'a pu l'établir que par des hypothèses. Guillaume IX de Poitiers, dont il fait état, n'était pas encore un poète courtois au vrai sens du mot et, si les troubadours avaient été, comme les moines, nourris de littérature antique, les références à cette littérature eussent été moins rares dans leurs œuvres.

On a cherché les origines de la poésie courtoise dans la littérature arabe qui, en effet, aurait pu fournir de nombreux modèles. Là aussi il faudrait trouver une filiation. Enfin toute une école (2) a prétendu que les poésies des troubadours sont toutes symboliques et que ceux-ci n'ont jamais chanté l'amour. D'après ces auteurs, sous le couvert de leurs dames, c'est l'Église d'Amour, l'Église cathare persécutée que célébraient secrètement les troubadours. Otto Rahn, qui n'a pas peur des généralisations, n'hésite pas à écrire : « Presque tous les troubadours étaient cathares, tous les cathares étaient troubadours. » Cette thèse est un jeu de l'esprit, qui n'aurait jamais dû être pris au sérieux, si l'histoire de la croisade n'avait été déformée comme elle le fut. Ses défenseurs ont tout au moins l'excuse d'ignorer la vraie situation de l'hérésie en Languedoc au XII^e^ siècle (3).

(1) Marquis DE VALOUS, *la Poésie courtoise et les cloîtres*, Bulletin de l'Association des « Amis de Mabillon », 1937.

(2) Cette thèse fut lancée par Péladan à propos de Dante. Son dernier et plus brillant défenseur est Denis de Rougemont qui, dans son livre *l'Amour et l'Occident*, Plon, 1937, donne toutes les références à ses prédécesseurs. L'auteur, en partant d'une donnée fausse, a fait un travail remarquable. Il est d'autant plus regrettable que pour sa documentation historique il se soit limité, ou à peu près, à Otto Rahn et à Déodat Roché. C'est un équipement bien léger pour un auteur aussi combattif.

(3) Les troubadours eussent été de bien sombres chansonniers, s'ils avaient été cathares. L'hérésie n'avait pas besoin de se dissimuler dans une poésie amoureuse, puisque, comme nous le verrons, elle pouvait librement s'étaler au grand jour. La

Cela dit, nous n'avons pas l'espoir de trouver une solution au problème qui arrêta les meilleurs historiens des troubadours. Toutefois il nous semble possible d'apporter quelques lueurs grâce à ce que nous savons maintenant du Midi de cette époque.

Les troubadours n'ont-ils pas voulu chanter l'amour vrai ou ne l'ont-ils pas pu? Rien ne les empêchait d'être sincères et il n'est d'ailleurs pas du tout démontré que les premiers des troubadours, avant que l'amour courtois fût codifié, n'aient pas souhaité de leurs dames autre chose que le baiser traditionnel sur le front.

En réalité ce qui leur a manqué, c'est l'art et les moyens d'exprimer des sentiments réels et puissants sous une forme possible (1). Les premiers troubadours à côté de choses touchantes ou charmantes ont écrit des pièces d'une crudité effarante. Comme Guillaume IX de Poitiers, Geoffroy Rudel, l'amant désespéré, selon la légende, de Mélissinde, a dans certaines de ses poésies fait mieux que braver l'honnêteté. Les troubadours pour la plupart étaient des gens de petite culture. Marcabrun était enfant trouvé, ce qui, il est vrai, ne veut rien dire, puisque par l'Église le plus déshérité avait alors sa chance; Bernard de Ventadour fut instruit au château de Ventadour où son père était domestique; Raymond de Miraval est un pauvre chevalier du Carcassès; Pierre Vidal était né, dit-on, dans une échoppe de Toulouse; leurs biographes, si prodigues de détails qu'ils en inventent à plaisir, ne signalent pas leur passage dans une école, pour la bonne raison d'ailleurs que le Midi, à part Montpellier, qui enseignait le droit et la médecine, n'avait aucune école capable d'être comparée à celles de Paris, de Bourges, d'Orléans ou des villes d'Italie.

L'outil leur faisant défaut par manque de contact avec les

théorie de Denis de Rougemont sur le secret des troubadours se défendrait tout aussi bien en substituant à l'hérésie « l'amour qui n'ose pas dire son nom ».

(1) Héloïse et Abélard ont connu l'amour réel et leur correspondance est le premier témoignage littéraire des souffrances normales d'un amour malheureux. Ils étaient l'un et l'autre d'une qualité morale et intellectuelle tout autre que les troubadours et leur public. Héloïse, qui se fait nonne uniquement par amour, lors de sa prise de voile monte à l'autel en déclamant la plainte de Cornélie dans la *Pharsale* de Lucain. Abélard fut l'auteur de nombreux chants d'amour, dont malheureusement rien ne nous reste. Nous savons seulement que la plupart étaient écrits en latin et que leur succès fut vif. Encore vers 1130 on les chantait un peu partout. Abélard y célébrait l'amour pur, pur de toute concupiscence, c'est-à-dire celui d'Héloïse et non le sien. (Cf. Étienne Gilson, *la Théologie mystique de saint Bernard*, Vrin, 1934, et *Héloïse et Abélard*, Vrin, 1940).

littératures antérieures, livrés à eux-mêmes, les troubadours sentirent leur faiblesse. S'ils s'attaquaient à la poésie lyrique sans avoir dressé des garde-fous et imposé des règles, ils risquaient de tomber dans l'obscénité et la scatologie. Or, en dehors du fait que c'était la mort de toute poésie, ils ne pouvaient, eux, professionnels, se permettre les fantaisies érotiques d'un duc d'Aquitaine ou d'un prince de Blaye. Bernard de Ventadour commença par chanter la femme de son protecteur, le vicomte Ebles, et celui-ci le mit à la porte; il partit pour la cour d'Éléonore de Guyenne, mariée alors à Henri II, il compromit la reine et fut contraint de s'éloigner. Il ne fut guère plus heureux auprès de la vicomtesse Ermengarde de Narbonne et cependant ses chansons, qui, si elles avaient été écrites en langue d'oïl, auraient une place dans toutes les anthologies pour leur fraîcheur et leur charme, ne dépassaient pas les limites de l'amour courtois. Qu'eussent été les réactions, s'il avait chanté l'amour physique qu'il éprouvait, au moins pour Agnès de Ventadour, son premier amour (1)?

Cette réserve imposée aux troubadours par la noblesse des dames qu'ils chantaient, — plus la dame est noble, plus les soupirs du troubadour sont estimés — cette réserve leur est commandée également par leur profession. Les troubadours ne sont pas des poètes de chapelle ou de cénacle, ce sont des chansonniers. S'accompagnant lui-même sur la viole ou le psaltérion, s'il ne peut payer un jongleur, le troubadour va de château en château « vendre sa salade » selon l'expression de ses confrères du XX^e^ siècle. S'il est arrivé, il ne se dérange plus que pour les têtes couronnées, les grands seigneurs, et il confie ses œuvres à des jongleurs qui les exploitent. Enfin ces poésies, tout au moins les poésies d'amour, sont chantées par le public au même titre que le sont de nos jours les chansons mises à la mode par la T. S. F. ou le cinéma (2). Il

(1) Les troubadours même vieillis sont restés semblables à ces adolescents dont nous parlions plus haut (p. 46, note 1). Tout d'abord, ils en ont la fraîcheur, ils ne sont pas encombrés du bagage, riche mais pesant, des littératures antiques, ils tirent tout de leur propre fonds. Si ce fonds n'est pas riche, il est à eux et leurs chants sont spontanés. En outre s'adressant à de grandes dames, les troubadours sauf exception sont vis-à-vis d'elles comme des enfants qui doivent rester discrets.

(2) Guiraud de Borneil renonce au *trobar clus*, cette forme tarabiscotée et obscure, à la demande d'Alphonse II d'Aragon qui veut des chansons claires, car, quand l'une d'elles lui plaît, il l'apprend et s'amuse à la chanter. Sordel, le plus grand des troubadours italiens de langue d'oc, proteste aussi contre le *trobar*

y a eu chez les troubadours beaucoup de précurseurs des fabricants de valses lentes et des fournisseurs de Tino Rossi. Si nous connaissons encore un nombre relativement si grand de leurs œuvres et souvent de pauvre qualité à nos yeux, c'est qu'elles nous ont été conservées par les « chansonniers », dans lesquels les amateurs faisaient copier les chansons qu'ils désiraient garder (1).

La différence entre les troubadours et nos actuels fabricants de couplets est que ceux-ci travaillent à partir de la midinette et sont dédaignés des snobs, alors que ceux-là ne s'adressaient qu'à l'élite sociale des seigneurs et des grands bourgeois. Le peuple n'avait aucune part dans ce festin poétique. « Courtois » vient de « cour », qui alors s'écrivait « court » (2).

Raymond de Miraval était seigneur de Miraval, dans le Cabardès, il ne possédait toutefois qu'un quart du château et celui-ci ne tenait que quarante hommes. En revanche, il avait réussi et était devenu l'ami de Raymond VI. Son jongleur Bayona s'étant plaint du peu de succès des dernières chansons qu'il lui avait fournies, le troubadour lui envoie un nouveau sirventés, pour le dédommager de sa mauvaise saison, et lui indique un itinéraire particulièrement profitable :

Arrête-toi dans le Carcassès, je ne veux pas maintenant te nommer les barons qui s'y trouvent, car il faudrait quarante sirventés pour citer

clus, car, dit-il, les femmes veulent des vers « faciles à apprendre, à chanter et à comprendre ».

(1) Il est même vraisemblable qu'il y eut des maisons d'édition comme ces menestrandies de la France du Nord où des équipes fabriquaient à la demande des impresarios d'interminables romans de chevalerie. Nous avons en effet des chansonniers consacrés à un seul troubadour et ces recueils sont souvent précédés d'une biographie, une *vida*. Ce sont ces *vidas*, où l'éditeur n'hésitait pas à accumuler les détails les plus romanesques pour donner du lustre à son poulain, qui servirent de base aux *razos* ou biographies plus complètes, et complétées par quelles inventions ! A leur tour, les *razos* furent la source qu'utilisa un des deux plus grands mystificateurs de tous les temps, Jehan de Nostredame, qui dans ses *Vies des plus célèbres et anciens troubadours* (Lyon, 1573) a dépensé au moins autant d'imagination que son frère Michel Nostradamus dans ses célèbres *Centuries*. La critique moderne commence seulement à se dégager des fantaisies de Jehan grâce aux érudits et aux monographies consacrées aux principaux troubadours.

(2) Dans le Nord la poésie courtoise et la courtoisie furent également réservées à une caste, mais le peuple avait entendu les chansons de geste que les trouvères chantaient aussi bien sur les places publiques, devant les monastères et les églises que dans les salles des châteaux. Il en sera de même des romans de chevalerie et, en outre, les bourgeois de Paris, de Rouen ou des Flandres avaient avec les fabliaux créé une littérature qui leur était propre et qui aboutira aux romans de *Renart*.

tous ceux qui sont preux, et il serait difficile d'en distinguer un ou deux parmi cette foule de seigneurs si courtois ; quant à toi, prends les présents, puis va-t'en ailleurs.

Tu passeras à Carcassonne, tu iras trouver le seigneur Pierre Roger, et s'il ne te fait pas un cadeau bel et bon, moi je te doublerai ton salaire. Tu t'adresseras ensuite au seigneur Olivier, qui te donnera une robe d'étoffe moirée et légère, ou en drap de Narbonne.

Bayona, ne t'attarde pas auprès de lui, et va-t'en de là chez le seigneur Gent Esquieu, celui-là ne te fera pas triste chère, car il n'est pas de mortel plus gai. Bien mieux, il te donnera un cheval fringant, capable de bien courir et fait pour les joutes, et aussi des vêtements d'été de bonne façon et de bon goût.

Au seigneur Bertrand de Saissac chante des sirventés et de préférence des chansons, et dis-lui de ne pas considérer comme une injure que je ne me sois pas adressé à lui tout d'abord : tu ne le quitteras pas les mains vides ; il te donnera pour l'amour de moi un cheval qui aura un cou de cigogne — bien qu'il n'aime pas à donner.

Va-t'en vite trouver le seigneur Aimery, pour qu'il porte remède à ta détresse en te donnant un bon cheval, un licou et une housse (1).

Si Bertrand de Saissac dut faire la grimace et maudire le caustique troubadour, les autres barons savaient ce qu'ils avaient à faire.

A part Esquieu de Minerve et Olivier de Saissac, nous retrouverons au cours de la croisade Pierre-Roger de Cabaret, Bertrand de Saissac et Aimery de Montréal, tous vassaux des Trencavel, ennemis et victimes de la Croisade. Les femmes savaient se servir des troubadours. Raymond de Miraval, ayant été délaissé par Azalaïs de Boissezon, femme d'un coseigneur de Lombers, en faveur d'Alfonse II d'Aragon, porta ses hommages à Ermengarde de Castres, « la belle de l'Albigeois », mais celle-ci ne voulait qu'entendre chanter sa beauté pour impressionner Olivier de Saissac, l'amener à répudier sa femme et se faire épouser. Quand la traîtresse eut réussi ce crime contre l'amour courtois, le troubadour se fit consoler par Brunissende de Cabaret, jalouse d'être à son tour célébrée par le poète.

Tous ces seigneurs et leurs châtelaines ne sont pas des gens de haute culture, toutefois ce sont eux, sinon leurs frères, qui ont accompagné le comte de Toulouse à la tenue de Beaucaire et qui, ayant, comme nous l'avons dit, évolué au delà de la chevalerie

(1) Paul Audrand, *la Vie et l'œuvre du troubadour Raimon de Miraval*, Paris, Bouillon, 1902.

chrétienne et militaire, cherchent d'autres voies pour manifester leur supériorité aristocratique.

Les troubadours n'ont pas été, comme on l'a tant répété, les rois de la société méridionale. Ils n'ont pas créé le culte de la femme, ce sont les femmes qui se sont imposées et qui se sont servies de ces chantres de la beauté. Dans les châteaux et les palais, l'accueil fait au troubadour était à peu près celui qui aurait été fait avant la guerre (l'autre) par une dame du faubourg à un artiste en vogue, venu faire un cachet, qui se fût trouvé être en même temps rédacteur mondain au *Gaulois* (1).

Les grands troubadours, les Giraud de Borneil, les Arnaud Daniel, savaient s'imposer ; le grand souci des autres est de ne pas se voir confondus avec les jongleurs et les bateleurs. Que d'appels à la libéralité, que de vers vengeurs contre les seigneurs, les maris, trop peu généreux ! Et quelle fin pour la plupart d'entre eux ! Presque tous terminent leurs jours dans une stalle de chanoine ou dans un cloître. Les monastères étaient le Pont-aux-Dames des troubadours vieillis.

Et cependant il n'en reste pas moins que l'amour courtois et a courtoisie, celle-ci dérivée de celui-là, ont eu un succès mondial. Mettons d'abord à part le témoignage de Dante et de Pétrarque, qui est un témoignage littéraire. Les grands Italiens étaient nourris de poésie courtoise, mais ce qu'ils admiraient chez les troubadours, c'était avant tout leur talent de stylistes, leur souci de la forme et leur art de versifier. En revanche, dès qu'Éléonore de Guyenne et ses filles, Marie de Champagne et Alice de Blois, eurent fait connaître à la France du Nord la poésie courtoise, ce fut plus qu'une mode, ce fut une rage, tout au moins dans certains milieux. Philippe Auguste ou Simon de Montfort avaient d'autres préoccupations et devaient considérer avec dédain ces amusements de femmes ; en revanche une partie de la noblesse française et anglaise, ce qui alors était synonyme au point de vue des mœurs et de la langue, avait commencé avec cinquante ans de

(1) La légende des cours d'amour a depuis longtemps vécu. On a démontré que c'était une invention d'André le Chapelain, trouvère du XIII^e siècle, qui n'avait jamais mis les pieds dans le Midi et qui a fabriqué des antécédents somptueux à la cour de sa protectrice, Marie de Champagne. Jehan de Nostredame a naturellement surenchéri sur cette donnée propice. Si les cours d'amour n'ont pas existé, en tant que tribunaux ou jurys littéraires, certaines châtelaines avaient créé des embryons de ce que seront les ruelles et les salons du XVIII^e siècle.

retard la même évolution que nous avons constatée dans la France du Midi.

Depuis Napoléon Peyrat, on a répété bien souvent que, fût-il bourgeois ou vilain, tout homme qui savait « trouver » était promu chevalier, tant la poésie était tenue en honneur. C'est une méconnaissance absolue de la chevalerie et du Moyen Age. Il existait une chevalerie particulière, où les troubadours avaient leur place, à titre de hérauts et de servants d'armes. C'était celle des tenants de l'amour courtois et cette chevalerie constitua, dès qu'elle eut diffusé hors du Midi, un honneur convoité par les barons, les princes et les rois. Alfonse X de Castille, Alfonse II et Pierre II d'Aragon, Richard Cœur de Lion et ses frères, Thibaud IV de Champagne n'ont pas été des troubadours parce qu'ils ont composé ou signé quelques chansons, ils ont été les paladins de cette chevalerie de l'amour courtois, qui les a élevés, elle aussi, au-dessus du vulgaire et leur a donné une supériorité nouvelle sur le commun.

Comme nous l'avons dit, la poésie courtoise reçut un concours indispensable des romans de chevalerie. La courtoisie, forme organisée et codifiée de l'amour courtois, est bien plus l'œuvre des cours de Paris, de Reims, de Blois et de Troyes que des cours méridionales (1). Les œuvres de Chrétien de Troyes, que d'ailleurs la courtoisie ennuie, mais qui doit se soumettre à la tyrannie de la mode et de sa protectrice, ont été le véhicule de la poésie courtoise à travers l'Angleterre, l'Allemagne et la Castille. Leur succès en France et à l'étranger ne s'explique pas seulement par des qualités littéraires. La plus grande part en revient à ce désir de sublimation factice et extérieure qui saisit la noblesse du Nord après celle du Midi. A la tenue de Beaucaire peut faire pendant le faste déployé dans les tournois et aux chansons des troubadours les romans de la Table ronde. Mais comme on ne dépouille pas d'un seul coup le vieil homme, que la France du Nord était sur le pied de guerre moralement et réellement, les tournois seront, en même temps qu'une occasion de faire étalage d'élégance aux couleurs de sa dame, un exercice militaire et les *Amours de Lancelot* contiendront plus de récits de bataille que de scènes d'amour.

(1) La courtoisie est la réalisation mondaine de l'amour courtois. Les deux choses, bien que l'une soit née directement de l'autre, sont si différentes dans leurs réalisations, que H. Dupuis a pu écrire un livre sur la *Courtoisie* (Picard, 1931), sans traiter préalablement de l'amour courtois.

Nous arrivons ainsi par un détour à une meilleure compréhension de l'œuvre des troubadours. Les chansonniers professionnels, par crainte de ne savoir s'exprimer avec mesure (1), de l'obscénité, n'ont pas osé aborder franchement l'amour. Ils l'ont maintenu au stade effarouché, content de soi et peu exigeant, d'un premier amour d'adolescent ; ils ont répété à satiété leurs peines et leurs faux désespoirs sans oser franchir la barrière qu'ils avaient dressée pour se lancer dans la tempête inquiétante des sentiments vrais. Telle fut la voie marquée par les premiers troubadours et les meilleurs ; les autres les ont suivis et les ont imités, parce qu'ils n'étaient pas capables d'innover et parce que leur métier était d'alimenter le public (2).

Ce public des châteaux et des hôtels bourgeois méridionaux fit fête à cette poésie, qui lui sembla « le fin du fin », comme diront les Précieuses quelques siècles plus tard. L'amour courtois et la courtoisie seront une réaction contre la grossièreté et la brutalité d'une société façonnée par et pour la guerre. Le Midi accueillera cette poésie comme une réaction contre la discipline de la féodalité, contre les chansons de geste symboles de trop de liens : lien conjugal, lien féodal, lien religieux. Il faut s'évader et en même temps acquérir, en plus de la suprématie du sang et de la richesse, une supériorité nouvelle, qui fera du tenant de l'amour courtois, de l'homme courtois, un être différent des hommes grossiers qui ne connaissent que l'amour et non la « joye » d'amour.

Que ce désir d'être supérieur (3) en sachant brider ses instincts soit un progrès, nous en discuterons, il suffit cependant à

(1) « De courtoisie peut se vanter qui sait garder la mesure... la mesure consiste à parler gentiment et la courtoisie à aimer, ainsi l'homme sage devient supérieur et l'honnête femme croît en vertu, » chante Marcabrun.

(2) Les premiers troubadours ne furent pas seuls à composer des poésies salaces. Jausbert de Puycibot au milieu du XIIIe siècle ne le cède pas à Marcabrun en crudité et Thibaud de Champagne ne dissimule pas la nature de son désir, mais cela n'infirme pas notre thèse. Le public des *courts* avait le snobisme de la pudeur. Puisque alors tout le monde appelait un chat un chat, il devenait élégant de s'exprimer décemment. Parfois le poète se libérait de cette sujétion mondaine.

(3) Ce désir est l'explication du *trobar clus*, argument principal de Denis de Rougemont et de la thèse qui fait de la poésie courtoise un véhicule secret de l'hérésie. Ce langage volontairement obscur, qui évoque les surréalistes, n'est qu'un procédé de métier. Giraud de Borneil dans une tenson avec son cher Linhaure (Raimbaud d'Orange) se fait dire : « *Je voudrais bien savoir, Giraud de Borneil, pour quelle raison vous allez blâmant le style obscur ; dites-moi donc : si vous prisez tout ce qui est commun à tout le monde, alors tous les poètes seront égaux...* »

expliquer l'erreur commise d'attribuer au Midi du XIIIe siècle le rôle de flambeau de l'humanité. Il ne faut pas demander à ces cigales, qu'étaient les troubadours, ni à ces snobs avant la lettre, qu'étaient leurs protecteurs, plus qu'ils ne peuvent donner. Ce qu'ils ont réalisé était une tentative malheureuse de libération des disciplines nécessaires, une erreur d'orientation et de jugement. Il fallait que cette erreur fût commise, puisqu'elle a envahi le monde entier et que la courtoisie par des chaînons successifs verra se rattacher à elle les Précieuses du XVIIe siècle et même le romantisme.

Le Midi par son tempérament et ses habitudes, était désigné pour inventer la faute et la commettre. C'est lui qui subira le châtiment, parce qu'il eut le tort de prendre le jeu au sérieux et de croire qu'une réalisation littéraire et mondaine pouvait dispenser d'autres devoirs (1).

Au moment où la croisade va se déclencher, quel est le bilan des troubadours? Littérairement le mouvement est à son apogée, quoique déjà la chute s'annonce. On a tant utilisé les mêmes formules, tant ressassé les mêmes images et les mêmes métaphores, qu'un vrai poète, Pierre Cardinal, raille plaisamment la phraséologie amoureuse de ses confrères. « *Maintenant, je puis me louer d'amour, car il ne m'enlève ni le manger ni le dormir, je ne sens ni la froidure ni la chaleur, il ne me fait pas soupirer ni errer la nuit à l'aventure... je ne dis pas que je meurs pour la plus belle ni que la plus belle me fait languir, je ne la prie ni ne l'adore, je ne la demande ni ne la désire, je ne lui rends pas hommage.* » On ne tourne pas impunément pendant plus d'un siècle dans le cercle restreint de l'amour courtois sans arriver très vite au bout des possibilités et sans être obligé de se répéter, à moins qu'un Dante ne surgisse. Le Midi et la langue d'oc n'eurent pas ce rare bonheur.

Les troubadours n'ont pas chanté uniquement l'amour, mais c'est par leurs chansons d'amour qu'ils ont atteint leur public. Les œuvres non lyriques sont pour nous souvent plus intéressantes. Les plus grands poètes parmi les troubadours restent peut-être Bertrand de Born et Pierre Cardinal. Leurs sirventés,

(1) Tandis que le Nord du XIIIe siècle, tout en adoptant la courtoisie, l'incorpore, sans lui laisser prendre une place prépondérante, dans ses traditions féodales, religieuses et même nationales, jusqu'au jour où la chevalerie du Nord à son tour se constituera en caste factice.

leurs planhs, les chansons de croisade de Marcabrun, l'aube de Folquet de Marseille ont un ton, un son, une résonance qui, n'en déplaise à Thierry Maulnier, les font entrer dans le patrimoine de la poésie française. Cependant ces œuvres, plus directement mêlées à la vie, ont eu moins d'influence que les chansons d'amour et à partir du début du XIII^e siècle, la chanson n'est plus qu'un habile exercice de versification.

Socialement, la poésie des troubadours ne pouvait avoir sur le Midi du XII^e siècle une influence heureuse. Elle contribua à créer une vie brillante, non à bâtir une civilisation. Inutile de dire que la chasteté, que réclamaient l'amour courtois et Montanhagol, resta un mythe littéraire et que les dames chantées par les troubadours, si elles n'accordaient à ceux-ci que des amabilités, étaient moins réservées à l'égard de leurs pairs. Le culte de la femme, base de l'amour courtois, ne passa pas dans les mœurs. Quand l'intérêt est en jeu, la courtoisie ne compte guère.

L'histoire de Marie de Montpellier est typique à cet égard. Marie était fille de Guillaume de Montpellier et d'Eudoxie, fille elle-même de l'empereur Manuel Comnène. Celle-ci était venue de Byzance pour épouser Alfonse II d'Aragon ; quand elle arriva à Montpellier après un long voyage, le roi, las d'attendre, avait épousé Sancie de Castille. La porphyrogénète se résolut à une mésalliance ; elle épousa le vicomte de Montpellier, qui après la naissance de Marie, et malgré les foudres d'Innocent III, la répudia pour épouser une parente du roi d'Aragon. Eudoxie morte, sa fille devait hériter. Comme Guillaume voulait réserver la vicomté aux fils qu'il avait eus de son second mariage, il remaria Marie, veuve du vicomte de Marseille, à Bertrand, comte de Comminges, et en profita pour lui faire signer une renonciation à sa succession.

Montpellier et ses vingt châteaux étaient cependant une trop belle proie pour ne pas tenter quelqu'un et ce quelqu'un fut Pierre II d'Aragon. Il demanda à son beau-frère, Raymond VI, d'agir sur Bertrand de Comminges. Celui-ci, qui avait déjà répudié deux femmes toutes deux vivantes, accepta la combinaison et malmena si bien Marie qu'elle dut s'enfuir. Innocent III fulmina avec une telle énergie que Bertrand effrayé reprit sa femme ; à la mort de Guillaume de Montpellier Pierre II revint à la charge et le comte de Comminges répudia définitivement Marie. Celle-ci n'eut plus d'autre ressource que d'accorder au roi d'Aragon sa

main et sa vicomté. Elle fut si malheureuse qu'elle finit par s'enfuir pour se réfugier à Rome auprès du pape et solliciter sa protection. Elle y mourut en odeur de sainteté, après avoir bien involontairement tiré de son mari une vengeance posthume, comme nous le verrons dans les démêlés de Pierre II avec Innocent III et Simon de Montfort.

Au point de vue national, si tant est qu'on puisse parler d'un patriotisme au Moyen Age, les troubadours ne contribuèrent pas à créer un sentiment d'union dans le Midi. Si après 1209 nombre d'entre eux écrivirent contre les Français, avant ils s'étaient montrés — et il faut ignorer tout du Moyen Age pour leur en faire grief — résolument Européens. L'erreur fut de vouloir en faire à tout prix des paladins et des hérauts d'un patriotisme méridional inexistant. Bertrand de Born, à propos duquel Augustin Thierry a le premier évoqué cette fable, se souciait fort peu de ce rôle. S'il a entrepris une campagne en faveur de Raymond V, c'est par intérêt. Son seul désir est de faire battre les puissants qui « sont plus généreux en guerre qu'en paix ». Pierre Vidal, Toulousain de Toulouse, n'hésite pas à écrire, alors qu'il est à la solde du roi d'Aragon : « *Et si le roi [Alfonse II] marche sur Toulouse par la grève, et si le comte en sort avec ses misérables dardiers qui ne cessent de crier : « Aspe! Ossau! » je me vante de porter le premier coup et j'y frapperai de telle façon qu'ils rentreront deux fois plus vite et moi avec, si on ne me ferme pas la porte.* » Ce hâbleur invétéré est tout prêt à marcher contre sa cité natale, à condition qu'Alfonse II, parfois dur d'oreille, ait bien voulu entendre au préalable le début de la strophe : *Si j'avais un cheval qui fût bon coursier!* C'est à ce cheval peut-être que Pierre Vidal fit couper les oreilles en signe de deuil à la mort du comte de Toulouse, Raymond V. Pour le troubadour aucune différence n'existait entre Aragon et Toulouse, sauf la libéralité plus ou moins grande du roi et du comte.

Indirectement et inconsciemment, les troubadours concourront à abaisser le sentiment féodal et le sentiment religieux. Cette chevalerie amoureuse et courtoise n'était pas un danger immédiat pour les barons du Nord, qui en faisaient étalage dans les tournois où ils ne se ménageaient pas (1). Elle le fut pour ceux du

(1) Le danger dans le Nord viendra plus tard par la scission qu'il provoqua entre l'aristocratie et le peuple. Le noble, qui se croira de plus en plus d'une autre

Midi, trop enclins à se soustraire au devoir féodal, à laisser les routiers faire leur besogne et à se consacrer à des jeux plus subtils. Sur le plan religieux quelques troubadours purent être influencés par l'hérésie cathare, comme Pierre Cardinal (1), d'autres furent farouchement anticléricaux ; ils ne le furent pas plus, plutôt moins, que la *Bible Guyot* et autres satires de bons catholiques de langue d'oïl. Ce qui est un danger chez les troubadours, c'est leur areligiosité presque totale. A. Jeanroy a écrit à juste titre : « La poésie amoureuse des troubadours est, dans son ensemble, aussi étrangère que possible à tout sentiment religieux : on peut lire des centaines de couplets de chansons sans y trouver la moindre trace d'une croyance positive : elles pourraient tout aussi bien être signées par un païen, par un disciple de Mahomet ou de Confucius. » Si Dieu, la Vierge et les saints ne sont pas absents de cette poésie, ils ne sont là qu'à titre d'accessoires de rhétorique ou même pis. Daudé de Prades, qui finit chanoine, n'hésite pas à renoncer à son paradis pour obtenir l'amour de sa dame et Raymond Jourdain demande à Dieu de s'employer pour lui faire obtenir une nuit d'amour. La chanson est une œuvre conventionnelle, nous dirions académique, où la virtuosité a plus de place que la pensée. Le mot est tout, l'âme n'est pas en cause. Toutefois la poésie et l'amour courtois, même s'ils n'étaient qu'un jeu, étaient par leur essence une négation du mariage et de la famille ; leur influence sur les mœurs ne pouvait être à la longue — la mode s'en mêlant — que néfaste.

Cette influence dissolvante de la poésie des troubadours ne joue que parce qu'elle s'exerce sur un milieu propice, où des agents de décomposition sociale ont agi antérieurement (2). Les

essence, méprisera le peuple, la piétaille : ce sera une des causes de nos désastres de la guerre de Cent Ans. Au XIII^e^ siècle une union existait encore entre le vilain, le seigneur et le roi : c'était la grande force de la France du Nord.

(1) Pierre Cardinal dans ses poésies prend nettement position contre l'hérésie ; cependant il a des imprudences qui eussent pu le faire soupçonner, sinon d'hérésie, du moins d'hétérodoxie.

(2) La littérature, sauf l'exception du génie, est le résultat, l'expression d'une ambiance ; ensuite elle propage et intensifie l'évolution des mœurs qui lui a donné naissance. Pour établir le degré de responsabilité des troubadours et de leur poésie dans la défaite du Languedoc, il faudrait mettre en balance des choses qui n'ont guère de commune mesure. Ne pouvant même amorcer le débat, nous nous contenterons de citer l'opinion d'une irréfutable compétence. Datée de 1940, elle pourrait s'appliquer exactement au Languedoc du XII^e^ siècle : « Ne serait-il pas plus sage de reconnaître que toute littérature avancée, quelle qu'elle soit, tend à épuiser ce

troubadours sont pour le Midi du Moyen Age une fleur au chapeau, fleur magnifique dans son éclosion, mais qui ne pouvait ni rien produire de plus que ce qu'elle a donné ni contribuer à refaire à son pays d'origine l'âme qu'il était en train de perdre. La civilisation languedocienne, qui contenait en germe de grandes possibilités, ne pouvait rien créer parce qu'elle n'était assise sur aucune base solide. C'était une civilisation d'opposition, sans éléments constructifs, qui cherchait à s'évader des disciplines indispensables et n'avait rien pour les remplacer (1). Toutefois, cette réaction à l'état de choses existant, cette évolution hors du conformisme furent les conditions qui permirent l'élaboration de l'amour courtois. Et ce raffinement était si bien dans la voie normale de l'évolution générale qu'il fut aussitôt adopté partout. Il contribua à élaborer cette vie brillante du Midi, qui fit illusion aux romantiques et créa la légende, moins innocemment utilisée depuis, d'une supériorité foncière du Midi sur le Nord.

Le raffinement qu'avaient atteint les cours méridionales servit de modèle au reste de la chrétienté, qui adopta ses modes. Le Midi toutefois payait ce brillant extérieur d'une faiblesse interne qui devait le mener à sa perte. Que ce fût par l'Aquitaine anglaise, l'Aragon ou la France du Nord, sa chute était inévitable. Un élément nouveau vint précipiter le drame.

qui la produit? Cette fleur de la civilisation se développe et s'épanouit aux dépens de la plante qui s'y livre, s'y donne et s'y sacrifie... Il n'en reste pas moins qu'une littérature peut être plus ou moins virile et virilisante, et que la nôtre de ces derniers temps, dans son ensemble, ne l'était point. » (André Gide, *Feuillets*, dans Nouvelle Revue française, 1er décembre 1940.) Nous laisserons au lecteur le soin de chercher des noms, de faire des rapprochements et de conclure, car Gide a raison de dire : « C'est fausser le jugement que de chercher à coter l'art d'après son rendement moral. »

(1) Ce désir d'évasion et de raffinement contribua aussi au succès de l'hérésie albigeoise. N'y aurait-il pas eu chez les seigneurs méridionaux une mode de l'hérésie? Cathares et troubadours, par des voies et sur des modes différents, célèbrent la pureté inaccessible au vulgaire. Aucune source ne nous décrit malheureusement la rencontre d'un Parfait et d'un troubadour dans le même château

CHAPITRE III

LES ALBIGEOIS

L'hérésie albigeoise (1) n'existe pas en soi. L'albigéisme fut constitué par deux hérésies distinctes, l'hérésie cathare et l'hérésie vaudoise, que nous étudierons tour à tour, étant donnés leurs différences essentielles et leur antagonisme doctrinal. Elles ne sont, ni l'une ni l'autre, nées dans la France méridionale : elles n'ont fait qu'y trouver asile, alors que leurs tenants étaient pourchassés dans le reste de la chrétienté.

Ces deux hérésies s'attaquèrent, en effet, en même temps ou même antérieurement à d'autres parties de la chrétienté. Elles sont la forme exacerbée et pathologique du mouvement religieux qui agita tout le monde chrétien du XI^e^ au XIII^e^ siècle.

Au sortir du chaos du haut Moyen Age le peuple, allégé du souci permanent de sauver ses biens et sa vie, devenu citoyen d'une commune et d'un État en voie d'organisation, ayant pris conscience de sa personnalité et de ses possibilités, sentit un malaise, un déséquilibre s'introduire dans sa vie religieuse. Ce n'est pas manque de foi, au contraire, « l'énergie religieuse » est à un potentiel si élevé que les pratiques communes, les reliques, les pèlerinages même, ne peuvent plus satisfaire cet excès de

(1) Le terme d'Albigeois ne provient pas d'une suprématie de l'Église d'Albi dans la religion cathare, comme on l'a dit souvent. C'est une expression géographique. Le Midi était désigné le plus souvent sous le terme général de Provence. Quand les gens du Moyen Age voulaient préciser en parlant du Languedoc occidental, ils disaient : en pays de Toulouse, en pays d'Albigeois. L'Albigeois l'emporta peut-être parce qu'il était plus au contact de la France du Nord ou parce que la région qu'il représentait, c'est-à-dire les vicomtés Trencavel, était la plus atteinte par l'hérésie. Pierre des Vaux-de-Cernay et les contemporains marquent la différence entre *Albigensis*, ce qui touche à l'hérésie, et *Albiensis*, ce qui concerne le diocèse d'Albi.

vitalité. Les croisades et la construction des cathédrales avaient été des dérivatifs, mais celles-ci s'élèvent lentement et celles-là ont été dans l'ensemble un échec.

Or au moment où le monde aspire à une vie intérieure plus ardente, à une morale plus ferme et plus exigeante, au moment où il a le plus besoin d'être guidé, éclairé et soutenu dans sa marche à un idéal de pureté, l'Église semble perdre le sens de sa mission et négliger son rôle d'éducatrice. La papauté, qui a fait le beau rêve d'imposer la paix par la foi, est absorbée par ses luttes avec les pouvoirs temporels, les conciles légifèrent à peu près uniquement sur la discipline ecclésiastique, les évêques sont écrasés par les fortunes qu'ils ont à gérer, les curés, abandonnés à eux-mêmes, mal recrutés et mal rémunérés par les seigneurs patrons de cure, sont trop souvent ignorants et d'une conduite peu édifiante.

Même dans la France du Nord, où des prélats tels que Maurice de Sully, le bâtisseur de Notre-Dame, ou Étienne de Tournai, aussi vertueux que lettrés, donnent le ton, le peuple a le sentiment d'être abandonné. Les moines eux-mêmes, qui périodiquement se réforment avec énergie, se renferment dans leurs cloîtres. Les éléments sains du clergé se préoccupent de leur salut, des biens temporels et du mieux spirituel de l'Église, mais les pasteurs délaissent le troupeau, précisément au moment où l'ardeur d'une foi intense pousse les fidèles à chercher des voies nouvelles.

Dès qu'un guide paraît, il est aussitôt suivi. Les grands prédicateurs, saint Bernard ou Foulques de Neuilly, les grands ermites, Pierre des Étoiles ou Robert d'Arbrissel, entraînent des foules. Les novateurs hérétiques connaissent le même succès. Ils n'ont pas d'autre secret que d'aller au peuple, de se mêler à lui, de lui montrer par l'exemple et par la parole le chemin d'une vie plus austère, plus élevée et plus vivifiante. Ce secret leur sera ravi par saint Dominique, qui le prit aux cathares, et surtout par saint François d'Assise, qui le trouva dans son cœur.

Les hérésies fusent de toutes parts. Dans les premières années du XII^e^ siècle Tanchelm ou Tanquelin, qui se présente comme directement inspiré de Dieu et qui dénie toute valeur aux sacrements et aux pratiques religieuses, entraîne des foules à sa suite dans les Pays-Bas, la Flandre et les pays rhénans. Saint Norbert avait prêché contre Tanchelm ; Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, combat Pierre de Bruys et son disciple Henri de Lausanne,

qui un peu plus tard, après avoir agité la France de l'Ouest, le Dauphiné et la Provence, se réfugieront en Languedoc, où ils prêcheront contre l'Eucharistie, le baptême des enfants, l'efficacité des œuvres et des prières pour les défunts. Dans le diocèse de Soissons un paysan nommé Clément prêchait sensiblement les mêmes doctrines, tandis qu'en Bretagne au milieu du XIIIe siècle, Éon de l'Étoile, plus nettement manichéen, fut pendant plusieurs années le maître du pays grâce aux bandes d'adeptes qu'il avait recrutées et armées.

Les vaudois apparaissent à Lyon vers 1160, tandis que dès 1022 Robert le Pieux va en personne brûler des cathares à Orléans et que des poursuites sont engagées contre eux à Arras, à Troyes, à La Charité-sur-Loire.

Ces manifestations de la fièvre religieuse, sans parler des doctrines hétérodoxes nées dans ce creuset intellectuel qu'est l'Université de Paris, sont sans danger pour une société organisée, bien tenue en main par la royauté et l'Église, mais il en ira tout autrement dans le Midi, où l'autorité n'existe guère et où l'Église ne lutte pas.

Les cathares et les vaudois trouveront dans le Midi et en particulier en Languedoc un terrain propice, où ils pourront presque librement à partir du milieu du XIIe siècle répandre leurs doctrines. Nées de cette aspiration à une vie supérieure que l'Église romaine ne satisfait plus alors chez certaines âmes, ces doctrines sont respectables dans leurs buts, admirables parfois dans leurs réalisations, mais condamnables dans leurs moyens, puisqu'elles ne tendaient à rien moins qu'à la destruction de l'ordre établi, sans être à même d'apporter une solution meilleure.

I

LES CATHARES

LES SOURCES

La religion des cathares (1) ne nous est connue que par leurs adversaires. Tous leurs livres sacrés et leurs livres doctrinaux ont

(1) Cathare vient du grec καθαροσ, pur. Les Parfaits, c'est-à-dire les vrais cathares, s'appelaient eux-mêmes les Purs. Cathare est en tout cas le nom adopté

disparu, détruits soit par l'Inquisition, soit par le temps. Il ne nous reste que quelques traductions en langue vulgaire du Nouveau Testament dont l'une, conservée à la bibliothèque du Palais des Arts de Lyon, est suivie d'un rituel cathare en langue d'oc (1). En 1235, lorsque mourut Dauphin, comte d'Auvergne, qui avait rassemblé par curiosité tous les livres hérétiques, les dominicains le contraignirent à les brûler et il est regrettable qu'un procès-verbal ne nous ait pas conservé un catalogue de cette bibliothèque. Nous ignorons en effet à peu près complètement quels livres pouvaient remplacer chez les cathares les œuvres des Pères de l'Église. Luc, évêque de Tuy en Espagne, a eu entre les mains un traité hérétique de théologie et de philosophie. Dans le procès de Pierre Autier, d'Ax-les-Thermes, un des derniers Parfaits (2), il est question, outre l'Évangile, d'un livre où est exposée la « vraie doctrine ». L'inquisiteur Moneta de Crémone cite dans sa documentation les œuvres d'un hérétique nommé Tetricus. Raynier Sacconi dit avoir utilisé le livre de l'hérétique Jean de Lugio. C'est à peu près tout ce que nous savons et on est amené à penser que ces livres ont dû être rares (3). Les Parfaits préféraient, à juste titre, la parole à l'écriture et aucun d'entre eux n'a laissé de nom comme théologien et commentateur de la doctrine. Si un ou plusieurs livres avaient eu chez les cathares l'autorité qui s'attachait aux écrits de saint Augustin, par exemple, chez les orthodoxes, le nom du ou des auteurs se retrouverait fréquemment dans les innombrables aveux obtenus par l'Inquisition ou dans

par l'usage. Les contemporains emploient indifféremment des noms divers : Pauliciens, à cause de Paul de Samosate, Patarins (le plus usité en France au temps de la Croisade) soit par déformation de cathare, soit parce que leur seule prière était le *Pater*, Tisserands ou Texerants, parce que les ateliers des tisserands, aussi bien dans les Flandres et en Champagne que dans le Midi, avaient été très travaillés par l'hérésie, enfin Bougres, Lombards, Turlupins, Publicains, Populicains, etc...

(1) Publié en fac-similé par L. CLÉDAT, *le Nouveau Testament, traduit au XIII^e siècle en langue provençale suivi d'un Rituel cathare*. Paris, Leroux, 1887. Ce rituel est un document précieux, car il nous donne les rites des cérémonies et le texte des oraisons. Il a été spécialement étudié par Jean GUIRAUD, *Un rituel cathare*, Revue des questions historiques.

(2) Voir *infra*, p. 73, la définition de ce qu'étaient les Parfaits. Les fidèles, si on peut employer ce mot, étaient appelés les Croyants. On a prétendu que l'appellation de Parfaits n'était qu'une ironie de leurs adversaires. Ce n'est pas prouvé et le mot est devenu d'usage courant. En fait leurs adeptes les appelaient plutôt les « Purs » ou les « Bons hommes ».

(3) Voir *infra*, p. 118, *la Note additionnelle*.

les écrits des Parfaits convertis, devenus inquisiteurs et défenseurs de la foi catholique.

La perte des livres et traités cathares n'a d'importance que si l'on admet l'existence d'une doctrine ésotérique réservée à une élite restreinte. Rien ne permet de soutenir cette hypothèse et pour la doctrine exotérique nous la connaissons très suffisamment par trois sources qui se recoupent et se complètent mutuellement.

Ces trois sources sont d'abord les innombrables procès-verbaux laissés par l'Inquisition, puis les écrits des controversistes, qui pour mieux combattre l'hérésie en détaillent les erreurs ; enfin les manuels que certains inquisiteurs composèrent pour guider leurs confrères débutants dans la détection de l'hérésie.

Ces documents peuvent apparaître suspects au premier abord, surtout les interrogatoires, qui portent souvent sur des faits vieux de trente ans et qui ont pu être déformés par les greffiers, sans parler de différentes raisons qui ont pu influencer les témoins et les accusés. Toutefois on constate une telle concordance à la fois dans l'espace et le temps, d'abord entre ces témoignages eux-mêmes, puis entre eux et les sources rédigées, que l'ensemble de ces documents suffit à permettre une connaissance précise de la religion cathare. Les documents s'étendent en effet sur plus d'un siècle et ils émanent d'Églises cathares différentes : celles du Languedoc, celles d'Italie et celles de l'Europe orientale.

D'ailleurs l'hérésie cathare était si nettement caractérisée qu'on ne voit pas quel but auraient pu viser les inquisiteurs en faussant sa doctrine. Le catharisme étant la négation absolue du christianisme dans son esprit et dans sa lettre, point n'était besoin aux inquisiteurs de déformer les aveux des suspects pour les convaincre d'hérésie. D'autre part, si les inquisiteurs avaient voulu provoquer chez les fidèles l'horreur des hérétiques, ils auraient forcé la note plutôt sur la morale que sur la doctrine. Or, à ce point de vue, plus frappant pour les masses que des arguties théologiques, les inquisiteurs sont en général impartiaux. Rarement ils attaquent leurs adversaires sur leur vie publique ; à maintes reprises ils rendent hommage à la pureté de mœurs des Parfaits et, s'ils sont amenés à répéter les accusations du populaire contre les réunions secrètes des cathares, qui auraient dégénéré en orgies, ou contre leurs mœurs hors nature, ils ajoutent prudemment qu'il s'agit de « on dit » *(ut dicitur)*.

Les controversistes donnent chacun de son côté un exposé

concordant de l'hérésie qu'ils combattent. On ne peut supposer qu'il y ait eu accord préalable ou interpénétration entre saint Bernard de Clairvaux, qui connaissait les hérétiques pour avoir disputé avec eux en Languedoc, Eckbert, moine de Schönau, qui écrit contre les cathares allemands de Cologne, Alain de Lille, professeur à Paris et à Montpellier, et enfin les Italiens. Ceux-ci sont les plus importants, parce que deux d'entre eux au moins étaient d'anciens cathares, devenus des inquisiteurs particulièrement avertis. Raynier Sacconi, de Plaisance (1190-1258), auteur d'une *Summa de Catharis et Leonistis seu pauperibus de Lugduno*, était évêque cathare avant de faire profession chez les frères prêcheurs ; Bonacorsi, qui écrivit à Milan sa *Manifestatio heresis catharorum* avait été docteur et évêque de la secte.

Chez les auteurs de manuels pour inquisiteurs le plus célèbre est Bernard Guy, l'inquisiteur du Toulousain. Sa *Practica Inquisitionis hæreticæ pravitatis* (éditée et traduite par G. Mollat pour les *Classiques de l'histoire de France au Moyen Age*, Champion, 1926-1927), écrite au début du XIV^e^ siècle, est un véritable ouvrage historique, où l'auteur a complété son expérience personnelle par une abondante documentation tirée de ses prédécesseurs. La critique a de nos jours reconnu la valeur documentaire de cette œuvre tenue si longtemps en suspicion à cause de la personnalité de son auteur.

A ces sources en quelque sorte techniques il faut ajouter les sources historiques : correspondances, chroniques, décrétales des papes, canons des conciles, qui permettent de contrôler les premières (1).

L'hérésie cathare n'était d'ailleurs pas une nouveauté et même pour un théologien, comme Alain de Lille, c'était, si l'on peut dire, une vieille connaissance. Le catharisme n'est en effet qu'une résurgence d'hérésies anciennes : le donatisme, la gnose et surtout le manichéisme. Au III^e^ siècle Mani ou Manès avait tenté de concilier le dogme chrétien avec les religions de l'Orient et la philosophie grecque. Puisant dans Platon et Pythagore, dans Zoroastre et le mazdéisme iranien, dans le bouddhisme, il avait conçu une doctrine basée sur le double principe du Bien et du Mal, dont les caractéristiques se retrouvent dans l'enseigne-

(1) Ainsi Pierre des Vaux-de-Cernay ouvre son *Hystoria* par un tableau précis et documenté des hérésies cathare et vaudoise.

ment des cathares (1). Après le supplice de Manès en 275, ses disciples propagèrent sa doctrine dans le proche Orient et en Afrique du Nord, où ils se heurtèrent à saint Augustin (qui avait été d'abord manichéen), dont les écrits contre le manichéisme pouvaient être repris, et le furent, contre le catharisme.

Grâce aux troubles apportés dans l'empire byzantin par les nombreuses hérésies qui se succédèrent jusqu'au IXe siècle, les manichéens, malgré les persécutions dont ils étaient l'objet, purent se maintenir et aux XIe et XIIe siècles on les retrouve solidement implantés sous le nom de Bogomiles à Constantinople et dans les Balkans. Raynier Sacconi compte six Églises cathares d'Orient : deux à Constantinople, une latine et une grecque, les autres en Bosnie, en Roumanie, en Bulgarie et en Dalmatie.

Ces Églises sont prospères et capables d'essaimer. Dès le XIIe siècle, la Lombardie compte à son tour sept Églises cathares. L'hérésie est admise en quelque sorte officiellement à Milan, Viterbe, Ferrare, Florence, Prato, Vicence, Spolète, etc., des communautés actives existent dans des cités telles que Faënza, Rimini, Côme, Parme, Crémone, Plaisance. Lorsque Innocent III ouvrira la lutte contre les cathares d'Italie, il devra déployer toute son énergie et ne réussira pas toujours à obtenir même l'apparence du succès. A Orvieto, dans le patrimoine de saint Pierre, le gouverneur envoyé par Rome est mis à mort par les hérétiques ; à Viterbe certains consuls sont notoirement hérétiques ; à Milan les consuls protègent les cathares. Lorsque le pape fulmine, il n'a que des armes spirituelles. Puissantes, unies quand il le faut, boulevard de la papauté contre l'empire, les villes lombardes n'obéissent que si elles le veulent bien à un pape qui n'est même pas le maître dans sa ville et que les barons de Rome chassent comme un évêque quelconque.

Il eût semblé logique que le pape s'attaquât d'abord aux hérétiques lombards, qui sévissaient aux portes de Rome, au lieu de déclencher la croisade contre le Languedoc. En dehors des raisons d'opportunité politique qui empêchaient le pape d'agir sur ces villes par la force — ce qui aurait fait le jeu de l'empire — il faut considérer que le danger était moindre en Lombardie qu'en Languedoc. Les cathares, quoique puissants, ne sont cependant pas les maîtres des villes italiennes ; ils peuvent s'imposer aux

(1) Voir la *Note additionnelle*, page 118.

catholiques, non les éliminer. En Languedoc, au contraire, la conversion du comte de Toulouse et des hauts barons à l'hérésie risquait d'enlever une partie de la France à la communauté chrétienne, après en avoir chassé les catholiques.

Le catharisme est-il venu en France directement de l'Orient ou par l'intermédiaire de l'Italie (1)? Des contacts permanents existaient entre l'empire byzantin et la France, soit par les étudiants attirés dans les universités, soit par les marchands. Le nom de Bougres donné aux cathares indique bien une origine bulgare et l'évêque Niquinta ou Nicétas, qui aurait (2) présidé en 1167 le concile hérétique de Saint-Félix de Caraman, venait de Constantinople. Ce qui est certain, c'est l'origine étrangère de cette hérésie, qui d'ailleurs attaqua la France du Nord en même temps que celle du Midi.

LA DOCTRINE

Moins prudente que le christianisme, l'hérésie cathare a tenté, à la suite de Manès, de percer le mystère de la coexistence et de la relation du Parfait et de l'Imparfait, de l'Absolu et du Relatif, de l'Éternel et du Temporel, du Bien et du Mal, de l'Esprit et de la Matière. Acharnés à concilier l'inconciliable, ses adeptes estimaient que Dieu, infiniment bon et infiniment parfait, ne peut être le créateur d'un monde mauvais et corruptible. C'est l'insulter de croire qu'il a pu avoir une part dans une création aussi manifestement opposée en tous points à sa nature. Le monde de la matière est donc l'œuvre d'un deuxième dieu, le dieu du mal, qui le créa pour tenter de ravir sa puissance au Dieu-bon.

Les cathares n'étaient pas d'accord sur la nature de ce Dieu-mauvais qu'ils appelaient Satan, Lucifer ou Lucibel. Les hérésies ont aussi leurs hérétiques. Les dualistes, qui dominaient en Languedoc, affirmaient la coexistence des deux dieux sans que l'un fût

(1) On a mis en avant des survivances du priscillianisme ; mais l'hérésie de Priscillien, évêque espagnol, est très mal connue. En tout cas, serait-elle imitée de manichéisme, elle est du IVe siècle.

(2) Nous employons le conditionnel, l'authenticité de l'acte qui décrit ce concile n'étant pas absolument prouvée. Voir *infra*, p. 123, n. 2.

sorti de l'autre, tandis que les monarchiens, plus nombreux en Italie, croyaient que Lucibel n'était qu'un démiurge, une émanation du Dieu-bon, et qu'il n'agissait que d'après la volonté de celui-ci. Les monarchiens se rapprochaient ainsi du monothéisme catholique, tandis que les dualistes étaient considérés comme des païens polythéistes (1).

La cosmogonie cathare est très flottante, tant sont diverses les conceptions de la création du monde. Les dualistes, qui n'admettent aucune participation du Dieu-bon, sont obligés de donner au Dieu-mauvais le pouvoir de créer le monde *ex nihilo*. Les monarchiens, qui n'acceptent pas de Dieu un tel abandon de pouvoir, concèdent qu'il créa le chaos ou les quatre éléments et qu'ensuite Satan-Lucibel s'en empara pour faire le monde.

Les mythes expliquant la création de l'homme sont si variés qu'il est impossible même de les analyser. Nous avons choisi la version la plus généralement admise, qui traduit le sens général des autres. Lucibel, après avoir créé la terre, décida de la peupler, afin de se constituer une milice destinée à combattre son ennemi, le Dieu-bon. Il parvint après un affût de plusieurs années à s'introduire au ciel et à séduire une partie des anges. Il les entraîna par l'attrait de la concupiscence, en leur montrant une femme, disent certains cathares. Pour retenir ces anges sur la terre, il eut l'idée de leur donner un corps. Il pétrit Adam et Ève du limon de la mer et dans chacune de ces créatures incorpora l'âme d'un ange déchu. Ensuite, soit par persuasion sous la forme du serpent, soit par violence, il leur fit commettre l'œuvre de chair, les liant ainsi par leur péché à la condition humaine. A chaque naissance il puise dans sa réserve d'anges déchus pour doter d'une âme ce nouveau corps. Comme dans la doctrine chrétienne l'homme est donc dès la naissance sous le coup d'une condamnation, mais pour le catharisme le péché originel est d'abord la fuite du ciel.

Le Dieu-bon eut pitié de ses anges entraînés par le Dieu-mauvais et enchaînés par lui sur la terre. Désireux de les sauver et de les récupérer, il décida de leur envoyer sa parole par un émissaire et de leur donner le moyen de se racheter. Il réunit ses anges restés fidèles et leur exposa la mission pour laquelle il cherchait un

(1) Raynier Sacconi se dit bien renseigné sur le catharisme, parce qu'il avait lu le livre de Jean de Lugio, que celui-ci ne confiait qu'à bon escient, de peur de provoquer de nouvelles divisions entre dualistes et monarchiens. (Voir au sujet de ces polémiques la *Note additionnelle*.)

volontaire. Devant les épreuves annoncées tous reculèrent, même saint Jean, et seul se présenta Jésus, qui était ou qui devint alors le Fils de Dieu. Jésus descendit sur la terre, mais une émanation du Dieu-bon ne pouvait avoir aucun contact avec la matière, œuvre impure du Dieu-mauvais. Le corps mortel du Christ ne fut donc qu'une apparence. Il ne pouvait être le fils de la femme, la génération qui augmente le nombre des suppôts de Satan étant le crime par excellence. C'est la doctrine du docétisme (1),

Pour les cathares, Jéhovah, le Dieu des Juifs, n'était autre que le Dieu-mauvais, puisqu'il avait créé le monde et que le Dieu-bon ne s'était jamais intéressé à la terre et n'avait pas manifesté sa puissance aux hommes avant la mission de Jésus. C'est donc Jéhovah qui par l'intermédiaire des Juifs entreprit de supplicier et de mettre à mort le Christ, envoyé de Dieu. La tentative était vaine, puisque le corps charnel du Christ n'existant pas ne pouvait ni souffrir ni mourir. D'ailleurs la faute des anges ayant été commise dans le ciel, Jésus n'avait pas de raisons de souffrir sur la terre pour les racheter. Son rôle était seulement de les éclairer. Par les prophètes diaboliques de l'Ancien Testament, par Moïse en particulier, Jéhovah-Satan avait réussi à cacher aux anges déchus devenus hommes l'existence du Dieu-bon. Le Christ leur en apportait la révélation et les moyens pour eux de se libérer par la connaissance grâce à l'Évangile de leur origine et de leur destinée.

Les conséquences de cette théorie sautent aux yeux. C'est tout d'abord le rejet en bloc de tout l'Ancien Testament, œuvre de Jéhovah, le Dieu-mauvais. Si cependant certains passages de la Bible sont repris dans les Évangiles, c'est que Satan, pour mieux tromper ses dupes, avait semé quelques vérités dans ses mensonges. Ensuite le sens de la mission du Christ est entièrement dénaturé. La descente de Jésus sur la terre et la Passion ne sont plus l'expiation par le Fils de Dieu fait homme des péchés des

(1) Certains cathares avaient repris, ainsi qu'Éon de l'Étoile, les théories de la Gnose sur la nature du Christ. Par une succession d'hypostases il s'était formé entre Dieu et l'homme une chaîne d'*éons*, chacun étant une émanation de la divinité, mais de plus en plus lointaine. La dernière de ces émanations était Jésus, qui le plus éloigné de Dieu put accepter d'entrer dans un corps humain. Toutefois, à la Passion il avait quitté cette enveloppe charnelle et assisté invisible à son prétendu supplice. En récompense de sa mission il devint néanmoins le fils de Dieu.

hommes, mais une simple mission, n'impliquant pour le porteur du message divin que l'ennui d'un exil temporaire, hors de la présence de Dieu, dans un monde satanique. Tout ce qui constitue la base même de la foi chrétienne et lui donne sa beauté philosophique et humaine disparaît d'un coup avec cette négation de l'Incarnation, de la Passion et de la Résurrection. Le mépris de l'homme, créé, non à l'image de Dieu, mais par le démon, est total.

De là enfin la haine des cathares pour la croix et le signe de croix, qui, rappelant les souffrances du Christ, le rattachaient à la matière impure (1).

Le message apporté par le Christ aux anges déchus, dont l'âme divine était emprisonnée dans le corps satanique des hommes, était contenu dans les Évangiles, et plus spécialement dans le quatrième Évangile, celui de saint Jean. Cet évangéliste avait en effet la faveur des cathares, qui dans son Évangile et surtout dans l'Apocalypse avec son Antéchrist prétendaient trouver des confirmations de leur doctrine.

Le mécanisme de la rédemption était le suivant : lorsque les anges avaient abandonné le ciel pour suivre Satan, ils y avaient laissé leur corps céleste et leur esprit saint, seule leur âme était tombée sur la terre. Arracher l'âme à Satan et la rendre assez pure pour lui permettre d'affronter le royaume du Dieu-bon et de se réunir aux deux éléments célestes, c'était le salut, l'homme redevenu un ange.

D'après la doctrine cathare le Dieu-bon devait en définitive triompher du Dieu-mauvais ; en conséquence tous les hommes étaient certains d'être sauvés, puisque le triomphe de Dieu sur Satan ne pouvait être complet que lorsque la dernière créature de Satan aurait abandonné son enveloppe charnelle pour reprendre sa place au sein des milices célestes. Il ne pouvait y avoir ni Enfer ni Purgatoire, puisque rien d'impur ne pouvait approcher du Dieu-bon et pénétrer dans le royaume supraterrestre. La purification de l'âme devait se faire sur la terre. Cette théorie, qui sauvait en définitive toutes les âmes, qui abrogeait l'Enfer et la damnation éternelle, était consolante ; les voies pour accéder au salut l'étaient moins.

(1) Le refus de faire le signe de la croix était pour les inquisiteurs un moyen élémentaire de déceler les hérétiques.

L'Église chrétienne, qui prévoit la punition des méchants, accorde en revanche le salut à tout pécheur repentant, animé d'une contrition sincère. Dans le catharisme, au contraire, les œuvres ne servent de rien, si le pécheur n'a pas reçu un sacrement appelé le *consolamentum*. Ce sacrement, dont nous étudierons les rites ultérieurement, conférait au postulant le Saint-Esprit et en faisait un être nouveau, ayant déjà rompu ses attaches avec la terre et apte à passer du royaume de Satan à celui de Dieu.

La théorie cathare du Saint-Esprit n'est pas très claire. Les cathares adoraient le Saint-Esprit, mais pas comme la troisième personne de la Sainte Trinité. C'était pour eux une émanation du Dieu-bon comme Jésus, et même inférieure à celui-ci, puisque le Christ avait pu l'envoyer aux apôtres. Cet Esprit principal était une sorte de prince des milices célestes et il ne semble pas avoir été le même que le Paraclet, l'Esprit consolateur. Celui-ci était l'esprit abandonné par l'ange lors de sa fuite, et c'est lui que rappelait et restituait à l'âme du « consolé » la cérémonie du *consolamentum*. L'âme qui avait reçu ce sacrement se trouvait par son action reconstituée dans sa nature angélique. Toutefois il était indispensable que jusqu'à l'heure de sa mort le « consolé » ne retombât pas au pouvoir de la matière sous peine de subir le sort des « non-consolés ». Ceux-ci, quelle qu'eût été leur vie, ne pouvaient espérer de salut, à moins de recevoir le *consolamentum* à leur lit de mort. Sinon, après leur mort ils devaient se réincarner, soit pour espérer une meilleure chance, soit pour atteindre une vie plus pure. Comme dans la métempsycose orientale toute une gamme de réincarnations était prévue suivant le degré de spiritualité atteint par l'âme. Les bons renaissaient dans un corps noble par l'esprit, les médiocres dans un corps plus grossier, les mauvais dans le corps d'un animal ; tous progressaient plus ou moins vite, jusqu'au jour où le *consolamentum* leur ouvrait le chemin du salut.

Nous n'avons pas à juger la doctrine cathare dans son essence. Toute interprétation de sa métaphysique et de sa cosmogonie peut être, faute de documents sûrs, discutable et discutée. A priori ce retour à une vieille hérésie ne semble pas constituer un progrès et la création du monde par le démon reste une explication simpliste, élémentaire, sans beauté et sans envergure au point de vue philosophique. Ce qui nous importe, c'est l'application de ces théories ; sur ce point nous sommes très suffisamment ren-

seignés et nous constaterons, en étudiant l'Église cathare, que cette négation en bloc de l'Église romaine, ce prétendu retour à l'Église apostolique, marquait un recul et pour la société du XIIIe siècle constituait un danger à la fois religieux et social.

LES PARFAITS

Les cathares se divisaient en Parfaits et en Croyants, mais ces deux éléments ne correspondaient pas, comme on l'a dit, au clergé et aux fidèles de l'Église catholique. En fait, seuls les Parfaits, qui ont reçu le *consolamentum*, font partie de l'Église cathare au même titre que les baptisés dans la religion catholique. Les Croyants, comme les catéchumènes de la primitive Église, sont en dehors et n'ont pas d'existence religieuse, sauf la possibilité pour eux d'entrer à leur tour dans l'Église, par le baptême chez les catholiques, par le *consolamentum* chez les cathares. La similitude s'arrête là, car le *consolamentum* cathare était, par les obligations qu'il imposait, réservé à une élite restreinte, tandis que le baptême appelle tous les hommes à participer à la grâce divine.

Le catharisme tirait toutes les conclusions logiques de l'antagonisme absolu qu'il admettait entre l'esprit et la matière. L'homme ne pouvait entrer dans la « Religion de l'Esprit » qu'après avoir rompu avec la matière et d'une façon aussi totale que le permettaient les nécessités d'une vie physique réduite cependant à sa plus simple expression.

Pour les Parfaits tout ce qui est créé est œuvre du démon et ce tabou général est la première condition de leur morale. Alors que pour le christianisme la procréation est louable, puisqu'elle augmente le nombre des bénéficiaires de la Rédemption et des créatures de Dieu susceptibles de le louer et de l'adorer, pour les cathares donner naissance à une créature quelle qu'elle fût, c'était participer à la lutte du Dieu-mauvais contre le Dieu-bon.

Les Parfaits, en conséquence, proscrivaient tout ce qui provenait de la procréation. Ils s'abstenaient d'une façon totale de viande, de graisse, d'œufs, de lait et de fromage. Seuls étaient

permis le vin, le pain, l'huile, les légumes, les fruits et le poisson (1). En dépit de cette diète déjà sévère, les Parfaits observaient trois carêmes dans l'année, durant lesquels ils jeûnaient trois jours par semaine au pain et à l'eau. De plus, ils observaient le même jeûne la première et la dernière semaine de chacun de ces carêmes. Leur observance de cette discipline était rigoureuse : ni les voyages ni la maladie ne constituaient des motifs d'y déroger. Lorsqu'ils descendaient dans une maison dont ils n'étaient pas absolument sûrs, ils préparaient eux-mêmes leurs aliments, pour avoir la certitude de n'y trouver aucune chose immonde (2).

La chasteté était naturellement pour les Parfaits une obligation absolue. L'œuvre de chair était à leurs yeux le plus grand crime qu'il fût possible de commettre, non pas tant à cause du péché de sensualité qu'à cause du risque de donner naissance à une créature de Satan. La femme, mère possible, constituait un danger permanent. Le seul fait d'en toucher une, même involontairement, exposait le Parfait coupable à trois jours de jeûne.

Le mariage était considéré par eux comme un état satanique, parce qu'il régularisait le crime de la chair, qu'il empêchait deux créatures, l'homme et la femme, de faire leur salut, enfin et surtout qu'il avait pour conséquence normale la procréation. Une femme enceinte était pour eux le comble de l'abomination. Bien que son mari veuille la convertir au catharisme à coups de bâton, la femme de Guillaume Viguier s'y refuse avec obstination, parce que les « bons hommes » lui ont dit qu'elle portait un diable dans son ventre.

Logiques avec eux-mêmes, les Parfaits méprisent plus les femmes mariées que les concubines, car celles-ci restent libres de renoncer à leur péché et n'ont pas pour mission de procréer. Une

(1) Cette tolérance du poisson, que l'Église autorise aux jours d'abstinence, se justifie par l'ignorance où était le Moyen Age du mode de reproduction des poissons et par la croyance des cathares qu'une âme ne pouvait se réincarner dans un animal à sang froid.

(2) La règle de Cîteaux telle que la pratiquait saint Bernard était au moins aussi sévère : abstinence totale de viande, poisson, œufs, laitage, un seul repas par jour du 15 septembre à Pâques, coucher tout habillé sur une paillasse dans un dortoir commun, travail manuel tout l'été et l'hiver cinq heures de travail intellectuel. En revanche, les moines ne proscrivent pas les aliments gras en soi. S'ils jeûnent par esprit de pénitence pour leurs péchés et ceux du monde et aussi pour émousser l'aiguillon de la chair, ils admettent qu'un des leurs, s'il est malade, reçoive un bouillon ou un œuf et que les laïques mangent de la viande sans pécher.

des raisons qui ont fait accuser les Parfaits de mœurs coupables, c'est l'indifférence avec laquelle ils acceptaient la société et l'hospitalité des faux ménages (1). Comme ils ne sont, malgré leur austérité que des hommes, ils se font saigner régulièrement pour diminuer les tentations (2).

On a comparé à tort la chasteté des cathares à celle des prêtres et des moines. Dans la religion catholique la virginité et la chasteté sont des moyens d'élévation vers Dieu, mais ne sont pas une condition du salut. La vocation sacerdotale ou monacale n'est pas un pur choix du catholique, c'est par un appel de Dieu que certaines âmes sont élues pour une vie plus pure. Dans le catharisme le passage de Croyant à Parfait est une obligation, qui conditionne le salut. Si cette théorie avait été humainement applicable, un monde composé de Parfaits se serait éteint de lui-même. Les Parfaits, qui seuls observaient la chasteté, ne pouvaient l'imposer aux Croyants, mais ils réprouvaient le mariage, ce qui mettait les Croyants sincères dans un embarras assez particulier. Cette théorie menait directement à la proscription du mariage et à la destruction de la famille par l'union libre et la restriction des naissances (3). Allant plus loin même que les théoriciens modernes de la liberté sexuelle absolue, les cathares, plus logiquement d'ailleurs, visaient la fin de l'espèce humaine, qui consommerait la défaite de Satan. L'Église ne pouvait que s'élever contre cette morale, qui aboutissait d'un côté à l'ascétisme le plus rigoureux et de l'autre à la licence totale. Toutefois le danger pour la société

(1) Bertrand Marty, évêque cathare de Toulouse, et Bonfils, diacre de Montmaur, font un séjour au Mas-Saintes-Puelles, chez Na Bacona, concubine du croyant Arnaud Bertrand de Quiders. Lorsque la croisade fut déclenchée, les Parfaits pour éviter la suspicion entretenaient des femmes dans leurs maisons ou en emmenaient avec eux dans leurs déplacements. S'ils devaient se contenter d'un seul lit, ils couchaient tout habillés et évitaient le moindre contact.

(2) L'accusation la plus souvent portée contre les mœurs des cathares est celle de sodomie. Le populaire les accusait aussi de favoriser tous les dérèglements. Ils auraient eu en particulier un tarif officiel pour autoriser l'inceste avec une mère ou avec une sœur. Ce qui est vrai, c'est qu'ils considéraient l'œuvre de chair comme un péché si abominable qu'il ne pouvait avoir de nuances et qu'il était tout aussi répréhensible, quel que fût le cas.

(3) La famille, le « feu » roturier et la « mesnie » noble, constituait la base de la société du Moyen Age. Tout partait de la famille et y aboutissait. Le droit coutumier avait pour base les liens familiaux, dont le lien féodal n'est qu'une extension. Les Capétiens, qui ont gouverné la France pendant trois siècles, sont, comme on l'a dit, une famille qui a réussi.

n'était pas immédiat, car le XIIIe siècle manquait de préparation à ces méthodes nouvelles. Il en allait différemment des autres interprétations cathares de la morale évangélique. A une époque où le monde avait plus particulièrement besoin d'ordre, de paix, de discipline, l'hérésie albigeoise apportait des ferments d'anarchie.

Prenant à la lettre certaines paroles de l'Évangile, comme le *non occides*, les cathares condamnaient le meurtre sous quelque forme que ce fût, y compris les guerres, même défensives, et la peine de mort, considérée par eux comme un meurtre légal. Toute mort violente empêchait la victime de faire son salut, puisque celle-ci ne pouvait recevoir l'indispensable *consolamentum*.

Étendant leur théorie de « la non-résistance au mal », ils déniaient aux pouvoirs publics le droit de juger et de sévir, parce que l'autorité temporelle qui existait dans l'Ancien Testament est l'œuvre du Dieu-mauvais et a été abolie par le Christ au nom du Dieu-bon. Le Décalogue ayant dit : « Tu ne jureras pas », ils se refusaient, même devant les inquisiteurs, à prêter serment et à plus forte raison condamnaient-ils le mensonge. Leur *consolamentum*, engagement aussi solennel que des vœux perpétuels, ne comportait aucune formule de serment. Cette proscription du serment serait aujourd'hui, ou plutôt eût été hier, moins grave que la négation pour la société du droit de coercition, mais dans la chrétienté du Moyen Age, presque toutes les relations humaines reposaient sur le serment, qui donnait sa valeur effective au lien féodal et à l'hommage, terminait tous les accords, devait en assurer l'exécution et enfin était reçu à témoignage.

La négation par les cathares du droit de propriété est, si bizarre que cela puisse paraître, une invention de leurs apologistes. Ce qu'ils condamnaient, c'était uniquement la propriété ecclésiastique. Ils déniaient à l'Église et se déniaient à eux-mêmes le droit de posséder. Nous verrons comment en pratique ils furent contraints, dès qu'ils furent organisés en églises, de renoncer à cette théorie. Cette impossibilité pour les cathares d'appliquer leurs principes fait d'ailleurs qu'il ne faut pas exagérer le danger social que constituait leur hérésie. L'Église les redoutait et les combattait, moins en tant qu'anarchistes sociaux que pour éviter une corruption possible des âmes des fidèles et pour prévenir une scission dans la chrétienté (1).

(1) « Ce serait mal comprendre l'Inquisition de croire que les différentes

LE « CONSOLAMENTUM ».

C'est par le *consolamentum* (1) qu'on devenait un Parfait, un pur, qu'on entrait réellement dans l'Église cathare.

Étant donné le genre de vie des Parfaits, il n'est pas surprenant qu'un stage, une sorte de noviciat, ait été imposé pour contrôler la solidité des vocations. Tout d'abord, de même que la primitive Église ne baptisait que les adultes, les cathares n'admettaient pas les enfants à recevoir le *consolamentum*. Dès qu'ils eurent conquis droit de cité en Languedoc, les cathares installèrent, dans toutes les villes qui leur étaient acquises, des maisons de Parfaits et de Parfaites, où les postulants étaient reçus. Leur temps d'épreuve durait au moins un an, parfois deux, pendant lesquels ils devaient observer toutes les disciplines des Parfaits, y compris l'abstinence et les jeûnes. Ils étaient soumis à un maître, analogue au maître des novices, qui les surveillait et les instruisait dans la religion. On cite des cas fréquents de catéchumènes, surtout des femmes, à qui en définitive le *consolamentum* fut refusé, parce qu'on n'était pas sûr de leur persévérance.

Si, au contraire, le postulant ou la postulante était reconnu assez affermi dans sa foi pour supporter la vie des Parfaits et ne pas risquer de rechutes, il était présenté à la communauté qui, comme dans la primitive Église, devait l' « élire ». Enfin venait le jour de la cérémonie (2).

peines, y compris la peine de mort, fussent appliquées aux coupables en raison du caractère particulièrement antisocial de telle ou telle hérésie : la vérité est qu'au Moyen Age, toute hérésie, comme telle, est considérée comme antisociale et anarchique, étant une révolte contre le pouvoir spirituel, dont la reconnaissance est présupposée à la participation aux biens de la société civile. L'esprit qui a créé l'Inquisition se résume tout entier dans le beau mot de saint Bernard (lettre 102) : *Melius est ut pereat unus quam unitas* ». P. Rousselot et J. Huby dans *Christus*, Beauchesne, 1913. Au Moyen Age, une hérésie, quelle qu'elle soit, est antisociale par le fait qu'elle rompt l'unité de la chrétienté.

(1) En langue vulgaire : *consolamen*. Les cathares n'admettaient pas le baptême par l'eau. L'eau étant matière, donc impure, ne pouvait servir de symbole. La plupart des sectes avaient même une haine spéciale pour saint Jean Baptiste, le précurseur, qu'ils considéraient comme l'agent le plus redoutable de Jéhovah-Satan.

(2) Le rituel cathare de Lyon nous renseigne avec précision sur la cérémonie

Au milieu d'une salle éclairée à profusion reposent sur une table recouverte d'une nappe blanche le « Texte », c'est-à-dire l'Évangile de saint Jean, et des essuie-mains blancs. Le Parfait qui officie et les deux « bons hommes » qui l'assistent se lavent les mains et l'officiant prononce une allocution où il expose les principes de la doctrine et les obligations auxquelles devra se soumettre le futur Parfait. Ensuite l'Ancien récite le *Pater* (1), en commentant chaque phrase, que le postulant répète après lui. Celui-ci renie alors la croix dont il a été marqué par le baptême, c'est l'*abrenuntiatio* par laquelle il rompt avec l'Église catholique ; puis il demande en se prosternant trois fois l'entrée de la vraie foi et la bénédiction du Parfait, enfin il renonce solennellement à manger ce qui est interdit, à mentir et prêter serment, à tuer, à commettre le péché de la chair. En outre « tu n'iras jamais seul quand tu pourras avoir un compagnon, tu ne dormiras jamais sans braies et sans chemise et tu n'abandonneras jamais ta foi par crainte de l'eau, du feu ou de toute autre mort ».

Après une nouvelle allocution de l'officiant le postulant fait publiquement l'aveu de ses fautes et demande à Dieu et à l'assistance de les lui pardonner. Le néophyte absous renouvelle ses engagements. Alors l'Ancien prend le « Texte » et le lui place sur la tête, tandis que tous les Parfaits présents lui imposent les mains, en demandant à Dieu de le recevoir et de lui envoyer l'Esprit-Saint. Puis l'assistance récite à haute voix l'Oraison dominicale, l'officiant lit les dix-sept premiers versets de l'Évangile et on récite à nouveau le *Pater*.

Avant que l'assistance se sépare, le nouveau Parfait reçoit la « vêture », symbole de sa nouvelle dignité. Avant la croisade, les « bons hommes », comme les appelaient les Croyants, se distinguaient par leur aspect extérieur et leur costume. Les cheveux longs, sans tonsure naturellement, puisque la couronne d'épines

du *consolamentum* ainsi que sur les autres rites cathares. Jean Guiraud a le premier signalé l'identité des oraisons du rituel avec celles de la primitive Église, au point que dans le rituel pris isolément il est difficile de trouver trace d'hérésie avérée. On suppose que ce rituel en langue d'oc était l'adaptation d'un rituel ancien et orthodoxe, retrouvé par les hérétiques dans une de leurs églises des Balkans, d'Italie ou de France. Les cathares qui se nommaient aussi Apostoliques considéraient comme l'Église du Christ celle des Apôtres et rejetaient tous les apports ultérieurs dans les rites, dans la discipline et dans les doctrines.

(1) Le *Pater* était l'unique prière admise par les cathares, parce que, disaient-ils, c'était la seule qui eût été directement donnée aux hommes par le Christ.

était aussi haïssable que la croix, le visage rasé, ils étaient entièrement vêtus de noir et portaient à la ceinture un étui de cuir, renfermant le rouleau de parchemin sur lequel était copié l'Évangile de saint Jean. Enfin ils étaient coiffés d'une sorte de large béret. Lorsque la Croisade, puis l'Inquisition, les contraignirent à la prudence, ils évitèrent de se signaler et la « vêture » se réduisit à un cordon symbolique que les hommes portaient autour du cou sur leur chemise et les femmes en ceinture sous leurs vêtements. C'est cette « vêture » qui a fait donner aux Parfaits le nom de « vêtus » ou « revêtus », qu'on rencontre dans les documents, le plus souvent à l'occasion de leur martyre (1).

Quand le nouveau Parfait a reçu la vêture, l'officiant lui donne le baiser de paix, qu'il transmet à son plus proche voisin et ainsi de suite de femme à femme et d'homme à homme. S'il s'agit d'une femme, l'officiant se contente de lui toucher l'épaule avec le Texte et le coude avec son coude. Dans le cas où le récipiendaire, homme ou femme, est marié, il doit préalablement à l'imposition du livre prendre l'engagement de ne plus revoir son conjoint et celui-ci doit le délier de son serment conjugal.

Enfin les Parfaits qui l'ont « consolé » confient leur nouveau confrère à un ancien à titre de *socius* ou compagnon. Il était en effet interdit à un Parfait de s'isoler, il devait perpétuellement vivre en présence de ses frères. Même à table il devait être accompagné de son *socius*, la Parfaite de sa *socia*. C'était la seule concession faite à la faiblesse humaine par cette religion impitoyable.

Par le *consolamentum* l'Esprit-Saint, le Paraclet consolateur, est descendu dans l'âme du nouveau Parfait. Celui-ci n'a plus qu'à abandonner son corps satanique et son âme pourra monter au ciel, retrouver son corps céleste et redevenir un ange de Dieu. Il ne doit plus être qu'un pur esprit. Certains cathares à force de macérations et de volonté atteignaient au nirvâna oriental et vivaient d'une vie ralentie et figée, complètement étrangers aux choses de ce monde (2). Ce n'était qu'une infime minorité.

(1) Ils restaient néanmoins reconnaissables à leur costume sombre et à l'aspect ascétique que leur donnaient leur alimentation restreinte et leurs jeûnes, combinés avec les fatigues d'un apostolat incessant et épuisant pour des hommes sous-alimentés.

(2) Berbiguière, femme de Loubens, coseigneur de Puylaurens, vit un de ces Parfaits : « Depuis fort longtemps il était assis sur sa chaise, immobile comme un tronc d'arbre, insensible à ce qui l'entourait. » C'est le détachement absolu des fakirs.

D'autres plus ardents ou pas assez sûrs d'eux-mêmes devant de longues années d'austérité hâtaient leur délivrance par le suicide. Si cette pratique n'était pas recommandée, elle était admise et les exemples en sont nombreux. Les moyens les plus utilisés étaient le poison, le saut dans un précipice, la pneumonie, volontairement contractée en se couchant sur un pavage glacé au sortir d'un bain brûlant, ou enfin l'*endura*, c'est-à-dire la mort par la faim. L'aspirant au suicide refusait tout aliment, n'acceptant que de l'eau, ce qui explique la durée de certains de ces jeûnes mortels. Une femme de Coustaussa, ayant été consolée dans le Sabartès, se mit en *endura* à Ax et aurait jeûné pendant douze semaines avant de mourir (1).

Admis enfant de l'Église cathare, arraché au démon et rendu au Dieu-bon, ayant reçu le Saint-Esprit, le « consolé » s'est vu ainsi conférer à la fois trois sacrements : le Baptême, la Communion et la Confirmation. En outre comme il a été définitivement lavé de toutes ses fautes passées, il a reçu le sacrement de Pénitence et, comme il a acquis le droit de « consoler » à son tour, le *consolamentum* se substitue également au sacrement de l'Ordre. C'est même une sorte d'Extrême-Onction, puisque le Parfait est pratiquement rayé du nombre des vivants, de ces hommes qui constituent l'armée de Satan, et qu'il n'est plus sur la terre qu'en attente du ciel (2). Le sacrement de mariage à part, le *consolamentum* se substituait donc à tous les sacrements de l'Église catholique. En fait l'Église cathare se composait des seuls Parfaits, puisqu'ils étaient les seuls bénéficiaires des sacrements.

L'élite digne de recevoir le *consolamentum* et capable d'observer les disciplines qu'imposait cette entrée dans l'Église cathare était forcément très restreinte, mais sa qualité morale était en proportion inverse de sa faiblesse numérique.

On connaît des cas de retours de Parfaits à la foi catholique ; ces conversions étaient volontaires et résultaient d'une con-

(1) Nous verrons des cas d'*endura* non volontaire lorsque le *consolamentum* était administré à des mourants. Il arrivait aussi que, lorsqu'un Parfait se mettait en endura, son *socius*, pour ne pas le quitter, l'imitât et mourût avec lui.

(2) La similitude avec l'extrême-onction est en apparence plus grande, lorsqu'il s'agit du *consolamentum* donné *in extremis* aux croyants qui n'ont pas voulu se faire « consoler » avant cette heure dernière. Ce n'est qu'une apparence, puisque l'extrême-onction demande à Dieu la guérison du mourant, tandis que, comme nous le verrons, le croyant « consolé » qui s'avisait de guérir contrevenait à toutes les règles.

viction sincère ; le bûcher et l'Inquisition furent impuissants, sauf quelques exceptions, à provoquer des apostasies. Les similitudes entre le catharisme et la primitive Église se retrouvent même dans la fermeté devant le martyre.

Toutefois il existe une différence essentielle. Les martyrs de l'Église primitive n'étaient pas une élite, une sélection ou un clergé. Ils n'étaient que de simples baptisés, membres de la communauté chrétienne, n'ayant reçu aucun ordre, même mineur. Les martyrs cathares sont tous des Parfaits ; les simples Croyants, même pratiquants, ne sont pas astreints à témoigner de leur foi, puisque, n'ayant pas été « consolés », ils ne font pas partie de l'Église (1).

LES CROYANTS

Le Croyant était considéré comme un inconscient, qui, n'ayant aucun espoir de salut dans cette vie, sauf si le *consolamentum* lui était administré à son lit de mort, pouvait tout se permettre, sans qu'aucune de ses actions tirât à conséquence. Les Parfaits, qui avaient une si grande horreur de tuer ou de manger de la viande, admettaient parmi les Croyants Pierre Maurel, boucher à Salsigne, et acceptaient les dons de Raymond de Lara, boucher à Saint-Martin-la-Lande. Lorsqu'ils recevaient à leur table (2) des Croyants, les Parfaits ne voyaient aucun inconvénient à leur servir de la viande, des œufs ou du fromage, eux-mêmes restant fidèles à leur régime ordinaire. Nous avons vu l'indifférence des Purs à l'égard de la vie extra-conjugale des Croyants. De même ceux-ci pouvaient sans encourir de blâme ne rien changer à leur vie habituelle, continuer à fréquenter les églises et à recevoir les sacrements (3).

(1) De nombreux Croyants furent poursuivis par l'Inquisition. Ils n'étaient pas condamnés à mort, mais à des pénitences, à des pèlerinages ou à la prison. Certains moururent dans les « murs » ou prisons de Carcassonne et peuvent être à ce titre considérés comme des martyrs de leur foi.

(2) Lorsque les Parfaits avaient un repas rituel, ils rompaient le pain au début, le bénissaient et le distribuaient. Ils appelaient ce rite l'Eucharistie en souvenir de la Cène, sans y attacher naturellement aucune idée de transsubstantiation.

(3) La première Église admettait aussi une classe de sympathisants, qui, pour des raisons de famille ou de situation, retardaient le moment de recevoir le baptême et continuaient à mener une vie païenne.

Nous sommes, en fait, moins bien renseignés sur les Croyants que sur les Parfaits, car ce sont ces derniers, qui comme propagateurs de la secte intéressaient réellement les inquisiteurs. Ce que nous connaissons le mieux, ce sont, d'après le rituel de Lyon, les quelques pratiques auxquelles ils étaient soumis.

Tout croyant qui se trouvait en présence d'un Parfait devait l' « adorer » ou en termes rituels faire son *melioramentum*. Ce rite consistait à se prosterner devant le « bon homme », à s'incliner trois fois et par une formule traditionnelle à solliciter sa bénédiction. L'habitude avait été prise de désigner cette pratique par le mot « adoration », qui n'a qu'un sens liturgique et non théologique, de même que dans le cas de l' « adoration » d'un nouveau pape par les cardinaux (1).

D'autre part les Croyants, tout au moins les pratiquants, ceux qui avaient sincèrement la foi, mais n'osaient affronter les épreuves imposées aux « consolés », se faisaient régulièrement « appareiller », en général une fois par mois. Au cours de l'*apparelhamentum*, présidé par un Parfait, les Croyants faisaient publiquement l'aveu de leurs fautes et en imploraient le pardon. D'après ce rite, qui ressemble en apparence à la confession publique des premiers chrétiens, le Croyant qui se faisait « appareiller » lisait ou se faisait lire une formule passe-partout, dans laquelle étaient énumérés d'une façon générale et vague les péchés que tout homme peut commettre. Après cet aveu impersonnel le Parfait déclarait le Croyant absous et la pénitence était immuable comme l'aveu : trois jours de jeûne et cent génuflexions avec cependant parfois quelques *Pater* en supplément. La cérémonie se terminait par le baiser de paix, transmis à la ronde.

Si le *melioramentum*, l' « adoration », était en pratique obliga-

(1) Le Croyant ne s'adresse pas en réalité au Parfait, mais au Saint-Esprit que celui-ci porte en lui. Le Croyant, toujours soumis à la matière et à Satan, ne peut s'adresser directement à Dieu, il ne peut prier que par l'intermédiaire du Parfait qui est déjà un ange attardé sur la terre.

La mère de Bernard de Saint-Michel, seigneur du Lauragais, ayant accompagné à Rome Éléonore d'Aragon, femme de Raymond VI, s'était fait suivre de Parfaits. L'un d'eux, habillé en pèlerin, l'accompagnait à la chapelle du palais apostolique et pendant la messe elle l' « adorait ». Jean Guiraud explique ce cas curieux, non par une sorte de sadisme comme l'ont fait ses prédécesseurs, mais par le fait que la formule du *melioramentum* contient un renoncement au christianisme (épargnez-nous une mauvaise mort) et que cette femme voulait renouveler son abjuration dans le lieu le plus sacré qui fût.

toire, l'*apparelhamentum* restait facultatif. Il semble bien en réalité que les Parfaits, d'ailleurs logiques avec leur doctrine, aient fait peu de cas des Croyants, êtres matériels, incapables de renoncer aux choses de ce monde, et ne les considéraient que comme des aides, des sortes de manœuvres de leur religion. Eût-il mené la vie la plus pure, eût-il consacré à Dieu tous ses actes et toutes ses pensées, le Croyant ne pouvait être sauvé. En revanche, si un pécheur endurci devenait Parfait à son lit de mort en recevant le *consolamentum*, son salut était assuré, le seul fait de demander le sacrement remplaçant la contrition.

La principale difficulté était d'avoir la ferme assurance que le malade fût bien certain de mourir et ne risquât pas de signer un nouveau bail avec la vie. Si en effet, une fois « consolé » *in extremis*, il guérissait, force lui était de se soumettre aux règles de vie des Parfaits et quelle confiance ceux-ci pouvaient-ils avoir dans un homme qui, par crainte précisément de cette implacable discipline, avait attendu son lit de mort pour se joindre à eux? De part et d'autre cette alternative était si redoutée que l'évêque cathare Guilabert de Castres refuse le *consolamentum* au chevalier Bernard Othon de Niort (1), ne le jugeant pas assez grièvement blessé, et que, en revanche, on vit des enfants, dont le père ou la mère avaient été consolés, leur refuser tout aliment à partir de l'administration du sacrement, de peur qu'ils ne perdissent le bénéfice du *consolamentum* en reprenant, une fois guéris, leurs habitudes.

Le zèle des Parfaits à courir à un lit de mort était connu. Ils se hâtaient d'autant plus qu'en principe le malade devait lui-même solliciter le *consolamentum* et de vive voix. Les muets en étaient exclus et la dame Brunissende de Villeneuve ne put être « consolée » malgré les supplications de ses enfants, parce qu'à l'arrivée des « bons hommes » elle n'avait plus l'usage de la parole ou qu'elle délirait. Pour remédier à cet inconvénient, qui inquiétait beaucoup de Croyants sincères, les Purs avaient inventé la *convenientia* (2). C'était une promesse solennelle par laquelle le Croyant, alors qu'il était encore en bonne santé, s'engageait à recevoir

(1) Bernard Othon de Niort (dans le pays de Sault) était un protecteur très zélé des cathares. Toutefois il avait omis d'acquitter le legs que son frère, Raymond de Roquefeuil, avait fait en mourant aux Parfaits. Aussi avant de l'admettre au *consolamentum*, qu'il lui refusera d'ailleurs, l'évêque Guilabert se fait verser à titre d'amende une somme de 1 200 sous de Mauguio.

(2) En langue vulgaire : *convenenza*.

le *consolamentum* à l'article de la mort. Cette *convenientia* était une véritable entrée dans la secte et les Parfaits ne l'accordaient qu'à bon escient, à des Croyants dont ils étaient sûrs. Plus d'un de ces derniers eut à en répondre devant les inquisiteurs. Les chevaliers allant au combat étaient admis de droit à la *convenientia*. Il en fut de même des assiégés de Montségur.

Le *consolamentum* « *in infirmitate* » était administré suivant un rituel plus simple que lorsqu'il l'était *in sanitate*. Dès que le Parfait, prévenu en hâte, était arrivé, les Croyants du voisinage se rassemblaient dans la chambre du malade. Celui-ci demandait expressément à être « consolé », puis il faisait sa « coulpe », c'est-à-dire qu'il s'accusait des fautes qu'il avait pu commettre contre l'Église cathare. Le Rituel cathare dit à ce propos : « Les Parfaits doivent en confidence demander au malade comment il s'est conduit vis-à-vis de l'Église depuis qu'il a reçu la foi et s'il s'est en quoi que ce soit endetté vis-à-vis de l'Église, ou s'il lui a causé du dommage. Et s'il doit quelque chose et qu'il puisse le payer, qu'il le fasse, et s'il ne veut pas le faire, il ne doit pas être reçu. Car si l'on prie Dieu pour un homme coupable ou déloyal, cette prière ne peut profiter (1). »

Cette question réglée, on procédait comme pour le *consolamentum* des bien portants, tout en abrégeant les rites. Le malade est exhorté à faire abstinence de tout ce qui est défendu par la secte « soit que vous viviez, soit que vous mouriez bientôt ». Le malade ayant promis, on l'assied sur son lit, après lui avoir au préalable passé une chemise et si possible des braies, afin de sauvegarder la pudeur, car en général on couchait nu à cette époque. Ensuite le *consolamentum* est administré dans la forme habituelle, le lit servant de table, avec l'imposition du livre et des mains, la récitation du *Pater* et le baiser de paix.

Après que le malade était mort, on se débarrassait du cadavre, qui n'était plus qu'un corps, œuvre détestable de Satan (2). Les

(1) Le refus du *consolamentum* était aux mains des Parfaits une arme extrêmement efficace. Si un prêtre catholique était amené par extraordinaire, à refuser l'extrême-onction ou l'absolution à un mourant, celui-ci pourrait être sauvé néanmoins si sa contrition avait été sincère. Aucun salut n'était possible, sauf au prix d'une nouvelle vie, pour le Croyant à l'agonie qui se voyait refuser le *consolamentum*.

(2) Pour éviter d'être enterrés dans un cimetière catholique, les cathares avaient, quand ils le pouvaient, leurs champs de morts, mais l'enterrement ne comportait aucun rite, aucune cérémonie.

cathares ne pouvaient admettre les devoirs rendus aux morts et souvent ils profanaient les cimetières catholiques. D'après eux les vivants ne pouvaient plus rien pour les morts et ils rejetaient la Communion des Saints. Ceux qui restaient n'avaient même pas la consolation de prier pour celui qui était parti. C'est peut-être sur ce point particulier qu'apparaît le plus nettement le côté inhumain de cette religion, qui prétendait se substituer au christianisme et qui témoignait d'un si total mépris de l'homme et de ses faiblesses. Ces gens avaient la haine de la vie. « Tout ce qui est sous le soleil et sous la lune n'est que corruption et confusion », disait le Parfait Limosus Nègre, de Saint-Paul de Fenouillet. Les prédicateurs chrétiens du Moyen Age ont dénoncé eux aussi la corruption du siècle, toutefois pour eux cette corruption n'est que le produit du péché, elle n'est pas inhérente à la nature ; l'homme par la contrition et la persévérance peut redevenir digne de son Créateur.

Dans le *Pater* les cathares, reprenant la formule abandonnée de saint Mathieu, remplaçaient le « donnez-nous notre pain quotidien » par « donnez-nous notre pain supraterrestre ». Cette spiritualité totale, qui a fait placer si haut les Parfaits, est une condamnation terrible pour ceux qui ne peuvent atteindre à cette perfection. Sans compter que, selon l'Écriture, le plus grand saint pèche sept fois par jour, quel orgueil impitoyable dans cette prière qui se refuse à reconnaître même devant Dieu sa propre faiblesse et qui rejette à son misérable sort le reste des hommes !

Du Parfait au Croyant il y a un abîme. Ch. Schmidt dit des Parfaits : « Suivant leur doctrine, l'Église consiste dans la réunion de ceux qui, en croyant à la révélation du Dieu-bon par Jésus-Christ et en accomplissant parfaitement ses préceptes, se sont affranchis des liens de la matière et de la puissance du démon ; en un mot, l'Église est la réunion des Parfaits de la secte ; ceux-ci sont seuls les bons chrétiens, les brebis du Seigneur, les successeurs des apôtres, le peuple de Dieu sur la terre. » Ce protestant est impitoyable ; il est certain que le dicton : « Hors de l'Église pas de salut » s'applique beaucoup mieux à l'Église cathare qu'à l'Église catholique, dans laquelle, au point de vue du salut, un pape n'est pas plus favorisé, que la brebis la plus déshéritée de son troupeau.

Tout Croyant peut être sauvé : il doit toutefois son salut à l'administration *in extremis* du *consolamentum* et non à ses

œuvres. De là une baisse considérable chez les Croyants du potentiel moral et spirituel. Puisque le seul fait de demander le *consolamentum* à l'article de la mort suffisait à assurer le salut, puisque le seul châtiment prévu pour ceux qui n'avaient pas la chance de recevoir le sacrement était, non les peines éternelles, mais une simple réincarnation, aucune sanction, en fait, ne subsistait pour freiner les instincts. Sur un plan plus élevé, puisque les œuvres ne servent à rien, sinon à obtenir une réincarnation plus noble, toute victoire sur soi-même, sinon la victoire totale, est inutile (1).

Le « non-consolé » est le paria de l'Église cathare. Dans les mains de Satan il ne peut approcher de Dieu, même par la prière. S'il prie, ce n'est que l'intermédiaire des Parfaits, seuls assez purs pour invoquer Dieu. Aucune consolation, aucun espoir ne lui est laissé ; aucun secours ne lui est accessible dans ses peines et ses tristesses. La vie éternelle se joue sur le coup de dés du *consolamentum*. Évidemment tout Croyant pouvait le recevoir, s'il en était jugé digne, *in sanitate*, mais on comprend l'hésitation des meilleurs parmi les Croyants à s'engager dans une discipline aussi rigide et à risquer par une rechute de compromettre leur chance de salut.

La vie spirituelle des Croyants finissait par se réduire à néant. Comme l'a fait remarquer Ch. Schmidt, et P. Alphandéry après lui, le *consolamentum*, forme matérielle du salut, était devenu la seule religion des Croyants et ne représentait plus qu'un acte superstitieux et formaliste (2).

Ailleurs Alphandéry ajoute, à propos d'une hypothèse émise sur l'existence d'une classe d'auditeurs, d'apprentis croyants : « Le degré d'instruction auquel les cathares permettaient aux Croyants d'accéder était si peu élevé, leur participation à la vie morale et religieuse de la secte si restreinte qu'il est bien difficile de croire qu'il y a eu dans la hiérarchie des cathares un échelon inférieur à celui qu'ils occupaient (3). » Toutefois il faudrait pouvoir faire une distinction entre les Croyants pratiquants, ceux qui se faisaient « appareiller », et les Croyants dont l' « adoration » des Par-

(1) La contrition est inutile, le repentir est même interdit, car ce serait faire insulte au Dieu d'amour de croire qu'il puisse seulement connaître une faute commise alors que le pécheur est esclave de Satan.

(2) Le *consolamentum in extremis* est un acte vide de sens moral, puisque les engagements pris ne le sont qu'à cause de la certitude de la mort.

(3) P. Alphandéry, *les Idées morales chez les hétérodoxes latins au début du XIII^e siècle*, Paris, Leroux, 1903.

faits constituait toute la religion. Les textes ne le permettent pas. Il est certain que le Croyant pratiquant, subissant l'influence régulière des Parfaits, devait chercher à se rapprocher de leur genre de vie et s'imposer une morale sévère. Les autres, ayant rompu avec la discipline catholique, ne l'avaient pas remplacée et c'était la masse.

Et cependant les Parfaits consacraient leur temps et leur peine à un apostolat intense (1). Le mot apostolat est bien celui qui convient, car à l'exemple des apôtres, ils parcouraient sans cesse les villes ou les campagnes en prêchant par la parole et par l'exemple. Le but principal de cette action ne pouvait être uniquement de recruter de nouveaux Parfaits, les précautions dont était entourée l'administration du *consolamentum in sanitate* impliquaient des moyens moins grossiers et plus prudents que la prédication *coram populo*. Le véritable but des Parfaits était double : d'une part grossir les rangs de leurs adeptes, de leurs soutiens, de ceux qui deviendront aptes à demander le *consolamentum in extremis* et le chemin du ciel ; d'autre part arracher des sectateurs à l'Église de Satan, à l'Église catholique. C'est pourquoi les prédicateurs cathares se déchaînaient avec tant de violence contre les sacrements, contre le culte, contre les églises, les croix et les cimetières, contre les reliques, enfin et surtout contre le clergé. Un de leurs principaux arguments était l'indignité des prêtres : « On ne peut, disaient-ils, nettoyer les ordures, si on a soi-même les mains sales. »

Cette double propagande en faveur de la secte et contre l'Église romaine, « la synagogue de Satan », trouvait facilement audience parmi les masses, surtout la seconde. Les Parfaits, c'est-à-dire l'élite, étaient attirés à la secte par ce désir de vie plus pure, d'idéal moral, de foi agissante, dont nous avons parlé au début de ce chapitre et qui animait également les croisés et les moines réformateurs. Les Croyants, plus terre à terre, s'intéressaient peu aux questions dogmatiques ; ils étaient frappés par la vie austère des « bons hommes » ; ils comparaient leur aspect ascétique, leur dédain des biens de ce monde, leur abstinence, leur pauvreté et leur zèle, à la

(1) Avant d'avoir conquis la liberté de prêcher, les Parfaits s'insinuaient dans la population sous les formes les plus diverses. Colporteurs et marchands, ils allaient de foire en foire, tisserands nomades d'atelier en atelier. Ils ouvraient des ateliers, en particulier de tissage, et même des boutiques. Ils étaient réputés comme médecins et aussi comme devins. Enfin ils prêtaient volontiers de l'argent, escomptant lier ainsi à eux leurs débiteurs.

vie déréglée, facile, à l'ignorance de la majorité des curés, au faste et au dédain de trop de clercs. Comment en outre ne pas écouter ces hommes purs qui prêchaient contre la puissance temporelle de l'Église, contre l'évêque ou l'abbé propriétaire, seigneur et suzerain, contre les dîmes et toutes ces redevances, qui transformaient le curé de campagne en collecteur d'impôts ?

La passion anticléricale amena plus d'adeptes au catharisme que la passion anticatholique. Celle-ci existait si peu, que les Parfaits avaient toujours soin de se donner comme les successeurs des apôtres, de présenter leur Église comme la véritable Église du Christ. Il ne s'agissait donc pas, en apparence, pour les néophytes d'un changement de religion, mais du retour à la pureté de l'Église primitive, que l'Église romaine avait supplantée en la déformant au profit de Jéhovah-Satan.

On a beaucoup loué les cathares d'avoir tenté de libérer le Moyen Age de la terreur de l'Enfer. C'était en effet le seul gain des Croyants à leur changement de religion. La suppression du péché et des sanctions compensait-elle la suppression parallèle des grâces, surtout dans une époque où le surnaturel et le merveilleux étaient intimement mêlés à la vie des hommes?

L'influence de l'Enfer sur le Moyen Age a été exagérée. On a représenté les hommes de ce temps, sombres et renfermés, écrasés par cette terrible menace (1). La critique contemporaine a fait justice de cette légende comme de celle de l'an mil (2). La croyance à l'Enfer était alors générale et beaucoup plus réelle que de nos jours. Les gens du Moyen Age voyaient des bûchers et se représentaient d'une façon sinon exacte, au moins frappante, les peines éternelles. En revanche, ils avaient les nerfs autrement trempés que les nôtres. La souffrance physique, qui dans la peur de l'Enfer joue souvent un plus grand rôle que la privation du Ciel et de la vue de Dieu, ne les terrorisait pas.

Sinon, comment expliquer que ces mêmes gens aient osé plai-

(1) Il ne faut jamais oublier, quand on parle du Moyen Age, la belle réponse du roi Louis VII à l'envoyé du roi d'Angleterre, qui faisait étalage des richesses de son maître : « Nous, en France, nous n'avons que du pain, du vin et de la gaieté. » En opposition la chanson satirique de Bernard Morlacensis, citée par Schmidt, dit : « *Est Patharistis* (cathares) — *visio tristis* — *vox lacrimosa.* »

(2) La meilleure preuve fournie de l'inanité des prétendues terreurs de l'an mil est que nous possédons des chartes de location, de prise à bail, datées de 999. Il y eut un mouvement superstitieux, comme il y en aura un peut-être en l'an 2000.

santer d'une chose si effrayante (1) ? Bien qu'ils considérassent comme un immense malheur de mourir sans confession et sans communion (2), cette perspective ne les empêchait pas de risquer leur vie à la moindre occasion. Toutefois la peur de l'Enfer restait un frein, la base d'une discipline et, lorsque les prédicateurs cathares avec l'autorité de leur vie pure affirmaient que l'Enfer et le Purgatoire n'existaient pas, ils étaient assurés d'une audience favorable.

Si l'on ne considère que les Parfaits, le catharisme mérite le nom de religion de l'Esprit qu'il s'est donné, toutefois cet excès de spiritualité, admirable chez une élite, ne pouvait finir pour le nombre que dans la bestialité. Il mérite aussi son nom d'Église d'amour, d'Église du Paraclet, l'esprit consolateur, si l'on s'en tient uniquement aux « consolés », à ceux qui ont reçu l'Esprit-Saint et qui sont dignes d'approcher de Dieu. Le Dieu d'amour a par le Christ envoyé aux hommes un message pour les sauver, mais depuis comme avant il n'a plus de contact avec le monde terrestre. Il ne connaît et ne peut aimer que les anges du monde supraterrestre ou les Parfaits qui ont rompu avec la matière et sont sur le chemin du ciel. Le retour à la simplicité patriarcale de l'Église primitive, si beau en apparence, n'est qu'une illusion. Le catharisme était une religion de mort, sans charité, sans pitié et sans amour.

ORGANISATION ET ESPRIT DE L'ÉGLISE CATHARE

Les premiers prédicateurs hérétiques étaient contraints d'agir en secret. Étudiants, marchands, colporteurs, ils allaient de centre

(1) Ce ne sont pas seulement les poètes, toujours suspects d'indifférence ou d'irréligion, qui témoignent de cette irrévérence à l'égard de l'Enfer, mais aussi les fabliaux populaires. L'Enfer en outre satisfaisait le sens de l'égalité, car le populaire s'y représentait les princes laïques et ecclésiastiques aussi bien, sinon mieux que les vilains.

(2) Lorsque Baudouin, le frère de Raymond VI, qui combattait dans les rangs des Croisés, eut été fait prisonnier par les hommes du comte, on lui refusa la communion. Pierre des Vaux-de-Cernay décrit en termes horrifiés la torture qui lui fut ainsi infligée.

en centre, prêchant ou distribuant des *libelli*, ce que nous appellerions des tracts. Dans le Nord ils furent toujours réduits à ces moyens secrets ; mais, lorsqu'ils eurent pris pied dans le Midi, ils se donnèrent une organisation hiérarchique et en quelque sorte officielle.

Raynier Sacconi (mort en 1258) distingue trois Églises cathares dans la France du Midi : celles d'Albi, de Toulouse et de Carcassonne. Il faut y ajouter celles d'Agen et du Razès dont l'existence est révélée par les dossiers d'interrogatoires de la collection Doat. Chaque Église avait en principe à sa tête un évêque, assisté d'un fils majeur et d'un fils mineur. Au début, le premier des assistants était le successeur désigné et à la mort de l'évêque était sacré par le fils mineur. Cette façon de faire pouvant amener des conflits, l'habitude fut prise de faire désigner et sacrer le successeur de l'évêque par celui-ci de son vivant. Le fils majeur et le fils mineur étaient souvent considérés comme évêques par leurs fidèles et c'est sans doute la raison pour laquelle on trouve jusqu'à trois évêques en même temps dans la même Église. Ainsi à Toulouse dans la première moitié du XIII^e^ siècle à côté du vieux Gaucelm, dont on perd la trace après 1228, on trouve Bernard de la Mothe, sacré en 1215, qui exerça pendant vingt ans dans le Toulousain, et le plus célèbre de tous, Guilabert de Castres, qui parcourut infatigablement le diocèse depuis 1193, date à laquelle il dirige la maison d'hérétiques de Fanjeaux, jusqu'en 1240, où il disparaît des documents. Il est possible que Bertrand Marty, le héros de la défense de Montségur, n'ait été que le fils majeur de Guilabert de Castres.

En 1225 se tint à Pieusse aux confins du Razès et du Carcassès une sorte de concile cathare sous la présidence de Guilabert de Castres. Les gens du Razès se plaignaient en effet de ne savoir s'ils dépendaient du diocèse de Toulouse ou de celui de Carcassonne, et il avait été décidé de leur donner un évêque. Benoît de Termes fut élu et sacré par l'évêque de Toulouse. On lui donna comme fils majeur Raymond Aguilher, qui lui succéda.

En dehors du fait qu'elle fut tenue en 1225, dans un pays occupé de 1209 à 1224, par les Français, cette assemblée de Pieusse témoigne de l'importance de l'organisation cathare. Les fidèles eux-mêmes réclamaient un administrateur et chaque région voulait avoir le sien.

Les évêques étaient secondés par les diacres, que l'on pourrait

dans la hiérarchie catholique assimiler aux curés, avec cette différence que les diacres n'avaient pas de paroisse fixe, mais étaient itinérants. Intermédiaires entre les évêques et les Parfaits, c'est à eux qu'incombait l'administration matérielle des Églises. En effet les cathares, dont le vœu de pauvreté était aussi sincère que celui des premiers chrétiens et des fondateurs d'ordre, se trouvèrent contraints, dès qu'ils constituèrent une Église, de se préoccuper des choses temporelles et d'accepter la périlleuse responsabilité de posséder des biens.

Dans son plaidoyer en faveur des cathares Déodat Roché (1) écrit : « Ils n'inquiétaient pas les seigneurs, ils n'avaient ni biens de couvents ni églises, ils se réunissaient dans de simples maisons, surtout dans des hospices pour les malades et dans des maisons d'éducation pour la jeunesse. » L'auteur veut nous faire entendre que, tandis que les catholiques construisaient des édifices, à son point de vue inutiles, les cathares se consacraient à soulager les malades et à instruire le peuple. Le propos n'est pas très adroit, étant donné ce qu'avait fait et faisait encore l'Église romaine pour l'enseignement et l'assistance,

En réalité on ne trouve nulle part trace d'hospices ni d'écoles à proprement parler. Ce qui est certain, c'est que les cathares dans de nombreuses localités possédaient des maisons où les Parfaits vivaient en communauté, hébergeaient les Parfaits de passage et, comme nous l'avons vu, recevaient pour leur stage obligatoire les néophytes aspirant au *consolamentum*. La noblesse hérétique confiait volontiers ses enfants aux Parfaits, surtout les filles, comme les nobles catholiques les faisaient entrer au couvent. Les premières religieuses de Prouille furent des jeunes filles que par ses prédications saint Dominique avait arrachées aux maisons des Parfaits.

Ces maisons étaient répandues dans tout le Languedoc occidental et chacune était dirigée par un supérieur ou une supérieure. A Laurac les maçons embauchés par la ville sont logés par les consuls dans la maison des hérétiques. Ces maisons étaient avant la croisade une institution publique et elles ne disparurent qu'après le traité de 1229. C'est à cette époque que Montségur devint le refuge des Parfaits et des Parfaites.

Si ascétique que fût l'existence des Parfaits, il leur fallait

(1) Déodat Roché, *le Catharisme*, Carcassonne, 1937.

entretenir ces maisons. D'abord ils abandonnaient leurs biens personnels ; mais cela ne pouvait suffire, étant donné qu'une ville comme Montréal comptait à elle seule plusieurs de ces maisons. L'aumône en nature et en espèces y pourvoyait en partie, puis les legs faits par testament. Nous avons vu le sire de Niort condamné à 1 200 sous d'amende pour n'avoir pas acquitté un legs fait par son frère. En 1210 Pierre Roger de Mirepoix lègue aux Parfaits une vigne et 200 sous de Mauguio. Raymond d'Arvigna, de Dun, ayant reçu le *consolamentum* (1) des mains de Guilabert de Castres et de Bertrand Marty, leur laisse 1 000 sous. Lorsque le « consolé » est pauvre, les héritiers abandonnent aux officiants le lit du défunt et ses vêtements. Pendant la persécution les Parfaits sont contraints de cacher leur argent, pour qu'il ne risque pas d'être confisqué, s'ils étaient pris. Ils l'enterrent dans des cachettes soigneusement repérées ou le confient à des Croyants.

L'accusation d'avidité si souvent portée contre l'Église romaine fut naturellement retournée contre les Parfaits. Raynier Sacconi, ancien Parfait lui-même, leur reproche de chercher avidement à s'enrichir et de « détruire souvent les demeures de ceux qui les reçoivent » ; l'inquisiteur ajoute honnêtement que, si les Parfaits thésaurisent, c'est à cause de la persécution, pour garantir leur avenir dans des temps devenus très durs pour eux et durant lesquels leurs ressources sont aléatoires (2).

On ne peut donc accuser les Parfaits d'avoir manqué à leur vœu de pauvreté, cependant ils avaient le doigt dans l'engrenage. Si leur Église était devenue l'Église officielle du Languedoc après avoir éliminé l'Église catholique, les Parfaits eussent subi l'évolution qui fut au Moyen Age celle de tant d'églises et de couvents. Le recrutement s'élargissant et diminuant par suite en qualité, le nombre des maisons et autres fondations se multipliant, les dons et les legs des fidèles s'amplifiant, la gérance de la fortune temporelle eût préoccupé certaines âmes dévouées, mais moins nobles ;

(1) Il s'agit d'un *consolamentum in extremis*. Raymond, n'étant pas mort comme il était prévu, ne put se soumettre aux obligations des « consolés ». Il abandonna la secte et en même temps ses 1 000 sous. Nous avons vu dans les rites du *consolamentum in extremis* que l'agonisant devait se mettre en règle au point de vue de ses dettes et engagements à l'égard de l'Église : c'est que les Croyants étaient souvent dépositaires des fonds des Parfaits.

(2) Joachim de Flore, qui sera condamné par le concile de Latran et qui fut le pire ennemi des cathares, les accuse sans réserve d'attirer des adeptes par l'appât des richesses terrestres. Il s'agit naturellement des cathares d'Italie.

puis l'abondance des revenus eût amené un relâchement de la discipline et l'on eût vu bientôt des conciles cathares fulminer contre le fléchissement des mœurs. La persécution sauva le catharisme de ce danger et il put ainsi jusqu'à sa disparition conserver intact son renom d'ascétisme et de désintéressement.

H. C. Lea, l'historien américain, avant d'accabler l'Église romaine, écrit des cathares : « Si leur croyance avait recruté une majorité des fidèles, elle aurait eu pour effet de ramener l'Europe à la sauvagerie des temps primitifs : elle n'était pas seulement une révolte contre l'Église, mais l'abdication de l'homme devant la nature. »

Un autre protestant (1) est plus brutal : « La papauté n'a pas toujours été du côté de la réaction et de l'obscurantisme ; lorsqu'elle terrassa les cathares, par exemple, sa victoire fut celle du bon sens et de la raison. »

Il est certain que la résurgence du manichéisme qu'était le catharisme fut une régression et que cette religion, déjà victorieusement combattue par saint Augustin, n'était pas plus viable au XIIIe siècle. Ch. Schmidt, qui reste une autorité en ce qui concerne le catharisme, a jugé sainement en écrivant : « La vérité chrétienne, s'adaptant merveilleusement à tous les progrès de l'humanité, était à l'abri de toute atteinte, tandis que l'erreur cathare portait en elle-même la cause de sa chute future. » Et plus loin : « Ce n'est pas à l'Inquisition que revient l'honneur du triomphe ; l'hérésie n'a pas été étouffée au milieu des flammes qu'allumait une orthodoxie fanatique, elle ne s'est retirée qu'à l'approche des lumières répandues par une civilisation plus avancée. Un pareil système a pu séduire les hommes à un degré inférieur de culture intellectuelle, il a été impuissant à se soutenir contre les progrès religieux et philosophiques (2). »

(1) Paul SABATIER, *Vie de saint François d'Assise*, Paris, Fischbacher, 1894.

(2) La création de l'Université de Toulouse a contribué tout autant que l'Inquisition à la disparition de l'hérésie en Languedoc. Le Languedoc, patrie des troubadours et de la poésie courtoise, avait sur la France du Nord un retard important au point de vue intellectuel, ce qui à cette époque voulait dire théologique et philosophique. En revanche l'argument n'est pas valable pour les villes lombardes, à moins d'admettre que l'hérésie n'y a fleuri que dans les basses classes, et cependant l'expérience donne raison à Schmidt, puisque le catharisme lombard s'éteignit de lui-même sans persécutions systématiques. Il subsista plus longtemps qu'en Languedoc, mais les prédications des Franciscains l'avaient éliminé avant que l'Inquisition en chassât les débris.

La doctrine cathare, comme l'a dit à peu près Lea, était contre nature. Elle a produit, tant que le recrutement des Parfaits a été limité à une élite spirituelle, une admirable floraison d'ascètes et de martyrs, qui par leur exemple et leur inlassable activité tenaient la masse des fidèles, mais du jour où par l'effet du nombre et de la nature humaine la rigidité des Parfaits eût fléchi, c'eût été l'anarchie.

Dans un excès d'humilité le fondateur de l'ordre de Grandmont avait ordonné que le temporel de la congrégation fût administré par les frères lais, les moines devant se consacrer uniquement aux exercices spirituels. Cette règle originale fonctionna d'abord au mieux, puis avec le développement de l'ordre et son enrichissement les convers prétendirent tout régenter, y compris l'élection du prieur général ; ce fut un conflit de plus d'un demi-siècle et la fin de Grandmont.

Le catharisme, s'il avait pu se maintenir au sein d'un état indépendant, aurait suivi la même évolution, à moins de se réformer pour se transformer en une religion à la fois plus épurée et plus humaine. Comme le christianisme restait bien vivant en face du catharisme, en dépit des faiblesses et des insuffisances de l'Église, la lutte était perdue d'avance.

Le catharisme, condamné en tant que valeur spirituelle et morale, a trouvé sur un autre terrain des défenseurs qui l'ont exalté. Le jugement à la fois si sévère et si juste de Ch. Schmidt sur le catharisme se termine par ces mots : « Ce qui ne périt pas avec lui [ce système] ce furent les besoins de vie et de liberté, aussi primitifs et indestructibles l'un que l'autre. » Cette proposition est discutable, au moins en ce qui concerne l'instinct de liberté qui cède facilement le pas à l'instinct de vie (1). Toutefois la légende anticléricale créée autour de la Croisade est partie de là pour faire des cathares des précurseurs, qui auraient inventé avant la lettre le libre examen, la liberté de conscience, la tolérance. Non contents de célébrer l'ascétisme et la pureté des Parfaits, que les inquisi-

(1) L'instinct de liberté est inhérent à l'homme comme au chien qui tire sur sa chaîne. Ce qui n'existe pratiquement pas au Moyen Age, c'est la notion de liberté sous la forme de liberté individuelle. Ce qui en revanche est très vif, c'est la notion d'indépendance, non pour l'individu, mais pour le groupe. Le rêve du bourgeois n'est pas d'être libre au sens où nous l'entendons, mais d'avoir une charte de commune bien en règle et, dans les limites de cette charte, d'être indépendant.

teurs ont eux-mêmes reconnus, trop d'historiens ont transformé le catharisme en agent civilisateur contre l'Église catholique rétrograde et tyrannique. Tout ce que nous avons dit jusqu'ici à propos de la « brillante civilisation » du Languedoc est valable pour le catharisme.

La légende officielle s'est si complètement substituée à l'histoire qu'un écrivain catholique des plus avertis (1) a pu écrire de nos jours : « Le grand, le terrible drame, trop méconnu, qu'est celui des Cathares, des Albigeois et des Vaudois, ne peut se comprendre, sinon comme un tel jugement [le jugement du chrétien par l'Antéchrist]. Mélangée à des éléments hérétiques qui, par les dangers qu'ils faisaient courir à l'Europe et à l'Église, excusent, sans la justifier, la cruauté des « croisés » de Montfort, il y avait, dans ce mouvement, un élan pur et beau vers un monde plus fraternel, plus humain, plus détaché des puissances de l'argent. »

Nous avons vu ce qu'il faut penser du détachement des puissances d'argent, si souvent tenté depuis la primitive Église par les clercs et les moines. Quant à qualifier de fraternel et d'humain ce mouvement qui ne pouvait — se fût-il développé — aboutir qu'à l'anarchie ou à la mort, ce n'est explicable que par l'influence du mythe créé autour du Midi de la Croisade. Ce qui fut réel, c'est l'élan des cathares vers la pureté, vers le spirituel et loin du temporel, mais ce n'est pas une exclusivité du catharisme. Cet élan, comme nous l'avons dit au début de ce chapitre, a entraîné toute la chrétienté et il est responsable des croisades d'Orient et de saint Bernard aussi bien que des Parfaits cathares.

Comme l'a écrit Paul Sabatier : « Il ne faut pas que les persécutions endurées par les hérétiques nous les rendent intéressants au point de troubler notre jugement. » Les hérétiques étaient en droit de se révolter contre les vices d'une partie du clergé et contre l'abdication de l'Église à l'égard de ses fidèles ; cette révolte ne suffit cependant pas à leur donner toutes les qualités qui manquaient à l'Église romaine, ni à les transformer en précurseurs de la Déclaration des Droits de l'homme.

La tolérance des cathares fut réelle. Si des catholiques en Languedoc furent molestés, des églises et des abbayes pillées, des sacrilèges commis, les coupables ne sont pas les Parfaits. Ceux-ci ne furent jamais accusés d'avoir eux-mêmes persécuté leurs adver-

(1) Daniel-Rops, dans *le Communisme et les Chrétiens*, Paris, Plon, 1937.

saires, mais qu'ils aient atteint la notion de tolérance, c'est une tout autre affaire. Étienne de Greeff, le professeur de Louvain, a dit ou à peu près : « Je croirai qu'on meurt pour la liberté quand j'aurai vu un homme mourir pour la liberté de ses adversaires. » Nous ne serons ni aussi rigoureux ni aussi exigeant. Les attaques acharnées des Parfaits contre Rome ne ressortissaient pas à la tolérance. Eux, qui pratiquaient au point de vue physique la « non résistance au mal », se défendaient âprement par la parole et même passaient volontiers à l'attaque.

Loin de nous l'idée de leur en faire grief. Des révoltés qui ne se révoltent pas sont de piètres révoltés. Parler de tolérance à cette époque est plus vain que d'en parler de nos jours, car, si nous ne pratiquons pas cette vertu, nous pouvons au moins en concevoir l'idée et en exiger l'application chez les autres (1). Saint Bernard par charité chrétienne disait : « Si la miséricorde était un péché, je ne pourrais m'empêcher de le commettre. » Cette belle maxime ne l'amena pas à tolérer les prédications des hérétiques, toutefois il recommandait pour les empêcher de nuire de les emprisonner et non de les brûler.

Julien Havet (2) a montré que, si déjà au VI^e^ siècle les ariens avaient été tolérants en France et en Italie, alors qu'ils massacraient les chrétiens et les manichéens en Afrique, c'est qu'en Europe ils ne se sentaient pas suffisamment forts pour se permettre d'être persécuteurs. La tolérance des cathares procède un peu des mêmes motifs. Les pillages des monastères faisaient partie du régime féodal ; l'autorité ecclésiastique protestait et au besoin excommuniait le pillard, puis elle savait accorder le pardon moyennant réparation. En revanche l'Église eût agi de toute autre façon devant une persécution systématique et les cathares avaient tout intérêt à ne pas provoquer un choc en retour. Les seigneurs eux-mêmes, qui comme Raymond VI et Raymond-Roger de Foix ne respectaient guère les biens ecclésiastiques, eussent été contraints d'intervenir sous peine d'être mis au ban de la chrétienté, comme

(1) « On voit combien l'on atténue le rôle de Voltaire en faisant de lui l'apôtre de la tolérance, mot qui implique une condescendance de la vérité pour l'erreur... Dans sa haine du fanatisme, il devint lui-même intolérant. » Salomon REINACH, *Orpheus*. Nous sommes exactement du même avis et nous étendrons ce jugement d'un connaisseur aux successeurs de Voltaire.

(2) Julien HAVET, *l'Hérésie et le bras séculier au Moyen Age jusqu'au XIII^e^ siècle*, Bibliothèque de l'École des Chartes, t. XLI, 1880 et dans ses œuvres complètes

ils le seront d'ailleurs plus tard. Dans les villes subsistait une majorité ou, dans les plus atteintes par l'hérésie, une grosse minorité de catholiques, qui eussent violemment réagi en cas de persécution.

Enfin la doctrine des cathares, en niant le droit de juger et de punir, ne leur permettait pas de poursuivre juridiquement les catholiques. Combien de temps le système cathare eût-il tenu cette attitude de non-intervention contre les criminels de droit commun et contre ses ennemis religieux? En fait le mot tolérance, ainsi que ses succédanés, liberté religieuse et liberté de conscience, ne signifiait rien pour les cathares. Ils englobaient dans le même mépris tout ce qui n'était pas « Parfait ». Liés à une vie uniquement personnelle, ils ne se préoccupaient pas de sauver, au besoin par la violence, les âmes de ceux qui erraient.

Toutefois un esprit apparent de tolérance régnait en Languedoc dans ce sens que les passions religieuses y étaient moins vives. Cette tolérance n'était pas une notion philosophique, elle était faite de laisser-aller, de nonchalance, d'indifférence en un mot. L'installation, la profusion et la puissance des Juifs en Languedoc en étaient un témoignage. Le cathare fut accepté et toléré comme l'avait été le Juif ; en revanche lui-même ne déclencha pas de guerre religieuse. L'énervement de toutes les énergies, que nous avons antérieurement constaté dans le Languedoc des Raymond, jouait là aussi. Le peuple houspillait saint Bernard et les missionnaires du Saint-Siège, puis, quand on était entre soi, la vie reprenait tranquille, sans souci des contingences.

II

LES VAUDOIS

L'hérésie vaudoise n'est pas comme le catharisme une résurgence, provoquée par les circonstances, d'une hérésie ancienne. La « vaudoisie », ou le valdisme pour employer le terme moderne, est sortie directement du grand élan religieux qui secoua le XII^e^ siècle. Elle fut même au début uniquement un effort de pureté et ne tourna à l'hérésie que par une sorte de malentendu entre ses fondateurs et les autorités ecclésiastiques.

Autre différence : les vaudois à l'opposé des cathares ne ces-

sèrent jamais d'être des chrétiens et c'est à juste titre que les protestants peuvent se réclamer d'eux. Le Moyen Age faisait nettement la différence entre les deux hérésies albigeoises. Pierre des Vaux-de-Cernay ne s'y est pas trompé : « Ceux-là aussi étaient mauvais, mais, en comparaison des autres hérétiques, beaucoup moins pervers *(longe minus perversi)* ; sur beaucoup de points ils se rencontraient avec nous, sur d'autres ils s'en séparaient. »

Pierre Valdo ou Valdès était un riche marchand de Lyon, qui, frappé par l'ignorance des fidèles, avait eu l'idée de faire traduire et recopier en langue vulgaire les Évangiles et quelques livres de la Bible. Il était aidé par un chanoine, qui un jour se tua par accident. Désespéré de la mort de son ami, Valdo distribua tous ses biens aux pauvres et se mit à prêcher. Il groupa autour de lui des disciples également voués à la pauvreté et les envoya prêcher à leur tour. De là le nom de « Pauvres de Lyon » (1) sous lequel les vaudois sont alors désignés. L'Église fut lente à s'inquiéter. Pierre Valdo avait commencé sa prédication vers 1160 et le premier acte contre lui émane de Jean de Belles-Mains, qui ne fut élu au siège archiépiscopal de Lyon qu'en 1180.

L'archevêque interdit à Pierre Valdo et à ses disciples la prédication. S'il avait auparavant tenté de les ramener à la discipline, aucune trace n'en est restée. Pierre Valdo fit appel au pape Lucius III, qui confirma la sentence et la constitution *Ad abolendam* de 1184 condamna la doctrine de ceux qui *se Humiliatos vel Pauperes de Lugduno falso nomine mentiuntur* et qui usurpent, malgré la défense qui leur en a été faite, le droit de prêcher.

Le Moyen Age avait l'instinct de la lutte et de la résistance. Non seulement Pierre Valdo ne se soumit pas, mais encore il rejeta l'autorité de l'Église, puis sa doctrine. Il déclara que l'autorité des clercs était un abus de pouvoir et que tout fidèle qui a reçu le baptême et le Saint-Esprit est en droit, comme les apôtres, de prêcher et d'enseigner. Avec cette rigueur raisonnante qui est la marque de son temps, Pierre Valdo, après avoir nié le pouvoir de l'ordination et du sacerdoce, rejeta les sacrements que conféraient les prêtres. La négation de la présence réelle dans l'Eucharistie entraîna la suppression du sacrifice de la messe. Si les vaudois conservèrent le Ciel et l'Enfer, ils supprimèrent la Communion des

(1) Les contemporains les appellent encore *humiliés*, *léonistes*, d'après leur ville d'origine, ou *ensabbattés*, parce que par humilité ils portaient des sandales

saints et les prières pour les morts, dont le sort était immuablement fixé, puisqu'il n'y avait pas de Purgatoire. Le culte, les monuments et ornements sacrés devenaient par suite inutiles.

Ils rejoignaient ainsi les cathares sur de nombreux points, il est vraisemblable d'ailleurs qu'il y eut des interférences d'une secte à l'autre et que les vaudois furent souvent influencés par les cathares plus intellectuels. Les Parfaits vaudois (cette similitude d'appellation a créé bien des confusions) observaient comme les Parfaits cathares la chasteté, l'abstinence et les jeûnes (1). Ils niaient le droit de juger et proscrivaient le mensonge et le serment. S'ils s'abstenaient de viande, ce n'était pas par horreur de la procréation, c'est parce qu'ils ne se reconnaissaient pas le droit de tuer (2). S'ils prêchaient la continence comme une voie vers la perfection, ils admettaient le mariage et n'en faisaient pas un état impur.

Le culte vaudois ne comportait guère que le *consolamentum*, qui faisait du Croyant un Parfait. Le rite consistait dans l'imposition des mains pour conférer l'Esprit-Saint, une abjuration du baptême et des engagements pour l'avenir. La seule prière admise par eux était le *Pater*, qu'ils faisaient réciter aux Croyants prosternés. Une fois par an, le jeudi saint, les vaudois se réunissaient pour célébrer une sorte de messe, au cours de laquelle l'officiant consacrait le pain et le vin, qui étaient ensuite distribués aux fidèles.

Comme les cathares, les vaudois prétendaient avoir reconstitué l'Église des apôtres, et avec plus de raison, puisque pour eux l'Incarnation et la Passion restaient des réalités et qu'ils admettaient l'Ancien Testament. Tandis que les cathares transposaient l'enseignement du Christ, les vaudois l'acceptaient tel qu'ils estimaient le trouver dans les Évangiles et eux aussi rejetaient ce qu'ils considéraient comme des apports subséquents de l'Église.

Lorsque la Croisade fut déclenchée en 1209, les vaudois étaient encore relativement peu nombreux en Languedoc. Expulsés de Lyon après 1180, ils s'étaient d'abord répandus dans les vallées des Alpes et en Italie, où ils étaient devenus les « Pauvres Lombards (3) ». Ce n'est que dans les dernières années du XII^e siècle

(1) Il est vraisemblable que le nom de Parfait, le nom et le sens du *consolamentum* ont été empruntés aux cathares.

(2) Ils mangeaient les bêtes tuées par accident et au besoin fermaient les yeux, quand l'accident avait été provoqué.

(3) Ceux-ci se séparèrent de la branche française pour des questions de dogme.

qu'ils atteignirent le Languedoc par la Provence. Ils furent bien accueillis par la population, qui, mal instruite par un clergé déficient, ne les considérait pas comme des hérétiques et voyait en eux de bons et purs chrétiens. Malgré quelques frictions avec les cathares, les deux sectes s'accordaient pour accabler l'Église catholique et les clercs. Toutefois les vaudois étaient considérés comme des brebis égarées. Innocent III tentera, comme nous le verrons, de les ramener au bercail et d'utiliser certains d'entre eux dans sa lutte contre les cathares.

La Croisade albigeoise et l'Inquisition à ses débuts auront peu à s'occuper d'eux. En revanche, à la fin du XIII^e siècle, alors que le catharisme est en régression rapide, les interrogatoires de l'Inquisition mettront surtout en cause des vaudois.

Au cours des chapitres suivants nous n'aurons à citer les vaudois qu'occasionnellement. Lorsque nous parlerons d'hérétiques et d'albigeois, nous aurons en vue les cathares. La prédominance des cathares explique d'ailleurs la force de la Croisade, car le cathare était l'hérétique par excellence, celui qui niait l'Incarnation et bafouait la croix du Christ.

III

LE MIDI DEVANT L'HÉRÉSIE

Sous la férule de l'archevêque Jean de Belles-Mains les vaudois avaient été contraints de quitter Lyon et de se réfugier au sud du Rhône et en Italie. De même les centres de catharisme qui surgirent en France d'oïl, à Rouen, à Vézelay, à Nevers, etc., et dans l'Empire, à Cologne, furent rapidement dispersés par la force.

Cette sorte de frémissement général, qui aboutissait au cloître ou à l'hérésie, était commun à toute la France. Toutefois dans le Nord veillait une Église solide dans sa foi et dans son organisation, même lorsqu'elle n'était pas édifiante dans sa vie et dans ses œuvres.

Il en allait tout autrement dans le Midi et, si l'insuffisance du clergé favorisa partout par réaction la naissance de l'hérésie, l'état de l'Église languedocienne par une faiblesse qui confine à la complicité en favorisa la diffusion. Un historien récent de la civi-

lisation (1) a écrit : « On ne saurait sans absurdité invoquer à ce propos [la poésie courtoise], en faveur de la civilisation de langue d'oc, je ne sais quelle couleur de supériorité. Que l'attention se porte sur l'ordre artistique, intellectuel ou économique, la prétention serait également insoutenable. Autant vaudrait nier, d'un bloc, l'épopée d'expression française, l'art gothique, les premiers efforts de la philosophie dans les écoles d'entre Loire et Meuse, les foires de Champagne et les ruches urbaines de la Flandre. Il n'est point contestable, par contre, que, dans le Midi, l'Église, surtout durant le premier âge féodal, fut moins riche, moins cultivée, moins agissante que dans les provinces septentrionales. Aucune des grandes œuvres de la littérature cléricale, aucun des grands mouvements de réforme monastique ne sont venus de là. »

Si l'Église méridionale fut relativement pauvre dans le haut Moyen Age, au XII^e siècle elle était aussi riche que partout ailleurs et ce n'est pas peu dire. Les évêchés disposaient d'un temporel considérable. Les évêques de Béziers, d'Agde, de Lodève, d'Albi, étaient les maîtres d'une grande partie de leurs villes ; à Cahors les évêques avaient même éliminé les comtes. De leur côté les abbayes s'étaient constitué peu à peu de véritables domaines. La folie de la construction, une mauvaise administration, une vie trop fastueuse ou dissipée avaient pu ruiner plus d'un évêque ou abbé, dans l'ensemble l'Église restait opulente.

Cette richesse avait joué son rôle dissolvant là comme partout, sans rencontrer d'opposition, tout au contraire. Les grandes réformes monacales n'avaient pas pénétré dans le Midi, qui, comme nous l'avons vu, vivait d'une autre vie que la France du Nord. L'Université de Paris n'avait pas de pendant à Toulouse. Aucune école ne pouvait imposer ses brillants sujets et les pousser aux plus hautes charges, quelle que fût leur origine. L'épiscopat méridional était aux mains de la noblesse, qui par pression sur les chapitres ou par simonie faisait élire les siens.

Ces prélats, qu'on pourrait qualifier de mondains, portaient sur le trône épiscopal les défauts de leur milieu. Le moine qui traita Grégoire VII, le grand pape réformateur, de « précepteur de choses impossibles » devait être un méridional.

Le siège archiépiscopal de Narbonne, le plus important du

(1) Marc Bloch, *la Société féodale*, « les Classes et le Gouvernement des hommes » *Évolution de l'humanité XXXIV bis*, A. Michel, 1940.

Midi, n'était pas le moins atteint. En 1181 le cardinal-légat Henri d'Albano suspend l'archevêque Pons d'Arsac, d'une noble famille des Corbières, comme « inutile et hautement répréhensible en esprit ». Pour le remplacer, en 1191 le chapitre élit l'évêque de Lérida, Bérenger, fils naturel du comte de Barcelone, frère du roi d'Aragon. En confirmant l'élection, le pape Célestin III recommande au nouvel élu la lutte contre les hérétiques. Or une enquête demandée en 1203 par Innocent III révèle que Bérenger depuis treize ans n'a pas encore visité son diocèse, qu'il a pour baile un chef de routiers aragonais, qu'il a laissé des églises vacantes pour en toucher les revenus, qu'il a exigé 400 sous pour consacrer l'évêque de Maguelonne et enfin qu'il tolère une vie scandaleuse de la part des moines et des chanoines. A coup d'appels à Rome Bérenger put se maintenir jusqu'à l'arrivée de la croisade. Il fulmina alors contre les hérétiques, mais une nouvelle enquête plus accablante encore, faite en 1210, le fit déposer définitivement.

A Carcassonne l'évêque Othon ayant démissionné, parce que son grand âge ne lui permettait plus de combattre utilement l'hérésie, le chapitre, surveillé par les légats du pape, élut un évêque énergique Bérenger, qui entreprit de prêcher publiquement contre les cathares. Mal lui en prit, car il fut chassé par la population. Le chapitre choisit en 1207 un pasteur de tout repos. Bernard-Raymond de Roquefort ne pouvait être très ardent dans la poursuite de l'hérésie, car sa mère et son frère étaient tous deux cathares zélés ; déposé en 1211, il fut provisoirement rétabli en 1224, lorsque Raymond VII reconquit la ville.

Raymond de Rabastens, évêque de Toulouse, sortait d'un milieu hérétique ; tous les coseigneurs de Rabastens étaient cathares. Il fut déposé un des premiers pour avoir acheté des voix parmi les chanoines. En outre, afin de faire la guerre à son vassal Raymond Fort de Belpech, il avait dilapidé le temporel de l'évêché. Son successeur, Foulques de Marseille (1), le troubadour, se trouva

(1) L'évêque Foulques fut la bête noire du continuateur de la *Chanson de la Croisade* et par suite de tous ceux qui s'en sont inspirés. Foulques n'était pas un troubadour professionnel, mais un marchand de Marseille, riche et considéré, qui n'avait pas à solliciter la générosité des barons. Il fréquenta surtout la cour d'Aix, où il fut l'hôte d'Alfonse II d'Aragon et de son frère, Raymond-Bérenger de Provence. Il chanta à la mode courtoise Azalaïs des Baux, femme de Barral, vicomte

avec un revenu annuel de 96 sous toulousains. Pourchassé par les créanciers de l'évêché, il n'osait plus sortir de son palais ni même envoyer à l'abreuvoir dans la Garonne les quatre mules qui lui restaient.

A Béziers Guillaume de Roquessels est déposé en 1205 pour avoir refusé d'agir contre les hérétiques ; l'archevêque d'Auch le sera neuf ans plus tard pour les mêmes raisons (1).

Cette énumération de prélats indignes ou suspects d'indulgence explique la virulente diatribe d'Innocent III contre les évêques du Midi : « Ces aveugles, ces chiens muets qui ne savent plus aboyer, ces simoniaques qui vendent la justice, absolvant le riche et condamnant le pauvre, n'observent même pas les lois de l'Église ; ils cumulent les bénéfices et confient les sacerdoces et les dignités ecclésiastiques à des prêtres indignes, à des enfants illettrés : de là l'insolence des hérétiques, de là le mépris des seigneurs et du peuple pour Dieu et son Église. Les prélats sont, dans cette région, la fable des laïques. »

Les abbés n'étaient pas plus ménagés que les évêques. Innocent III réclamant une enquête sur l'abbé de Fos, au diocèse d'Arles, commence par un véritable réquisitoire : « Comme un séculier il passe sa vie à la chasse, se passionne pour des procès et commet des actes que pour l'honneur du clergé il vaut mieux taire. Aussi l'abbaye est tellement ruinée au double point de vue spirituel et temporel que la règle monastique n'y est plus suivie

de Marseille, puis se consola de ses rigueurs en célébrant Eudoxie de Montpellier.

Comme tous les troubadours il imite ses prédécesseurs, reprend leurs motifs et leurs procédés, mais une fréquentation plus poussée des auteurs latins lui permet une originalité dans l'expression. Sa poésie savante et artificielle fit école et Dante le place, lui seul de tous les troubadours, dans son Paradis. Il était lié avec plusieurs de ses confrères, en particulier Pons de Chapdeuil et Bertrand de Born, mais on lui fit grise mine, lorsqu'il abandonna la chanson courtoise pour la chanson morale, où il combat l'amour. En 1195 il fit profession à l'abbaye cistercienne du Toronet, tandis que sa femme et ses enfants entraient en religion de leur côté.

Foulques était un Provençal qui n'avait jamais fréquenté que des ennemis du comte de Toulouse. Aucun atavisme local, aucune sentimentalité ne le gênait pour soutenir la Croisade contre sa ville épiscopale, rebelle à l'autorité de l'Église comme à celle des Français. Cf. Stanislas Stronski, *le Troubadour Folquet de Marseille*, Cracovie, 1910.

(1) Cet archevêque Bernard de la Barthe était également troubadour. (Cf. *Histoire littéraire de la France.*) Voir son sirventés sur le traité de Meaux de 1229, *infra*, ch. xiii.

et qu'il n'y reste plus que deux religieux, en tous points semblables à leur abbé. »

En 1197 l'abbé d'Alet dans le Razès étant mort, le tuteur du jeune Trencavel, Bertrand de Saissac, haut baron du pays et fort suspect d'hérésie (1), voulut faire élire une de ses créatures. Les moines regimbèrent et choisirent l'abbé du monastère voisin de Saint-Polycarpe. Bertrand, furieux, force l'entrée de l'abbaye, emprisonne le nouvel abbé, fait exhumer l'abbé défunt, l'installe sur son siège abbatial et au nom du cadavre fait recommencer l'élection. Elle fut naturellement favorable à son candidat, un moine nommé Boson. L'évêque de Carcassonne n'osa intervenir contre un si puissant seigneur ; il porta l'affaire devant l'archevêque de Narbonne, qui moyennant finance, confirma l'élection. En moins d'un an Boson dilapida les biens de l'abbaye que Bertrand recueillit, puis il y introduisit l'hérésie. L'abbé de Saint-Hilaire au diocèse de Carcassonne ne semble pas avoir été beaucoup plus affermi dans sa foi. Si l'abbé de Saint-Volusien, à Foix, n'était pas hérétique, il appartenait à la noble famille des Durban, très favorable à l'hérésie. Son frère et sa sœur étaient cathares reconnus. Il en était de même de l'abbé de Saint-Papoul, Bertrand de Podio.

Comme le disait à Foulques, évêque de Toulouse, un chevalier « sagace » : « Nous voyons que vous avez de bonnes raisons à opposer aux Parfaits, mais nous ne pouvons les expulser. Nous avons été élevés avec eux, nous comptons parmi eux des parents et nous les voyons vivre honnêtement. »

Les curés de campagne ne pouvaient être édifiants, étant donné l'exemple du haut clergé. Jean Guiraud raconte l'histoire du curé de Saint-Michel-de-Lanès, qui entretenait avec les hérétiques des relations plus que cordiales, acceptant leurs invitations et leur hospitalité, assistant même en personnage muet à leurs cérémonies. Un croyant étant revenu à la foi, le curé lui imposa une pénitence, puis, joueur invétéré, la lui joua aux échecs et la perdit. Celui de Cuq-Toulza et celui de La Crozelle assistaient aux prêches des hérétiques et y emmenaient leurs fidèles. Cette supertolérance était peut-être l'effet d'une grande simplicité, mais ce

(1) Il fut choisi par les Parfaits comme arbitre dans un cas épineux : un « consolé *in extremis* », qui n'a plus eu la force de réciter le *Pater*, est-il sauvé? Oui, répondit Bertrand, pour cette fois, mais à l'avenir ceux qui seront dans le même cas ne pourront espérer de salut.

n'est pas le cas du chapelain de Rieux-en-Val, qui *commisit adulterium* avec la fille du seigneur des Escarcoffes, après qu'elle eut fait tuer son mari Arnaud de Nanuc de Graffa, couché auprès d'elle dans son lit.

Dans beaucoup de villes les clercs n'osaient plus sortir qu'en costume civil, dissimulant leur tonsure, plus par vergogne que par crainte des sévices de la part des hérétiques, bien que les chanoines de Carcassonne eussent été contraints de se fortifier contre les attaques de ces derniers.

Les cathares avaient donc sous la main les éléments de leurs diatribes anticléricales et ils avaient aisément l'avantage par la simple comparaison de la vie des « bons hommes » avec celle d'un Bérenger de Narbonne ou d'un Boson d'Alet.

Tout le clergé languedocien n'était pas gangrené, mais les éléments sains étaient incapables de lutter contre la diffusion de l'hérésie. Les évêques du Couserans, du Comminges, de Cahors, d'Albi (1), par exemple, étaient découragés par l'attitude des pouvoirs publics. N'ayant pas matériellement la puissance d'empêcher les réunions des cathares, d'interdire les prédications des Parfaits, ils se trouvaient désarmés et se contentaient de se défendre de leur mieux contre la propagation de l'hérésie, sans avoir la possibilité, et n'ayant plus l'énergie de passer à la contre-attaque.

Dans le domaine royal le roi et l'Église s'épaulaient mutuellement et, lorsqu'un évêque ou un abbé manquait à ses devoirs professionnels, le roi le considérait, ou à peu près, comme un fonctionnaire déloyal et agissait en conséquence avec l'appui de la papauté. Les hérétiques qui auraient pu échapper à la surveillance d'un évêque insuffisant eussent été signalés aussitôt par le pouvoir civil.

Dans le Midi il en allait tout autrement. On a beaucoup discuté la question de savoir si les grands seigneurs méridionaux étaient ou non hérétiques et on n'est pas arrivé à une solution. Le plus compromis était Raymond-Roger de Foix, qui fut contraint d'avouer qu'il avait autorisé sa femme Philippa à recevoir le *consolamentum* et qu'il allait souvent la voir dans la maison des Parfaites qu'elle dirigeait à Dun. En 1206, entouré de ses chevaliers, il avait assisté au *consolamentum* de sa sœur Esclarmonde au

(1) Cf. Louis DE LACGER, *L'Albigeois pendant la crise de l'albigéisme.* L'épiscopat de Guilhem Peire, 1185-1227. *Revue d'Histoire ecclésiastique*, 1933.

château de Fanjeaux. Son autre sœur Cécile était vaudoise. Toutefois Raymond-Roger, s'il pouvait être appelé fauteur « et recéleur » des hérétiques, ne put jamais être convaincu personnellement d'hérésie. Il eut une fin parfaitement orthodoxe et même édifiante. En réalité les débats religieux ne l'intéressaient en aucune façon, c'était pour lui affaires de femmes. Il s'intéressait beaucoup plus, comme nous allons le voir, au pillage des biens d'église.

La même contradiction se retrouve chez Raymond VI, avec cette différence que le comte de Foix était un soldat, tandis que le comte de Toulouse était un raffiné ou, comme on aurait dit quelques siècles plus tard, « un roué ». Rome était si convaincue de l'hérésie de Raymond VI qu'elle n'autorisera jamais l'inhumation de ses restes en terre consacrée. Cependant la preuve de l'hérésie du comte ne fut jamais faite. Pierre des Vaux-de-Cernay l'accable et le considère comme « la boutique de tous les péchés ». D'après cet historien il était toujours accompagné de Parfaits, pour recevoir en cas de besoin le *consolamentum;* il voulut faire élever son fils par les cathares, il se débarrassa de sa femme Béatrice de Béziers en la faisant « consoler », il adorait les Parfaits. Un jour, impatienté par un retard, il s'écria : « On voit bien que c'est le diable qui a fait ce monde, rien n'y va bien. » Un autre jour, non sans ironie, il invita l'évêque de Toulouse à l'accompagner au prêche d'un hérétique.

En revanche l'orthodoxie de Raymond VI pourrait être tout aussi solidement plaidée. Lorsqu'il rencontrait un prêtre portant le viatique, il descendait de cheval et le suivait à pied et tête nue jusqu'à la maison du mourant. Ses donations aux abbayes bénédictines de ses domaines, aux ordres de Prémontré, de Cîteaux, de Fontevrault, aux Hospitaliers et aux Templiers sont importantes. C'est lui qui accueillit les Franciscains à Toulouse. Enfin son testament est aussi édifiant que celui du comte de Foix (1)

Tout cela est moins contradictoire qu'il n'apparaît au premier abord. Raymond VI eût volontiers rompu avec l'Église pour échapper à sa discipline. Il se fût volontiers accommodé de la licence accordée aux Croyants. Toutefois il n'était pas assuré que les Parfaits eussent trouvé la vérité et la peur du Jugement dernier le retenait de rompre avec l'Église. De là ces incertitudes

(1) Raymond VII pour obtenir le droit d'inhumer son père fit faire en 1247 une enquête sur son orthodoxie et rassembla de nombreux témoignages favorables

et ces avances successives aux deux partis. Raymond VI jouait sur les deux tableaux, remettant la décision à son heure dernière. Son tempérament le portait d'ailleurs vers l'hésitation et la temporisation. C'était un velléitaire, qui prenait toujours ses décisions trop tard. Ses défaites militaires ne le prouvent que trop.

La balance, cependant, penchait en pratique vers les hérétiques ou plutôt contre l'Église, car l'intérêt matériel et immédiat était en jeu. Au XVI^e siècle le protestantisme, surtout en Allemagne, fera beaucoup d'adeptes parmi les seigneurs désireux de piller les biens d'église. De même au XII^e siècle les barons languedociens trouvaient dans l'hérésie un prétexte à ne plus respecter les biens ecclésiastiques, sauf par leurs testaments à combler de legs les abbayes pour s'assurer des prières réparatrices.

La liste des méfaits de Raymond VI et de ses vassaux, telle que la donne Pierre des Vaux-de-Cernay, est impressionnante. Les affirmations du moine cistercien sont presque toutes confirmées par des textes — lettres des églises, du pape, décisions des conciles et chartes du comte lui-même. Raymond VI brûle une église du diocèse de Carpentras avec soixante personnes qui s'y trouvaient, il ruine les églises d'Espeyran et de Sieure avec leurs dépendances, il pille celles de Caissargues et d'Estagel. A côté de ces actes de routier il mène une action plus méthodique et plus profitable. La riche abbaye de Saint-Gilles est progressivement dépouillée. Pour assurer sa soumission, le comte a fait construire sur les terres de l'abbaye une forteresse, Mirapetra, qu'il se refuse à démolir malgré l'excommunication lancée contre lui par le pape. Les évêques du Midi se lamentent. Ceux de Vaison et d'Agen ont été chassés de leurs sièges et leur temporel a été confisqué. Le comte a emprisonné l'abbé de Moissac et celui de Montauban. Il a transformé en forteresse la cathédrale de Rodez et saisi les biens de l'évêché, ainsi que ceux de l'évêque de Cahors (1). Lors du traité

(1) Ces mœurs n'étaient pas spéciales au Midi. Il était inhérent à la nature des seigneurs féodaux de récupérer par la force sur l'Église les biens, dont leurs ancêtres et eux-mêmes s'étaient dépouillés à son profit. Dans le Nord les spoliations, les rapts et même les meurtres ne sont pas rares. Toutefois à l'appel de l'autorité ecclésiastique le roi intervient. C'est aussi pour protéger les églises qu'au début de son règne Philippe Auguste marchera contre le duc de Bourgogne. Cela ne l'empêche pas d'exiger souvent des églises plus que son dû. Ayant besoin d'argent pour sa guerre contre l'Angleterre, il arrive avec une forte escorte à Saint-Denis, s'installe et ne part qu'après avoir reçu une lourde contribution « volontaire ». Comme il le disait ou à peu près : « Dieu fait assez pour moi pour que je

de Meaux en 1229 quatorze chartes seront nécessaires au comte de Toulouse pour rendre aux églises et abbayes les biens qu'il leur a enlevés.

Raymond-Roger de Foix est pire que Raymond VI. Son tempérament est plus brutal et il vit littéralement parmi les hérétiques. A ses déprédations il ajoute le sacrilège et l'horreur dont témoigne Pierre des Vaux-de-Cernay est sans borne. Possédant la juridiction de Pamiers en pariage avec l'abbé de Saint-Antonin, il fait de son mieux pour dégoûter son associé. Il envoie deux chevaliers installer leur mère à l'abbaye. Celle-ci étant une Parfaite reconnue, les moines la chassent, un des chevaliers égorge un chanoine et le dépèce sur l'autel. Puis le comte arrive avec ses routiers, ses mimes et ses courtisanes. Tout ce monde festoie pendant trois jours, à l'issue desquels Raymond-Roger chasse l'abbé et les chanoines, et démolit en partie l'église, le dortoir et le réfectoire pour élever de nouvelles fortifications. Au cours du pillage d'une église, ses routiers brisent un crucifix et utilisent les morceaux pour piler les épices de leur repas. Un autre jour ils revêtent un Christ d'un haubert et s'en servent comme de quintaine, en lui criant de se racheter. L'auteur de l'*Hystoria* dit de lui : « Il est semblable aux pires bêtes fauves et non à un homme » et affirme tenir ses renseignements de source sûre et les avoir contrôlés lui-même à Pamiers. Il est certain que la douceur était inconnue aux comtes de Foix : c'est pourquoi ils ont été pour Simon de Montfort d'aussi redoutables adversaires.

Les vicomtes de Béziers et Carcassonne, les Trencavel, étaient réputés hérétiques. Les envoyés du Saint-Siège en 1173 qualifient Roger I^er^ de « traître, hérétique, parjure et excommunié ». L'antique et opulente abbaye de Lagrasse fut dépouillée par lui de plus de vingt châteaux. Saint-Pons et Saint-Pierre de Caunes ne furent pas mieux traitées et nous avons vu comment s'y prit Bertrand de Saissac, le plus puissant vassal des Trencavel, pour s'emparer à bon compte des biens de l'abbaye d'Alet.

Roger II suivit l'exemple de son père. Il fit arrêter l'évêque d'Albi et le donna à garder aux cathares, ce qui lui valut d'être excommunié par le cardinal de Saint-Chrysogone, légat du pape. Ses relations avec les hérétiques étaient si avérées qu'un autre

respecte les biens d'Église, mais ses représentants peuvent payer les services que je leur rends. »

légat, Henri d'Albano, conduisit contre lui l'expédition de 1181 qui se termina par la prise de Lavaur.

Si aucune sécurité n'existait pour l'Église du Languedoc, il n'en résulte pas forcément que les seigneurs, qui la dépouillaient à l'envi, fussent hérétiques. L'hérésie favorisait leurs exactions, en leur offrant un refuge spirituel, lorsqu'ils avaient été excommuniés et risquaient par suite de se voir refuser les sacrements. Le testament de Roger II Trencavel est très libéral envers les abbayes et ses héritiers sont tenus de réparer les torts qu'il a faits aux églises de Carcassonne. Il nomme exécuteur testamentaire et tuteur de son fils Bertrand de Saissac, hérétique notoire, auquel il adjoint un conseil de tutelle dans lequel se rencontrent le cathare Étienne de Servian et les évêques de Béziers, de Carcassonne et d'Albi.

Cette éternelle oscillation des hauts barons est moins sensible chez les petits seigneurs, plus libres de leurs mouvements. S'ils n'ont pas reçu le *consolamentum* des Parfaits cathares, les nobles du Toulousain et les vassaux des comtes de Foix et des Trencavel sont en grande majorité des Croyants. Ils hébergent les Parfaits, abritent des réunions et parfois se font « consoler » à leur lit de mort. Les femmes, plus courageuses et plus ardentes, n'attendent pas leur heure dernière pour se faire « hérétiquer ». Nous l'avons vu dans la famille de Foix et de nombreux exemples semblables se trouvent dans les interrogatoires de l'Inquisition. Les Fanjeaux, Laurac, Mirepoix, Durban, Saissac, Châteauverdun, L'Isle-Jourdain, Castelbon, Niort, Durfort, Montréal, Mazerolles, Termes, Minerve, Pierrepertuse, pour ne citer que les principales familles, comptent des hérétiques revêtus parmi leurs membres et les autres sont Croyants ou sympathisants.

Cette petite noblesse ne peut se permettre les mêmes rapines que la grande ; appauvrie souvent par les pariages, elle n'en est que plus âpre à la curée des biens ecclésiastiques. A tout le moins, les seigneurs usurpent les dîmes quand ils ne peuvent faire plus. A noter que les croisés, qui dans les domaines des Trencavel seront substitués par Simon de Montfort aux seigneurs méridionaux, mettront beaucoup de mauvaise volonté à rendre aux églises les biens usurpés par leurs prédécesseurs et ne le feront que contraints par des arbitrages. La terre ecclésiastique exerçait sur le seigneur laïque un attrait irrésistible.

Les villes étaient atteintes par l'hérésie autant que la noblesse.

A Toulouse en 1178 les envoyés du pape furent hués. Lavaur, Verfeil, Avignonet étaient des centres cathares et vaudois, où les Parfaits prêchaient publiquement. A Castelnaudary les vaudois se réunissaient dans l'église, Laurac avait plusieurs maisons d'hérétiques, de même Fanjeaux et Mirepoix. Carcassonne et Béziers sont aux mains des hérétiques, tandis que Narbonne, Montpellier et Nîmes sont restées catholiques avec des minorités d'hérétiques souvent turbulentes.

La soi-disant tolérance des seigneurs et des villes du Midi est faite en grande partie d'indifférence. La foi n'a plus cette vigueur agressive et intransigeante qu'elle a gardée dans le Nord. Les Méridionaux se sont frottés à trop de gens divers, chez eux la foi n'est plus un feu intérieur et le sens de la discipline religieuse s'est émoussé comme celui de la discipline féodale.

La meilleure preuve en est leur attitude à l'égard des Juifs, qui jouissaient dans le Midi d'une situation privilégiée, alors que dans le Nord ils n'étaient que tolérés, souvent spoliés et opprimés.

Jusqu'au XII^e siècle à Béziers pendant la semaine sainte les chrétiens avaient le droit de souffleter tout Juif rencontré dans la rue. L'évêque et le vicomte abolirent cette coutume moyennant finance. Les frères Caravita, Samuel à Béziers et Moïse à Carcassonne, sont en 1204 bailes et argentiers des Trencavel, le Juif Nathan en 1162 est engagiste des leudes dépendant de l'évêché, le prince juif Abba-Mari en 1170 est baile de Saint-Gilles et trésorier de la commune de Nîmes, où son coreligionnaire Durand est sous-viguier. A Toulouse un Juif est consul. Nous savons par Benjamin de Tudèle de quelle tolérance les Juifs jouissaient à Montpellier, où cependant les vicomtes leur interdisaient les fonctions publiques. En revanche ils étaient maîtres des écoles, en particulier de l'école de médecine, où ils enseignaient la médecine arabe. Le célèbre rabbin Abraham ben David attirait les étudiants à Vauvert près de Nîmes, tandis qu'à Narbonne une colonie prospère était dirigée par « la famille des rois israélites de Narbonne », qui prétendait descendre de David (1).

Toujours à l'aise dans une société chancelante et prête à se décomposer, les Juifs s'étaient installés dans le Midi grâce aux besoins d'argent des seigneurs libéraux et fastueux et à la plouto-

(1) Gustave SAIGE, *De la condition des Juifs dans le comté de Toulouse avant le XIV^e siècle*. Bibliothèque de l'École des Chartes, XXXIX.

cratie du négoce, qui régnait sur les villes commerçantes. Alors que le Nord n'eût pas admis de voir confier à des Juifs des fonctions publiques, que les conciles fulmineront contre cette pratique, elle est courante dans le Midi.

Le laisser-aller général jouait en matière religieuse et, comme nous le disions plus haut, l'indifférence était à la base de la tolérance.

Il est impossible de donner même des chiffres approximatifs sur l'importance numérique de l'hérésie cathare. Les estimations les plus contradictoires ont été avancées dans un sens ou dans l'autre, suivant que les auteurs voulaient démontrer ou bien que la croisade n'était qu'une entreprise de pillage, les hérétiques n'étant qu'une poignée, ou bien, au contraire, que ceux-ci pullulaient et que la croisade avait été réellement une nécessité religieuse. Le nombre des Parfaits étant proportionnellement très faible (1), une estimation ne peut porter que sur les Croyants et il suffisait pour être Croyant d'avoir « adoré » un Parfait. Ces Croyants devaient être fort nombreux (2).

En 1177 l'abbé de Clairvaux, Henri, le futur cardinal d'Albano, qui accompagne le cardinal légat, écrit : « C'était l'opinion commune à Toulouse que, si nous eussions différé seulement trois ans à faire cet acte de présence, à peine y aurait-on trouvé quelqu'un qui eût invoqué le nom de Jésus-Christ. » L'abbé exagère peut-être (3), mais à la même date Raymond V écrit au chapitre général de Cîteaux pour lui demander son aide contre l'hérésie : « L'hérésie a pénétré partout. Elle a jeté la discorde dans toutes les familles, divisant le mari et la femme, le fils et le père, la bru et la belle-mère. Les prêtres eux-mêmes cèdent à la tentation. Les églises sont désertes et tombent en ruines... Pour moi je cherche en vain le moyen de mettre fin à de si grands maux et je reconnais que je sens mes forces au-dessous de cette tâche. Les personnages les plus importants de ma terre se sont laissé corrompre. La foule a

(1) Raynier Sacconi évalue à 500 le nombre total des Parfaits des quatre églises cathares de Slavonie, de Roumanie, de Bulgarie et de Dalmatie, alors qu'il estime à 10 000 les Croyants de la seule église de Slavonie.

(2) M. Dossat, professeur à Montauban prépare une thèse, qui sera fort utile, sur la répartition géographique des hérétiques dans le midi de la France.

(3) Nous verrons dans le chapitre suivant les efforts faits par les légats et les prédicateurs pour convertir les hérétiques. Ces efforts ne réussirent pas à éliminer l'hérésie, ils n'ont pu qu'en ralentir la marche.

suivi leur exemple et abandonné la foi, ce qui fait que je n'ose ni ne puis rien entreprendre. »

Si tel était l'état religieux du Languedoc trente-deux ans avant la croisade sous un prince chrétien, que devait-il être sous Raymond VI, fauteur d'hérésie et spoliateur des églises?

Nous conclurons comme Luchaire : « Le danger se mesure à la grandeur de l'effort fait pour le combattre. »

IV

LA CHRÉTIENTÉ DEVANT L'HÉRÉSIE

Hoffman Nickerson dit à propos du livre d'Achille Luchaire : « En définitive un Américain de nos jours peut constater, non sans tristesse, qu'un Français anticlérical ne peut même pas savoir ce qu'est le vrai fanatisme, puisque, en politique, la France depuis des siècles n'a même pas « vu la bête » dans toute sa splendeur. »

Le Français de nos jours, quand il n'est pas anticlérical, comprend assez mal le compliment que veut nous faire l'auteur américain. Le fanatisme antireligieux est aussi un fanatisme, aussi violent et aveugle qu'a pu l'être celui qu'il combat au nom de la tolérance, cette tolérance que les gens du Moyen Age n'avaient pas l'hypocrisie d'invoquer.

Pour concevoir ce que pouvait être un fanatique dans le sens où l'entend Hoffman Nickerson, il faut considérer d'abord que la religion faisait partie intégrante de la vie courante, aussi nécessaire et obligatoire que le pain, et ensuite que le Moyen Age est l'âge du merveilleux, où le miracle et le surnaturel sont choses de tous les jours. Les révoltes contre l'Église prouvent elles-mêmes la vitalité de la vie religieuse. Tout ce qui arrive, et surtout ce qui est hors de la portée de la raison et des forces humaines, arrive par la volonté de Dieu. Tous les fléaux, épidémies, incendies, inondations, invasions, sont la juste punition des péchés des hommes, qui ne peuvent qu'implorer la clémence divine.

Ces gens, pour qui gagner le Ciel et éviter l'Enfer est une affaire primordiale, qui se savent à la merci d'un justicier infiniment puissant, tremblent à la fois de peur et de colère devant les imprudents blasphèmes des hérétiques. Lorsqu'ils entendent ceux-ci

prêcher que le monde est l'œuvre de Satan, insulter la Vierge Marie, ridiculiser la passion du Christ, lorsqu'ils les voient cracher sur la croix, se moquer de la messe et des sacrements, ils s'affolent à la pensée de la colère de Dieu et des représailles inévitables, qui peuvent très bien manquer leur objectif et atteindre les innocents, complices involontaires des méchants. Il en résulte que le peuple est sans pitié pour les hérétiques. C'est le même sentiment qui dressait les paysans au siècle dernier et les dresse encore maintenant contre les incendiaires et les sorciers, en tenant compte de ce que l'hérétique était beaucoup plus dangereux et par suite plus haï, puisqu'il pouvait par sa seule existence provoquer des calamités infiniment plus grandes que la mort d'une vache ou l'incendie d'une ferme.

En 1120, l'évêque de Soissons, Lisiard, fait arrêter des suspects d'hérésie. Soumis à l'épreuve de l'eau l'un d'eux est déclaré coupable ; avant de le livrer au bras séculier, Lisiard veut consulter le concile provincial qui se trouve réuni à Beauvais. Pendant son absence les bourgeois de Soissons, craignant qu'il ne rapporte une sentence d'indulgence et ne provoque ainsi un châtiment céleste, s'emparent des hérétiques, les traînent hors de la ville et les brûlent. Le même fait se reproduit vingt-cinq ans plus tard à Cologne, où saint Bernard n'a pu convertir des cathares. Le peuple les enlève de la prison et les massacre. Ce sont les bourgeois de Saint-Gilles qui dressent le bûcher de Pierre de Bruys, le précurseur des vaudois. Au pape Alexandre III, qui en 1162 à propos des manichéens des Flandres lui écrivait que « l'indulgence sied mieux aux gens d'Église que la violence », le roi Louis VII réplique : « Il faut montrer plus de fermeté, sinon vous déchaînerez contre vous et l'Église romaine les violents reproches des fidèles (1) ».

Mais l'exemple le plus caractéristique est celui du Mans. En l'absence de l'évêque Hildebert, les bourgeois de cette ville avaient accueilli l'hérétique Henri de Lausanne. Ses prédications avaient eu un tel succès que les clercs n'osaient plus se montrer en public et que, à son retour, Hildebert fut accueilli par des huées. L'évêque s'enferma dans son palais, jusqu'au jour où un violent incendie ravagea les faubourgs. Conscient de l'opportunité providentielle

(1) Au siège de Minerve les Croisés de 1210 réclameront la mort des hérétiques et s'indigneront des hésitations du légat. Celui-ci se conformait aux instructions d'Innocent III, qui parle souvent d'exterminer les hérétiques et *exterminare* signifie chasser.

qui lui était offerte, il courut à la cathédrale, fit sonner les cloches, contraignit Henri de Lausanne à une controverse et en présence du peuple maté fit éclater à la fois l'hérésie et l'ignorance de son adversaire. Henri eut l'heureuse inspiration de fuir pendant la nuit, faute de quoi un bûcher eût été allumé par les bourgeois, convaincus que Dieu avait par l'incendie puni leur complaisance envers l'hérétique. Vers 1222, c'est-à-dire après la croisade, en terre d'empire il est vrai, les bourgeois de Besançon se laissèrent séduire par des hérétiques. L'archevêque par sa parole les ramena dans le droit chemin et aussitôt ils massacrèrent les hérétiques, pour conjurer le danger que ceux-ci leur avaient fait courir. Lorsqu'en 1022, un nid de cathares ayant été signalé à Orléans, Robert le Pieux s'y rendit en personne et en fit brûler treize, tant clercs que laïques, le moine Jean de Fleury-sur-Loire témoigna sa surprise de cette rigueur, mais on lui apprit que le roi avait consulté les assistants et que ceux-ci s'étaient prononcés pour la mort par le feu.

Le bûcher n'est devenu, en effet, qu'à cette époque la peine habituelle infligée aux hérétiques. C'était la peine des empoisonneurs, sorciers et auteurs de maléfices, auxquels les hérétiques étaient assimilés (1). Ils avaient, en effet, eux aussi, commerce avec le démon et déclenchaient l'action de forces surnaturelles. La mort de ces malfaiteurs publics ne suffisait pas à éteindre la nocivité de leur action, il fallait encore qu'ils fussent à la fois consumés et purifiés par le feu. Quand leurs cendres avaient été jetées à la rivière, alors seulement le danger qu'ils représentaient, d'autant plus redoutable qu'il était mystérieux, avait disparu. La *Treuga Henrici*, monument législatif de l'Empire, condamne au bûcher « les hérétiques, les enchanteurs et les auteurs de maléfices de toute espèce ».

La position de l'Église à l'égard de l'hérésie variait suivant la nature de celle-ci, sa nature théologique et sa virulence sociale.

Mieux instruits, Rome et les évêques n'étaient pas victimes des erreurs superstitieuses qui agitaient le populaire. S'ils détestaient l'hérésie par état, ils ne haïssaient pas l'hérétique avec cette violence que seule peut créer la peur. Nous avons vu l'évêque de Soissons hésiter à livrer des hérétiques au bras séculier. De même Innocent III pendant huit ans protégea les hérétiques de La Cha-

(1) Cf. Julien Havet, *op. cit.*

rité-sur-Loire, dans l'espoir, déçu, qu'ils s'amenderaient. Saint Bernard après le massacre de Cologne écrit au pape : « Le peuple de Cologne a dépassé la mesure. Si nous approuvons son zèle, nous n'approuvons nullement ce qu'il a fait, car la foi est œuvre de persuasion, on ne l'impose pas. » Au milieu du XI^e siècle, Wazon, évêque de Liège, alors que les cathares se répandent dans les Flandres, proteste contre la fureur des Français, qui au risque d'atteindre de bons catholiques, mettent à mort tous les laïques qui ont le teint pâle, considérant qu'un laïque à figure d'ascète ne peut être qu'un Parfait.

L'attitude de l'Église se modifie, lorsque l'hérésie, faisant tache d'huile, s'empare d'une cité importante, diffuse dans les campagnes et gagne toute une région, comme c'était le cas en Languedoc. Dans ce cas la défense de l'âme des fidèles contre le poison corrupteur nécessite une action beaucoup plus prompte et plus énergique. L'hérétique est au point de vue de la foi plus dangereux que l'infidèle. Si les Sarrasins oppriment les chrétiens, si la libération des Lieux Saints et des diocèses d'Espagne est œuvre pie, les hérétiques font du prosélytisme, détournent les fidèles de la vraie religion pour les jeter dans les griffes du démon (1).

L'Église a pour mission primordiale de veiller au salut des fidèles et, depuis que le paganisme a été vaincu, quel danger plus grave que l'hérésie peut les menacer, en les entraînant à renier la religion du Christ? Les évêques, les Pères de l'Église déchaînent leurs prédications et lancent l'anathème contre les hérétiques. S'ils refusent de se soumettre et continuent à propager leur doctrine et à faire des adeptes, l'hérésie devient un danger public et le pouvoir laïque intervient. A la fin du III^e siècle l'empereur païen Dioclétien persécute les manichéens, qui troublaient la paix de l'Église d'Afrique. L'arianisme, le donatisme, le priscillianisme, toutes les hérésies furent tour à tour combattues par la force après l'avoir été par la parole et l'écriture. L'Église universelle ne peut par définition admettre de scission dans son sein. La même théorie se retourne contre elle, lorsque les hérétiques, les monophysites à Constantinople et les ariens chez les peuples barbares par exemple, deviennent la majorité et disposent à leur tour du bras séculier. L'Église qu'elle soit catholique ou hérétique se défend contre les

(1) « Et tout le monde leur courre sus et leur porte haine plus qu'à gent sarrasine », dit la *Chanson de la Croisade.*

tentatives d'indépendance. Comme elle fait partie intégrante de l'État, que ce qui la menace menace en même temps le pouvoir civil, la minorité est poursuivie au même titre que les malfaiteurs publics.

Que de la défense des âmes l'Église soit passée à la défense de sa puissance spirituelle, puis de sa puissance temporelle, il n'y a qu'un pas, ses ennemis l'ont affirmé avec allégresse et sans nuances. Après la chute de l'empire romain l'Église catholique malgré les invasions et le chaos du haut Moyen Age réussit à s'organiser, à créer une hiérarchie avec suprématie de la papauté et à étendre son action, en imposant fortement sa discipline aux terres conquises. Tandis que l'empire d'Occident se décomposait dès la mort de Charlemagne en états indépendants et ceux-ci en une poussière de fiefs, la papauté renforçait sa puissance spirituelle et l'Église son unité. L'aboutissement normal de cette situation fut la théorie romaine des deux glaives. Dieu avait donné au pape le glaive temporel aussi bien que le spirituel et il en déléguait la puissance aux souverains, empereurs et rois. Ceux-ci ne sont plus que les lieutenants de la papauté, ses délégués qui lui doivent obéissance (1). Ils tiennent leur trône de Dieu, donc de son vicaire. Grégoire VII à Canossa avait voulu empêcher l'ingérence du pouvoir séculier dans le spirituel en lui arrachant la nomination des évêques. Avec Innocent III l'évolution est terminée : le pape dispose des royaumes, il est au-dessus des rois, puisqu'il a le droit de les juger *ratione peccati*. « Le Christ n'a pas seulement laissé à Pierre l'Église universelle, mais tout le siècle à gouverner », dit Innocent III, qui se considère « comme prince sur toute la terre ».

Poussant cette théorie à fond Innocent III tentera d'établir l'*imperium mundi*, de faire régner l'ordre et la paix dans le monde sous l'hégémonie du Saint-Siège. Cette tentative d'organisation, non seulement de l'Europe, mais de la chrétienté, est un rêve digne du grand XIII^e siècle, où portés par leur foi les hommes ne reculaient pas devant les tâches surhumaines.

Cette organisation avait pour base le pouvoir spirituel de l'Église, et c'est précisément cette base que l'hérésie venait attaquer, menaçant ainsi de faire crouler tout l'édifice. L'hérésie est

(1) Saint Bernard écrit : « Les deux glaives appartiennent à Pierre. L'un est dans ses mains, l'autre à son ordre, toutes les fois qu'il sera nécessaire de le tirer. »

d'abord un danger religieux, qui met en péril les âmes des fidèles ; c'est ensuite un danger politique, puisqu'il tend à créer des communautés qui, n'ayant plus de contact avec le reste de la chrétienté, provoqueront fatalement des conflits ; enfin c'est un danger social, puisque toute la société chrétienne ne tient, ne conserve son unité, ne vit que par la foi et l'Église (1).

Ces considérations peuvent échapper à un évêque d'Albi ou de Cahors, qui, ayant un horizon plus limité et voyant le danger à sa porte, est beaucoup plus soucieux de sauver le temporel de son évêché que de faire régner la paix sur le monde par le Christ. Si les seigneurs hérétiques ou fauteurs d'hérésie n'avaient pas attaqué les biens ecclésiastiques, les évêques et abbés du Midi eussent sans doute été moins préoccupés des progrès cathares et eussent fait moins bon accueil à la Croisade. Ce sentiment est trop humain pour qu'il puisse surprendre. Il s'est trouvé que la défense des âmes allait de pair avec la défense des biens terrestres. Ce n'est toutefois qu'un à côté, un point de vue local. La papauté n'a pas prêché la croisade pour faire rendre aux églises languedociennes les biens dont elles avaient été spoliées. Elle avait de plus larges vues et ce n'est pas le rapt d'un château qui la troublait, c'est le danger que constituait l'hérésie pour l'ordre politique et social de la chrétienté.

L'Église romaine du XII^e^ siècle a pu encourir le reproche de fanatisme dans ce sens qu'elle n'envisageait même pas la possibilité de laisser subsister et croître une hérésie au sein de la chrétienté. Toutefois ce fanatisme n'était pas aveugle et il faut témoigner que l'Église ne fit appel à la Croisade, à la guerre, qu'après cinquante ans d'efforts pour ramener au bercail par des moyens pacifiques les brebis égarées. La croisade n'aurait pas eu lieu, sans la carence en Languedoc des pouvoirs publics et des églises locales. Comme l'a dit A. Molinier : « La principale cause de la guerre des Albigeois fut la répugnance des grands barons du Midi pour la poursuite et la punition des hérétiques. »

(1) On a souvent reproché à la papauté et à l'Église, quand on ne lui reproche pas les Croisades de Terre Sainte, d'avoir déclenché une croisade non plus contre les Infidèles, mais contre des membres de la chrétienté. Or, précisément, les cathares s'étaient retranchés eux-mêmes de la communauté chrétienne. L'ère des guerres entre Européens n'est cependant pas close. Pourquoi, alors, ne pourrions-nous comprendre l'action de la papauté?

NOTE ADDITIONNELLE

Le vœu exprimé par Ch. Schmidt et imprudemment jugé irréalisable par Ch. Molinier et Mgr Douais vient d'être exaucé. Un érudit dominicain, le P. Dondaine, a eu la bonne fortune à la bibliothèque de Florence de découvrir un traité cathare authentique, qu'il a publié à Rome juste avant la guerre (1). Nous avons connu trop tard pour en faire état cette publication, mais nous tenons à la signaler. Cette découverte, en effet, est capitale pour l'histoire du catharisme, car elle met fin aux hypothèses, aux doutes et aux soupçons, que permettait la perte présumée totale des livres cathares.

D'après le P. Dondaine, qui apporte de très fortes présomptions, ce recueil pourrait être le livre de Jean de Lugio, auquel fait allusion Raynier Sacconi. Il se compose d'un traité doctrinal au titre suggestif : *Liber de duobus principiis*, œuvre d'un dualiste absolu, de pièces de polémique contre les dualistes mitigés ou monarchiens (Cf. p. 68 et 69) et d'un fragment de rituel cathare en latin.

Le *Liber* ne nous apprend absolument rien de nouveau, c'est-à-dire qu'il confirme exactement ce que les sources catholiques nous ont révélé sur la doctrine cathare. Cela est si vrai que le P. Dondaine a pu, pour permettre la comparaison et aussi pour faciliter la compréhension du *Liber*, le faire suivre de la *Summa* de Raynier Sacconi. La polémique contre les monarchiens confirme de même ce que nous savons des deux doctrines hérétiques. Quant au rituel latin, malheureusement incomplet, il renforce la théorie établie par Jean Guiraud d'après le rituel en langue d'oc de Lyon, à savoir le rapport étroit existant entre la liturgie de la primitive Église et la liturgie cathare.

Les savants commentaires du P. Dondaine confirment l'impression générale que nous donnons de la religion cathare, mais ils permettront de corriger et de préciser un certain nombre de points. En particulier l'auteur démontre que, si le catharisme languedocien se rattache aux Bogomiles des Balkans, la filiation entre ceux-ci et le manichéisme est loin d'être établie. Les contemporains, ayant reconnu dans le catharisme les erreurs déjà combattues par saint Augustin *(Contra Faustum)*, ont adopté cette origine, mais le catharisme peut tout aussi bien être issu de la gnose et du marcionisme. Nous ajouterons même qu'une théorie aussi simpliste a pu renaître par génération spontanée.

(1) Un traité néo-manichéen du XIII[e] siècle. Le *Liber de duobus principiis*, suivi d'un fragment de rituel cathare, publié par A. Dondaine O. P. Instituto Storico Dominicano, S. Sabina, Roma, 1939, et Antoine Dondaine O. P. *Nouvelles sources de l'histoire doctrinale des néo-manichéens au Moyen Age. Revue des Sciences philosophiques et théologiques*, t. XXVIII, juillet-octobre 1939.

DEUXIÈME PARTIE

LA CROISADE

CHAPITRE IV

LA CROISADE SPIRITUELLE ET LES PRÉLIMINAIRES DU DRAME (1147-1209)

SAINT BERNARD ET LA PRÉDICATION CISTERCIENNE

La « ruée des Barbares du Nord » sur le Midi, qui est présentée si souvent comme une décision brutale du pape Innocent III, fut l'aboutissement fatal de plus d'un demi-siècle de tentatives méthodiques pour combattre l'hérésie par les voies spirituelles, par la prédication et la discussion publique. Ce n'est que lorsque ces méthodes pacifiques eurent échoué, lorsque le meurtre du légat Pierre de Castelnau eut démontré d'une façon tangible la collusion entre les pouvoirs féodaux et les hérétiques, lorsque le refus de Philippe Auguste, suzerain du comte de Toulouse, d'intervenir contre son vassal eut prouvé l'impossibilité d'agir par la voie féodale coutumière, que le pape fit appel à cette méthode exceptionnelle qu'est la croisade. Si au nom de la chrétienté il proclame la loi martiale dans le Midi, c'est après avoir fait beaucoup plus que les trois sommations d'usage.

La menace que représentaient l'hérésie cathare et l'hérésie prévaudoise, le pétrobrusianisme, est signalée officiellement pour la première fois en 1119 au concile de Toulouse. Ce concile, convoqué par le pape Calixte II, dénonça comme hérétiques ceux qui niaient les sacrements, le sacerdoce, la hiérarchie et les liens du mariage. Ils étaient frappés d'excommunication ainsi que leurs défenseurs. Innocent II, le successeur de Calixte II, renouvelle l'anathème. En 1147 le pape Eugène III, venu en France pour prêcher la seconde croisade, est effrayé des progrès de l'hérésie dans

le Midi. Ce pape sait que l'Église militante s'est endormie sur ses richesses. Cluny même est dégénéré et les moines noirs s'occupent de toutes autres affaires que de sauver les âmes. Les moines blancs de Cîteaux ont suivi la même lamentable évolution, jusqu'au jour où saint Bernard est venu réformer l'ordre par sa foi ardente et son énergie indomptable.

Innocent II avait désigné pour son légat dans le Midi de la France un moine de Cluny, Albéric, devenu cardinal-évêque d'Ostie, et ce légat pour l'aider dans cette mission fit appel à Geoffroy, évêque de Chartres, et à saint Bernard. Ce fut la première tentative pour convaincre les hérétiques de leur erreur par la prédication.

Saint Bernard était depuis peu en Languedoc qu'il écrivait : « Les basiliques sont sans fidèles, les fidèles sans prêtres, les prêtres sans honneur, il n'y a plus que des chrétiens sans Christ. Les sacrements sont vilipendés, les fêtes ne sont plus solennisées. Les hommes meurent dans leur péché. On prive les enfants de la vie du Christ, en leur refusant la grâce du baptême. »

L'abbé de Clairvaux se mit aussitôt à la tâche ou plutôt aux deux tâches qui lui incombaient : convertir les hérétiques et réformer le clergé.

Semant les miracles sur sa route, si l'on en croit son compagnon et hagiographe, Geoffroy d'Auxerre, saint Bernard arriva à Toulouse, où Henri de Lausanne avait hérétiqué de nombreux nobles et bourgeois, en particulier les tisserands. Henri et les principaux hérétiques se protégèrent par la fuite ; devant cet aveu tacite quelques nobles se convertirent (1). A Albi le légat fut reçu par une procession dérisoire, qui l'accabla de quolibets. Le premier jour saint Bernard prêcha devant trente personnes, mais le troisième la cathédrale était trop petite pour contenir les auditeurs enthousiasmés. En revanche à Verfeil les chevaliers l'empêchèrent de parler et il dut se retirer, après avoir lancé sa malédiction sur le bourg.

Pour rendre au clergé languedocien la tenue extérieure et morale qui lui manquait et pour l'aider à poursuivre la lutte contre l'hérésie, saint Bernard installa dans la province les cisterciens,

(1) Le principal résultat de la mission de saint Bernard fut de donner à l'évêque de Toulouse le courage de faire arrêter Henri de Lausanne. L'évêque l'emmena au concile de Reims de 1148, qui le condamna à la prison perpétuelle. Il y mourut peu après.

en mettant sous l'obédience de Cîteaux l'importante abbaye de Grandselve. Saint Bernard en quittant le Languedoc se félicitait d'avoir porté un coup définitif à l'hérésie, à condition que son œuvre fût continuée. Il se trompait, le mal était trop profond pour être extirpé par quelques prêches, même accompagnés de miracles.

En 1163 le concile de Tours, présidé par le pape Alexandre III, constate : « une damnable hérésie s'est élevée depuis longtemps dans le pays de Toulouse, d'où elle a gagné peu à peu la Gascogne et les autres provinces et infecté un grand nombre de personnes ». Les prélats du Midi : l'archevêque de Narbonne, les évêques d'Albi, de Nîmes, de Lodève, de Toulouse et d'Agde, assistés de huit abbés et de nombreux dignitaires ecclésiastiques, tiennent une conférence à Lombers, où ils condamnent les hérétiques (1). Ceux-ci, forts de l'appui de la population et des barons, réclamèrent une conférence contradictoire. Les évêques maintinrent leur condamnation, qui resta toute platonique. Le pays était favorable aux hérétiques et aucune autorité n'existait, susceptible de faire exécuter la sentence, malgré la bonne volonté de Raymond V, comte de Toulouse, présent à l'assemblée avec sa femme Constance de France. Lombers était sur les domaines de Roger Trencavel, également présent et protecteur des hérétiques. C'est à cette époque (1167) qu'on situe le concile cathare de Saint-Félix de Caraman, qu'aurait présidé le patriarche cathare de Constantinople, Nicetas ou Niquinta (2).

Le roi de France Louis VII déteste les hérétiques et au contraire est en relations amicales constantes, comme nous l'avons vu, avec certains seigneurs, évêques et villes du Midi. Une trêve étant survenue en 1178 dans la guerre qu'il mène contre Henri II d'Angleterre, il envisage, en collaboration avec son ancien adversaire, et sur la demande de Raymond V, d'aller en Languedoc purger la province des hérétiques ; l'accord ne se fit pas ou le

(1) La date de cette assemblée est controversée. Jean Guiraud la place en 1178.

(2) Ce concile nous est connu par un document de 1222, qui est une copie, dont l'original est perdu. Il donne les actes du concile et son authenticité a été mise en doute, à tort semble-t-il. Il groupait des cathares de tout le Midi, de France et de Lombardie. Niquinta y consacra des évêques et délimita les diocèses de Toulouse et de Carcassonne, en attribuant à ce dernier la province de Narbonne. L'existence de Niquinta est historiquement connue ; il semble toutefois qu'on l'ait appelé à tort le pape des hérétiques, les églises cathares n'ayant pas eu de hiérarchie centralisée. Cf. Jean Guiraud, *Histoire de l'Inquisition*.

pape intervint, et une nouvelle « mission » fut décidée au lieu d'une chevauchée militaire (1).

Alexandre III désigna comme légat Pierre, cardinal de Saint-Chrysogone, qui s'entoura d'autres cisterciens : l'archevêque de Bourges, l'évêque de Poitiers, Henri, abbé de Clairvaux, et l'évêque de Bath en Angleterre. Cette mission s'installa à Toulouse sous la protection de Raymond V et du roi de France que les bourgeois respectaient plus que leur comte. Le légat fit rechercher les hérétiques et, pour frapper les imaginations, inculpa le plus important des notables, Pierre Maurand, riche, influent, qui devait être Parfait, puisqu'il prêchait. Contraint d'avouer ses erreurs, Maurand fut emprisonné, ses biens furent confisqués et ses châteaux brûlés. Le condamné, voyant que cette fois le légat avait l'intention et le pouvoir d'agir sérieusement, demanda à être réconcilié avec l'Église en abjurant l'hérésie. La pénitence fut sévère ou tout au moins nous semble telle. Il récupérait ses biens, sous condition qu'il rendît ceux qu'il avait mal acquis, soit sur l'Église, soit par l'usure, qu'il payât une amende au comte de Toulouse et que sous quarante jours il partît pour la Terre Sainte. Durant ce délai il devait chaque dimanche faire le tour des églises, le torse nu et se fustigeant lui-même. Quelques autres hérétiques se soumirent, impressionnés par cet acte d'autorité et par le nom du roi de France.

A Toulouse le succès fut restreint. Il le fut plus encore sur les terres des Trencavel. Le vicomte Roger tenait alors en prison l'évêque d'Albi et le faisait garder par des hérétiques. L'abbé de Bath tenta en vain de le joindre pour l'obliger à libérer le prélat, le vicomte se retira dans les montagnes. L'abbé l'excommunia et le défia au nom des rois de France et d'Angleterre. Dans l'Albigeois on lui signala deux Parfaits, Raimond de Baimiac et Bernard Raymond, qui s'y étaient réfugiés *à cause des mauvais traitements du comte de Toulouse.* Il leur offrit un sauf-conduit et les ramena à Toulouse devant le légat. Les deux Parfaits après une longue discussion (2) furent

(1) La Croisade fut donc envisagée trente et-un ans plus tôt qu'elle n'eut lieu. Elle le fut par les pouvoirs laïques et dans une intention purement religieuse.

(2) C'est le seul cas où nous ayons trouvé trace d'une difficulté provenant des différences de langue. Les Parfaits avaient déposé un long mémoire en langue d'oc, l'évêque de Bath se plaignit de comprendre difficilement et leur demanda de parler latin. A la grande surprise de l'évêque, ils déclarèrent ne pas le savoir et la discussion dut continuer en langue d'oc.

convaincus d'hérésie et excommuniés « à cierges éteints (1) ».

Devant l'insuccès répété des prédications le ton commençait à changer. Le cardinal de Saint-Chrysogone avait poursuivi et condamné des hérétiques et excommunié le vicomte de Béziers et de Carcassonne. Le troisième concile œcuménique de Latran, réuni l'année suivante (1179) par Alexandre III, prononça pour la première fois l'appel au bras séculier. Son 27e canon traite des hérétiques et en particulier des cathares du Languedoc. « Bien que l'Église, comme le dit saint Léon, se contente d'un jugement sacerdotal et n'emploie pas les exécutions sanglantes, elle doit pourtant recourir aux lois séculières et demander l'aide des princes, afin que la crainte d'un supplice temporel oblige les hommes à employer le remède spirituel. Donc, comme les hérétiques que les uns nomment cathares, les autres patarins et les autres publicains, ont fait de grands progrès dans la Gascogne, l'Albigeois, le pays de Toulouse et ailleurs, qu'ils y enseignent publiquement leurs erreurs et tâchent de pervertir les simples, nous les déclarons anathèmes avec leurs protecteurs et recéleurs. Nous défendons à tous d'avoir aucun commerce avec eux. S'ils meurent dans leur péché, on ne fera aucune offrande en leur faveur et on ne leur donnera pas la sépulture parmi les chrétiens (2). »

Pour faire exécuter cette sentence, Alexandre III désigna comme légat l'abbé de Clairvaux, Henri, que son successeur Lucius III fit cardinal d'Albano. Le nouveau légat par son énergie et sa décision annonce l'autoritaire Arnaud-Amaury de la croisade. Comme ses prédécesseurs il lance des prédicateurs à travers tout le Languedoc, il tient des conciles pour réformer le clergé, il dépose

(1) Ce fut la seule sanction. Ces deux Parfaits seront pris trois ans plus tard dans la reddition de Lavaur lors de la croisade du légat, Henri d'Albano. Tous deux se convertirent alors et finirent chanoines à Toulouse, l'un de la cathédrale, l'autre de Saint-Sernin.

(2) L'appel au bras séculier n'était pas une nouveauté en pratique, mais il n'était pas codifié. Il va l'être d'une façon plus précise dans la constitution *Ad abolendam*, que Lucius III promulguera à la suite du concile de Vérone, où le pape et l'empereur Frédéric Barberousse s'étaient réunis pour lutter contre les hérétiques d'Allemagne et d'Italie : cathares, Pauvres de Lyon et Arnaldistes (disciples d'Arnaud de Brescia). Les hérétiques qui seront arrêtés, s'ils n'abjurent pas et s'ils sont condamnés après jugement des autorités ecclésiastiques, seront livrés au bras séculier pour une juste punition *(animadversio debita)*. Les relaps seront punis sans jugement. Les évêques doivent faire visiter leurs diocèses pour rechercher les hérétiques ; les seigneurs et les consuls des cités sont tenus d'aider l'Église dans cette lutte sous peine d'excommunication et d'interdit.

l'archevêque de Narbonne, puis, fait nouveau, il réunit un contingent de chevaliers catholiques de Provence et du bas Languedoc et va mettre le siège devant Lavaur, repaire d'hérétiques, que protège Roger II Trencavel (1). La place rendue par Adélaïde de Burlats, sa femme, le vicomte fait mine de se soumettre et après le départ du légat les hérétiques reprennent leur vie normale au grand jour. Ils le peuvent d'autant plus aisément qu'en 1194 la mort de Raymond V fait tomber le comté de Toulouse entre les mains de son fils, Raymond VI, ami et protecteur des cathares. Roger II Trencavel est mort la même année, le tuteur et l'entourage de son fils mineur Raymond-Roger sont tout acquis à l'hérésie. Enfin l'empereur Henri VI a envahi l'Italie et le pape Célestin III a des préoccupations plus directes que l'hérésie albigeoise.

L'hérésie était triomphante en Languedoc, lorsqu'en 1198 fut élu pape un jeune cardinal de trente-huit ans qui sera Innocent III.

Né en 1160, d'une grande famille romaine, Lothaire Segni, le futur Innocent III, après avoir étudié la théologie à Paris sous Pierre de Corbeil et le droit canon à Bologne, fut fait cardinal à trente ans par Clément III, qui était son parent. Tenu à l'écart par Célestin III pour des raisons de rivalité entre familles, il fut cependant élu pape le 8 janvier 1198. Son pontificat est, sinon un des plus glorieux, du moins un des plus grands. Ce pape de trente-huit ans était un homme d'une admirable noblesse d'âme, d'une austérité farouche, fougueux dans l'action, impassible au milieu des succès et des revers. Très énergique, d'une activité incroyable, il ne reculera devant aucune tâche et il plaçait sa mission très haut. Les quelques ouvrages de théologie mystique qu'il a composés pour occuper ses loisirs forcés pendant le pontificat de Célestin III dénotent un pessimisme presque aussi noir que celui des cathares : « La misère est le lot de l'homme... La nature humaine est de plus en plus corrompue. Le monde et notre corps vieillissent. » C'est à l'Église, sous la conduite de son chef, de régénérer les hommes et de les mener, puisqu'ils sont incapables de se conduire, sur la voie du salut. Il faut leur rendre l'énergie nécessaire et en même temps alléger leur misère.

(1) Cette expédition armée de 1181 est la première croisade contre les Albigeois. Le légat n'emploie cet ultime moyen que devant l'impossibilité d'obtenir une action efficace du vicomte Trencavel contre les hérétiques. Le processus sera le même en 1209 à l'égard d'abord du vicomte de Béziers, puis du comte de Toulouse.

Ces buts expliquent l'ambition immense, mais très sincère et très pure d'Innocent III. Comme nous l'avons dit, il fut le juriste, le théoricien et le réalisateur malheureux de l'*imperium mundi*, par lequel la papauté devait faire régner la paix sur un monde organisé et gouverné par elle. Depuis les États de l'Église qu'il agrandit et les républiques lombardes et toscanes dont il ne peut se faire obéir, il étend son action jusqu'en Norvège et en Pologne. En Allemagne il fait des empereurs, l'Angleterre devient un fief du Saint-Siège, le roi d'Aragon se fait couronner à Rome, les autres rois de la Péninsule attendent son soutien contre les Maures, la France est une fille indocile, mais qui a de bons principes et à qui on pardonne son indépendance en faveur de sa fidélité.

Toutes les initiatives d'Innocent III ne furent pas heureuses. Le choix d'Otton de Brunswick, puis de Frédéric II, est discutable ; la condamnation de la Grande Charte en Angleterre est une erreur, toutefois le but n'en reste pas moins grand de faire triompher dans une chrétienté unie la devise : « *pax et fides.* » Tels sont les principes qu'Innocent III défendra lorsqu'il fera prêcher la Croisade contre les Albigeois. On a souvent dit que ce pape avait été un homme supérieur à son temps. Ce fut, dit Luchaire, un homme supérieur de son temps, dont il a le dynamisme violent, l'activité infatigable, le sens du grand et l'énergie tenace. Sa personnalité de premier plan jouera un rôle dans l'histoire de la Croisade albigeoise, mais le cours des événements était fixé par les circonstances et la Croisade était dans l'ordre des choses.

Innocent III ne changea rien à ce qui s'était fait avant lui, il employa d'abord les mêmes méthodes que ses prédécesseurs. Trois mois après son élection il lance une lettre circulaire à tous les archevêques du Midi leur annonçant l'envoi d'une nouvelle mission et leur demandant leur appui pour les deux prédicateurs, les cisterciens Raynier et Guy. Il enjoignait en même temps « aux princes, aux comtes et à tous les seigneurs barons de vos provinces, pour la rémission de leurs péchés, de traiter favorablement ces envoyés et de les aider de toute leur autorité contre les hérétiques, de proscrire ceux que frère Raynier aura excommuniés, de confisquer leurs biens et d'user envers eux d'une plus grande rigueur, s'ils persistent à vouloir demeurer dans le pays après leur excommunication. Nous leur avons donné le pouvoir de forcer les seigneurs d'agir ainsi, soit en les frappant d'excommunication, soit en lançant l'interdit sur leurs terres ».

Ce n'était déjà plus seulement l'appel au bras séculier, c'était la mobilisation des seigneurs féodaux contre l'hérésie. Innocent III prévoit la Croisade, lorsque dans la même lettre il ajoute : « Nous enjoignons aussi à tous les peuples de s'armer contre les hérétiques, quand frère Raynier et frère Guy jugeront à propos de le leur ordonner et nous accordons à ceux qui prendront part à cette expédition pour la conservation de la foi l'indulgence que gagnent les pèlerins de Saint-Pierre de Rome ou de Saint-Jacques de Compostelle. »

Si les légats avaient suivi à la lettre les ordres qui leur étaient donnés, ils auraient pu allumer immédiatement la guerre. Sans doute les instructions orales qu'ils avaient reçues d'Innocent III étaient-elles plus conciliantes que la lettre aux archevêques destinée vraisemblablement à impressionner les destinataires et leurs ressortissants. Il ne s'agissait d'ailleurs que de chasser les hérétiques.

Frère Raynier, étant tombé malade, fut remplacé par Pierre de Castelnau, archidiacre de Maguelonne, qui dès sa nomination fit profession dans l'abbaye cistercienne de Fontfroide. Un légat, le cardinal de Sainte-Prisque, semble n'avoir fait que passer et enfin la mission se stabilisa avec Pierre de Castelnau et frère Raoul, auxquels Innocent III adjoignit leur supérieur, l'abbé de Cîteaux, Arnaud-Amaury. Cette nomination montre que les cisterciens avaient une sorte de monopole de la lutte contre l'hérésie et que le pape attachait à leur mission une grande importance. Pour renforcer leur action, il leur donna le titre de légats avec « un pouvoir plein et entier dans les provinces d'Aix, Arles et Narbonne et dans les diocèses voisins qui peuvent être infectés d'hérésie, d'y détruire, d'y arracher, d'y planter tout ce qui sera nécessaire et d'y punir les contradicteurs ».

Arnaud-Amaury, cousin des vicomtes de Narbonne, avait été d'abord abbé de Grandselve, un des grands monastères cisterciens du Languedoc. Enfin il avait été élu abbé de Cîteaux, chef d'ordre des cisterciens. C'était une puissance de l'Église qu'Innocent III envoyait au secours de ses missionnaires et aussi un homme dont le rôle allait être considérable dans la lutte qui approchait. D'une énergie qui confinait à la violence, d'un courage à toute épreuve, d'une volonté tenace, Arnaud-Amaury fut pour beaucoup dans le succès de la Croisade. Certes ce chef né avait les défauts de ses qualités et, quelle que fût la sain-

teté de la cause à laquelle il s'était voué, son action et son zèle nous apparaissent parfois comme peu compatibles avec son état.

LES CONFÉRENCES CONTRADICTOIRES. SAINT DOMINIQUE

La première tâche à laquelle s'attachèrent les légats fut l'épuration du haut clergé, tâche, ainsi que nous l'avons vu, particulièrement urgente, étant donnés l'état d'esprit et l'insuffisance de l'épiscopat. C'est alors que l'archevêque de Narbonne, les évêques de Béziers, de Toulouse et de Viviers furent déclarés suspens.

Les légats veulent, comme l'ordonnait Innocent III, s'assurer l'appui des puissances séculières. Ils contraignent les capitouls de Toulouse à jurer qu'ils resteront fidèles à la foi catholique, ils exigent le même serment du comte Raymond VI. Pierre d'Aragon à leur instigation prend de sévères mesures contre les vaudois et oblige les consuls de Carcassonne à se soumettre. Enfin les légats, selon le désir exprimé par Innocent III, inaugurent une nouvelle méthode. Ils organisent une campagne de prédication et de conférences contradictoires, auxquelles sont conviés les hérétiques. Ces débats eurent un succès considérable de public. Le prestige de l'éloquence est plus grand encore dans le Midi que dans le reste de la Gaule. Les Albigeois déléguaient à ces débats leurs meilleurs champions et l'assistance choisissait les arbitres qui devaient donner la palme à l'un ou l'autre parti (1).

En 1204 Pierre de Castelnau et frère Raoul tinrent la première de ces conférences contradictoires à Carcassonne en présence

(1) A noter les progrès accomplis par les Albigeois depuis la conférence de Lombers, où les évêques refusèrent d'entrer en discussion avec le Parfait Olivier, leader des hérétiques. Maintenant ce sont les légats du pape qui convient leurs adversaires à la controverse. L'autorité de l'Église est si affaiblie dans le Midi qu'elle ne peut plus ordonner et doit tenter de convaincre. Ces réunions contradictoires, si animées qu'elles fussent dans la discussion, ne tournèrent jamais à la bagarre et il n'y eut pas d'obstruction, que la majorité de l'assistance fût orthodoxe ou hérétique. Enfin constatons que des gens, qui étaient ainsi invités à défendre publiquement leur croyance, n'avaient pas de raisons de se cacher et de dissimuler leur foi, comme le prétendent ceux qui veulent faire de la poésie des troubadours un véhicule secret de l'hérésie.

de Pierre II, roi d'Aragon. Treize catholiques et treize cathares furent choisis comme arbitres et le débat s'engagea entre les légats et l'évêque cathare Bernard de Simorre, assisté de Parfaits. Ceux-ci défendirent hardiment leur doctrine. Malheureusement la sentence des arbitres ne nous est pas connue. Le résultat fut en tout cas médiocre, car à la fin de l'année Pierre de Castelnau, arguant de sa mauvaise santé, demandait au pape de le remplacer et de le rendre à son monastère. Le malheureux légat avait des raisons d'être découragé. Si à Toulouse il avait pu obtenir des consuls le serment de rester attachés à la foi, il n'avait obtenu cet engagement que sous la menace. A Béziers l'évêque, le vicomte et les consuls s'étaient montrés aussi réfractaires les uns que les autres à procéder contre les hérétiques.

Innocent III à cette demande de relève répondit par une lettre émue, mais nette : « L'action vaut mieux que la contemplation... Vous n'avez pas réussi comme vous vouliez, mais ce n'est pas le succès que Dieu récompense, c'est le travail... Insistez, argumentez, implorez, et à force de patience et d'éloquence ramenez les dévoyés. » Ces excellents conseils durent faire pousser au légat quelques soupirs de résignation et de doute. Et peut-être eût-il insisté pour retrouver le calme de Fontfroide, si la mission cistercienne n'avait reçu un secours imprévu qui devait retarder de quelques années l'emploi de la force.

Un roi espagnol, mal identifié, avait envoyé en mission à travers l'Europe Diego ou Dièguе, évêque d'Osma, et dans la suite du prélat se trouvait le sous-prieur du chapitre d'Osma, Dominique de Guzman. L'évêque et le futur saint, leur mission accomplie, revinrent par Rome et, animés d'un zèle apostolique, demandèrent à Innocent III la permission d'aller évangéliser les Comans, peuple turc païen de la Russie méridionale. Le pape ordonna à Dièguе, qui voulait renoncer à son siège épiscopal, de retourner dans son diocèse. L'évêque d'Osma et son sous-prieur étaient en route pour l'Espagne, lorsque en août 1206 ils rencontrèrent à Montpellier l'abbé général Arnaud-Amaury, Pierre de Castelnau et frère Raoul.

Les trois cisterciens contèrent aux Espagnols leurs déboires et déplorèrent l'inanité de leurs efforts. Ils ne trouvèrent pas chez leurs auditeurs la compassion qu'ils attendaient. Au contraire l'évêque d'Osma fit la leçon au général des cisterciens et aux légats du pape : « Laisser tout le reste, leur dit-il, d'après Pierre des Vaux-de-

Cernay, pour se consacrer exclusivement et avec ardeur à la prédication, agir de manière à fermer la bouche aux méchants ; enseigner à l'exemple du divin Maître en toute humilité, aller à pied sans attirail fastueux, sans argent, à la manière des apôtres. »

Jusqu'alors les missionnaires avaient cru de leur dignité de représentants du Saint-Siège de se déplacer avec une suite nombreuse, un train de mulets portant les bagages. Le conseil qu'on leur donnait était imprévu ; d'autres, moins sincèrement attachés au triomphe de la foi, l'auraient trouvé impertinent. Arnaud-Amaury, lui, fut séduit par la perspective d'une vie de sacrifice, toutefois il se méfiait de ces Espagnols, qui allaient retourner dans leur pays. « Si quelqu'un d'autorisé veut nous précéder dans cette voie, nous le suivrons » répondit-il. Diègue d'Osma releva le gant aussitôt et, renvoyant ses bagages et sa suite, sauf le futur saint Dominique, se déclara prêt à donner l'exemple de la prédication dans la simplicité et la pauvreté évangéliques, à l'imitation des Parfaits albigeois.

Si les moines de Cîteaux pouvaient rivaliser avec les Parfaits dans l'abstinence et les mortifications, cette vie d'ascétisme, ls la menaient derrière les murs du couvent. Les trois missionnaires du Languedoc allaient eux aussi se lancer à l'évangélisation du pays sans bagages ni escorte, vêtus de leur robe blanche et vivant de charité. Qui avait eu l'idée de ce retour à la prédication apostolique? Saint Dominique, disent les dominicains, Innocent III, répondent Achille Luchaire et Jean Guiraud. Rien ne permet de conclure d'une façon certaine. Vraisemblablement l'idée naquit d'une conversation entre Innocent III, Diègue et Dominique, au cours de laquelle furent discutées les raisons de l'insuccès des cisterciens et celles du succès des prédicateurs cathares. Pour se faire entendre des légats, l'évêque d'Osma et Dominique devaient être chargés d'instructions verbales du pape. Ce qui est certain, c'est que le pape, s'il ne l'a suggérée, approuva cette méthode par une bulle de la fin de 1206. D'autre part, les 28 mai 1204, 16 janvier et 7 février 1205 il avait pressé Philippe Auguste de faire une démonstration dans le Languedoc pour contraindre les barons et les cités à chasser les hérétiques. Or, son appel suivant est de novembre 1207, c'est-à-dire que le pape a voulu laisser se développer l'expérience de saint Dominique et en attendre les résultats.

Diègue et Dominique commencèrent leur prédication à Mont-

pellier même. Arnaud-Amaury, qui était allé présider le chapitre général de l'ordre (septembre 1206), ramena en mars 1207 douze abbés, dont Guy des Vaux-de-Cernay, l'oncle de l'historien, et les missionnaires de la nouvelle méthode sillonnèrent le Languedoc. Les résultats ne nous sont connus que par les conférences contradictoires qui marquent les étapes de cette prédication.

Les conférences prirent tout de suite plus d'ampleur que celle de Carcassonne qu'avaient tenue frère Raynier et frère Guy. Attaqués sur leur propre terrain, les Parfaits se défendirent avec énergie. Le bureau continua d'être choisi par l'assistance ; de plus les deux partis rédigeaient à l'avance des *libelli*, sortes d'aide-mémoire pour les arbitres, portant sur les points qui devaient venir en discussion. Plusieurs rencontres eurent lieu avant le retour d'Arnaud : la première à Servian (fin 1206).

L'évêque d'Osma et saint Dominique se heurtèrent à deux Parfaits célèbres, dont l'un avait été doyen du chapitre de Nevers avant de passer à l'hérésie. La lutte fut chaude, si on en juge par le ton des répliques. Les habitants auraient, dit Pierre des Vaux-de-Cernay, volontiers chassé les hérétiques, s'ils n'en avaient été empêchés par leur seigneur, hérétique lui-même.

A Béziers après quinze jours de prédications et de controverses, à Carcassonne (1) après huit jours, résultat nul. Même échec à Verfeil, que saint Bernard avait maudit soixante ans plus tôt.

En avril 1207 à Montréal, place importante aux confins du Carcassès et du Toulousain, citadelle de l'hérésie, l'évêque d'Osma, saint Dominique, Pierre de Castelnau et frère Raoul affrontèrent les meilleurs champions cathares : Pons Jourdain, Arnaud Othon, Benoit de Termes, diacre cathare de Carcassonne et futur évêque du Razès, et Guilabert de Castres, frère majeur ou peut-être déjà évêque de Toulouse. Le débat dura quinze jours. Les arbitres refusèrent de se prononcer et même de rendre leurs aide-mémoires aux catholiques. Cent cinquante hérétiques, dit-on, se convertirent.

La lutte reprit à Fanjeaux, autre bourg fortifié, voisin de Montréal, et se circonscrivit entre saint Dominique et Guilabert de Castres, chargés respectivement de la rédaction des *libelli* de leur

(1) Saint Dominique, d'après ses hagiographes, commença alors la série de ses miracles. Des moissonneurs aux environs de Carcassonne l'ayant insulté, leurs gerbes se couvrirent de sang.

parti. C'est là que la tradition place le miracle du feu, que devait peindre Fra Angelico (Musée du Louvre). Les arbitres, peut-être hérétiques, eurent l'idée de faire subir aux deux parchemins contenant les mémoires l'épreuve du feu. Celui des cathares se consuma normalement, tandis que celui de saint Dominique jaillissant du foyer avec force alla brûler la poutre sur laquelle reposait le manteau de la cheminée. Trois fois l'expérience fut renouvelée et trois fois le parchemin orthodoxe sortit intact du brasier et marqua la poutre d'une profonde brûlure (1). Les arbitres décidèrent de ne pas ébruiter ce miracle, il fut proclamé par un chevalier qui avait assisté à la scène.

La dernière conférence et la plus importante, eut lieu à Pamiers en 1207 (2). Pamiers était la première ville du comté de Foix en remontant l'Ariège. C'était un centre cathare et vaudois important. Esclarmonde de Foix, la sœur du comte Raymond-Roger, « consolée » elle-même, y recevait tous les cathares en renom, dans la maison des Parfaits qu'elle entretenait. Cependant la ville pour sa part était en majorité vaudoise, de sorte que les prédicateurs orthodoxes eurent à combattre les tenants des deux sectes, réconciliés à cette occasion. On s'arrêta à un arbitre unique et ce périlleux honneur fut dévolu à maître Arnaud de Crampagna, clerc séculier, qui penchait pour les hérétiques ou tout au moins leur était sympathique. Le comte Raymond-Roger avait offert la grande salle du château du Castela pour les séances.

L'évêque d'Osma, saint Dominique et les cisterciens avaient reçu le renfort de Foulques, nouvel évêque de Toulouse, et de Navarre, évêque de Saint-Lizier en Couserans. La discussion tourna parfois à l'aigre, si l'on en croit l'apostrophe lancée par frère Étienne de la Miséricorde à Esclarmonde : « Dame, allez donc filer votre quenouille, ce n'est pas à vous de prendre la parole dans une assemblée comme celle-ci. » L'arbitre se prononça pour les catholiques. Il avait été si bien convaincu qu'il devint après la

(1) On montre encore dans l'église de Fanjeaux une poutre avec ses encoches brûlées à trois doigts de profondeur. Pierre des Vaux-de-Cernay, avec quelques nuances, place le miracle à Montréal.

(2) Toutes les conférences précédentes s'étaient tenues sur les vicomtés Trencavel et celle-ci se tient sur le comté de Foix. Vicomtés et comté étaient les régions du Languedoc les plus profondément atteintes par l'hérésie, d'où la nécessité d'y consacrer plus de soins et de peines. Toutefois il est curieux qu'un seul de ces débats contradictoires, celui de Verfeil, se soit tenu sur les terres du comte de Toulouse.

croisade un inquisiteur d'autant plus averti qu'il avait fréquenté les hérétiques. Si les cathares se montrèrent irréductibles, un certain nombre de vaudois se convertirent et en particulier Durand de Huesca, qui avec l'appui d'Innocent III devait créer les « Pauvres catholiques », précurseurs de saint François et des frères mineurs.

Après cette conférence la mission se dispersa. L'évêque d'Osma regagna son diocèse, Arnaud-Amaury retourna à Cîteaux et Pierre de Castelnau s'occupa presque exclusivement de Raymond VI. Saint Dominique, aidé de quelques cisterciens, dont Guy des Vaux-de-Cernay, continua de prêcher et de faire des miracles, sans grands résultats cependant. Le saint avait eu l'idée de la prédication de la pauvreté, mais la faute des hérétiques lui paraissait tellement grave qu'il infligeait des punitions très dures, si dures qu'elles pouvaient faire hésiter les âmes tièdes. A un nommé Pons Roger, de Tréville en Lauragais, il imposa de recevoir pendant trois dimanches la flagellation de l'entrée du village à l'église, de porter sur un habit religieux une croix de chaque côté de la poitrine, d'entendre la messe tous les jours et de se soumettre à une abstinence plus sévère que celle que s'imposaient les Parfaits. Comme le dit Luchaire : « Si la réconciliation avec l'Église entraînait alors les mêmes effets pour tous les convertis, on ne sera peut-être pas très surpris de l'insuccès des convertisseurs (1). »

Pons Roger était peut-être un Parfait, ce qui expliquerait la sévérité de la pénitence. Ce qui est certain en tous cas, c'est le peu de résultats obtenus par la mission, même après l'arrivée de saint Dominique et la mise en application de ses nouvelles méthodes. L'échec est si patent que les contemporains sont unanimes à le constater et à le déplorer. Guillaume de Puylaurens, parlant des prédications, conclut : « Les champions de Dieu reconnurent que ce moyen était impuissant à éteindre l'incendie. » Pierre des Vaux-de-Cernay, bien renseigné par son oncle, précise : « Nos saints prédicateurs ont couru partout, et partout dans les discussions triomphé des hérétiques, mais comme ceux-ci étaient obstinés dans leur malice, ils n'ont pas réussi à les convertir. Aussi, après un long effort, comme en prêchant et en discutant ils obtinrent peu de chose ou rien du tout, ils ne tardèrent pas à revenir en France. »

(1) Il faut encore une fois tenir compte que les gens du Moyen Age étaient autrement trempés que nous et que ce châtiment ne leur apparaissait pas aussi extraordinaire.

Enfin le troubadour de la première partie de la *Chanson de la Croisade* gémit : « Il faut que je le dise : ces gens ne font pas plus de cas des sermons que d'une pomme gâtée. Cinq ans durant ou environ ils continuèrent à se comporter de la sorte. Elle n'a pas voulu se convertir, cette gent égarée ! Et elle est cause que maints hommes sont morts, que des foules entières ont péri : d'autres encore auront le même sort, avant que la guerre soit finie ; car il n'en peut être autrement (1). »

INNOCENT III ET RAYMOND VI

Aucun espoir ne subsistait de vaincre l'hérésie par la persuasion. Pour toutes les raisons que nous avons énumérées au chapitre précédent, le catharisme et le valdisme avaient conquis le pays et s'y étaient enracinés. Déjà Innocent III pensait à recourir à la force, mais Pierre de Castelnau, parallèlement à l'action évangélisatrice de saint Dominique, tentait de ramener Raymond VI à l'orthodoxie ou plutôt, si le comte n'était pas réellement hérétique, de lui redonner le sens de l'autorité et de le contraindre à chasser les hérétiques de ses domaines.

Le comte n'ayant pas tenu les promesses qu'il lui avait faites en 1205, le légat tenta une attaque de flanc. En 1207 il se rendit en Provence, imposa la paix aux vassaux de Raymond VI en lutte entre eux et contre le comte, puis les réunit en une ligue destinée à combattre les hérétiques. Cela fait, il invita le comte à adhérer à cette ligue. Le coup était habile. Si Raymond VI acceptait, il se trouvait porté par ses propres vassaux contre les hérétiques ; s'il refusait, c'était un aveu public de connivence avec les hérétiques. Raymond VI, velléitaire, avait des sursauts d'énergie. Il refusa. Le légat aussitôt délia ses vassaux de leur serment de fidélité, l'excommunia et jeta l'interdit sur le comté. L'exposé des motifs, confirmé par Innocent III, le 20 mai 1207, dans une lettre aux métropolitains, est un bon résumé des griefs de l'Église : « Il

(1) Guillaume de Tudèle est favorable à la Croisade, il donne la note des catholiques du Toulousain, pour lesquels la Croisade est chose nécessaire. Ce qu'ils n'admettront pas, c'est la domination française.

est excommunié pour avoir soldé les routiers qu'il emploie à ravager le pays, pour avoir violé la paix du carême, des jours de fête et des quatre-temps, confié aux Juifs des charges publiques, persécuté des abbayes, armé des églises et des forteresses, augmenté les péages à un degré intolérable (1), dépouillé de ses biens l'évêque de Carpentras, refusé de signer la paix de Provence, enfin parce qu'il protège les hérétiques, les reçoit chez lui et qu'au mépris de ses serments réitérés il est devenu hérétique lui-même. »

Cette dernière accusation était pour le moins aventurée, Innocent III ne vérifiait pas toujours de très près l'exactitude de sa documentation. La plume à la main, il était terrible. On en jugera par sa lettre de la même date que la précédente et adressée à Raymond VI : « Vous n'êtes pas de fer, votre corps est comme celui des autres, vous pouvez être envahi par la fièvre, frappé de lèpre, de paralysie, devenir démoniaque ou perclus de maux incurables. La puissance divine peut même vous changer en bête comme le roi de Babylone. Eh quoi ! l'illustre roi d'Aragon et presque tous les autres grands seigneurs, vos voisins, ont juré la paix pour obéir aux légats apostoliques ; vous seul la repoussez et cherchez votre lucre dans la guerre, comme un corbeau qui se repaît de charogne ! Lorsque vous étiez à la tête de vos Aragonais et que vous osiez guerroyer dans toute la province d'Arles, l'évêque d'Orange vous ayant prié d'épargner les monastères et de vous abstenir, du moins dans le saint temps et les jours de fête, de ravager le pays, vous avez pris sa main droite et vous avez juré par elle que vous n'auriez aucun égard ni pour le saint temps ni pour les dimanches, que vous ne cesseriez de causer des dommages aux lieux pieux et aux personnes ecclésiastiques. Le serment que vous avez fait en cette occasion, qu'on doit appeler plutôt un parjure, vous l'avez observé plus exactement que ceux que vous avez faits pour une fin honnête et légitime. Impie cruel et barbare tyran... Vous n'avez pas honte de violer le serment par lequel vous avez juré de chasser les hérétiques de votre fief? Et lorsque notre légat vous a reproché de les défendre, vous avez osé lui répondre que vous trouveriez facilement tel hérésiarque, tel évêque cathare qui saurait démontrer la supériorité de sa religion sur celle des catholiques ! »

(1) Les forteresses dont il s'agit sont celles élevées sur les terres ecclésiastiques ; les péages gênaient non seulement le commerce, mais aussi les pèlerins. Ils se compliquaient de droits de guidage perçus par les seigneurs en échange de leur protection dans la traversée de leurs terres

Après cette mercuriale, dont nous ne donnons qu'une partie, Innocent III passe aux menaces précises. Si le comte ne se soumet pas, on lui enlèvera le comté de Mauguio qu'il tient en fief de l'Église romaine (1) et on ameutera contre lui les princes voisins, dont chacun pourra légitimement garder ce qu'il aura conquis du comté de Toulouse (2).

C'est la première ébauche de la Croisade par la théorie de « l'exposition en proie ». Le pape, « prince de toute la terre » et supérieur à tous les princes temporels, a le pouvoir, pour le bien de l'Église universelle et de la chrétienté, de disposer de leurs domaines, s'ils se montrent incapables ou rebelles. C'est ainsi que l'Angleterre, entraînée à la ruine et à la rébellion par Jean sans Terre, sera donnée à Philippe Auguste, à charge par lui de la conquérir et de la faire rentrer dans l'ordre et l'obéissance. D'après la coutume féodale seul le suzerain peut à l'appel du pape intervenir contre un de ses vassaux. Jean sans Terre était vassal du roi de France, au moins pour ses domaines continentaux. Toutefois, en cas de carence du suzerain le pape décrète l'*exposition en proie*. La terre est alors à celui qui la pourra conquérir, sous réserve qu'il en fasse hommage au suzerain légitime. Philippe Auguste étant défaillant, puisqu'il ne répondra pas aux appels du pape, celui-ci, s'il veut rétablir l'unité de l'Église, doit se passer de lui et faire appel à d'autres forces séculières. C'est l'*exposition en proie* qui fera des croisés les détenteurs légaux des terres conquises.

Raymond VI ne peut s'illusionner. De la part d'un homme tel qu'Innocent III ces menaces ne sont pas des paroles en l'air. Le comte sait que le pape par trois fois a sollicité Philippe Auguste et qu'à défaut du roi il cherchera et trouvera d'autres défenseurs. Néanmoins il persiste dans sa résistance.

Lorsque, avec un courage que loue hautement Pierre des Vaux-de-Cernay, Pierre de Castelnau va relancer le comte à Toulouse

(1) Le dernier comte, un Pelet, par testament en avait fait hommage au Saint-Siège et Raymond VI l'avait hérité en fief du Saint-Siège par sa première femme, Ermessinde de Pelet.

(2) « Comme nous ne pouvons laisser impunie une si grande injure faite à l'Église universelle et même à Dieu, sachez que nous vous ferons ôter les domaines que vous tenez de l'Église romaine ; et si cette punition ne vous fait pas rentrer en vous-même, nous enjoindrons à tous les princes voisins de s'élever contre vous comme un ennemi de Jésus-Christ et un persécuteur de l'Église, avec permission à chacun de retenir toutes les terres dont il pourra s'emparer sur vous, afin que le pays ne soit plus infecté d'hérésie sous votre domination. »

et lui commenter de vive voix les ordres du pape, Raymond VI écoute les plaintes et les exhortations du légat, mais refuse toutes les réparations qui lui sont demandées.

Cette fois Innocent III ne peut plus conserver d'illusions. Les missions de prédication ont définitivement échoué et d'autre part Raymond VI enfoncé dans son erreur ne sera jamais l'auxiliaire du Saint-Siège contre les hérétiques ; il ne reste que l'appel à la force. Reprenant, au moins dans son esprit, le proverbe espagnol, jeté par saint Dominique aux hérétiques, lui aussi pourra s'écrier : « Là où ne vaut la bénédiction, vaudra le bâton. »

Une fois de plus les regards du pape se tournent vers le roi de France. Les rapports entre Innocent III et Philippe Auguste n'étaient pas des meilleurs. Le pape avait deux fois au moins déçu le roi dans la lutte que celui-ci menait contre Jean sans Terre et l'affaire du divorce d'Ingeburge de Danemark et du renvoi d'Agnès de Méran était toujours pendante. Toutefois, et bien que son domaine fût encore restreint, la monarchie française constituait une force, dont Philippe Auguste était le digne représentant. La France était la fille aînée de l'Église, fille souvent indocile, mais fidèle et sûre. Alors que l'Angleterre était passée des mains valeureuses, mais inconstantes, de Richard Cœur de Lion à celles de son frère Jean sans Terre, vicieux et déloyal, que l'Allemagne se débattait dans la querelle de la succession d'Henri VI, que l'Espagne bataillait contre les Maures, la France de Philippe Auguste, maintenant bien unie sous une autorité ferme et reconnue, représentait la seule force solide en Europe. La France et la papauté sont obligatoirement alliées, quels que soient les différends du roi et du pape (1).

Un autre roi était à Rome bien en cour, c'était le roi d'Aragon Pierre II. La royauté d'Aragon étant théoriquement élective, Pierre II, pour échapper à cette sujétion, était allé se faire couronner à Rome ; en 1204 il avait pris des mesures sévères contre

(1) Dans le projet d'*imperium mundi* que tente de réaliser Innocent III la position de Philippe Auguste est assez singulière. Il est le fils obéissant de Rome, l'Église de France est la plus disciplinée et la plus édifiante, pourtant le roi a une politique gallicane. Les évêques loyaux envers le pape le sont autant envers le roi et Philippe Auguste n'admet pas d'ingérence de la papauté dans ses affaires féodales. Lorsqu'en 1204 au concile de Meaux les légats veulent contraindre le roi à la paix avec l'Angleterre, les évêques refusent leur appui et les légats doivent renoncer. Le conflit restera théorique, mais il existe et sera sous-jacent dans l'affaire du Languedoc.

les vaudois ; il avait en 1205 enlevé aux hérétiques la place de Lescure, fief du Saint-Siège, près d'Albi ; enfin il cachait à peine ses visées sur le Languedoc, où déjà les Trencavel, vicomtes de Carcassonne et de Béziers, sont ses vassaux. Ayant épousé Marie de Montpellier, unique héritière de Guillaume VIII, seigneur de Montpellier, il a réussi, après avoir maté les bourgeois peu soucieux de cette domination, à se faire reconnaître la possession de la ville. Son rêve est de se constituer avec l'Aragon, le comté de Barcelone, le Roussillon, Carlat, la vicomté de Gévaudan et Montpellier d'une part, le comté de Foix, le comté de Toulouse, Albi, Carcassonne et Béziers d'autre part, un vaste royaume à cheval sur les Pyrénées, qui lui donnerait la suprématie en Espagne.

Dans ces conditions, il eût été logique que, à défaut de Philippe Auguste, le pape s'adressât à Pierre II pour forcer, sinon la soumission de Raymond VI, comte de Toulouse, au moins celle de Raymond-Roger Trencavel, qui pour Béziers et Carcassonne était vassal de l'Aragon. Or Innocent III n'en fait rien, jamais il ne fera appel à l'Aragon, même quand ses tentatives ultérieures auprès de Philippe Auguste auront échoué. Cette abstention fait honneur à la prudence d'Innocent III et à son sens politique. En effet les Trencavel, vassaux immédiats des comtes de Toulouse, étaient, en théorie tout au moins, vassaux médiats du roi de France et, s'ils avaient pu transférer à l'Aragon l'hommage qu'ils devaient à Toulouse, le roi de France se considérait toujours comme leur suzerain supérieur. Héritier ici des Carolingiens, le roi est suzerain de toute la terre de France jusqu'aux Pyrénées et même au delà par les marches de Navarre et de Catalogne. Enfin, en principe, sinon en fait, — et un principe suffit à Philippe Auguste, puisqu'il a la force — les nombreux seigneurs indépendants des domaines des Trencavel sont considérés comme des vassaux immédiats de la couronne. Louis VII n'a-t-il pas cru pouvoir donner à Roger Trencavel le château de Minerve?

Innocent III n'ignore pas cette situation et les prétentions de la couronne de France sur le Languedoc. Un appel à Pierre II d'Aragon serait un défi à Philippe Auguste et le pape a trop besoin du roi de France dans ses affaires anglaises et allemandes pour courir ce risque.

Malgré ses échecs répétés auprès du roi de France Innocent III ne se décourage pas. Le 17 novembre 1207 il écrit à nouveau à

Philippe Auguste : « Il faut que les sectaires soient écrasés par la vertu de votre puissance et que les malheurs de la guerre les ramènent à la vérité. » Toutefois, peu confiant dans cette nouvelle démarche, en même temps qu'il s'adresse au roi, il envoie une lettre circulaire, presque dans les mêmes termes, aux grands feudataires de la couronne : au duc de Bourgogne, aux comtes de Bar, de Nevers, de Dreux, à la comtesse de Champagne et en général à tous les comtes, barons, chevaliers et fidèles du royaume de France, auxquels il promet les mêmes indulgences que pour la croisade de Terre Sainte. Ce n'est plus le recours au suzerain légitime, c'est déjà l'appel à la croisade et l'exposition en proie.

Cette fois Philippe Auguste marque le coup et répond à la lettre du pape, mais, au lieu de le faire directement, il adresse sa réponse à l'évêque de Paris. Ses moyens, dit-il, ne lui permettent pas d'entretenir deux armées à la fois, l'une contre Jean sans Terre, l'autre contre les Albigeois. Pour qu'il puisse satisfaire à la demande du pape, il faudrait que celui-ci négociât une trêve de deux ans entre la France et l'Angleterre et que les frais de l'expédition fussent assurés par un subside levé sur le clergé et les nobles. C'est une défaite, car Philippe Auguste n'ignore pas que le pape est alors sans action sur Jean sans Terre, qu'il se prépare à excommunier.

Nous ignorons si les hauts barons pressentis ont répondu, car un événement imprévu vint transformer ces projets en réalité et frapper les trois coups du drame qui depuis plus de deux ans se préparait. Le 14 janvier 1208 le représentant du Saint-Siège, le légat apostolique Pierre de Castelnau, était assassiné par un chevalier provençal, vassal du comte de Toulouse.

LE MEURTRE DU LÉGAT PIERRE DE CASTELNAU (14 janvier 1208)

Raymond VI, désireux de faire lever l'excommunication dont il était frappé — prétexte, diront ses ennemis — avait convoqué à Saint-Gilles (1) Pierre de Castelnau et l'évêque du Couserans.

(1) Pendant toute cette période Raymond VI est sur le Rhône, où il mène une guerre obscure et mal connue contre ses vassaux de Provence,

L'entrevue n'aboutit pas. Comme toujours, le comte argue de sa bonne foi et de sa foi tout court, fait des promesses, et, mis au pied du mur, se dérobe et refuse d'agir. Les légats s'en vont, salués par cette menace, selon Innocent III : « Partout où vous irez, par terre et par eau, prenez garde, j'aurai l'œil sur vous. » Les légats avant de passer le Rhône prennent gîte pour la nuit dans une hôtellerie de la rive droite. Au jour, leur messe dite, ils montent sur leurs mules et se disposent à franchir le fleuve, lorsqu'un chevalier se jette sur Pierre de Castelnau et le perce de sa lance. Avant de mourir, le légat pardonne à son meurtrier, qui s'enfuit à Beaucaire, « où étaient ses parents ».

Innocent III ne doute pas de la culpabilité de Raymond VI, qui par vengeance aurait armé le bras de l'assassin ; cette accusation est trop prévue pour être acceptée sans examen. On pourrait rééditer à ce propos le mot de Talleyrand, lors de l'exécution du duc d'Enghien : « C'est plus qu'un crime, c'est une faute. » Raymond VI était capable du crime et de la faute ; rien ne prouve cependant avec certitude qu'il ait commis l'un et l'autre et qu'il n'ait pas été victime de l'excès de zèle d'un de ses fidèles. Il a droit en tout cas au bénéfice du doute. Telle ne fut pas l'opinion des contemporains. Ils sont convaincus, et le pape en particulier, que Raymond VI, non content d'accueillir le meurtrier, l'a félicité publiquement et s'est montré partout avec lui. « La réprobation de ce meurtre est telle, dit Pierre des Vaux-de-Cernay, que les chiens ont refusé de manger de la main de celui qui a tué l'homme de Dieu. »

Quoi qu'il en soit de sa participation à l'assassinat du légat, Raymond VI en porte la responsabilité aux yeux du pape et ce crime devient la preuve matérielle de son incapacité à mettre à la raison les hérétiques et leurs fauteurs.

Ce personnage, tant prôné par Napoléon Peyrat et ses imitateurs, serait à condamner sans défense, n'étaient la terrible situation à laquelle il eut à faire face et les malheurs qui l'accablèrent. Que sa responsabilité fût grande dans les épreuves qu'il eut à subir, le fait est indéniable, mais l'acharnement qu'apportèrent à le pourchasser les légats et Simon de Montfort peut lui valoir de la pitié à défaut de sympathie. Raymond VI était la réplique dégénérée de son arrière-grand-père Raymond IV, dont l'attitude déconcertante avait tant troublé les croisés à la première croisade. Sa mère, Constance, fille de Louis VI le Gros, semble ne lui avoir

légué aucune des qualités des Capétiens de France ; de Raymond IV, par une évolution qui n'est pas sans exemples, il n'a gardé que les défauts en les intensifiant. Si Raymond IV avait montré plus de souplesse que de droiture, si sa conduite en Terre Sainte pût être à plusieurs reprises jugée sévèrement, à d'autres occasions il avait su donner l'exemple de l'énergie et du courage. Son arrière-petit-fils n'aura rien de l'homme de guerre. Dans les deux batailles rangées où Simon de Montfort joua le sort de la Croisade, Raymond VI s'enfuit sans même avoir tiré l'épée, alors que son intervention pouvait débarrasser le Languedoc des Français. Pris entre trois puissants voisins, s'il sut maintenir la paix avec l'Angleterre et l'Aragon, il ne sut pas voir que, même absorbé par sa propre défense, Philippe Auguste seul possédait l'autorité nécessaire pour s'opposer à toute action de la papauté dans le Midi. Bien que le roi ne fût pas homme à donner sa protection sans se faire payer et sans imposer sa propre loi, le comte de Toulouse entre Philippe Auguste et Innocent III avait une belle partie à jouer. Il ne sut pas se décider à temps.

Son arrière-grand-père avait fait de la croisade une affaire, une entreprise coloniale ; du moins eut-il la volonté de mourir en Terre Sainte. Nous avons vu Raymond VI osciller entre l'orthodoxie et l'hérésie, piller les biens d'église et combler les abbayes, incapable de chercher une force de gouvernement dans l'un ou l'autre parti. Son autorité sur ses vassaux et ses villes n'est pas plus ferme que celle de son père. C'est la politique du « fil de l'eau », qui finit toujours par la chute.

Pauvre homme de guerre et piètre homme d'État, Raymond VI reste séduisant par sa personnalité. Il maintient une cour brillante où les troubadours sont bien accueillis. Il est mondainement populaire chez ses pairs du Nord qui lui font fête quand il va en France. C'est un grand seigneur libéral et courtois. Sa vie privée est en rapport avec ce nouveau canon de la chevalerie. Pierre des Vaux-de-Cernay l'accuse d'avoir eu maille à partir avec son père, dont il séduisait les nombreuses concubines. Dans une époque où les divorces encombrent les chroniques, il avait établi une sorte de record. Veuf d'Ermessinde de Pelet, qu'il avait épousée en 1173 et qui était morte trois ans plus tard en lui laissant le comté de Mauguio, il se remaria avec Béatrice de Béziers, sœur de Roger II Trencavel, dont il se débarrassa dans un couvent cathare, pour épouser en 1193 Bourguigne de Chypre, qu'après cinq ans il répudia

pour cause de parenté. En 1199 il épouse Jeanne d'Angleterre qui meurt en 1203 après lui avoir donné un fils, et enfin il termine la série en épousant en 1204 Éléonore d'Aragon, sœur de Pierre II. Après son quatrième mariage, on put lui reprocher d'avoir en même temps « trois épouses vivantes, dont une hérétique ». Enfin ses concubines lui donnèrent quatre enfants illégitimes.

Tel était l'homme, qui à la suite du meurtre de Pierre de Castelnau allait se trouver au ban de chrétienté, exposé à l'action d'un Innocent III. La lutte était inégale.

L'indignation du pape devant l'insulte faite à la souveraineté et à la dignité pontificales fut plus grande encore que sa douleur. Le meurtre commandé d'un ambassadeur est un *casus belli*. Pierre de Castelnau était plus qu'un ambassadeur, puisqu'il pouvait agir aux lieu et place du pape, son caractère sacré faisait du meurtre un sacrilège et ce crime était plus abominable qu'un crime de lèse-majesté, puisque la victime était un représentant du pape et de Dieu sur la terre. Aussi Innocent III va-t-il passer à l'action et à l'action la plus vigoureuse.

Tant qu'il restait un espoir de ramener à l'orthodoxie les hérétiques, tant qu'il avait cru pouvoir compter sur Raymond VI pour remettre ses vassaux et ses gens dans le droit chemin, Innocent III avait pris patience. Mais ce pape, dont le rêve était d'imposer la paix au monde sous la tutelle de l'Église romaine, ne pouvait se laisser braver par un contempteur de la foi, un patron d'hérétiques, un pilleur d'églises, qui par ce crime avait définitivement jeté le masque.

« Le parti favorable aux mesures extrêmes l'emportait », dit Luchaire toujours gêné entre l'atrocité qu'il attribue à la croisade et son désir de ne laisser à son héros que le moins de responsabilité possible. Ce parti, mené par l'abbé de Cîteaux, Arnaud-Amaury, se composait des dignitaires de la cour de Rome et des moines cisterciens, qui au cours de leurs missions en Languedoc, avaient constaté l'ampleur et la ténacité de l'hérésie. Qu'Arnaud Amaury fût personnellement désireux de jouer un rôle dans une grande opération militaire et religieuse, c'est tout à fait dans son tempérament de chef. Toutefois si lui-même et ses compagnons avaient peint des plus sombres couleurs la situation des diocèses du Languedoc, tant au spirituel qu'au temporel, Innocent III avait suffisamment de raisons pour agir, sans qu'il fût besoin de l'influencer.

Cette violence, d'ailleurs raisonnée, n'excluait pas tout pardon pour le coupable. Une seule condition : qu'il chasse de ses domaines les hérétiques. « Pas de pitié pour ces criminels, qui, non contents de corrompre les âmes en favorisant l'hérésie, tuent les corps par surcroît. » Si Raymond VI ne se soumettait pas à cette condition nécessaire, alors malheur à lui ! et encore à ce moment dans l'esprit du pape ce malheur devait lui arriver par le roi de France.

Dans une lettre du 10 mars 1208, Innocent III, après avoir célébré la puissance du roi de France, lui raconte en détail le meurtre de Pierre de Castelnau, voue à la vindicte du roi et de Dieu le comte de Toulouse qu'il a excommunié et termine par ce programme bref, mais plein : « A vous de chasser le comte de Toulouse de la terre qu'il occupe et de l'enlever aux sectaires pour la donner à de bons catholiques, qui puissent sous votre heureuse domination, servir fidèlement le Seigneur ! »

Philippe Auguste ne se laissa pas tenter par ce nouvel appel du pape. Après avoir chassé les Plantagenêts de la France de l'ouest, le roi de France prépare une descente en Angleterre, où il est attendu par une partie de la noblesse, lassée de la tyrannie déshonorante de Jean sans Terre. Innocent III, qui a excommunié le roi d'Angleterre, soutient d'abord ce projet, qu'il fera avorter en 1213, quand Jean sans Terre aura fait sa soumission au Saint-Siège. En Allemagne Philippe Auguste a vainement combattu l'élection au trône impérial d'Otton de Brunswick, soutenu par le pape, jusqu'au moment où celui-ci éclairé sur son protégé devra rendre hommage à la perspicacité du roi de France. Philippe Auguste surveille l'Angleterre, fortifie déjà ses villes frontières contre l'Empire, enfin voudrait bien annexer la Flandre au domaine royal. Il a montré à la troisième croisade que le service de Dieu ne pouvait lui faire oublier les intérêts de son royaume.

C'est assez dire qu'en 1208 le Languedoc ne l'intéresse pas, ni comme conquête, pour le moment tout au moins, ni comme croisade. Toutefois cette affaire, à laquelle la raison et la prudence lui interdisent de se mêler, l'agace et sa réponse au pape se ressent de cette mauvaise humeur de l'homme qui est obligé de laisser passer une belle occasion.

Pierre de Castelnau enterré en deux lignes avec de maigres fleurs, le roi s'étend plus longuement sur ses griefs personnels contre Raymond VI, qui a soutenu Richard Cœur de Lion et épousé sa sœur (« bien que notre père et nous-même ayons dépensé beau-

LE MIRACLE DU FEU, PAR FRA ANGELICO

(Musée du Louvre).

Photo Giraudon.

LE PAPE INNOCENT III

Portrait contemporain dans l'église inférieure du Sacro Speco de Subiaco.

coup d'argent à défendre Toulouse contre les Anglais »), qui a aidé Jean sans Terre (« nous avons trouvé des troupes toulousaines dans la garnison de Falaise ») et qui n'a jamais fourni de service au roi de France (« bien qu'il tienne de nous une des plus grandes baronnies du royaume »).

Ces deux mots « de nous » sont mis là à bon escient, car la suite en développe le sens. Innocent III avait exposé la terre du comte de Toulouse au premier occupant et Philippe Auguste proteste : « De l'avis de personnes savantes *(litterati)* et illustres que j'ai consultées sur ce point, vous ne pouvez dépouiller légalement le comte de ses États qu'après l'avoir au préalable condamné pour hérésie. C'est seulement quand il aura été convaincu de ce crime que vous devez lui signifier la peine encourue de se voir confisquer la terre qu'il tient de nous. Nous ne disons pas cela pour excuser le coupable. Nous sommes bien plutôt disposé à l'accuser, ce que nous montrerons, si Dieu le veut et quand l'occasion nous en sera fournie. »

Dans cette défense de Raymond VI il ne faut pas voir un rappel du pape à l'équité. Bien que Philippe Auguste eût été capable de faire la leçon même à Innocent III, le sort du comte de Toulouse ne préoccupe le roi en aucune façon ; ce qui l'intéresse, c'est le sort du comté. Le sens de sa réponse est le suivant : « Ce Raymond ne vaut pas cher, en revanche ces terres que vous exposez sont de ma suzeraineté. Par malheur je suis trop occupé en ce moment pour accepter votre offre, occupez-vous donc de convaincre le comte d'hérésie, ainsi nous gagnerons du temps et, aussitôt que j'aurai les mains libres, je serai votre homme. En attendant ne vous avisez pas de disposer de ces terres en dehors de moi. »

C'est ainsi qu'il faut interpréter cette « consultation de juriste », comme on a qualifié cette réponse prudente et glacée à l'appel enfiévré du pape. Innocent III comprit si bien qu'il n'insista plus pour une participation directe du roi à la croisade.

La déception du pape fut atténuée par l'enthousiasme que la noblesse française, à défaut du roi, montrait à répondre à son appel. Arnaud-Amaury, secondé par l'abbé Guy des Vaux-de-Cernay, prêchait la croisade dans la France du Nord. Outre sa vigueur naturelle l'abbé de Cîteaux avait l'avantage de parler de ce qu'il avait vu, de décrire d'après ses propres souvenirs les blasphèmes des hérétiques, les crimes des barons, les villes livrées à l'hérésie, d'évoquer le martyre de son compagnon, Pierre de

Castelnau, légat du pape. En dépit ou peut-être à cause de la bonne volonté des chevaliers français Innocent III n'a pas encore renoncé à intéresser le roi à la croisade, même si Philippe Auguste refuse d'en prendre la charge. Le 9 octobre 1208 il le prie de favoriser la tâche des légats recruteurs et le 9 février 1209 il lui demande, s'il ne peut venir lui-même, « de choisir, par un acte de son pouvoir propre un homme actif, prudent et loyal, qui conduise au bon combat sous votre bannière, les champions de la cause sainte ».

Cette insistance du pape, que même les rebuffades ne découragent pas, a frappé Luchaire, qui l'explique par deux raisons : l'une militaire, l'autre psychologique. La première seule se défend et les raisons spécifiquement féodales que nous avons données suffisent à éclairer l'attitude d'Innocent III. Celui-ci, en effet, écrit au roi : « Il importe avant tout que par vos soins il y ait unité et harmonie dans le commandement, qu'il ne puisse surgir aucune division, aucune rivalité parmi les chefs. »

Innocent III connaît l'histoire des quatre premières croisades en Terre Sainte. Il sait ce qu'ont coûté aux croisés de la première les dissensions entre chefs, il sait que les rivalités entre croisés et « poulains » de Syrie (1) sont une des causes de la perte de Jérusalem, que la dualité de commandement entre Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion a empêché la troisième croisade de reprendre la ville sainte. Une unité de commandement et un chef capable de se faire obéir apparaissent comme d'autant plus nécessaires après l'expérience de cette quatrième croisade, qui, malgré les ordres impératifs et les anathèmes d'Innocent III, se laissa détourner de son but par les Vénitiens pour aller s'emparer de Constantinople et renverser l'empire d'Orient.

L'échec des deuxième et troisième croisades a considérablement fait baisser l'enthousiasme. Les Godefroy de Bouillon deviennent rares (2) et il faudra saint Louis pour recréer chez les féodaux l'esprit d'abnégation. Une armée croisée n'est plus celle de la première croisade, c'est une armée féodale, fort capable de faire passer son intérêt avant sa foi et de préférer les terres grecques à la Terre Sainte.

(1) On appelait ainsi les Croisés installés en Orient et ceux qui y étaient nés, les créoles. Cf. René Grousset, *Histoire des Croisades.*

(2) Comme nous le verrons, l'un de ces attardés fut à la quatrième croisade Simon IV de Montfort.

Ceci semblerait, au premier abord, donner quelque apparence de raison au deuxième mobile présenté par Luchaire pour expliquer l'attitude du pape. Il s'agit en effet, pour Innocent III, dit son biographe, de faire endosser à Philippe Auguste « l'accablante responsabilité » et il s'explique : « Si le roi refusait de partir, la féodalité, séduite par la perspective des indulgences, commençait à se mobiliser pour se ruer en masse sur le Midi. C'est le danger que redoutait Innocent III. Il ne s'agissait pas de livrer le Languedoc aux appétits des barons du Nord, et de laisser se transformer en une œuvre de massacre et de pillage l'entreprise, légitime et nécessaire à ses yeux, de l'expulsion des hérétiques. »

Comme nous l'avons dit dans la préface, la *Croisade des Albigeois* d'Achille Luchaire n'est qu'un tome de son *Innocent III* et le grand historien ne voit les choses qu'à travers son héros. D'autre part il admet avec des nuances la version officielle de la ruée des Barbares et de la dévastation du Midi. Il se trouve donc très gêné, pris qu'il est entre l'obligation de reconnaître que la Croisade est une initiative pontificale et la prévention, admise par lui, qui fait de cette Croisade un crime. Il est alors contraint de mettre le pape dans la situation bizarre où serait le président des États-Unis, s'il faisait appel aux gangsters de Chicago pour aller mettre à la raison les gens de la Louisiane, décidés à faire sécession.

Ainsi que le dit Luchaire, Innocent III est convaincu que cette opération chirurgicale et sanglante est « légitime et nécessaire ». La question de responsabilité ne se pose pas pour le pape, il ne peut prévoir que Voltaire, et derrière lui toute la raison bourgeoise et raisonnante, l'accableront de cette responsabilité, dont il a porté le poids d'autant plus facilement qu'il n'en était pas conscient (1). Une force armée lui est nécessaire pour arracher le Languedoc aux

(1) Il était justifié à l'avance par Raymond V lui-même. Nous avons vu déjà l'appel du comte de Toulouse en 1177 au chapitre général de Cîteaux pour lui demander secours : « Je n'ose ni ne puis rien entreprendre... C'est pourquoi j'agis auprès du roi de France pour l'engager à venir sur les lieux... Dès qu'il sera arrivé, je le conduirai moi-même dans les villes, les châteaux et les villages. Je lui ferai connaître les hérétiques et je le seconderai de toutes mes forces jusqu'à l'effusion de mon propre sang, pour exterminer les ennemis de Jésus-Christ. » Cet aveu pitoyable d'impuissance constitue bien un appel à la force et à la force étrangère. Innocent III aurait eu des précédents à invoquer, si l'idée lui était venue d'avoir à se défendre.

hérétiques. Le roi se récuse, Innocent III fait prêcher la croisade et il n'ignore pas que la croisade est une guerre et qu'une guerre, même au Moyen Age, est une terrible chose, mais il a épuisé tous les moyens pacifiques. S'il insiste auprès de Philippe Auguste, c'est qu'il veut que cette croisade soit un succès, que faute d'un chef elle ne risque pas d'échouer devant les forces du roi sans couronne du Midi ou de se perdre en quelque aventure (1).

Innocent III se soucie peu en faisant appel au roi de France de protéger le Midi « contre les appétits des barons du Nord ». Il a lui-même *exposé en proie* les domaines du comte de Toulouse et il a écrit, parlant des hérétiques, qu'il faut « que les malheurs de la guerre les ramènent à la vérité », et après le meurtre de son légat : « Pas de pitié pour ces criminels. » C'est du romantisme d'imaginer Innocent III désireux à la fois de châtier et de protéger le Languedoc.

La seule raison à retenir pour expliquer les appels renouvelés d'Innocent III au roi de France est la première que donne Luchaire, la raison militaire, la nécessité d'un chef. Elle est si impérieuse d'ailleurs qu'avant le départ des croisés le pape charge ses légats d'insister une dernière fois. Si Philippe Auguste ne peut prendre le commandement en personne, qu'il délègue au moins son fils ! Mais le Capétien, dont on ne saurait trop dans cette affaire admirer la clairvoyance, refuse une fois de plus. « J'ai, aurait-il dit, deux grands lions attachés à mes flancs, le soi-disant empereur Otton et Jean, le roi d'Angleterre. Tous deux travaillent de toutes leurs forces à troubler le royaume de France. Impossible d'en sortir moi-même, et aussi de me priver de mon fils. C'est déjà bien assez que je permette à mes barons d'aller dans la Narbonnaise combattre les ennemis de la foi. »

Cette réponse semble prévoir cinq ans d'avance Bouvines et la Roche-aux-Moines. Loin de se prêter aux désirs du pape, le roi voit d'un mauvais œil le mouvement irrésistible qui entraîne ses barons à se croiser. En mai 1208 il autorise en rechignant le duc de Bourgogne et le comte de Nevers à partir pour le pays d'Albigeois, mais il leur interdit d'emmener plus de cinq cents chevaliers (2). Si Philippe Auguste, pour des raisons valables, est peu

(1) Si le pape avait pu prévoir quel chef serait le légat Arnaud-Amaury, il se serait moins inquiété des refus de Philippe Auguste.

(2) Cette lettre fut cancellée dans le registre des actes de Philippe Auguste, sans que le motif de cette annulation soit expliqué.

favorable à la Croisade, ses vassaux, au contraire, n'entendent pas laisser échapper cette aubaine inespérée.

L'aubaine est, pour l'heure, surtout spirituelle ; elle n'en est pas moins réelle pour ces barons et chevaliers, que la peur de l'enfer tenaille toujours un peu. D'abord absolution pour les fautes passées : ce qui explique la présence du voleur de Lille, que Marie de Champagne voulait retenir (ce qui lui valut l'excommunication d'un légat). Ensuite mêmes indulgences que pour une croisade en Terre Sainte ; et cette fois pas de traversée dans des coquilles de noix, pas de déserts torrides, pas d'absence prolongée si dangereuse pour le bien du fief, pas de lourdes dépenses qui dévorent le patrimoine ; au contraire quelques semaines de marche paisible à travers des pays amis, un champ d'action dont les pèlerins louent la beauté et le climat et quarante jours seulement, la « quarantaine (1) », au bout desquels on prend le chemin du retour avec la conscience lavée et une provision d'indulgences. Enfin, pendant l'absence du croisé ses dettes, s'il en a, sont prorogées jusqu'à son retour sans qu'aucun intérêt puisse courir pendant ce laps de temps et le roi est prié de veiller à ce que les Juifs ne tracassent pas leurs débiteurs croisés.

Ajoutez à cela le goût de l'aventure, des chevauchées et des grands coups d'épée et il deviendra inutile de représenter les barons de la Normandie, de la Brie, de la Beauce et de l'Ile-de-France comme des barbares vivant en sauvages sur des terres incultes et prêts à se jeter comme des loups affamés sur un Midi fertile, riche et civilisé. Que certains croisés, qui n'avaient pas une foi aussi solide que Simon de Montfort et un égal désir de servir l'Église du Christ, aient songé à rapporter de leur quarantaine quelque butin, la chose est non seulement vraisemblable, mais certaine ; nous en verrons au moins une preuve (2). Le contraire seul serait surprenant. A cette époque, où des professionnels couraient les tournois pour rafler les équipements et les chevaux des chevaliers qu'ils avaient terrassés, où pour les rançonner on libérait les prisonniers en pleine guerre, il était normal de piller la ville prise ou les bagages de l'adversaire. Il

(1) La quarantaine était la durée normale du service féodal que le vassal devait à ses frais à son suzerain ; au delà de ce temps le vassal pouvait abandonner l'ost ou, s'il restait, devait être soldé.

(2) Dans leur compte rendu au pape après la prise de Béziers les légats parleront de ces gens qui n'ont pas l'esprit de la Croisade.

faut nous reporter au XIIIe siècle pour comprendre ces mœurs.

Évidemment il faudrait se battre et la puissance du comte de Toulouse s'étendait de la Garonne aux Alpes. Cette expédition n'était pas considérée comme une partie de plaisir, c'était aussi une campagne militaire, qui promettait de durs combats. Ce qui le prouve, c'est que la croisade était imposée comme une pénitence et pour des méfaits sérieux. Les derniers éditeurs de Pierre des Vaux-de-Cernay ont identifié deux chevaliers à qui leurs évêques avaient imposé de se croiser en rémission de leurs péchés : Hugues de Loisville (Eure-et-Loir), qui avait malmené les moines de Bonneval, et Gilles de Saint-Michel (Aisne), coupable d'un meurtre.

Enfin il faut tout de même tenir compte, si subjectif qu'apparaisse cet argument aux contempteurs de la Croisade, — et c'est pourquoi nous le donnons en dernier au lieu de le mettre en tête comme il se devrait, — que la foi religieuse à l'état pur faisait à cette époque accomplir de grandes choses et que, si le potentiel de foi avait baissé depuis la première croisade, celle-ci restait néanmoins le principal mobile qui poussait les barons du Nord à aller combattre les hérétiques du Midi. Nous en verrons mainte preuve au cours de la Croisade.

L'armée qui se préparait à prendre la croix s'avérait formidable et le Midi ne pouvait ignorer la gravité du danger. Pour se soumettre ou pour se défendre il fallait agir et agir vite. Or toute action implique une volonté et une volonté c'est un chef. Raymond VI était incapable de jouer ce rôle.

RAYMOND VI A SAINT-GILLES

En 1208 Raymond VI pressent son neveu Raymond-Roger, vicomte de Béziers, en vue d'un plan commun de défense. Roger refuse. Présomption de jeune homme, haine à l'égard du Toulousain, confiance dans son suzerain, le roi d'Aragon, conviction que la Croisade est dirigée contre Toulouse et que peut-être il pourra tirer les marrons du feu? On ne sait. Quoi qu'il en soit, l'union ne peut se faire. Sous la menace d'une invasion le patriotisme languedocien ne s'émeut pas, et pour cause : le patriotisme

ne peut naître que de l'unité et le Languedoc n'en a aucune. Au Moyen Age, le sentiment national était remplacé par la fidélité au suzerain, à qui chevaliers et bourgeois avaient donné leur foi. Ici rien de pareil. Le lien féodal est trop lâche pour provoquer un élan de sacrifice chez les barons ; quant aux villes, leurs préoccupations ne dépassent guère leurs enceintes et elles ne commenceront à s'émouvoir que lorsqu'elles seront directement menacées. Les bourgeois de Nîmes profiteront au contraire de l'occasion pour assassiner le viguier du comte, piller ses biens, enlever et saccager le palais comtal.

Raymond VI, qui n'est pas sot et qui n'est pas non plus un foudre de guerre, ne voit qu'une solution pour détourner de lui et de ses domaines l'orage qui menace. Une fois de plus, il va se soumettre et faire toutes les promesses que l'Église exigera de lui. La méthode n'a rien d'honorable, mais puisqu'elle lui a toujours réussi !

Un an plus tard Raymond VI fera néanmoins des démarches pour s'assurer l'alliance, ou tout au moins la protection, de ses deux suzerains : l'empereur allemand et le roi de France. En 1208 la résistance ne le tente pas. Il croit, au contraire, trouver dans la soumission de possibles avantages personnels.

Ne voyant pas d'autre issue, le comte va se jeter aux pieds de l'abbé de Cîteaux qui est à Aubenas ; Arnaud-Amaury ne se laisse pas fléchir. Il ne peut pardonner que si le pape lui en donne le pouvoir (1). Raymond, qui connaît le légat, a pris ses précautions. Dès la fin de 1208 il avait envoyé une mission (2) plaider sa cause auprès du pape. Sa défense, telle que doivent la présenter ses ambassadeurs, peut être une habileté. En résumé, il les charge de dire à Innocent III : « Il est impossible de s'entendre avec votre légat, qui est déchaîné contre moi, qui est violent et autoritaire et qui de parti pris refuse de croire à ma

(1) Voulant une soumission totale, il ne dût montrer aucune souplesse.

(2) Composée d'une façon assez curieuse, cette mission comprenait l'archevêque d'Auch, qui sera déposé, l'évêque Raymond de Rabastens, déjà remplacé sur son siège de Toulouse, l'abbé de Condom, dont la ville était un foyer d'hérésie, et enfin le prieur des Hospitaliers de Toulouse, qui pouvait avoir des obligations aux Raymond. Le comte de Toulouse n'avait peut-être pu trouver que ces ambassadeurs, dont deux au moins étaient suspects. A la même date, en effet, les évêques avaient délégué à Rome Foulques, évêque de Toulouse, et Navarre, évêque du Couserans, pour exposer au pape le triste état de l'Église et se plaindre de la diminution du nombre des prédicateurs.

sincérité. Donnez-moi un autre légat et je ferai entre ses mains ma soumission. »

Le pape n'hésite pas à satisfaire au désir de cet excommunié : en mars 1209 il adjoint à Arnaud-Amaury maître Milon, notaire apostolique, accompagné d'un chanoine génois, maître Thédise, qui lui succédera. Le comte de Toulouse triomphe. Pierre des Vaux-de-Cernay lui fait dire : « J'ai un légat selon mon cœur ; bien mieux, c'est moi-même qui serai le légat. » Le malheureux ne soupçonne pas que ses messagers n'ont pas réussi à endormir la méfiance du pape. Innocent III désire sincèrement faciliter au comte de Toulouse sa réconciliation avec l'Église, il ne veut cependant plus être berné. Maître Milon n'est, comme le dit le pape, qu'un intermédiaire destiné à faire accepter au comte les sanctions qu'il refuse de recevoir de la main d'Arnaud-Amaury. Puisque celui-ci est suspect au comte, Milon agira à sa place et c'est l'abbé de Cîteaux qui conservera la décision et l'autorité.

D'ailleurs Innocent III est dépourvu d'illusions. Il n'est pas convaincu que Raymond VI se soumette, ni surtout que sa soumission soit sincère. S'il est prêt à le recevoir à pénitence, il prévoit aussi le cas contraire. Le légat principal, Arnaud-Amaury, qui a parcouru tout le Languedoc, ses adjoints les évêques de Riez et du Couserans, dont les diocèses sont de la mouvance de Raymond, ont cru devoir témoigner à Innocent III leur surprise de voir ce récidiviste admis à jouer une fois de plus la comédie du repentir. Ils ont demandé des instructions et le pape leur répond en leur donnant un plan qu'on aurait qualifié, à tort, quelques siècles plus tard, de machiavélique.

« On nous a demandé avec insistance quelle attitude les croisés devaient prendre à l'égard du comte de Toulouse. Suivons le conseil de l'apôtre qui a dit : « J'étais astucieux, je vous ai conquis par la ruse ». Après délibération avec les chefs les plus prudents de l'armée il faut attaquer, l'un après l'autre, séparément, ceux qui ont détruit l'unité de l'Église, de façon à diviser leurs forces. Ne commencez pas par vous en prendre au comte, si vous voyez qu'il ne s'empresse pas de se lancer follement à la défense des autres. Usez d'une sage dissimulation, laissez-le d'abord de côté pour agir contre les rebelles. Il sera d'autant moins facile d'écraser ces satellites de l'Antéchrist qu'on les aura laissés se grouper pour la résistance commune. Rien de plus aisé au contraire d'en venir à bout, si le comte n'accourt pas à leur aide, et peut-être que la vue

de leur désastre lui fera faire un retour en lui-même. S'il persiste dans ses mauvais desseins, on pourra, lorsqu'il sera isolé et réduit à ses seules forces, terminer par lui et l'accabler sans grand effort. »

Nul stratège n'aurait mieux dit : diviser l'ennemi, écraser le plus faible et en finir avec le plus fort quand il sera isolé. Il n'y a là aucun machiavélisme, ce sont les ordres d'un bon général en chef à ses exécutants. Pour le pape du début du XIII^e siècle l'hérétique avec ceux qui le protègent, c'est l'ennemi, le loup qui dévore le troupeau et qu'il faut chasser par tous les moyens. L'envoi d'un légat en quelque sorte postiche n'est qu'une ruse de guerre pour le cas où Raymond VI n'aurait pas été sincère dans son intention de se soumettre.

Maître Milon, suivi de maître Thédise, alla d'abord prendre les ordres de l'abbé de Cîteaux, Arnaud-Amaury, alors à Auxerre, où il prêchait la croisade. Celui-ci ordonna à Milon de réunir un concile, en lui donnant la liste des prélats qu'il fallait spécialement convoquer, car ils étaient dignes de confiance. Milon se rendit en mai à Villeneuve-sur-Yonne, où Philippe Auguste tenait un parlement avec le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers et de Saint-Pol, futurs croisés, et d'autres grands vassaux. Il renouvela sans succès l'appel du pape et partit pour le Midi.

Un concile, composé de nombreux prélats, se réunit à Montélimar. Le légat Milon demanda à chaque membre de faire connaître son avis par écrit sur les affaires en cours et en particulier sur le cas de Raymond VI. Les avis furent tous concordants et il fut décidé de convoquer le comte à Valence. Celui-ci arriva, prêt à toutes les soumissions et à toutes les avanies. A la mi-juin 1209, il jure solennellement de remettre à l'Église comme gage de sa bonne foi et de son repentir sept châteaux, dont la garde sera assurée à ses frais par la papauté.

Le concile se transporte ensuite à Saint-Gilles, berceau de la maison de Toulouse, pour procéder solennellement à la levée de l'excommunication et à la cérémonie de l'amende honorable. Suivant le rite de ces épreuves Raymond VI est amené en braies et en chemise devant le célèbre portail de l'église de Saint-Gilles, chef-d'œuvre de l'art roman. Là entre les colonnes qui encadrent la baie centrale le pénitent lit le serment suivant :

L'an douze du pontificat du seigneur pape Innocent III, le 18 de juin, je, Raymond, duc de Narbonne, jure sur les Saints Évangiles, en présence

des saintes reliques, de l'Eucharistie et du bois de la Vraie Croix, que j'obéirai à tous les ordres du pape et aux vôtres, maître Milon, notaire du seigneur pape et légat du Saint-Siège apostolique, et de tous autres légats du Saint-Siège, touchant tous et chacun des articles pour lesquels j'ai été et je suis excommunié, soit par le pape, soit par son légat, soit par les autres, soit enfin en droit ; en sorte que j'exécuterai de bonne foi tout ce qui me sera ordonné, tant par lui-même que par ses lettres et par ses légats, au sujet desdits articles, principalement sur les suivants : 1° sur ce que les autres ayant fait serment d'observer la paix, on dit que j'ai refusé de la signer ; 2° en ce qu'on dit que je n'ai pas gardé les serments que j'ai faits pour l'expulsion des hérétiques et de leurs fauteurs ; 3° sur ce qu'on dit que j'ai toujours favorisé les hérétiques ; 4° sur ce qu'on me regarde comme suspect de la foi ; 5° sur ce que j'ai entretenu les routiers ou les mainades ; 6° sur ce qu'on dit que j'ai violé les jours de carême, des fêtes et des quatre-temps, qui devaient être des jours de sûreté ; 7° sur ce qu'on dit que je n'ai pas voulu rendre justice à mes ennemis lorsqu'ils m'offraient la paix ; 8° pour avoir confié à des Juifs des offices publics ; 9° en ce que je retiens les domaines du monastère de Saint-Gilles et d'autres églises ; 10° en ce que j'ai fortifié des églises et que je m'en sers comme de forteresses ; 11° sur ce que j'ai fait lever indûment des péages et des guidages ; 12° pour avoir chassé l'évêque de Carpentras de son siège ; 13° sur ce qu'on me soupçonne d'avoir trempé dans le meurtre de Pierre de Castelnau, de sainte mémoire, principalement parce que j'ai reçu le meurtrier dans mes bonnes grâces ; 14° sur ce que j'ai fait arrêter et retenir prisonnier l'évêque de Vaison et ses clercs, que j'ai détruit son palais avec la maison des chanoines et que j'ai envahi le château de Vaison ; 15° enfin sur ce qu'on dit que j'ai brutalisé des personnes religieuses et que j'ai commis divers brigandages.

J'ai fait serment sur tous ces articles et sur tous les autres qu'on pourrait m'objecter et je l'ai fait faire à tous ceux que j'ai donnés pour caution touchant les châteaux de Fourques, Mornas, Oppède, Montferrand [Hérault], Roquemaure, Largentière, Beaumes. Si j'enfreins ces articles et les autres qu'on pourra me prescrire, je consens que ces sept châteaux soient confisqués au profit de l'Église romaine et qu'elle rentre dans le droit que j'ai sur le comté de Mauguio. Je veux et j'accorde de plus que dans ce cas je sois excommunié, qu'on jette l'interdit sur tous mes domaines, que ceux qui feront serment avec moi, soit consuls ou autres, et leurs successeurs soient dès lors absous de la fidélité, du devoir et des services qu'ils me doivent, et qu'ils soient tenus de prêter serment à l'Église romaine pour les fiefs et les droits que j'ai dans leurs villes et leurs châteaux. Enfin je m'engage par le même serment à entretenir la sûreté des chemins.

Après la cérémonie du serment, véritable confession générale et publique des fautes de Raymond VI contre l'Église, le légat Milon lui passe son étole au cou en signe de retour parmi la communion

des fidèles, puis lui donne l'absolution. Ensuite il le mène à l'autel en le tirant d'une main par l'étole, tandis que de l'autre il le flagelle d'une poignée de verges. La messe dite, le cortège ne peut fendre la foule ; il faut faire passer le comte par la crypte, où repose le corps de Pierre de Castelnau, et l'auteur de l'*Hystoria* voit le doigt de Dieu dans cette épreuve supplémentaire (1).

Le même jour seize vassaux provençaux de Raymond VI, dont Guillaume des Baux, prince d'Orange, Pierre Bermond d'Anduze, Raymond d'Uzès et les seigneurs de Lunel, prêtent un serment analogue. Le 19 Milon fait jurer aux consuls d'Avignon, de Nîmes et de Saint-Gilles de se soumettre en ce qui les concerne au serment du comte, c'est-à-dire de transférer leur foi à l'Église, s'il se parjure.

Comme ces précautions semblent encore insuffisantes au légat, il reprend tous les articles du serment avec Raymond VI et les précise. Ces articles, dont l'essentiel se trouve dans le texte que nous avons donné tout au long, serviront de base à toutes les procédures qui seront engagées ultérieurement contre Raymond VI jusqu'à sa défaite définitive. A chaque offensive canonique on rappellera d'abord les deux points principaux : hérétique, protecteur des hérétiques et meurtrier de Pierre de Castelnau ; puis les points secondaires : violation de la Trêve de Dieu, emploi des routiers et des Juifs, occupation et pillage des biens d'églises, péages trop élevés et chemins peu sûrs.

Enfin Milon fait accorder par son pénitent des exemptions aux églises et maisons religieuses, le fait renoncer aux dépouilles des évêques décédés (ce qui était un droit régalien) et obtient la promesse qu'il se conduira en prince chrétien. Alors seulement il lève l'interdit qui pèse sur les domaines du comte.

Raymond VI par une espèce de fanfaronnade voulut mettre le comble à son humiliation ou mener jusqu'au bout la comédie

(1) L'humiliation de ce grand seigneur frappé de verges a fourni matière à des développements indignés. Pour les contemporains, à part l'épisode imprévu du tombeau de Pierre de Castelnau, il n'y a rien là que de normal. Henri II d'Angleterre après le meurtre de Thomas Becket et le futur Louis VIII après l'échec de son débarquement en Angleterre subiront la même épreuve. Il n'y avait alors aucune honte pour un prince excommunié à obtenir à ce prix sa réconciliation avec l'Église. Le sens religieux était alors si pur qu'on ne ricanait pas d'un pécheur repentant, fût-il prince. Ce qui ne veut pas dire que l'épreuve ne fût pas pénible personnellement à celui qui la subissait, mais elle n'était pas aggravée par l'ironie ou la fausse pitié de l'assistance.

qu'il jouait entre les légats d'une part et ses protégés cathares d'autre part. Ne se croyant peut-être pas assez couvert par sa réconciliation avec l'Église, il demanda au légat Milon de lui accorder la croix, la reçut de ses mains, en prononçant le serment : « Je jure sur les Saints Évangiles que, lorsque les princes croisés arriveront dans ma terre, je leur obéirai de façon à garantir entièrement leur sécurité et à exécuter tout ce qu'ils m'enjoindront de faire dans leur propre intérêt et pour le bien de l'armée. » L'opinion de maître Milon sur son nouveau croisé ne nous est malheureusement pas parvenue, elle eût pu être curieuse. Quelles que fussent ses inquiétudes sur cette soumission trop absolue pour être sincère, le légat dut exposer les faits sans commentaires à Innocent III, car le 26 juillet, alors que Béziers brûlait encore, le pape félicite le comte de Toulouse : « Ainsi après avoir été un objet de scandale pour beaucoup, vous voilà devenu un modèle... Au nom de votre salut spirituel et même de vos intérêts temporels, continuez à nous satisfaire. Nous ne voulons que votre bien et votre honneur. Vous pouvez être assuré que nous ne supporterons pas qu'on vous fasse tort, si vous ne le méritez pas. »

Il n'y a dans cette lettre aucune ironie. Le pape ne peut supposer qu'un seigneur aussi puissant que le comte de Toulouse ait accepté les conditions et subi l'épreuve de Saint-Gilles, si « la main de Dieu n'avait, en ce qui le concerne, merveilleusement travaillé ».

Cette lettre d'autre part ne permet guère de supposer que la croix ait été imposée à Raymond VI par le légat Milon. Si peu glorieuse que soit cette conclusion, il faut bien admettre que le comte a mieux aimé subir tous les camouflets et même aller au devant plutôt que de se battre. S'étant laissé acculer à la moins noble des solutions, le comte croit s'être mis ainsi à l'abri. Il escompte que la foudre, sous forme de l'armée considérable qui se concentre à Lyon, tombera, non sur sa tête, mais sur celle de son neveu Raymond-Roger Trencavel, vicomte de Béziers et de Carcassonne.

Dans ce changement de direction, que signale la *Chanson de la Croisade.* (« Ils [les croisés] croient prendre Toulouse, mais elle a fait sa paix. Ils prendront Carcassonne, disent-ils, et l'Albigeois ») on pourrait trouver une explication et par suite une excuse à la conduite du comte de Toulouse. Si, non content de se soumettre, Raymond VI a pris la croix, ne serait-ce pas avec l'espoir d'être le dernier bénéficiaire de la Croisade? Les Trencavel ont toujours été les ennemis de sa maison : Roger II jusqu'à sa mort a été de

toutes les ligues contre Raymond V ; son fils Raymond-Roger bien que jeune encore se montre disposé à suivre les traditions de sa famille et les domaines Trencavel, fiefs de l'Aragon, coupent le comté de Toulouse du Languedoc oriental et de la Provence. Raymond VI sait ce que sera la Croisade : un grand tumulte d'armes, une chevauchée à travers les terres des Trencavel et, comme dans toutes les guerres féodales, l'arrêt devant la première cité importante pour en faire le siège. Puis, leur quarantaine finie, la ville prise ou non, les croisés rentreront chez eux, laissant au comte de Toulouse, croisé lui-même, la charge agréable d'en finir et de disposer des quatre vicomtés (1). La *Chanson* semble avoir pressenti la combinaison : « Le comte Raymond les guide (les croisés), qui leur rend bien service. Il marche toujours en tête et les fait héberger par la terre de son neveu, qui lui fait la guerre, le fils de sa sœur. »

N'eussent été la chute « miraculeuse » de Béziers, la prise rapide de Carcassonne et ultérieurement l'énergie de Simon de Montfort, les choses auraient très bien pu se passer comme nous venons de le supposer. Cela, toutefois, ne suffit pas, faute de documents, à étayer l'hypothèse que nous suggérons et qui cependant, si elle s'avérait exacte, rendrait plus claire et plus compréhensible la conduite de Raymond VI pendant les jours qui ont précédé et suivi l'arrivée des croisés dans le Midi.

Le Languedoc, quels que fussent ses défauts et sa responsabilité dans la défaite qui le menaçait, méritait un autre chef que Raymond VI. Raymond-Roger de Foix n'était pas un homme d'État, mais lui et son fils sauront se battre ; Raymond-Roger Trencavel, trop faible pour lutter contre l'armée croisée, n'hésita pas à se sacrifier pour ses gens ; Raymond VI ne sut, lorsque le danger le menaça directement, que louvoyer et battre en retraite. Il fallut que les consuls et les bourgeois de Toulouse lui apprissent ce que pouvaient réaliser le courage et l'énergie.

(1) Cf. Louis Thomas, *Quelques aspects peu connus de la Croisade contre les Albigeois*. Cahiers d'histoire et d'archéologie de Nîmes, 1931.

CHAPITRE V

LA CROISADE-ÉCLAIR
(juillet-septembre 1209)

L'ARMÉE CROISÉE

L'armée des croisés qui se concentrait à Lyon devait se mettre en marche vers la Saint-Jean d'été, le 24 juin. Le départ fut retardé par la faute des Bourguignons qui, bien que les plus proches, n'arrivèrent que dans les premiers jours de juillet. Cette armée était composée sur le modèle de toutes les armées féodales. En tête marchaient les grands seigneurs ecclésiastiques ou laïques, entourés de leur maison, leur « mesnie », et suivis d'un nombre variable, suivant leur opulence ou leur générosité, de vassaux et de chevaliers volontaires ou soldés. Parmi cette élite féodale les contemporains citent l'archevêque de Sens, les évêques d'Autun, de Clermont, de Nevers, puis trois grands feudataires de la couronne : Eudes III, duc de Bourgogne, Hervé IV, comte de Nevers, et Gaucher de Châtillon, comte de Saint-Pol.

Après eux venaient les hauts barons et les chevaliers bannerets qui ne groupaient sous leur bannière qu'un nombre réduit de chevaliers : Guillaume des Roches, le célèbre sénéchal d'Anjou, le comte de Bar-sur-Seine (1), Gaucher de Joigny, Guichard de Beaujeu et, ajoute Pierre des Vaux-de-Cernay « beaucoup d'autres nobles et puissants qu'il serait trop long d'énumérer. »

(1) Pierre des Vaux-de-Cernay, qui donne les noms ci-dessus, a naturellement ajouté à son énumération le « comte » de Montfort, mais c'est pure courtoisie rétrospective, car Simon de Montfort, s'il était un seigneur important de l'Ile-de-France, n'avait titre de comte que pour son fief de Leicester en Angleterre. Certains manuscrits de l'*Hystoria Albigensis* ajoutent les noms de quelques-uns de ses compagnons : Guy de Lévis, Lambert de Thury, Philippe Goloin.

Des seigneurs provençaux, vassaux de Raymond VI, se sont au passage joints à la croisade, tels que Adhémar de Poitiers, comte de Valentinois et de Diois, et Pierre Bermond de Sauve et d'Anduze, gendre de Raymond VI, qui jouera tout au long de la croisade un assez vilain rôle, dans l'espoir de se faire substituer à son beau-père.

Venaient enfin les simples chevaliers, dont les suzerains ne s'étaient pas croisés et qui, pour la plupart, s'agglomeraient à un groupe constitué.

Aux grands seigneurs, qui avaient en main leur troupe, aux barons désireux de s'assurer le paradis en bataillant contre l'hérésie, s'étaient fatalement joints quelques aventuriers, qui d'ailleurs plus que quiconque avaient besoin d'indulgences. En outre, comme au temps de Pierre l'Ermite, la prédication avait créé un mouvement populaire et l'armée se trouvait encombrée d'une masse de « civils », désireux de faire un pèlerinage et de gagner leurs indulgences sous la protection des chevaliers. Innocent III avait adressé son appel non seulement aux comtes et aux barons, mais à toutes les classes de la population, *universis populis*, et son appel avait été entendu.

Il est impossible d'estimer, même d'une façon approximative, les effectifs de cette armée. Guillaume de Tudèle parle de « vingt mille chevaliers armés de toutes pièces et plus de deux cent mille vilains et paysans : cela sans compter le clergé et les bourgeois ». Pierre des Vaux-de-Cernay, selon les manuscrits, donne 50 000 ou 500 000 hommes. Comme le chevalier était toujours suivi, selon sa fortune, d'un ou plusieurs écuyers, de sergents d'armes montés ou à pied et de valets, un chevalier constituait une cellule d'au moins cinq combattants en moyenne. Le chiffre de 20 000 chevaliers donné par la *Chanson* est donc fantaisiste, ce qui n'a rien de surprenant chez un troubadour, contraint d'étonner son public et fort capable pour les besoins de sa versification d'arranger les chiffres (1).

Étant donné le rôle restreint que jouera cette armée, le chiffre

(1) Il dit lui-même en parlant des Croisés : « Ils occupent bien une grande lieue de long. » La lieue étant alors d'environ 7 kilomètres, la contradiction est grande, si l'on compte 20 000 chevaliers pour 100 000 cavaliers. Philippe Auguste entre l'armée de Bouvines et celle de La Roche-aux-Moines ne disposera que de 1 200 chevaliers et de 40 000 hommes. Or cette première armée de la croisade est presque exclusivement française.

exact de ses effectifs n'a d'ailleurs qu'un intérêt d'érudition pure. Si nous nous y sommes arrêtés, c'est parce que les 200 000 « civils » de Guillaume de Tudèle, qui suivaient l'armée, se sont trop facilement transformés en combattants, ce qui permettait aux auteurs de ce tour de passe-passe de suggérer au lecteur la vision d'un raz de marée déferlant sur le Midi. Cette première armée de la Croisade numériquement très importante impressionna les contemporains plus encore par la masse des non-combattants que par le nombre des chevaliers. Une telle multitude ne semblait pas pouvoir se ravitailler. La *Chanson*, parlant des bourgeois de Béziers, dit qu'ils « n'imaginent pas que l'ost puisse durer, (ils croient) qu'avant quinze jours elle sera dispersée ».

« La pesante cavalerie du Nord », pour reprendre le cliché classique, était en réalité armée exactement comme celle du Midi. Les chevaliers enfermés dans leur carapace de fer n'apparaîtront que beaucoup plus tard. L'équipement, le même dans tous les pays à cette époque, se composait du haubert, chemise de mailles de fer imbriquées comme celle des bourses d'argent en usage au siècle dernier, qui descendait au-dessous du genou, couvrait les bras et les mains et enveloppait la tête d'une sorte de capuchon, analogue à un passe-montagne. Le heaume en forme de cylindre était encore peu commun, les chevaliers portaient le heaume ouvert à fond conique, muni d'un nasal. Les pieds et les jambes étaient également protégés par des chausses en tissu de mailles. Sous le haubert un gambaison rembourré amortissait les coups.

Les armes étaient l'écu arrondi au sommet et allongé de la pointe, la lance de frêne légère, armée d'un fer en losange et la lourde épée large à la base. Les sergents étaient armés d'une façon similaire, quoique moins complète, car l'équipement coûtait très cher. Ils étaient surtout moins bien montés.

De même qu'Urbain II s'était empressé de donner le commandement de la première croisade à Adhémar de Monteil, évêque du Puy, afin d'éviter les querelles entre barons, le légat Milon fut désigné par Innocent III pour prendre le commandement de la croisade. Avec son adjoint Thédise il accompagnera les croisés jusqu'à Montpellier, puis passera le commandement à l'abbé de Cîteaux.

Lyon avait été désigné comme lieu de rassemblement, d'abord parce qu'il était commode pour les Nivernais et les Bourguignons, puis, et surtout, parce que le Rhône était alors la voie d'accès nor-

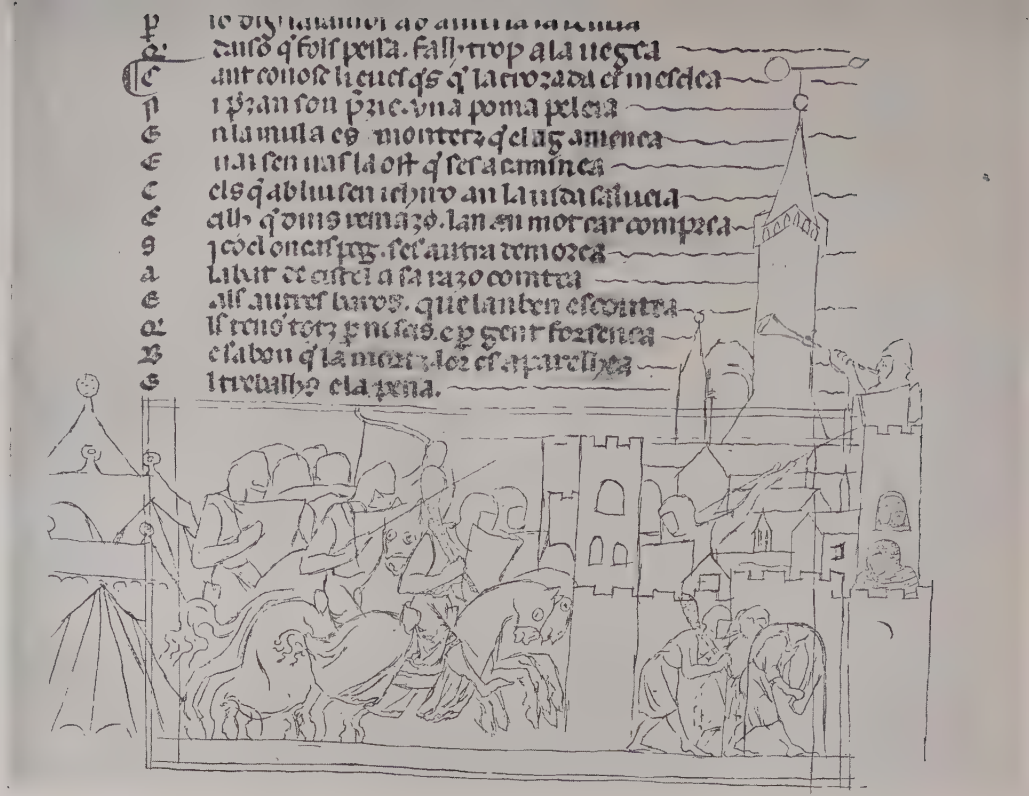

LA PRISE DE BÉZIERS

d'après le manuscrit de la *Chanson de la Croisade*. A droite : les ribauds entrent dans la ville.

LES CHATEAUX DE CABARET

(Lastours, Aude).

male vers le Languedoc. Le fleuve était le seul moyen de transport pratique. « Par eau, dit la *Chanson*, en bateau, ils font porter leurs bagages et tous les vivres et le reste de leur équipement. »

Tandis que l'armée de Milon longeait le Rhône, une troupe de croisés de langue d'oc descendait du Nord par le Quercy. Elle était commandée par l'archevêque de Bordeaux, les évêques de Limoges, Bazas, Cahors et Agen, assistés de Guy, comte d'Auvergne, et du vicomte de Turenne. Après avoir détruit le château de Puylaroque, cette croisade annexe enleva Casseneuil, où furent brûlés plusieurs hérétiques. Ce furent les premières victimes.

LA MARCHE VERS BÉZIERS (juillet 1209)

L'armée descend la vallée du Rhône à bonne allure, puisque, partie de Lyon au début de juillet, elle est le 12 à Montélimar, où le légat reçoit la soumission des coseigneurs du lieu, et le 22 devant Béziers, après s'être refaite quelques jours à Montpellier, dont les bourgeois fidèles catholiques et sujets du roi d'Aragon lui font bon accueil. C'est que Milon presse la marche, il sait qu'il ne dispose de ses troupes que pour quarante jours et il craint une sérieuse résistance.

A Valence le légat avait été rassuré en partie par l'arrivée de Raymond VI venu au-devant des croisés. Le comte de Toulouse fut fêté selon son rang et son arrivée dut provoquer beaucoup de curiosité. La croisade avait été prêchée contre lui, ce sont ses crimes contre la foi et l'Église que le pape avait si véhémentement dénoncés, et il arrivait avec la croix sur la poitrine (1).

Par l'antique voie domitienne, qui va de Nîmes à Port-Vendres, les croisés avancent sur Béziers et pénètrent sur les terres de Raymond-Roger Trencavel, vicomte de Béziers, de Carcassonne, d'Albi et du Razès.

Raymond-Roger avait alors vingt-quatre ans et il n'apparaît guère dans l'histoire que pour mourir. Guillaume de Tudèle nous le dépeint et nous explique les raisons de son malheur : « Aussi

(1) En haut et à droite.

loin que s'étend le monde, il n'y a meilleur chevalier, ni plus preux, ni plus large, plus courtois, ni plus aimable... Lui-même fut catholique : j'en prends à témoin nombre de clercs et de chanoines, qui vivent en couvent ; mais par suite de sa grande jeunesse, il était familier avec tous, et ceux de son pays, dont il était le seigneur, n'avaient de lui ni défiance ni crainte. Loin de là, ils jouaient avec lui comme s'il eût été leur compagnon. Tous ses chevaliers et les vavasseurs protégeaient les hérétiques, qui en château, qui en tour. » Comme nous l'avons vu, la tutelle de Raymond-Roger et le gouvernement des vicomtés durant sa minorité avaient été confiés à Bertrand de Saissac, hérétique notoire et pilleur avéré de biens d'église.

D'après l'*Anonyme*, toujours suspect, Raymond-Roger, lorsque l'armée de la croisade s'arrêta à Montpellier, effrayé de ce qu'on lui rapportait sur sa force, résolut d'imiter l'exemple de son oncle, le comte de Toulouse, et courut solliciter les légats d'être admis, lui aussi, à faire sa paix avec l'Église. Il fit valoir sa jeunesse, plaida que tout ce qu'on lui reprochait s'était passé pendant sa minorité et promit de mieux tenir ses barons à l'avenir. Les légats, toujours d'après l'*Anonyme*, refusèrent de l'entendre et de recevoir sa justification. Si la source est douteuse, le fait n'a rien que de vraisemblable, aussi bien la démarche du vicomte que le refus d'Arnaud-Amaury, qui n'avait pas amené une armée en Languedoc pour la licencier sans avoir frappé l'hérésie d'un coup mortel et se laisser berner une fois de plus par une fausse soumission.

Raymond-Roger se hâte de faire mettre en état de défense ses châteaux et ses villes. A franc étrier il part pour Béziers, où les bourgeois inquiets courent à lui. Il leur annonce qu'il doit rejoindre Carcassonne, sa véritable capitale, plus centrale et mieux protégée. Les bourgeois « restent dolents et attristés » de se voir ainsi abandonnés. Trencavel leur promet de prompts renforts et leur demande de se défendre énergiquement. Puis il part, emmenant avec lui un certain nombre d'hérétiques et les Juifs.

Enrichie par le commerce des vins, Béziers était une ville opulente, qui avait rapidement conquis ses libertés municipales, au besoin par la violence. La ville appartenait par partie au vicomte et à l'évêque et ses consuls traitaient de pair avec ces deux autorités. Ces consuls étaient, sinon hérétiques, au moins favorables à l'hérésie, ainsi qu'une grande partie de la population. En 1203, le vicomte avait dû autoriser les chanoines à fortifier leur église de

Saint-Étienne du Bois pour la mettre à l'abri des insultes des hérétiques.

Riche, libre, fière de son passé, Béziers se prépare à la résistance. Les bourgeois approfondissent leurs fossés. Mais, dit, en citant le roi Salomon, Guillaume de Tudèle qui, indulgent aux Toulousains, n'aime pas les Biterrois : « De ce que fol pense, bien souvent peu de chose se réalise. »

LE MASSACRE DE BÉZIERS (22 juillet 1209)

Les croisés arrivent devant Béziers le 22 juillet, jour de la Sainte-Madeleine (1). Tandis que l'armée plante ses tentes et pavillons sur la rive gauche de l'Orb, l'évêque de la ville, Renaud de Montpeyroux, « homme vénérable par son âge, sa vie et sa science », fait une dernière tentative pour ramener ses ouailles à composition et leur présente l'ultimatum des croisés. S'adressant aux catholiques, « s'il y en a », il leur demande de la part des légats de livrer les hérétiques, qu'il connait bien et dont il a dressé la liste (2) ; « s'ils ne peuvent le faire, qu'ils sortent de la ville, abandonnant les hérétiques, afin qu'ils ne périssent pas également avec eux ».

L'évêque Renaud a échoué dans sa mission, prières et menaces sont restées vaines. Les gens de Béziers ont répondu « qu'ils se laisseraient noyer dans la mer plutôt que de consentir à ces propositions. » « Ils aiment mieux mourir hérétiques que vivre chrétiens » disent la *Chanson* et l'*Hystoria*. « Quand l'évêque connut... que (les habitants) ne prisaient son exhortation une pomme pelée, il

(1) Divers contemporains, comme Pierre des Vaux-de-Cernay, signalent la double coïncidence « miraculeuse », d'après laquelle les bourgeois de Béziers avaient été punis le jour de sainte Madeleine d'avoir tué leur vicomte dans l'église consacrée à cette sainte, et plus tard, également le jour de la sainte Madeleine, furent châtiés à nouveau par les Croisés pour avoir répété avec les hérétiques que Marie-Madeleine était la concubine du Christ.

(2) Cette liste a été conservée. (Cf. Louis Domairon, *Rôle des hérétiques de la ville de Béziers*, Cabinet historique, 1863.) Elle donne 222 noms de bourgeois avec quelques noms de femmes. On ne peut en déduire le nombre des hérétiques de la ville, puisqu'il ne s'agit sans doute que de Parfaits ou de dignitaires de la secte.

remonta sur sa mule... Ceux qui sortirent de la ville avec lui sauvèrent leur vie. » La *Chanson*, pas plus que Pierre des Vaux-de-Cernay, ne nous renseigne sur le nombre des bourgeois catholiques qui suivirent l'évêque. Il dut être restreint, puisqu'une partie du clergé n'obéit pas à l'ordre de l'évêque.

En présence d'une armée comme ils n'en avaient jamais vu, la résolution des bourgeois de Béziers ne manquait pas d'allure. Pour les Parfaits la reddition signifiait l'abjuration ou la mort ; en revanche Croyants, indécis et surtout catholiques auraient pu, sans encourir aucun blâme, entrer en négociation, d'autant plus que leur chef naturel, le vicomte, les avait abandonnés au profit de Carcassonne. Toutefois l'héroïsme des bourgeois était fait en partie d'orgueil et de présomption : c'est ce qui, en l'absence d'un chef militaire, les perdit. Confiants dans la solidité de leurs murailles, convaincus de l'impossibilité pour l'armée croisée de se ravitailler et assurés d'un prompt secours de leur vicomte, ils crurent pouvoir frapper le premier coup.

Les barons et les chevaliers croisés se sont installés pour déjeuner, comptant sans doute remettre l'assaut au lendemain, lorsque, exaltés par leur résolution même et se croyant tranquilles pour la journée, les gens de Béziers commettent la fatale imprudence de quitter l'abri de leurs murailles (1) et de venir narguer les croisés dans la plaine tout en leur décochant des flèches. « Ces vilains qui sont plus fous et simples que la baleine avec leurs bannières blanches de grosse toile, ils vont courant par l'ost criant à haute voix, ils croient les épouvanter comme on chasse les oiseaux d'un champ d'avoine, en criant, huant, en agitant leurs drapeaux au matin quand il fait grand jour. » *(Chanson.)*

Les croisés, qui, d'après la lettre des légats, tenaient conseil pour savoir comment sauver la vie des assiégés, dédaigneux des cris et des flèches de ces bourgeois, ne se dérangent même pas, mais les valets d'armée « ceux qu'en langue vulgaire on appelle ribauds » *(Hystoria)* et les pèlerins « civils » massés sur la rive gauche de l'Orb rendent insulte pour insulte et cri pour cri. Un pèlerin imprudent, s'étant avancé sur un pont (2), est saisi par les gens de Béziers. Aussitôt massacré, il est jeté à l'eau. A cette

(1) Il n'y a guère d'exemple dans cette guerre d'un assaut brusqué ayant réussi contre un château ou une ville forte. La prise de chaque place exige un siège en règle, après l'échec de l'assaut, donné pour le principe.

(2) Le Pont-Vieux, sur l'Orb.

vue les ribauds furieux s'arment de tout ce qui leur tombe sous la main et, à l'appel de leur roi (1), se lancent sur la masse des bourgeois. Ceux-ci, surpris par cette attaque imprévue, refluent en désordre. Bientôt c'est la panique : bourgeois et ribauds mêlés s'écrasent aux portes et pénètrent pêle-mêle dans la ville.

D'abord étonnés par cette bagarre inopinée, les chevaliers et leurs hommes comprennent vite que l'affaire est sérieuse et l'aubaine inespérée. Ils s'arment en hâte et à leur tour courent aux portes, mais les bourgeois les défendent et ont garni les remparts. Il faut donner l'assaut, tandis que déjà dans la ville le massacre et le pillage font rage. Les croisés ont pris pied sur la muraille et en chassent les défenseurs. C'est la panique folle. Hommes et femmes traînant les enfants s'enfuient en hurlant et se réfugient dans les églises. Les chanoines de la cathédrale Saint-Nazaire ont revêtu leurs ornements sacerdotaux et font sonner les cloches, pour réclamer le respect des saints lieux, « rien ne peut les sauver, ni croix, ni autel, ni crucifix, et ces fous ribauds mendiants massacraient les clercs et les femmes et enfants, tellement que je ne crois pas qu'un seul en soit échappé. Dieu reçoive les âmes, s'il lui plaît, en paradis ». Dans l'église de la Madeleine, dit Pierre des Vaux-de-Cernay, « où ils avaient tué leur seigneur, on mit à mort jusqu'à sept mille de ces gens de Béziers (2). »

Le massacre de Béziers, sans naturellement la participation des ribauds, est pour beaucoup de gens un des rares souvenirs qui émergent de la brume où s'est estompé leur manuel d'histoire du Moyen Age. Personne n'a oublié le fameux : « Tuez-les tous ! Dieu reconnaîtra les siens ! » si souvent répété (3).

Les chiffres les plus invraisemblables ont été avancés en ce

(1) Ce roi des ribauds, chef des valets d'armée, est un personnage officiel qu'on retrouve dans les comptes royaux à partir de Philippe Auguste. Il n'a rien à voir avec le roi de Thunes, comme le croit Napoléon Peyrat. D'après la *Chanson* les ribauds n'entrèrent pas dans la ville avec les bourgeois, ils auraient donné l'assaut et enfoncé les portes. Cela paraît impossible pour des gens armés de bric et de broc et sans préparation.

(2) Le droit d'asile n'était pas reconnu par les villes aux églises et aux cloîtres. Les *Établissements* de Toulouse de 1152 en excluent expressément les meurtriers. C'est une précaution prise contre les empiétements possibles de la justice ecclésiastique.

(3) Comme la plupart des mots historiques, celui-ci a été fabriqué après coup. L'inventeur est le moine Césaire, du monastère de Heisterbach, près de Bonn, qui dans un ouvrage d'édification, *Dialogi miraculorum*, fait un récit de la prise « miraculeuse » de la ville. La démonstration fut faite pour la première fois en 1866

qui concerne les victimes. On s'est cependant rendu compte que Béziers ne pouvait en 1209 être une ville de 100 000 habitants. Les évaluations ont baissé alors à 60 000, puis après s'être stabilisées longtemps à ce chiffre sont descendues à 20 000 habitants et victimes, ce qui fut le dernier palier. En effet ce chiffre semble indiscutable, puisqu'il est donné par le légat Arnaud-Amaury, chef de la croisade, dans la lettre par laquelle il annonce cette victoire au pape Innocent III. « Sans égard pour le sexe et pour l'âge, presque vingt mille de ces gens furent passés au fil de l'épée. » Non seulement l'abbé de Cîteaux n'a aucun mot de regret pour ces victimes, mais il remercie le ciel de son appui dans ce succès inespéré.

On ne peut, par suite, s'empêcher d'appliquer au légat ce que Luchaire dit de Bernard Itier, bibliothécaire de Saint-Martial de Limoges : « Il les grossit volontiers [les succès des croisés], il parle de 30 000 hérétiques tués à Béziers, de 20 000 à Lavaur, grosse exagération ; mais tous ces massacres se font pour la plus grande gloire du Seigneur et ce moine extermine à sa façon le plus d'hérétiques qu'il peut. » De la même façon Césaire de Heisterbach arrive à plus de 100 000 victimes. Pour les contemporains ce qui importe, c'est le miracle de cette ville « enlevée, dit Arnaud-Amaury, en deux ou trois heures, alors que sans le secours divin un long siège eût été nécessaire ». Le légat tient à faire valoir la victoire remportée sous son commandement, et à cet effet force le chiffre des pertes de l'adversaire dans son communiqué officiel, tradition qui ne s'est pas perdue.

Il est évidemment impossible de préciser un chiffre. D'après un relevé des fortunes établi sur l'ordre de Philippe le Bel, Béziers avait en 1304, 3 619 feux taillables, auxquels il faut ajouter environ 1 500 feux d'indigents. En prenant 4 personnes et demie par feu nous arrivons à moins de 25 000 habitants. Or la ville avait joui d'un siècle de paix, tandis qu'en 1209 elle était mal remise du massacre de 1167, puisqu'en 1185, le vicomte cherchait à y attirer des colons. Prosper Alquier (1) en se basant sur l'enceinte d'alors abaisse le chiffre de la population à 10 000 et même à 8 000, si dit-il, celle-ci n'était pas plus dense que de nos jours. L'église

par Tamizey de Larroque, dans la *Revue des questions historiques*, et aucun historien n'a depuis défendu l'authenticité de cette réponse à une question d'ailleurs bien étrange dans une échauffourée aussi désordonnée.

(1) Prosper Alquier, *les Châteaux des vicomtés de Béziers, Albi et Carcassonne pendant la croisade albigeoise.*

Sainte-Madeleine, où d'après Pierre des Vaux-de-Cernay 7 000 personnes furent tuées, ne peut en contenir que 3 000 (1), trop serrées pour un massacre. Enfin il faut tenir compte des Juifs et des hérétiques qui ont suivi le vicomte, des chrétiens qui ont suivi l'évêque et des bourgeois qui dès le début de l'attaque ont obéi aux conseils de la prudence.

Quoiqu'il en soit, le massacre fut affreux, d'autant plus que ni les femmes ni les enfants ne furent épargnés. Si même il était prouvé que les croisés d'Arnaud-Amaury n'y eurent aucune part, ils demeureraient coupables de ne pas avoir arrêté la furie des ribauds. La haine des hérétiques, l'excitation d'un assaut, le mépris du soldat pour le bourgeois fanfaron et couard sont des explications, non des excuses. Les contemporains ne témoignent d'aucune pitié pour les victimes, mais frappés de l'ampleur du massacre, ils ne comprennent pas. Ils ont cherché une explication et c'est de là que provient le « Tuez-les tous ! » de Césaire de Heisterbach.

Guillaume de Tudèle va, lui, jusqu'à la préméditation : « Les barons de France et ceux du côté de Paris, les clercs et les laïcs, les princes et les marquis, les uns et les autres sont convenus entre eux qu'en toute ville où l'ost se présenterait et qui ne voudrait pas se rendre avant d'être prise, ils passeraient [les habitants] au fil de l'épée et les tueraient, ensuite ils ne trouveraient personne qui tînt contre eux pour la peur qu'on aurait et à cause de ce qu'on aurait vu. » Ainsi les croisés pour avoir une guerre courte auraient avant la lettre inventé la guerre totale. Le propos, qui semble fabriqué après coup, n'est pas invraisemblable, étant donné le tempérament d'Arnaud-Amaury et le fait qu'il ne disposait de ses troupes que pour quarante jours. Les croisades d'Orient avaient donné l'exemple de massacres analogues et à l'égard de ces hérétiques « pires que les Sarrasins », comme dit Innocent III, les croisés de 1209 en viennent aux mêmes méthodes.

Après le massacre, c'est l'incendie. Les derniers habitants dépêchés ou disparus, les chevaliers pensent à chercher la récompense de leurs peines en pillant, selon l'usage les maisons des bour-

(1) Cf. Louis de Portalon, *Notice sur l'Église Sainte-Madelaine.* Bulletin de la Société archéologique de Béziers, 1841. Des fouilles faites à cette époque révélèrent des amas d'ossements à même la terre. L'auteur trouve la place pour 7 000 victimes, en adjoignant à l'église le clos qui l'avoisinait et en supposant que le massacre s'y poursuivit.

geois. A leur grande fureur ils y trouvent les ribauds, qui du droit du premier occupant se sont installés et ont fait place nette. « Dehors ils les jettent à coups de triques, comme des mâtins. » Furieux d'être dépossédés du fruit de leur victoire, les ribauds mettent le feu à la ville, qui flambe avec les victimes du massacre et aussi avec les équipements des chevaliers qui s'étaient désarmés (1).

Comme le massacre, l'incendie (2) ne fut pas total et Béziers ne fut pas transformé en ce désert que les corbeaux eux-mêmes ne survolaient pas. Il semble que seule la partie sud-ouest ait brûlé. Trois semaines plus tard, Simon de Montfort fit don d'une maison à l'ordre de Cîteaux (3) et, loin d'être rayée de la carte, la ville se releva, puisque nous la verrons jouer un rôle dans les années suivantes. Le palais vicomtal servit jusqu'en 1224, date à laquelle les bourgeois le rasèrent.

Si le légat Arnaud-Amaury avait préparé le massacre de Béziers pour annihiler la résistance par la terreur, il avait atteint son but. Lorsque, après avoir quitté Béziers, les croisés arrivèrent à Capestang, ils virent se hâter à leur rencontre l'archevêque et le vicomte de Narbonne, qui venaient à la tête d'une députation assurer les légats de l'orthodoxie et de la soumission de leur ville. L'archevêque était ce Bérenger contre lequel avait fulminé Innocent III et qui, déjà suspens, ne se maintenait dans son siège qu'à coup d'appels à Rome. Il était en outre avéré que la ville abritait de nombreux hérétiques, surtout vaudois, et beaucoup de Juifs. Par prudence, avant de partir, l'archevêque Bérenger et le vicomte Aimery avaient pris des mesures sévères contre les hérétiques. Cette rigueur tardive ne retint pas Arnaud-Amaury de leur imposer un traité sévère, par lequel ils devaient livrer les hérétiques, payer quatre deniers par livre, soit un soixantième de leurs biens, et livrer leurs places fortes. En échange le duc de Bourgogne et le comte de

(1) » Les ribauds et leur roi pensèrent jouir de l'avoir qu'ils avaient pris... Quand on le leur eut enlevé, ils s'écrient tous d'une voix : « Au feu, au feu ! » les misérables truands punais. Alors ils apportent des torches... » *(Chanson.)*

(2) Toutes les grandes villes étaient alors périodiquement ravagées par le feu, mais ces sinistres n'avaient pas l'importance des destructions de la guerre moderne. Les maisons de bois et de torchis se reconstruisaient facilement. Quand un paysan changeait de seigneurie, il emportait sa maison, c'est-à-dire les poutres et les chevrons sur sa charrette. En vingt ans, la ville de Limoux fut déplacée plusieurs fois.

(3) La maison d'Amiel Bertrand, qui figure sur la liste des hérétiques de la ville.

Nevers assuraient la ville de leur protection. On a prétendu que les croisés avaient marché sur Narbonne. Rien ne le prouve. La réputation de l'archevêque, unie au peu de confiance qu'inspirait le vicomte, suffit à expliquer leur démarche, dont le traité est la conclusion normale.

L'armée gagna ensuite Carcassonne par Homps, Saint-Frichoux et Trèbes. Elle s'était attardée trois jours devant Béziers et mit six jours pour parcourir les 70 kilomètres qui séparent Béziers de Carcassonne. C'est que la nouvelle de la prise et du massacre de Béziers s'était répandue dans tout le pays et avait produit le même effet sur les châtelains du voisinage que sur la cité de Narbonne. Autour de Béziers et à dix kilomètres de chaque côté de la route suivie par la croisade, les seigneurs viennent faire leur soumission et livrer leurs châteaux. Ceux d'entre eux qui ont suivi leur suzerain à Carcassonne ou sont trop compromis dans l'hérésie ont en général emmené leur famille et abandonné leur château sans défense. Parfois, les gens du bourg eux-mêmes ont fui dans la montagne, où ils se cachent en attendant que la tempête soit passée. Une centaine de châteaux sont ainsi livrés ou abandonnés.

SIÈGE DE CARCASSONNE (1-15 août 1209)

Raymond-Roger profita du répit que lui accordait la lenteur de l'armée croisée pour accumuler dans Carcassonne vivres et munitions et pour réparer les remparts. Dans sa hâte fébrile il fait flèche de tout bois. Pierre des Vaux-de-Cernay l'accable de reproches, parce qu'il a utilisé les stalles des chanoines et les pierres de leur réfectoire pour renforcer le point où le cloître touche la muraille.

Aux yeux des croisés Carcassonne est une ville aussi diabolique que Béziers. Comme nous l'avons vu, les Juifs y sont nombreux et puissants. L'un d'eux, Moïse Caravita, avait été baile en 1171 sous le vicomte Roger II, le protecteur du célèbre talmudiste, Abraham ben David. Les hérétiques sont les maîtres incontestés de la cité. L'évêque Bérenger, ayant voulu se montrer intransigeant, avait été chassé de la ville ; son successeur, Bernard-Raymond de Roquefort, était d'une famille ouvertement cathare. Enfin

la ville s'était toujours montrée rétive, soutenue d'ailleurs par les Trencavel, aux prédications des légats et des abbés cisterciens.

En 1209 la cité sur son plateau (1) n'était entourée que d'une seule enceinte, édifiée au XII^e siècle, qui englobait dans sa muraille les trente vieilles tours de l'enceinte wisigothe. Elle était flanquée de deux bourgs fortifiés : le Bourg, au nord ; l'autre, le Castellar, le plus important et le plus fort, au sud. Entre la cité et l'Aude naissait un troisième bourg, qui sera Granoillant et qui, à cette époque, n'était pas fortifié.

Les croisés arrivent le 1^er août devant la cité et installent leur camp sur les pentes de Pech Mary. Le vicomte Raymond-Roger, dans l'ardeur de sa jeunesse, veut rassembler quatre cents cavaliers des mieux montés et profiter du désordre de l'arrivée pour foncer sur les croisés. Un de ses vassaux, Pierre-Roger de Cabaret, son viguier pour Carcassonne, l'arrête, lui remontrant qu'il serait plus sage d'attendre et qu'ils auront assez à faire de défendre les bourgs.

Le lendemain étant un dimanche, les croisés emploient ce jour de trêve à investir la ville. Ils constatent que le Bourg, situé au nord, est de beaucoup le plus faible et le 3 août après dîner, tandis que les évêques et les clercs entonnent le *Veni Sancte Spiritus*, ils donnent l'assaut et forcent les murailles. Raymond-Roger fait des prodiges de valeur, mais après deux heures de combat acharné est contraint de se retirer avec ses gens derrière les murailles de la cité. Le lendemain, les croisés veulent renouveler leur exploit contre le Castellar. Sous la grêle de pierres et de traits dont les accablent les assiégés, ils sont contraints de se replier.

Cette grêle est si drue que personne n'ose aller secourir un chevalier qui gît dans le fossé, une cuisse rompue. Un seigneur de l'Ile-de-France, Simon de Montfort, se dévoue et avec l'aide d'un écuyer ramène le blessé.

Il n'en reste pas moins que l'assaut a échoué et qu'il faut faire donner l'artillerie, c'est-à-dire les pierriers, les mangonneaux et les trébuchets (2). Pendant deux jours les machines battent la muraille

(1) Cf. Joseph Poux, *la Cité de Carcassonne*, II. *L'épanouissement*, Privat-Didier, 1931. L'enceinte reconstituée par Viollet-le-Duc date de Louis IX et de Philippe le Hardi.

(2) L'artillerie au XIII^e siècle n'avait pas réalisé de progrès depuis l'antiquité. Les pierriers, pierrières ou calabres sont la baliste romaine, basée sur la détente de l'arc et la torsion des câbles. Une verge robuste porte une cuiller où se place le projectile. La partie supérieure est reliée à un arc renforcé de cordes et de boyaux.

et, lorsqu'elle est suffisamment désagrégée par le choc des boulets de pierre, s'avance une « chatte », sorte de carapace faite de claies et montée sur quatre roues, que les mineurs, en rampant dessous, poussent jusqu'au pied du rempart. Les assiégés tentent d'incendier la machine, mais elle a été à dessein recouverte de peaux fraîches de bœufs. Ils l'écrasent alors sous une avalanche de billots de bois et de blocs de rochers. Cependant les mineurs ont eu le temps de creuser au pied du rempart une niche où ils sont inaccessibles (1). Le 8 août ils mettent le feu et un pan de la muraille s'écroule. La troupe d'assaut s'élance par la brèche et enlève le Castellar ; le soir les croisés commettent l'imprudence de retourner pour la nuit à leurs tentes ; ce que voyant, les gens du vicomte font une sortie, bousculent la garnison trop faible et, avant de se retirer dans la cité, incendient le bourg.

Les croisés maintenant sont à pied d'œuvre. Déjà on construit les tours roulantes pour attaquer la cité, cependant l'attaque sera

Lorsqu'on a tendu l'arc en rabattant la verge, on tord à la manivelle le faisceau de cordes dans lequel son pied est engagé, comme la planchette de tension d'une scie. Lorsqu'on libère la verge, les deux détentes se combinent et la verge va buter violemment contre un châssis. C'est l'engin à tir rapide. Le trébuchet est l'engin à longue portée. Une verge de 8 à 12 mètres montée sur un axe posé sur un châssis élevé porte à sa plus grande branche une longue poche de cuir qui contient le projectile et qui s'ouvre en haut de course. La petite branche supporte une énorme huche pleine de pierres qui peut peser jusqu'à 26 tonnes. Il suffit d'abaisser la verge, puis de la libérer, pour que par la pesanteur cette fronde géante lance à 400 mètres des boulets de pierre de 1 m. 20 à 1 m. 35 de circonférence, et pesant une quarantaine de kilos, comme ceux qui sont conservés au musée d'Agen. Le mangonneau est construit de la même façon, mais la huche et la grande branche de la verge sont en équilibre, de sorte que le mouvement est donné par une équipe d'artilleurs tirant sur des cordes. Cette méthode par la force variable de la secousse permettait de régler la portée du tir. La catapulte, appelée souvent baliste par l'*Hystoria*, lançait les mêmes carreaux que l'arbalète à tour par la détente d'une pièce de bois. Toutes ces machines pour tirer par-dessus le rempart devaient être montées sur des buttes artificielles. La chatte, ou chat, est la tortue des anciens : un toit incliné monté sur roues et destiné à permettre l'approche du pied du rempart aux sapeurs, au bélier ou aux hommes chargés de combler les fossés. La gate est le nom provençal de la chatte, celle-ci est parfois surmontée d'un château ou beffroi, c'est la tour roulante. Le montage de ces engins et le maniement très dangereux des engins de jet demandaient des équipes spécialisées et des chefs expérimentés.

(1) Les mineurs, qui n'avaient ni poudre ni cordon Bickford, étançonnaient, au fur et à mesure qu'ils sapaient, avec des poteaux enduits de poix et de résine. Leur travail terminé, ils entouraient le pied de chaque poteau d'un amas de bûchettes et d'étoupes, auquel ils mettaient le feu, avant de se retirer.

différée, les deux partis étant disposés à causer. La chute du Bourg et du Castellar a effrayé les bourgeois, qui déjà « étaient dolents du massacre de Béziers ». D'autre part la cité est surpeuplée. Les habitants des deux bourgs y avaient reflué et, si les vivres ne manquaient pas, la chaleur torride de cet été avait tari les puits (1). L'eau devenait de plus en plus rare et la putréfaction des cadavres et des charognes avait engendré des essaims compacts de mouches.

Les assiégeants, eux, se rendaient compte que sur son plateau la ville était forte. En outre, au conseil de l'armée quelqu'un fit observer, peut-être Arnaud-Amaury, que, si on faisait subir à Carcassonne le même sort qu'à Béziers, celui qui serait chargé de garder la terre n'aurait rien pour entretenir ses chevaliers et ses hommes. Le conseil entra dans ces vues et l'assaut fut retardé, jusqu'à ce qu'on eût pris langue avec les assiégés (2).

D'après Guillaume de Tudèle, le médiateur fut Pierre II d'Aragon, accouru de Saragosse pour plaider la cause de son vassal. Toujours d'après la *Chanson* le roi alla trouver le comte de Toulouse et le pria d'intercéder auprès des croisés, puis, entrant dans la cité, semonça énergiquement le vicomte, qui malgré ses conseils et ses ordres s'était engagé « en tels tourments et tel péril pour une folle gent et pour leur folle croyance ». Raymond-Roger remit son sort entre les mains du roi. Tout ce que celui-ci obtint du légat fut que le vicomte pourrait s'éloigner avec douze chevaliers à son choix, la ville, garnison et bourgeois, devant se rendre à discrétion. Trencavel refusa fièrement déclarant qu'il aimerait mieux être écorché vif que d'abandonner ses gens. Dépité de son échec, le roi d'Aragon se retira.

Cette intervention du roi d'Aragon n'est signalée que par la *Chanson* et le poète monte ensuite un véritable scénario de film à

(1) Le ravitaillement en eau ne se faisait pas par la rivière, mais par des fontaines situées à l'extérieur des portes de Toulouse et du Razès et que gardaient les Croisés.

(2) Le vicomte Trencavel, et non les Croisés, comme on le prétend avec un illogisme buté, avait fait détruire les moulins pour affamer l'armée croisée, qui ne pouvait se ravitailler en pain, dit l'*Hystoria*, que dans quelques châteaux des environs, et cependant, par un miracle, le pain fut si abondant qu'il se vendait à vil prix. En fait, les croisés étaient ravitaillés par le blé trouvé dans les nombreux châteaux abandonnés. La *Chanson* confirme qu'on avait 30 pains pour un denier et ajoute, d'autre part, que la caisse de l'armée était bien munie, les Croisés ayant saisi le salin de la ville et vendu le sel à leur profit. Guillaume de Tudèle conclut cependant que l'opération se solda par un déficit.

épisodes. Un parent inconnu de Raymond-Roger, qui servait dans l'armée croisée et dont Guillaume de Tudèle ne sait pas le nom, aurait eu avec lui deux entrevues et l'aurait attiré au camp des croisés, où en dépit de la parole donnée on le garda prisonnier. Le poète ajoute : « Il s'était livré en otage de son plein gré et il agit bien en fou, par mon escient, lorsqu'il se mit en prison. »

Cet épisode suspect a permis aux contempteurs de la croisade de crier à la trahison et d'accabler une fois de plus Arnaud-Amaury, comme s'il n'était pas suffisamment prouvé que cet abbé, comme nombre de prélats de son temps, était autant fait pour être chef de guerre que légat et archevêque.

Le plus triste est que dans leur souci de dénigrement ces auteurs trop bien intentionnés sont passés, sans le voir, à côté d'un des plus beaux épisodes de la résistance du Languedoc. Le but d'Arnaud-Amaury est avant tout d'éliminer le vicomte, afin de pouvoir chasser de ses terres les hérétiques. Une première négociation, celle que la *Chanson* attribue au roi d'Aragon, échoue devant le dévouement de Raymond-Roger à son peuple. Elle ne donnait d'ailleurs au légat qu'une demi-satisfaction, puisque le vicomte s'exilait seulement. Une nouvelle négociation aboutit grâce au sacrifice de Raymond-Roger. Guillaume de Puylaurens qui est bref, mais précis, l'explique en peu de mots. « Le vicomte Roger, frappé de terreur, proposa les conditions de la paix, que les citoyens sortant en braies et en chemise abandonnassent la cité, le vicomte lui-même restant en otage jusqu'à ce que fussent accomplis les pactes. »

Ému par l'état lamentable de la population entassée dans Carcassonne, sachant qu'il ne pouvait espérer aucun secours ni de l'Aragon, ni de Raymond VI, ni de ses vassaux, Raymond-Roger s'offrit en victime, à condition que ses gens eussent la vie sauve (1).

Tous les habitants de Carcassonne durent défiler par une poterne étroite ne laissant passer qu'une seule personne à la fois,

(1) L'existence de souterrains reliant la cité à la Montagne Noire et par lesquels la population se serait enfuie, tandis que le vicomte était retenu prisonnier par trahison, est une légende inventée par l'*Anonyme*, ajoutée par lui à sa rédaction en prose de la *Chanson* et enjolivée par la littérature. (Cf. Poux, *op. cit.*) Cette légende a dû se créer pour tenter d'expliquer pourquoi, alors que la population de Béziers avait été massacrée, après la reddition de Carcassonne aucun supplice n'est signalé.

les femmes en chemise, les hommes en chemise et en braies « ne portant rien avec eux que leurs péchés ». La capitulation prévoyait qu'une escorte les accompagnerait pour les protéger pendant un jour de marche, puis

Li un van a Tholoza, li autre en Aragon
E li autre en Espanha, qui aval qui amon.

En réalité ceux que le légat fit ainsi escorter étaient les hérétiques, l'escorte, à la fois, les protégeant et s'assurant qu'ils s'éloignaient vraiment. Ceux des bourgeois qui n'étaient pas trop engagés dans l'hérésie purent rentrer dans la ville, après que le butin eut été recensé et mis à l'abri. En effet on ne constate aucune interruption dans la vie de la cité. Comme l'avait prévu Arnaud-Amaury, Simon de Montfort en fit son quartier général pendant les premières années de la conquête et il n'eût pas séjourné dans une ville vide et sans ressources.

Si le massacre de Béziers s'explique en partie par le fait que la ville fut prise d'assaut, il n'en reste pas moins que le désir de tuer des hérétiques y entra pour une bonne part. Il est d'autant plus surprenant que les nombreux hérétiques de Carcassonne aient pu échapper sains et saufs. Arnaud-Amaury tenait avant tout à prendre la ville avant que la quarantaine des croisés fût achevée et d'autre part la mission qu'il avait reçue du pape lui prescrivait de chasser les hérétiques et non de les mettre à mort. En revanche les croisés partageaient l'horreur du populaire pour les hérétiques et, comme dira l'un d'eux, étaient venus en Languedoc pour les « perdre ». Si l'on considère l'attitude ultérieure des croisés, le sacrifice de Raymond-Roger peut seul expliquer cette anomalie.

C'est le 15 août 1209 après quinze jours de siège que les habitants de Carcassonne furent contraints d'évacuer leur ville. Dès que les croisés entrèrent dans la cité, le légat Arnaud fit crier le rassemblement et monté sur un perron de marbre tint aux chevaliers un discours ainsi rapporté par la *Chanson* : « Seigneurs, entendez mes paroles, vous voyez quels miracles fait pour vous le roi du ciel, car rien ne peut vous résister. Je vous commande à tous de la part de Dieu de ne rien retenir, ne fût-ce que la valeur d'un charbon, des biens de la ville ou sinon nous vous mettrions sur-le-champ en excommunication et en malédiction. Nous allons donner ces biens à un riche baron qui maintiendra le pays à la satisfaction de Dieu, de façon que les hérétiques félons ne le recouvrent plus jamais. »

La ville fut alors méthodiquement pillée ou, si l'on veut, réquisitionnée, le butin rassemblé et des chevaliers préposés à sa garde (1). Après avoir célébré la messe du Saint-Esprit, le légat Arnaud réunit le conseil de l'armée et lui demanda d'élire un chef qui serait mis en possession des biens du vicomte Trencavel. Il fallait en effet donner à la croisade sa conclusion naturelle. Le pape avait « exposé en proie » les biens des hérétiques. Le comte de Toulouse ayant fait sa soumission, les croisés avaient conquis les domaines du vicomte Trencavel, qui se trouvait *ipso facto* dépossédé. Il appartenait aux croisés de disposer de leur conquête, devenue leur propriété, au profit de l'un d'eux.

Guillaume de Tudèle a dramatisé son récit. D'après lui l'offre aurait été portée, comme le respect de la hiérarchie l'imposait, d'abord au duc de Bourgogne et, sur son refus, aux comtes de Nevers et de Saint-Pol. Tous trois auraient protesté avec indignation « qu'ils ont assez de terre... C'est pourquoi ils n'ont cure de la dépouille d'autrui. Il n'y a personne qui ne croie se déshonorer en acceptant cette terre. » C'est de l'histoire de poète, de l'histoire romancée, et ce jugement de la *Chanson* a servi à de nombreux historiens à échafauder une condamnation de la croisade et de Simon de Montfort, aventurier ambitieux, qui seul n'aurait pas craint le déshonneur.

En se croisant, Bourgogne, Nevers et Saint-Pol n'ignoraient pas le but de la Croisade. D'autre part, Eudes III, contre lequel Philippe Auguste dut intervenir pour l'empêcher de dépouiller au passage les marchands se rendant aux foires de Champagne, n'était pas homme à souffrir de tels scrupules. Nevers n'était pas un très beau caractère, et enfin quel baron eût été honteux d'accepter une terre qui lui était offerte par la plus haute puissance de la chrétienté?

En dépit de la *Chanson*, l'offre ne fut pas faite aux grands barons, sinon par courtoisie, parce que le choix entre eux eût été impossible, parce que la papauté et ses légats voulaient un bénéficiaire plus à leur main et parce que, peut-être, le roi de France se serait opposé à une telle augmentation de puissance de grands feudataires dont la fidélité n'était jamais absolument certaine (2).

(1) Ces mauvais gardiens furent excommuniés pour avoir détourné 5 000 livres. Ils avaient compris que cette croisade bien commandée risquait de ne leur rapporter que des biens spirituels.

(2) Le comte de Nevers se trouvera à Bouvines dans le camp des coalisés,

Enfin la suite des événements infirme le jugement de la *Chanson.*

Les politesses faites ou non aux grands barons, le légat fit décider par l'assemblée qu'une commission, composée de deux évêques et de quatre chevaliers, sous sa présidence, serait chargée de choisir l'élu ; leur choix, peut-être arrêté d'avance dans l'esprit du légat (1), tomba sur Simon, seigneur de Montfort, comte de Leicester en Angleterre. L'abbé de Cîteaux, le duc de Bourgogne et le comte de Nevers allèrent lui annoncer son élection ; mais il refusa tout net. L'abbé de Cîteaux et le duc de Bourgogne durent, prétend Pierre des Vaux-de-Cernay, se jeter à ses pieds et l'abbé user de son autorité de légat pour le faire céder. Mieux avisé cette fois, Guillaume de Tudèle ajoute que, avant d'accepter, Simon fit jurer aux émissaires du conseil des croisés qu'ils viendraient à son secours, si besoin était, et, que ce n'est qu'après avoir obtenu ce serment, qu'il se rendit à leurs prières. Le fait est vraisemblable. Simon de Montfort n'ignorait pas que la fin de la quarantaine approchait, qu'il allait rester seul avec les légats dans un pays hostile, dont la plus grande partie était encore à conquérir. La tâche qui l'attendait était rude et ses hésitations sont une preuve de sens plus que de modestie. Toutefois il était si bien l'homme qu'il fallait à ce poste d'honneur qu'on ne peut s'empêcher de penser que la commission chargée du choix fut influencée en sa faveur.

DÉPART DES GRANDS BARONS (août-septembre 1209)

Montfort, dès qu'il fut élu vicomte de Béziers et de Carcassonne, s'empressa de témoigner sa reconnaissance à Cîteaux. Par une charte datée d'août 1209 il octroie à l'abbaye trois mai-

tandis qu'Eudes III se couvrira de gloire à l'avant-garde, puis avec Saint-Pol à l'aile droite française.

(1) Qui, dit l'*Hystoria*, était « pater et magister » de cette négociation. D'autre part, il ne serait pas impossible que l'approbation préalable de Philippe Auguste ait été sollicitée, mais nous n'avons aucune trace d'une démarche de ce genre. Rien ne permet d'avancer que le roi imposa ce vassal direct de la couronne, connu pour sa fidélité, c'est cependant une hypothèse séduisante. Il ne pouvait être indifférent au roi de savoir qui serait le bénéficiaire de la Croisade.

sons prises à des hérétiques et sises respectivement à Béziers, à Carcassonne et à Sallèles.

En même temps il paie sa dette au pape et à l'Église romaine, au nom de qui les croisés ont conquis les terres qui lui sont confiées. Il prescrit en effet que dans ses nouveaux domaines les prémices et les dîmes seront régulièrement payés. Il établit en faveur de la papauté un cens annuel de trois deniers par feu (1) et une taxe sur les habitants qui, excommuniés, attendraient plus de quarante jours sans se faire absoudre. Les chevaliers paieraient cent sous, les bourgeois cinquante et vingt les gens du commun. Enfin il s'engage à verser lui-même chaque année à Rome mille marcs d'argent du poids de Troyes. Ce n'est pas faire injure à la piété de Simon et à la déférence qu'il doit au Saint-Siège que de supposer de sa part un léger calcul. Toujours à court d'argent pour entretenir ses troupes, le chef de la Croisade pouvait espérer que le pape lui abandonnerait le produit du cens et n'accepterait pas le don volontaire. C'est ce qui arriva jusqu'au jour où Innocent III envoya un percepteur (2).

La chute si rapide de Béziers et plus encore celle de Carcassonne avaient terrorisé le pays. Aucun préparatif n'avait été fait, aucune tentative d'union ou de mobilisation n'avait été réalisée contre la Croisade. Seul Raymond VI mieux informé avait mesuré le danger et agi en conséquence. C'est-à-dire que, conscient de son impuissance à rassembler une armée, à semondre ses vassaux, à galvaniser le pays, il avait cédé avant d'être attaqué. Trencavel et le reste du Midi ne s'étaient pas rendu compte de ce que pouvait être la mobilisation de la France du Nord. Lorsque l'armée croisée a frappé les premiers coups, la stupéfaction et la peur créent l'affolement collectif. Un véritable exode s'organise vers les montagnes ou vers le Toulousain. Fanjeaux, Alzonne et nombre d'autres places abandonnées sont occupées sans coup férir. Les

(1) Au point de vue féodal le nouveau vicomte de Béziers et de Carcassonne n'est pas vassal du Saint-Siège. Au contraire, il se substitue à tous les droits et obligations du vicomte Trencavel. Toutefois ces terres lui viennent de la papauté, C'est cette sorte de vasselage moral que matérialise le cens de trois deniers.

(2) Pour subvenir aux frais de la Croisade, Innocent III avait donné ordre aux légats de faire payer aux clercs et aux laïques vivant sur les domaines des croisés le dixième de leur revenu. Le pape dut se rendre compte de la difficulté de lever ce subside. Il autorisa les laïques à ne contribuer que volontairement, « mais, dit-il aux légats, les clercs doivent payer, car vous pouvez les y contraindre par les sanctions ecclésiastiques. »

villes et les châteaux s'offrent à merci. Limoux, Montréal, Lombers appellent le vainqueur. Castres lui fait fête et lui livre des hérétiques. A ce propos Pierre des Vaux-de-Cernay raconte un des nombreux miracles dont il émaille son histoire. Parmi les prisonniers se trouvaient un Parfait et son disciple. Simon, après avoir pris conseil, les condamna au feu. Le néophyte demanda à se convertir. Une dispute s'éleva alors entre les croisés, les uns prétendant que cette conversion *in extremis* n'était qu'un expédient, les autres qu'elle était sincère et qu'il fallait le gracier. Simon interrogé ordonna de le brûler tout de même, le feu devait, s'il n'était pas sincère, lui servir de punition, et, s'il l'était, de purgatoire. On demanda au malheureux dans quelle religion il voulait mourir. Il persista dans la foi romaine. Après qu'il eut reçu l'absolution, on mit le feu au bûcher et, tandis que le Parfait brûlait normalement, le nouveau converti, ses liens détruits par le feu, sortait des flammes sans le moindre mal, « excepté le bout des doigts légèrement brûlé ». Dieu avait reconnu le sien. Le dernier à en être surpris fut assurément Simon de Montfort. La foi qui soulève les montagnes peut envisager calmement d'aussi macabres épreuves (1).

Brûler des hérétiques et recevoir des soumissions ne suffisait pas à résoudre les graves problèmes que Simon devait affronter. La Croisade avait enlevé beaucoup plus vite qu'on ne pouvait l'espérer Béziers et Carcassonne, mais l'Albigeois et le Razès étaient à peine entamés, la plupart des châteaux de la Montagne Noire et des Corbières restaient hostiles et enfin l'attitude des comtes de Toulouse et de Foix était inquiétante. Or déjà l'armée de la Croisade se désagrégeait. L'accord n'avait pas duré entre le duc de Bourgogne et le comte Hervé de Nevers, au point « qu'on craignait chaque jour qu'ils ne s'entretuassent ». Nous avons vu que ces deux voisins devaient se retrouver à Bouvines dans des camps opposés. D'autre part Simon était venu à la Croisade dans la suite du duc de Bourgogne (2) et le comte de Nevers n'admettait pas de se trouver en quelque sorte sous les ordres de ce comte *in par-*

(1) C'est d'ailleurs l'épreuve par le feu, l'*ordalie*, procédure légale à cette époque et qui ne devait être interdite que plus tard par la papauté.

(2) L'abbé Guy des Vaux-de-Cernay avait prêché la Croisade en Bourgogne. C'est lui certainement qui parla au duc de son vieil ami Simon. L'abbé Guy vint au nom du duc solliciter Montfort de se joindre à la Croisade. Celui-ci n'accepta qu'après avoir interrogé le sort, selon une pratique courante au Moyen Age. Ayant ouvert un psautier, au hasard, il se fit traduire le psaume correspondant. C'était le 90e : « Car il a commandé à ses anges qu'ils te protègent... »

tibus. Quoi qu'il en soit, Hervé IV, sa quarantaine achevée, reprit le chemin du nord, sans qu'aucune prière pût le retenir.

Eudes de Bourgogne ne pouvait décemment abandonner son protégé. L'armée était restée devant Carcassonne, tandis que Simon était allé recevoir la soumission de Castres. A son retour le duc lui proposa de réduire Cabaret, où Pierre-Roger, rescapé de Carcassonne, donnait asile à de nombreux hérétiques (1).

Cabaret, dont les ruines sont encore imposantes, est au point de vue architectural le plus original des châteaux du Languedoc. Le plan habituel comportait une enceinte plus ou moins vaste, renforcée ou non de tours, et protégeant une place d'armes, des locaux d'habitation, une citerne et des magasins, le tout dominé par la masse du donjon. Au lieu d'être conçu sur ce modèle, Cabaret se composait en réalité de quatre châteaux, trois en triangle et le dernier détaché en avant-garde. Reliés entre eux par des chemins couverts, ils englobaient une large superficie et pouvaient au besoin se défendre séparément. Dressée sur un éperon de la Montagne-Noire à arête aiguë, dominant à pic le village de Lastours (2), sauf par un côté, cette quadruple forteresse semblait inexpugnable.

Les croisés, conduits par Eudes et Simon, s'élancent à l'assaut de ce nid d'aigle. Ils sont si fermement repoussés qu'ils n'insistent pas. Cet échec a découragé le duc et, trois jours plus tard, il reprend la route du Rhône pour regagner Dijon, entraînant dans sa retraite l'armée croisée, sauf un petit nombre de chevaliers qui resteront avec Simon de Montfort (3).

La première période de la croisade contre les Albigeois est terminée. Chevaliers et pèlerins rentrent chez eux, légers de butin, mais lavés de leurs péchés, riches d'indulgences, chargés de souvenirs qu'ils conteront au long des soirées d'hiver, en évoquant

Simon ne pouvait plus hésiter, au moins si nous en croyons Pierre des Vaux-de-Cernay.

(1) Cabaret, Minerve et Termes, qui commandaient respectivement le Cabardès, le Minervois et le Termenès, étaient les trois places les plus fortes de la vicomté de Carcassonne. Eudes de Bourgogne choisit la plus proche : Cabaret.

(2) Ainsi nommé à cause des tours des quatre châteaux. Le château principal était Cabaret, qui donnait son nom à l'ensemble. Les trois autres, occupés par des vassaux, étaient : Quertinhoux, Tour Régine et Surdespine ou Fleur Épine.

(3) Il n'est plus question dans aucune source des 200 000 pèlerins de Guillaume de Tudèle.

la prise miraculeuse de Béziers, les combats sous Carcassonne et le ciel d'août en Languedoc. La *Chanson* explique ce départ rapide par la lassitude : « Le plus grand nombre veut retourner vers Paris, Les montagnes sont sauvages et les passages étroits et ils ne veulent pas être occis dans le pays. » Dans les gorges de la Montagne-Noire, le soleil, qui avait tari les puits de Carcassonne, pouvait faire regretter les ombrages des bords de la Seine, de la Loire ou de la Saône, mais ces hommes étaient d'une trempe telle que les dangers ou les incommodités physiques ne suffisent pas à expliquer leur retraite. En réalité l'enthousiasme des croisades est éteint. Les croisés de la première croisade avaient sacrifié sans compter leur vie et leurs biens, ceux-ci ont fait un marché : quarante jours de service contre des indulgences. La quarantaine est terminée, ils ont épuisé leurs ressources, seul leur reste l'argent du retour (1). Pour continuer la campagne et achever la conquête, il faudrait faire appel aux ressources du fief, s'endetter ou vendre des terres. Ces sacrifices ne sont plus de saison et les croisés, leur quarantaine achevée, leur contrat accompli, abandonnent l'œuvre commencée, laissant aux légats et à Simon de Montfort le soin de l'achever avec le secours de Dieu.

Cette croisade, qui avait débuté d'une façon impressionnante par la prise-éclair de Béziers et de Carcassonne, s'achevait par suite du départ des croisés en échec pour la papauté. Le fait est si patent que Pierre des Vaux-de-Cernay, interprète de son oncle, et Innocent III dans une circulaire pour réclamer des renforts sentent la nécessité de donner une explication, de rassurer les timorés et les hésitants. Pour l'auteur de l'*Hystoria*, c'est le diable, furieux des succès des croisés, qui a provoqué entre eux des dissensions et amené leur retraite, mais il n'a pu agir ainsi qu'avec l'autorisation du ciel. Dieu, en effet, n'a pas permis que la première armée croisée terminât l'affaire d'Albigeois, il a voulu que d'autres pécheurs pussent à leur tour travailler à leur salut en venant combattre l'hérésie.

Ce « communiqué » adroit masque mal la véritable situation. Les légats, abandonnés par les grands barons, avec une poignée d'hommes au milieu d'un pays hostile, dont la plus grande partie

(1) Les croisés, sauf ceux qui étaient à la solde des grands barons, faisaient campagne à leurs frais. Cette obligation pécuniaire était lourde ; elle explique plus que la lassitude, leur désir, dont nous verrons de nombreux exemples, de ne pas prolonger leur séjour.

reste à conquérir, se seraient trouvés dans les plus grandes difficultés, si le Conseil des croisés avait élu un chef moins actif, moins énergique, moins réellement chef que Simon de Montfort.

SIMON DE MONTFORT

Les Montfort sont des Normands du Vexin et leur histoire (1), comme celle de tous les seigneurs normands de la frontière, est une perpétuelle oscillation entre deux suzerains : le suzerain médiat, le roi de France, et le suzerain immédiat, le duc de Normandie, roi d'Angleterre. En 1098, Simon II de Montfort couvre Paris contre Guillaume II le Roux et Guillaume IX d'Aquitaine ligués contre le roi Philippe Ier (2). Son fils Amaury III, d'abord brouillé avec Louis le Gros, mène ensuite une guerre personnelle et acharnée contre Henri Ier Beauclerc, puis dirige pour le roi la campagne malheureuse en faveur de Guillaume Cliton. Simon III, après son remariage avec Amicie de Leicester, passe du côté anglais et se bat contre Louis VII jusqu'à ce que, en 1173, il soit défait et pris par Philippe d'Alsace, comte de Flandre.

Les Montfort ne sont pas entrés dans l'histoire par le Simon de la Croisade. Au regard des grands feudataires, ce ne sont que de petits seigneurs, mais dans le domaine royal, ou plutôt sur ses confins, ils ont joué un rôle important. Par leurs seigneuries d'Épernon et de Montfort ils tiennent la route de Chartres à Paris et les rois de France se préoccupent de leur attitude.

A la mort de Simon III en 1181, ses fils suivent des voies différentes. L'aîné, Amaury IV, né d'un premier lit, deviendra Anglais après avoir épousé l'héritière du comté de Glocester et cédera son comté d'Évreux à Philippe Auguste. Les deux cadets, Simon IV et Guy, optent définitivement pour la France. Selon la coutume du Nord le plus jeune n'a eu pour héritage que le château de

(1) André Rhein, *La seigneurie de Montfort en Yveline*, Versailles, 1910 (le nom de Montfort-l'Amaury n'apparaît qu'au XIVe siècle), A. Fliche, *Le règne de Philippe Ier*, et A. Luchaire, *Louis VI le Gros*, Picard, 1890.

(2) Philippe Ier enleva et épousa Bertrade de Montfort, fille de Simon Ier après avoir répudié Berthe de Hollande, mère de Louis VI. Cela suffit à Napoléon Peyrat pour faire descendre Simon IV des Capétiens par voie de bâtardise.

Brétencourt, tandis que son aîné a reçu tous les domaines de l'Yveline. Celui-ci avait hérité du chef de sa mère le comté de Leicester, sans pouvoir en prendre possession, Jean sans Terre l'ayant saisi par représailles contre le roi de France, qui a mis la main sur les domaines normands des seigneurs anglais.

Simon de Montfort n'est pas un aventurier né de la Croisade, il a une lignée derrière lui. Ce n'est pas non plus un cadet besogneux, avide de se créer un fief. Sa seigneurie d'Yveline s'étend sur treize prévôtés : Montfort, Bardelle, Bonnelles, Les Bordes, La Celle, Conflans, Épernon, Gambais, Houdan, Méré, Montchauvet, Saint-Léger et Sonchamp. Parmi ses vassaux on a identifié les seigneurs de Batonceau, Boissy-sans-Avoir, Chanteloup, Flexanville, Grosrouvre, Marcq, La Queue, Septeuil, Thoiry et du Tremblay.

En 1194 Simon est aux côtés de Philippe Auguste au combat indécis d'Aumale contre Richard Cœur de Lion, en 1202 le roi l'appelle à son conseil pour juger l'affaire de la régale de Châlons-sur-Marne. Par son mariage avec Alice de Montmorency, sœur du futur connétable Mathieu II, il entre définitivement dans la maison du roi. Simon IV de Montfort est d'ailleurs une réplique en petit des premiers Capétiens, dont il a les qualités terre à terre, mais efficaces. Proportionnellement son domaine est aussi réduit que le leur, c'est un domaine surtout forestier. Comme eux il y assure une forte discipline, un ordre rigoureux, une administration juste et sans faiblesse. Grâce à cette sage gestion il peut assumer les frais de la quatrième croisade et y faire figure de chef. Tout cela par comparaison avec un comte de Toulouse et un Trencavel manque de brillant, mais est autrement solide.

Simon, d'autre part, s'était acquis parmi la noblesse française une réputation personnelle. Son père et surtout son grand-père, Simon III, avaient déjà fait connaître et redouter le nom de Montfort et l'écu « de gueules au lion d'argent, la queue fourchée (1) » sur tous les champs de bataille entre Paris et l'Océan. Simon IV à ces qualités guerrières ajouta une note morale et son influence sur ses pairs est due autant à sa loyauté qu'à son courage et à son énergie.

(1) Les armes des Montfort sont souvent données : « De gueules au lion d'argent, la queue nouée, fourchée et passée en sautoir. » Sur le sceau de Simon, la queue est simplement fourchée.

Lorsque, au célèbre tournoi d'Écry-sur-Aisne en 1199, il prend la croix avec son frère Guy pour la quatrième croisade, son exemple entraîne de nombreuses adhésions. On sait comment cette croisade fut détournée de son but par le doge Dandolo et dirigée contre la ville dalmate de Zara, qui gênait le commerce des Vénitiens. La ville appartenait au roi de Hongrie, croisé lui-même, et le pape Innocent III fulmina contre cet emploi mercantile et antichrétien de la croisade. Avec son frère Guy et un certain nombre de croisés, dont ses voisins et amis, Robert Mauvoisin, Enguerrand de Boves, Simon de Neauphle et Guy, abbé des Vaux-de-Cernay, Simon refusa de prendre part au siège et s'installa à l'écart déclarant : « Je ne suis pas venu ici pour tuer des chrétiens. » Au reçu de la bulle du pape, l'abbé Guy la lut en public aux croisés et Simon dut intervenir pour le protéger contre la fureur des Vénitiens.

Les ordres du pape restant lettre morte pour les croisés, Simon et les siens abandonnent le siège, repassent en Italie et de Barletta s'embarquent à leurs frais pour la Terre Sainte, où ils bataillent pendant un an. Seul Guy de Montfort s'y fixera, ayant épousé Helvis d'Ibelin, veuve de Renaud de Sidon et héritière de la principauté de ce nom. Villehardouin parle de la trahison de ceux qui n'ont pas voulu suivre la croisade à Constantinople et les détracteurs de Simon font chorus, l'accusant, alors que son obéissance aux ordres du pape lui a coûté un comté ou un duché en Thrace ou en Grèce, d'avoir tenté vainement de se tailler une principauté en Terre Sainte et d'être venu se refaire en Languedoc.

Pierre des Vaux-de-Cernay nous a fait de son héros un portrait détaillé, malheureusement plus littéraire que précis, mais il a omis de nous dire son âge, et les autres sources sont aussi discrètes. La seule certitude que nous ayons est qu'il est né après 1158, puisque à cette date, Mahaut, la première femme de son père, était encore en vie. On suppose généralement qu'il naquit vers 1165, ce qui correspond en effet aux dates connues de sa vie. Il aurait donc été âgé de quarante-quatre ans en 1209 au départ de la Croisade albigeoise (1).

Animé d'une foi profonde, convaincu de la sainteté de sa mission, assuré de l'aide de Dieu, Simon ignorait la peur et le découragement. Avant le combat de Castelnaudary, où avec des forces

(1) Même s'il était né en 1158, ce n'était pas en 1209 « le vieillard ambitieux et habile » dont parle Petit-Dutaillis.

très inférieures il va jouer son sort, un moine croit bon de le réconforter et s'attire cette réplique : « Croyez-vous que j'aie peur? Il s'agit de l'affaire du Christ. L'Église entière prie pour moi. Je sais que nous ne pouvons pas avoir le dessous. » Luchaire a raison de dire : « Une telle confiance rend invincible et permet tout, même le miracle. » La foi de Simon et son dévouement à l'Église étaient absolus ; c'est, à vrai dire, la foi du charbonnier. Les exemples abondent, non seulement dans Pierre des Vaux-de-Cernay, mais encore dans la *Chanson* (1).

Cette force morale lui donnait un ascendant considérable sur un adversaire sans mystique et sans foi et contribua considérablement aux victoires de Castelnaudary et de Muret. A chaque bataille, à chaque siège, Simon s'exposa avec un mépris total de la mort, jusqu'au jour où devant Toulouse elle se vengea. Devant Muret, la crue ayant emporté le pont, son infanterie était restée en l'air sur la rive droite. Avec quelques chevaliers et malgré les objurgations de ses fidèles il repassa l'eau pour ne pas abandonner la piétaille en danger. Un tel trait est d'un chef qui peut ensuite compter sur ses troupes.

Les ennemis de Simon de Montfort sont intarissables sur son ambition, cause de tous les malheurs du Languedoc. Il y a dans ces attaques beaucoup d'enfantillage. Évidemment Simon de Montfort était ambitieux. S'il n'avait été qu'un fonctionnaire obéissant et timoré de la papauté, il n'aurait jamais conquis le Midi ; son ambition se développa toujours dans le sens de la mission qu'il avait reçue : libérer le Midi de l'hérésie, au besoin par la conquête. Il est probable que le sire de Montfort fut quelque peu ébloui, lorsqu'il se vit le maître d'Albi, de Carcassonne et de Béziers, l'égal des plus grands seigneurs du domaine royal. « L'appétit de terre », dont Raymond IV nous a donné un si bel exemple à la première croisade et qui travaillait tous les féodaux, ne pouvait manquer à Simon, qui était un soldat et non un saint. Comme nous le verrons, Simon fut constamment poussé à l'action par l'épiscopat méridional et par les légats pontificaux. Son ambition se confondait avec son devoir.

Quant à sa cruauté, elle ne fut que la brutalité des gens de son

(1) Toutes ces qualités suffisaient à désigner Simon au choix des croisés, mais il reste vraisemblable que son ami et obligé, Guy, abbé des Vaux-de-Cernay, avait préparé le terrain auprès du légat et des grands barons.

époque, chez lesquels la force physique jouait un grand rôle. Parce qu'il eut souvent à se battre contre un adversaire bien supérieur en nombre, il n'eut ni le temps ni la possibilité de se montrer toujours clément et longanime.

Simon ne fut ni un célèbre capitaine ni un grand politique. Le théâtre où il évolua était trop restreint pour permettre de grandes envolées ; mais dans ce cadre étroit ce fut une grande figure. Lui reprocher d'être ambitieux est aussi vain que le serait de lui reprocher d'être courageux.

Enfin dernier trait qui achève le portrait moral de ce soldat, Simon avait la singularité, à cette époque où les grands seigneurs, y compris le roi de France et le comte de Toulouse, ne prêchaient pas d'exemple, d'être fidèle à sa femme. Alice de Montmorency, était d'ailleurs une femme remarquable (1). Tous les contemporains, même le continuateur de la *Chanson*, lui rendent hommage, célèbrent son énergie. Elle fut pour son mari un secours précieux dans toutes ses difficultés, qui furent diverses.

Guillaume de Puylaurens, chapelain de Raymond VII, rapporte en guise d'oraison funèbre de Simon : « J'ai entendu souvent le comte de Toulouse vanter merveilleusement en Simon, son ennemi, la constance, la prévoyance, la valeur et toutes les qualités d'un prince. » Cet hommage à un adversaire disparu est le meilleur portrait en raccourci qui nous soit parvenu de Simon de Montfort. Ce fut un soldat qui se battit pour sa foi, sans égard pour lui-même et pour les autres.

Tel est l'homme que le choix du légat et de ses pairs mit à la tête de la Croisade. Celle-ci reste éminemment œuvre spirituelle sous le contrôle de la papauté, mais le rôle personnel de Simon sera considérable. Sa valeur, à deux reprises au moins, sauvera l'œuvre entreprise.

(1) De ce mariage naquirent six enfants : Amaury V, qui succéda à son père ; Guy de Bigorre, tué en 1220 devant Castelnaudary ; Robert, qui vraisemblablement mourut très jeune, et Simon, qui sous le nom de Simon de Montfort ou de Simon de Leicester devait laisser un nom célèbre dans l'histoire d'Angleterre ; puis deux filles : Amicie, qui épousa Gaucher de Joigny ; Perrenelle ou Pétronille.

La famille de Montfort devait s'éteindre chez les comtes de Dreux et la seigneurie passer à la Bretagne avec Yolande de Dreux, devenue duchesse de Bretagne. Elle revint à la couronne de France avec Anne de Bretagne.

CHAPITRE VI

ACHÈVEMENT DE LA CONQUÊTE DES VICOMTÉS TRENCAVEL

Après l'échec de Cabaret et le départ du gros de l'armée croisée Simon de Montfort dans le château vicomtal de Carcassonne, où il s'est installé, considère la tâche qui lui reste à accomplir. Il sait qu'il peut compter sans réserves sur le pape Innocent III et ses légats, sur une grande partie de l'épiscopat méridional, et ces appuis ne sont pas négligeables, mais la charge du problème militaire immédiat repose tout entière sur ses épaules. Il lui faut mettre garnison dans les villes et les châteaux pris ou rendus, achever la conquête à peine commencée, parer à une rébellion possible, sinon probable, à tout prix ne jamais trébucher et tout cela avec des forces infimes. Par bonheur ces forces numériquement faibles sont supérieures en qualité et compenseront leur faiblesse en effectifs par un dévouement, une fidélité et un courage admirables. D'autre part, en face d'eux les Français ne trouveront qu'une résistance inorganisée. Le pays est désuni, sans chef et sans âme, incapable d'un mouvement concerté. Quelques belles défenses surgiront, en des points épars, des mouvements s'esquisseront ; mais, usé par des années de laisser-aller et d'anarchie, le Languedoc ne saura pas réagir.

L'ÉQUIPE.

Une fois de plus il est impossible de donner des chiffres précis en matière d'effectifs. Il est certain que Simon avait peu de monde,

mais nous en sommes réduits aux conjectures. D'après la *Chanson* : « Peu de ses amis consentent à rester avec lui... Pourtant il en resta je ne sais si ce fut neuf ou dix des plus hauts barons et des plus puissants, » et l'auteur cite quatorze noms, en concluant sans vers gogne de se contredire : « Et grande masse d'autres dont je n'ai pa-appris les noms (1). » Pierre des Vaux-de-Cernay donne la même note générale : « Le comte resta seul et presque désolé ; c'est qu'il avait très peu de chevaliers, environ trente, qui étaient venus de France avec les autres pèlerins et qui mettaient avant tout le service de Dieu et le comte. »

Parmi les croisés restés fidèles à Simon de Montfort et désireux de poursuivre avec lui l'aventure, vingt-quatre noms se trouvent dans les sources. Il ne devait pas y en avoir beaucoup plus, si l'on ne considère que les seigneurs qui formeront l'état-major et les cadres. En tête vient Guy de Lévis (de Lévy-Saint-Nom, Seine-et-Oise), que les généalogistes par confusion avec Guy III donnent pour beau-frère à Simon. Guy de Lévis était proche voisin de la seigneurie de Montfort, Simon en fera le maréchal de sa petite armée. Ensuite Bouchard de Marly (Seine-et-Oise), cousin germain d'Alice de Montmorency, et Robert Mauvoisin (2), compagnon de Simon à la quatrième croisade, son meilleur ami et son meilleur conseiller. Puis d'autres chevaliers de l'Ile-de-France également proches voisins des Montfort : les trois frères Amaury, Guillaume et Robert de Poissy (Seine-et-Oise) et leur cousin Simon ; des chevaliers normands : Pierre de Cissey (Eure), Roger des Essarts (Eure), Roger des Andelys (Eure), Simon le Saxon (Eure) ; des Champenois : Alain de Roucy (Aisne), Raoul d'Acy (Aisne) (3), Gobert d'Essigny (Aisne) ; des Picards : Robert de Picquigny (Somme) et Robert de Forceville (Somme) ; des Français d'autres provinces : Roard, vicomte de Donges (Loire-Inférieure), Guillaume de Contres (Nièvre), Guy de

(1) La laisse monorime contraint l'auteur, piètre versificateur, à de nombreuses chevilles ; la précision historique, au moins dans les détails, en souffre cruellement. La contradiction semble être ici plus apparente que réelle. Les quatorze noms sont des barons, annoncés huit ou dix pour les besoins du vers ; les autres ne sont sans doute que des chevaliers soldés, des mercenaires, qui ne méritent pas d'être cités.

(2) Robert Mauvoisin détenait des terres à Rosny-sur-Seine, Aulnay-sous-Bois, Savigny et Coulommiers. Il mourut en Languedoc le 16 novembre 1214. C'est son frère Pierre qui sera à Bouvines le compagnon de Guillaume des Barres.

(3) Ou peut-être Agy (Calvados) ou Agey (Côte-d'Or).

Lucy (Loiret), Philippe Goloin (Bretagne ou Ile-de-France), Lambert de Thury, Rainier de Chaudron ; enfin des seigneurs anglais, contraints de s'exiler pour fuir la tyrannie de Jean-sans-Terre : Hugues de Lacy, Gauthier Langton, frère d'Étienne Langton, le célèbre archevêque de Cantorbery (1).

Tels sont ces « Barbares du Nord » qui se ruèrent en « loups affamés » sur le Languedoc. Dans ce « ramassis d'aventuriers venus de tous les points de la chrétienté », il n'y a que des Français, des plus riches provinces de France, exception faite des Anglais, qui ont payé l'hospitalité reçue en se croisant. Robert Mauvoisin a laissé une réputation de droiture et de sagesse. Alain de Roucy est un cadet des comtes de Roucy, pairs de Champagne ; sa famille connaît le chemin du Midi pour avoir participé aux croisades espagnoles contre les Maures ; lui-même, par sa force et sa bravoure est un émule de Guillaume des Barres ; Richard Cœur de Lion s'est fait gloire de l'avoir désarçonné et fait prisonnier à Gisors. Bouchard de Marly est un Montmorency. Les Lévis sont les fondateurs de l'abbaye de La Roche. Plusieurs de ces chevaliers tomberont en Languedoc : Robert Mauvoisin qui mourra des fatigues de la campagne, Alain de Roucy, Gaubert d'Essigny, Roger des Essarts, Simon le Saxon, Guillaume de Contres, Pons de Beaumont. Lambert de Thury, devenu Lambert de Limoux, trouvant la vie trop monotone en Languedoc, laissera ses terres à ses fils et ira se faire tuer en Terre Sainte. L'*Histoire littéraire de la France* cite pour leurs chansons courtoises Robert Mauvoisin, Roger des Andelys et Bouchard de Marly.

Tous ces chevaliers sont des voisins ou se connaissent pour s'être rencontrés à des fêtes ou à des tournois. Plusieurs sont parents ou amis de Simon de Montfort. Groupés autour de leur chef, ils forment véritablement une « équipe » qui le suivra d'un seul cœur et d'un seul élan. Parmi ces hommes qu'on nous représente comme des gens de sac et de corde, venus pour ravager le Midi et s'enrichir de ses dépouilles, pas une défection, pas une trahison.

Il est vrai que, si l'autorité du chef est absolue, la discipline est librement consentie. Avant chaque événement important Simon réunit son conseil et c'est d'un commun accord que la décision est prise, le chef n'est pas fermé aux suggestions qui lui

(1) Presque tous ces noms ont été identifiés par les éditeurs de la *Chanson* et de l'*Hystoria*. Thury reste douteux et il y a en France plusieurs Chaudron

semblent heureuses. C'est fréquemment que revient dans l'*Hystoria* l'expression *habito comes consilio* (le comte ayant tenu conseil).

Avec une cohésion parfaite l'équipe acceptera les tâches les plus dures, sans qu'on trouve trace de dissensions ou de rivalités. Et cependant tenir un fief pour Simon n'est pas une sinécure. Sans parler de ceux qui sont morts, sièges, batailles, chevauchées se succèdent sans arrêt ; à peine l'hiver apporte-t-il quelque repos, avec la menace permanente d'un soulèvement ou l'attaque imprévue d'un ennemi supérieur en nombre. Chaque année l'été amenait en Languedoc de nouveaux croisés qui venaient faire leur quarantaine, mais c'est la vieille équipe qui fera la force de Simon et qui remportera les victoires de Castelnaudary et de Muret.

Parce que ces chevaliers ont reçu les fiefs des *faidits* (1), on les a taxés comme leur chef de rapacité et de dol à l'égard des dépossédés. Cependant cette attribution des fiefs des hérétiques était dans l'ordre normal de la Croisade. Puisque Simon avait reçu de a papauté la charge de tenir les domaines Trencavel, il devait répartir les fiefs disponibles entre les seigneurs de son équipe. La terre seule au Moyen Age conférait la puissance et, s'il pouvait solder les gens de pied, les sergents et certains chevaliers, Simon devait « chaser » (caser) ceux sur lesquels il comptait s'appuyer pour achever la conquête et la tenir (2). Les perspectives offertes ne devaient pas être si tentantes, puisque sur les centaines de chevaliers venus à la Croisade si peu sont restés avec Simon et que ceux-là, au lieu d'être le rebut de la chrétienté, sont au contraire des chevaliers dignes de ce nom et dignes de leurs frères de Bouvines.

Avant de tenter d'étiqueter Simon de Montfort dans l'histoire « le paladin de la barbarie et de la perfidie hunnique (3) » ou, comme disent moins romantiquement des écrivains d'aujourd'hui,

(1) Le nom de *faidit*, synonyme d'outlaw, fut donné aux seigneurs hérétiques ou sympathisants de l'hérésie, qui abandonnèrent leurs châteaux à l'arrivée des Français ou en furent chassés par ceux-ci et dont les biens furent dévolus aux compagnons de Simon. Si ceux-ci avaient le droit légal de saisir les fiefs des *faidits*, il faut aussi se mettre à la place de ces propriétaires légitimes, dépossédés de leurs biens patrimoniaux et réduits à l'exil. Leurs réactions même violentes ont toutes les excuses.

(2) L'hommage qu'ils prêtent à Simon pour leurs fiefs ne peut que renforcer les liens d'amitié qui unissent ces hommes à leur chef.

(3) Napoléon Peyrat.

« le bourreau de la terre d'Oc » ou « le dévastateur de la Romanie », il eût été raisonnable de témoigner d'abord des mérites de ces hommes et de leur chef.

Loin de vouloir ravager le Languedoc et déposséder les seigneurs non hérétiques du pays, Simon de Montfort fait tout ce qu'il peut pour les attirer et se les attacher. C'est qu'il est devenu par le choix des croisés et l'intronisation de Rome le propriétaire légitime de tous les biens des Trencavel. La plus haute autorité au monde les lui a confiés et il en use comme s'il s'agissait d'un héritage de famille.

De nombreux seigneurs méridionaux, qui avaient pris part à la croisade de l'archevêque de Bordeaux, continuèrent de soutenir Simon de Montfort : parmi eux le vicomte de Turenne, les seigneurs de Gourdon et de Cardaillac et Ratier de Castelnau. Tous, sauf le dernier, lui restèrent fidèles jusqu'au bout. Ces barons du Quercy et du Rouergue étaient vassaux du comte de Toulouse et rentrèrent chez eux leur quarantaine finie, tandis qu'on trouve autour de Simon des vassaux des Trencavel, ralliés à lui et le servant en personne, comme Giraud de Pépieux, Giraud de Niort, Guillaume Cat, coseigneur de Montréal, et Pierre l'Aragonais (1).

Simon de Montfort, en dépit de ces ralliements, sentait combien sa situation était précaire. Aucun secours ne pouvait être attendu de Philippe Auguste, qui avait nettement défini sa position. Simon, qui jugeait exactement l'insécurité où il se trouvait et l'insuffisance de ses forces, se tourna vers le pape, son soutien normal. Il avait déjà écrit après son élection à Innocent III pour lui annoncer sa victoire, lui demander confirmation de la possession des pays que les légats lui avaient attribués et lui faire part des mesures qu'il avait prises en faveur de l'Église et de Rome. Il lui écrit une seconde fois en septembre pour lui demander à nouveau cette confirmation et pour solliciter des secours : « Je ne saurais gouverner plus longtemps sans être aidé de votre secours et de celui des fidèles un pays devenu extrêmement pauvre par les ravages qu'on y a commis. Les hérétiques ont abandonné une partie de leurs châteaux après en avoir tout emporté ou les avoir détruits ; ils con-

(1) Il s'agit du chef d'une bande d'Aragonais. Cependant il existait une famille d'Aragon, dont plusieurs membres ont été poursuivis par l'Inquisition. Les deux situations ne sont pas incompatibles.

servent les autres, qui sont les plus forts, dans la résolution de les défendre. Il faut que je soudoie bien plus chèrement que je ne le ferais dans d'autres guerres les troupes qui sont avec moi et à peine puis-je retenir quelques soldats en leur donnant une double paie. »

Simon a un peu noirci le tableau, puisqu'il ne parle pas des ralliés, dont deux au moins, Pépieux et Niort, étaient des seigneurs importants. En revanche, les légats, toujours désireux dans leur enthousiasme de gonfler leur bulletin de victoire, écrivent maladroitement au pape : « Quoique la plus grande partie de l'armée se soit retirée, après avoir fait plus de besogne en deux mois qu'on n'aurait osé l'espérer en deux ou trois ans, il est resté auprès de lui un si grand nombre de braves chevaliers qu'il lui sera aisé de se rendre maître de tout le pays et d'en chasser les hérétiques, excepté Toulouse. » Il est vrai qu'ils ajoutent : « Pourvu que l'Église, dont il fait les affaires, contribue à la dépense. »

Simon de Montfort, qui savait à quoi s'en tenir et quels étaient ses besoins réels, avait confié sa lettre à son ami Robert Mauvoisin, capable d'exposer à Innocent III la situation véritable. Robert Mauvoisin était en outre chargé d'une autre mission tout aussi importante. Le comte de Toulouse Raymond VI était, en effet, parti pour la Provence, d'où il devait gagner Rome, et Simon ne voyait pas ce voyage sans inquiétude. Raymond VI avait, après la prise de la ville, amené son fils unique, le futur Raymond VII, à Carcassonne et les croisés s'étaient extasiés sur sa bonne mine. Il est à espérer pour le père que l'enfant ne demanda pas de nouvelles de son cousin germain, Raymond-Roger. Raymond VI avait quitté l'armée aussitôt après. Avant son départ il s'était entendu avec Simon pour faire raser quelques châteaux situés aux confins de leurs domaines respectifs et sources possibles de querelles. Il avait même été question d'un projet de mariage entre le jeune Raymond et une fille de Simon.

Toutefois ces bonnes dispositions n'inspiraient à Simon qu'une confiance limitée. Il savait que les légats avaient l'intention de réclamer à Raymond VI l'exécution des promesses de Saint-Gilles et il connaissait la réputation du comte. Aussi est-il vraisemblable de penser qu'en plus de sa mission officielle Robert Mauvoisin était chargé de s'inquiéter de l'attitude de la papauté vis-à-vis de Raymond VI et éventuellement des agissements de celui-ci.

RÉSISTANCES (septembre-décembre 1209)

Simon de Montfort n'était pas homme à attendre dans l'inaction le retour de son ambassadeur et l'arrivée des secours demandés. Il était à Fanjeaux, lorsque l'abbé de Saint-Antonin de Pamiers vint se plaindre à lui de Raymond-Roger, comte de Foix, dont les exactions à l'égard de l'abbaye se renouvelaient sans cesse. L'abbé de Saint-Antonin, s'il possédait à peu près tous les droits seigneuriaux sur Pamiers, était en pariage avec le comte de Foix pour la justice civile et criminelle. Le comte tentait de reprendre ses autres droits ; c'est pour se défendre que l'abbé Vidal offre à Simon de Montfort, qui accepte aussitôt, de le substituer au comte dans le pariage. C'était une décision audacieuse.

Raymond-Roger était le plus important vassal de Toulouse, un solide montagnard, et de plus un personnage peu accommodant. Pour employer une expression de son pays, il était « fait de la peau du diable ». En 1189, à la demande de Philippe Auguste, il accompagne le roi de France à la croisade ; en 1193 il est allié de l'Aragon et du vicomte Trencavel contre Toulouse et dans cette affaire gagne le Fenouilledès ; en 1198 il est en guerre contre les comtes de Comminges et d'Urgel ; en 1201 il enlève Saverdun au comte de Toulouse ; en 1202 il repart contre le comte d'Urgel, mais, vaincu, reste prisonnier pendant quatre ans. Étant donné que dans l'intervalle de ses guerres il s'occupait à la tête de ses routiers de récupérer les biens cédés par ses ancêtres aux abbayes, on peut se le représenter comme un terrible homme de guerre, courageux, énergique, sans scrupules. Si un tel homme avait été à la place de Raymond VI, il est à supposer que Simon de Montfort eût été reconduit hors du Languedoc en quelques semaines, si même il avait pu s'échapper (1). Nous avons vu antérieurement

(1) Toute la race était de même sang, y compris les bâtards. Simon de Montfort à chaque pas trouva devant lui le comte de Foix et son fils, le jeune Roger-Bernard. Philippe le Hardi, alors que tout le Languedoc est pacifié, devra venir mettre à la raison Roger-Bernard III ; Gaston-Phœbus, malgré la légende, se conduira en soudard et, quand sera mort le dernier comte de Foix, la succession donnera lieu à des guerres sanglantes qui ne finiront que lorsque le comté sera définitivement passé aux d'Albret et par Henri IV reviendra à la couronne.

l'attitude de Raymond-Roger à l'égard de l'hérésie, à laquelle appartenaient sa femme et ses sœurs. Sa tolérance était aussi totale que son indifférence.

Simon de Montfort, à l'appel de l'abbé de Pamiers, n'hésite pas. Il sait quel adversaire est Raymond-Roger, il sait que Pamiers est médiatement de la mouvance de Toulouse et ne peut être traité comme un fief des Trencavel, mais il sait aussi que la ville est un nid d'hérétiques et que le chemin qui y mène passe par la partie du Razès non encore soumise. Pour assurer ses derrières, il confie la ville de Béziers à Bouchard de Marly, Fanjeaux à Pierre l'Aragonais et met garnison dans les châteaux soumis. Avec les troupes qui lui restent, il gagne Limoux, qui a fait sa soumission, et donne la ville en fief à Lambert de Thury, puis il marche sur Mirepoix, l'autre capitale du Razès. Mirepoix est un foyer d'hérésie, tous les chevaliers qui se partagent la ville sont cathares, à commencer par leur chef Pierre-Roger. Le maréchal Guy de Lévis enlève la ville et la reçoit en fief (1).

A Pamiers l'abbé de Saint-Antonin fait grand accueil à Simon, lui remet le château et la ville. Une charte, datée de septembre 1209, substitue Simon au comte de Foix dans le pariage. Esclarmonde, les Parfaits et les Parfaites avant l'arrivée des croisés se sont réfugiés à Foix. Raymond-Roger ne bouge pas et ne franchit pas le Pas de la Barre (2), cette limite naturelle du comté.

En descendant l'Ariège, Simon de Montfort a occupé sans coup férir Saverdun, la ville ayant été démantelée par le comte de Foix. Ses coseigneurs, Arnaud de Villemur, Sicard de Durfort et Pons-Adhémar de Roudeille, sympathisants de l'hérésie, sont dépossédés.

De retour à Fanjeaux, Simon va pour prendre possession du château de Lombers : ce qu'il n'avait pas eu le temps de faire, lorsque les coseigneurs avaient offert leur soumission. Il y trouve plus de cinquante chevaliers réunis et c'est là que pour la première fois

(1) Ce fief deviendra la *Terre du Maréchal* que les Lévis réussiront à conserver et à rattacher directement à la couronne. En 1229, la Terre du Maréchal s'étendait des confins de Pamiers et de Boulbonne aux sources de l'Hers, avec Mirepoix, Dun, Léran, Mazerolles, Larroque, Lavelanet, Montferrier, Bélesta et Montségur. Les ducs de Lévis-Mirepoix, issus de Guy de Lévis, portent depuis la Croisade le titre de Maréchal de la Foi.

(2) Au hameau de Labarre, commune de Saint-Jean-de-Verges, la vallée est très resserrée. En deçà du Pas, c'est Foix et la montagne ; au delà, Pamiers et la plaine toulousaine.

il perçoit un frémissement chez les vaincus. Bien reçu à son arrivée, il dut attendre la décision des coseigneurs jusqu'au lendemain après-midi. L'atmosphère alors lui parut si suspecte qu'il ressortit, contraignant les chevaliers à venir faire leur soumission hors des murs. Alors seulement il occupa le château. En revanche lui parvint un appel pressant de l'évêque d'Albi. La ville était indivise entre l'évêque et le vicomte, elle commandait toute la vicomté d'Albigeois au sud du Tarn, tandis que l'Albigeois du Nord était rattaché à Toulouse. Simon de Montfort fut accueilli en grand honneur, prit possession de la ville et reçut le serment de l'évêque.

La conquête semblait terminée, au moins en principe. Les quatre vicomtés des Trencavel et leurs domaines du Lauragais étaient presque entièrement aux mains des Français.

Un autre symptôme heureux fut l'attitude du comte de Foix. Simon ayant attaqué le château de Preixan, enclave de Foix près de Carcassonne, Raymond-Roger accourut, fit ouvrir les portes à Simon, l'accueillit lui-même et pour gage de sa bonne foi et de son désir de paix donna à Simon son jeune fils Aimery en otage (1). Déjà en septembre, Raymond-Roger avait sollicité du légat d'être lavé de l'accusation d'hérésie et admis à faire sa paix avec l'Église. Cette attitude conciliante du fougueux Raymond-Roger s'explique. Nous verrons que les comtes de Foix, s'ils se battaient bien, avaient aussi la sagesse prudente de tirer à temps leur épingle du jeu. Le comte de Toulouse était parti pour Rome, Simon de Montfort marchait de victoire en conquête, de sorte que Raymond-Roger en vint à penser que mieux valait s'accorder avec lui. S'il fit les premiers pas avec un tel empressement, c'est évidemment que le souvenir de la croisade-éclair de juillet-septembre l'impressionnait et qu'il acceptait le fait accompli.

Et cependant, c'est quelques semaines plus tard que les seigneurs du pays reprennent courage et que la fortune de Simon semble chanceler.

Tout d'abord, c'est à cette date que survient la mort de Raymond-Roger Trencavel et les bruits d'empoisonnement trouvent facilement crédit chez ses anciens vassaux. Raymond-Roger avait été jeté dans une des tours de son palais. Il y mourut le 10 no-

(1) C'était une coutume fréquente au Moyen Age. L'otage était simplement élevé avec les enfants du seigneur qui l'avait reçu en gage.

vembre dans son troisième mois de captivité, ayant reçu les derniers sacrements de l'évêque de Carcassonne.

Simon de Montfort fit aussitôt exposer son corps en public, le visage découvert, afin que tout le monde pût le reconnaître, puis lui fit faire les obsèques dignes de son rang et permit aux bourgeois de Carcassonne de le pleurer à leur gré. Officiellement Raymond-Roger était mort de dysenterie, maladie fort répandue par suite de la mauvaise qualité des eaux ; toutefois cette mort était si opportune pour Simon de Montfort que le chef de la croisade, substitué par le légat dans tous les domaines du vicomte, fut immédiatement accusé de l'avoir fait empoisonner (1).

Cette accusation cadre fort mal avec la vie austère et la foi totale de Montfort. Dans une lettre adressée par Innocent III à Simon de Montfort, le pape dit qu'on lui a rapporté que le vicomte avait été *miserabiliter interfectus*, mais cette lettre, si souvent invoquée, est, comme nous le verrons, un réquisitoire violent écrit sous le coup de la colère et inspiré par les ambassadeurs d'Aragon.

Raymond-Roger laissait un fils âgé de cinq ans, que sa mère, Agnès de Montpellier, avait emmené avant l'arrivée des croisés et confié au comte de Foix. Dix jours après la mort de Raymond-Roger, Simon de Montfort se mit d'accord avec Agnès, qui, moyennant les 25 000 sous de Mauguio de sa dot et une rente annuelle de 3 000 sous, renonça à tous ses droits.

L'acte est daté de Montpellier, où Simon s'attardait à mener avec Pierre II d'Aragon des négociations infructueuses. Simon, d'après la loi féodale, devenait, en effet, pour les domaines des Trencavel le vassal du roi d'Aragon et il demanda aussitôt à Pierre II de recevoir son hommage. Ils se donnèrent rendez-vous à Montpellier, fief de l'Aragon, et passèrent quinze jours ensemble (novembre 1209) sans résultat. Si Pierre II était bon catholique et très soumis à la papauté, il ne perdait pas de vue son rêve de créer un grand royaume à cheval sur les Pyrénées, unissant l'Èbre et la Garonne. L'installation des Français à Carcassonne

(1) « Ils l'ont tué ! Jamais on ne vit commettre pareil forfait, pareille folie, ni faire chose aussi déplaisante à Dieu que le fut l'acte de ces chiens renégats, du félon lignage de Pilate — qui l'ont tué. Quant à lui, il s'est fait semblable à Jésus, qui mourut pour nous racheter : n'est-il pas passé, pour sauver les siens, par le même pont? » Extrait d'un sirventés anonyme, cité par Jeanroy. Il n'est pas exclu que le héros en soit le vicomte Raymond, tué en 1167 par les bourgeois de Béziers.

et à Béziers était une menace sérieuse pour ce projet et, quand le roi eut apprécié Simon de Montfort, il refusa sous des prétextes divers de recevoir l'hommage de ce vassal sans souplesse. Il fit même en sous-main engager ses arrière-vassaux des vicomtés conquises à résister, leur promettant son aide.

Les barons, ulcérés du meurtre, réel ou supposé, de leur jeune suzerain et poussés en secret par le roi d'Aragon, se rendaient compte, en outre, que la position de Simon de Montfort et des Français (1) n'était solide qu'en apparence. Simon, lui aussi, était victime de sa conquête. S'il pouvait faire flotter sa bannière du Tarn aux Pyrénées et à la mer, chaque château conquis ou occupé réclamait une garnison, ce qui affaiblissait d'autant sa petite armée. Ces garnisons trop nombreuses ne pouvaient être que faibles et n'inspiraient pas une crainte suffisante. Enfin et surtout, aucun seigneur, s'il n'avait donné des gages certains de son orthodoxie, n'était assuré de garder sa terre. Le sort des seigneurs de Limoux, de Saverdun et de Mirepoix est réservé à tous ceux qui ont pactisé avec l'hérésie et qui n'ont pas fait leur soumission à l'Église. Cette menace a galvanisé les courages, la révolte éclate en plusieurs points à la fois.

Simon vient de quitter Montpellier à la fin de novembre, lorsqu'il apprend que deux de ses chevaliers, Amaury et Guillaume de Poissy, auxquels il a confié la garde d'un château non loin de Carcassonne, sont assiégés et durement pressés. A marches forcées il se lance à leur secours ; une crue de l'Aude l'oblige à revenir à Carcassonne pour trouver un pont. Pendant ce temps le château est pris. De son côté, Bouchard de Marly, ayant quitté le fief de Saissac que Simon lui a donné, pour aller escarmoucher jusqu'aux environs de Cabaret, tombe dans une embuscade. Après une belle défense à 50 contre 100, il est fait prisonnier par Pierre-Roger de Cabaret, tandis que son compagnon Gaubert d'Essigny, qui refuse de se rendre, est tué. La perte était sensible pour Simon, étant donné le petit nombre de ses fidèles et la personnalité de Bouchard.

Pierre-Roger de Cabaret ne s'était jamais soumis depuis qu'il

(1) Français est régulièrement employé par les contemporains, en particulier par les troubadours, pour désigner les chevaliers de langue d'oïl. Au propre, le terme désigne les gens de l'Ile-de-France et par extension il s'est étendu à tous les Croisés d'Albigeois, de même que les Croisés de Terre-Sainte devinrent les Francs. Nous l'emploierons de la même façon.

avait rejeté le duc de Bourgogne dans les ravins de la Montagne-Noire. Son attitude était donc normale et ne pouvait être une surprise pour Simon, tandis que celui-ci allait connaître la première défection dans le groupe des seigneurs locaux qui s'étaient ralliés à lui. Il avait confié à l'un d'eux, Giraud de Pépieux, qu'il affectionnait particulièrement, la garde de plusieurs châteaux près de Minerve. Dans une querelle l'oncle de Giraud est tué par un chevalier français. Le neveu réclame justice. Furieux de voir compromis ses efforts de collaboration, Simon fait enterrer vif le meurtrier. Giraud, qui ne cherchait qu'un prétexte, ne se déclare pas satisfait de ce châtiment pourtant sévère et enlève par surprise le château de Puisserguier avec les deux chevaliers et les cinquante hommes qui constituaient la garnison. Simon marche aussitôt sur le château avec Aimery de Narbonne et ses bourgeois. Arrivés à pied d'œuvre, le vicomte et les Narbonnais refusent d'attaquer et rentrent à Narbonne. Simon se retire à Capestang. Néanmoins, plutôt que d'attendre l'attaque, Giraud de Pépieux décampe dans la nuit pour se réfugier à Minerve. Simon de Montfort, qui n'est pas en mesure d'attaquer une place aussi forte, rase quelques châteaux appartenant à Giraud et celui-ci, en réponse, lui retourne les deux chevaliers pris à Puisserguier, après leur avoir fait arracher les yeux, couper les oreilles et le nez avec la lèvre supérieure. L'un d'eux meurt de froid en route, l'autre est ramené à Carcassonne par un mendiant (1).

Simon de Montfort, de retour à Carcassonne, y trouve ses hommes inquiets et « presque désespérés de se voir entourés d'ennemis si nombreux et si puissants ». Ils pensaient à fuir, mais Simon sut leur rendre courage et confiance. Il fut aidé d'abord par Guy, abbé des Vaux-de-Cernay, l'oncle de l'historien, qui, retour de France, « prêcha » les Français et les réconforta. Puis Robert Mauvoisin arriva de Rome chargé de bonnes nouvelles. Innocent III félicitait chaleureusement Simon de son élection et de son succès,

(1) Pierre des Vaux-de-Cernay donne ces détails d'après le survivant qu'il a « interviewé » à Carcassonne où on l'avait ramené. Ces mutilations de prisonniers ne sont pas spéciales à la guerre albigeoise. Richard Cœur de Lion et Philippe Auguste échangeaient volontiers des cadeaux de ce genre. Il était alors normal d'atteindre dans ses hommes l'adversaire qu'on n'avait pu châtier en personne. Les 50 sergents pris par Giraud avaient été jetés par lui dans le fossé et celui-ci comblé. Par miracle, dit l'*Hystoria*, et bien qu'ils n'eussent rien mangé de trois jours, Simon les retrouva sains et saufs.

le confirmait dans toutes ses possessions (1) et lui attribuait tous les biens confisqués aux hérétiques, à moins que ceux-ci ne se convertissent immédiatement.

Secours plus effectif, l'envoyé de Simon rapportait de Rome de nombreuses bulles adressées, les unes aux archevêques d'Arles, Besançon, Vienne, Aix, Narbonne, Lyon, Embrun et Auch, aux évêques de Rodez, Albi, Agen et Cahors, et les autres aux consuls d'Arles, Avignon, Saint-Gilles, Montpellier, Nîmes et Tarascon, au vicomte de Narbonne, aux comtes de Forcalquier, Savoie, Genève, Mâcon, Roussillon, etc., pour demander à ces puissances ecclésiastiques et laïques d'aider Simon de tout leur pouvoir. Le pape accordait de nouveau à ceux qui se croiseraient l'indulgence plénière, la remise des intérêts des prêts contractés par eux et des délais pour le capital.

En attendant l'effet des lettres du Saint-Père, Simon n'arrive pas à contenir la révolte qui continue à faire tache d'huile. Les bourgeois de Castres, qui l'avaient si bien accueilli, se saisissent de la garnison et, s'ils ne la massacrent pas, c'est uniquement à cause des otages détenus à Carcassonne. La garnison de Lombers, capturée elle aussi par les chevaliers coseigneurs de ce château, est emmenée prisonnière à Castres. Les Français réussissent d'ailleurs à s'évader par une fenêtre. Aimery de Montréal, puissant seigneur du Carcassès, avait fui dans la montagne après la prise de Carcassonne, puis était venu faire sa soumission à Simon. Celui-ci avait fait occuper Montréal en y laissant une garde commandée par un clerc. Aimery réussit à corrompre ce clerc et l'envoya au château de Bram, où plus tard, Simon le prit et le pendit.

Enfin ce fut le tour du comte de Foix, qui suivait le vent avec attention. Raymond-Roger avait envoyé à Saint-Gilles Étienne, abbé du monastère cistercien d'Eaunes, avec mission de négocier sa paix avec le légat. L'ambassade fut un échec et à son retour l'ambassadeur fut assassiné par un chevalier brigand, hérétique avéré, Guillaume de Roquefort, frère de l'évêque de Carcassonne. Les deux partis s'accusèrent réciproquement de ce meurtre et le comte de Foix vint le jour de la saint Michel (29 septembre) reprendre le château de Preixan, qu'il avait livré à Simon, puis tenta sans succès d'enlever Fanjeaux.

(1) Se fiant à la lettre des légats et aux dires de Robert Mauvoisin, parti avant la révolte, le pape croyait Simon maître de tout le pays des Trencavel.

La situation de Simon de Montfort devenait de plus en plus inquiétante. Il avait perdu plus de quarante châteaux et ne tenait plus que Carcassonne, Fanjeaux, Saissac, Limoux, où Lambert de Thury avait beaucoup de peine à se maintenir, Pamiers, Saverdun, Albi et Ambialet. Plusieurs de ses compagnons avaient été tués ou pris, des garnisons avaient été massacrées, sa caisse était vide, ses hommes découragés, mais « le noble comte Simon ne s'en ébahit onques, car il avait toute confiance en Notre Seigneur Jésus-Christ ». Il savait aussi que l'hiver allait imposer une trêve à ses ennemis (on était à la Noël), qu'en France les évêques, obéissant aux ordres du pape, prêchaient la croisade et que sa femme, Alice de Montmorency, s'activait à réunir des renforts qu'elle lui amènerait au printemps « au temps des feuilles », comme dit la *Chanson*.

RAYMOND VI CHERCHE DES APPUIS

Tandis que seigneurs et bourgeois s'agitaient courageusement, mais sporadiquement, pour chasser les Français, celui qui eût dû être leur chef et se mettre à leur tête, Raymond VI, comte de Toulouse, était à Rome pour plaider sa cause personnelle. Il avait quitté l'armée croisée après la prise de Carcassonne et était rentré à Toulouse, ayant compris deux choses au cours de son passage dans la croisade : d'abord que les légats, et à leur tête Arnaud de Cîteaux, exigeraient l'exécution des promesses faites à Saint-Gilles et ensuite que les Français avaient trouvé un chef militaire capable de les mener à la conquête du pays.

Au début de septembre 1209 Milon et l'évêque de Riez, nouveau légat, réunissent un concile à Avignon, afin de rétablir la paix dans le marquisat de Provence (1). Ils en profitent pour dresser contre Raymond VI un réquisitoire, qu'ils adressent à Innocent III. D'après eux le comte de Toulouse n'a respecté aucun des quinze articles qu'il avait juré d'observer lorsqu'il reçut son

(1) Où sévissent les guerres féodales, l'hérésie et le pillage des biens d'Église Les légats tiennent à garder les sept châteaux que Raymond VI a livrés lors de sa réconciliation. Ils sont soutenus par le comte de Forcalquier et de nombreux barons provençaux, trop heureux d'aider l'Église contre leur suzerain.

pardon à Saint-Gilles. Il n'a pas chassé les hérétiques, il n'a pas indemnisé les églises et abbayes spoliées par lui, il n'a pas détruit les fortifications qu'il devait abattre, ni supprimé les péages. Par générosité on lui donnera jusqu'à la Toussaint pour faire amende honorable, mais, passé ce délai, on devra l'excommunier à nouveau. Si, ajoutent les légats, comme le bruit en court, le comte va à Rome, surtout que le Saint-Père soit ferme et ne se laisse pas influencer.

Tout de suite après son retour à Toulouse, Raymond VI avait reçu une ambassade de l'abbé de Cîteaux et de Simon de Montfort lui enjoignant de livrer les hérétiques et le menaçant en cas de refus de lui courir sus. Le comte répondit qu'il avait été régulièrement réconcilié avec l'Église et qu'il irait à Rome, à la cour du roi de France et à celle de l'empereur pour exposer les vexations dont il était victime et le mal que les croisés faisaient dans le pays.

Le concile d'Avignon le décide à presser son départ. Avant de partir, il fait son testament, daté de septembre 1209, par lequel il constitue son fils Raymond, alors âgé de douze ans, légataire universel. Il désigne pour tuteurs Bernard, comte de Comminges, son cousin, Baudouin, son frère, et les consuls de Toulouse. Dans le cas où Raymond et Baudouin, son oncle, qui pouvait lui être substitué, mourraient sans descendance légitime, Philippe Auguste, roi de France, et l'empereur Otton seraient appelés à la succession, le premier pour les biens sis dans le royaume et l'autre pour les terres d'empire au delà du Rhône.

Dans son voyage le comte était accompagné des consuls de Toulouse, qui allaient demander au pape levée de l'interdit que les légats avaient jeté sur leur ville. En effet, ne pouvant obtenir du comte la remise des hérétiques, les légats s'étaient adressés aux consuls, mais plusieurs de ceux-ci étaient eux-mêmes hérétiques ou comptaient des hérétiques dans leurs familles. A l'exemple du comte ils répliquèrent qu'ils avaient fourni la preuve de leur orthodoxie et de celle de la population aux légats Pierre de Castelnau et maître Raoul, qu'ils étaient prêts à contraindre les hérétiques réclamés par les légats à témoigner publiquement de leur foi et que, en cas de refus, ils en appelleraient au pape. Arnaud de Cîteaux, qui n'avait pas confiance et qui voulait régler lui-même le sort des suspects, avait excommunié les consuls et jeté l'interdit sur la ville.

Raymond VI, suivi des consuls, passa d'abord par Paris où il fut bien accueilli. Il déposa à Saint-Denis le testament par lequel il reconnaissait la suzeraineté du roi de France. D'après la *Chanson*, il fut fêté par le duc de Bourgogne, le comte de Nevers et la comtesse de Champagne, Blanche de Navarre, qui lui donnèrent des lettres de recommandation pour le pape.

Il arriva à Rome et fut admis à l'audience du pape à la fin de janvier 1210. Les avis sont très partagés sur l'accueil que lui fit Innocent III. De diverses bulles adressées d'une part au légat et d'autre part aux archevêques d'Arles, de Narbonne et à l'évêque d'Agen, il ressort qu'Innocent III, politique avisé, le reçut avec honneur et fit de son mieux pour ramener au bercail la brebis égarée. Il décida que le comte aurait un délai de trois mois pour remplir les obligations « très onéreuses » que le légat Milon lui avait imposées. Passé ce délai, un concile serait réuni. Si un accusateur nouveau se présentait ou si Raymond ne pouvait démontrer canoniquement son innocence sur le fait de l'hérésie et sur le meurtre de Pierre de Castelnau, le concile le jugerait, mais la sentence ne serait exécutoire qu'après avoir été confirmée par Rome, qui au besoin convoquerait les parties.

Innocent III avait bien jugé le comte de Toulouse, à la fois faible et violent, souple et irascible. Il espérait en ne le brusquant pas l'amener à une soumission sincère et pour lever tout obstacle il interposa encore une fois un intermédiaire entre lui et l'abbé de Cîteaux, dont Raymond VI s'était plaint à nouveau. Innocent III cependant ne renonçait en aucune façon à exiger du comte l'exécution des promesses faites par lui à Saint-Gilles, il voulait seulement y mettre des formes. Il écrivit à Arnaud-Amaury dans ce sens. Après l'avoir couvert d'éloges, il lui annonce que, maître Milon étant mort, il a choisi pour le remplacer comme délégué maître Thédise, le secrétaire du défunt. Le comte de Toulouse avait dû faire à Innocent III l'éloge de ce clerc et le pape prescrit à Arnaud-Amaury d'agir toujours par l'intermédiaire du nouveau légat « pour qu'il [le comte] reçoive plus patiemment, par les mains d'un autre, la médecine que vous lui avez préparée ».

Après avoir rencontré l'empereur Otton en Toscane, Raymond VI repassa par Paris, où il fut reçu fraîchement par Philippe Auguste, dont les rapports avec l'empereur étaient tendus et qui avait vu cette visite d'un mauvais œil. Lorsqu'il arriva à Toulouse en mars 1210, il y eut échange de politesses avec l'abbé de Cîteaux,

mais la querelle aurait repris, si maître Thédise n'était intervenu pour faire observer la décision du pape et laisser au comte le délai de trois mois prescrit.

L'abbé de Cîteaux, infatigable, voulut prendre sa revanche sur les consuls de Toulouse. Ceux-ci avaient été absous par le pape et l'interdit devait être levé. Arnaud compliqua les choses à plaisir ; Foulques, l'évêque de Toulouse, qui ne manquait pas non plus d'énergie, intervint, soutenu par l'évêque d'Uzès, et ramena la paix. Dix notables furent envoyés à Pamiers comme otages pour être remis aux mains de Simon de Montfort et l'interdit fut levé.

Foulques était populaire à Toulouse, sauf naturellement auprès des hérétiques. Il avait créé une confrérie connue sous le nom de *Confrérie blanche* (1), destinée à combattre les hérétiques et les usuriers, c'est-à-dire les Juifs. Presque toute la ville y adhéra et Foulques mit à sa tête deux chevaliers, Aimery et Arnaud de Castelnau, et deux bourgeois, Pierre de Saint-Romain et Arnaud Bernard. Cette confrérie, dont les membres devaient jurer fidélité à l'Église, fit aux usuriers et vraisemblablement aux hérétiques une chasse impitoyable, allant jusqu'à démolir leurs maisons. Les opposants se constituèrent en *Confrérie noire*, qui comprenait surtout les gens du bourg. Les deux confréries en vinrent rapidement aux mains, on se battit dans les rues et, comme le dit Guillaume de Puylaurens, « Dieu établit par son serviteur, l'évêque de Toulouse, non une mauvaise paix, mais une bonne guerre ». Le futur chapelain de Raymond VII, qui avait de la vénération pour Foulques, ne fait pas ici d'ironie. Pour lui cette guerre municipale est bonne, parce qu'elle prouve que les hérétiques ne sont plus les maîtres de la ville (2). Pour lui mieux vaut la guerre contre les

(1) « Dans sa sollicitude épiscopale Foulques voulut faire participer les Toulousains orthodoxes à l'indulgence qui était accordée aux Croisés étrangers en les resserrant d'une manière plus étroite autour de l'Église et en les lançant à l'assaut de l'hérésie, » explique Guillaume de Puylaurens. Le but visé par l'évêque était moins désintéressé, il songeait aussi à substituer son autorité à celle du comte, et il y réussit provisoirement.

Étant donnés les liens qui l'unissaient à l'évêque de Toulouse, on peut supposer que saint Dominique contribua à la création de la Confrérie blanche. Celle-ci devait en tout cas servir de modèle à la *Milice de Jésus-Christ*, où Dominique ultérieurement groupera les laïques, et qui, avec les Pénitences imitées de saint François, sera à l'origine du tiers ordre dominicain. Cf. M. D. Constant, *Saint Dominique et les Fraternités laïques au XIII^e siècle*, Revue des Études historiques, 1921.

(2) Il y aurait une curieuse étude à faire sur la lutte de ces deux confréries,

hérétiques qu'une paix paresseuse avec eux. Nous verrons d'autres exemples de divisions intestines parmi les villes et les seigneurs du Midi.

Simon de Montfort, toujours sur la défensive en attendant les renforts promis de France, avait fait lui aussi bon accueil au comte de Toulouse à son retour de Rome. Dans sa situation il n'avait pas d'autre politique à suivre que d'éviter à tout prix les complications.

Simon eut cependant une satisfaction, celle de voir Étienne de Servian, le baron le plus puissant de la vicomté de Béziers, se réconcilier solennellement, lui et ses vassaux, avec l'Église à l'assemblée de Saint-Thibéry (février 1210). Fait prisonnier en juillet 1209, Étienne s'était reconnu coupable d'hérésie, avait abjuré ses erreurs et remis tous ses châteaux à Simon. Celui-ci les lui rendit après sa réconciliation. Pendant six ans on retrouve Étienne de Servian fidèle à ses côtés.

PREMIERS RENFORTS ET PRISE DE MINERVE (mars-juillet 1210)

La comtesse Alice s'était mise en route par la voie du Rhône et au début de mars 1210 Simon alla à sa rencontre jusqu'à Pézénas. Avant de regagner Carcassonne, il se servit des renforts qu'elle amenait pour aller délivrer la garnison du château de Montlaur, près de l'abbaye de Lagrasse, qui assiégée par les rebelles ne tenait plus que dans une tour. Il fit pendre tous les révoltés qu'il put prendre.

De Carcassonne il marcha sur Alzonne, qu'il trouva abandonné, et sur Bram, qu'il enleva en trois jours. C'est dans ce château que s'était réfugié le complice d'Aimery de Montréal. Tous les prisonniers, au nombre de plus de cent, eurent les yeux arrachés, le nez et la lèvre supérieure coupés. L'un de ces malheureux, auquel on avait laissé un œil, fut chargé de conduire leur triste colonne au château de Cabaret, refuge des ennemis de Simon. Pierre des Vaux-de-Cernay ajoute que le comte ne se livrait pas à ces mutila-

dans laquelle les questions communales devaient jouer un rôle aussi important que les questions religieuses.

tions par plaisir, mais parce que ses ennemis avaient commencé et qu'ils « devaient boire le calice qu'ils avaient préparé aux autres ». Pour Simon les représailles étaient immédiates et la loi du talion était de cent pour deux. Il ne fut plus question pour quelque temps de mutilations de prisonniers.

Après avoir rapidement soumis les châteaux du Minervois à l'exception de Minerve et de Ventajou, Simon de Montfort gagna Pamiers, où il devait rencontrer les comtes de Toulouse et de Foix en présence du roi d'Aragon. L'entrevue n'aboutit pas, c'est tout ce que nous en savons ; elle dut être orageuse, car Simon profita de sa présence aux confins du comté de Foix pour faire expier sa volte-face à Raymond-Roger. D'après l'*Hystoria Albigensis*, il se serait lancé avec un seul chevalier sur la ville et aurait culbuté les bourgeois. Il eût pénétré dans la place, si les portes n'avaient pas été fermées à temps. Son chevalier fut tué par des pierres lancées du haut des murailles. Simon fit alors ravager les récoltes, arracher les vignes et couper les arbres. Toutefois à la demande du roi d'Aragon il accorda une trêve au comte de Foix jusqu'à Pâques.

Profitant du séjour de Pierre II au nord des Pyrénées, certains anciens vassaux des Trencavel, dont Pierre-Roger de Cabaret, Raymond de Termes et Aimery de Montréal, firent une tentative pour s'immédiatiser, c'est-à-dire se soustraire à la suzeraineté de Simon et rendre directement hommage au roi d'Aragon, dont ils n'étaient que les arrière-vassaux. A leur demande Pierre II vint à Montréal, mais, avant d'ouvrir la conférence, il posa comme condition préalable que Cabaret lui fût livré et que promesse lui fût faite de rendre les autres châteaux à sa demande. C'était la soumission totale. Les barons préférèrent le risque de Simon et la conférence n'eut pas lieu.

Simon de Montfort avait eu vent de ces projets et voulut faire une démonstration pour manifester sa présence. Ayant trop peu de monde pour assiéger Montréal, il alla enlever le château voisin de Bellegarde, ce qui provoqua la reddition de plusieurs localités des environs.

Simon était revenu à Carcassonne, lorsqu'il reçut une délégation des bourgeois de Narbonne lui demandant de venir les débarrasser des gens de Minerve, dont les incursions ne leur laissaient pas de paix. « Ils y étaient poussés plus par amour de leurs biens que par zèle pour la foi » constate l'auteur de l'*Hystoria*.

Minerve, capitale du Minervois, était alors une place très forte (1) sur un site escarpé, dominant la route de Carcassonne à Béziers. Une nombreuse garnison s'y était réunie sous Guillaume de Minerve et faisait la course sur les domaines des Narbonnais, restés fidèles à l'Église. Simon commença par rappeler aux bourgeois de Narbonne leur défection de l'année précédente devant Puisserguier, puis il accepta, à condition qu'ils prissent l'engagement de rester avec lui jusqu'à la fin du siège et de ne pas l'abandonner à nouveau.

Simon arriva au début de juin devant la place et l'investit. Lui-même bloqua l'est, face à la barbacane, Aimery de Narbonne et les milices de la ville le nord, Guy de Lucy avec des croisés gascons rassemblés par l'archevêque d'Auch l'ouest et les croisés français le sud. Il ne pouvait être question d'enlever le château d'assaut. Sur trois des faces furent installés des mangonneaux tandis que Simon dressait une pierrière (2) et le « bombardement » commença. Une nuit les assiégés tentèrent d'incendier cette machine, mais un des gardes incommodé se réveilla et ils furent repoussés. Après sept semaines de siège, la faim et la soif eurent raison des assiégés et Guillaume de Minerve demanda à négocier. Fidèle à sa tactique de pacification Simon de Montfort le reçut à composition et lui fit des conditions très douces. Mais, « pendant qu'ils parlaient ensemble », arrivèrent l'abbé de Cîteaux et maître Thédise. Arnaud fit vraisemblablement une scène à Simon, il lui reprocha de traiter sans lui et de laisser échapper des hérétiques (3). Simon céda aussitôt et déclara qu'il ne ferait rien sans l'aveu du légat. Celui-ci fut alors assez embarrassé, « s'il désirait la mort des ennemis du Christ, il n'osait pas les condamner à mort, étant moine et prêtre ». Son subterfuge fut d'ordonner aux deux chefs, Guillaume

(1) La force de la place venait de sa position sur un promontoire qui dominait de 100 mètres le confluent de la Cesse et du Briant. Les pentes étaient si abruptes que la ville n'était pas fortifiée sur tout son pourtour. Elle était reliée au plateau par un isthme que barrait le château, protégé lui-même par deux larges fossés taillés dans le roc. D'après le docteur Ch. Boyer (*le Siège de Minerve* (1210), Carcassonne, 1934) le périmètre de la ville était de 2 kilomètres et Simon de Montfort aurait eu environ 1 500 hommes, y compris les Narbonnais et les croisés.

(2) Cette pierrière devait être un trébuchet. En effet, elle était *magna et optima*, au point que sa manœuvre coûtait chaque jour 21 livres.

(3) Ce coup de caveçon était destiné à rappeler à Simon que la Croisade est avant tout, une œuvre religieuse et pontificale.

et Simon, de mettre par écrit, chacun de son côté, les conditions qu'ils avaient arrêtées pour la capitulation. Comme l'avait prévu le légat, les deux rédactions ne concordaient pas. Simon fit des reproches à Guillaume, lui déclarant que les pourparlers étaient rompus et qu'il eût à se défendre ; le seigneur de Minerve refusa et se remit à la merci du comte. Simon fit pression sur le légat et vers le 22 juillet 1210 la capitulation fut réglée. Le château restait à Simon, Guillaume et ses hommes avaient la vie sauve, ainsi que les Croyants, à la condition de faire préalablement leur soumission à l'Église. Quant aux Parfaits ils avaient le choix entre l'abjuration et le bûcher.

Cette dernière clause souleva une tempête parmi les croisés. En leur nom, Robert Mauvoisin déclara « en face » à l'abbé que les croisés étaient venus pour « perdre » les hérétiques et qu'ils n'admettraient pas de les laisser échapper au prix d'une conversion obtenue par la peur, qu'ils renieraient aussitôt libres. L'abbé calma la fougue des croisés : « Rassurez-vous, dit-il, je crois que très peu se convertiront (1). » Une fois entrés dans la place, les croisés arborèrent la bannière de Simon sur les murailles de la ville et mirent la croix sur le donjon, car, disaient-ils, c'est Dieu qui l'a pris (2).

L'abbé Guy des Vaux-de-Cernay, qui était au siège, voulut faire une dernière tentative pour sauver les âmes égarées. Il se rendit dans la maison des Parfaits, où ceux-ci étaient réunis, et tenta de les convaincre. Ils l'arrêtèrent dès le début : « Pourquoi nous prêcher? Nous ne voulons pas de votre foi. Nous avons renoncé à l'Église de Rome. Ni la vie ni la mort ne pourront nous faire abandonner notre croyance. » L'abbé alla ensuite chez les Parfaites, réunies dans leur maison, croyant à plus de réussite ; il trouva ces femmes plus obstinées et plus fermes si possible

(1) Robert Mauvoisin était un homme pondéré et d'une vie exemplaire. Animé d'une foi profonde, il distribuait tous ses biens aux abbayes, il n'avait rien du soudard ni de l'aventurier. Son intervention corrobore ce que nous disions de la haine des gens du Moyen Age pour l'hérétique.

(2) D'après Pierre des Vaux-de-Cernay ce siège fut fécond en miracles. A l'arrivée des Croisés ne coulait dans la vallée qu'un filet d'eau, mais le débit augmenta aussitôt, se maintint abondant pendant les sept semaines du siège et diminua dès leur départ. Les Croisés avaient monté un camp de claies et de feuillages. Quand ils partirent, ils y mirent le feu, tout brûla, sauf l'abri servant de chapelle. A la même époque parurent, comme une indication de Dieu, des croix de feu sur les murs blancs de la Dalbade à Toulouse.

que les hommes. Simon vint enfin lui-même presser les Parfaits de se convertir. N'ayant pas été plus heureux que l'abbé, il les fit conduire hors du château, où un bûcher immense avait été préparé. Ils étaient plus de cent quarante et, ajoute Pierre des Vaux-de-Cernay : « les nôtres n'eurent pas la peine de les pousser, parce que, obstinés dans leur erreur, ils se précipitèrent eux-mêmes dans le feu. » Trois femmes seulement hésitèrent et Mathilde de Garlande, la mère de Bouchard de Marly, qui avait rejoint la Croisade avec la comtesse de Montfort, obtint leur grâce.

Les Parfaits morts avec le courage des martyrs, les Croyants firent profession d'orthodoxie et furent libérés. Simon prit possession du château, puis attribua à Guillaume de Minerve des domaines du côté de Béziers. On ne sera néanmoins pas surpris d'apprendre que, en dépit de cette générosité à l'égard d'un vaincu. Guillaume se retrouva bientôt parmi les ennemis de Montfort. Simon fut toujours le loyal serviteur de l'Église et de Rome, mais n'eût été la présence des légats, il eût suivi sa politique de pacification et eût volontiers montré vis-à-vis des protecteurs des hérétiques plus d'indulgence que les légats n'en pouvaient tolérer.

Le seul objectif des légats était la destruction de l'hérésie. Pour y parvenir, ils avaient confié les domaines des Trencavel à Simon de Montfort. Celui-ci aussi bon féodal que bon chrétien se sentait le vicomte de Béziers et de Carcassonne aussi bien que le soldat du Christ. Dans son esprit les deux fonctions s'unissaient harmonieusement. Pour débarrasser rapidement le pays des hérétiques, avec le minimum de troubles et de luttes, le meilleur moyen, pensait-il, était de devenir le maître incontesté du pays, en désarmant le plus de résistances possibles, et de pouvoir ensuite briser plus facilement les irréductibles. Cette tactique était intelligente et habile, mais, sans même que les légats eussent à y faire opposition, elle se heurta au mauvais vouloir des vaincus, qui refusèrent, ou n'acceptèrent qu'avec des réserves mentales, les avances du conquérant.

Au siège de Minerve Simon reçut une bulle d'Innocent III le confirmant dans la possession de la ville d'Albi. Par une lettre de même date le pape ordonnait aux évêques et autres prélats des diocèses de Narbonne, Béziers, Carcassonne, Toulouse et Albi de remettre à Simon de Montfort les biens que les hérétiques, ayant refusé de se convertir, leur auraient abandonnés. En outre l'évêque de Riez et l'abbé de Cîteaux étaient chargés de lever des

subsides pour le financement de la croisade dans les provinces de Besançon, Bordeaux et Vienne et dans les diocèses de Pampelune, Limoges, Clermont, le Puy, Mende, Cahors et Rodez. Dans les autres diocèses ils devaient solliciter les mêmes subsides. Enfin Innocent III demandait des informations sur les archevêques de Narbonne et d'Auch, accusés de négligence et de mauvaises mœurs.

La générosité dont Simon de Montfort avait fait preuve envers Guillaume de Minerve porta ses fruits. Le seigneur de Ventajou, près de Minerve, vint à son tour offrir sa soumission, mais Simon fit raser son château pour le punir d'avoir harcelé le camp des croisés pendant le siège. Un ralliement plus important fut celu d'Aimery de Montréal, qui pour la deuxième fois demandait l'aman à condition que, comme à Guillaume de Minerve, on lui donnât d'autres domaines. Simon accepta, occupa le château et donna à Aimery, qui l'avait déjà trompé une fois, un domaine en plaine et non fortifié. Quel que fût ce domaine, c'était peu de chose pour le plus puissant seigneur du Lauragais et Aimery le fera voir

LE SIÈGE DE TERMES (août-novembre 1210)

Après la prise de Minerve Simon de Montfort avait ramené ses hommes pour les refaire au château de Pennautier. Dans le courant d'août arriva un chevalier picard, Guillaume de Cayeux, avec quelques croisés. Il précédait un détachement important de croisés bretons. A cette nouvelle Simon réunit son conseil, auquel assistèrent en particulier la comtesse de Montfort, le maréchal Guy de Lévis, Robert Mauvoisin et Guillaume de Contres. A l'unanimité il fut décidé d'aller mettre le siège devant le château de Termes. Capitale du Termenès, c'est-à-dire de toute la partie méridionale du diocèse de Narbonne, Termes, dans un site tourmenté des Corbières, se dressait sur un promontoire, qui n'était accessible que par le sud. Au nord ce promontoire se divisait en deux éperons, l'un inabordable, l'autre surmonté d'une tour, le Termenet, d'où l'on pouvait battre les abords du château (1).

(1) « Si quelqu'un voulait accéder au château, il lui fallait d'abord se précipiter dans l'abîme, puis, pour ainsi dire, ramper vers le ciel. » C'est en ces termes imagés

Celui-ci était flanqué de deux bourgs, tous deux fortifiés, l'un sur le plateau, l'autre sur la pente. Il était défendu par Raymond de Termes, qui s'était fait une réputation en combattant successivement le roi d'Aragon, le comte de Toulouse et son suzerain direct, le vicomte de Béziers. Raymond, prévenu des desseins de Simon, avait convoqué ses vassaux et ses amis et largement approvisionné la place.

Tandis qu'il marchait sur Termes, Simon de Montfort avait envoyé à Carcassonne Guillaume de Contres, tant pour garder la ville que pour assurer l'envoi du matériel de siège qui y était entreposé. Guillaume avait rechigné avant d'accepter cette corvée à l'arrière, mais Pierre-Roger de Cabaret se chargea de lui fournir les occasions de bagarre qu'il regrettait. Le convoi des machines était à peine en route que Pierre-Roger, à la tête de ses hommes et des chevaliers réfugiés dans ses quatre châteaux, fondait sur l'escorte, composée de gens de pied, et la dispersait. Les assaillants jouaient de la hache à l'envi et allaient mettre le feu aux machines, lorsque Guillaume de Contres, prévenu, accourut de Carcassonne en pleine nuit avec Crépin de Rochefort, Simon le Saxon et plusieurs autres chevaliers. Il tomba sur la troupe de Pierre-Roger, qui, surpris, ne dut son salut qu'à la fuite.

Les machines assez mal en point durent être ramenées à Carcassonne pour être réparées. Le parti de croisés bretons arriva alors et se chargea d'escorter le convoi jusqu'à Termes. Pierre-Roger fut sage de ne pas les attaquer, car ces Bretons ne songeaient qu'à se venger du mauvais accueil qu'ils avaient reçu à Castelnaudary, dont les habitants hérétiques ou prudents leur avaient fermé les portes.

Lorsque, au début d'août, Simon de Montfort arriva devant Termes, il avait si peu de monde qu'il ne put investir la place. Les assiégés sortaient et rentraient, se réapprovisionnaient en eau et injuriaient les renforts qui arrivaient « goutte à goutte » de France et d'Allemagne (1). De plus Pierre-Roger de Cabaret multipliait les raids de nuit et de jour contre le camp des assiégeants.

Enfin le gros des croisés arriva sous la conduite des évêques

que Pierre des Vaux-de-Cernay décrit le site qui a tant impressionné les témoins oculaires.

(1) Des départs de croisés sont signalés par les annales locales en Hanovre, à Cologne, Louvain et Namur.

de Chartres et de Beauvais, des comtes de Dreux et de Ponthieu. Le renfort comprenait un personnage moins illustre, quoique fort utile. C'était Guillaume, archidiacre de Paris, célèbre par sa compétence dans la construction et la manœuvre des machines de siège. Tandis que le blocus devenait effectif, Guillaume mit ses hommes au travail et pour installer sa première machine n'hésita pas à faire combler un ravin avec du bois et des pierres.

Les pierrières eurent vite démoli le mur d'enceinte du premier bourg. Les croisés s'en emparèrent, mais les assiégés y mirent le feu. Le Termenet par ses jets de pierre croisés avec ceux du château gênait considérablement les assiégeants. Maître Guillaume réussit à installer une machine dans l'intervalle et battit si bien la tour que ses défenseurs, dont la liaison était coupée, l'abandonnèrent. Les murs du bourg supérieur et du château commençaient à souffrir beaucoup du pilonnement incessant, mais les assiégés masquaient les brèches au fur et à mesure avec des poutres et des pierres. Ils cherchèrent à incendier la plus grosse des pierrières et auraient réussi sans le dévouement et la valeur d'un chevalier normand, Guillaume de l'Écureuil, qui seul contre quatre-vingts les repoussa quatre fois.

Le siège s'éternisait et la situation des assiégeants n'était pas brillante. Simon était si bien à bout de ressources que parfois, aux heures des repas, il évitait de se montrer, n'ayant même pas de pain. Quant à maître Guillaume, l'ingénieur, il faisait des quêtes pour payer ses ouvriers et, *pius raptor*, extorquait tout ce qu'il pouvait pour ses machines.

Chez les assiégés la situation n'était pas meilleure ; comme dans tous les sièges, l'eau commençait à manquer. Raymond de Termes fit proposer à Simon une capitulation. Il abandonnerait le château, conserverait toute sa terre et le château lui serait rendu à Pâques de l'année suivante. Simon accepta. Pendant ces négociations les deux évêques et les deux comtes, croyant l'affaire terminée, annoncèrent leur départ. Simon les supplia de ne pas l'abandonner, la comtesse Alice se jeta à leurs pieds, seul l'évêque de Chartres se laissa toucher. L'évêque de Beauvais (1), son frère le comte de Dreux et le comte de Ponthieu, lassés par la longueur de ce siège monotone, fatigués par l'été

(1) C'est le célèbre Philippe de Dreux qui, à Bouvines, assommera Guillaume de Salisbury et arrêtera ainsi l'aile droite des coalisés.

méridional et le ravitaillement insuffisant, levèrent le camp sans même avoir terminé leur quarantaine.

Ce départ, qui ne pouvait échapper aux assiégés, ranima leur courage. Lorsque, reprenant les conversations, Simon somma le seigneur de Termes de se rendre comme il était convenu, celui-ci le remit au lendemain, et dans la nuit un orage d'une rare violence vint remplir les citernes du château. Les assiégés crièrent au miracle et, lorsque Guy de Lévis, le maréchal, vint, au nom de Montfort, demander à Raymond de tenir sa parole, celui-ci refusa. Simon voulait donner l'assaut, mais sur les instances de l'évêque de Chartres, il renvoya à nouveau Guy de Lévis en parlementaire, accompagné de l'évêque de Carcassonne, dont la mère et le frère, Guillaume de Roquefort, le meurtrier de l'abbé d'Eaunes, tous deux hérétiques, étaient parmi les assiégés. Raymond de Termes refusa brutalement de reprendre les pourparlers, ne permettant même pas à l'évêque de causer en particulier avec son frère. Dégoûté, l'évêque de Chartres donna l'ordre à ses gens de se préparer et partit le lendemain.

La situation de Simon devenait critique devant ces défections contre lesquelles il était impuissant. Il ne voulait pas lever le siège. Cependant, presque tous les croisés ayant suivi les évêques et les comtes, ses forces étaient faibles contre une garnison importante, les vivres étaient de plus en plus rares, l'hiver précoce cette année-là arrivait. « A cause de l'inondation des pluies, du tourbillon du vent, de l'abondance de neige, du froid exceptionnel, l'endroit était quasi inhabitable. » Toute attaque de l'extérieur l'eût contraint à la retraite.

Simon ne savait à quoi se résoudre, lorsque arriva un renfort imprévu de pèlerins lorrains. Ce n'étaient que des gens de pied, des fantassins, mais fort utiles pour un siège. Leur arrivée rendit l'espoir aux assiégeants. L'archidiacre Guillaume redouble d'efforts, ses pierrières et ses mangonneaux battent sans arrêt les murailles, qui commencent à crouler. Pour agrandir la brèche, Simon y met les mineurs et prépare l'assaut.

Épuisés par quatre mois de siège, craignant de succomber dans l'assaut final et d'être massacrés (1), rongés par la dysenterie, due à l'eau des citernes remplies par l'orage, Raymond de Termes

(1) La garnison comprenait de nombreux routiers aragonais et catalans, qui savaient n'avoir pas de merci à espérer.

et ses hommes abandonnent le château dans la nuit. Ils sont surpris dans leur fuite, beaucoup sont massacrés et Raymond, qui a commis l'imprudence de revenir au château, est pris par un simple pèlerin de Chartres resté avec les croisés.

Les clauses de la capitulation ne tenaient plus, Simon était furieux d'avoir été joué et mis en échec si longtemps, et Raymond de Termes paya pour toutes les souffrances de l'armée croisée. Jeté dans la tour Roger de Béziers à Carcassonne, il y resta plusieurs années et finit par y mourir. En revanche, Simon se conduisit galamment avec les dames, auxquelles, dit la *Chanson*, il ne prit « vaillant une pougeoise (petite monnaie du Puy) ni un denier monnayé ».

Ce siège se termina le jour de la sainte Cécile (22 novembre). Il avait commencé en août. La position du château, la force de ses remparts, sa garnison nombreuse et résolue ne suffisent pas à expliquer la longueur des opérations.

Simon ne pouvait se passer des croisés sans lesquels il n'eût rien pu entreprendre. Mais ces troupes, excellentes au combat, tenaient mal la campagne, n'obéissaient le plus souvent qu'à leurs chefs particuliers et, leurs indulgences gagnées, n'aspiraient qu'à retourner dans leur pays (1). Cela explique le désir de Simon de se créer des forces personnelles, soit en attirant les seigneurs indigènes par son attitude conciliante et généreuse envers les vaincus, soit en implantant ses hommes dans les fiefs des irréductibles. Termes fut donné à Alain de Roucy.

Simon, dont l'énergie était inépuisable, ne perdit pas de temps pour utiliser l'effet produit par la chute de ce château réputé imprenable. Il occupe Coustaussa abandonné et enlève en trois jours Puivert, le château d'été des vicomtesses de Béziers. Ensuite il décide de remonter vers le nord pour reprendre les châteaux soumis, qui s'étaient révoltés. Il marche sur Castres, dont les bourgeois font aussitôt amende honorable. Il réoccupe Lombers, évacué précipitamment par ses coseigneurs, et récupère ainsi presque tous les châteaux de l'Albigeois jusqu'au Tarn.

(1) Le butin ne pouvait les tenter, le pays appartenait à Simon, qui n'avait aucune raison de le laisser piller.

LE POURCHAS DE RAYMOND VI

(juillet 1210 — février 1211)

Tandis que Simon de Montfort assiégeait Minerve, les légats se préparaient à serrer le nœud coulant qu'ils avaient passé au cou de Raymond VI. L'acharnement de l'abbé de Cîteaux contre le comte de Toulouse était toujours aussi vif et maître Thédise, le *délégué* d'Innocent III, homme prudent et sage, soutenait le légat avec moins de violence, plus d'habileté et autant de ténacité.

Raymond VI n'est pas un personnage attachant. Son indécision, son manque de courage, son incompréhension de la situation, ses vices facilitèrent la tâche des croisés et le rendent responsable de la perte du Languedoc. Ce qui peut cependant provoquer une réaction en sa faveur, c'est l'opiniâtreté de la poursuite dont il fut l'objet.

Les légats et maître Thédise, l'homme de confiance du pape, n'ont qu'un but : la destruction de l'hérésie ; pour l'atteindre, il leur faut se débarrasser du comte de Toulouse, qui depuis dix-huit mois, depuis sa soumission de Saint-Gilles, n'a pris aucune mesure contre les hérétiques, qui continue à les tolérer autour de lui et qui, au lieu de s'entendre avec les croisés pour purger ses États de l'hérésie, va porter à Rome des plaintes contre les légats et la croisade. Pierre des Vaux-de-Cernay approuve avec enthousiasme : « Maître Thédise était un homme avisé, prudent et très zélé pour l'affaire de Dieu. Il désirait ardemment trouver un moyen légal de ne pas admettre le comte à prouver son innocence. Car il voyait bien que, si on autorisait le comte à se disculper et qu'il pût y parvenir en usant de ruse ou en alléguant des faussetés, toute l'œuvre de l'Église dans ces pays serait ruinée ; c'en serait fait de la foi et de la dévotion chrétienne. »

Raymond VI, comme nous l'avons vu, avait obtenu du pape un nouveau sursis de trois mois, pour satisfaire aux conditions qui lui avaient été imposées lorsqu'il avait fait sa paix avec l'Église au concile de Saint-Gilles de 1209. Passé ce délai, il devait se présenter devant un nouveau concile, réuni également à Saint-Gilles, pour se laver définitivement des accusations portées contre lui.

Le terme approchait. Raymond VI courut en Provence et pour donner des gages fit sa paix avec Guillaume des Baux, Raymond Pelet, seigneur d'Alès, et l'évêque de Viviers. Tous ces efforts furent inutiles. Le concile se réunit en juillet 1210, les deux chefs d'accusation principaux étaient la participation au meurtre de Pierre de Castelnau et le fait d'hérésie. Sur ces deux points, Raymond eût pu arriver à se justifier, au moins juridiquement. Pour l'en empêcher, les légats refusèrent d'entendre sa justification, prétextant que, puisqu'il n'avait pas tenu ses promesses, qu'il avait été parjure sur les points accessoires (1), il ne pouvait être absous des chefs principaux. C'est ce que les deux légats exposèrent à Innocent en lui demandant de prononcer une nouvelle sentence d'excommunication contre le comte.

Le pape n'est pas absolument convaincu. Comme il l'écrit à Philippe Auguste, qui a une fois de plus rappelé ses droits sur le Languedoc : « Nous savons que le comte ne s'est pas justifié, mais nous ignorons si c'est par sa faute, quoiqu'on dise communément qu'il passe pour hérétique dans le pays. » A Raymond, il dit son affliction de voir un « personnage d'un aussi grand nom » ne pas tenir ses promesses. Il n'a pas chassé les hérétiques de ses domaines et, s'il persiste dans sa négligence, « leurs biens seront accordés par le jugement de Dieu à leurs exterminateurs ».

Toutefois Innocent III a encore confiance dans les bonnes dispositions dont le comte a témoigné lors de son voyage à Rome, de sorte qu'il lui écrit, ainsi qu'aux comtes de Foix et de Comminges, pour leur recommander Simon de Montfort. Pour le pape, qui juge de loin, les choses pourraient s'arranger. Simon de Montfort, en possession des domaines des Trencavel, vivrait en bonne intelligence avec Toulouse, Foix et Comminges. Ceux-ci à son exemple chasseraient les hérétiques de leurs états et ainsi le Midi serait débarrassé de l'hérésie, sans grands bouleversements et avec le minimum de conflits.

Les légats, qui sont sur place, voient la situation d'une façon tout autre. Ils connaissent les difficultés de Simon de Montfort, ils savent que Raymond, pas plus le comte de Foix, n'a pris de mesures contre les hérétiques et que tous deux ont même accueilli ceux qui ont fui devant la croisade. Leur acharnement

(1) Les premiers de ces points accessoires étaient l'expulsion des hérétiques, l'élimination des routiers et la suppression des péages abusifs.

s'explique. Toute l'œuvre de la croisade aura été inutile, si Raymond VI n'est pas contraint par une action continue et énergique de tenir ses promesses.

A la fin de 1210 ou au début de 1211, Raymond VI tenta assez habilement de s'entendre directement avec Simon de Montfort. Ils se rencontrèrent à Ambialet, mais les conversations tournèrent mal. Dans l'escorte du comte de Toulouse se trouvaient des ennemis avérés de Simon et celui-ci crut à une trahison. A la fin de janvier 1211 une conférence fut tenue à Narbonne, où se rencontrèrent Simon de Montfort, le comte de Toulouse et le roi d'Aragon, sous la présidence de l'évêque d'Uzès. Les légats incertains de l'attitude du pape tardent à frapper le coup décisif et Pierre II, toujours prêt à se mêler des affaires du Languedoc, vient tenter de négocier la paix et de sauver son beau-frère.

Le roi d'Aragon obtint un succès en forçant la main au comte de Foix pour lui faire faire sa soumission. Le comte s'engageait à ne pas combattre les Français et comme gage il livrait son château de Foix à Pierre II pour qu'il y mît garnison. En échange Raymond-Roger récupérait Saverdun et toutes les terres que Simon avait conquises sur lui, à l'exception de Pamiers. Dans ces conditions Pierre II ne pouvait plus refuser de recevoir l'hommage de Simon de Montfort pour les domaines Trencavel. Sous la pression des légats il accepta et la position de Simon se trouva ainsi régularisée au point de vue féodal. Le seul qui pouvait ne pas y trouver son compte était le roi de France, mais il était loin et semblait se désintéresser des affaires du Languedoc. Convaincu d'avoir réglé la situation, Pierre II, à la conférence suivante de Montpellier, alla plus loin. Il promit de marier son fils à Amicie, fille de Simon de Montfort, et pour gage lui donna l'enfant en garde (1). Simon envoya le petit Jacques à Carcassonne auprès de son autre otage, le petit Aimery de Foix. Ce projet était lointain, étant donné l'âge des fiancés. Un autre mariage devait se réaliser plus rapidement, celui du jeune Raymond, fils de Raymond VI, avec Sancie d'Aragon, sœur de sa belle-mère, Éléonore d'Aragon, et de Pierre II.

Les choses s'arrangeaient moins bien avec Raymond VI malgré les efforts du roi. « De besogne, dit la *Chanson*, on n'y fit

(1) Pierre II avait-il le désir de se faire de Simon un allié dans une conquête éventuelle du Languedoc? Faute de base, aucune hypothèse ne peut être utilement avancée pour expliquer cet accès subit de sympathie.

même pas la valeur d'une rose sauvage. » Cependant pris par l'atmosphère de détente, l'abbé de Cîteaux avait rompu avec sa rigueur coutumière. Non seulement il garantissait au comte de Toulouse la propriété des biens des hérétiques de ses domaines, mais encore il lui offrait une part sur ceux des hérétiques qui n'étaient pas de sa mouvance. La condition préalable était de chasser les hérétiques. Raymond VI s'obstina à repousser la grâce qu'on voulait lui faire et se rendit par là « indigne de tout pardon ».

L'attitude de Raymond VI s'explique aisément. Il ne pense aucunement à défendre la liberté religieuse et à protéger les hérétiques contre l'absolutisme de l'Église. Ce qu'il veut, c'est conserver leur appui pour pouvoir lutter contre Simon de Montfort en Languedoc et contre l'Église en Provence. En outre chasser les hérétiques de ses domaines est plus facile à ordonner qu'à réaliser. Il est incapable de faire cette opération sans un secours extérieur et il n'a aucun désir d'ouvrir sa terre aux croisés. C'est cependant ce que veulent les légats. Puisque Raymond VI ne veut et ne peut chasser les hérétiques, eux-mêmes s'en chargeront par le bras de Simon de Montfort.

La conférence se transporte à Montpellier et les légats exaspérés décident d'en finir. D'après la *Chanson*, le moyen employé fut de présenter à Raymond VI un ultimatum inacceptable de façon à l'obliger à refuser et à pouvoir ainsi l'excommunier. On lui imposait en plus des obligations habituelles (congédiement des routiers expulsion des hérétiques, livraison de ceux qui seraient désignés) l'obligation de raser toutes les fortifications jusqu'au rez-de-chaussée, de contraindre les seigneurs à quitter les villes pour le plat pays, d'imposer à tous nobles et bourgeois de porter des habits communs et défense de manger plus de deux viandes. Enfin, cela fait, le comte partirait pour la Terre Sainte.

Tout ce passage de la *Chanson* est plus que suspect. Guillaume de Tudèle attribue ces décisions à un concile d'Arles qui n'a jamais existé et l'imagination du poète a travaillé sur les clauses relatives aux bourgeois et aux nobles, car les actes de Montpellier sont connus. Le résultat, en tout cas, fut que Raymond VI un beau jour quitta la conférence « sans saluer les légats (1) ». Ceux-ci pre-

(1) C'est ce que dit Pierre des Vaux-de-Cernay, qui n'a d'autre explication au départ brusqué de Raymond VI qu'un mauvais augure qui l'aurait effrayé, car « comme les Sarrasins il croyait au vol et au chant des oiseaux et autres pré-

nant prétexte de son départ précipité l'excommunièrent à nouveau (1) (6 février 1211) et Innocent III confirma la sentence le 17 avril. Il ordonne aux légats de ne pas se dessaisir des châteaux qu'ils détenaient en Provence, de saisir le comté de Mauguio, ainsi que les autres domaines du comte, qui seraient donnés en garde à ceux à qui il appartenait de droit.

Arnaud-Amaury, l'évêque de Riez et le délégué du pape, maître Thédise, sont arrivés à leurs fins. Raymond VI est définitivement excommunié et on peut lui courir sus. Simon de Montfort, ayant par la prise de Minerve et de Termes à peu près terminé la conquête des vicomtés Trencavel, devient disponible pour renouveler l'opération contre le comté de Toulouse. Puisque Raymond VI s'obstine à ne pas chasser les hérétiques avec l'aide des croisés, ceux-ci s'en chargeront après avoir conquis le pays. Une nouvelle phase de la guerre va bientôt s'ouvrir.

REDDITION DE CABARET ET PRISE DE LAVAUR (mars-mai 1211.)

Avant d'entamer la lutte contre Raymond VI, Simon de Montfort doit au préalable assurer ses derrières en réduisant les quelques places qui ne reconnaissent pas encore son autorité. Il lui faut besogner pour son propre compte avant de pouvoir exécuter la sentence prononcée contre Raymond VI. Celui-ci, en revanche, sentant la menace suspendue sur sa tête « commencera à manifester plus ouvertement son hostilité contre l'Église et notre comte ». *(Hystoria.)*

Le printemps de 1211 amène en Languedoc l'habituel afflux des renforts que les prédicateurs ont croisés pendant l'hiver. En mars arrive un fort contingent, avec Pierre, évêque de Paris, Enguerrand III de Coucy, Robert de Courtenay et Juhel de Mayenne. Puis un corps important de croisés allemands.

Dès l'arrivée du premier renfort Simon leur proposa d'assiéger

sages ». Entre cette explication simpliste et celle alambiquée de la *Chanson*, il y a un juste milieu. Les deux partis jouaient à qui perd gagne, les légats voulaient la rupture et Raymond VI gagnait du temps.

(1) Ils l'avaient déjà excommunié à Bagnols le mois précédent à la suite de l'entrevue d'Ambialet.

Cabaret, la dernière place insoumise du Carcassès, où ses ennemis personnels et ceux de la foi trouvaient si bon accueil. Pierre-Roger eut vent de ce projet et, peu soucieux de subir le sort du seigneur de Termes, prit les devants (1). En mars (avant le 12), il se fit amener son prisonnier, Bouchard de Marly, donna ordre de le baigner, de le parfumer, de lui couper les cheveux, de le vêtir richement, puis lui proposa un marché. Bouchard serait libre sans payer rançon ni donner d'otage et Pierre-Roger remettrait Cabaret aux croisés. En échange, Bouchard s'engageait à obtenir pour lui l'amnistie totale et des terres équivalentes dans une autre seigneurie. Simon de Montfort, trop heureux de revoir Bouchard et d'être dispensé d'un siège pénible, ratifia toutes les promesses de son cousin, fit bon accueil à Pierre-Roger et mit garnison dans les quatre châteaux.

Maître de Cabaret, Simon se tourna aussitôt vers Lavaur, place forte de l'hérésie albigeoise, qui déjà en 1181 avait été le but de l'expédition organisée par le légat Henri d'Albano. Le château, car Lavaur ne deviendra évêché que plus tard, appartenait à une veuve, Guiraude de Laurac, notoirement cathare. La défense fut conduite par son frère, Aimery de Montréal, qui, après avoir rompu une deuxième fois avec Simon, s'était jeté dans la place, suivi de ses vassaux et chevaliers.

Simon ne put investir la ville que lorsque fut arrivé un renfort amené par Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, et les évêques de Lisieux et de Bayeux. Le blocus assuré, il fit construire un pont sur l'Agout et le tir des pierriers commença. Raymond VI, bien qu'excommunié et qui « tant qu'il le peut poursuit l'Église et le comte [de Montfort], mais pas ouvertement », se montra cependant au camp des assiégeants. Ses deux cousins germains, les Courtenay, profitèrent de l'occasion pour le chapitrer, mais en vain. Au contraire il part pour Toulouse avec ses hommes, fait réduire les envois de vivres aux croisés et, lorsque la ville est prise, on trouve parmi les assiégés des hommes à lui, commandés par son sénéchal, Raymond de Ricaud.

Toutefois les bourgeois de Toulouse ne comprenaient pas la politique de leur comte et malgré son opposition (2) cinq mille

(1) Deux de ses chevaliers, Pierre Mir et Pierre de Saint-Michel, fils d'une hérétique notoire, et plusieurs autres, étaient déjà venus au camp de Simon offrir leur soumission, à condition que leurs terres leur fussent laissées.

(2) Lorsque les miliciens voulurent sortir, Raymond VI, les bras passés dans

hommes de la Confrérie blanche vinrent avec l'évêque Foulques participer au siège. Ils ne se doutaient pas alors qu'un mois plus tard ils seraient eux-mêmes assiégés par leurs alliés du moment. Enfin Roger de Comminges, vicomte de Couserans et neveu du comte de Foix, apporta le 1er avril sa soumission (1). Le siège débutait bien.

Subitement on apprit au camp des assiégeants que Raymond-Roger, comte de Foix, accompagné de son fils Roger-Bernard, aussi entreprenant que son père, et de Giraud de Pépieux avaient surpris et massacré près de Montgey (Tarn) une troupe importante de croisés et de pèlerins allemands. Les vainqueurs, avec leur butin, se retirèrent à Toulouse (2).

En même temps les vivres cessaient d'arriver de Toulouse. Foulques ayant à ordonner de nouveaux prêtres et ne pouvant procéder à cette cérémonie dans une ville où résidait un excommunié, n'avait pas hésité à prier « humblement » Raymond VI d'aller passer la journée à la campagne. Furieux le comte chassa l'évêque de la ville et fit interdiction aux habitants de ravitailler les croisés.

Le siège traînait en longueur. Par un souterrain débouchant sous les murailles, les assiégés venaient chaque nuit enlever les fascines dont les croisés comblaient les fossés, et tentaient d'incendier les machines. Une de ces sorties ne fut repoussée que grâce à la vigilance de deux comtes allemands et de leurs hommes. Des croisés eurent alors l'idée d'enfumer le souterrain à l'aide d'un brasier chargé d'herbe et de bois vert. Enfin une chatte put

les barres de la porte, qu'il avait fait fermer, les adjura de ne pas l'abandonner. Faisant demi-tour, les miliciens allèrent passer par le Pont-Neuf et le gué du Bazacle. Ils suivaient leur évêque de préférence à leur comte. Ils en seront mal remerciés.

(1) C'est ce seigneur dont Pierre des Vaux-de-Cernay raille la crédulité. Au cours de la cérémonie d'hommage, Simon de Montfort ayant éternué et n'ayant éternué qu'une seule fois, Roger de Comminges, devant ce mauvais présage, voulait remettre au lendemain et tous les efforts des assistants furent nécessaires pour lui faire surmonter cette crainte superstitieuse et achever la cérémonie.

(2) On a tourné en ridicule Pierre des Vaux-de-Cernay pour avoir dit que ces Allemands n'étaient pas armés et avoir crié à la déloyauté. En fait, les pèlerins n'étaient pas armés et les Croisés ne l'étaient pas non plus, dans ce sens qu'ils n'avaient pas revêtu leurs armes. En pays ami ou réputé tel, les chevaliers chevauchaient en robe et devaient « s'armer » avant le combat, c'est-à-dire revêtir leur haubert, coiffer le heaume et recevoir de leurs suivants l'écu et la lance. Seul le fait que ces croisés aient été contraints de se battre poitrine découverte explique, avec la surprise, le massacre qui en fut fait.

atteindre les murailles, et les mineurs achevèrent son travail. Un pan de rempart croula et la ville fut enlevée le 3 mai 1211 au chant du *Veni Creator*, qui effraya plus les hérétiques que l'assaut lui-même, dit l'*Hystoria Albigensis*.

Simon de Montfort fut impitoyable pour les barons et les chevaliers qui, après lui avoir juré fidélité, avaient repris leur parole. La politique du ralliement a fait son temps. Aimery de Montréal, deux fois coupable, fut condamné à être pendu avec quatre-vingts chevaliers. La potence à laquelle Aimery avait été accroché le premier s'étant abattue, Simon pour aller plus vite les fit tous passer au fil de l'épée. Puis la dame Guiraude, « hérétique très mauvaise », dit Pierre des Vaux-de-Cernay, fut jetée dans un puits. « Ce fut deuil et péché, car jamais homme au monde ne l'aurait quittée sans qu'elle l'eût fait manger... Dame Guiraude fut prise qui crie et pleure et braille. Ils la jetèrent *en travers* (1) dans le puits, bien le sais-je, ils la chargèrent de pierres, c'était horrible. »

Nous en croyons sur parole l'auteur de la *Chanson*. La rage des croisés contre cette femme s'explique, sans s'excuser, par son rang et sa réputation d'hérétique. Ainsi que les chevaliers elle paya pour le massacre de Montgey. Les autres femmes furent sauvées par un Français « courtois et aimable ». Trois à quatre cents Parfaits et Parfaites (2) furent conduits au bûcher, où ils se jetèrent en s'exhortant mutuellement. L'historien cistercien dans sa haine de l'hérésie n'a pas un mot d'admiration pour le courage et la fermeté de ces martyrs. Le bûcher est maintenant la conséquence normale de toute capture d'hérétiques.

Pendant que les croisés exterminaient « *cum ingenti gaudio* », rebelles et hérétiques, Simon de Montfort faisait soigneusement

(1) Cet « en travers » a fourni des développements indignés à Napoléon Peyrat et à ses émules, comme si le fait en soi n'était pas suffisant.

(2) La *Chanson* dit 400, Guillaume de Puylaurens 300 et Pierre des Vaux-de-Cernay *innumerabiles*. Comment les Croisés reconnaissaient-ils les hérétiques? Nous ne le saurons jamais avec certitude. Une capitulation pouvait prévoir que les Parfaits seraient livrés, mais Lavaur fut prise d'assaut. Il faut supposer que toute la population était tenue prisonnière et, sous la menace de représailles, invitée à désigner les hérétiques, ou que les évêques présents procédaient avec le clergé local à un rapide triage. Contrairement aux dires de trop d'historiens, la population et la ville n'eurent pas à souffrir, puisque moins de deux ans après un concile y sera transféré, et que tout de suite après le siège nous verrons la comtesse Alice et Bouchard de Marly y tenir garnison.

rassembler le butin, car ce butin était frappé d'une hypothèque. Toujours à court d'argent, Simon avait eu recours dès 1209 à deux banquiers de Cahors, Raymond de Salvanhic et son frère Élie. En remboursement il leur avait déjà remis les châteaux de Pézénas et de Tourbes et il leur abandonna le butin pris à Lavaur (1).

La chute de Lavaur, après la prise de Minerve, la prise de Termes et la reddition de Cabaret, ne laisse plus d'espoir aux anciens vassaux des Trencavel, devenus par force vassaux de Simon de Montfort. Ceux qui ne veulent pas se soumettre ou qui ne le peuvent plus, ayant manqué à la parole donnée, se réfugient à Toulouse : tel Sicard de Puylaurens dont le fief est donné à Guy de Lucy.

Simon de Montfort, maître incontesté des vicomtés de Carcassonne, de Béziers, d'Albi et du Razès, est prêt à obéir aux légats et à marcher contre le comte de Toulouse ; de sévères difficultés l'attendent, parce qu'il commettra la faute, peut-être inévitable, d'attaquer le comte dans sa ville et que les bourgeois se montreront à l'épreuve plus résolus que leur seigneur.

(1) Les banquiers de Cahors étaient célèbres dans toute la France. Ils faisaient concurrence aux Lombards et trafiquaient aussi bien aux foires de Champagne qu'à celles de Beaucaire.

CHAPITRE VII

LA CONQUÊTE DU COMTÉ DE TOULOUSE

Les vassaux des Trencavel n'avaient plus de chef pour les grouper, Raymond VI au contraire a ses forces intactes. La Provence, il est vrai, ne s'intéresse pas à ce qui se passe en Languedoc, sinon pour s'agiter contre le comte, mais fournit de l'argent. Si les grandes villes du Languedoc oriental sont encore favorables aux croisés, parmi lesquels se trouvent des seigneurs des Cévennes, en revanche le domaine propre de Raymond VI, c'est-à-dire le Toulousain, le Rouergue, l'Albigeois comtal, le Quercy et l'Agenais, ne sont pas touchés, pas plus que les comtés de Foix et de Comminges, et forment un bloc imposant par sa superficie. Raymond VI avait en hommes et en argent les ressources nécessaires pour se défendre et cependant il aurait été totalement dépouillé dès cette année 1211, si les bourgeois de Toulouse n'avaient pas résisté aux Français.

Le premier acte d'hostilité de Simon de Montfort contre Raymond VI fut la destruction du village de Montgey, qui mouvait de Toulouse et dont les habitants avaient achevé les blessés et dévalisé les morts du renfort allemand détruit par le comte de Foix. Le comte de Toulouse protesta contre cette incursion sur ses terres. Il voulut cependant faire une dernière tentative de conciliation. Il offrit de se remettre lui et tous ses États, sauf la cité de Toulouse, entre les mains des légats, s'engageant à exécuter tous les ordres qui lui seraient donnés, à condition qu'il eût la vie sauve et que ses biens lui fussent conservés pour lui et son fils. Cet offre de soumission *in extremis* est la réplique de Saint-Gilles quelques jours avant le départ de la croisade de 1209. Au fond la situation est la même. En 1209 la croisade se préparait à envahir le comté de Toulouse aussi bien que les domaines Trencavel, lorsque les légats

acceptèrent de réconcilier le comte avec l'Église. En 1211 Simon de Montfort, successeur des Trencavel par la grâce de Dieu et de la papauté, s'apprête à reprendre l'opération interrompue et pour les mêmes raisons ; cette fois Raymond VI échouera dans sa manœuvre de la dernière heure. Le précédent de Saint-Gilles n'a pas été oublié.

Le comte de Toulouse depuis deux ans n'a fait aucun effort pour donner satisfaction à l'Église et tenir ses promesses. Accepter une fois de plus sa soumission à la veille des hostilités, alors qu'à Narbonne et à Lavaur il a refusé les offres que lui faisaient les légats, eût exigé une longanimité et une confiance, pour ne pas dire une naïveté, qui ne sont ni dans le caractère d'Arnaud-Amaury ni dans celui de Simon de Montfort. Et puis les deux chefs de la croisade peuvent être fiers de l'œuvre accomplie. Ils ont conquis quatre vicomtés, enlevé des places réputées imprenables, purgé tout le pays d'hérétiques — tout au moins ils le croient — et ils n'aspirent qu'à étendre l'opération au comté de Toulouse, où les hérétiques sont accueillis et protégés, malgré les engagements pris par le comte.

Entré dans les domaines de Raymond VI, Simon marcha sur le château des Cassés. Raymond VI qui s'avançait comme pour secourir les assiégés, ne dépassa pas Castelnaudary. Ce fut une faute de laisser prendre les Cassés, car les croisés y trouvèrent une soixantaine de Parfaits qui refusèrent de se convertir et qui furent brûlés incontinent. Or ces soixante malheureux seront invoqués par la suite comme preuve que Raymond VI n'avait pas tenu la promesse faite à Saint-Gilles de chasser les hérétiques (1) et que ceux-ci pullulaient dans ses domaines, puisque dans un seul petit château on avait pu en saisir un si grand nombre.

Des Cassés Simon de Montfort avec le comte de Chalon, nouveau croisé, marcha sur Montferrand, dont Raymond VI avait confié la garde à son frère Baudouin. Ce Baudouin était né en France au cours d'un séjour que sa mère Constance avait fait à la cour de son frère, Louis VII le jeune. Constance, qui fut répudiée ensuite par Raymond V, avait laissé le bébé en France et il fut élevé à la cour de son oncle dans une atmosphère purement

(1) D'après la *Chanson* Raymond VI vint en personne offrir à nouveau sa soumission, mais Simon de Montfort lui courut sus avec quelques chevaliers et le poursuivit pendant plus d'une lieue.

française et catholique. Lorsqu'en 1194, à la mort de son père, il revint, âgé d'une vingtaine d'années, à Toulouse, son aîné affecta de ne pas le reconnaître pour son frère, de sorte que le jeune homme dut retourner à Paris chercher des lettres de légitimation. Raymond alors l'accueillit, mais ne ferma pas l'oreille à certaines accusations de bâtardise et ne lui constitua qu'un apanage dérisoire. Toutefois les rapports entre les deux frères étaient normaux. Baudouin avait vaillamment servi son frère en Provence et par son testament de 1209 celui-ci le nomma cotuteur de son fils et l'appela éventuellement à la succession.

Baudouin se défendit si énergiquement contre l'attaque des croisés que Simon, surpris de la résistance de cette bicoque, résolut de s'attacher un si valeureux baron. Une entrevue eut lieu : Simon le complimenta sur sa belle défense, sut faire revivre des souvenirs communs, et termina en lui offrant des terres importantes, s'il s'engageait à ne plus porter les armes contre l'Église et contre les Français.

Non seulement Baudouin accepta, mais encore, à la suite de circonstances assez mal connues, se brouilla définitivement avec son frère. Il est impossible de ne pas envisager un calcul de Baudouin, désireux comme son beau-frère Pierre Bermond de Sauve, de se réserver une option sur les biens dont son frère pourrait être dépouillé (1). Toutefois Baudouin n'avait pu oublier sa formation française et chrétienne. Chrétien édifiant, comme le prouvera sa mort, il a pu trahir son frère pour obéir à sa conscience. Quoi qu'il en soit, il restera fidèle à Simon, même dans la mauvaise fortune, et il paiera de sa vie cette fidélité.

Infatigable, Simon de Montfort, revenu en Albigeois, procède à une rafle des châteaux du comte de Toulouse. Presque tous se rendent sans combat (2). Il occupe Montégut, Gaillac, Cahuzac, Saint-Marcel, Saint-Martin-Laguépie, Saint-Antonin, c'est-à-dire presque tout l'Albigeois comtal. Ce grignotement, château par château, était la méthode la plus sage. Elle aurait permis à Simon d'encercler Toulouse et d'attendre que la ville tombât comme un

(1) C'est une pure hypothèse qu'aucun acte de Baudouin ne corrobore.

(2) C'est le même désarroi que dans la vicomté de Carcassonne après la prise de la ville et cependant Simon est suivi d'une armée bien moins forte que la première armée croisée. La plupart des croisés de Lavaur sont déjà repartis, en revanche le comte de Toulouse s'avère incapable de grouper les forces de son comté et chacun doit agir pour soi.

fruit mûr ou que le comte se résignât à jouer son sort en bataille rangée.

PREMIER SIÈGE DE TOULOUSE (17-29 juin 1211.)

L'impatience d'Arnaud-Amaury et sans doute la sienne propre ne permirent pas à Simon de temporiser. Le comte de Bar (le-Duc) et ses fils étant arrivés, ainsi qu'un gros renfort d'Allemands, il leur proposa aussitôt de marcher de concert sur Toulouse et les deux troupes firent leur jonction à Montaudran-sur-l'Hers. Il fallut forcer le passage, que défendait Bertrand, bâtard de Raymond VI. Fait prisonnier, il fut reçu à rançon.

Les Toulousains, avertis, envoyèrent aussitôt une délégation aux légats pour protester contre une attaque injustifiée, puisque, disaient-ils, ils s'étaient réconciliés avec l'Église, qu'ils avaient remis des otages et que l'interdit avait été levé. Les légats et l'évêque Foulques répondirent aux députés que les croisés n'en voulaient pas à la ville, mais au comte, que le seul reproche fait aux habitants était de donner asile à leur seigneur et que, s'ils voulaient l'abandonner et en accepter un autre, la ville ne serait pas attaquée (1). Bien qu'on leur eût fait observer qu'en cas de refus les habitants seraient traités en hérétiques, les députés des Toulousains déclarèrent simplement et noblement qu'ils étaient liés à leur comte par leur serment de fidélité et ils se retirèrent. Là-dessus Foulques donna ordre au clergé de quitter la ville en emportant le Saint-Sacrement, ce qui équivalait à interdire la ville.

(1) Les Toulousains pouvaient aussi rappeler aux légats et surtout à Foulques le secours important d'hommes et de vivres que la Confrérie blanche avait envoyé au siège de Lavaur. L'intransigeance de Foulques, qui ne s'entremet pas en faveur de sa ville épiscopale, justifie en partie les attaques ultérieures dont il sera l'objet de la part du continuateur de la *Chanson*. S'il a répondu, il a certainement fait valoir que le comte seul était visé. Toutefois il avait exigé une trahison des Toulousains, et c'est tout à l'honneur de ceux-ci d'avoir, lorsque l'orage menaçait, voulu témoigner leur fidélité au comte, alors qu'en temps de paix ils se souciaient assez peu de ses droits. Cette fidélité au seigneur était la forme du patriotisme au Moyen Age et la résistance de Toulouse est la première manifestation d'un patriotisme méridional. Il s'agit d'ailleurs plutôt d'un patriotisme communal, limité à l'enceinte de la cité.

Cette décision de résister provoqua, lorsqu'elle fut connue, d'assez vifs tiraillements entre bourgeois. Les catholiques étaient effrayés du départ du Saint-Sacrement et de l'interdit jeté sur la ville, d'autre part ils allaient être appelés à se battre à côté des hérétiques contre des croisés venus au nom du Christ et du pape pour détruire l'hérésie. Néanmoins la solidarité municipale et l'autorité des consuls l'emportèrent, la décision des délégués fut approuvée et la ville se prépara à la défense. De son côté, Raymond VI avait fait appel à ses vassaux, en particulier les comtes de Foix et de Comminges, et convoqué ses routiers, dont un des chefs était le Navarrais Hugues d'Alfaro (1), sénéchal d'Agenais, qui avait épousé Guillaumette, fille naturelle du comte.

Ravageant les récoltes sur leur passage, les croisés marchèrent sur Toulouse et attaquèrent le 17 juin par le sud-est vers l'emplacement du Château Narbonnais (2). Ne pouvant investir la place, qui avait alors cinq à six kilomètres de tour, Simon installa son camp de façon à assurer ses communications avec Carcassonne.

L'assaut fut repoussé. Il semble même que les Toulousains soient sortis de leur enceinte pour contre-attaquer, renouvelant ainsi l'erreur qui avait été fatale aux Biterrois ; mais ils sortirent en armes et solidement encadrés par les professionnels, chevaliers et routiers. Encouragés par ce premier succès, les assiégés, supérieurs en nombre aux croisés, multiplièrent les sorties. Pour faciliter celles-ci et narguer les assiégeants, ils négligeaient de fermer les portes et même en percèrent quatre nouvelles. Un convoi de vivres, escorté par Eustache de Cayeux et Simon de Neauphle, fut attaqué par les gens de Toulouse. Cayeux fut tué, Neauphle réussit à s'échapper, et le convoi fut enlevé. Un jour que de nombreux détachements de croisés étaient partis en colonne volante pour faire le dégât et fourrager, le comte de Foix, son fils Roger-Bernard et Hugues d'Alfaro envahirent le camp à l'heure de la sieste, le pillèrent et délivrèrent les prisonniers. Les croisés rameutés les refoulèrent vivement dans la ville, non sans avoir subi des pertes sérieuses.

Après douze jours de siège Simon de Montfort leva le camp

(1) C'est sa famille qui aurait donné son nom à la rue Pharaon, à Toulouse.

(2) Le château Narbonnais fut démoli pour faire place au Parlement, actuellement le Palais de Justice. Voir le plan de Toulouse, p. 331.

précipitamment, abandonnant son artillerie. « Les vivres sont trop chers et ne peuvent leur suffire, un pain pour un petit repas vaut bien deux sols (1). Sans les fèves ils n'auraient pas eu de quoi manger et sans les fruits des arbres, quand ils en purent trouver. »

Cette disette de vivres, si vivement évoquée par la *Chanson*, a pu être une des causes de la retraite des croisés. On dit aussi que le comte de Bar n'aurait pas montré toute l'énergie nécessaire. La raison principale est que Simon ne pouvait prendre la ville et qu'il s'en rendit compte. A cette époque un siège nécessitait une supériorité numérique écrasante. Une place bien défendue, qui n'était pas complètement investie et qui ne pouvait être réduite par la faim et la soif, était à peu près imprenable, à moins d'un siège interminable. En bataille rangée la piétaille des bourgeois comptait peu ; en revanche derrière leurs remparts ou dans les intervalles des chevaliers et des routiers, les arbalétriers et les dardiers toulousains faisaient merveille.

Aussitôt le siège levé, les consuls de Toulouse adressèrent à Pierre II d'Aragon une lettre qui n'a rien d'un bulletin de victoire. Ils s'excusent au contraire d'avoir été forcés de lutter contre les croisés. Devant les exigences des légats ils n'ont pas pu faire autrement que de se défendre. D'ailleurs les légats par leur désir de domination menacent tous les princes. Il est exact que la cité a employé des routiers, mais leurs adversaires aussi, et ils ont accueilli les meurtriers de l'abbé d'Eaunes et ceux qui ont mutilé les moines de Boulbonne (2). Des hérétiques pas un mot. Le roi Pierre II est bon catholique et c'est là que le bât blesse les consuls toulousains. Habilement ils éludent la question religieuse et restent sur le terrain féodal, où ils se sentent plus sûr pour solliciter le secours du roi. Ils terminent leur lettre par une insinuation pleine de sens politique. Le feu a pris chez nous, méfiez-vous qu'il

(1) Soit 24 deniers, alors qu'au siège de Carcassonne on avait 30 pains pour un denier, mais ce sont chiffres de poète.

(2) Le meurtre de l'abbé d'Eaunes en 1209 est en réalité, comme nous l'avons vu, au compte de Raymond-Roger de Foix. Quant à la mutilation des moines de Boulbonne, elle n'est connue que par cette accusation. Celle-ci suffit à H. C. Lea, par exemple, pour consacrer tout un paragraphe à la cruauté des Croisés, qui dans son texte deviennent eux-mêmes les meurtriers, alors que les consuls de Toulouse disent seulement que les Français ont accueilli les auteurs de ce crime. A remarquer en outre que sur la route de Muret, Simon de Montfort s'arrêtera à Boulbonne pour se confier aux prières de l'abbé et des moines

ne prenne aussi chez vous, disent-ils à Pierre II, en citant le vers d'Horace :

Nam tua res agitur, paries cum proximus ardet (1).

Le conseil ne fut pas perdu pour le roi d'Aragon, qui sera volontaire pour éteindre l'incendie.

Simon a, au sens propre, fui Toulouse. Il sait que le comte de Chalon et la plupart des croisés, leur quarantaine achevée, vont le quitter. Il a décidé le comte de Bar à prolonger son séjour en Languedoc ; néanmoins avec ses forces réduites il lui faut prendre du champ. Pour faire d'une pierre deux coups, il emmène le comte de Bar contre le comte de Foix, qui lui a fait tant de mal sous les murs de Toulouse. Remontant l'Ariège, il brûle Auterive, dont les habitants ont accueilli les routiers. En revanche il sauve Varilhes, en éteignant l'incendie que ses habitants effrayés avaient allumé avant de s'enfuir, et il y met garnison. Puis il marche sur Foix, prend le bourg d'assaut et le brûle. Dédaignant le château, pendant huit jours il saccage le pays alentour « coupant les arbres et arrachant les vignes ».

S'il n'a pas attaqué le château de Foix, qui sur son rocher eût nécessité un long siège, c'est que Simon a une tâche politiquement plus importante à remplir. Au camp devant Toulouse, en effet, l'évêque de Cahors, tant en son nom qu'au nom de la noblesse de son diocèse, est venu lui demander de recevoir son hommage. Ayant achevé de dévaster les environs de Foix, Simon remonte vers Cahors en évitant Toulouse. Il avait demandé au comte de Bar et aux Allemands de l'accompagner ; le comte, qui avait accepté, changea d'avis en route et malgré les prières de Simon prit le chemin du retour. Les Allemands suivirent Simon à Cahors, l'aidèrent à prendre Caylus et Rocamadour, puis rentrèrent chez eux.

Simon fut bien accueilli par les bourgeois et l'évêque de Cahors. Guillaume de Cardaillac lui prêta serment pour la ville et le comté, car les évêques de Cahors s'attribuaient le titre de comte et avaient effectivement suzeraineté sur le comté. C'était avec Cahors tout le Quercy qui passait à Simon ; celui-ci ne s'en serait pas réjoui longtemps, s'il avait su que l'évêque voulait seulement se dégager du comte de Toulouse. En effet, en octobre

(1) Ton intérêt est en jeu, quand le mur du voisin brûle.

Guillaume de Cardaillac se rendait à Paris et par-dessus la tête de Simon faisait directement hommage au roi de France, suzerain plus lointain et plus stable (1).

Tandis qu'il était à Cahors, de retour d'une tournée d'inspection sur les « marches » de ses nouveaux domaines, Simon apprit que deux des anciens de son équipe : Lambert de Thury et Gauthier Langton, s'étaient fait prendre sur les terres du comte de Foix, où ils s'étaient aventurés à la tête d'une troupe d'« *indigenae* », qui, vraisemblablement de connivence avec l'agresseur, avaient fui à la première attaque. Simon n'hésite pas. Par Saint-Antonin et Gaillac, il redescend en Albigeois, puis gagne Pamiers. Il enlève un château voisin et massacre la garnison, moins trois chevaliers, qu'il échange contre les deux prisonniers.

Simon est à Pamiers, lorsqu'on vient lui annoncer que les gens de Puylaurens, qui avaient fait leur soumission, ont rappelé leur ancien seigneur Sicard et assiègent la garnison française dans le donjon. Il repart aussitôt vers le Nord, mais, arrivé à Castelnaudary, il apprend que le château s'est rendu (2). Il laisse quelques chevaliers à Castelnaudary, en envoie d'autres avec des artilleurs mettre Montferrand en état de défense et rentre lui-même à Carcassonne. C'est que les nouvelles qu'il reçoit sur l'activité du comte de Toulouse sont inquiétantes.

(1) Philippe Auguste ne perdait d'ailleurs pas complètement de vue le Languedoc. Trompé par les récits des croisés de retour en France, il croit que Simon de Montfort a terminé la conquête du pays et il écrit au pape pour protester. Ce n'est pas à Simon de Montfort qu'il adresse sa protestation, car il le considère toujours, en tant que chef de la Croisade, comme l'agent de la papauté. Innocent III répond le 25 août 1211 qu'il ne sait pas exactement ce qui se passe en Languedoc, que Raymond VI a bien cherché ce qui lui arrive et qu'en tout cas les droits du roi de France seront respectés.

(2) Le chevalier qui commandait la garnison pour Guy de Lucy, à qui Simon avait donné Puylaurens, fut soupçonné de s'être laissé acheter. Il commit l'imprudence au retour de Guy, alors en Espagne, de venir au camp de Simon pour se justifier. Guy lui offrit le duel judiciaire et sur son refus le fit pendre.

SIÈGE ET COMBAT DE CASTELNAUDARY

(septembre 1211.)

L'activité qu'il déploie ne peut masquer la faiblesse de Simon de Montfort réduit à sa vieille équipe.

Simon porte le poids de son échec devant Toulouse, il est condamné à la défensive : Raymond VI ne s'y trompe pas. Décidé, semble-t-il, à agir, le comte de Toulouse convoque ses vassaux, ses amis et ses soudoyers. On voit arriver successivement à Toulouse : les comtes de Foix et de Comminges avec leurs chevaliers, puis Gaston IV de Béarn, tous les barons languedociens dépossédés, Hugues d'Alfaro, sénéchal d'Agenais, et ses routiers, Savary de Mauléon, le futur sénéchal d'Aquitaine, avec deux mille mercenaires, et enfin les milices de Montauban, Castelsarrasin, Moissac, etc., venues se joindre à celles de Toulouse.

Les préparatifs de Raymond VI n'ont pas échappé aux Français, qui par les seigneurs ralliés ont tant de moyens d'information. Simon s'inquiète de ce rassemblement considérable : lui-même ne peut réunir que des forces infimes. Affaiblir ses garnisons serait une imprudence, d'autant plus qu'il a sa femme à Lavaur avec Bouchard de Marly, auquel la place a été confiée, son fils aîné Amaury, malade à Fanjeaux, et sa dernière fille, Pétronille, née cette année-là, en nourrice à Montréal.

Dans cette conjoncture menaçante, Simon réunit son conseil et propose de s'enfermer avec tout son monde dans une de ses plus fortes places : Carcassonne ou Fanjeaux ; mais un croisé anglais, Hugues de Lacy, combat ce projet. D'après lui s'enfermer dans une place forte, c'est courir le risque d'être pris un jour. Ce que le comte doit faire, dit-il, c'est se retirer au contraire dans la plus faible de ses places et courir la chance d'une bataille en rase campagne. Simon adopte cette tactique à la fois sage et audacieuse. Il choisit Castelnaudary, où il emmène aussitôt sa maigre troupe. Il a la satisfaction d'y être rejoint par Guy de Lucy et ses cinquante chevaliers, qu'en fidèle vassal il avait envoyés à l'ost de Pierre II d'Aragon, alors pressé par les Maures, et qu'il a rappelés d'urgence.

Simon est à peine installé dans la place que Raymond VI vient l'attaquer. Guillaume de Tudèle évalue l'armée toulousaine à 100 000 et quelques vers plus loin à 200 000 hommes. Comme toujours il faut en rabattre considérablement. D'après lui les Français se seraient battus à un contre trente, mais les gens des milices, qui grossissaient l'armée de Raymond VI, n'avaient pas en rase campagne de valeur combattante. Le seul fait certain est que le comte de Toulouse avait une grosse supériorité numérique et qu'il ne sut pas s'en servir.

Dès l'arrivée de Raymond VI les gens du bourg lui ouvrirent les portes ; Simon et ses hommes, réfugiés dans le château, l'en chassèrent à deux reprises. Déçu dans son espoir d'attaquer le château à pied d'œuvre, Raymond VI installe son camp sur une colline en face de la ville, le fortifie de palissades, l'entoure de ses chariots et fait dresser les machines pour entreprendre le siège en règle du bourg. La place n'est pas investie. Les Français abreuvent leurs chevaux dans le Fresquel et vendangent les vignes des bourgeois. Le vallon entre la colline et le bourg sert de champ clos pour des combats à la manière homérique. Le comte de Foix et son fils sont les plus ardents, sinon toujours les plus heureux, tandis que les Français leur lancent des défis ironiques.

Raymond VI commence à battre efficacement la muraille avec un trébuchet de forte taille et Simon s'inquiète de sa position. La tactique suggérée par Hugues de Lacy était excellente, à condition que les forces en présence fussent à peu près équilibrées. Raymond VI a rassemblé tant de monde que, pour livrer bataille, Simon doit de toute nécessité se renforcer, d'autant plus que, des châteaux voisins, des chevaliers, rassurés par l'importance des forces toulousaines, sont venus se joindre au comte. Simon charge Guy de Lévis d'aller à Carcassonne et à Béziers mobiliser les milices de ces deux diocèses et chercher des vivres, car ceux-ci menacent de manquer. Le maréchal revient seul, personne n'ayant voulu le suivre. Simon le renvoie, accompagné de Mathieu de Marly, le frère de Bouchard. Ils vont d'abord à Narbonne, espérant décider le vicomte Aimery et les bourgeois à venir au secours de Simon, mais les Narbonnais ne se battent que quand leur intérêt direct est en jeu et ils refusent. Les deux émissaires parviennent néanmoins à recruter trois cents hommes, qu'ils amènent à Carcassonne, où ils réussissent encore à lever quelques centaines d'hommes du pays. A peine ont-ils quitté Carcassonne pour Castelnau-

dary que leur troupe se débande, chacun rentrant chez soi.

Simon croit être plus heureux avec Guillaume Cat d'Arzens, ce rallié qu'il a choisi pour parrain de sa fille et à qui il a confié l'éducation de son fils. Cat, qui prospecte la région de Fanjeaux, recrute en effet du monde, mais s'en sert pour tendre des embûches à Guy de Lévis et, n'ayant pas réussi, amène ses gens à Raymond VI. « A cause de cela, dit Guillaume de Puylaurens, le comte [de Montfort] se prit alors à détester plus fort l'alliance des chevaliers de notre langue (1). »

Comprenant que l'heure n'était plus aux demi-mesures, Simon décida de prélever les troupes indispensables sur les garnisons. Par ses ordres Bouchard de Marly et la comtesse Alice quittèrent Lavaur, ne laissant dans la place que le nombre d'hommes strictement nécessaire pour tenir en respect les bourgeois. Leur troupe se grossit en route d'une partie de la garnison de Carcassonne, conduite par Guy de Lévis et Mathieu de Marly, de Martin Algai (2) avec vingt routiers montés, et enfin de l'évêque de Cahors, amenant les contingents de son diocèse.

La jonction se fait près de Lasbordes. Simon prévenu a opté pour la bataille et il dégarnit Castelnaudary pour renforcer Bouchard de Marly et Guy de Lévis. Il envoie à leur rencontre Guy de Lucy, Simon de Neauphle et Roard, vicomte de Donges, avec quarante chevaliers, ne gardant avec lui qu'une soixantaine de chevaliers et les gens de pied.

Raymond VI, de son côté, a été lui aussi averti de l'arrivée de ce renfort. Ne voulant pas abandonner le siège, il charge Raymond-Roger d'arrêter les Français. Le comte de Foix prend un fort contingent et va se mettre en embuscade à une lieue de la ville, près de Saint-Martin la Lande. Les croisés ont éventé ses mouvements. Après avoir entendu la messe, s'être confessés et avoir communié,

(1) La langue joue un grand rôle dans les documents pour différencier les Français et les Languedociens, mais aucune allusion n'est faite à une difficulté de se comprendre. Bouchard de Marly et Pierre-Roger de Cabaret, par exemple, devaient s'entendre en parlant chacun sa langue. Il faut au moins le supposer Il en est de même de Lambert de Thury, qui pose ses conditions aux gens du comte de Foix et discute avec eux avant de se rendre. La différence entre les deux langues était moins grande qu'entre le provençal et le français moderne.

(2) Cet Algai était l'aîné de quatre frères navarrais dont la réputation de brigands était si bien établie que leur nom était devenu le symbole du routier ; tous les quatre périrent de mort violente. Nous verrons le sort réservé par Simon de Montfort à ce Martin

ils se déploient, forçant l'adversaire à en faire autant. Raymond-Roger dispose ses chevaliers au centre, la cavalerie légère et les piétons aux ailes. Les Français, trop peu nombreux, adoptent la seule tactique possible : ils chargent le centre, espérant l'enfoncer. Ils échouent et, dispersés par leur attaque, plient sous la contre-attaque. Le premier à fuir est Martin Algai avec ses routiers, en dépit des injures dont l'abreuve l'évêque de Cahors. Les Français se replient en combattant sur Lasbordes, poursuivis par les Toulousains, parmi lesquels se distingue Giraud de Pépieux.

Simon de Montfort, qui du haut des remparts de Castelnaudary suit les péripéties du combat, a compris que le moment est venu de jouer son va-tout. « Nous ne sommes plus que quelques-uns dans ce château et de ce combat dépend toute l'affaire du Christ... Je veux vaincre avec les miens ou succomber avec eux. En avant, nous aussi, et, s'il le faut, mourons avec eux. » Ne laissant que cinq chevaliers et les piétons à la défense de la place, il fonce avec les chevaliers qui lui restent. En le voyant déboucher, Bouchard de Marly et Guy de Lévis regroupent leurs hommes au cri de : « Montfort ! Montfort ! » et font demi-tour. Cette manœuvre peut s'exécuter, parce que les hommes du comte de Foix, dont beaucoup sont des routiers, se sont attardés à détrousser les morts et à se saisir des blessés. La charge leur passe sur le corps. Raymond-Roger, le bouclier fendu, l'épée brisée, fait des prodiges, mais l'arrivée de Simon sur ses derrières emporte tout. La panique se met dans les troupes. Les fuyards pour sauver leur vie crient à leur tour : « Montfort ! ». Les poursuivants répliquent : « Dans ce cas, tuez ceux qui sont devant. »

Pendant que Raymond-Roger gagnait, puis perdait, la bataille, Raymond VI et Savary de Mauléon, au lieu de courir à son aide, tentaient de donner l'assaut et se faisaient repousser par les cinq chevaliers et la piétaille (1).

Après avoir arrêté la poursuite et rassemblé ses gens, Simon de Montfort eût voulu se jeter sur le camp du comte de Toulouse. Comme le camp était solidement fortifié et garni de troupes fraîches, tandis que ses hommes étaient épuisés, sagement il renonça à son projet. Arrivé aux portes de Castelnaudary, il descendit de cheval,

(1) L'attitude de Savary de Mauléon a au moins une explication. Il n'avait pas reçu ses soldées. Il prit comme gage le fils de Raymond VI, le futur Raymond VII, que son père dut aller rechercher à Bordeaux, où Savary était sénéchal pour le roi d'Angleterre.

se déchaussa et pieds nus monta à l'église, où il fit chanter un *Te Deum*.

Rarement *Te Deum* fut plus justifié et sans doute plus sincère. L'inertie inexplicable du comte de Toulouse avait sauvé Simon. Si Raymond VI avait couru au combat avec toutes ses forces, Simon aurait été écrasé sous le nombre. Il eût été infailliblement pris, s'il avait réussi à se réfugier dans le château avec les débris de ses troupes. L'opposition entre les deux hommes est tout entière dans cet épisode : Raymond hésitant et sans courage, Simon jouant sa partie avec décision et vigueur. Il faut tenir compte aussi de la supériorité militaire des Français. Le courage n'est pas en cause, il est égal dans les deux camps, mais seules des troupes solides et entraînées pouvaient opérer le redressement qui sauva les Français. Les comtes de Foix et de Comminges, montagnards, batailleurs nés, sont du même métal. Chez beaucoup d'autres seigneurs languedociens un ressort est détendu. Ils ont pris l'habitude d'une vie facile. Ils laissent volontiers les routiers se battre à leur place, ils ne savent plus souffrir. Ardents au premier choc, c'est la panique au premier revers, le moral est atteint. Il y a des laisser-aller qui font perdre des batailles et aussi des guerres, sans que la valeur réelle et profonde de la race soit en cause.

Après le combat Raymond VI poursuivit sans conviction le siège de Castelnaudary. Un renfort de croisés était arrivé à Narbonne et Alain de Roucy l'amenait à Simon. Celui-ci partit à leur rencontre. Sans attendre son retour le comte de Toulouse leva le camp après avoir incendié ses machines.

CONQUÊTE DE L'AGENAIS ET DU COMMINGES

(Octobre 1211 — novembre 1212.)

Le combat de Castelnaudary ne termina rien. Les deux partis s'attribuèrent la victoire ; toutefois le service de propagande de Raymond VI, magistralement orchestré par Raymond-Roger, fut le plus effectif (1). La victoire avait été incontestablement pour

(1) « Imitant le diable son maître, le comte de Foix envoie des émissaires

Simon de Montfort, qui avait défait le comte de Foix et vu décamper le comte de Toulouse. Toutefois les propagandistes toulousains avaient un argument solide, lorsqu'ils affirmaient que les forces personnelles de Raymond VI étaient intactes, tandis que Simon de Montfort, toujours à court d'argent, avait dû licencier ses mercenaires, ne conservant que ses vassaux et quelques croisés.

Ce fut alors dans tout le Languedoc un mouvement d'insurrection général contre les Français. Plus de cinquante châteaux appelèrent le comte de Toulouse, après s'être saisis des garnisons françaises ou les avoir massacrées. Du Rouergue au comté de Foix Saint-Antonin, Puycelci, Rabastens, Gaillac, Puylaurens, Saverdun, pour ne parler que de ceux-là, passèrent à Raymond VI. A Lagrave le châtelain de Simon de Montfort, Pons de Beaumont, faisait reviser ses tonneaux en vue des vendanges prochaines. Le tonnelier le pria de vérifier son travail et au moment où le châtelain courbé examinait l'intérieur d'un tonneau l'homme lui trancha la tête d'un coup de hache. L'anecdote indique un mouvement populaire (1). Baudouin de Toulouse reprit le château, les défenseurs ayant confondu sa bannière (2) avec celle de son frère. Tous furent massacrés.

Simon ne semble pas s'être beaucoup ému de cette poussée de fièvre ; c'est qu'il attend des renforts, en particulier plus de cent chevaliers enrôlés par Foulques de Toulouse et Guy des Vaux-de-Cernay, que lui amène Robert Mauvoisin. De leur côté l'archidiacre Guillaume de Paris et Jacques de Vitry, curé d'Argenteuil, qui ont prêché la croisade durant tout l'hiver en France et en Allemagne, ont réuni une troupe de croisés et de pèlerins. Ce dernier renfort rassemblé à Fanjeaux, Simon l'emmène contre le comte de Foix, qui lui a enlevé un convoi, tué Geoffroy, le frère de Simon de Neauphle, et fait celui-ci prisonnier. Raymond-Roger, qui assiégeait le château de Quié (Ariège), lève le siège préci-

à tous les châteaux proches et éloignés, disant qu'ils l'avaient vaincu [Simon] et qu'ils l'avaient écorché et pendu, et ainsi de nombreux châteaux se rendirent à nos adversaires. » *(Hystoria Albigensis.)*

(1) Les Français ne pouvaient être populaires. C'est ainsi que Guillaume de Contres avait sauvé Saint-Antonin des routiers, ce qui lui valut d'être chanté par Guillaume de Tudèle, mais n'empêcha pas le bourg de se révolter. Les chevaliers croisés tenaient leurs fiefs d'une main plus ferme que les anciens seigneurs et ne plaisantaient ni sur leurs droits ni sur les questions d'hérésie.

2) De gueules à la croix vidée, cléchée, pommetée et alésée d'or.

pitamment et se retire à Foix. Simon ravage une fois de plus le pays et rase quatre châteaux.

A la Noël de 1211 il a la joie d'être rejoint par son frère Guy, seigneur de Sidon. Guy avait eu le mal du pays et, ayant appris la tâche lourde et glorieuse confiée à son aîné, venait à la rescousse avec sa femme et ses enfants. Ces Montfort n'étaient pas des sophistiqués et les deux frères s'aimaient en toute simplicité : Guy, aussi brave au combat que sage au conseil, sera pour Simon un appui très sûr.

En décembre 1211 les deux Montfort repartent en campagne et s'emparent du château de Les Touelles (près de Briatexte, Tarn) appartenant à Frédelon de Lautrec, père de Giraud de Pépieux. La garnison est massacrée, sauf le seigneur, qui fut échangé contre Dreux de Compans, cousin de Robert Mauvoisin. Les comtes de Foix et de Comminges s'avancent jusqu'à Gaillac, mais n'osent attaquer Simon, qui assiège Cahuzac, et c'est lui qui les refoule sur Rabastens. En mars 1212, il échoue devant Saint-Marcel, où Raymond VI s'est enfermé avec tant de monde qu'une partie de ses troupes est obligée de camper hors des murs. Le comte de Toulouse le suit vers Albi, sans se décider à l'attaquer, bien que Simon lui offre le combat.

Simon commençait à rétablir sa situation morale et militaire, lorsque des difficultés surgirent d'un côté imprévu, du côté de l'Église. Le haut clergé languedocien, pourri ou trop enclin à pactiser avec l'hérésie, était peu à peu remplacé par des évêques plus édifiants et plus sûrs. Les chapitres par esprit de réforme ou sous la pression des légats élisaient en particulier des moines cisterciens : Guy des Vaux-de-Cernay à Carcassonne, Robert de Melun au Puy, maître Thédise à Agde et enfin le légat Arnaud-Amaury au siège primatial de Narbonne. Ces élections sont pour Simon la promesse d'un appui ferme et sûr. On le vit bien, lorsque à la fin du mois d'avril 1212 Innocent III adressa à ses légats, les évêques d'Uzès et de Riez, maître Thédise et Arnaud-Amaury, une demande d'explication sur ce qui se passait en Languedoc. Le pape ne comprend pas pourquoi Raymond VI n'a pas été admis à se purger des accusations portées contre lui et pourquoi il doit être dépossédé de ses États, lui et ses héritiers (1). Il faut d'abord

(1) Comme le fait remarquer Luchaire, les deux mots « ses héritiers » sont un grand danger pour Simon de Montfort, car, si Raymond VI est coupable, son fils ne l'est pas : ce sera le point crucial du concile de Latran.

le juger, dit-il, et dans la forme prescrite. « Nous agirons, conclut-il, comme le bien de la paix et de la foi le demandera, mais qu'on ne manque pas de nous instruire de la vérité. »

Tandis que Innocent III a approuvé sans réserves la substitution de Simon de Montfort aux Trencavel, les attaques contre Raymond VI le troublent. Il voudrait être certain que cette conquête est indispensable et ne pas priver de ses domaines sans nécessité absolue un seigneur aussi considérable. Sa conscience se préoccupe aussi des sept châteaux du comte que l'Église détient en gage en Provence et il se demande s'il doit les garder. Innocent III est un juriste et il n'admet pas que les formes prescrites ne soient pas respectées. Il avait fixé un délai pour permettre à Raymond VI de se disculper ; aucune sentence définitive n'est intervenue, la preuve ne fut pas faite que la procédure ait échoué par la faute du comte ; en conséquence : « N'y ayant pas encore lieu de vous accorder la demande, que vous nous avez faite, de disposer de ses États en faveur d'un autre, nous vous ordonnons de conduire cette affaire d'une façon ferme et solide. »

Peut-être aussi Innocent III craint-il de mécontenter Philippe Auguste, dont il a tant besoin contre Jean sans Terre et l'empereur Otton. Le roi se montre inquiet de ce qui se passe en Languedoc. Au mois d'août 1211, il a écrit au pape pour lui répéter une fois de plus que le Languedoc est de sa suzeraineté et qu'il n'entend pas qu'on dispose sans lui du comté de Toulouse. Le roi ne veut pas que le pape se substitue à Raymond VI, même par la personne interposée de Simon de Montfort. Il est toujours plus délicat de conquérir un fief sur la papauté que sur un vassal.

Les scrupules d'Innocent III, qui cependant conserve le comté de Mauguio repris par lui à Raymond VI, ne semblent pas avoir impressionné les légats. Leur réponse ne nous est pas parvenue. Ils communiquèrent la lettre du pape à Simon et ne firent rien pour arrêter celui-ci. Les légats, les évêques et Simon de Montfort travaillent en parfaite union.

Simon, d'ailleurs, est moins préoccupé de la semonce du pape que du voyage que Pierre II d'Aragon fait dans le Midi, afin de recruter des croisés contre les Maures qui menacent la Castille. Cette croisade va créer une concurrence, qui risque d'enlever à Simon une partie des renforts dont il a tant besoin. Deux mille chevaliers avec leurs écuyers, six mille sergents à cheval et cinquante mille piétons auraient passé les Pyrénées sous la conduite de l'arche-

vêque de Bordeaux, du comte d'Astarac et du vicomte de Turenne. Le plus fougueux fut naturellement le nouvel archevêque de Narbonne, Arnaud-Amaury, qui, jugeant l'émir El-Mouménin un adversaire à sa taille, partit avec cent chevaliers et contribua à la victoire de Las Navas de Tolosa, en ramenant les croisés qui avaient plié.

Pendant ce temps Simon poursuivait méthodiquement la conquête du Toulousain. La situation s'était modifiée, le bluff de Raymond-Roger n'avait pas tenu devant la réalité. Après avoir cru sans difficulté ce qu'ils désiraient croire, les vassaux du comte de Toulouse s'étaient vite rendu compte que la puissance de leur suzerain était profondément ébranlée. Un prince féodal n'existait que par son domaine propre et par ses vassaux. Or Raymond VI ne pouvait plus compter avec certitude que sur le comte de Foix, le comte de Comminges et le vicomte de Béarn, solides montagnards, mais assez pauvres en hommes et en ressources, sur les routiers et sur les *faidits*, qui se sont réfugiés à Toulouse. Ces gens il faut les payer ou tout au moins les entretenir ; or la conquête française tarit, au fur et à mesure qu'elle progresse, les ressources du comte. Il y a bien le marquisat de Provence (1) ; s'il n'a pas souffert de la croisade, les guerres féodales y sévissent à l'état endémique et il est tentant de ne pas payer son dû à un seigneur éloigné et occupé chez lui.

En revanche Simon, solidement appuyé sur les domaines Trencavel, disposant d'une armée réduite, mais bien en main, reçoit en outre chaque printemps des renforts venus du nord. Ces renforts sont, à vrai dire, irréguliers et temporaires, ils permettent cependant la campagne d'été. Si en 1210 et en 1211 Raymond VI avait les forces nécessaires pour écraser Simon et purger le pays des Français, en 1212 il n'en a plus les moyens matériels et il n'a pas acquis l'énergie nécessaire.

Le dimanche de Pâques 1212 Simon marche sur Hautpoul et l'emporte en trois jours, puis prend Sorèze, qu'il donne en fief avec plusieurs châteaux à Philippe Goloin. L'arrivée d'un contingent de croisés auvergnats et allemands (2) lui permet de

(1) En règle générale, lorsque nous parlons de la Provence à propos de Raymond, il s'agit du marquisat, entièrement à part du comté.

(2) Cette troupe devait être importante Les sources allemandes signalent des croisés de Saxe, de Westphalie et de Frise. On y remarquait Engelbert, prévôt de la cathédrale de Cologne, les comtes de Berg et de Juliers et Léopold IV d'Autriche, le geôlier de Richard Cœur de Lion.

reprendre à peu près tous les châteaux que Raymond VI lui avait enlevés ou qui avaient fait défection pendant et après le siège de Castelnaudary, y compris Puylaurens, qu'il rend à Guy de Lucy, et Saint-Marcel, qu'il châtie durement.

Un nouveau renfort est amené par l'archevêque de Rouen, l'évêque de Laon et l'ingénieur Guillaume, archidiacre de Paris. Simon, se sentant à l'abri de toute surprise, divise ses troupes en deux corps. Il envoie le premier sous son frère Guy contre le comte de Foix, tandis qu'avec le second, après avoir repris Saint-Antonin où il fait exécuter trente bourgeois, il décide de s'emparer de l'Agenais, où l'avait déjà appelé l'évêque d'Agen, qui se mettait à sa disposition, lui et sa famille, puissante dans le pays.

C'est une importante étape. L'Agenais avait constitué la dot de Jeanne d'Angleterre, quatrième épouse de Raymond VI, et celui-ci le tenait en fief du roi d'Angleterre. C'est donc à Jean-sans-Terre que Simon allait s'attaquer. Il est à présumer que cette circonstance n'était pas pour déplaire au comte dépossédé de Leicester (1). Simon en tout cas n'hésita pas à répondre à l'appel de l'évêque d'Agen, qui lui aussi voulait se libérer de la suzeraineté de Raymond VI et purger son diocèse de l'hérésie.

Simon entreprit la conquête de l'Agenais à son rythme habituel, enlevant coup sur coup plusieurs châteaux ; subitement il se heurta à Penne d'Agenais, sur le Lot (2), que Raymond VI avait confié à son gendre Hugues d'Alfaro. Laissant son armée observer la place, Simon alla d'abord recueillir le serment de fidélité de l'évêque et des bourgeois d'Agen, puis le 3 juin 1212 le siège commença. La place, bâtie sur un plateau au pied duquel coule le Lot, se composait du donjon, de la ville fortifiée et du bourg au sud-ouest. Hugues d'Alfaro ayant fait incendier ce dernier, les assiégeants s'y installèrent pour dresser leurs pierrières, mais à la Saint-Jean, trois semaines plus tard, ils n'avaient fait aucun progrès. La place était bien approvisionnée ; la garnison, nombreuse et énergiquement commandée, faisait jusqu'à plusieurs sorties par jour, incendiant les machines et harcelant les assiégeants.

(1) Simon, selon un mémoire du roi d'Aragon à Innocent III, était dans son tort, mais l'*Hystoria* explique son action : « Le pape l'avait chargé de combattre avec l'aide des croisés tous les hérétiques, y compris leurs fauteurs. » Et contrairement à ce que prétendait le roi les hérétiques étaient nombreux en Agenais.

(2) Qu'il ne faut pas confondre avec Penne d'Albigeois sur l'Aveyron.

Inquiet de la lassitude qui se manifestait chez les croisés, Simon rappela son frère.

Guy était un vrai Montfort. Il agissait vite et énergiquement. Parti de Carcassonne, il rétablit Enguerrand de Boves à Saverdun, puis marcha sur Lavelanet, qu'il enleva et dont il fit exécuter la garnison. Tout le pays était hérétique et les seigneurs du voisinage effrayés abandonnèrent leurs châteaux, après les avoir incendiés. Leurs terres furent avec Lavelanet réunies à la Terre du Maréchal. Cette conquête achevée, Guy fit demi-tour et remonta vers Toulouse, inspirant la même terreur sur son passage que dans le pays d'Olmes. Il assiégeait Penne d'Albigeois, lorsqu'il reçut l'appel de son frère arrêté devant Penne d'Agenais. Il s'empressa d'accourir.

Son arrivée permit d'investir complètement la place et Simon fit construire par l'archidiacre Guillaume une pierrière gigantesque. Leur quarantaine achevée, de nombreux croisés, dont l'archevêque de Rouen et l'évêque de Laon, qui avaient suivi Guy dans le comté de Foix, préparèrent leur départ. La joie des assiégés fut de courte durée, car presque aussitôt d'autres croisés arrivèrent de Carcassonne, parmi lesquels l'abbé de Saint-Remi de Reims, un abbé de Soissons, l'archidiacre de Châlons et le doyen d'Auxerre. Depuis plus de six semaines que la place était bloquée, les vivres se raréfiaient et Hugues d'Alfaro fit sortir les bouches inutiles. Simon les força à rentrer. Enfin, la brèche devenant considérable, les assiégés, qui en outre manquaient d'eau, demandèrent à négocier et furent admis à capituler le 25 juillet 1212, la vie et les bagues sauves (1).

Un contingent de croisés étant arrivé du nord, Robert Mauvoisin alla prendre Marmande qui se rendit après deux jours de siège. Simon marcha sur Moissac pour achever la conquête du Quercy, faisant un détour afin d'enlever le château de Biron, que tenait pour Raymond VI le routier Martin Algai, celui qui avait fui à Castelnaudary. La garnison eut la vie sauve, sauf Algai, qui, après avoir été traîné à la queue d'un cheval, fut pendu en châtiment de sa trahison.

Le 14 août 1212 Simon était devant Moissac. La ville, née de l'abbaye, était en pariage entre Raymond VI et l'abbé, qui avait été contraint d'abandonner son monastère et de se réfugier dans le

(1) L'équipement et ce que l'assiégé pouvait porter de ses biens meubles.

camp français. La position en plaine non loin du Tarn n'était pas forte, mais les murailles étaient hautes et solides. Les bourgeois avaient appelé des routiers et reçu des renforts venus de Toulouse. La *Chanson* signale comme un fait rare que dans cette riche plaine les croisés firent bombance pour se dédommager des carêmes involontaires que leur avaient imposés les autres sièges. « Le comte Baudouin y faisait grande dépense, il y mangea force oies, force chapons rôtis, ainsi que me le contèrent son bailli et le prévôt. Il y avait grand marché de vin en cet ost, comme d'autres vivres. »

Bien que le « comte » Baudouin eût amené à Simon un secours important, le siège n'avançait pas. L'assaut repoussé, Guy des Vaux-de-Cernay, évêque de Carcassonne, et l'archidiacre Guillaume avaient dressé leur artillerie ; les assiégés brûlèrent les machines en une sortie si impétueuse que Simon fut blessé au pied et faillit être pris. Les routiers ne se faisaient pas d'illusion sur le sort qui les attendait en cas de défaite. La lutte était impitoyable. Un neveu de l'archevêque de Reims, ayant été fait prisonnier, fut décapité, son corps et sa tête jetés aux assaillants.

Roger-Bernard, le fils du comte de Foix, installé à Montauban, guettait l'occasion d'un coup de main. Il força l'évêque de Toul, qui amenait les gens de son diocèse, à se réfugier dans un château, où Baudouin dut aller le recueillir. Enfin Simon fit construire une chatte énorme, qui permit d'enlever les ouvrages extérieurs et qui surtout acheva de lasser les bourgeois de ce siège. Ils étaient depuis longtemps excédés des exigences de leurs mercenaires ; en outre le temps des vendanges approchait et ils tenaient à les faire eux-mêmes.

Lorsqu'ils apprirent la soumission volontaire de leurs voisins de Castelsarrasin et de Verdun-sur-Garonne, ils demandèrent secrètement à négocier. Simon leur accorda la vie sauve et les autorisa à racheter le pillage moyennant cent marcs d'or fin. Le 8 septembre les bourgeois ouvraient les portes et livraient aux croisés les routiers et les Toulousains. Trois cents routiers furent mis à mort *avidissime*. L'abbé de Moissac fut rétabli dans ses droits et, comme l'avait fait l'évêque de Cahors, il sollicita aussitôt du roi de France l'autorisation de lui transférer son hommage.

Les cent marcs d'or fin des bourgeois de Moissac furent les bienvenus, car le collecteur de la papauté, le sous-diacre Pierre Marc, était arrivé et réclamait les mille marcs d'argent du poids de Troyes promis au pape par Simon après la prise de Carcassonne.

Cette mise en demeure n'était pas, comme on l'a dit, provoquée par un accès de mauvaise humeur d'Innocent III contre Simon, Pierre Marc en effet était chargé de percevoir les sommes dues à la papauté dans tout le Midi, soumis ou non aux Français.

Pour tenir sa nouvelle conquête, Simon laissa Guillaume de Contres à Castelsarrasin, Baudouin de Toulouse à Montech et Pierre de Cissey à Verdun-sur-Garonne, puis il marcha sur Montauban pour déloger Roger-Bernard. Avant d'atteindre la ville, il dut une fois de plus faire demi-tour sur un appel angoissé de l'abbé de Saint-Antonin de Pamiers, harcelé sans trêve par Raymond VI et les comtes de Foix et de Comminges, qui, profitant de la sympathie des populations, réoccupaient les châteaux et massacraient les garnisons françaises.

Enguerrand de Boves, en avant-garde, reprit une fois de plus son fief de Saverdun ; puis Simon marchait sur Foix, quand, changeant d'avis en route à l'instigation des évêques de Comminges et du Couserans, il remonta vers le nord, prit Auterive et Muret, franchit la Garonne et descendit sur Saint-Gaudens, qui se soumit volontairement avec la plus grande partie de la noblesse du Comminges. Cette entrée en Gascogne est surtout importante en ce que, par la prise d'Auterive et et de Muret, qui appartenaient au Comminges, l'encerclement de Toulouse se poursuit par le sud. La ville est maintenant entourée de châteaux tenus par les Français (1). Les hérétiques, les *faidits*, les routiers s'y entassent, au point que les cloîtres de la Daurade et de Saint-Sernin sont après expulsion des chanoines transformés en écuries. En octobre Simon passa dans le Couserans (Saint-Lizier et Saint-Girons), le ravagea pour punir le vicomte Roger de Comminges, qui, après être venu faire sa soumission devant Lavaur, avait rejoint Raymond VI, puis rentra dans Muret. Laissant l'évêque de Carcassonne fortifier la ville, il alla insulter Toulouse et en ravager les abords. Enfin il vint prendre ses quartiers d'hiver à Pamiers, d'où il pouvait surveiller de près l'indomptable comte de Foix.

En cette fin d'année 1212, Simon de Montfort était à même de dresser un bilan favorable. Depuis près de trois ans et demi qu'il était en Languedoc, il n'avait guère cessé de se battre. A plusieurs reprises il avait côtoyé le désastre. Un peu d'entente entre les sei-

(1) C'est ce que Hoffman Nickerson appelle avec bonheur : le siège stratégique de Toulouse.

gneurs méridionaux, un peu d'énergie chez Raymond VI, et son aventure se terminait dans la honte ou la mort. Grâce à l'appui des légats et des évêques (1), aux renforts de croisés que les prédicateurs recrutaient pour lui chaque année, grâce aussi à la vaillance et la fidélité de l'équipe de chevaliers français qui l'entourait et grâce enfin à sa valeur personnelle, à son courage, à sa confiance absolue en sa cause et à sa ténacité, il triompha, là où le roi de France n'avait pas voulu aventurer une armée.

Il est le maître incontesté, le seigneur reconnu des domaines des Trencavel. Le pape l'a confirmé dans ses droits de vicomte de Béziers, de Carcassonne, du Razès, d'Albi ; son suzerain féodal, le roi d'Aragon, a reçu son hommage : personne ne peut lui contester cette conquête. Les populations elles-mêmes dans ses vicomtés ont accepté le fait accompli, les seigneurs hérétiques ou compromis, les *faidits*, se sont réfugiés à Toulouse et leurs terres ont été confiées aux chevaliers français.

Comme il était inévitable, le comte de Toulouse, dès qu'il eut reconnu l'erreur commise par lui en s'alliant aux croisés, a pris position contre l'envahisseur. La lutte a été dure ; les comtes de Foix et de Comminges, à défaut du comte de Toulouse, se sont montrés des adversaires entreprenants et audacieux. Ils ont été battus. Simon a conquis successivement toute la terre des Raymond : le Toulousain, le Rouergue, le Quercy, l'Agenais et le Comminges. Raymond ne possède plus que Toulouse et Montauban, il est coupé de la Provence, il ne peut plus payer ses routiers, ses vassaux pyrénéens en sont réduits à des guérillas.

Simon sait cependant que rien ne sera terminé tant que Raymond VI tiendra Toulouse. Lui-même est d'ailleurs bien décidé à aller l'y chercher pour achever l'écrasement de l'hérésie, en devenant comte de Toulouse, éventualité qui n'est pas pour lui déplaire.

(1) L'épiscopat méridional est maintenant si intéressé au succès de la croisade qu'on trouve toujours un ou plusieurs évêques dans chaque expédition de Simon. Celui-ci n'avait pas à avoir d'ambition personnelle ; les évêques l'appelaient, l'encourageaient et le soutenaient de tout leur pouvoir et ces évêques étaient en grande majorité méridionaux, puisque, sur seize sièges, les Français n'en occupaient que quatre. C'est ce qu'on a appelé néanmoins l'expropriation par les moines du clergé languedocien.

LES STATUTS DE PAMIERS (1er décembre 1212.)

Avant de fournir ce dernier effort, Simon va profiter de la trêve qu'imposent l'hiver et la défaite de ses ennemis pour organiser le pays conquis et mettre de l'ordre dans ses domaines. Ce souci d'organisation est dans la nature de ce seigneur féodal, habitué à maintenir l'ordre et la discipline dans sa forêt d'Yveline ; ensuite il entend que ces domaines, grâce à la paix et à la tranquillité qu'il y fera régner, servent de base, de réservoir d'argent et d'hommes à ses prochaines conquêtes ; enfin, ayant installé dans les fiefs languedociens des seigneurs français, il est contraint de substituer au droit romain le droit français, qui seul garantit au seigneur la survivance et le service des fiefs.

Les *Statuts de Pamiers*, imités des *Assises de Jérusalem*, qui fixèrent les bases du royaume franc de Syrie, codifieront ces tendances et ces volontés du nouveau maître (1). Parce qu'ils ne furent en vigueur que quelques années, les auteurs languedociens, A. Molinier lui-même, dédaignent ce texte. Indépendamment de son intérêt local, c'est cependant un curieux document de législation féodale (2), et c'est surtout un aspect tout nouveau de Simon de Montfort, que les historiens de la Croisade, obnubilés par leur parti pris contre les croisés et leur chef, n'ont pas vu ou pas voulu voir, lorsqu'ils ne l'ont pas déformé.

La charte élaborée au « parlement » de Pamiers constitue une tentative d'organisation des pays conquis par Simon de Montfort

(1) Sur de nombreux points, un parallèle s'impose entre les croisades d'Orient et la Croisade albigeoise. Dans les deux cas l'initiative et le déclenchement sont dus au pape et aux légats ; similitude entre l'élection de Godefroy de Bouillon et celle de Simon de Montfort ; même constitution des fiefs et installation de familles croisées ; intrigues analogues de Byzance en Syrie et de l'Aragon en Languedoc pour s'assurer le bénéfice des croisades ; enfin l'anarchie de la France du Midi correspond à l'anarchie musulmane lors de la première croisade, tandis que du côté croisé on retrouve la même instabilité des effectifs, les allées et venues des renforts.

(2) Cf. Olivier Martin, *Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris*, Leroux, 1923-1930. Les *Statuts de Pamiers* resteront en vigueur, même après le rétablissement de Raymond VII, dans les fiefs des vicomtés Trencavel tenus par des Français.

en même temps que la fin de sa politique de conciliation et de ralliement. Investi par les légats des domaines des Trencavel, Simon de Montfort avait voulu attirer à lui les seigneurs méridionaux, tout au moins ceux qui n'avaient pas abandonné leurs châteaux. Nous l'avons même vu constituer des domaines aux vaincus en échange de ceux qu'il leur enlevait et cette sage politique avait amené la reddition sans combat de Cabaret. Pourtant après quelques succès, cette politique fut dans l'ensemble un échec.

Un vainqueur, qui à la suite de ses armées apporte une civilisation nettement supérieure et qui maintient au mot collaboration un sens précis, peut utilement demander aux vaincus leur concours et n'a pas à l'imposer. Ce fut le cas de Rome après la conquête de la Gaule. Le résultat devait être un jour la civilisation gallo-romaine et catholique, capable d'assimiler les Francs et autres envahisseurs. En Languedoc au début du XIII^e^ siècle rien de semblable. Il y a antinomie entre les chevaliers du Nord et ceux du Midi. Les Méridionaux ignorent ou dédaignent l'effort créateur de la monarchie capétienne et de l'Université de Paris. Pour eux, les Français sont des rustres, fanatiquement bigots, juste bons à se battre, incapables de goûter la douceur de vivre, la poésie et l'élégance. Ceux des seigneurs qui n'étaient pas trop compromis par leurs fréquentations hérétiques ou par leur loyalisme envers Raymond VI acceptèrent le fait accompli, mais leur collaboration resta le plus souvent passive. Selon une politique qui peut être sage ou imprudente, suivant les circonstances et les points de vue, ils attendaient l'issue de la guerre en cours.

Cet échec, aggravé par de nombreux reniements, devait pousser Simon de Montfort à modifier ses plans. Ne pouvant plus compter sur les Méridionaux, il entreprit d'organiser l'occupation du pays par les seigneurs français, d'établir pour les fiefs la coutume féodale de l'Ile-de-France et de consolider ainsi la position de ses vassaux, qui constituaient sa force principale. Afin de contre-balancer l'opposition de la noblesse du pays, il va s'appuyer sur le clergé et sur le peuple. Pour les églises il est prodigue ; pour les bourgeois et les vilains de nombreux articles les favorisent ou simplement tendent à leur assurer plus d'ordre et plus de paix. Cette méthode il ne l'a pas inventée, il l'a rapportée de France et des croisades d'Orient. C'est celle des Capétiens depuis Hugues Capet et surtout depuis Louis le Gros. La dynastie capétienne n'a pu

substituer le système héréditaire au système électif, n'a pu s'imposer aux féodaux qu'en cherchant l'appui des évêques et des bourgeois. Simon fera de même en Languedoc pour trouver un soutien contre la noblesse locale.

C'est en novembre 1212 que Simon de Montfort convoqua aux assises solennelles de Pamiers des évêques, des nobles et des bourgeois de ses nouveaux États. L'assemblée se réunit sous la présidence de l'archevêque de Bordeaux, assisté des évêques de Toulouse, Carcassonne, Agen, Périgueux, Couserans, Comminges et Bigorre. L'archevêque de Narbonne, pas plus que les autres légats, n'y figurait. Simon avait-il estimé que cette affaire de règlementation intérieure ne les concernait pas? Enfin aucun nom ne nous a été conservé des seigneurs présents, tant français que languedociens.

L'assemblée, pour rédiger la charte destinée à organiser le pays, nomma une commission de douze membres, composée de deux évêques (Toulouse et Couserans), d'un Templier et d'un Hospitalier, de quatre barons français et de quatre méridionaux, deux chevaliers et deux bourgeois. Cette charte, datée du 1er décembre 1212, comporte quarante-cinq articles et un *post-scriptum*. Elle débute par une déclaration programme : « Simon de Montfort, comte de Leicester, seigneur de Montfort, et par la grâce de Dieu vicomte de Béziers et de Carcassonne et seigneur d'Albi et du Razès, désireux d'avoir cette terre en paix et calme et de la garder pour la gloire de Dieu et de la Sainte Église Romaine et du roi de France et pour le bien de tous nos sujets.., »

A remarquer qu'il n'est pas question du roi d'Aragon : Simon ne mentionne que le roi de France.

Les six premiers articles que nous résumons sont destinés à payer la dette que Simon reconnaît avoir contractée envers l'Église et à s'assurer pour l'avenir le concours indispensable du clergé du pays :

Les privilèges des églises et abbayes seront respectés. Les églises ne pourront être transformées en forteresses et celles qui l'ont été seront démantelées. Les dîmes et autres redevances seront payées régulièrement. Aucun clerc ne pourra être soumis à la taille, sauf s'il est marchand ou marié. Pas de foires le dimanche. Tout clerc, même simplement tonsuré, pris en délit, doit être remis à l'évêque. L'impôt de trois deniers par feu attribué au pape doit être payé régulièrement. Les hommes appartenant aux églises

et abbayes ne seront pas taillables et ne pourront être dépouillés. S'ils l'ont été par des hérétiques ou de mauvais princes, qu'on enquête. S'il n'y a pas d'église dans un village, prendre la plus belle maison et donner un presbytère au curé. Tous les paroissiens doivent aller à la messe les jours fériés ; si le seigneur ou sa femme s'abstiennent sans raison valable, ils paieront une amende de six deniers.

Tout le clergé dut chanter les louanges de ce sage législateur. Non seulement le paiement des dîmes et la protection des biens d'église étaient assurés par une autorité capable de se faire respecter, mais encore deux articles perdus dans le nombre accordaient aux clercs ce pour quoi ils luttaient partout depuis longtemps et souvent en vain : la garantie d'une juridiction spéciale et l'exemption d'impôt pour leurs hommes et à plus forte raison pour eux. De telles libéralités n'eussent pas été faites par Simon, s'il n'avait été contraint de s'appuyer sur l'épiscopat et d'intéresser solidement les évêques à sa cause.

Le but de la croisade ne devait pas être perdu de vue et les articles suivants règlent le sort des hérétiques :

Celui qui recevra un hérétique perdra ses biens et sera à la merci du comte. Nul hérétique *croyant*, même réconcilié, ne pourra occuper un emploi public ni être appelé en témoignage, exception faite pour un Juif contre un autre Juif. Nul hérétique *revêtu*, même réconcilié, ne pourra demeurer dans la ville où il fut hérétique, le comte lui assignera un séjour. Obligation pour tous de saisir les hérétiques et de les poursuivre.

Ce dernier article est la seule mention faite des hérétiques non réconciliés. Il est inutile de légiférer longuement pour eux, puisqu'ils doivent disparaître par l'exil ou la mort. Quant aux hérétiques réconciliés, les mesures prises contre eux n'ont rien d'implacable. Depuis la croisade albigeoise il y a eu des persécutions plus sévères pour cause de religion.

Les articles suivants témoignent du désir de s'attirer la sympathie des bourgeois et des vilains :

Le juge ne doit se livrer à aucune exaction, la justice doit être gratuite et, si le pauvre ne peut avoir un avocat, qu'on lui donne un curateur. Les hommes libres taillables peuvent quitter leur seigneur pour un autre en emportant leurs biens meubles, les serfs doivent laisser les meubles avec les immeubles (1). Nul ne peut être emprisonné, s'il donne caution qu'il

(1) C'est la règle générale. Il faut éviter que la création de villes franches ne

estera en justice. Les corvées sont maintenues selon la coutume, mais le seigneur doit nourrir les hommes. Pour qu'ils ne soient pas grevés outre mesure par la trop grande malice du seigneur, le comte interviendra, si les sujets se plaignent d'être trop chargés de tailles. Les veuves et les indigents ne sont pas taillables. S'il est prouvé que quelqu'un a perçu au delà de la taille fixée par le comte, celui-ci enverra un commissaire qui obligera le seigneur à restituer. Les gens des villes et villages gardent leurs usages en bois, eaux et passages établis par la coutume. En cas de différend, consulter les anciens. Nul sujet ne pourra être pris pour la dette de son seigneur, s'il n'est personnellement débiteur ou caution. Nul ne pourra prendre le bien d'autrui ou se venger soi-même sous peine d'une lourde amende (20 livres le baron, 10 le chevalier, 100 sous le bourgeois et 20 le vilain) (1). Nul ne pourra entrer en conjuration, même sous prétexte de confrérie. Défense de porter des vivres aux Toulousains et aux ennemis du Christ et du comte. Obligation pour les boulangers et taverniers de faire le poids. Les cens devront être payés sous peine d'amende et de confiscation. Les péages qui n'existent pas depuis au moins trente-quatre ans sont supprimés. Seuls les marchands sont soumis aux péages.

Ces articles ne sont qu'une ébauche, ils constituent cependant un effort réel en faveur des bourgeois et des paysans, pour leur assurer un minimum de protection et leur permettre de vivre et de travailler en paix, sans être pressurés outre mesure. Simon, comme les Capétiens, concevait la notion d'intérêt public.

En revanche aucune démagogie. Les corvées et les cens, c'est-à-dire les obligations envers le seigneur, sont explicitement rappelés. Toutefois il est à remarquer qu'au plus fort de la lutte de Simon contre Toulouse, alors que le comte et les barons français étaient en campagne, les révoltes sont rares dans les vicomtés.

Simon de Montfort n'a évidemment pas inventé la gratuité de la justice, l'assistance judiciaire et la liberté sous caution, pas plus que la liberté corporelle ou l'obligation de faire appel à la

dépeuplent les seigneuries voisines, d'autant plus que c'était un moyen onéreux, mais commode, pour les serfs de s'affranchir. Contrairement à la coutume de Paris le serf qui émigre est entièrement libéré de son seigneur. Dans le Midi c'est la terre plus que l'homme qui est serve. En revanche le tenancier libre qui s'en va ne peut vendre sa terre, c'est une précaution contre les hérétiques.

(1) Nos ancêtres n'avaient pas encore atteint à la notion d'égalité, mais ils avaient du bon sens. Ils fixaient les pénalités pécuniaires suivant la fortune ou le degré de responsabilité sociale du délinquant. Le progrès bourgeois nous a valu sous prétexte d'égalité républicaine l'anomalie de faire payer pour le même délit la même amende au riche et au pauvre. De même l'impôt direct était déjà proportionnel à la fortune : « au sou la livre ».

loi, mais toutes ces mesures prouvent que ce « Barbare du Nord » avait d'excellentes idées sur le droit et qu'il avait de plus nobles soucis que de dévaster sa conquête.

La deuxième partie de la charte concerne les seigneurs, en particulier les seigneurs français. Tous les biens abandonnés par les hérétiques ou conquis sur eux avaient, comme nous l'avons vu, été saisis par Simon de Montfort, selon la loi féodale et les instructions du pape. Simon les avait au fur et à mesure concédés en fief à ses compagnons pour les récompenser de leur fidélité et de leur peine et pour s'assurer des appuis sûrs dans toutes les parties de ses nouveaux États. Ces barons français, substitués aux anciens seigneurs, constituaient l'ossature permanente de ses forces ; il fallait qu'ils fussent à même de se faire accompagner à l'ost du nombre de chevaliers qu'ils devaient à leur suzerain, de les équiper et de les entretenir.

C'est ainsi que Guy de Lévis reçut la Terre du Maréchal, Bouchard de Marly : Saissac, Enguerrand de Boves : Saverdun, Lambert de Thury : Limoux, Robert Mauvoisin : Fanjeaux, Guy de Montfort : Castres et Lombers, Alain de Roucy : Termes et Montréal, Guillaume de Contres : Castelsarrasin, Pierre de Voisins : le Haut Razès avec Arques et Alet, Pierre de Cissey : Verdun-sur-Garonne, Philippe Goloin : Sorèze, Arnaud de Montaigut : Biron, Frémis le Franc : Roumengoux, Guillaume des Essarts : Villesiscle, Rainier de Chaudron : Puivert, Guy de Lucy, puis Foucaud de Berzy : Puylaurens, Hugues de Lacy : Laurac et Castelnaudary, etc. (1).

Cette énumération n'est pas limitative, d'autant plus que certains des fiefs saisis mouvaient de Toulouse et non de Carcassonne.

Les *Statuts de Pamiers* vont donner un règlement à ces vassaux. Non pas que Simon de Montfort sente déjà le besoin de les tenir en bride, il prévoit l'avenir et il sait par expérience qu'un vassal est plus préoccupé de son fief propre que des besoins de son suzerain. De là une série d'articles, où est surtout fixé le devoir militaire des chevaliers français :

Les barons de France doivent servir le comte toutes les fois qu'il aura une guerre pour la terre conquise ou à conquérir, et ce avec le nombre

(1) Nous ne donnons que le ou les châteaux principaux. La noblesse des vicomtés Trencavel fut en grande partie éliminée.

d'hommes fixé lorsqu'ils ont reçu leurs terres. Pendant vingt ans ils ne pourront amener à l'ost que des chevaliers français. Après ils pourront amener des chevaliers du pays, s'ils en trouvent. S'ils ont reçu congé d'aller en France, ils ne devront pas prolonger leur absence au delà du délai fixé. Tous les barons et chevaliers sont tenus de rendre au comte leur château à la première sommation. Ceux qui doivent le service de quinzaine (1) et qui l'omettront paieront le cinquième de leurs revenus. Nul ne pourra fortifier une place sans autorisation. *Les chevaliers nés dans le pays et restés catholiques doivent les mêmes services qu'à leurs anciens seigneurs, les autres sont à la disposition du comte, mais l'hérésie devra être prouvée.* Les femmes des traîtres peuvent récupérer leurs biens personnels à condition de ne pas en faire profiter leurs maris. Les veuves, gentillesdames ou héritières, ayant château, ne pourront pendant six ans se marier sans permission du comte, sauf avec des Français.

Enfin deux articles, que nous avons réservés à cause de leur importance, substituaient en quelques lignes le droit coutumier du Nord au droit romain du Midi.

Art. XII. — Chacun, chevalier ou roturier, pourra laisser en aumône le cinquième de son bien, selon la coutume et l'usage de France aux environs de Paris... sauf les droits du seigneur.

Art. XLIII. — Aussi bien chez les barons et chevaliers que chez les bourgeois et vilains, les héritiers hériteront selon la coutume et l'usage de France autour de Paris.

C'est la défense du fief contre la mainmorte des biens d'église et contre l'émiettement par les successions. C'est la fin des errements qui ont en Languedoc détendu le lien féodal. En incorporant la dot au domaine et en établissant le droit d'aînesse, la coutume de Paris doit dans l'esprit de Simon de Montfort assurer la continuité du fief et lui permettre de rendre les services personnels dus au suzerain. Ces articles ont paru si importants aux rédacteurs de la charte qu'ils sont rappelés et commentés sur une bande de parchemin passée dans les attaches du sceau du comte. Il est même précisé dans ce commentaire que la coutume de Paris régira tout ce qui touche les plaids, les jugements, les dots, les fiefs et les devoirs féodaux.

Cette charte est l'acte officiel le plus important qui témoigne de la mainmise du Nord sur le Midi. Généreuse envers l'Église, tutélaire pour le peuple, elle consacre l'élimination de la majorité de

(1) Quinze jours de presence, de garnison à la cour ou château du suzerain.

la noblesse méridionale dans les quatre vicomtés. Simon de Montfort n'a pu, comme il l'espérait, rallier à lui les seigneurs du pays ; il supplante tous ceux qui sont hérétiques ou suspects et les autres devront se plier aux règles féodales qui ont fait la force de la France capétienne et donné la victoire aux croisés.

Luchaire, qui, comme nous l'avons noté, a tout aperçu, n'a pas ignoré l'importance des *Statuts de Pamiers;* il en a seulement quelque peu faussé le sens et travesti les intentions.

« Ce parvenu exécuta, avec une habileté consommée, un acte de haute politique... Aux bourgeois, il se présente comme le sauveur qui vient substituer l'ordre, la centralisation et la paix à l'anarchie féodale, dont les anciens comtes de Toulouse n'ont jamais su les préserver. A l'Église, le dévot croisé fait la part si large... que le gouvernement des prêtres est fondé. Enfin il prodigue les garanties et les avantages aux Français du Nord et aux chevaliers étrangers qui ont mené avec lui la campagne. Non seulement il a pris la terre, mais il s'y est immédiatement installé de façon à se concilier l'indigène et à s'y rendre inexpugnable. »

Une simple lecture des articles de la charte rend évidentes les erreurs de ce jugement (1), mais le biographe d'Innocent III a compris le désir de Simon de Montfort de s'attacher les petites gens. Il est d'ailleurs assez piquant de voir un démocrate du XX^e^ siècle en faire reproche à un féodal.

Luchaire conclut : « Le Languedoc devenait le champ des appétits déchaînés... La croisade avait mal tourné. » Si l'ambition a été un des mobiles des conquérants, ces appétits ne peuvent être qualifiés de déchaînés, quand ils se préoccupent d'organiser et de pacifier. Tandis que le continuateur de la *Chanson*, ennemi juré de Montfort et des Français, pleure la défaite de *Parage* (la noblesse), puis après la mort de Simon chante sa victoire, peut-être les vilains avaient-ils, tout au moins ceux qui n'étaient pas hérétiques, moins de regret de leurs anciens seigneurs. Nous les verrons d'ailleurs, après que Raymond VII aura chassé les Français, appeler et acclamer le roi de France, symbole d'ordre et de paix.

(1) Simon accorde aux clercs des privilèges, mais aucune part dans le gouvernement, ce qui d'ailleurs n'eût pas été dans la ligne de Philippe Auguste, son modèle. Il n'est pas question de chevaliers étrangers et les Méridionaux catholiques ont les mêmes droits que les Français. Ce qui est réel, en revanche, c'est la gêne que provoquera chez ces populations habituées au droit romain l'établissement du droit coutumier de Paris.

CHAPITRE VIII

INTERVENTION DE PIERRE II D'ARAGON ET BATAILLE DE MURET

L'année 1212 finissait dans un calme relatif : un massacre de moines et de pèlerins par le comte de Foix, qui les torture savamment ; quelques escarmouches en Gascogne, quelques chasses aux routiers ; quelques bagarres entre Roger-Bernard de Foix et Guillaume de Contres, le premier installé à Montauban, le deuxième à Castelsarrasin. Rien qui pût inquiéter sérieusement Simon de Montfort et le distraire de ses plans d'organisation et de ses projets de conquête. Le printemps, comme tous les ans jusqu'alors, lui amènerait de nouveaux contingents de croisés. Ainsi renforcé, il enlèverait Montauban et Toulouse et s'assurerait tout le comté.

PIERRE II ET INNOCENT III

Et cependant l'orage s'amasse sur la tête de Simon, un orage qui eût dû le balayer comme un fétu, si lui-même et ses hommes n'avaient eu les pieds bien plantés en terre et la tête solide. Et c'est en Aragon que cet orage se prépare.

Lorsque à la fin de 1212 Raymond VI se vit dépossédé de tout son comté, sauf des villes de Montauban et de Toulouse, il passa les Pyrénées et alla solliciter l'appui de son beau-frère, le roi d'Aragon.

Cavalier magnifique, d'une taille remarquable, d'un courage éprouvé, Pierre II, alors âgé de trente-neuf ans, était un beau type de chevalier, mais n'avait pas les qualités d'un chef. Orgueil-

leux, léger, insouciant, il était plus passionné de femmes que ne le fut Henri IV. La veille de la bataille de Muret Simon de Montfort intercepta une lettre où le roi affirmait à une belle Toulousaine qu'il n'était venu combattre les croisés que pour l'amour d'elle ; le chaste Simon, qui ne comprenait rien à l'amour courtois, tira de cette impudeur un grand réconfort.

D'après don Jacques, fils et successeur de Pierre II, dans la chronique qu'il a laissée (1), son père la veille de Muret aurait passé la nuit avec une si folle maîtresse que, à la messe du matin, il ne put rester debout pendant la lecture de l'Évangile. Nous avons vu sa conduite envers sa femme Marie de Montpellier.

Ces faiblesses étaient un danger pour un roi qui nourrissait de grands desseins. Ayant de concert avec la Navarre, la Castille et les croisés français remporté sur les Arabes à Las Navas de Tolosa une éclatante victoire, dont le plus grand mérite lui fut attribué, « maintenant il voulait recommencer sur les chrétiens », dit Guillaume de Puylaurens. Pierre II avait marié ses deux sœurs à Raymond VI et à son fils ; il se trouvait donc le beau-frère du comte de Toulouse et de son héritier. En outre les rapports de culture étaient étroits entre Toulouse et Saragosse. Pierre II encourageait les troubadours et ne craignait pas de rimer en langue d'oc. C'est vers cette époque qu'un troubadour anonyme envoyait son jongleur chanter au roi ces vers, qui sont un appel et un reproche.

« *Va, Hugonet, sans balancer, au franc roi aragonais, chante-lui le nouveau sirventés. Dis-lui qu'il se fait trop attendre, qu'on le regarde comme failli. Car on dit ici que voilà bien longtemps que les Français occupent librement cette terre. Et, puisque là-bas il en a tant conquis, qu'il se souvienne de la terre d'ici* (2). »

Pierre II ne resta pas sourd à l'appel du poète. Toutefois, s'il se décida à braver à travers Simon de Montfort deux puissances aussi redoutables que la papauté et le roi de France, c'est qu'il y était poussé par des intérêts plus puissants que le talent des troubadours et l'affection qu'il portait à ses deux beaux-frères. La créa-

(1) Ou qu'on lui attribue. Dans tous les cas il s'agit d'une chronique catalane loyale et fort dure pour ceux qui ont laissé tuer leur roi.

(2) Raymond de Miraval fait écho : « *Mais le roi m'a promis que je rentrerais sous peu en possession de Miraval et mon Audiart* [Raymond VI] *de Beaucaire Alors dames et amants pourront recouvrer la joie qu'ils ont perdue.* »

tion d'un vaste royaume catalan-languedocien et provençal avec pour capitales Toulouse, Marseille, Barcelone et Saragosse n'était plus depuis la victoire de Las Navas de Tolosa, un simple rêve. Son succès avait grisé le roi. Après s'être fait longtemps prier pour accepter l'hommage de Simon pour les vicomtés conquises, il avait jugé ce nouveau vassal à sa juste valeur. Tenant ce qu'il promettait, ce Français avait à peu près complètement dépouillé le comte de Toulouse et, si on ne l'arrêtait pas tout de suite, il allait se constituer au nord des Pyrénées un grand fief, qui sous la suzeraineté de Philippe Auguste barrerait la route à toute tentative d'expansion venue de l'autre versant.

L'occasion était belle pour le roi d'Aragon d'intervenir une fois de plus dans les affaires du Languedoc. Le comte de Toulouse était venu en personne solliciter son aide et, au lieu d'arriver sur la Garonne en conquérant, Pierre II y paraîtrait acclamé comme un sauveur. Avec l'aide des Languedociens il écraserait Simon de Montfort, confisquerait ses domaines et laisserait Toulouse en fief aux Raymond, ses beaux-frères. Comme l'a remarqué A. Molinier, la proposition de Pierre II au concile de Lavaur d'envoyer Raymond VI combattre les Infidèles et de prendre la tutelle de Raymond VII, après l'avoir substitué à son père, ne sera pas certainement désintéressée (1).

Ce plan judicieux se heurtait à deux obstacles d'importance : Philippe Auguste et Innocent III. Du roi de France Pierre II ne s'inquiète pas et avec raison. Comme nous le verrons, Philippe Auguste a senti que le moment ne tardera pas pour lui de montrer en Languedoc la bannière royale ; mais nous sommes à la veille de Bouvines : il a son trône, Paris et la France à sauver. Le Languedoc peut attendre.

Restait Innocent III, dont la croisade contre les Albigeois était l'œuvre et qui, avec son tempérament impulsif, pouvait considérer l'entrée du roi d'Aragon en Languedoc comme un appui donné aux hérétiques et une trahison envers l'Église.

Pierre II joua sa carte fort habilement. Bon catholique, vassal

(1) La *Chronique* de Jacques le Conquérant explique sans nuances l'intervention de Pierre II : « Et mon père avait tant de confiance en Montfort et en son amitié qu'il me donna à lui pour m'élever. Pendant que j'étais en son pouvoir, les peuples de Carcassonne, Béziers et Toulouse vinrent à mon père et lui dirent qu'il pouvait devenir le seigneur de ces pays, s'il voulait seulement les conquérir. »

du pape qui l'avait couronné (1), ayant chassé les hérétiques de ses États, il était *persona grata* à la cour de Rome. Il y avait bien un procès en répudiation de sa femme, Marie de Montpellier, qui traînait depuis des années, mais la victoire de Las Navas de Tolosa semblait avoir dissipé ce nuage.

Innocent III, si grand pape qu'il fût, n'avait jamais réussi à mener une croisade contre les Sarrasins de Terre Sainte, les croisés de la quatrième croisade s'étaient détournés de Jérusalem pour piller Byzance. Le roi d'Aragon venait d'appliquer un baume sur cette blessure. Libérer l'Espagne des Maures était aussi une grande et sainte tâche : telle est la corde que Pierre II sut faire vibrer.

Une ambassade, conduite par l'évêque de Ségorve, partit pour Rome et les envoyés du roi d'Aragon devaient être gens habiles, si on en juge par les résultats obtenus. Dès le 15 janvier 1213 Innocent III écrivait à son légat, Arnaud-Amaury, archevêque de Narbonne, pour lui faire part de ses nouvelles dispositions :, « Des renards détruisaient dans la Province (2) la vigne du Seigneur, on les a capturés... Aujourd'hui il s'agit de parer à un danger plus redoutable. Nous apprenons que les Sarrasins d'Espagne font de nouveaux préparatifs de guerre pour venger la défaite si grave que les chrétiens et le Christ lui-même viennent de leur infliger. D'autre part la Terre sainte... réclame du secours... » En conséquence, conclut le pape, il faut que le légat s'entende avec le roi d'Aragon « pour arrêter des conventions de trêve et de paix», qu'il s'applique à pacifier le Midi et qu'il cesse de prêcher la croisade contre l'hérésie en se servant « des indulgences que le siège apostolique a promises autrefois pour cet objet ».

C'est l'ordre pur et simple d'interrompre la Croisade et d'arrêter le recrutement des croisés. Les ambassadeurs du roi d'Aragon ont bien travaillé. Innocent III est convaincu que l'hérésie est définitivement jugulée en Languedoc et que les forces chrétiennes peuvent être plus utilement employées contre les Sarrasins d'Espagne et de Terre sainte.

Le même courrier portait une lettre pour Simon de Montfort, où le pape lui reprochait de ne pas rendre au roi d'Aragon, qui s'en plaignait, ce qu'il lui devait au titre de la vicomté de Carcas-

(1) Pierre II était allé se faire couronner à Rome par le pape, pour transformer en monarchie de droit divin une monarchie jusqu'à lui élective.

(2) La Provence, la France du Midi.

sonne, pour laquelle il s'était reconnu son vassal. « Nous vous invitons par ce mandement apostolique à servir le roi d'Aragon, comme le faisaient vos prédécesseurs. Certes, nous vous aimons bien en Dieu, mais nous ne devons ni nous ne voulons vous favoriser au détriment du roi, votre suzerain (1). »

Il n'est pas question dans cette lettre d'un arrêt de la croisade. Simon est donc implicitement autorisé à la poursuivre avec ses propres forces. Mais les deux lettres du 15 janvier n'étaient qu'un prélude. Adroitement les ambassadeurs du roi d'Aragon poussaient peu à peu leur avantage. L'imagination ardente d'Innocent III s'enflammait. La victoire de Las Navas de Tolosa lui ouvrait de vastes espoirs. Déjà il voyait l'Espagne libérée des Maures, transformée en un grand royaume catholique, obligatoirement soumis à la papauté, instrument de cette libération. Et de cette œuvre pie le bon ouvrier serait le roi Pierre II d'Aragon. Qu'importait cette petite affaire du Languedoc, qu'il serait d'ailleurs toujours temps de reprendre ensuite?

Le 18 janvier, après avoir été travaillé pendant trois jours par les Aragonais, le pape reprend la plume et cette fois le ton change. La première lettre, adressée au légat Arnaud-Amaury, à l'évêque de Riez et à maître Thédise, est un réquisitoire implacable contre Simon de Montfort et l'archevêque de Narbonne. « Notre cher fils Pierre, roi d'Aragon, nous a fait savoir... », commence Innocent III et d'après cette caution, qu'il croit sûre, le pape reproche véhémentement au chef des croisés et au légat d'avoir dépouillé le vicomte Trencavel « qui a été tué misérablement », d'avoir envahi des pays où il n'y avait pas d'hérétiques. « Les mêmes ambassadeurs nous ont remontré que vous avez usurpé le bien d'autrui avec tant d'avidité et si peu de ménagement qu'à peine de tous les domaines du comte de Toulouse lui reste-t-il la ville de ce nom avec le château de Montauban. Entre ces domaines usurpés le roi marque l'Agenais, pays que Richard, roi d'Angleterre, avait donné à sa sœur en la mariant avec ce comte, les terres des comtes de Foix et de Comminges et celles de Gaston de Béarn. » Le roi, ajoute le pape, se plaint encore qu'on aurait exigé le serment de fidélité de gens qui sont ses vassaux. Enfin « le roi

(1) Il n'est pas exclu de supposer qu'une copie de cette lettre avec un commentaire des derniers mots partit de Carcassonne pour la cour de France. Philippe Auguste était le seul espoir de Simon de Montfort.

marque... qu'il n'est pas juste que la peine soit plus grande que le délit et il nous supplie humblement de conserver le comté de Toulouse pour le fils de ce comte, qui n'a jamais été imbu de l'erreur ». Le roi s'engage à faire élever le jeune comte dans la foi catholique, tandis que le père ira servir contre les Infidèles.

La prudence de l'Église n'est pas un vain mot. Innocent III fut peut-être mis en garde par l'excès même de la sollicitude des Aragonais envers le comte de Toulouse. Quoi qu'il en soit, il conclut sa diatribe par une simple demande de complément d'enquête : « Au reste, comme l'affaire est difficile et qu'elle a été conduite à une fin assez heureuse, on doit y procéder avec beaucoup d'attention pour ne pas détruire légèrement ce qui a été fait avec tant de peine. » Il ordonne de réunir un concile, où seront convoqués les prélats, les seigneurs et les consuls « et après leur avoir exposé les demandes et les désirs du roi d'Aragon, sans aucune considération humaine, de nous envoyer leur avis, afin de décider ensuite tout ce qui sera convenable ».

La lettre adressée à Simon de Montfort, simple bras séculier, est plus brève, plus sèche et plus violente : « L'illustre roi d'Aragon nous a fait remontrer par ses ambassadeurs que, non content de vous être élevé contre les hérétiques, vous avez tourné les armes des croisés contre les peuples catholiques, que vous avez répandu le sang des innocents et envahi à son préjudice les terres des comtes de Foix et de Comminges et de Gaston de Béarn, ses vassaux (1), tandis que le roi leur maître faisait la guerre contre les Sarrasins. » Le pape continue en accusant presque Simon d'être un « fauteur des hérétiques », puis il conclut sévèrement, en lui ordonnant de donner satisfaction au roi et à ses vassaux, « de crainte qu'en retenant injustement les domaines que vous avez envahis, on ne dise que vous avez travaillé pour votre propre avantage et non pour la cause de la foi (2) ».

Innocent III, tout en ne faisant que rapporter les paroles du roi et de ses ambassadeurs, ne semble pas un instant mettre en doute l'exactitude de leurs accusations. Il faut que cette affaire

(1) Ces barons étaient vassaux de Toulouse et ne mouvaient de l'Aragon que pour leurs terres au delà des Pyrénées.

(2) Tous les griefs invoqués contre Simon de Montfort sont personnels au roi d'Aragon, agissant en tant que suzerain. Pierre II habilement n'attaque pas le chef de la croisade, mais son vassal, de même qu'il défend, plutôt que Raymond VI, les comtes de Foix et de Comminges, ses vassaux.

de Languedoc s'arrête, non pas comme le pense Luchaire parce que le pape est indigné du sort fait à Raymond VI, mais parce qu'il tient, comme il le dit, à ce que Pierre II soit plus en état de se donner tout entier « à la guerre contre les Maures ».

LA CONTRE-OFFENSIVE DU CONCILE DE LAVAUR (janvier-août 1213.)

Pierre des Vaux-de-Cernay nous a laissé un écho de la stupeur, puis de l'inquiétude et de la colère, que ces lettres provoquèrent dans le camp français. Ces hommes, qui depuis plus de trois ans se battaient sans trêve, tant avec les armes spirituelles qu'avec les armes temporelles, pour conquérir le pays, afin, disaient-ils et pensaient-ils, d'en extirper l'hérésie, n'étaient pas dupes de la manœuvre du roi d'Aragon. Pierre II, ayant écarté Raymond VI et pris en tutelle Raymond VII, se verrait contraint d'envahir le comté pour en chasser les hérétiques et du même coup il reprendrait Béziers, Carcassonne et tous les domaines des Trencavel. Ce plan trop évident faisait tomber l'argument le plus solide du roi, à savoir l'innocence du jeune Raymond VII, et les Français ne manqueront pas de répliquer que, même si Pierre II était sincère laisser un Raymond à Toulouse, c'était maintenir un foyer d'hérésie, et compromettre tous leurs efforts passés et à venir.

Maître Thédise et l'évêque de Riez, selon les ordres du pape, avaient convoqué pour décembre 1212 à Avignon un concile, devant lequel le comte de Toulouse serait admis à se disculper. Plusieurs prélats tombèrent malades en arrivant ; la ville jugée insalubre, le concile fut remis à la mi-janvier 1213 et transféré à Lavaur sans souci des ombres de dame Guiraude, des quatre-vingts chevaliers égorgés et des Parfaits brûlés. Pierre II, ayant séjourné quelque temps à Toulouse « au milieu des hérétiques et des excommuniés », proposa une conférence à Arnaud-Amaury et à Simon de Montfort. La conférence eut lieu entre Toulouse et Lavaur. L'archevêque de Narbonne s'était fait accompagner d'une vingtaine de prélats du concile. Le roi, ayant voulu présenter la défense de ses amis, fut prié d'adresser par écrit ses observations au concile de Lavaur.

Diplomatiquement Pierre II fit fête à Simon de Montfort, à son frère et à son fils. Ayant demandé une trêve de huit jours pendant laquelle Simon « s'abstiendrait de faire du mal à ses ennemis », il s'attira cette réponse : « Je ne m'abstiendrai pas de faire du mal, mais, par égard pour vous, pendant huit jours je cesserai de faire du bien ; je ne pense pas mal faire en combattant les ennemis du Christ, mais plutôt bien faire. »

Le 16 janvier le roi adresse au concile un mémoire où il reprend les arguments de ses ambassadeurs auprès du pape. Le comte de Toulouse est prêt à se soumettre et en tout état de cause son fils n'est pas coupable. Quant à ses vassaux, les comtes de Foix et de Comminges, ils sont purs de toute hérésie. Le 18 le concile répond que le comte de Toulouse malgré ses promesses, malgré les offres qui lui ont été faites par les légats deux ans auparavant à Narbonne et à Montpellier, « ajoutant l'iniquité aux iniquités, les crimes aux crimes, le mal au mal, a combattu avec les hérétiques, les routiers et autres pestilences, l'Église de Dieu, la foi et la paix et s'est rendu indigne de tout pardon »... Quant au futur Raymond VII il doit suivre le sort de son père : c'est d'ailleurs l'affaire de ceux qui ont reçu du pape l'autorité d'en connaître. Enfin les comtes de Foix et de Comminges sont d'avérés fauteurs d'hérésie ; s'ils le désirent sincèrement, ils seront néanmoins admis à justifier de leur innocence. Il en est de même de Gaston de Béarn, dont les routiers ont commis les pires sacrilèges dans la cathédrale d'Oloron et qui a, lui aussi, combattu les soldats du Christ à Castelnaudary. Et la réponse du concile se termine par ces mots d'une tranquille assurance : « Si Votre Majesté Royale n'est pas satisfaite de notre réponse, nous aurons soin par égard pour Elle de le faire savoir au seigneur pape. »

Pierre II sut dissimuler son mécontentement et demanda un délai dans l'intention de faire agir ses ambassadeurs à Rome. Le concile refusa. Pierre II en appela au pape ; les pères du concile jugèrent cette démarche « frivole et non valide », et Arnaud-Amaury fit savoir au roi par une lettre brève et précise que, s'il continuait à fréquenter les hérétiques et à prendre leur défense contre l'armée du Christ, à leur grand regret les légats seraient obligés de traiter les défenseurs des hérétiques comme les hérétiques eux-mêmes.

En réponse le roi d'Aragon se déclara officiellement protecteur du comte de Toulouse. Le 27 janvier Raymond VI, son fils et

les consuls de Toulouse mirent leurs personnes et leurs biens à la disposition du roi d'Aragon, lui prêtèrent serment et accueillirent le lieutenant qu'il leur envoya. Le comte de Toulouse, qui déjà sent tout le danger que constitue pour lui un tel allié, tente de s'accommoder directement avec le concile. Il ne veut pas aller à Lavaur, que tient Simon de Montfort ; il demande qu'on lui envoie des juges à Toulouse. Le concile refuse. Nouvelle démarche, nouveau refus. Dans l'esprit des prélats la dynastie des Raymond est condamnée. Aucune soumission, si totale soit-elle, ne pourra les fléchir. Seul Simon de Montfort est capable d'assurer à l'Église du Languedoc la paix à laquelle elle aspire, le monopole spirituel auquel elle a droit et le respect qui lui est dû. Les *Statuts de Pamiers* avaient fait une forte impression sur l'épiscopat du pays, tandis que le retour des Raymond représentait l'hérésie, le pillage des biens d'église, l'insécurité.

Le concile n'avait pas pu avoir connaissance des lettres des 15 et 18 janvier adressées par le pape à l'archevêque de Narbonne et à Simon de Montfort, mais les prélats agirent comme s'ils avaient à y répondre et à contrebattre les manœuvres du roi d'Aragon. Le 21 janvier le concile adresse au pape une longue lettre, où il réfute d'avance ses arguments en un réquisitoire serré contre le comte de Toulouse et les vassaux mis en cause, « hommes scélérats et pervers ». Les anciennes plaintes contre Raymond VI sont rééditées. Il s'en ajoute cependant de nouvelles : il a envoyé des troupes au secours de Lavaur « où était le siège de Satan et la primatie de l'hérésie » ; dans son château des Cassés on a trouvé et brûlé plus de cinquante hérétiques *revêtus;* il a spolié l'évêque d'Agen et tenu en prison les abbés de Moissac et de Montauban ; enfin il a tenté de s'allier avec le roi du Maroc contre les chrétiens (1).

Peut-être les prélats du concile ont-ils eu vent de ce que les ambassadeurs aragonais tramaient à Rome ou plus simplement poursuivent-ils leur politique normale contre le comte de Toulouse? En tout cas ils ne négligent rien pour imposer à Rome leur manière de voir et convaincre le pape : « Soyez certain, disent-ils, que, si on restitue à ces tyrans et à leurs héritiers les domaines

(1) Cette dernière accusation semble indiquer que les pères du concile ont deviné les raisons qui ont amené Innocent III à suivre le roi d'Aragon, vainqueur des Maures.

qu'on leur a enlevés avec tant de peine et par l'effusion du sang de tant de chrétiens, outre le scandale qui en arrivera, l'Église et le clergé seront dans un péril imminent. Au reste... nos envoyés pourront vous en raconter une partie de vive voix. »

Les envoyés du concile, chargés de commenter à Innocent III la lettre ci-dessus et de lui exposer la véritable situation, ne furent pas choisis au hasard. Puisque le roi d'Aragon s'adresse directement à Innocent III et risque de surprendre sa bonne foi, il faut pour cette mission des gens rompus aux arcanes de la bureaucratie romaine, inspirant confiance au pape et capables, le connaissant bien, de le faire revenir, sans le heurter, à une plus saine vision des choses. C'est pourquoi parmi les élus figurent maître Thédise, délégué du pape, et Pierre Marc, ce collecteur qu'Innocent III avait envoyé en Languedoc pour percevoir les sommes dues au Saint-Siège. Le choix était judicieux : Thédise était un familier de la cour de Rome et Pierre Marc, arrivé depuis peu en Languedoc, ne pouvait être aux yeux de Rome qu'un témoin impartial.

Les prélats du concile, craignant que leur lettre collective ne fût insuffisante, avaient confié aux envoyés des lettres personnelles pour le pape. L'archevêque de Bordeaux, les évêques de Bazas et de Périgueux louent Innocent III d'avoir par la Croisade exterminé l'hérésie et les routiers et le supplient de ne pas laisser son œuvre inachevée. L'archevêque d'Aix avec plusieurs abbés abonde dans le même sens et l'évêque de Béziers n'hésite pas à mettre les points sur les i : « Que Votre Sainteté prenne garde surtout que le roi d'Aragon ne La surprenne... »

Enfin les envoyés complétèrent leurs munitions épistolaires, en passant par Orange, où un concile avait rassemblé les prélats de Provence. Le 20 février l'archevêque d'Arles, les évêques d'Avignon, Viviers, Uzès, Nîmes, Maguelonne, Carpentras, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Cavaillon, Vaison et l'abbé de Saint-Gilles leur remirent une lettre collective encore plus vive de ton. Toulouse, comparée par eux à Sodome et Gomorrhe, est un danger permanent d'infection ; il faut l'anéantir et par ce moyen réduire le comte de Toulouse à l'impuissance. « Autrement, disent-ils, si ce tyran ou plutôt cet hérétique toulousain, ou même son fils, pouvait relever la tête, qu'on lui a déjà écrasée et qu'il faut lui écraser encore plus fortement, il ferait des ravages affreux et renverserait tout comme un lion rugissant. »

Si les légats avaient pu faire pression sur les prélats du Lan-

guedoc réunis à Lavaur, ceux de Provence avaient au concile d'Orange, témoigné en pleine liberté, et la condamnation de Raymond VI qu'ils avaient confiée aux envoyés du concile de Lavaur n'en prenait que plus de poids. A cette époque la diplomatie n'a pas encore appris que la vérité s'écrit entre les lignes. Pour l'épiscopat languedocien et provençal la paix ne sera rétablie dans le pays et l'hérésie exterminée que lorsque Simon de Montfort aura pris Toulouse et se sera substitué au comte dans tous ses droits et prérogatives. Ils le pensent, ils le croient et ils l'écrivent sans souci de heurter le pape, qui cependant vient d'exposer avec la même franchise une conception toute contraire. Les Sarrasins? Les évêques ne s'y intéressent pas, c'est l'affaire des Espagnols. Pour eux la guerre sainte est en Languedoc et elle les préoccupe beaucoup plus directement que la délivrance de l'Espagne ou même de Jérusalem.

Les députés du concile de Lavaur arrivèrent à Rome fin février ou début mars et trouvèrent le pape beaucoup plus abordable que ne l'auraient laissé supposer ses bulles de janvier. Un allié inattendu les avait précédés à Rome en la personne de Marie de Montpellier, femme de Pierre II. Lassée des mauvais procédés de son mari, la reine d'Aragon était venue se jeter aux pieds du pape, lui exposer ses griefs et lui demander justice. Non content de chercher à répudier Marie, Pierre II l'avait en outre dépouillée de la vicomté de Montpellier qui lui appartenait en propre. Or il se trouve que Marie était fort pieuse et que « à Rome et partout ailleurs on l'appelait la sainte reine ». Le pape avait prononcé l'indissolubilité de son mariage et proclamé son droit dans l'affaire de Montpellier. Enfin lorsque le 20 avril 1213, saisie par les fièvres, elle mourut à Rome presque subitement, les miracles fleurirent sur sa tombe.

Il est à penser que la reine Marie peignit à Innocent III un Pierre II tout différent de celui que prônait au pape l'évêque de Ségorve. Si pleine qu'elle fût de charité chrétienne, elle ne devait guère ménager davantage le comte de Toulouse et ses amis les comtes de Foix et de Comminges, ces hérétiques, qui avaient machiné sa répudiation (1) et contresigné la charte par laquelle son mari la dépouillait de sa ville de Montpellier.

Si, comme le dit Pierre des Vaux-de-Cernay, il y avait encore

(1) Voir *supra*, pp. 57 et 58.

à Rome de l'opposition contre Simon de Montfort, il est certain que l'intervention de Marie allait engager Innocent III à lire les lettres des prélats de Lavaur et d'Orange d'un tout autre œil qu'il ne l'eût fait auparavant. Après avoir pris connaissance de ces lettres, le pape prescrivit une enquête, puis écouta les députés du concile ; ceux-ci durent être éloquents et persuasifs, car pour trancher le débat il ordonna une confrontation entre eux et les ambassadeurs du roi d'Aragon.

Pierre II, avisé du départ pour Rome de maître Thédise et de ses compagnons, avait envoyé à l'évêque de Ségorve la copie des actes passés à Lavaur, authentiqués par les évêques de son royaume. Que pouvait le satisfecit de l'épiscopat aragonais contre les récits de témoins oculaires? La conférence contradictoire, tenue en présence du pape, tourna à la confusion des ambassadeurs de Pierre II. Le 21 mai 1213 le pape, enfin éclairé sur les intentions du roi et sur la situation en Languedoc, se déjugea avec une franchise brutale et la sincérité d'une âme pure dans une lettre adressée au roi d'Aragon et aussi vive de ton que celles, tout opposées, reçues antérieurement par l'archevêque de Narbonne et Simon de Montfort.

La semonce entre tout de suite dans le vif : « Il est de notoriété universelle que parmi tous les princes chrétiens c'est vous que nous avons eu à tâche d'honorer et d'obliger d'une façon spéciale, ce qui n'a pas peu contribué à grandir votre puissance et votre renommée. Plût à Dieu que votre sagesse et votre piété se fussent accrues en proportion ! Vous avez mal agi envers vous-même comme envers nous, quand vous avez pris sous votre protection la cité de Toulouse frappée d'interdit, les hérétiques qui y ont trouvé refuge et les défenseurs de l'hérésie. » Le pape ordonne ensuite au roi d'abandonner les Toulousains ainsi que les comtes de Foix et de Comminges et Gaston de Béarn. Au sujet de ces derniers il s'écrie : « Nous sommes également surpris et fâchés que vous nous ayez arraché un rescrit apostolique sur un faux exposé... puisqu'ils sont excommuniés pour plusieurs... grands crimes... nous le révoquons comme subreptice. » Innocent III dans sa colère ne fait que deux concessions. Il enverra en Languedoc, comme l'a demandé Pierre II, un légat *a latere*, un cardinal investi des plus grands pouvoirs, et une trêve devra être conclue entre le roi et Simon de Montfort. « Mais dans cette trêve les hérétiques ne seront pas compris. Entre les fidèles et les

mécréants il ne peut y avoir ni trêve ni paix. Si les Toulousains et les seigneurs qui les soutiennent persistent à défendre l'hérésie, nous ferons une nouvelle croisade, car les fauteurs d'hérésie sont plus dangereux que les hérétiques eux-mêmes. »

Et le pape conclut par un avertissement d'avoir à se conformer exactement à ses ordres, « afin que vous ne m'obligiez pas à vous punir en cas de désobéissance, quelque amitié que j'aie pour vous. Si vous vous opposez à la consommation d'une œuvre si sainte, dans laquelle la cause de Dieu et celle de l'Église se trouvent également intéressées, surtout en matière de foi, les exemples anciens et nouveaux pourront vous instruire du péril auquel vous vous exposez. »

La menace était précise et non dissimulée. La stupéfaction de Pierre II d'Aragon n'eut d'égale que la joie de Simon de Montfort et des légats, lorsqu'ils reçurent les bulles du 21 mai, prenant exactement le contrepied de celles de janvier, révoquant les ordres donnés alors et assurant les croisés de l'appui du Saint-Siège.

Seul un grand pape pouvait se permettre un revirement pareil. Reconnaître aussi nettement après examen du problème qu'on s'est laissé influencer et qu'on s'est trompé n'est pas à la portée d'une âme vulgaire. D'ailleurs Innocent III ne s'excuse pas ; bien au contraire c'est avec la même vigueur qu'il condamne et approuve successivement chacune des deux parties.

Luchaire, qui a élevé à la mémoire d'Innocent III un monument impérissable, croit que le pape n'a agi que par esprit de justice pour protéger Raymond VI. Il est certain que le pape a été sensible au charme du comte de Toulouse et que d'autre part il est inquiet de la dépossession qui se prépare. Ces dispositions l'ont rendu plus accessible aux manœuvres des ambassadeurs de l'Aragon. Il a vraiment cru que l'affaire du Languedoc était terminée et qu'il allait pouvoir grouper sous la bannière de saint Pierre toutes les forces de la chrétienté contre les Maures. Les lettres des prélats et la conférence contradictoire lui ont ouvert les yeux et, l'intérêt de la foi passant avant tout, il sacrifie Raymond VI de Toulouse.

L'impulsivité et la promptitude, dont sont marquées les mesures prises en janvier par Innocent III à l'instigation des envoyés du roi d'Aragon, auraient pu malgré le revirement du pape avoir des résultats désastreux pour Simon de Montfort. Celui-ci, en effet,

attendait pour le printemps les croisés français, qui chaque année venaient faire leur quarantaine en Languedoc. En 1213 seuls le rejoignirent avec un maigre contingent (1) Manassé de Seignelay, évêque d'Orléans,et son frère, Guillaume, évêque d'Auxerre. C'est que le pape avait envoyé en France un Anglo-Normand, le cardinal-légat Robert de Courçon, brouillon, mais actif, avec mission de prêcher la croisade contre les Infidèles, puisque celle contre les Albigeois était, pensait-il, terminée. Les émissaires de Simon, les évêques de Carcassonne et de Toulouse, durent à Paris s'incliner devant les ordres de ce prince de l'Église, de sorte que Simon de Montfort se trouva avec des effectifs très réduits au moment le plus critique de son histoire.

Simon de Montfort avait eu l'espoir que le roi de France lui enverrait des secours. En février le prince Louis, le futur Louis VIII, s'était croisé sans l'aveu de son père. Philippe Auguste, que la marche des affaires en Languedoc commençait à intéresser, réunit le 3 mars 1213 un parlement pour décider si le prince et les jeunes chevaliers désireux de le suivre seraient autorisés à accomplir leur vœu. A ce parlement se présenta l'évêque de Barcelone (2), armé des lettres du pape, celles de janvier, qui déclaraient close la croisade en Languedoc : « Philippe Auguste ne dut rien comprendre à ces revirements de la politique romaine », dit Luchaire. Le roi, qui avait une solide expérience personnelle de ce genre de choses, comprit en tout cas fort bien la manœuvre du roi d'Aragon et fit aussitôt décider que son fils partirait pour le Languedoc le dimanche de Quasimodo. Simon de Montfort était un vassal, qu'on mettrait à la raison, s'il lui prenait fantaisie de ne pas reconnaître la suzeraineté royale ; mais dès l'instant où un autre roi faisait mine de s'installer à Toulouse, Philippe Auguste intervenait, comme son père l'avait fait, lorsque les Anglais d'Aquitaine avaient eux aussi menacé la ville. Cependant le prince Louis ajourna son départ. Pendant le carême Philippe Auguste avait réfléchi. Il se préparait à attaquer la Flandre, dont le comte

(1) Il est vrai que ce contingent comprenait Guillaume IV des Barres, digne fils de son père. Il était le demi-frère de Simon de Montfort, la mère de celui-ci ayant épousé après la mort de Simon III de Montfort Guillaume III des Barres, le héros de Bouvines. Amicie de Leicester devait être une maîtresse femme.

(2) Chargé de demander pour son maître la main d'une fille de Philippe Auguste, il n'osa pas présenter sa requête, Innocent III ayant proclamé indissoluble le mariage de Pierre et de Marie de Montpellier.

Ferrand trahissait, et même à débarquer en Angleterre. Il avait besoin de son fils et de toutes ses forces. Les envoyés du roi d'Aragon se flattèrent d'avoir obtenu cet ajournement, que Pierre des Vaux-de-Cernay de son côté explique par l'intervention du diable.

Pierre II d'Aragon était trop engagé pour obéir aux ordres du pape et rompre son alliance avec Toulouse. D'autre part il ne pouvait pas ignorer la situation de Simon de Montfort, réduit à un minimum de forces, et l'occasion était trop belle pour la laisser échapper. La fin du printemps et une partie de l'été se passèrent en préparatifs pour le conflit devenu inévitable.

D'après l'*Hystoria Albigensis*, Pierre II ayant donné rendez-vous à Simon de Montfort à Narbonne et n'y étant point venu, celui-ci l'aurait fait défier par Lambert de Thury, qui se conduisit suivant toutes les règles de la chevalerie. Le roi déclina le cartel.

Réduit au renfort des évêques d'Orléans et d'Auxerre, Simon ne pouvait songer à attaquer Toulouse. Il se contenta de faire le dégât devant la ville et de repousser les attaques des routiers, qui par des sorties continuelles harcelaient ses troupes. En même temps il nettoyait la région, faisant raser entre Muret et Toulouse, les donjons des petits châteaux dont il pouvait s'emparer. Il n'épargna que celui du Pujol, où il laissa une garnison de volontaires, chargés de continuer la guérilla contre les gens de Toulouse. Les évêques d'Orléans et d'Auxerre ayant terminé leur quarantaine, Simon voulut avant leur départ armer chevalier son fils aîné Amaury. La cérémonie eut lieu à Castelnaudary le 24 juin et, pour bien montrer que son fils serait le chevalier du Christ, Simon le fit adouber par l'évêque d'Orléans. Amaury devait recevoir comme apanage la partie conquise de la Gascogne, en particulier le Comminges. Simon l'y conduisit pour l'y faire reconnaître. Avec le secours de plusieurs évêques gascons et d'une partie de la noblesse le père et le fils entreprirent la soumission méthodique des châteaux encore rebelles. Pendant ce temps le frère de Simon, Guy, tenait le siège de Puycelci malgré les efforts des comtes de Foix et de Comminges pour l'obliger à décamper.

Raymond VI profita de l'occasion pour venir avec ses routiers mettre le siège devant le château du Pujol, dont la garnison par ses courses importunait les Toulousains. Les murailles abattues, la garnison se réfugia dans le donjon. Elle fut admise à capituler, car Guy et Simon de Montfort accouraient ainsi que les évêques

d'Orléans et d'Auxerre, qui déjà arrivés à Carcassonne avaient à cette nouvelle fait demi-tour. En dépit de la capitulation la garnison fut massacrée, soit sur place, d'après la *Chanson*, soit à Toulouse avec des raffinements d'ignominie, dit Pierre des Vaux-de-Cernay, qui s'indigne véhémentement (1) (juillet). Parmi les victimes se trouvaient trois des plus anciens fidèles de Simon de Montfort : Pierre de Cissey, Simon le Saxon et Roger des Essarts. Lorsque l'heure de la bataille arrivera, ces morts seront terriblement vengés.

Pierre II après un voyage en Provence, où, se substituant au comte de Toulouse, il était allé arbitrer un différend entre l'évêque de Viviers et le comte de Valentinois, était rentré à Barcelone et levait des troupes. Simon et les évêques lui déléguèrent deux abbés pour lui notifier les ordres du pape (juillet-août). Le roi promit d'obéir, mais entra bientôt en Gascogne, reprit des châteaux où Simon avait mis garnison et rejoignit Toulouse, où l'attendaient les comtes de Foix et de Comminges. Les dés étaient jetés, le sort de Simon de Montfort et celui du Languedoc allaient se jouer.

LES TROIS JOURNÉES DE MURET

(10, 11 et 12 septembre 1213.)

Dans l'histoire de la croisade et du Languedoc la bataille de Muret est considérée comme un événement capital. Elle a donné lieu à une abondante littérature et à de vigoureuses polémiques. De nombreux érudits, tels que Delpech, A. Molinier, Dieulafoy, pour ne citer que les principaux, ont à ce propos rompu presque autant de lances qu'il en fut brisé dans la plaine des Pesquiès. Le problème des effectifs, le mouvement tournant par la droite et par la gauche, la porte par laquelle Simon est sorti de Muret ont fourni matière à de copieuses dissertations.

Cette bibliographie abondante (2) est due non pas à l'impor-

(1) Guillaume de Puylaurens adopte un moyen terme. D'après lui, seul Simon le Saxon fut tué sur place, les autres furent bafoués et torturés à Toulouse avant d'être mis à mort.

(2) Voir la bibliographie complète dans l'*Hystoria Albigensis*, t. II, p. 139, note 3.

tance militaire de cette bataille, qui est peu de chose, ni même à ses conséquences politiques, bien que celles-ci aient été considérables. Elle est due à la légende miraculeuse, qui se prolongea jusqu'aux temps modernes.

Nous tenterons de mettre d'accord les trois sources narratives principales (1) et d'en tirer un récit logique et précis. Nous sommes assez bien documentés, étant donné que chacun de nos trois auteurs a été renseigné par un témoin oculaire : Pierre des Vaux-de-Cernay par Simon de Montfort lui-même, Guillaume de Tudèle par Baudouin de Toulouse et Guillaume de Puylaurens par le futur Raymond VII, qui, âgé de seize ans, assista à la bataille en spectateur. Toutefois les trois sources ne concordent pas toujours, leurs auteurs accordant plus de place aux détails épisodiques, édifiants et pittoresques qu'aux phases principales du siège, des négociations et de la bataille.

Depuis le concile de Lavaur il est évident qu'un conflit est inévitable. Pierre II d'Aragon a séjourné longuement à Toulouse dans le bourg Saint-Cyprien. Il a délégué dans la ville un lieutenant, le chevalier de Scala, avec une forte garnison, qui fait la course aux environs et se fait voir des châteaux ralliés aux Français. Plusieurs châteaux, et des plus importants, rassurés par cette présence, ont fait défection et ont ouvert leurs portes au comte de Toulouse. Les abbés de Lagrasse et de Caunes, que d'accord avec les évêques Simon avait envoyés à Pierre II pour lui rappeler les ordres du pape, n'ont pu lui rapporter que des observations pessimistes sur les intentions du roi. Simon a si peu d'illusions que, craignant l'envahissement par la Gascogne, il a rappelé son fils Amaury, qui dans le Comminges assiégeait le château de Roquefort (Haute-Garonne) et risquait de se trouver surpris par l'armée aragonaise.

Devant le péril qui le menace Simon ne peut que rester dans l'expectative. Il n'a pas les moyens de réagir et de paralyser l'adversaire. Cette année-là Simon n'a reçu qu'un seul renfort, le contingent amené par les évêques d'Orléans et d'Auxerre, et ceux-ci, leur quarantaine terminée, sont repartis. Simon est donc réduit aux barons de sa vieille équipe avec leurs chevaliers et aux

(1) Ainsi que la lettre des prélats, dans laquelle ceux-ci donnent un compte-rendu détaillé de la bataille.

chevaliers méridionaux ralliés autour de Baudouin de Toulouse (1).

L'intervention du roi d'Aragon ne mettait pas seulement Simon de Montfort en état d'infériorité numérique ; elle transformait aussi une affaire locale, le conflit avec Raymond VI, en une guerre internationale avec un roi chrétien, qui avait été couronné à Rome et qui venait de se couvrir de gloire contre les Maures. Le cas dépassait la personnalité de Simon de Montfort, soldat de la Croisade : c'est pourquoi Arnaud-Amaury intervint aussitôt, à titre non d'archevêque de Narbonne, mais de légat du pape.

Dès que les agissements de Pierre II ne laissèrent plus de doute sur ses intentions, le légat groupa autour de lui les évêques de Toulouse, Nîmes, Uzès, Lodève, Agde, Béziers et Comminges, les abbés de Clairac, Villemagne et Saint-Thibéry, et se porta au secours de Simon de Montfort, tant pour lui donner l'appui de sa présence que pour prendre la direction des opérations diplomatiques qui vont précéder la bataille.

Arnaud-Amaury et les évêques rejoignent Simon à Fanjeaux, où, de Carcassonne, il s'est avancé pour être mieux à même de surveiller les mouvements de l'ennemi. On tient conseil et on décide d'aller renforcer la garnison de Muret et l'approvisionner en vivres, car le service de renseignements signale l'éventualité d'une attaque contre cette place (2). Le mardi 10 septembre Simon de Montfort donne l'ordre de départ et à peine est-il en route que survient un messager de la garnison de Muret. Le roi d'Aragon avec les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, accompagnés d'une véritable armée, est arrivé devant la ville.

(1) Malgré les travaux minutieux des érudits les chiffres des armées qui seront en présence à Muret sont mal établis. Pierre des Vaux-de-Cernay précise que Simon n'avait pas plus de 800 cavaliers « tant chevaliers que sergents à cheval » et on lui attribue généralement 700 hommes de pied. D'après la *Chanson* Pierre II aurait amené 1 000 chevaliers catalans et aragonais. Bien qu'il ait engagé des terres pour lever des troupes, le chiffre est fort. Il trouva rassemblé à Toulouse un contingent équivalent et composé des vassaux de Raymond VI, des *faidits* et des routiers. Les estimations raisonnables varient entre 2 et 4 000 cavaliers. Une infanterie considérable, formée de piétons aragonais et des milices des villes, en particulier de Toulouse et de Montauban, est estimée à 40 000 hommes. Elle ne joua aucun rôle dans la bataille, mais est à l'origine de la légende de la victoire des Français à un contre cent. L'imprécision des chiffres, après qu'ils ont été ramenés à des proportions raisonnables, a peu d'importance, puisque toutes les sources sont d'accord pour témoigner de la supériorité des coalisés en cavalerie et en infanterie.

(2) Le service de renseignements de Simon fonctionnait bien, puisqu'il intercepta la lettre que Pierre II adressait à une belle Toulousaine.

Simon envoya aussitôt un message à la comtesse Alice, qui de Fanjeaux rentrait à Carcassonne, pour la prier de lui envoyer en hâte tous les chevaliers qu'elle pourrait rassembler et en particulier ceux des croisés qui, leur quarantaine terminée, préparaient leur départ à Carcassonne (1). Ensuite il fit presser la marche, ne s'arrêtant qu'à l'abbaye de Boulbonne, pour se recommander aux prières des moines et sur l'autel vouer à Dieu son épée.

Les croisés arrivèrent dans la soirée du 10 à Saverdun. Simon de Montfort, préoccupé du sort de sa garnison, aurait voulu poursuivre et gagner Muret dans la nuit. Ses conseillers lui objectèrent la fatigue des chevaux, la longueur de l'étape à parcourir (2) et la possibilité d'avoir à combattre en route. Simon se rendit à ces raisons et on cantonna pour la nuit.

Pendant ce temps, comme l'avait dit l'envoyé de la garnison de Muret, le roi d'Aragon était devant la place ; mais, au lieu de pousser le siège, il l'avait suspendu. Muret est à vingt kilomètres de Toulouse, nichée au confluent de la Garonne et de la Louge. Elle dessinait alors grossièrement un triangle rectangle, dont l'hypoténuse, bordée par la Louge, regardait le nord. Le grand côté de l'angle droit orienté vers le sud-ouest tombait à pic sur la Garonne. A l'angle nord-est, juste au confluent, se dressait le château, que le bourg prolongeait vers l'ouest. Au nord de la Louge, entre la ville au sud, la Garonne à l'est et les hauteurs de Perramon à l'ouest, la plaine des Pesquiès, large de quatre kilomètres, offrait un terrain propice aux évolutions de la cavalerie.

Les gens de pied avec à leur tête les milices et les consuls de Toulouse, avaient précédé la cavalerie et, aussitôt arrivés, donné l'assaut au bourg. La garnison, contrainte de céder, s'était repliée dans le château. Lorsque Pierre II arriva à son tour, il ordonna d'abandonner le bourg et de se retirer en plaine. Il expliqua lui-même aux consuls et à leurs hommes que Simon de Montfort était en route, qu'il fallait lui laisser la possibilité d'entrer dans la place, où on le prendrait à coup sûr, tandis que, si on lui

(1) Si les évêques d'Orléans et d'Auxerre, impatients de rejoindre leurs diocèses, étaient partis, un certain nombre de croisés s'étaient attardés à Carcassonne. La comtesse réussit à persuader une trentaine de chevaliers, dont le vicomte de Corbeil et Guillaume IV des Barres, de ne pas manquer cette fête.

(2) Fanjeaux et Muret sont distants de 65 kilomètres et Saverdun est à mi-chemin des deux places.

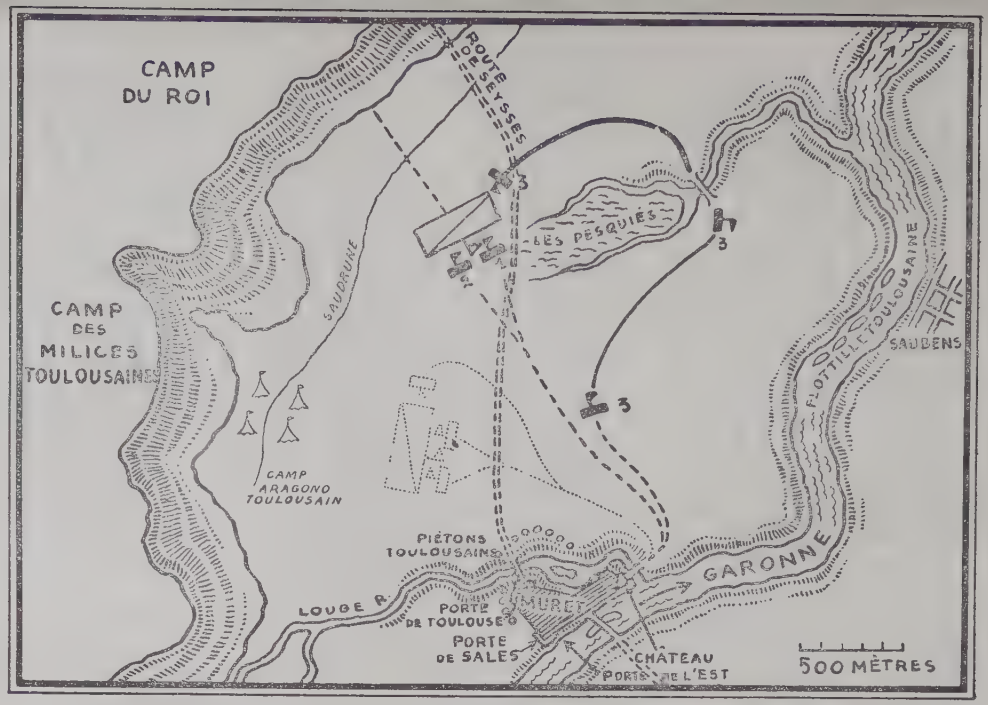

PLAN TRADITIONNEL DE LA BATAILLE DE MURET

Le plan que nous suggérons avec le camp sur la Saudrune au pied des hauteurs de Perramon est indiqué en pointillé. Il ne s'agit, nous le répétons, que d'une hypothèse, les circonstances ne nous ayant pas permis une vérification sur le terrain.

interdisait l'entrée, il s'éloignerait et il faudrait courir après lui.

Les Toulousains dressèrent leurs engins pour battre les côtés nord et ouest et installèrent leur camp à proximité, à l'ouest de la ville, de façon à pouvoir surveiller leurs machines et les défendre au besoin. Le roi et la cavalerie montèrent leurs tentes en retrait au pied des hauteurs de Perramon (1). Selon sa louable habitude, Raymond VI fit aussitôt entourer le camp de palissades, renforcées par les chariots. Cette élémentaire mesure de prudence n'avait pas plu au bouillant roi d'Aragon, dont le courage chevaleresque méprisait ces précautions. Un accord parfait ne régnait pas chez les alliés. Raymond VI souffrait de sa position de protégé et Pierre II ne faisait rien, bien au contraire, pour lui en adoucir l'amertume.

Le mercredi 11 à l'aube Simon de Montfort, avant de quitter Saverdun pour poursuivre sa marche vers Muret, fait son testament et se confesse, puis va retrouver ses hommes qui assistent à la messe dite par un des évêques. Pendant la messe les évêques excommunient à nouveau et solennellement les comtes de Toulouse et de Foix ainsi que leurs fils, le comte de Comminges et en bloc tous les fauteurs, complices et défenseurs des hérétiques (2). Après s'être confessés à leur tour, les chevaliers s'arment et se rassemblent dans une plaine au nord de Saverdun, où Simon les répartit en trois corps de bataille, puis l'armée s'ébranle en direction d'Auterive.

Si impatient qu'il fût d'arriver à Muret, Simon dut s'arrêter à Auterive sur la demande des évêques. En effet, la veille Foulques (3),

(1) On place habituellement le camp royal au nord de la ville et sur la hauteur. Or Guillaume de Puylaurens précise que le camp était à l'ouest et que, pour donner au futur Raymond VII le spectacle de la bataille, on le conduisit sur une hauteur. Donc le camp était en plaine et, d'autre part, Pierre II n'avait aucune raison de s'installer à plus de 3 kilomètres de la place assiégée, alors que la portée des engins était au maximum de 400 mètres et que ses cavaliers pouvaient être appelés inopinément à repousser une sortie.

(2) Bien que cette condamnation puisse, à la rigueur, englober le roi d'Aragon, le nom de Pierre II est omis à dessein, par diplomatie d'abord et ensuite parce qu'il avait obtenu de Rome le privilège de ne pouvoir être excommunié que par le pape ou sur son ordre exprès.

(3) Arnaud-Amaury, malade, n'a pu suivre. Il a passé ses pouvoirs à l'évêque de Toulouse, qui est le plus intéressé dans l'affaire. La présence de Foulques explique que les évêques se soient toujours adressés aux bourgeois de Toulouse en même temps qu'au roi. Foulques veut les ramener à l'obéissance envers l'Église

évêque de Toulouse, avait fait porter au roi et aux Toulousains des lettres, demandant pour les évêques des sauf-conduits qui leur permettraient de se rendre au camp du roi. Il fallait attendre la réponse. Elle fut négative. Pierre II déclara que des évêques, qui viennent escortés d'une armée, n'ont pas besoin de sauf-conduits. Le roi ne veut pas causer, car toute négociation ne peut se terminer que par sa retraite ou sa rupture ouverte avec le légat, hypothèses aussi déplaisantes l'une que l'autre. Les évêques, au contraire, se rendant compte de l'infériorité de Simon de Montfort, vont faire l'impossible pour amorcer des conversations.

Retardés par cette tentative diplomatique, les Français n'arrivèrent à Muret que dans la soirée. Ils pénétrèrent dans la ville par le pont sur la Garonne et la porte de l'Est sans rencontrer d'opposition. Aussitôt arrivés, les chevaliers réclamèrent à grands cris la bataille. Ils voulaient en découdre tout de suite pour venger leurs compagnons massacrés au Pujol et punir le roi d'Aragon, traître à la foi et complice des hérétiques. C'est alors Simon qui prêche la prudence. Tout d'abord hommes et bêtes sont fatigués alors que l'ennemi est tout frais, puis les évêques n'ont pas abandonné tout espoir de négocier. Simon lui-même « par humilité » tient à « offrir au roi d'Aragon des paroles de paix et le supplier de ne pas combattre contre l'Église ». *(Hystoria.)*

L'évêque Foulques avait renouvelé sa démarche de la veille auprès de ses diocésains et du roi. Son messager, le prieur des Hospitaliers de Toulouse, lui rapporte de bonnes paroles des Toulousains et un nouveau refus du roi. Les évêques, que ces échecs de Foulques n'ont pas découragés, envoient deux religieux solliciter à nouveau un sauf-conduit du roi et des Toulousains. Le roi leur fait répondre : « Pour quatre ribauds que les évêques ont amenés avec eux, ce n'est pas la peine de leur accorder la conférence qu'ils demandent (1). » Quant aux consuls de Toulouse, ils promettent de donner une réponse le lendemain. La nuit interrompt cette activité diplomatique, jusque-là infructueuse.

et par ce moyen les détacher de la coalition et leur épargner les représailles éventuelles des Français.

(1) Les évêques dans leur lettre collective à tous les chrétiens ajoutent : « Et ceci fut dit en dérision et mépris des croisés. » La naïveté est voulue. Il faut convaincre Innocent III et la chrétienté que Pierre II a tout fait pour mériter le sort qui lui est échu.

Le jeudi 12 septembre fut la journée décisive. Dans les deux camps on était convaincu que la bataille se livrerait ce jour-là. Elle aurait même commencé dès le matin, n'eût été le désir de Foulques et des évêques de ne pas abandonner leurs tentatives de conciliation. En fait, malgré l'ardeur belliqueuse et les succès antérieurs des chevaliers français, ils sont assez peu rassurés sur le résultat de la lutte. Le vainqueur de Las Navas de Tolosa est un autre adversaire que Raymond VI, sa supériorité numérique est impressionnante et il n'y a pas si longtemps qu'il était le très aimé fils d'Innocent III.

Chez les coalisés on tient conseil. Raymond VI propose sagement d'attendre l'attaque derrière les retranchements du camp, de décimer les croisés à coup de carreaux d'arbalète, puis par une contre-attaque de les refouler dans le château, où la faim les forcerait à se rendre. Ce plan si judicieux est aussitôt combattu, tourné en ridicule et taxé de lâcheté par Michel de Luesia, familier du roi. Le comte de Toulouse se contente de répondre que « avant la nuit on verra bien qui sera le dernier à lever le camp » et il se retire sous sa tente. Cet incident pèsera lourdement sur le sort de la bataille (1).

Chez les Français, l'atmosphère est tout autre. A la première heure Simon est allé entendre la messe à l'église du château, tandis que ses hommes vont à l'église du bourg. Après s'être tous confessés (2), ils se réunissent sur la place du marché pour tenir conseil. Les chevaliers n'ont pas revêtu leurs armes, car on attend la réponse des Toulousains et Foulques, représentant le légat, ne veut pas donner la permission de combattre avant d'avoir épuisé toutes les chances d'une solution pacifique. On discute du plan à suivre et Simon développe le seul qui dans sa situation ait chance de succès : la bataille en rase campagne. Il a trop peu de monde pour attaquer le camp des alliés. Il faut, lui fait dire la *Chanson*, « que nous allions droit aux tentes comme pour livrer bataille... si nous ne pouvons pas les éloigner des tentes, nous n'avons qu'à fuir tout droit ». Simon jugeait sainement sa position, la présomption des Aragonais le sauva contre la prudence de Raymond VI.

(1) A Bouvines l'année suivante Renaud de Boulogne devait subir les mêmes avanies de la part de ses alliés, mais il restera le dernier sur le champ de bataille, alors que l'empereur et les autres coalisés auront fui.

(2) Se confesser et communier avant l'action n'est pas une habitude spéciale aux croisés de Montfort, c'était une coutume générale des chevaliers

Le parlementaire apporte la réponse des Toulousains. Les consuls refusent toute soumission et tout accord. Ils déclarent que, liés par leur serment au roi d'Aragon, ils le suivront et ne feront rien sans son aveu. Les chevaliers pressent Simon de les mener au combat. Leur désir de bataille ne s'est pas émoussé, depuis la veille ils s'impatientent de se voir enfermés et inactifs en présence de l'ennemi si proche. Simon n'ignore pas l'importance de la partie qu'il va jouer ; il ne demanderait cependant pas mieux que de satisfaire l'ardeur de ses hommes, d'autant plus que les vivres, déjà rares, vont manquer totalement.

Toutefois les évêques n'ont pas encore renoncé à tout espoir de se faire recevoir par le roi. L'arroi de l'armée coalisée est si imposant que la victoire des Français semble une gageure. Alors que les chevaliers sont surexcités par le danger de cette lutte inégale, les évêques décident d'envoyer encore un messager à Pierre II pour se faire annoncer auprès de lui. Ils offrent d'aller pieds nus le supplier une fois de plus de ne pas combattre contre la foi. Au moment où Simon fait ouvrir la porte pour laisser sortir l'envoyé des évêques (1), les Toulousains se précipitent pour entrer et il faut les repousser de force.

Alors Simon prend l'affaire en main. Il signifie aux évêques que l'heure des palabres est passée : « Vous voyez que nous n'avançons à rien et qu'il y a déjà un grand tumulte. Nous en avons supporté assez et même plus qu'assez. Il est temps que vous nous permettiez de combattre. » Les évêques s'inclinent, d'autant plus facilement que l'ennemi esquisse un assaut et que les machines des Toulousains font pleuvoir les pierres et les traits sur la maison où les prélats sont réunis.

Simon fait crier de seller les chevaux. Les chevaliers courent à leurs quartiers pour s'armer, tandis que lui-même monte au château. En chemin il passe devant l'église, où l'évêque d'Uzès dit sa messe, il entre et à genoux, les mains jointes, s'offre une dernière fois à Dieu (2). Ayant revêtu son haubert et coiffé son heaume,

(1) D'après l'*Hystoria* et la lettre des évêques, les portes étaient restées ouvertes, puisque les négociations continuaient. La version de la *Chanson* semble plus vraisemblable. Les évêques ont tendance à vouloir montrer qu'ils n'ont autorisé le combat que contraints et forcés. Dans le même esprit les évêques insistent sur le fait que les croisés sont venus « humblement » demander à l'évêque de Toulouse la permission de combattre.

(2) En repassant devant l'église tout armé, Simon demande à l'évêque de le

il va monter à cheval. La bête, qu'on lui a amenée sur la terrasse du château, encense et manque de le renverser d'un coup de tête ; les Toulousains, qui sont devant les remparts et sur les plates-formes des machines, le huent. Il riposte qu'il les reconduira jusqu'à Toulouse et va rejoindre ses hommes. Les trois corps organisés à Saverdun sont groupés sur la place du marché. Dans le premier on remarque Guillaume de Contres et Guillaume des Barres, dans le second Bouchard de Marly ; Simon de Montfort, selon la tactique en vigueur, s'est réservé le troisième, le corps de réserve. Simon donne ses ordres. Tandis que les gens de pied garderont la place contre une attaque possible des Toulousains, les trois corps de cavalerie marcheront contre le camp du roi pour l'attirer en rase campagne et alors « nous sommes assez nombreux pour, avec le secours de Dieu, écraser l'ennemi ».

A ce moment paraît l'évêque de Toulouse, mitre en tête, portant un morceau de la Vraie Croix. Les chevaliers mettent pied à terre et l'un après l'autre viennent baiser la relique. Garsie, évêque du Comminges, à qui la lenteur de ce défilé apparaît dangereuse pour une troupe sous pression, saisit la relique des mains de Foulques, monte sur ce qu'il trouve à portée et bénit les combattants, engageant sa foi que ceux qui tomberont dans ce combat seront sauvés. Les autres évêques confirment cette promesse, Montfort et ses hommes remontent à cheval et s'ébranlent.

Afin d'éviter les piétons toulousains et leurs machines, qui auraient mis le désordre dans leur ordonnance, les trois corps sortent par la porte de l'Est, longent les remparts le long de la Garonne jusqu'au pied du château et passent la Louge par le pont Saint-Sernin (1). Les deux premiers corps, après s'être rangés en

bénir, lui et ses armes. Comme il fléchissait le genou, son « braiel », la ceinture de dessous à laquelle sont attachées les jambières de mailles, se rompit. « Homme catholique, inaccessible à la peur et au trouble », dit Pierre des Vaux-de-Cernay, Simon ne s'inquiète pas plus de ce présage que de l'incident de son cheval, quelques instants auparavant.

(1) D'après la *Chanson* ils sont sortis par la porte de Salles, mais ce détour s'explique d'autant moins que la porte de Salles devait être surveillée par les assaillants. De même on ne comprend pas pourquoi, comme le dit Guillaume de Tudèle, Simon de Montfort aurait recommandé à ses hommes de ne pas faire de bruit. Pour conserver cette indication de la *Chanson*, l'historien américain Nickerson, qui a fait une étude minutieuse de la bataille, est obligé d'admettre que le comte de Foix avait attaqué avec les Toulousains, était resté en plaine pour dîner et que les croisés voulaient le surprendre avant d'attaquer le gros. L'explication est ingénieuse, d'autant plus que la surprise du comte de Foix obligerait le gros

bataille de l'autre côté du ruisseau, partent au trot en direction du camp royal (1).

Chez les coalisés on attend l'attaque. Depuis le matin elle était prévue, les préparatifs des croisés ne sont pas passés inaperçus et, lorsque la tête du premier corps français débouche du pont Saint-Sernin, déjà leurs adversaires sont en partie sortis du camp et se rangent en bataille. Toutefois aucune disposition convenable n'a été prise par le roi d'Aragon (2), chaque baron veut livrer son propre combat « sans ordre ni tactique ». Pierre II lui-même, afin d'être plus à l'aise, a changé d'armes avec un de ses chevaliers. C'est déjà la chevalerie de Poitiers et d'Azincourt, trop fière pour se plier à une discipline et obéir à des règles. Un premier corps s'ébranle à la rencontre des Français, emmené par le comte de Foix et Roger-Bernard, son fils, avides de venger leur défaite de Castelnaudary. Ils sont chargés par les deux corps français, fonçant en rangs serrés avec selon l'usage les chevaliers au premier rang, les écuyers derrière et les sergents en troisième. Sous le choc impétueux de cette masse compacte les gens du comte de Foix plient, quand Pierre II arrive à la rescousse avec ses Aragonais.

C'est alors la mêlée confuse et tourbillonnante de tous les engagements de cavalerie au Moyen Age. Au milieu d'une presse étouffante, qui par moments paralyse les mouvements des combattants, les lances jetées et remplacées par l'épée ou la masse d'armes, la bataille se fragmente en une série de combats singuliers par petits groupes qui fluent et refluent. « Le choc des armes et le bruit des coups, dit Guillaume de Puylaurens, étaient portés par l'air jusqu'au lieu où était celui de qui je tiens ce récit (3),

à sortir du camp pour venir à son secours, mais on ne trouve trace nulle part de l'attaque de Muret par Raymond-Roger.

Admettre l'idée que Simon de Montfort voulait surprendre ses ennemis en train de dîner est difficile, d'autant plus que d'après les calculs précis de Nickerson, qui situe le camp au nord à plus de 3 kilomètres de Muret, il fallait aux Français plus de vingt minutes pour franchir la Louge, se mettre en bataille et atteindre le camp. Enfin, s'il avait voulu tenter une surprise, Simon ne serait pas allé monter à cheval sur la terrasse du château en vue de l'armée ennemie.

(1) Les évêques, les abbés et les clercs se sont réunis dans l'église afin de prier pour le succès des soldats de l'Église. Leur prière était si véhémente que, d'après Pierre des Vaux-de-Cernay, on aurait dit qu'ils hurlaient (« *ululantes* » *dici deberent*).

(2) La chronique de Jacques d'Aragon signale que la défaite est due aux mauvaises dispositions prises par le roi. Elle est très sévère pour les barons catalans et aragonais qui ont lâché pied et dont elle donne les noms.

(3) Le futur Raymond VII.

non moins que si c'eût été une forêt qui tombât sous une multitude de haches. »

Dans cette confusion deux chevaliers français, Alain de Roucy et Florent de Ville, se frayent un chemin sans s'attarder à rendre les coups. Ils veulent atteindre le roi ; la veille ils ont fait serment de tuer le traître ou de périr. Enfin ils le joignent au milieu de sa mesnie. Accablé de coups, le roi s'abat et ses chevaliers, dont Michel de Luesia, se font tuer sur son corps (1).

Au moment où le roi succombe, Simon de Montfort par un mouvement tournant attaque la gauche ennemie (2). Voyant, en effet que ses deux premiers corps ont profondément pénétré dans les rangs ennemis, il a obliqué vers la droite et par un détour tombe avec son troisième corps sur le flanc de l'ennemi. Cette attaque inattendue et furieuse sème la panique dans ces troupes déjà démoralisées par la mort du roi. « Qui fuit çà, qui fuit là, pas un ne s'est défendu », dit la *Chanson*. Les Catalans, qui sont des soudoyers, lâchent pied les premiers. Ils entraînent ce qui reste des Aragonais, puis les comtes de Foix et de Comminges. Tout se décroche successivement, et c'est la déroute, l'épée dans les reins. Le comte de Toulouse, qui n'a pas encore donné, est emporté par le flot des fuyards. Simon de Montfort est maître du champ de bataille. Tandis que les deux premiers corps appuient la poursuite, il rassemble son corps de troupes personnel et suit lentement, prêt à intervenir si l'ennemi paraît vouloir faire front.

Tandis que Pierre II d'Aragon paie de sa vie sa légèreté et sa témérité, que sa mort entraîne la déroute de ses troupes, les gens

(1) L'*Hystoria*, pas plus que la relation des évêques, n'explique comment les deux chevaliers français ont pu reconnaître le roi sous ses armes empruntées. Baudouin d'Avesnes rapporte que, après avoir attaqué celui qui avait revêtu les armes royales, Alain de Roucy, le voyant rompre au premier choc, s'écria : « Ce n'est pas le roi, le roi est meilleur chevalier. » Pierre, entendant cela, cria à son tour « Le roi, le voici ! » Il abattit un chevalier français et succomba ensuite sous les coups de ses deux assaillants.

(2) Pierre des Vaux-de-Cernay donne des détails précis sur cette manœuvre. Au moment d'aborder la gauche ennemie, Simon se heurte à un fossé profond, qu'il ne peut franchir que par un sentier bien gardé. Tandis qu'il remonte le talus, il est si pressé sur sa droite que, dans un violent effort, il brise son étrier gauche. Il veut éperonner son cheval, il perd son éperon. Il parvient à se maintenir en selle, mais, tandis qu'il reprend son assiette, un chevalier ennemi lui décharge un coup d'épée sur le heaume. Furieux, Simon s'élance et d'un coup de poing sous le menton désarçonne son adversaire. Ce « knock-out » fait le vide autour de lui.

de pied avec les milices toulousaines et montalbanaises tentent d'enlever le château, où se sont réfugiés les sept cents piétons de Simon de Montfort. Leur assaut est repoussé.

Du haut des remparts les prélats ont suivi, non sans angoisse, les péripéties de la bataille. Aussitôt que le succès des Français se dessine, l'évêque Foulques profite de ce que les assaillants se reforment pour tenter une fois de plus de ramener ses ouailles à la raison. Les Toulousains, persuadés que le roi d'Aragon est victorieux et que l'évêque veut les tromper, reçoivent son envoyé à coups de lance et le blessent sérieusement.

Bientôt cependant ils ne peuvent douter de la défaite des leurs. Cette masse de 40 000 hommes n'a pas le temps de prendre une décision. Déjà apparaissent les chevaliers français chargeant avec furie. A l'ivresse de la victoire s'ajoute le désir de vengeance. Ils tombent l'épée haute sur cette piétaille, qui a osé mettre à mort, après s'en être fait un jouet, trois chevaliers de langue française. La cohue se disperse sous les coups, la plupart des miliciens cherchent à gagner les bateaux qui les ont amenés et qui sont amarrés en aval de Muret. Un grand nombre se noie, tandis que les retardataires sont taillés en pièces. Quinze à vingt mille de ces malheureux auraient péri, tués ou noyés (1).

La tuerie terminée, car il n'y eut pas à vrai dire de combat, Simon revient sur le champ de bataille, afin de relever le cadavre de Pierre II. Ce simple vassal du roi de France, devenu en Languedoc un puissant seigneur par la grâce de l'Église et de son épée, avait abattu et vaincu un roi. Il pouvait en être tout ébloui : la chrétienté le fut aussi. De ce jour Simon de Montfort prit figure de héros avant de devenir un martyr.

Une surprise désagréable l'attendait sur le lieu du combat. Les piétons de la garnison de Muret n'avaient pas perdu leur temps. Aussitôt qu'ils avaient vu les Toulousains fuir devant la charge des chevaliers, ils s'étaient précipités sur le champ de bataille pour détrousser les morts, capturer ou achever les blessés. Ces rapaces avaient laissé les cadavres complètement nus et Simon

(1) Ce sont les chiffres habituellement donnés. Beaucoup durent se noyer (la Garonne était forte), car les Français n'étaient même pas un millier et un certain nombre devaient être blessés, démontés ou occupés à rassembler les prisonniers. Chacun des autres n'a pas pu tuer dans une poursuite si courte 15 à 20 hommes En 1875 une crue de la Garonne en face de Saubens mit à jour de nombreux ossements.

pour retrouver le corps du roi dut faire appeler des chevaliers qui l'avaient vu tomber. Quand ils l'eurent identifié, Simon descendit de cheval, prononça le « regret » sur ce malheureux prince et fit enlever le corps avec honneur.

Ensuite il se déchaussa et, après avoir abandonné aux pauvres son cheval et ses armes, pieds nus, gagna l'église pour remercier Dieu de la victoire qu'il lui avait donnée. Les sept évêques et les trois abbés, dans l'enthousiasme de cette victoire totale dont ils avaient presque désespéré, s'empressèrent d'envoyer un compte rendu triomphant à toute la chrétienté. C'est de leur relation, reprise par Pierre des Vaux-de-Cernay, qu'est née la légende du combat d'un contre cent. En réalité, la bataille s'étant déroulée uniquement entre cavaliers, les croisés n'ont pu se battre qu'un contre quatre au maximum et même vraisemblablement beaucoup moins, puisque toute l'armée des coalisés n'a pas donné.

Raymond VI, en effet, n'apparaît dans aucun récit de la bataille. L'accuser de lâcheté est une explication trop facile (1). Alors qu'il boude sous sa tente à la suite de son algarade avec les Aragonais, le combat s'engage, il s'arme et attend avec ses gens le moment d'intervenir. Il se rend compte que le roi est en danger, mais il n'est pas fâché de voir abaissée la superbe de cet allié, qui trop volontiers parle en maître. Il va courir à son secours, peut-être même est-il en route, que déjà l'intervention de Simon de Montfort a semé la panique. Pour la deuxième fois Raymond VI a laissé échapper la victoire.

Cette bataille est incompréhensible, si l'on n'admet pas qu'elle s'est déroulée très rapidement et qu'il ne s'est écoulé entre la sortie des Français de Muret et la fuite des coalisés qu'un temps trop court pour permettre à Raymond VI et à ses hommes de prendre part au combat. Cette impression de rapidité foudroyante est confirmée par Guillaume de Puylaurens, renseigné par un témoin oculaire et impartial : « Ils (les Français) culbutèrent tellement leurs ennemis du premier coup qu'ils les chassèrent devant eux de la plaine comme le vent fait de la poussière à la surface du sol. » Ce qui renforce cette hypothèse, c'est le chiffre minime des pertes chez les vainqueurs. D'après la relation des évêques, Simon n'aurait perdu que quelques sergents et un seul chevalier (2). Les

(1) Son âge? Né en 1156, il avait cinquante-sept ans. On se battait alors plus vieux.

(2) Il ne faut pas toutefois attacher à ces chiffres une importance exagérée. Les

pertes de la cavalerie alliée furent naturellement plus élevées, sans être très lourdes. On ne trouva parmi les morts aucun Catalan de marque, non plus que de Languedocien. Les Aragonais en revanche avaient été sérieusement éprouvés, ceux de la mesnie royale s'étant fait tuer plutôt que d'abandonner leur roi.

Il faut donc que cette bataille, si longtemps célèbre, n'ait été qu'une échauffourée, rude, mais brève. Cela ne doit pas diminuer le mérite de Simon de Montfort et de ses hommes. L'entraînement, la discipline, la cohésion, la valeur personnelle ont eu une part dans le succès, comme à Castelnaudary, néanmoins l'élément primordial de la victoire fut le moral. Les chevaliers français, anciens de la croisade ou nouveaux venus, en « voulaient terriblement ». Aucune division chez eux, nulle jalousie, la seule émulation de frapper le premier coup et le tonique précieux puisé dans la promesse des évêques. Dans le camp de l'adversaire on se querelle : Raymond VI renâcle devant les attitudes autoritaires de Pierre II ; Catalans, Aragonais et Languedociens ne se sentent pas les coudes ; des catholiques fervents voisinent avec des hérétiques. Enfin Simon de Montfort a ses hommes bien en main, il est effectivement le chef. Il pense et il agit. Pierre II, qui veut commander, se conduit comme s'il avait à gagner ses éperons. Raymond VI, pas plus qu'à Castelnaudary, ne sait à temps se décider à combattre. Les comtes de Foix et de Comminges eux-mêmes, malgré leur vaillance habituelle, n'ont pas tenu. Aucun miracle n'était nécessaire pour vaincre. Sauf le nombre Simon avait tous les atouts en main (1).

La journée de Muret par ses résultats est hors de toutes proportions avec la victoire de Bouvines. Celle-ci sauva la France, qui eût peut-être mis des siècles à réparer les conséquences d'une

batailles du Moyen Age n'étaient meurtrières que pour les piétons légèrement armés et pour la cavalerie fuyant en panique. D'autre part, il était élégant pour le vainqueur, protégé du ciel, d'avoir eu peu de pertes. Le cas se produisit à la première croisade.

(1) Le 12 octobre 1884 « la Bilo de Muret e les félibres d'Aquitanio » inauguraient sur le champ de bataille une modeste pyramide, sur laquelle était gravée l'inscription suivante : « Bataillo de Muret — le 12 de septembre — de l'an 1213 — Dins le present terradou — le Rey Pierre II — d'Aragoun — y housquet tuat — en coumbatten countro — Simoun — de Montfort. » Du moment qu'on élevait ce monument, la rédaction de l'*in memoriam* ne pouvait être plus neutre et cette réserve fait honneur à son auteur. Ce monument ne s'imposait pas, mais, puisqu'on a cru devoir l'ériger, il eût été indécent de graver sur une autre face : « Ici, le 12 septembre 1213, Simon de Montfort par sa victoire de Muret libéra le Midi de la menace aragonaise et contribua à la réalisation de l'unité française. »

défaite et à retrouver la voie de l'unité. Cependant Bouvines et Muret (ainsi que la Roche-aux-Moines, qui pour un siècle écarta le péril anglais) sont de même origine et de même essence. Dans les deux cas les vainqueurs sont numériquement inférieurs à leurs adversaires. Ils triomphent néanmoins, parce qu'ils sont la résultante d'une civilisation complète, qui leur a donné le sens de la discipline, la foi en leur cause, dans le roi ou dans le Christ, la cohésion d'un peuple, qui déjà obscurément sent poindre son destin national. C'est la France derrière son roi qui vainquit les Impériaux à Bouvines ; ce sont des Français derrière un baron de l'Ile-de-France qui abattirent Pierre II d'Aragon et rejetèrent définitivement l'Espagne au delà des Pyrénées.

Le comte de Toulouse se trouva entraîné dans la défaite de son allié ; toutefois l'importance de la victoire de Muret est d'ordre national et non local. La mort de Simon obligera la royauté à venir dans le Midi continuer son œuvre : Louis IX pourra annexer le Languedoc et établir la France en Provence, sans que l'Aragon soit à même de réagir. Dans l'effort de libération de la France capétienne Muret est une étape.

CHAPITRE IX

LE TRIOMPHE DE SIMON DE MONTFORT

L'EXPLOITATION DE LA VICTOIRE

(septembre 1213-mars 1215)

La victoire de Muret a été totale. Non pas qu'elle ait détruit complètement les forces de l'adversaire, qui au contraire, sauf en ce qui concerne le concours de l'Aragon, sont à peu près restées intactes, mais elle a frappé de stupeur tout le Languedoc. Les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges renoncent à la lutte. Raymond VI part, vraisemblablement pour la Provence, et ses deux vassaux regagnent leurs comtés. Les habitants de Rabastens en Albigeois, qui à l'arrivée de Pierre II s'étaient débarrassés de la garnison française, s'empressent de rappeler Guy de Montfort qui tenait la terre en fief.

Toulouse, où d'après Guillaume de Puylaurens « il n'y a guère de maison qui ne pleurât quelqu'un », attend avec angoisse le bon plaisir du vainqueur. Simon n'a que quelques lieues à faire pour atteindre la ville et la sommer de se soumettre. Bien qu'il ne dispose que de forces trop faibles pour un siège, s'il se présente, auréolé du prestige de la victoire, les bourgeois oseront-ils résister, ne préfèreront-ils pas entrer en composition? Or Simon s'éloigne. « Par quels prodiges d'activité Simon de Montfort exploite son succès, il court au delà du Rhône... » dit Luchaire, qui ne s'étonne pas que cette activité ait évité Toulouse. Au lieu de se lancer sur les pas des miliciens échappés au massacre de Muret et à la noyade dans la Garonne, Simon avec un renfort amené par l'évêque d'Arras marche sur le Pays de Foix, qu'il ravage de nouveau. Durant cette expédition punitive, qui militairement n'a aucun sens tant que Toulouse est debout, les évêques tentent

d'obtenir la soumission des Toulousains. Les bourgeois, qui, la première émotion passée, se sont vite repris, ergotent sur le nombre des otages à fournir, gagnent du temps et finalement, lorsque les évêques ont accepté le chiffre de soixante, refusent d'exécuter l'accord et d'obtenir ainsi leur réconciliation avec l'Église.

Simon n'entrera dans Toulouse qu'en mai 1215, après avoir attendu plus d'un an et demi, et il n'y entrera qu'avec l'aide de l'héritier de France, entouré des vainqueurs de Bouvines. Pendant ces dix-huit mois, même après avoir en 1214 reçu de France de gros renforts, il ne tentera rien contre cette ville, qui est cependant la clé du Languedoc et qui seule peut lui assurer la possession indiscutée du pays.

Que Simon ait hésité à renouveler la tentative qui lui avait mal réussi en 1211, deux ans plus tôt, c'est là une explication insuffisante, étant donné le tempérament et l'audace de ce conquérant. Plutôt que par une prudence militaire, c'est par une prudence diplomatique qu'il fut retenu. Au lieu de le pousser à l'action, les évêques agissent en leur nom et, bernés par les bourgeois de Toulouse, ne font pas appel à son épée. Pour voir clair en cette affaire, il faut supposer, faute de documents, que l'attaque de Toulouse représentait sur le plan politique un événement d'une telle importance qu'on ne pouvait mettre l'autorité compétente, c'est-à-dire le pape, devant le fait accompli.

Les légats et Simon n'avaient pas perdu le souvenir de l'algarade que leur avait faite Innocent III en janvier 1213. Le pape avait ensuite condamné Pierre II d'Aragon, il ne pouvait cependant que déplorer la mort de ce roi, dont le successeur était un enfant, incapable de poursuivre la lutte contre les Maures (1). Il eût donc été imprudent et peu politique de ne pas attendre et voir quel vent soufflait à Rome. Simon était vicomte de Béziers et de Carcassonne par la grâce du Saint-Siège et il ne serait légalement comte de Toulouse que lorsque le pape l'aurait officiellement substitué à Raymond VI. Or brusquer les choses avec Innocent III, c'était courir le risque d'un désaveu et peut-être d'un anathème.

C'est pourquoi, lorsqu'en octobre Simon revient du Comminges, où il est passé après son raid dans le comté de Foix, il

(1) On ne trouve pas dans la correspondance d'Innocent III de lettres de félicitations adressées aux légats ou à Simon après Muret, mais cette omission peut s'expliquer par les lacunes des registres pontificaux.

part aussitôt pour la Provence, laissant ses barons garder le pays et n'emmenant avec lui que des croisés qui rentrent en France et une grosse escorte de soudoyers. Le but de son voyage était de montrer sa bannière dans le marquisat, où les seigneurs provençaux vassaux de Raymond VI arrêtaient au passage et molestaient les croisés et les pèlerins venant de France.

En traversant le Languedoc oriental pour gagner le Rhône, Simon de Montfort put se rendre compte que, s'il avait vaincu le comte de Toulouse à Muret, la conquête de nombreuses villes du Languedoc oriental restait à faire. Lorsqu'il arriva en vue de Narbonne, les bourgeois lui fermèrent les portes (1), ils refusèrent également de laisser pénétrer les croisés français qui accompagnaient Simon. Montpellier, fief de l'Aragon, agit de même (2). Nîmes, que Simon réclamait à titre de vicomte de Béziers, aurait volontiers imité ses puissantes voisines, mais, devant la colère de Simon, les bourgeois prirent peur et l'accueillirent lui et les siens. Il ne fut bien reçu que par les seigneurs de Bagnols-sur-Cèze.

Les seigneurs provençaux, qui avaient pris les armes, s'empressèrent de se soumettre ; seul Adhémar de Poitiers, comte de Valentinois, tenta de résister. L'intervention d'Eudes III, duc de Bourgogne, le ramena vite à la raison. Le duc donna à Simon une autre preuve d'attachement en lui accordant pour son fils aîné, Amaury, la main de sa nièce Béatrice, alors fille unique d'André-Dauphin, comte de Viennois, et héritière probable du Dauphiné (3). Ce mariage avait été préparé par Arnaud-Amaury, l'archevêque de Narbonne, qui, à titre d'ancien abbé de Cîteaux, jouissait d'un grand crédit personnel auprès d'Eudes III et qui avait accompagné Simon dans son voyage. C'est le dernier service que rendra l'archevêque de Narbonne à son compagnon d'armes : leur brouille est imminente.

(1) Déjà en avril 1212 la présence à Narbonne de Guy de Montfort et de son neveu, Amaury, avait provoqué une émeute sanglante. Les Narbonnais n'admettaient pas les croisés dans leurs murs.

(2) Après Muret les bourgeois de Montpellier s'étaient empressés de se proclamer indépendants du roi d'Aragon et de se donner au roi de France. Philippe Auguste avait aussitôt accepté et donné à la ville des lettres de sauvegarde, sauf pour le cas où le légat enjoindrait au prince Louis, qui va se croiser contre les Albigeois, d'attaquer la ville. Le transfert d'hommage restera lettre morte, car le légat est chargé de veiller sur les intérêts du petit roi Jacques.

(3) André-Dauphin, d'un second mariage, eut un fils, dont la naissance ruina les espérances des Montfort.

Enchanté d'avoir pu établir son fils beaucoup mieux que n'aurait pu l'espérer le sire de Montfort ou même le comte nominatif de Leicester, le futur comte de Toulouse s'attarda en Dauphiné jusqu'à la fin de 1213 et ne rentra en Languedoc que pour recevoir un nouveau légat, le cardinal Pierre de Bénévent, désigné par Innocent III pour agir en son nom dans les affaires du Midi.

Aussitôt après Muret un flot de plaignants avait déferlé du Languedoc sur Rome : Nîmes et Toulouse ont envoyé des ambassadeurs, Bernard de Comminges et Gaston de Béarn se déclarent prêts à se soumettre à l'Église et les Aragonais veulent récupérer leur jeune roi (1).

Par trois bulles adressées à Pierre de Bénévent les 20, 22 et 25 janvier 1214 Innocent III a précisé au cardinal-légat les grandes lignes de sa mission.

Le but principal est de ramener la paix dans le Midi, sans toutefois permettre à l'hérésie de relever la tête. Pour arriver à ce résultat, le légat acceptera la soumission des alliés de Raymond VI, Foix, Comminges et Béarn, et les absoudra, s'ils donnent des gages suffisants. En contre-partie Simon de Montfort sera reconnu dans la possession des terres conquises par lui à titre d'administrateur provisoire, en attendant la décision du concile œcuménique, qui doit se réunir l'année suivante. Enfin le légat placera sous séquestre, sous la main et sous l'autorité de l'Église, les terres non encore conquises sur Raymond VI et celles des vassaux excommuniés : Foix, Comminges et Béarn. Un article spécial règle le sort de Toulouse : « La ville de Toulouse étant ainsi réconciliée demeurera sous la protection du Saint-Siège, sans qu'elle puisse être inquiétée à l'avenir par le comte de Montfort ou les autres catholiques, tant qu'elle persévérera dans la foi et dans la paix ecclésiastique. Que si ses habitants refusent de faire satisfaction et persistent dans leurs erreurs, nous vous ordonnons d'exciter les croisés et les autres fidèles en renouvelant les indulgences, à détruire cette peste, soit parmi eux, soit parmi les autres recéleurs et fauteurs des hérétiques, qui sont encore plus dangereux que les hérétiques même. » Note analogue pour Nîmes, que Simon a annexée, sous prétexte que cette ville relevait de Béziers. Si ce n'est pas reconnu exact, elle devra relever de l'Église.

(1) Que Simon, qui le tenait en otage, « aurait pu bien faire périr pour tirer vengeance de la foi violée », commente froidement Guillaume de Puylaurens.

Il est évident que Pierre de Bénévent est chargé de freiner les conquêtes de Simon de Montfort. Innocent III ne perd pas de vue le but de la croisade : d'abord détruire l'hérésie ; il serait prêt à en prêcher une nouvelle, si c'était nécessaire. Toutefois il ne faut pas que Simon de Montfort gagne à la main, il est bon de lui rappeler qu'il est le lieutenant du Saint-Siège et que seul le pape peut disposer des biens enlevés aux hérétiques ou à leurs fauteurs. Quant à Raymond VI le pape ne prononce pas son nom et il traite de Toulouse comme d'une ville indépendante. Il ne parle pas de la rendre à son seigneur légitime, mais de la mettre sous la protection de l'Église.

Par une lettre du 22 janvier Innocent III prie Simon de Montfort de faire bon accueil au nouveau légat et lui enjoint sous peine de sanctions sévères de libérer le jeune Jacques d'Aragon. Simon eût volontiers conservé ce précieux otage, qu'il faisait élever avec Aimery de Foix. Toutefois les ordres du pape sont formels et d'autre part Sanche, comte de Roussillon, et son fils Nuño, Guillaume de Montcade et autres seigneurs catalans (1), qui n'ont pu arriver à temps pour la bataille de Muret par suite de l'impatience de Pierre II, se sont installés à Narbonne avec la complicité du vicomte et de là ravagent le pays jusqu'à Béziers. Simon fera la sourde oreille pendant quelques semaines.

L'annonce de l'arrivée du légat avec des ordres de paix, la carence de Simon de Montfort, qui semble fuir Toulouse et le comté, réveillent les énergies et redonnent de l'audace aux vaincus de Muret. Le 17 février 1214 Baudouin de Toulouse en tournée de visite de ses châteaux prend gîte pour la nuit au château de Lolmie en Quercy avec Guillaume de Contres, seigneur de Castelsarrasin, et un sergent français, châtelain (2) de Moissac ; les chevaliers, copropriétaires du château, se sont abouchés avec Ratier de Castelnau, l'ancien allié de Simon de Montfort, et des routiers. Au milieu de la nuit ils se saisissent de Baudouin endormi et massacrent ou pendent ceux des hommes de l'escorte qui ne peuvent fuir à temps. Baudouin, emmené à Montcuq, est sommé sous peine de mort de donner ordre à la garnison de se rendre.

(1) Avec Dalmace de Creixell, fuyard de Muret, on y trouve l'évêque de Ségorve Hispan, le chef de l'ambassade qui avait si bien fait les affaires de Pierre II à Rome, les maîtres des Templiers et des Hospitaliers d'Aragon, etc.

(2) C'est-à-dire chef de la garnison du château. Moissac appartenant à l'abbaye ne pouvait être donné en fief.

Il refuse. Les assiégés se rendent néanmoins et, en dépit d'une promesse de vie sauve, sont aussitôt pendus. Les routiers emmènent leur prisonnier à Montauban, où arrive bientôt son frère, Raymond VI, accompagné du comte de Foix et de Bernard de Portella, chevalier catalan resté en Languedoc pour venger son roi. Baudouin est condamné à mort par ce conseil de guerrer comme félon et complice de la mort de Pierre II. Après de longues instances, s'il obtient de se confesser, on lui refuse la communion. Le comte de Foix et Bernard de Portella sollicitent l'honneur de le pendre de leurs mains. Le calme et la sérénité de Baudouin marchant à une mort ignominieuse frappèrent les imaginations catholiques ; en revanche ce fut dans le camp toulousain une explosion de joie, comme le prouve un sirventés de Pierre Cardinal (1).

Cet acte de représailles ne prend d'importance que par la personnalité de la victime ; un fait plus grave survint à Narbonne, dont le vicomte Aimery, jusqu'alors si prudent, s'enhardit fin mars à s'attaquer à Simon de Montfort. La ville comptait beaucoup de Juifs et peu d'hérétiques. La présence des Aragonais et des Catalans, dont nous avons parlé plus haut, explique cette initiative. Simon de Montfort n'a pas besoin de rappeler des troupes de ses garnisons, son beau-père Guillaume III des Barres étant venu à son tour faire sa quarantaine et ayant amené avec lui un contingent de croisés. Simon attaque les Narbonnais, retranchés sur une hauteur, il est repoussé, la sangle de sa selle casse, il va être pris ou tué, mais ses hommes le protègent. Guillaume des Barres, qui commandait la réserve, accourt et le dégage, comme deux mois plus tard il dégagera Philippe Auguste à Bouvines. Remis en selle, Simon, aidé de Guillaume, se rue sur les coalisés et les force à chercher refuge derrière les murailles de la ville.

Simon n'est pas homme à rester sur cet échec et l'occasion est

(1) « J'ai bien raison de me réjouir, d'être joyeux et gai, de dire chansons et lais, et de dérouler un sirventés, car Loyauté a vaincu Fausseté, et il n'y a pas longtemps que j'ai entendu conter qu'un grand traître a perdu son pouvoir et sa force...

« Je prie Dieu de poursuivre les traîtres, de les abaisser, de les abattre comme il a fait pour les Algais, car ils sont pires encore ; car on sait bien qu'un traître est pire qu'un larron. Ainsi qu'on peut faire d'un convers un moine tonsuré, d'un traître on fait un pendu. »

trop belle de s'emparer de cette riche cité, qui a toujours joué son jeu personnel, sollicitant en 1210 le secours des croisés pour se débarrasser de Minerve, puis leur refusant son aide aux moments les plus critiques. Il n'en sera rien, car le légat Pierre de Bénévent, venu en Languedoc pour rétablir l'ordre, s'interpose et contraint les deux parties à une trêve. Simon part pour Moissac, dont les habitants ont rappelé Raymond VI, qui en personne assiège le château. Le comte décampe sans attendre Simon et les bourgeois sollicitent leur pardon. Jean-sans-Terre est venu jusqu'à la Réole pour soulever l'Agenais en faveur de son beau-frère. Simon écrase les gens de la Réole, qui veulent lui disputer le passage de la Garonne et se prépare à assiéger le Mas d'Agenais, lorsqu'un message du légat le mande d'urgence à Narbonne avec ordre d'amener le jeune Jacques d'Aragon. Simon cette fois s'exécute et remet l'enfant au légat.

Narbonne est devenue le siège d'une activité diplomatique intense. Tous ceux qui après Muret avaient envoyé des délégués à Rome viennent en personne apporter leurs plaintes au cardinal légat, solliciter sa protection et offrir leur soumission totale. Et Pierre de Bénévent absout et réconcilie tous ceux qui se présentent. C'est une rage de contrition, une frénésie de pardon.

Les comtes de Foix et de Comminges ouvrent la marche, comme ils l'ont fait si souvent au combat. Le 18 avril 1214 dans le palais archiépiscopal ils jurent sur les saintes reliques de combattre l'hérésie au lieu de favoriser les hérétiques, les *faidits* et les routiers, d'obéir fidèlement au légat, de ne pas secourir Toulouse tant que la ville ne serait pas réconciliée, de faire pénitence pour les excès commis, de remettre au légat, qui les tiendra pour l'Église romaine, les châteaux de Foix et de Salies-du-Salat.

Aimery, vicomte de Narbonne, et les bourgeois de la cité prêtent un serment analogue, s'engageant à marcher avec les diocèses voisins contre les perturbateurs de la paix publique, à n'attaquer aucune des terres occupées par les croisés, terres qui sont possédées *au nom de l'Église romaine et sous son autorité.* Sanche, comte de Roussillon, et son fils Nuño Sanche prennent les mêmes engagements avant de recevoir leur petit roi des mains du légat.

Le 25 avril c'est le tour des Toulousains, au nom desquels sept consuls s'obligent par serment à purger la ville des hérétiques, à ne fournir aucun secours au comte et à son fils contre l'Église romaine, à donner tous les otages requis et à faire prêter le même

serment à tous les bourgeois de la ville âgés de plus de quatorze ans.

Quelques jours plus tard, c'est enfin le tour de Raymond VI. Son abandon entre les mains du légat est si total qu'il est émouvant. « Je vous livre mon corps dans le dessein d'exécuter et observer fidèlement de tout mon pouvoir tous les ordres, quels qu'ils soient, que le seigneur pape et la miséricorde de votre sainteté jugeront à propos de me donner. » Le comte certifie en outre avoir donné tous ses domaines à son fils Raymond, être prêt à se retirer en Angleterre et à remettre à l'Église toutes les terres qu'il possède.

C'est d'une part la soumission de tout le Languedoc à l'Église et d'autre part la réintégration dans la communion des fidèles de tous les excommuniés. D'après Pierre des Vaux-de-Cernay, cet échange de bons procédés n'aurait été, d'un côté comme de l'autre, qu'une comédie. Une véritable armée de croisés, qui était annoncée, aurait été pour les rebelles une incitation pressante à l'obéissance, tandis que « par une pieuse fraude » le légat aurait accepté leur soumission pour laisser les mains libres à Simon dans le Quercy et l'Agenais, chacune des parties comptant bien reprendre sa parole aussitôt le danger écarté. Le témoignage de « l'enfant terrible de la croisade » (Luchaire), témoin oculaire ou renseigné de première main par son oncle, ne doit pas être écarté à la légère. Toutefois ses exclamations enthousiastes : « O pieuse fraude ! O piété frauduleuse du légat ! » ne nous semblent guère confirmées par les faits. L'attitude de Pierre de Bénévent est absolument conforme aux ordres du pape. Pour ramener la paix et rétablir dans le pays la puissance de l'Église et de la papauté, il accepte toutes les soumissions qui se présentent, sans négliger cependant de prendre des gages et des otages. Le moine historien n'admet pas qu'à un moment donné le légat du Saint-Siège ait pu avoir l'air de favoriser les adversaires de la Croisade. Comme plus tard sous la pression des événements et de l'épiscopat Pierre de Bénévent soutiendra à son tour Simon, le narrateur anticipe pour épargner au légat ce qu'il considère comme une défaillance et préfère l'accuser de fraude plutôt que de tiédeur envers les croisés.

Tandis que les comtes de Toulouse se retiraient dans leur ville, Simon de Montfort allait accueillir l'imposant renfort que lui avaient levé en France Guy, évêque de Carcassonne, Jacques de Vitry et Guillaume, archidiacre de Paris, aidés par le cardinal légat

Robert de Courçon, qui avait provisoirement renoncé à la Terre Sainte pour prêcher la Croisade contre les Albigeois, comme s'il avait voulu réparer le tort fait à Simon avant Muret.

Simon, étant allé attendre les croisés à Saint-Thibéry, les mena à Carcassonne, puis les confia à Guy, son frère, et à l'évêque de Carcassonne, avec mission de punir les meurtriers de Baudouin de Toulouse, en particulier Ratier de Castelnau, et de rétablir ensuite son autorité dans le Quercy et le Rouergue. Pendant ce temps, lui-même allait en Dauphiné conclure définitivement le mariage de son fils. Il ramena la fiancée et fit célébrer les noces à Carcassonne. Cela fait, il rejoignit l'armée et méthodiquement poursuivit la destruction des châteaux de ceux qui l'avaient abandonné après lui avoir juré fidélité. Tel fut le sort de Morlhon, où Robert de Courçon venu en inspection fit brûler sept vaudois (1), de Castelnau-de-Montratier, de Mondenard et de Montpezat d'Agenais. Marmande, où Jean sans Terre avait mis une garnison commandée par son chambrier Geoffroy de Neville, fut démantelée.

Enfin Simon mit le siège devant Casseneuil, où était enfermé Hugues de Revignan, frère de l'évêque d'Agen et transfuge du parti français. La place au confluent de la Saoune, de la Lède et du Lot était forte avec des fossés de vingt-cinq mètres de large et de quinze mètres de profondeur. Simon ne put l'investir qu'après l'arrivée d'un nouveau renfort. Jean sans Terre, qui avait promis son aide à la garnison, s'approcha, puis se retira sans combattre. Le siège dura du 28 juin au 18 août. Simon fit construire une gigantesque tour roulante et combler les fossés pied à pied, tandis que les assiégés mettaient tout en œuvre pour incendier la machine. Lorsque les défenses extérieures furent enlevées, les croisés s'apprêtèrent à donner l'assaut au château ; mais les routiers, prétextant une sortie, s'enfuirent pendant la nuit. Le lendemain Simon entra dans la place sans résistance et la fit démanteler.

Pendant ce siège Robert de Courçon par une charte datée de juillet confirma Simon de Montfort dans la possession de tous les pays qui étaient conquis, à savoir : l'Albigeois, l'Agenais, le Rouergue et le Quercy (2).

(1) C'est la première fois que des vaudois sont spécialement désignés parmi les martyrs de l'hérésie.

(2) Le légat n'excédait pas ses pouvoirs. Il était légat en France et ces pays

Non content d'avoir défié le roi d'Angleterre à Marmande, Simon de Montfort s'avance en Périgord. Il s'empare en particulier du château de Montfort, où sévissait un chevalier-brigand, Bernard de Cazenac. Les croisés trouvèrent dans l'abbaye de Sarlat cent cinquante personnes, hommes et femmes, qui s'y étaient réfugiées et auxquelles Bernard avait fait couper les pieds et les mains ou arracher les yeux. Cette expédition de police, au cours de laquelle furent rasés également Beynac et Castelnaud, était indispensable, car les barons du Périgord, ne se sentant plus tenus ni par le roi de France ni par le roi d'Angleterre, profitaient de leur indépendance pour mettre le pays en coupe réglée.

L'automne fut occupé à assurer la soumission et le nettoyage du Rouergue. Simon intervient à Figeac au nom du roi de France et occupe Capdenac, qui est un nid d'hérétiques et de routiers. Le comte de Rodez, contraint et forcé, se reconnaît son homme-lige, après avoir prétexté qu'une partie de sa terre appartenait au roi d'Angleterre. Le dernier acte de Simon est de soumettre le château de Sévérac, aux confins du Rouergue et du Gévaudan. Il en confie la garde à Pierre Bermond de Sauve, le gendre de Raymond VI.

Toute la partie nord du comté de Toulouse était définitivement soumise. Les seigneurs qui ne s'étaient pas ralliés volontairement avaient été dépossédés et leurs châteaux rasés ou donnés en fief à des Français. Cette prise de possession à la fois méthodique et totale semblait en contradiction avec les accords de Narbonne, ce n'était qu'une apparence. Simon avait déjà antérieurement conquis le Rouergue, le Quercy et l'Agenais, il n'y était revenu que pour faire la police dans des domaines qu'il possédait par droit de conquête. Le concile de Lavaur, approuvé par le pape, lui avait confirmé sa mission de combattre l'hérésie et les fauteurs des hérétiques. Avec l'aide de Dieu il avait vaincu à Muret et continuait l'œuvre commencée. D'ailleurs la présence du cardinal légat Robert de Courçon ne suffisait-elle pas à témoigner qu'il se battait pour la Sainte Église et que, s'il tirait profit de ses victoires, ce n'était qu'indirectement à titre de lieutenant de la papauté?

Il est vain de vouloir chez Simon de Montfort faire la part du zèle pieux et de l'ambition personnelle, distinguer le croisé et

pouvaient être considérés comme faisant partie du royaume de France, bien qu'ils fussent de la suzeraineté du comte de Toulouse.

le conquérant. Pour Simon et ses partisans le but était unique : chasser les hérétiques du Languedoc, et par la seule méthode possible : s'emparer du pays. Si la foi de Simon n'avait été aussi profonde et sa piété aussi sincère, si à Zara il n'avait fait preuve de désintéressement, on serait justifié à dire qu'il s'est servi de la Croisade pour se tailler un fief magnifique. C'est au contraire en servant la Croisade qu'il a satisfait l'ambition de tout baron de son époque et tenté d'établir sa maison en Languedoc. Il n'avait d'ailleurs qu'à se laisser conduire. Pour tant qu'il désirât supplanter le comte de Toulouse, l'épiscopat du Midi pour des raisons à la fois spirituelles et temporelles y tenait plus que lui. Il allait en avoir la preuve.

Guy, évêque de Carcassonne, et Guillaume, archidiacre de Paris, avaient, comme nous l'avons vu, converti Robert de Courçon à la Croisade contre les Albigeois. Ses deux voyages en Languedoc aux sièges de Morlhon et de Casseneuil, le fait que le premier mouvement des bourgeois de Cahors ait été de fermer leurs portes à un cardinal légat, ce dont il avait dû les punir par une amende de 1 500 marcs d'argent au profit de la Croisade et l'obligation de se faire pardonner à Rome, avaient transformé Robert de Courçon en un chaud partisan de Simon de Montfort. Avec une ardeur de néophyte il se lança dans la bagarre (1).

De Reims, où l'avaient rappelé les affaires de sa légation en France, le légat convoqua le 7 décembre un concile, qui devait se réunir à Montpellier au début de 1215. Le concile s'ouvrit le 8 janvier, sous la présidence de Pierre de Bénévent, rentré à point nommé d'Aragon et à qui cet honneur revenait de droit, puisqu'on devait traiter d'affaires de sa légation. Il s'agissait d'un concile fort important pour un concile local. On y voyait cinq archevêques (Narbonne, Auch, Embrun, Arles, Aix), vingt-huit évêques et de nombreux abbés, sans compter les clercs et les barons.

(1) Luchaire semble songer, dans une allusion rapide, à un accord suspect Il est difficile de se représenter Simon de Montfort achetant un légat et surtout deux, puisque Robert de Courçon ne fut pas désavoué par Pierre de Bénévent. L'action de l'épiscopat et la découverte personnelle d'hérétiques expliquent suffisamment la conduite du premier. L'origine de cette suspicion pourrait se trouver dans le caractère douteux de Robert de Courçon. Au concile de Latran, les évêques français formulèrent une plainte collective contre sa rapacité, ses exactions et son autoritarisme. Innocent III leur demandera de se désister pour l'amour de lui.

Simon de Montfort était venu également à Montpellier pour surveiller ses intérêts. Les bourgeois lui ayant refusé l'entrée de la ville, il dut s'installer dans le château du Terral, qui appartenait à l'évêque de Maguelonne ; chaque jour il venait conférer avec le légat et les évêques dans la maison des Templiers hors les murs. Un jour le légat l'ayant ramené avec lui dans la ville, les bourgeois s'ameutèrent, de sorte que Simon et son escorte durent s'échapper par une autre porte.

Le concile, observé de loin par Simon de Montfort, déblaya d'abord les affaires ecclésiastiques. Il publia trente canons, concernant en particulier la réforme de la discipline, l'abus des péages, l'obligation de dénoncer les hérétiques et leurs fauteurs. Ensuite on passa à la question politique. Après avoir dans un discours exposé la situation, Pierre de Bénévent demanda aux prélats de lui désigner « celui à qui il convient, pour l'honneur de Dieu et de l'Église, pour la paix du pays et pour le purger entièrement de l'hérésie, de donner la ville de Toulouse que le comte Raymond a possédée et tous les autres domaines que l'armée des croisés a conquis ». Après avoir consulté les abbés et les gens de leurs diocèses respectifs, les prélats répondirent individuellement par écrit et unanimement désignèrent Simon de Montfort. Pierre des Vaux-de-Cernay se récrie d'admiration devant cette unanimité, surtout quand on sait, dit-il, le mal qu'on peut avoir à se mettre d'accord pour élire un évêque ou un abbé.

Aussitôt le concile sollicita Pierre de Bénévent d'investir Simon de la ville de Toulouse et des domaines conquis. Le cardinal légat répliqua que sa mission était de consulter le concile pour renseigner Rome et que la décision définitive appartenait au pape. Déçus par la fermeté du légat, les plus chauds partisans de Simon décidèrent le concile à envoyer à Rome l'archevêque d'Embrun avec une délégation prier Innocent III de reconnaître Simon de Montfort pour « seigneur et chef unique du pays » *(dominus et monarcha)* (1).

(1) M. Pascal Guébin a bien voulu nous confier le texte d'une communication faite par lui en 1931 à la Société d'histoire du droit sur le sens exact du mot *monarcha*. Pour l'avoir traduit par monarque ou roi, de nombreux historiens en ont déduit que Simon de Montfort, soutenu par le concile, avait eu des visées monarchiques sur le Midi. Le savant éditeur de l'*Hystoria Albigensis* démontre lumineusement que *monarcha* conformément à son étymologie signifie à cette époque chef unique. Le concile n'a jamais songé à créer un roi de la France du

L'action de Pierre de Bénévent reste en tout cas très nette et conforme à la ligne de conduite qu'Innocent III lui a tracée. Il n'est plus possible de revenir en arrière et de reprendre à Simon de Montfort les terres conquises par lui ; pour celles qui restent à conquérir, le légat les met sous la sauvegarde de l'Église romaine, avec peut-être l'arrière-pensée que Simon pour sa part deviendra le vassal du Saint-Siège. Pierre de Bénévent selon les ordres reçus « voulait mettre fin au labeur guerrier », comme dit Guillaume de Puylaurens. Pour atteindre ce but, il concevait un Languedoc, tenu en partie par Simon, en partie par l'Église. En revanche les évêques du pays n'ont confiance que dans la poigne de Simon de Montfort et persisteront à réclamer un chef.

Le cardinal légat commença par Toulouse ; en mars, il chargea l'évêque Foulques de prendre possession du château comtal, le Château Narbonnais. Raymond VI et sa famille se retirèrent chez un riche bourgeois, David de Roaix. La cité remit douze consuls en otages à l'évêque, qui les envoya à Arles. Ensuite le légat fit prendre possession du château de Foix et le donna en garde à l'abbé de Saint-Thibéry (1).

Pendant cette occupation pacifique du pays par l'Église, Simon de Montfort rongeait son frein. Il s'était battu sans trêve depuis plus de cinq ans, avait vaincu un roi et une coalition et n'était toujours officiellement que vicomte de Carcassonne et de Béziers. Au lieu de le substituer au comte de Toulouse, le pape installait l'Église dans les dernières forteresses de l'ennemi. Une première compensation lui fut apportée par l'archevêque d'Arles, qui le 30 janvier lui donna en fief la ville de Beaucaire et la terre d'Argence moyennant quatorze cents marcs d'argent pour le droit d'acapte ou de mutation, un cens annuel de cent marcs et un denier par livre sur la monnaie qu'il ferait frapper. C'était un magnifique

Midi ; il se rendait compte, en revanche, que l'unification du pays sous une autorité solide était la condition préalable au rétablissement de la paix et à la ruine de l'hérésie. Le chef unique, capable de se faire respecter des seigneurs et des villes, ne pouvait être que Simon de Montfort ; celui-ci, commissaire de Philippe Auguste à Figeac, ne pouvait penser à se libérer de la suzeraineté du roi de France et à fonder une dynastie indépendante. La communication de M. Pascal Guébin a été analysée dans la *Revue historique de droit français et étranger*, 1931.

(1) Aucune résistance ne se manifesta. La prise de possession par l'Église met provisoirement Toulouse et Foix à l'abri des entreprises de Simon de Montfort et des Français.

cadeau, qui mettait Simon sur le Rhône, mais qui ne pouvait étouffer son impatience d'entrer à Toulouse.

LE PÈLERINAGE DU PRINCE LOUIS

(avril-octobre 1215.)

Le secours lui vint d'un côté somme toute assez imprévu. Ce fut le roi de France, ou plutôt son fils Louis, qui par sa seule présence imposa Simon de Montfort à la fois aux Toulousains et au légat. La victoire de Bouvines avait libéré Philippe Auguste, qui reprenait son idée de voir par lui-même ou par son fils ce qui se passait en Languedoc. Les deux vaincus de Bouvines et de la Roche-aux-Moines, Otton de Brunswick et Jean-sans-Terre, étaient l'un et l'autre excommuniés. Le pape devait des égards à la royauté française. Toutefois, lorsque l'assurance parvint en Languedoc que Philippe Auguste avait autorisé son fils à remplir son vœu, qui remontait à deux ans, le cardinal légat Pierre de Bénévent se montra fort agité, et il y avait de quoi.

Ce roi de France, que le pape avait vainement prié et supplié de prendre la tête de la croisade contre les Albigeois, se décidait à paraître en Languedoc au moment précis où grâce à Simon de Montfort et à ses croisés la papauté avait enfin triomphé de l'hérésie et recueillait le fruit de ses efforts. Le légat l'envoya dire en termes précis au prince Louis. D'après Pierre des Vaux-de-Cernay il lui remontra qu'il ne devait faire aucune entreprise contre ce qui avait été réglé, « que ce prince ne devait ni ne pouvait y donner aucune atteinte, attendu qu'il ne venait qu'en qualité de croisé ou de pèlerin et que le pays avait été conquis par le pape avec le secours des croisés, sur le refus qu'avait fait le roi Philippe Auguste après plusieurs exhortations de le purger de l'hérésie dont il était infecté ». Le légat fut vite rassuré. Louis, prince « doux et débonnaire », lui promit d'obéir en tout point à ses conseils et à sa volonté.

Nous ne savons rien de la réaction de Simon de Montfort, quelle qu'elle fût. A noter toutefois que le prince Louis arrivait accompagné de l'évêque de Carcassonne, Guy des Vaux-de-Cernay, que ce prélat avait été envoyé en mission par Simon dans la

France du Nord et que Simon connaissait Louis depuis son enfance. Le prince était arrivé à Lyon le 19 avril, entouré de la fleur de la chevalerie française, en particulier des comtes de Saint-Pol, de Ponthieu, de Sées et Alençon, du vicomte de Melun, de Guichard de Beaujeu et de Mathieu de Montmorency. Simon alla saluer le prince à Vienne. Pierre des Vaux-de-Cernay écrit : « Quelle fut leur allégresse mutuelle en se revoyant, c'est ce qu'il n'est pas facile d'exprimer. » Cette joie que Luchaire prend pour un masque était naturelle. Le prince Louis avait alors vingt-huit ans. Simon l'avait connu tout enfant et lui-même comptait dans l'armée croisée de nombreux amis, à commencer par son beau-frère Montmorency ; enfin, si les nouveaux venus étaient les vainqueurs de Bouvines, Simon avait le prestige de sa victoire miraculeuse de Muret. On était entre « pays », de même langue et de même sang, entre chevaliers qui avaient vaincu, les uns les ennemis du royaume, et l'autre ceux du Christ. La cordialité et la bonne humeur devaient régner à Vienne.

En outre prêter à Simon de Montfort des idées dynastiques est une légende. Il comptait bien léguer le Languedoc à son fils, mais l'idée de ceindre une couronne et d'être indépendant ne pouvait guère lui venir, même après Muret. Pris, comme l'avaient été les Raymond, entre l'Aragonais au sud, le Plantagenêt à l'ouest, le Capétien au nord et la papauté brochant sur le tout, Simon était dans l'obligation de s'assurer une protection et son protecteur naturel était le roi de France. Simon eût-il éprouvé quelque appréhension en apprenant le voyage du prince Louis, que la nervosité du légat lui eût été un baume. Simon était un féodal. Après la conquête des biens des Trencavel, l'investiture pontificale ne lui avait pas suffi et il avait insisté pour rendre son hommage au roi d'Aragon. Enfin par ses relations personnelles, par Montmorency, par sa mère, Amicie de Leicester, qui en son absence administrait ses seigneuries de l'Ile-de-France, par son beau-père, Guillaume des Barres, *persona grata* auprès de Philippe Auguste, il devait savoir qu'à Paris, comme la suite le prouvera, le terrain était bien préparé en sa faveur.

Le prince Louis arrivait avec une force imposante et surtout avec le prestige victorieux de la couronne de France. Il n'eut pas une fois à tirer l'épée et cependant trancha des difficultés, rendit des sentences et les fit exécuter. L'autorité royale n'était déjà plus un vain mot dans le Midi, les croisés lui avaient ouvert la voie.

Dès son arrivée à Vienne, Louis servit d'arbitre dans la querelle qui venait d'éclater ou plutôt de se ranimer entre Simon de Montfort et l'archevêque de Narbonne. Le titre de duc de Narbonne était une fois de plus en cause (1) et, en outre, Simon, n'ayant pas oublié la trahison des Narbonnais à son égard, voulait faire démanteler la ville. Arnaud-Amaury réagit avec son énergie habituelle, les consuls de Narbonne vinrent à Béziers solliciter le prince, mais se heurtèrent à des positions bien assises. Le prince Louis, en tant que fils de France et protecteur de Simon de Montfort, ne pouvait admettre les prétentions d'indépendance de l'archevêque et des consuls. S'il interdit à Simon toute action contre les bourgeois, Louis ordonna la démolition des murailles, commit deux chevaliers pour assurer l'exécution de ses ordres et garda en otages les envoyés de la cité jusqu'à ce que l'opération fût terminée. Le vicomte Aimery et les bourgeois durent suivre le prince de Béziers à Carcassonne, prêter serment à Montfort en sa présence et payer une indemnité.

Une décision analogue fut prise contre Toulouse, avec l'ordre de démolir ses murailles et de se préparer à recevoir le prince et sa suite. Ces mesures semblaient en opposition avec la promesse faites par Louis de ne pas se mêler des affaires réglées par le légat. Toulouse et Narbonne étaient sous la protection de l'Église. Cependant le légat, non seulement ne protesta pas, mais encore sanctionna de son autorité les mesures prises.

C'est qu'un fait nouveau était intervenu. En arrivant à Saint-Gilles, le prince avait trouvé, l'attendant, l'archevêque d'Embrun et les envoyés du concile de Montpellier, retour de Rome. Ils rapportaient trois bulles d'Innocent III, adressées respectivement au légat, aux évêques et à Simon de Montfort. Ces lettres donnaient une demi-satisfaction aux demandes du concile. Jusqu'à décision à intervenir du concile œcuménique, convoqué pour le 1er novembre de la même année, Simon de Montfort était commis

(1) Dès qu'il avait en 1212 pris possession de son siège archiépiscopal, Arnaud-Amaury avait, à la grande colère de Simon de Montfort, arboré la bannière de duc de Narbonne. Le titre était tout platonique, mais Simon n'admettait pas cet empiétement sur ses droits à venir. On a fait un drame de cette querelle, si normale à cette époque entre seigneurs spirituels et temporels. Elle n'était pas sérieuse, puisque l'archevêque fut l'agent du mariage d'Amaury. Ce qui sépara les deux chefs de la Croisade, ce fut la question beaucoup plus grave de la suzeraineté effective sur la ville, dont Simon ne voulait et ne pouvait tolérer l'indépendance.

à la garde de tous les domaines du comte de Toulouse, ceux que les croisés avaient conquis et ceux que le légat avait reçus en gage au nom de l'Église. Simon aurait dans ces domaines la juridiction et percevrait les revenus. Ce n'était pas l'investiture pleine et entière, mais c'était un grand pas accompli. C'était aussi un démenti à la politique de Pierre de Bénévent. D'où provenait ce revirement d'Innocent III, dont le légat n'avait fait que suivre les instructions, lorsqu'il avait, aux lieu et place de Simon de Montfort, établi l'autorité du pape à Narbonne, à Toulouse, à Foix et à Salies-du-Salat?

Les trois bulles du pape sont datées du 2 avril, c'est-à-dire du moment où le prince Louis quittait Paris pour le Languedoc (1). Innocent III, prévenu de ce projet et des dispositions de la cour de France envers Simon, préféra-t-il prendre les devants et ne pas attendre une pression de la France ou encore entre deux dangers voulut-il choisir le moindre? Montfort resterait le commis du Saint-Siège, tandis que la mainmise de la France sur le Midi serait sans appel. Au cours de la bulle adressée à Simon de Montfort Innocent III l'exhorte à ne pas refuser cette charge. Tous les historiens, de dom Vaissète à Luchaire, ont ironisé sur cette prière, bien inutile, prétendent-ils, étant donné que la décision du pape donnait satisfaction à l'ambitieux Français. En réalité Simon pouvait ne se montrer qu'à moitié satisfait : les domaines saisis par l'Église ne lui étaient confiés qu'en garde et il fallait éviter, en faisant appel à son dévouement, que lui-même ne se fît attribuer ces terres d'une façon définitive par le roi, suzerain légitime, bien que nominal.

Une réunion eut lieu à Carcassonne, où le légat donna solennellement lecture des lettres du pape : ainsi chargé officiellement de l'administration du pays, Simon ne perdit pas de temps pour agir.

Il envoya son frère Guy à Toulouse avec une escorte pour prendre possession de la ville et recevoir le serment de fidélité des bourgeois. Raymond VI n'avait pas attendu l'arrivée des Français. A l'annonce de cette nouvelle humiliation, il était parti avec son fils pour l'Angleterre, où son beau-frère Jean-sans-Terre

(1) La bulle adressée à Simon est toute paternelle. Le pape couvre d'éloges « le vrai et indomptable soldat du Christ, l'invincible défenseur de la foi ». Simon avait dû manifester son mécontentement et sa lassitude d'être si souvent abandonné à ses propres forces.

lui offrait aide et protection (1). Ce malheureux prince n'avait pas mieux réussi avec sa soumission de Narbonne qu'avec celle de Saint-Gilles. Son seul espoir restait le concile général, où il comptait défendre sa cause à la face de toute la chrétienté.

Tandis que Louis va de Carcassonne à Fanjeaux où il séjournera quelques jours, Simon et le légat poussent jusqu'à Pamiers. Raymond-Roger accourt pour les saluer et prendre les ordres. Simon refuse de le voir et substitue ses hommes à ceux de l'abbé de Saint-Thibéry dans la garde du château de Foix. Ensuite le prince, le légat et Montfort gagnent Toulouse. D'après la *Chanson*, un conseil fut réuni pour délibérer de la manière dont on traiterait la ville et les habitants. L'évêque Foulques, soutenu par le prince Louis, aurait exigé que, pour punir les Toulousains du mal fait par eux aux croisés, on mît le feu aux quatre coins de la ville et Simon de Montfort s'y serait heureusement opposé. Cette attaque personnelle du continuateur de la *Chanson* (2) contre Foulques apparaît toute gratuite. Quel intérêt aurait eu l'évêque à brûler la ville, où il rentrait en vainqueur et d'où venait de partir pour l'exil son ennemi et celui de la foi? Simon de Montfort fit occuper solidement le Château Narbonnais et pousser la destruction des murs, puis il imposa à la ville une contribution de 3 000 marcs d'argent.

La quarantaine du prince Louis se termina à Toulouse. En vrai pèlerin il pria son ami Simon de Montfort de lui obtenir une des reliques de saint Vincent qui étaient révérées au monastère de Castres. Simon fit comprendre à l'abbé et aux religieux de Castres quel était leur devoir et « en considération de l'utilité et de l'avancement qu'il avait procuré dans l'affaire de Jésus-Christ », le prince Louis emporta une partie de la mâchoire du saint qu'il offrit à son retour à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (3). L'autre partie de la relique fut envoyée en cadeau par Simon de Montfort à l'église de Laon.

Le prince Louis quitta le Languedoc au début du mois de juin. De retour à Paris il « conte à son père comme Simon de Montfort a su se pousser et s'enrichir. Le roi ne répond mot et ne dit rien ».

(1) Les secours en espèces fournis par Jean-sans-Terre au comte de Toulouse se retrouvent dans la comptabilité royale.

(2) Nous rappelons que, à partir de Muret, la *Chanson* devient passionnément antifrançaise et perd en objectivité ce qu'elle gagne en valeur littéraire.

(3) Qui était à cette époque sous le vocable de saint Vincent.

Cette remarque de la *Chanson* grosse de sous-entendus est développée par l'*Anonyme*, qui décrit abondamment l'indignation du roi et de la cour contre les Montfort et leur conduite envers Raymond VI. En réalité Philippe Auguste ne peut qu'être enchanté de voir un de ses vassaux directs substitué au comte de Toulouse, à qui sa vassalité toute nominale ne pesait guère. Tout au plus aurait-il préféré une conquête plus morcelée, avec plusieurs vassaux se partageant les domaines des Raymond, chacun d'eux relevant directement de la couronne. La francisation du Languedoc ne pouvait avoir d'agent plus sûr que le sire de Montfort et le roi pressentait que son vassal en travaillant pour soi travaillait aussi pour la couronne. Il ne pouvait prévoir que la mort de Simon ferait si vite tomber sa conquête dans le domaine royal.

Simon accompagna le prince Louis jusqu'à Montauban, où ils se séparèrent. Il y reçut l'hommage du comte d'Armagnac et de Fézensac. De retour à Carcassonne il reconduisit jusqu'à Saint-Antoine (Isère) Pierre de Bénévent, qui rentrait à Rome. En route il accepta la moitié des revenus d'un château dans le pays de Largentière, château que l'évêque de Viviers avait fait saisir par suite de la condamnation de Raymond VI. Simon dut penser que, une fois sa situation bien assise, l'évêque aurait à rendre la deuxième moitié au comte de Toulouse.

Revenu à Béziers après un crochet sur Beaucaire, il se consacra d'août à octobre à l'administration de ses domaines. Une sentence fut rendue par maître Thédise, évêque d'Agde, assisté d'un ecclésiastique et deux nobles du pays, entre l'abbaye de Lagrasse, d'une part, Simon de Montfort, Alain de Roucy, seigneur de Termes, et le maréchal Guy de Lévis, d'autre part. L'abbaye réclamait en vain aux barons français les terres qui lui avaient été enlevées par les seigneurs locaux, auxquels les Français s'étaient substitués. La sentence favorisa l'abbé et, comme Alain de Roucy et Guy de Lévis s'étaient mal conduits envers lui, une partie de la part qui leur était attribuée leur fut enlevée et donnée à Simon.

Un autre arbitrage fut rendu ultérieurement entre la même abbaye et Rainier de Chaudron, devenu seigneur de Puivert, qui dut rendre les métairies prises par les *faidits* et qu'il comptait garder.

Les féodaux, quels qu'ils fussent, étaient tous et partout tentés par les biens d'Église, les biens de mainmorte. La richesse territoriale du clergé, devenue considérable, excitait la convoitise

des barons souvent besogneux. Toutefois, comme on vient de le voir, s'il s'élevait des conflits entre les abbayes et les croisés, il ne s'agissait ni de spoliation ni de pillage, et ces interprétations opposées des droits de chacun se réglaient à l'amiable.

Une autre affaire fut moins aisément terminée, c'est celle du duché de Narbonne. Simon et Arnaud-Amaury ayant l'un et l'autre fait appel à Rome, Innocent III donna raison à l'archevêque et dans une bulle du 2 juillet 1215 il exhorte sur un ton plutôt paternel Simon « à ne pas causer de préjudice ni de chagrin à ce prélat qui vous a comblé d'honneurs, à ne pas abaisser celui qui a travaillé de toutes ses forces à votre élévation et à lui faire une entière satisfaction, afin que, lorsqu'il viendra au concile général, il n'ait pas de justes sujets de se plaindre de vous ».

Enfin Simon se rendit à Toulouse pour constater sur place que ses ordres s'exécutaient et que les murailles étaient en grande partie abattues.

Simon avait atteint son but. Tout le Languedoc était soumis, Toulouse et Montauban étaient à lui, il tenait même garnison dans le château de Foix. Il établira des sénéchaux à Toulouse (Gervais de Chamigny), à Carcassonne (Philippe Goloin), en Agenais (Philippe de Landreville), dans le Rouergue et à Beaucaire. Au-dessous d'eux des viguiers et des bailes assureront l'exercice de la justice et la rentrée des droits féodaux. S'il ne détenait le comté de Toulouse que par délégation provisoire du Saint-Siège et jusqu'à décision du concile, ayant l'appui du roi de France, il pouvait se sentir rassuré sur l'avenir. Le fait accompli lui donnait une grande sécurité ; l'épiscopat, qui avait tout à redouter du retour de Raymond VI, le soutiendrait au concile, ainsi que les deux cardinaux légats, Robert de Courçon et Pierre de Bénévent, devenus ses amis et ses protecteurs.

LE CONCILE DE LATRAN (novembre 1215.)

Ce concile général, célèbre dans les annales de la chrétienté, devait être pour Innocent III le couronnement de son œuvre. Le pape le voulait réellement œcuménique. « Qu'il ne reste, prescrivit-il, qu'un ou deux évêques par province. » Les convocations

avaient été lancées plus de deux ans et demi à l'avance le 19 avril 1213 pour le 1er novembre 1215. Les efforts du pape furent récompensés. Le 11 novembre, à la séance inaugurale on compte dans la basilique Saint-Jean-de-Latran 2 patriarches, ceux de Constantinople et de Jérusalem, 71 métropolites, 410 évêques, 800 abbés et prieurs, plus les délégués des rois, des princes et même de certaines grandes cités. Toute la chrétienté est représentée, la France, l'Italie et les Iles Britanniques ont fourni le plus gros contingent ; seuls les Grecs se sont abstenus.

Les buts du concile, tels que les définit Innocent III, sont au nombre de deux : la reconquête des Lieux saints et la réforme de l'Église. Afin d'atteindre le premier, une croisade est décidée pour l'année suivante, mais ce projet restera lettre morte et Innocent III mourra le 16 juillet 1216 sans avoir vu se réaliser la principale ambition de sa vie.

La réforme de l'Église est d'autant plus indispensable, dit le pape, que l'hérésie se fait plus menaçante. « Des bêtes malfaisantes et variées ravagent la vigne du Seigneur... gagnés par l'infection, les ceps ne produisent plus, au lieu de raisin, qu'un fruit dégénéré... » Le concile devra donc éliminer l'hérésie et fortifier la foi, mais il devra aussi réformer les mœurs, extirper les vices, planter les vertus, corriger les excès. Il lui faudra aussi apaiser les discordes, établir la paix, réprimer la tyrannie et faire prévaloir partout la liberté.

Cet immense programme prévoyait l'unité spirituelle de la chrétienté, la paix universelle sous la sauvegarde de l'Église et la libération du spirituel à l'égard du temporel. Il était à la taille du grand pontife.

Les canons les plus importants promulgués par ce concile, ceux qui lui donneront une place éminente dans l'histoire, furent consacrés à une définition de la foi, à un exposé de la doctrine catholique, sorte de pierre de touche de l'orthodoxie, puis à la condamnation de l'hérésie et aux moyens de la combattre et de l'extirper. Les hérétiques visés par ces canons sont les cathares et les vaudois, la condamnation de Joachim de Flore s'appliquant plus aux théories qu'aux personnes. Les Albigeois ne sont pas seuls en cause ; les cathares des Balkans et de l'empire grec, les vaudois des Alpes et d'Italie sont également déclarés anathèmes.

Toutefois dans ces canons le concile semble s'être inspiré de l'affaire albigeoise et avoir voulu en tirer la leçon. Les hérétiques

impénitents seront condamnés et livrés au bras séculier, leurs biens seront saisis ; ceux qui ne sont que suspects seront traités de même, s'ils tardent plus d'un an à se purger canoniquement. Ces prescriptions ne sont pas nouvelles, mais le concile approuve ensuite les règles à imposer aux puissances séculières, qui sont astreintes à poursuivre de tout leur pouvoir les hérétiques dénoncés. Les chefs d'État ou de seigneurie devront s'y obliger par serment et ceux qui négligeront l'exécution de ce devoir seront excommuniés par les évêques. S'ils restent un an sans obéir, ils seront dénoncés au pape, afin que le souverain pontife déclare leurs vassaux déliés du serment de fidélité et expose leurs terres au premier catholique qui voudra s'en saisir, lequel les possédera sans contradiction, après avoir purgé le pays d'hérétiques, sauf le droit du seigneur principal. Enfin ceux qui se croiseront contre les hérétiques gagneront les mêmes indulgences que les croisés de Terre Sainte.

Innocent III aurait voulu faire entériner par le concile la Croisade contre les Albigeois qu'il ne se serait pas exprimé autrement. Les canons du concile sont destinés à établir une procédure pour la lutte contre l'hérésie en général et non spécialement dans le Midi de la France. Il n'en reste pas moins que le concile œcuménique approuvait en fait la méthode employée par le pape contre le comte de Toulouse et par suite l'action de Simon de Montfort. Avant même que le débat fût ouvert entre les partisans et les adversaires de Simon, le concile fournissait des arguments aux défenseurs de la Croisade.

Depuis longtemps le pape avait réservé au concile œcuménique la décision définitive dans l'affaire d'Albigeois. C'était pour Raymond VI le dernier espoir, le suprême appel. Il vint à Rome assez à l'avance pour pouvoir prendre contact avec ses partisans, et « graisser les paumes » dans les bureaux de l'administration romaine, ce qui, disait-on, était utile, sinon nécessaire. Il était accompagné des comtes de Foix et de Comminges et d'une suite de chevaliers provençaux et languedociens : Arnaud de Villemur, Pierre-Raymond de Rabastens, Guillaume Porcelet, Arnaud de Comminges, Raymond de Roquefeuil. Son fils, le futur Raymond VII, alors âgé de dix-huit ans, arriva ensuite d'Angleterre, ayant voyagé sous un déguisement à bord d'un vaisseau marchand.

De son côté, Simon n'avait pas jugé prudent d'abandonner

le Languedoc pendant le temps nécessaire à un si long voyage et peut-être était-il sans inquiétude réelle sur la décision du concile. Il se fit remplacer par son frère Guy avec une suite de quelques chevaliers. En fait, pour défendre ses intérêts, Simon comptait surtout sur les évêques méridionaux présents au concile (1), en particulier Robert du Puy, Foulques de Toulouse, Thédise d'Agde et Garsie d'Auch, sans compter les deux cardinaux légats, Robert de Courçon et Pierre de Bénévent, bien convaincus tous deux après leur séjour en Languedoc que la solution Montfort était la seule capable d'extirper l'hérésie de ce pays.

En revanche Simon devait voir se dresser devant lui avec toute la violence de son tempérament son ancien protecteur, Arnaud-Amaury, archevêque de Narbonne. Innocent III avait charitablement mis en garde Simon contre cette éventualité ; Simon n'avait pas voulu céder et l'ancien abbé de Cîteaux allait tenter de lui faire expier ses prétentions au duché de Narbonne.

Arnaud-Amaury ne fut pas le seul adversaire de Simon ni le seul partisan du comte de Toulouse. Celui-ci avait été recommandé au pape par Jean-sans-Terre, devenu fidèle vassal de la papauté, et l'abbé de Beaulieu (près de Southampton) parla par ordre en sa faveur. Le plus ardent défenseur de Raymond VI fut l'archidiacre de Lyon, qui semblait n'avoir rien à voir dans cette affaire et dont l'intervention s'explique par le double fait qu'il fut ultérieurement excommunié et déposé pour hérésie et que l'Église de Lyon tentait vainement de faire reconnaître sa primatie par l'archevêque de Sens et le roi de France.

L'opposition à Simon de Montfort fut très active. Pierre des Vaux-de-Cernay le constate avec tristesse. « Il est vrai que quelques-uns de ceux qui assistèrent au concile, même (ce qui est grave) parmi les prélats, étant ennemis de l'affaire de la foi, travaillèrent pour le rétablissement des comtes de Toulouse et de Foix dans leurs domaines, mais le conseil d'Achitophel ne prévalut pas et les méchants furent trompés dans leurs espérances. » Les espoirs de ces « méchants » furent sérieusement compromis dès le début du concile, avant de l'être par les canons contre les hérétiques. En effet à la séance inaugurale du 11 novembre il n'y eut

(1) Agen, Agde, Albi, Béziers, Cahors, Carcassonne, Le Puy, Lodève, Maguelonne, Nîmes, Rodez et Toulouse, avec quinze archevêques et évêques provençaux tant du marquisat que du comté.

que trois discours : le discours d'ouverture d'Innocent III, celui du patriarche de Jérusalem sur la situation en Terre Sainte et le dernier de Thédise, évêque d'Agde, sur l'hérésie et les hérétiques. L'œuvre des croisés en Languedoc ne pouvait trouver un défenseur plus pertinent et plus convaincu, il la donna en exemple au concile.

L'affaire d'Albigeois fut reprise à la troisième et dernière séance plénière, le 30 novembre, afin de faire approuver par le concile la décision du pape. Cette décision fut prise à la suite de conférences particulières, qui se tinrent à l'écart du concile et auxquelles assistèrent seuls les barons et les prélats que la question intéressait directement. Il faudrait pouvoir citer le récit de ces séances par le continuateur de Guillaume de Tudèle. Au point de vue littéraire le morceau est de premier ordre et révèle un tempérament hors de pair. On sent l'auteur frémissant alternativement d'ardeur et de colère, d'enthousiasme et d'espoir. Il y a dans ce récit de telles précisions que, s'il n'a été témoin oculaire, l'auteur fut renseigné de première main. Il se laisse entraîner par son imagination de poète et sa fougue de partisan ; c'est lui qui se plaint, attaque et vitupère par la bouche de ses personnages. Toutefois, si sa valeur documentaire est par suite restreinte, lui seul a su nous peindre les deux drames qui se sont joués à ce concile à propos de l'affaire d'Albigeois.

Le premier, et non le moins poignant, est celui de Raymond VI, de son fils et des *faidits*, qui, dépouillés de leurs terres, chassés de leurs châteaux, jouent leur dernière carte au concile (1). Fléchir le pape, c'est retrouver leurs biens et leur vie ; l'échec, c'est l'exil et la solde étrangère. Le pape, de son côté, apparaît déchiré par le doute. Il ne peut transiger dans la lutte contre l'hérésie, les canons du concile en témoignent, ainsi que le choix de maître Thédise comme orateur à la séance d'ouverture. Bien qu'il l'eût souvent et parfois durement morigéné, Simon de Montfort reste son cher fils, celui qui depuis six ans lutte sans arrêt contre les hérétiques et leurs fauteurs, celui dont la victoire imposera la paix à la France du Midi. Et cependant Innocent III répugne

(1) Dans la *Chanson* leur porte-parole est le comte de Foix. L'auteur était vraisemblablement originaire du pays de Foix et Raymond-Roger est une figure qui a du relief et qui peut inspirer un poète. Toutefois au point de vue historique Raymond-Roger jouait son jeu personnel et non celui du comte de Toulouse. C'est lui d'ailleurs qui se tirera le mieux de cette affaire.

à dépouiller le comte de Toulouse. Son rêve eût été de laisser à Simon Béziers et Carcassonne avec les domaines des Trencavel, à Raymond VI son comté de Toulouse et son marquisat de Provence, tous deux devenant les vassaux du Saint-Siège. Le charme personnel de Raymond VI, la jeunesse gracieuse de son fils, la rude franchise du comte de Foix, les appuis qu'ils s'étaient acquis dans les bureaux romains, l'énergie de l'archevêque de Narbonne, tout cet ensemble faisait pression sur Innocent III. Tant qu'il s'agissait de forcer Raymond VI à se soumettre, de le contraindre à purger ses domaines de l'hérésie, le pape n'a pas d'hésitation et la responsabilité de la croisade lui est légère. Il est en pleine bataille contre les hérétiques et avant tout il faut vaincre. Dès lors qu'il croit la lutte terminée, la victoire acquise, il s'agit pour lui de prononcer de sang-froid un jugement solennel, qui va frustrer de son héritage une grande famille princière. Le juriste proclame le droit, mais l'homme hésite.

Il était à peu près impossible au pape, à moins de se donner et de donner à l'Église un démenti éclatant, de sauver Raymond VI, mais le jeune Raymond devait-il être responsable des fautes de son père? Logiquement Raymond VI eût dû être écarté et Raymond VII substitué à lui, à ses droits et à ses terres, pour être mis à l'épreuve. Ce à quoi les partisans de Simon de Montfort répliquaient : le père et le fils se valent, ils gouverneront ensemble et le pire sera à craindre pour les peuples chrétiens et pour les églises ; en outre Simon de Montfort n'a pas conquis cette terre au prix de tant de peines et de dangers pour ne l'occuper qu'en commende de l'Église sa vie durant, la terre doit lui appartenir et pouvoir être par lui léguée à sa lignée. Vouloir à tout prix être juste envers Raymond VII, c'est spolier du fruit de ses efforts le chef de la croisade. Enfin un chef unique est indispensable pour maintenir l'œuvre de la Croisade.

Le pape, qui a dit : « La pitié prime la loi », nous est montré déchiré du jugement qu'il allait imposer, puisque ce jugement ne pouvait satisfaire à la fois la justice, l'équité et la pitié. Le poète dramatise à plaisir les perplexités d'Innocent III, néanmoins il apparaît, et c'est tout à son honneur, que ce grand pape, dont le rêve était de régenter pour le bien de la paix toute la chrétienté, tenta dans l'affaire de Toulouse d'être humain.

S'il faut laisser à Innocent III le bénéfice moral de ce geste, il ne faut pas oublier que le roi de France était représenté à ce

conciłe par un clergé loyal. Philippe Auguste, qui depuis la quarantaine de son fils en Languedoc était éclairé sur la situation de ce pays et sur les conséquences ultimes de la croisade, attendait du concile la confirmation des droits de Simon et par suite des siens. Simon de Montfort serait vicomte de Béziers et de Carcassonne, comte de Toulouse et duc de Narbonne ; il serait aussi et surtout vassal de la couronne de France et le Languedoc serait français. Or, si l'Angleterre est devenue un fief du Saint-Siège pour se défendre contre les tentatives de conquête de Philippe Auguste, si l'empereur Frédéric II doit sa couronne au pape et n'est pas encore devenu son ennemi, la monarchie capétienne traite avec Rome d'égale à égale. Le Capétien n'est plus seulement le suzerain supérieur d'une mosaïque de fiefs ; il est le roi, le maître d'un royaume uni, qui a pris conscience de son unité et par suite de sa force. Bouvines a été la démonstration de cette puissance nouvelle et, quand l'évêque de Paris ou l'abbé de Saint-Denis parlent au nom de leur maître, ils ont le pouvoir de se faire entendre. Si la papauté a rêvé de se constituer en Languedoc un grand fief, soit par Simon de Montfort, soit par les Raymond, il ne faut plus qu'elle y songe depuis Bouvines et le pèlerinage dans le Midi du prince héritier.

La décision prise par le pape lui fut donc inspirée par son double désir de justice envers Simon de Montfort et d'équité envers Raymond VII, sans omettre la déférence due aux volontés de la couronne de France. Cette formule conciliatrice ne satisfit pleinement aucune des deux parties et la guerre recommenca moins de six mois plus tard.

Après avoir rappelé les travaux entrepris par l'Église pour débarrasser la province de Narbonne des hérétiques et des routiers, le décret condamne Raymond VI, qui « a été trouvé coupable... et que plusieurs indices certains prouvent depuis longtemps ne pouvoir gouverner le pays dans la foi ». Il devra s'exiler pour faire pénitence avec une pension annuelle de quatre cents marcs d'argent. Sa femme, « qui est de bonnes mœurs et catholique », conservera son douaire. Si elle ne le gouvernait pas dans la paix et la foi, on lui donnerait un équivalent.

« Que tous les domaines que les croisés ont conquis sur les hérétiques, leurs croyants, leurs fauteurs et recéleurs, avec la ville de Montauban et celle de Toulouse, qui est la plus gâtée par l'hérésie, soient donnés (sauf en tout le droit des hommes catho-

liques, des femmes et des églises) au comte de Montfort, homme courageux et catholique, qui a travaillé plus que tout autre en cette affaire, pour les tenir de ceux de qui il doit les tenir de droit. Le reste du pays qui n'a pas été conquis par les croisés sera mis suivant mandement de l'Église à la garde de gens capables de maintenir les intérêts de la paix et de la foi, afin d'en pourvoir le fils unique (1) du comte de Toulouse, après qu'il sera parvenu à un âge légitime, s'il se montre tel qu'il mérite d'obtenir le tout ou seulement une portion, ainsi qu'il sera plus convenable. »

Ce jugement de Salomon avait le défaut de ne pas être suffisamment précis et de ne pas confier à une autorité temporelle puissante le séquestre des biens attribués au jeune Raymond. « Les domaines conquis par les croisés sur les hérétiques » était une expression sans précision géographique. Pour le comté de Toulouse la question ne se posait pas, mais le Languedoc oriental et en particulier Beaucaire appartiendrait-il à Montfort ou à Raymond VII? Beaucaire n'avait pas été conquis sur les hérétiques, l'archevêque d'Arles l'avait donné en fief à Simon de Montfort ; cependant celui-ci le possédait bien, puisqu'il y avait une garnison (2). Le Rhône marquait la séparation entre les terres d'empire et celles du royaume de France. Le décret du concile a-t-il ou non voulu utiliser cette distinction et confirmer Simon jusqu'au Rhône? La question reste à débattre. Le cas sera le même pour Narbonne, où Arnaud-Amaury prétendra rester duc et légitime seigneur, refusera la ville à Simon et finira par excommunier celui-ci.

D'autre part, il semble que le séquestre prévu jusqu'à la majorité de Raymond VII resta lettre morte, tout au moins n'en trouve-t-on pas de trace. Au contraire, les Raymond rentrèrent aussitôt dans leurs possessions de Provence et y préparèrent la guerre sans rencontrer d'opposition.

Le décret qui réglait le sort de Raymond VI et de ses domaines

(1) Cette indication n'est pas donnée pour différencier Raymond VII de ses frères naturels, mais pour décourager son beau-frère, Pierre Bermond de Sauve. Ayant épousé la fille de Raymond VI et de Béatrice de Béziers, celui-ci soutenait que sa femme devait hériter de son père, comme seul enfant légitime. Raymond VII ne l'était pas, disait-il, puisque sa mère était parente à un degré prohibé de Raymond VI et que celui-ci l'avait épousée ayant encore deux épouses vivantes.

(2) Le décret du concile ne mentionne pas Beaucaire nommément. La *Chanson de la Croisade* dans les discours qu'elle prête au pape cite deux fois le nom de la ville, sans préciser l'attribution.

tranche également l'affaire du comte de Foix. L'article qui concerne Raymond-Roger prévoit un supplément d'enquête et « comme il pourra s'élever des doutes et des difficultés sur cette matière, le tout sera rapporté au jugement du siège apostolique, de crainte que ce qui a été déjà exécuté à grands frais ne vienne à être anéanti par l'insolence ou la malice de quelqu'un ».

Le concile n'avait pas été satisfait des interventions véhémentes du comte de Foix, l'épiscopat languedocien ne lui pardonnait pas ses brutalités envers les églises et ses énergiques entreprises contre les croisés. C'est au moins ce que devait traduire cette dernière phrase du décret, confirmée par une bulle du pape du 14 décembre 1215. Toutefois Raymond-Roger était d'un tempérament autrement agressif que Raymond VI. Tandis que le comte de Toulouse, ayant obtenu une audience d'Innocent III, ne sut que geindre et dut quitter Rome avec pour tout viatique la bénédiction pontificale, le comte de Foix se donna tant de mouvement que le 21 décembre il obtenait d'Innocent III une nouvelle bulle, par laquelle deux commissaires, l'évêque de Nîmes et l'archidiacre de Conflent, était désignés pour enquêter sur son affaire et en rendre compte à Rome. En attendant le résultat de cette enquête, le château de Foix devait être placé sous la garde de l'abbé de Saint-Thibéry, « car c'est notre intention, que nous voulons être connue de tous, qu'après que l'affaire sera terminée on rende le château de Foix au comte »; pendant ce temps Simon de Montfort et les siens devaient s'abstenir de faire la guerre à Raymond-Roger ainsi qu'à son neveu, Roger de Comminges, vicomte de Couserans.

Fort satisfait de cette victoire, qui moyennant quelques bonnes paroles aux enquêteurs libérait son château de la garnison française, le comte de Foix rejoignit à Gênes Raymond VI. Il dut faire observer au comte de Toulouse, avec tout le respect dû au malheur, qu'il est en définitive plus profitable de se battre, même si l'on est le plus faible, que céder sans cesse conduit fatalement à tout perdre et qu'un ennemi n'est jamais si puissant qu'on ne puisse par la ténacité et l'énergie sauver avec l'honneur son patrimoine.

Le jeune Raymond VII, d'après la *Chanson*, prolongea lui aussi son séjour à Rome ; le pape, ayant pris en pitié sa jeunesse. lui aurait presque conseillé de reconquérir tous ses domaines, Le poète exagère, emporté par sa passion. Qu'Innocent III eût

bien accueilli le jeune homme, lui ait donné sa bénédiction et des lettres lui confirmant la propriété de ses États de Provence, passe encore ; approuver une guerre contre les décisions du concile général est autre chose. Raymond VII rejoignit son père à Gênes, d'où ils gagnèrent Marseille, où nous n'allons pas tarder à les retrouver.

Simon de Montfort avait de son côté appris de son frère le résultat du concile. En fut-il satisfait ou déçu? Simon devait avoir confiance dans l'issue du concile en ce qui concernait les terres languedociennes de Raymond VI. Il avait été trop souvent confirmé dans sa conquête par les conciles locaux et par la papauté pour craindre d'être frustré par le concile général. Restait la délicate question du jeune Raymond, innocent des crimes de son père. La sentence du pape l'écartait définitivement du Languedoc, en lui laissant la Provence. Simon avait-il espéré succéder à Raymond VI dans tous ses droits et titres? Rien ne le prouve, rien ne l'infirme. Il semble qu'il dut d'abord se montrer satisfait du décret du concile. Il le fut moins, quand il constata que ses adversaires ne l'interprétaient pas comme lui en ce qui concernait le Languedoc oriental.

SIMON DE MONTFORT, COMTE DE TOULOUSE

La première surprise, qui ne fut qu'une demi-surprise, vint de l'archevêque de Narbonne. Avant de se rendre à la cour de France, pour faire hommage au roi et lui demander son investiture pour ses nouveaux États, Simon voulut faire acte officiellement de duc de Narbonne, en occupant la ville et en y arborant sa bannière. On a reproché ce geste à Simon de Montfort et on a accusé une fois de plus son ambition effrénée, sous prétexte que le décret du concile ne faisait pas mention de Narbonne. Il était cependant justifié à penser que la ville lui appartenait plutôt qu'à Raymond VII, puisque avec l'approbation du prince Louis il avait pu ordonner son démantèlement, ce qui valait, sinon conquête, du moins possession. En outre, cette tentative de morcellement était contraire à l'œuvre d'unification poursuivie au concile de Montpellier.

Arnaud-Amaury était revenu du concile aigri par sa défaite, Il ne pouvait pardonner à son ancien protégé d'avoir triomphé. A la fin de janvier 1216 de retour dans sa ville il proclama qu'il revenait de Rome duc de Narbonne, il ordonna au vicomte Aimery et aux bourgeois de renoncer à l'hommage qu'ils avaient rendu à Simon de Montfort et fit entreprendre aussitôt le relèvement des murs et la construction de deux châteaux. Le 30 janvier Simon en appelle au pape, met le duché et la ville sous la protection de Dieu et du Saint-Siège et « ajourne » l'archevêque à Rome pour la Pentecôte. Arnaud-Amaury le menace de l'excommunication, s'il entreprend « d'usurper le duché... ou s'il apporte le moindre obstacle pour empêcher que les murs soient rétablis ».

L'archevêque d'Embrun, l'évêque élu de Béziers et l'archidiacre de Carcassonne s'entremettent. Simon accepte leur arbitrage, mais l'archevêque refuse de mettre en discussion la question du duché. Sous la pression des autres évêques, il accepte à son tour l'arbitrage, à condition que Simon de Montfort ne saisira rien du duché et n'entrera pas dans la ville. En proie à une agitation violente, Arnaud-Amaury envoie à Simon deux délégations successives pour lui renouveler la menace d'excommunication. Simon excédé marche sur la ville. Il ne va pas abandonner un titre de duc et une ville opulente, renoncer à ses droits reconnus de chef unique du Languedoc pour satisfaire la gloriole féodale d'un prélat. Le souvenir du concile de Latran est plus frais que celui de la croisade de 1209 et Narbonne s'est toujours montrée si rebelle à l'autorité des Français qu'il faut agir tout de suite.

Simon approche de la ville ; l'archevêque l'attend à la porte du bourg, comptant le faire reculer par sa seule présence, mais les chevaliers *de la langue française* tirent leurs épées et bousculent l'archevêque avec ceux qui sur son ordre veulent fermer les portes. Montfort vient à peine de faire arborer sa bannière sur la tour du palais vicomtal que déjà l'archevêque l'a excommunié et a jeté l'interdit sur toutes les églises de la ville. Simon fait célébrer la messe dans la chapelle du château, dont malgré l'interdit les cloches sonnent à toute volée. Indigné, l'archevêque fait défense aux clercs de Simon d'officier : ils passent outre. Arnaud-Amaury vient jusque dans le vestibule du château renouveler et aggraver son anathème. Simon le reçoit avec des railleries, ses chevaliers vont par la ville lever les étaux et la leude qui appar-

tiennent à l'archevêque et le soir mènent un charivari devant le palais archiépiscopal.

Il ne faut pas attacher à ce conflit, mi-féodal, mi-ecclésiastique, plus d'importance qu'il n'en a et ne pas y voir comme Luchaire « la guerre déchaînée entre le pouvoir religieux et le pouvoir civil de la croisade ». Il semble que Simon n'ait jamais été relevé de cette excommunication, que personne ne prit au sérieux ; il resta maître de Narbonne jusqu'à sa mort et conserva le titre de duc.

Simon, après avoir mis garnison dans la ville, gagna Toulouse, où en mars il occupe le Château Narbonnais. Aucune opposition ne se manifesta dans la cité comtale, tous les habitants vinrent lui jurer fidélité ainsi qu'à son fils. Le lendemain, devant les consuls, le parlement général et le peuple, il prêta serment à son tour : « ... Je conserverai de bonne foi et défendrai l'église de Toulouse et tous les citoyens dans leurs personnes et dans leurs biens, sauf la justice en toutes choses ; si je manque en quelques-uns de ces articles, je me corrigerai après en avoir été averti et avoir connu la vérité par le conseil des prudhommes, pour ne pas encourir le crime de parjure, ce qu'à Dieu ne plaise. » Son fils Amaury prêta un serment analogue.

Par surcroît de précaution Simon fit achever le démantèlement de la ville, combler les fossés, enlever les chaînes des carrefours, détruire les tours qui fortifiaient de nombreux hôtels et en contre-partie entourer le Château Narbonnais de fossés et de palissades, remettre ses défenses en état et ouvrir des portes sur la campagne.

Cela fait, il rappela les douze consuls gardés en otages à Arles et confia la ville à son sénéchal Gervais de Chamigny, tandis qu'il préparait son départ pour Paris.

Il partit à la fin de mars. Sur tout le parcours il fut l'objet de l'admiration et de la vénération des populations. Pierre des Vaux-de-Cernay rapporte : « Quels honneurs lui furent rendus en France, nous ne pourrions l'écrire et on ne pourrait le croire, si on l'entendait ; dans toutes les villes, châteaux ou villages où il entrait, le clergé et le peuple venaient à sa rencontre en procession... la dévotion du peuple était si pieuse et si religieuse qu'il se disait heureux celui qui pouvait toucher la frange de son manteau. » Il faut faire la part de l'enthousiasme du moine ; mais pour les populations françaises Simon de Montfort était l'exterminateur de ces hérétiques diaboliques contre lesquels leurs prélats et leurs

seigneurs s'étaient croisés, le vainqueur de la bataille de Muret, où un roi avait péri.

Simon trouva le roi de France à Pont-de-l'Arche. Philippe Auguste le reçut *benignissime et honorifice* et « après une conversation joyeuse et pleine de familiarité » lui accorda l'investiture qu'il sollicitait. Il lui fit remettre un diplôme, daté de Pont-de-l'Arche, et deux mandements, datés de Compiègne et de Melun. C'est du dernier que nous donnons ci-dessous la traduction. A remarquer que Simon est appelé officiellement comte de Montfort.

Philippe, par la grâce de Dieu roi des Français, à tous ses amis, vassaux et autres, auxquels les présentes parviendront, salut et dilection. Sachez que nous avons reçu pour notre homme-lige notre cher et féal Simon, comte de Montfort, pour le duché de Narbonne, le comté de Toulouse, les vicomtés de Béziers et de Carcassonne, savoir : pour les fiefs et terres que Raymond, autrefois comte de Toulouse, tenait de nous et qui ont été acquis sur les hérétiques et les ennemis de l'Église de Jésus-Christ ; sauf le droit d'autrui et celui de nos vassaux, pourvu qu'ils professent la foi chrétienne ; c'est pourquoi nous vous défendons expressément de vous mêler de nos fiefs ou de les saisir, sinon en faveur dudit Simon, auquel vous donnerez aide et conseil lorsque vous en serez requis par lui. Fait à Melun, le 10 avril de l'an 1216.

Le dernier acte du drame était joué. Entérinant sans perdre de temps la décision d'Innocent III, Philippe Auguste établissait la suzeraineté de la couronne de France sur le Languedoc. Ceci n'était plus une vaine formule comme au début du règne. Bouvines a donné à la dynastie capétienne la liberté de ses mouvements et les successeurs de Philippe Auguste ne laisseront plus oublier leurs droits. Le royaume d'un coup s'est agrandi du Lot aux Pyrénées, de la Garonne au Rhône.

Simon est devenu un des grands feudataires de la couronne. Il avait toujours été loyal, mais qu'eût fait de lui le pouvoir? En se faisant tuer comme un simple sergent d'armes sous les murs de Toulouse, il libérera la couronne de France de toutes les inquiétudes qu'elle aurait pu avoir de ce côté.

CHAPITRE X

LA ROCHE TARPÉIENNE

LE SOULÈVEMENT DE LA PROVENCE ET LE SIÈGE DE BEAUCAIRE (mai-août 1216.)

Investi par le roi de France, son suzerain, du comté de Toulouse et du duché de Narbonne, confirmé par le concile de Latran dans la possession des domaines conquis, Simon de Montfort a reçu la récompense de la lutte incessante qu'il mène depuis plusieurs années contre les hérétiques et le comte de Toulouse. Et c'est au moment précis où il semble pouvoir jouir en paix du fruit de sa victoire que la chance tourne et qu'il va se trouver lancé dans une série de luttes d'autant plus âpres et rudes qu'elles ne seront plus victorieuses.

Guillaume de Puylaurens, qui n'est pas un simple narrateur et qui se pique d'expliquer les faits qu'il relate, attribue ce changement de fortune à la colère divine : « Les travaux entrepris pour protéger la foi catholique et extirper l'hérétique perversité, commencés en premier lieu par la douceur de la prédication, puis continués par la rigueur de la justice séculière, enfin amenés presque à leur terme, furent par le Seigneur réduits à néant et il fallut recommencer sur de nouveaux frais, comme si rien n'eût été fait... En effet, lorsque le comte Simon, homme en tout point louable, eut avec l'aide du Seigneur acquis tout le pays et après qu'il l'eut partagé entre les grands et les siens chevaliers, ceux-ci commencèrent à le régir, dans une fin non conforme au principe de la conquête, ne songeant plus déjà aux choses du Christ, mais aux leurs, et se faisant esclaves de leurs désirs en cupidité et volupté. »

L'explication du chroniqueur est fort pertinente. Nous verrons en effet les anciens compagnons de Simon et lui-même fatigués de

ces guerres perpétuelles et les nouveaux venus animés d'une foi moins ferme et d'un feu moins pur ; Simon et les siens avaient pourtant gagné le droit à quelque repos et Dieu fut prompt à les punir d'un relâchement venant après tant de labeur. En fait, le jeune Raymond VII fut l'instrument de la colère divine : c'est par lui que recommença la guerre.

De Gênes Raymond VII et son père avaient gagné Marseille. Incertains de l'accueil de l'indépendante cité, ils s'installèrent dans un château du voisinage. Ils furent promptement rassurés. Les Provençaux ne voulaient pas des Français. Bien que les hérétiques fussent moins nombreux entre Rhône et Alpes qu'entre Rhône et Garonne, les villes et les seigneurs tenaient à leur indépendance. Les Raymond retenus en Languedoc leur avaient laissé la bride sur le cou et ils redoutaient à juste titre l'autorité de Simon de Montfort.

Une délégation des gens d'Avignon vint saluer les comtes et les inviter à venir prendre possession de leur ville. Marseille les accueillit et leur promit son aide. Les témoignages de loyauté se multipliant, en mai Raymond VII et son père se mirent en route et par Salon gagnèrent Avignon, qui leur fit fête au cri de : « Toulouse ! Toulouse ! ». Tarascon, L'Isle et Pierrelatte vinrent successivement jurer fidélité à Raymond VII ; puis ce fut le tour des seigneurs de lui rendre hommage, entre autres Guy de Cavaillon, Adhémar de Poitiers, Elzéar d'Uzès, Dragonet de Mondragon, Bertrand Porcelet et Pons de Sainte-Juste. En revanche, Nîmes, Orange et Courthezon, le prince des Baux, Raymond Pelet, Raimbaud de la Calm (Lachau), Lambert de Montélimar et autres Provençaux se déclarèrent en faveur de Montfort, soit parce qu'ils étaient catholiques, soit par opposition contre les partisans de Toulouse. Les rivalités seigneuriales avaient toujours sévi en Provence.

Laissant son fils organiser la reprise de possession du marquisat de Provence, Raymond VI partit pour l'Aragon, afin de solliciter le secours du roi Jacques ou plutôt de ses oncles et lever des troupes. Avec le corps qui s'était rassemblé à Avignon le jeune Raymond se préparait à reconquérir les châteaux du Venaissin que l'Église tenait en garde depuis 1209, lorsque les bourgeois de Beaucaire lui firent offrir de lui livrer la ville et la garnison française. Trois jours après il passait le Rhône et faisait son entrée dans Beaucaire aux acclamations du peuple. La pre-

mière surprise passée, le sénéchal Lambert de Limoux, qui tenait la ville pour Simon de Montfort, fit une vigoureuse sortie pour chasser Raymond et ses hommes. Décimée par les projectiles de tout genre dont l'accablaient les habitants, la garnison dut s'enfermer dans le château et subir un siège en règle.

L'entrée de Raymond VII en Provence était une violation des décisions du concile. Le passage du Rhône et la surprise de Beaucaire en était une autre. Si bien disposé que fût Innocent III pour ce jeune homme appliqué à reconquérir son patrimoine, il est certain que le pape l'eût rappelé à l'obéissance, s'il n'avait été mourant à cette époque (1).

Aussitôt avertis du siège de Beaucaire, Guy et Amaury de Montfort, le frère et le fils de Simon, qui tenaient le Toulousain en son absence, rassemblèrent toutes les troupes qu'ils purent réunir et avec l'évêque de Carcassonne, Alain de Roucy, Guy de Lévis, Hugues de Lacy se hâtèrent vers Beaucaire à marches forcées. En même temps ils dépêchaient courrier sur courrier pour presser Simon qui revenait de France à petites étapes avec 120 chevaliers soldés. Le 3 juin ils sont à Nîmes ; le 4 ils enlèvent le château de Bellegarde, qui aurait pu gêner leurs arrières. Ils s'avancent ensuite en trois corps sur Beaucaire, prêts à livrer bataille. Raymond VII, qui n'a pas oublié la leçon de Muret, se garde bien de sortir. Les Français déçus retournent à Bellegarde à la rencontre de Simon, qui arrive le 6 et prend aussitôt ses dispositions pour attaquer la ville.

C'est Raymond qui a la situation la plus favorable. Il tient le Rhône et par là reçoit des renforts et des vivres de Marseille, d'Avignon, de Tarascon et de Vallabrègues. Simon au contraire se ravitaille difficilement par Nîmes et Saint-Gilles, dont l'abbé est pour lui ; il doit payer cher des vivres rares et munir ses convois de puissantes escortes, dont son armée est affaiblie. Raymond et ses hommes ne manquent de rien, pas même du vin de Genestet, que le continuateur de la *Chanson* semble avoir fort apprécié. « Par le pays viennent denrées et fournitures, bœufs et vaches, porcs et moutons, oies et poules, perdrix et chapons,

(1) Innocent III mourut le 16 juillet 1216 à Pérouse. Ce grand pape, qui avait nourri des rêves grandioses et irréalisables, put emporter dans la tombe l'espoir que l'hérésie albigeoise était vaincue. Elle devait l'être définitivement, non par la papauté et les croisés, mais par la monarchie capétienne, héritière à la fois des Montfort et des Raymond.

blé et farine, venaison et le vin de Genestet, qui coule avec tant d'abondance qu'on eût dit une terre promise. »

De nombreux renforts arrivaient à Raymond VII, surtout d'Avignon, de Marseille et du comté de Provence, qui appartenait à l'Aragon, sous la régence de don Sanche, oncle de Pierre II. Pierre des Vaux-de-Cernay note avec perspicacité : « Les croisés, en combattant Beaucaire, assiégèrent aussi en quelque sorte toutes les villes qui y avaient envoyé des renforts, c'est-à-dire la Provence presque entière. » Le jeune comte profita d'un accès de loyalisme comme son père n'en avait connu en Languedoc qu'avant Muret. La crainte des Français crée un patriotisme.

Le lendemain de son arrivée Simon tente l'assaut. La bataille dure toute la journée et à la nuit il doit se retirer dans son camp. Il lui faut se retrancher et construire des machines à la fois pour battre les murailles et pour répondre à l'artillerie des assiégés. « Nous n'avions pas tant d'engins ni gens qui les pussent manœuvrer », dit Pierre des Vaux-de-Cernay qui assistait au siège. Cela prend du temps et bientôt la garnison du château est aux abois. Raymond VII, qui a du monde, multiplie les attaques, Lambert de Limoux et Rainier de Chaudron, tous deux croisés de 1209, galvanisent leurs hommes, mais, surpris par la révolte, ils n'ont pas eu le temps de faire des approvisionnements. Les vivres baissent, il faut manger les chevaux, l'eau manque totalement et le vin se fait rare. Lambert de Limoux arbore un drapeau noir pour signaler sa situation et implorer un prompt secours.

Les Français ont enfin mis en branle un bélier monstre, qui commence à rompre la muraille ; les assiégés parviennent à en cueillir la tête dans un nœud coulant. Les mineurs, qui en même temps attaquaient le pied du rempart, sont étouffés sous un déluge d'étoupe et de soufre enflammés. Montfort, furieux de cette résistance, se lance de nouveau à l'assaut. Après un combat incertain, il est à la nuit repoussé. Comme gémit Pierre des Vaux-de-Cernay : « Il avait peu d'hommes de pied du pays et ceux-ci étaient tièdes et peu utiles à l'armée du Christ, les adversaires au contraire étaient très courageux et hardis. » Les bourgeois de Beaucaire se battaient avec autant d'acharnement que les chevaliers de Raymond VII. Tout prisonnier était pendu, à moins qu'on ne lui coupât les membres, les pieds servant par dérision de projectiles aux mangonneaux qui lapidaient le château.

Les semaines passent. La garnison du château est à toute

extrémité. Il ne reste plus un cheval à manger. Guillaume de La Motte propose de tirer à la courte paille. Lambert de Limoux fait hisser à nouveau le drapeau noir. Simon répond en livrant un troisième combat, qui n'est pas plus heureux que les deux précédents. D'après le continuateur de la *Chanson*, qui leur prête des discours véhéments contre leur chef, les compagnons de Simon seraient las de se battre sans trêve pour servir son ambition. Le poète anonyme s'est-il une fois de plus laissé emporter par son imagination et sa passion? Il est assez vraisemblable que, tels les maréchaux de l'Empereur en 1814, les chevaliers de l'équipe de 1209 fussent las de guerres et de victoires. Plutôt que de courir l'aventure sur le Rhône, ils préféreraient être en Languedoc, s'occuper des fiefs qu'ils ont conquis, les défendre au besoin et jouir d'un repos bien gagné. L'ardeur spirituelle qui les animait contre les hérétiques ne joue plus. Depuis sept ans qu'ils sont sur la brèche, ils aspirent à déposer le harnois.

On est arrivé au 15 août : le château tient toujours contre Raymond et la ville contre Simon de Montfort. Celui-ci ne serait plus lui-même, s'il s'avouait battu. Il monte une quatrième attaque Cent hommes d'élite, profitant d'un assaut général, saisiront une des portes et prendront l'ennemi à revers. La ruse est éventée, les gens de l'embuscade s'en tirent péniblement et après un premier succès Simon doit encore se replier. Il s'entêterait, si son frère Guy ne lui conseillait d'abandonner cette lutte inégale, qui depuis trois mois le tient loin du Languedoc. Or Raymond VI, le vieux comte, a franchi les Pyrénées avec un corps de routiers aragonais et catalans et à Toulouse une agitation dangereuse est signalée.

Simon se résout à négocier. Lui aussi malgré son énergie surhumaine doit commencer à sentir la fatigue. L'intermédiaire est Dragonet de Mondragon, qui, après s'être rallié aux croisés, s'est renié et est devenu gouverneur du jeune Raymond. Celui-ci n'accorde que la vie sauve à la garnison du château et Simon doit s'en contenter. La capitulation est signée le 24 août.

Un troubadour, Bertrand d'Avignon, dans une tenson trouve bon de railler les Provençaux : « *Raymond, vous leur faites trop d'honneur, car à Beaucaire, sur leur terrain, Simon leur a fait une telle peur — et pourtant ils étaient deux fois plus de monde — qu'ils ont fini par lui rendre sa garnison.* » Évidemment, Simon avait délivré ses hommes, il avait eu l'initiative de toutes les attaques, mais Raymond VII gardait la ville et c'était lui le véri-

table vainqueur. En réalité cet échec de Simon de Montfort estompait le souvenir de Castelnaudary, de Muret et de tant de sièges heureux. L'investiture, qui lui avait été donnée par le pape Innocent III et le roi de France Philippe Auguste, perdait de sa puissance devant la victorieuse résistance d'un jeune héros de dix-neuf ans. Le vieux lion avait dû battre en retraite. Comme tous les conquérants, il n'avait pas su s'arrêter ou n'avait pas pu. Beaucaire lui avait été donnée par l'archevêque d'Arles et il devait réprimer la révolte de la ville, mais Beaucaire était loin de Toulouse. Il avait été contraint de se battre dans de mauvaises conditions et les répercussions de cet échec furent considérables. Comme le dit Guillaume de Puylaurens : « Or ceci fut cause que bien des gens qui se cachaient commencèrent à lever les cornes. » La perte de prestige subie devant Beaucaire libéra le Languedoc de la crainte presque superstitieuse qu'inspiraient Simon et ses hommes (1).

CONSÉQUENCES D'UN ÉCHEC

(août 1216-septembre 1217)

En quittant Beaucaire, Simon de Montfort s'arrêta à Nîmes. Il avait à remercier les bourgeois de l'aide qu'ils lui avaient apportée pendant le siège. Les privilèges des consuls en matière de justice, qu'ils avaient obtenus antérieurement, sont confirmés et la cité exemptée de divers droits. L'abbé de Saint-Gilles est également récompensé de sa fidélité. Au lieu de marcher sur Toulouse, Simon s'arrête à Montgiscard. Il envoie un détachement de cavalerie surveiller la cité comtale, tandis que lui-même descend vers les Pyrénées pour s'opposer à l'avance de Raymond VI et de ses mercenaires. Le vieux comte, comme disent les contemporains, n'a pas gagné en témérité avec l'âge. Informé de l'approche des Français, il repasse en Espagne, sans risquer le contact. Une fois

(1) C'est ce qu'exprime un troubadour anonyme après Beaucaire : « S'il [Simon de Montfort] veut venir lui-même recueillir ses tributs, je ne lui conseille pas de prendre gîte à Beaucaire... Que fais-tu, baron, qui te couches comme un rat dans un trou?... Grâce à Dieu la chance a tourné malgré ceux qui avaient consenti à l'accord. » (Cité par Jeanroy.)

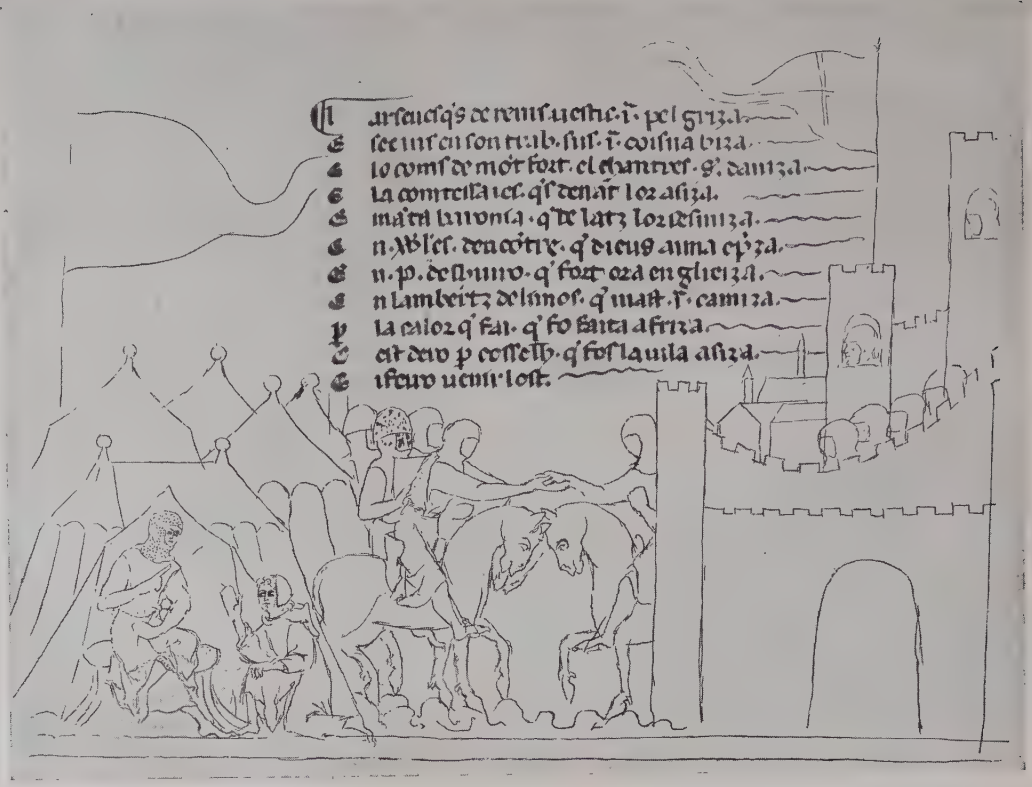

LA REDDITION DE MOISSAC

d'après le manuscrit de la *Chanson de la Croisade*. Le chevalier assis à gauche pourrait représenter Simon de Montfort.

PLAN DE TOULOUSE DIT « DE TAVERNIER »

Le plan donne l'aspect de la ville entre 1618 et 1622. L'enceinte de la cité et du bourg est sensiblement la même qu'au treizième siècle. Le faubourg Saint-Cyprien était moins développé et n'était pas fortifié.

(Renseignements et cliché fournis par M. Alex Biscons.

de plus il attend sans agir on ne sait quelle occasion. Simon profite de son séjour dans le sud pour chercher noise à son vieil ennemi, Raymond-Roger, et l'empêcher aussi longtemps que possible de récupérer son château de Foix. Cette petite guerre diplomatique fut menée par procureur, car Simon avait d'autres soucis.

Le détachement envoyé à Toulouse avait été saisi par les bourgeois et les hommes retenus prisonniers. A cette nouvelle, Simon de Montfort marcha sur la ville, où il était le 13 septembre, bien décidé à lui infliger un châtiment exemplaire. Il savait que les consuls avaient conservé des relations secrètes avec Raymond VI, que la révolte de Beaucaire et les succès du jeune Raymond VII y avaient été favorablement commentés, enfin il était excédé de voir renaître perpétuellement la résistance de cette cité, entêtée dans son indépendance.

La suite de cette affaire reste obscure. Pierre des Vaux-de-Cernay et Guillaume de Puylaurens n'en parlent que rapidement, comme d'un incident, tandis que la *Chanson* ne multiplie que trop les détails. Après avoir prétendu malgré la distance que Simon de Montfort était accouru en trois jours de Beaucaire à Toulouse, le poète anonyme fait un récit si minutieux de ce qui se passa dans le camp des Français et des combats dans la ville qu'il est difficile d'en extraire quelque chose de positif et de contrôlé.

Les Toulousains, avertis de l'approche de Simon, lui envoyèrent une délégation pour l'assurer de leur fidélité. Ces députés furent reçus aussi mal que possible. Simon leur reprocha leurs intelligences avec Beaucaire et avec Raymond VI, leur ordonna comme gage de leur bonne foi de livrer des otages et sur leur refus les fit arrêter.

Simon est arrivé à un tel degré d'exaspération qu'il ne parle de rien moins que de détruire la ville. Malgré son frère Guy et l'évêque Foulques qui prêchent la modération, il exige de nouveaux otages et une énorme amende. Une deuxième délégation a le même sort que la première, tandis que les chevaliers mercenaires de Simon de Montfort commencent à piller. Le peuple se soulève, court aux armes, fait la chasse aux Français et les force à fuir la ville ou à se réfugier dans le Château Narbonnais. Simon arrive alors. Il incarcère ses prisonniers, lâche ses troupes sur la ville et y fait mettre le feu, qui éclate en trois endroits : à Saint-Remesy, à Joux-Aigues et vers la place Saint-Étienne. Les Français re-

foulent d'abord les bourgeois ; mais ceux-ci, dit Guillaume de Puylaurens, « opposant la force à la force et ayant jeté des poutres et des tonneaux en travers sur les places à l'encontre des assaillants, repoussèrent leurs attaques et, travaillant toute la nuit, les combattirent sans relâche en même temps que l'incendie. » Pendant toute la nuit le peuple est maître de la ville. Au matin on se bat à la place Saintes-Scarbes, à la porte Sardane (1). Les Français sont repoussés et doivent se réfugier dans la cathédrale. Simon a rassemblé tout ce qu'il a de troupes sous la main et se prépare à charger pour dégager ses hommes. L'évêque Foulques intervient à nouveau et s'offre à aller avec l'abbé de Saint-Sernin prêcher le calme. Simon menace de faire mettre à mort ses prisonniers, si leurs compatriotes ne se soumettent pas. Cette menace, les exhortations de l'évêque et de l'abbé apaisent l'émeute, qui d'ailleurs comme toutes les émeutes s'est déjà par sa propre violence consumée elle-même. Les bourgeois se rassemblent. Simon de Montfort les informe qu'il leur accorde la paix, mais qu'il garde des otages et qu'avant le 1er novembre la cité devra avoir versé une amende de 30 000 marcs d'argent (2).

Cette somme est si considérable que Guillaume de Puylaurens, qui après la *Chanson* donne le chiffre, fournit quelques explications : « En effet le comte Simon était épuisé par les dépenses qu'il avait faites au siège de Beaucaire et les fonds lui manquaient entièrement : si bien que quelques personnes, soupçonnant qu'il en était ainsi, lui persuadèrent sous couleur de son propre avantage de recevoir pour la rançon de la cité et du bourg 30 000 marcs d'argent, que les assiégés pouvaient payer de reste pour obtenir merci. Il se rendit donc à ce conseil d'Achi-

(1) Au milieu de la place Victor-Hugo, d'après Henri Ramet, *Histoire de Toulouse*. Toulouse, 1935.

(2) Dans la *Chanson* le rôle de l'évêque Foulques est présenté sous le jour le plus odieux. Il aurait conseillé à Simon de détruire la ville, aurait attiré les notables dans une embuscade, aurait fait piller la ville par ses hommes, avant même que Simon fût entré. Il serait assez piquant qu'il y eût à la base de cette haine du poète pour l'évêque-troubadour une rivalité de gens de lettres. En tout cas ce que nous savons par ailleurs de Foulques infirme ces accusations. Il fut un chaud partisan des Français par haine des hérétiques, s'efforça de purger Toulouse de l'hérésie, mais fit toujours son possible pour protéger ses ouailles, comme par exemple à Muret. Au début de 1217, alors qu'il régnait sans conteste sur Toulouse, il demanda au pape, qui la lui refusa, l'autorisation de rentrer au cloître et de partager son diocèse trop vaste et trop lourd en plusieurs évêchés.

tophel et, aveuglé par l'argent, il ne sentit pas le danger, car ceux qui lui donnaient cet avis savaient bien que, pour prélever cette somme, on commettrait beaucoup de vexations à l'égard de tous et de chacun en particulier, ce qui les conduirait forcément à rechercher leur première liberté et à rappeler leur ancien seigneur. »

Le chapelain semble ici plus astucieux qu'exact dans ses hypothèses. On voit mal qui dans l'entourage de Simon de Montfort aurait eu intérêt à monter une combinaison semblable et surtout qui pouvait souhaiter le retour des Raymond. Les prémisses sont une explication suffisante. Simon avait toujours été à court d'argent et alors plus que jamais. Le flot annuel des croisés s'était tari ; on ne prêchait plus la croisade en France, car on était convaincu que le concile de Latran avait sanctionné la victoire définitive du soldat du Christ. Simon avait considérablement agrandi ses États et ses revenus : en revanche cet accroissement l'obligeait à entretenir de nombreuses garnisons ; d'autre part ses troupes de manœuvre étaient presque entièrement soldées et à ce point de vue le siège de Beaucaire lui avait coûté très cher. La conclusion également se révéla exacte. La levée de l'amende exaspéra les Toulousains et fut certainement pour une grande part dans leur révolte ultérieure.

Ce deuxième avertissement donné par la cité comtale au conquérant du Languedoc, le premier étant le siège manqué de 1211, ne semble pas avoir été pris au sérieux par Simon de Montfort. Il fait presser la démolition des pans de muraille encore debout, mais il est convaincu que la leçon a guéri les bourgeois de leur esprit d'indépendance et de rébellion. Cette erreur lui coûtera la vie et à son fils son héritage.

A la Toussaint Simon de Montfort quitte Toulouse pour Tarbes, où il va marier son second fils, Guy, à Pétronille, héritière par sa mère du comté de Bigorre. Cette Pétronille était la fille unique de Bernard V, comte de Comminges, l'inséparable du comte de Foix, et d'Étiennette, fille et héritière de Centulle, comte de Bigorre. Elle avait été mariée deux fois, était nettement plus âgée que le jeune Guy, et se remariera encore deux fois, quand celui-ci aura été tué. C'était un mariage uniquement politique. Simon de Montfort avait saisi cette occasion d'installer son fils en Bigorre avec peut-être l'espoir qu'il hériterait également du Comminges et prendrait ainsi à revers le comté de Foix.

Le mariage eut lieu les 6 et 7 novembre 1216 ; si les

évêques et abbés du pays y assistèrent en nombre, la noblesse ne fut pas unanime, car dans le même mois nous voyons Simon et Guy assiéger vainement le château de Lourdes. Il est vrai que les défenseurs avaient des raisons personnelles de ne pas accepter ce mariage : l'un était Nuño Sanche, futur comte de Roussillon et second mari de Pétronille, l'autre Guillaume Raymond de Montcade, et tous deux avaient combattu à maintes reprises les Français. Ils furent excommuniés deux ans plus tard par une bulle du 24 novembre 1218.

Après avoir levé sans gloire le siège de Lourdes, Simon de Montfort revint à Toulouse par le Couserans. A Saint-Lizier l'évêque profita de son passage pour faire régler à son profit un vieux différend pendant entre l'évêché et le seigneur. Simon reçut en route diverses soumissions, dont celles de Centulle d'Astarac et du vicomte de Lomagne. A la Noël il était de retour à Toulouse. Les fêtes passées, le vieux lion sentit son inaction lui peser. A deux journées de marche de Toulouse le pays de Foix maintenait son indépendance et servait de refuge aux hérétiques pourchassés dans tout le reste du Languedoc. Raymond-Roger exploitait l'avantage qu'il avait remporté au concile de Latran. Simon avait réussi jusque-là à empêcher les commissaires nommés par le Saint-Siège de lui rendre son château de Foix, quand une bulle d'Honorius III du 27 novembre ordonna à l'abbé de Saint-Thibéry de remettre à Raymond-Roger le château qu'il avait en garde. D'autre part, le comte de Foix affectait de ne pas reconnaître Simon comme comte de Toulouse. Une charte du 1er juillet 1216 donnée à Tarascon-sur-Ariège est datée : « Philippe étant roi de France et Foulques évêque de Toulouse », sans mention d'un comte de Toulouse.

Simon ne perd pas de temps. Il riposte en proclamant que le comte de Foix n'a pas respecté la trêve jurée, puisque son fils a fait construire un château nouveau à Montgrenier (Montgailhard, Ariège), où il donne asile à de nombreux hérétiques. Simon va aussitôt l'assiéger (6 février 1217). Raymond-Roger court se plaindre auprès des deux commissaires du Saint-Siège, le prieur de Fontfroide et l'abbé de Saint-Thibéry, qui font en vain auprès de Simon une démarche de conciliation. Raymond-Roger renouvelle solennellement sa soumission à l'Église, sans que Simon quitte le siège.

Le château de Montgailhard était construit sur un piton en

taupinière pas très élevé, mais détaché et à pentes raides. Si le château était d'un accès difficile, il était facile à bloquer et au bout de six semaines la pénurie de vivres et le manque d'eau contraignirent Roger-Bernard, fils de Raymond-Roger, à capituler (25 mars 1217). Il eut la vie sauve ainsi que sa garnison, moyennant la promesse de ne pas combattre pendant un an Simon et les siens.

Satisfait de cette leçon donnée au plus hardi de ses adversaires, Simon rentre à Carcassonne. De là il va régler un différend avec l'évêque d'Agen et réduire quelques châteaux du Termenès, dont les routiers se sont emparés. Il y recueille en mai la soumission de Guillaume de Pierrepertuse et de ses vassaux. Toutefois ces opérations locales sont des hors-d'œuvre. Simon depuis Beaucaire ne songe qu'à sa revanche. Il sait que Raymond VII et son père, Raymond VI, qui l'a rejoint, s'installent solidement en Provence, que toutes les villes se sont déclarées pour eux. Leur prestige ne fait que croître et déborde sur la rive droite. Les bourgeois de Saint-Gilles se sont révoltés, ont chassé l'abbé et les religieux. Le jeune Raymond s'intitule : jeune comte de Toulouse, fils du seigneur Raymond, par la grâce de Dieu duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence.

Simon relève le défi et marche sur Saint-Gilles, trop heureux de saisir cette occasion d'approcher ce Rhône qui l'attire comme un aimant. Simon, dès qu'il est en possession de leurs biens, subit comme les comtes de Toulouse l'appel de la Provence. Raymond VI était l'arrière-petit-fils de Raymond de Saint-Gilles ; Simon n'a aucun atavisme provençal et cependant il poursuit la même politique et comme eux délaisse le Toulousain pour la rive gauche du Rhône (1). Les bourgeois de Saint-Gilles lui ferment leurs portes et en appellent au nouveau légat, Bertrand, cardinal-prêtre des Saints Jean-et-Paul, qu'Honorius III a envoyé dans le Midi pour tenter d'y rétablir la paix. Comme tous ses prédécesseurs ce légat était peut-être désireux de se montrer impartial et équitable, mais l'accueil qu'il reçut aurait découragé la meilleure volonté. Toutes les villes s'étaient fermées devant lui, il était à peu près bloqué dans Orange et dut passer le Rhône presque en catimini pour venir conférer avec Simon de Montfort

(1) L'*Hystoria* précise cependant à deux reprises que Simon n'a passé le Rhône que sur l'ordre du légat.

à Pont-Saint-Esprit dans la première quinzaine de juillet 1217.

Un contingent de croisés lui ayant été amené par l'archevêque de Bourges et l'évêque de Clermont, Simon les utilisa pendant leur quarantaine à enlever les châteaux de Vauvert, de Bernis et différents autres appartenant à Dragonet de Mondragon, qui aussitôt trahit Raymond VII comme il avait renié Montfort. D'accord avec le légat Simon décida de franchir le Rhône et fit rassembler une flottille. Ce n'était pas un passage du Rubicon, c'était néanmoins un pas sérieux dans l'inconnu. Le prétexte, fort plausible, était une expédition punitive contre Adhémar de Poitiers, comte de Valentinois, qui avait soutenu Raymond VII lors du siège de Beaucaire, et tous ceux « qui de toutes leurs forces troublaient l'affaire de la paix et de la foi ».

Simon force le passage du Rhône à Viviers malgré l'opposition que tente Raymond VII. Il est rejoint par plusieurs évêques du pays avec les contingents de leurs diocèses (1) et par cent chevaliers que Philippe Auguste met à sa disposition pour six mois. Montélimar se soumet sans combat. Simon commence le siège de l'imposant château de Crest, lorsque Adhémar demande à négocier. Le comte de Valentinois s'engage à faire épouser par son fils une fille de Simon de Montfort, à abandonner le parti des Raymond et à indemniser l'évêque de Valence pour le mal qu'il lui a causé. Ces offres sont aussitôt acceptées, car Simon est rappelé précipitamment à Toulouse, où a éclaté la révolte.

Les gens de Toulouse n'avaient pardonné à Simon de Montfort ni la répression de l'émeute de 1216, ni le démantèlement de leur ville, ni l'amende de 30 000 marcs d'argent. Les hérétiques et leurs partisans, nombreux dans la ville, les familles des victimes de Muret, les Juifs, étaient violemment antifrançais. Les consuls et la classe dirigeante regrettaient le bon temps de Raymond VI, alors qu'ils étaient pratiquement les maîtres de la cité ; quant au peuple, avec plus de désintéressement il se passionnait pour son jeune comte, qui avait fait merveille à Beaucaire.

A Toulouse l'administration de Montfort parut dure et rude

(1) Cette collaboration des évêques n'implique pas forcément l'existence d'hérétiques dans leurs diocèses, elle est d'origine politique plutôt que religieuse. Les féodaux de Provence sont eux aussi des pillards de biens d'églises et l'épiscopat n'ignore pas que Simon de Montfort, comme son suzerain le roi de France, sait se faire respecter et faire respecter les églises.

aux grands bourgeois, habitués à une quasi indépendance. Le rôle de l'évêque Foulques nous reste inconnu. La suite prouve qu'il ne put prendre sur la ville une réelle autorité et fut tenu en méfiance comme partisan des Français. Simon avait laissé une garnison au Château Narbonnais, insuffisante cependant pour contenir la ville en cas de rébellion. Son frère Guy avait des troupes, mais il devait s'occuper de son fief de Castres.

Lorsque Simon de Montfort fut bien engagé dans la vallée du Rhône, les consuls de Toulouse jugèrent le moment venu et envoyèrent des émissaires à Raymond VI, alors en Aragon, pour lui offrir de lui livrer la ville. Instruit par le malheur, le comte sut prendre une décision immédiate et accepta aussitôt. Il rassembla les mercenaires aragonais et catalans qu'il avait soudoyés et en même temps envoya des émissaires à ses anciens vassaux des Pyrénées. L'élan fut général, tous acceptèrent d'enthousiasme et promirent de suivre le comte à Toulouse.

Raymond VI rassembla ses hommes chez le comte de Pailhas (Cerdagne espagnole), puis il passa dans le Comminges, où aussitôt le comte Bernard V, le beau-père malgré lui du jeune Guy de Montfort, se joignit à lui avec ses vassaux. Ce furent ensuite les chevaliers du Couserans sous Roger de Comminges et ceux du pays de Foix avec à leur tête Roger-Bernard. Ainsi renforcée, la troupe de Raymond VI remonte vers le Nord, passe la Garonne et à la Salvetat se heurte à un détachement français sous un chevalier nommé Joris qui, ignorant ce qui se passait, était en route pour un raid sur Mazères aux confins du comté de Foix. Le comte, qui marche en tête, charge aussitôt, il est vivement ramené. Roger-Bernard, Roger de Montaut et Roger d'Aspet arrivent à la rescousse et culbutent les Français, qui s'enfuient vers Toulouse.

Raymond VI les suit, bivouaque en vue de Toulouse, fait prévenir ses partisans et le lendemain 13 septembre par un épais brouillard passe la Garonne à gué aux moulins du Bazacle et pénètre dans la ville. Un petit nombre de bourgeois était dans le complot, mais la nouvelle de l'arrivée du comte se répandit aussitôt et le peuple accourut pour l'acclamer. Certains cependant, plus prudents, se souvenant de la poigne de Simon de Montfort ou notoirement compromis avec les Français ou simplement bons catholiques et opposés aux consuls (1), s'abstinrent de prendre part

(1) Les consuls, les capitouls, qui, nous le rappelons, se recrutaient par cooptat...

à la joie générale et se réfugièrent dans les églises Saint-Étienne et Saint-Sernin ou dans le Château Narbonnais. Soit par promesses, soit par menaces, ces dissidents furent ramenés et la chasse aux Français commença. Tous ceux qui ne purent gagner à temps le Château Narbonnais furent massacrés. La garnison française, trop faible pour mater une ville révoltée, était suffisante pour défendre le château. La comtesse Alice s'y enferma avec ses enfants, ses deux brus, sa belle-sœur, femme de Guy, et leurs enfants.

Raymond VI d'ailleurs ne se souciait pas d'attaquer le château, ce qui aurait nécessité un siège. Il se contenta de le masquer du côté de la ville et se préoccupa surtout de munir Toulouse de fortifications pour suppléer aux remparts abattus. Il fit recreuser les fossés qui avaient été comblés, dresser des retranchements de pieux renforcés de poutres, élever des barbacanes et des redoutes, « et, dit la *Chanson*, onques en aucune ville on ne vit si riches ouvriers, car là travaillaient des comtes et tous les chevaliers..., des marchands..., les garçons et les filles... chacun porte pieu ou pelle, chacun a le cœur à la besogne. »

Nous avons dû abréger la citation, car le poète énumère selon le procédé des chansons de geste toutes les classes de la société et tous les corps de métiers. Il n'en reste pas moins que les gens de Toulouse, consuls, bourgeois et menu peuple, furent soulevés d'un enthousiasme collectif. Ayant acclamé le retour de Raymond VI et jeté un défi à Simon de Montfort, ils en acceptaient toutes les conséquences et se jetaient dans la lutte avec ardeur. D'ailleurs, l'affaire lancée, il leur fallait vaincre ou mourir. Devenus complices, ils ne pouvaient compter sur aucune indulgence de la part de Simon de Montfort et ils le savaient.

Le soulèvement de Toulouse et le retour de Raymond VI aussitôt connus provoquèrent un afflux dans la ville de tous ceux qui avaient fui ou avaient été chassés, de tous les dépossédés, de tous les seigneurs méridionaux, dont les Français avaient confisqué, démoli ou brûlé les châteaux. A ces *faidits* se joignent nombre de seigneurs du pays, qui, sans avoir d'aussi sérieux motifs de plainte, ne veulent pas laisser échapper cette occasion de se débarrasser

tion, étaient les maîtres de la ville. Leur opposition à l'évêque Foulques et à Simon de Montfort fut constante. En revanche leur absolutisme devait susciter un parti d'opposition, dont la Confrérie blanche avait été la belle époque.

du joug des Français. Le patriotisme languedocien, qui n'existait pas, qui n'était jusqu'alors qu'un mythe littéraire, est né. Les bourgeois de Toulouse ont rassemblé les énergies autour de Raymond VI, ont forgé au pays l'âme qui lui manquait. Parmi les seigneurs méridionaux venus combattre autour du comte, on en trouve de partout : de Gascogne, du Quercy, de l'Albigeois, du Carcassès.

Dès qu'elle a été prévenue par Joris et ses hommes échappés de la Salvetat, la comtesse Alice envoie des courriers à son mari au delà du Rhône et aux deux Guy, son beau-frère et son fils, qui se trouvent du côté de Carcassonne. Les deux Guy rassemblent aussitôt les chevaliers qu'ils ont sous la main et galopent vers Toulouse.

Arrivés devant la ville, ils foncent aussitôt par le « plâ » de Montoulieu, bientôt leur petite troupe est noyée dans la masse des bourgeois et ils sont contraints de reculer. Aussitôt qu'il a regroupé ses hommes, Guy de Montfort charge à nouveau par les jardins Saint-Jacques ; cette fois encore il ne peut entamer les bourgeois. Sa troupe souffre beaucoup dans ce combat de rues, surtout des projectiles dont on l'accable des fenêtres, et il doit se frayer un chemin pour se réfugier dans le Château Narbonnais. Il se rend compte alors qu'il ne s'agit pas d'un simple mouvement populaire et il envoie chercher des renforts en attendant l'arrivée de son frère.

Simon, comme nous l'avons vu, guerroyait au delà du Rhône, lorsque le courrier de la comtesse Alice vint lui apporter la nouvelle de la révolte de Toulouse et du retour de Raymond VI. Il ordonna sous peine de mort au messager de ne rien dire et de montrer à tous un visage souriant, puis il s'empressa de conclure la paix avec le comte de Valentinois.

LE DEUXIÈME SIÈGE DE TOULOUSE
(octobre 1217-juillet 1218.)

Ayant rassemblé ses troupes, Simon passe le Rhône et se hâte vers Toulouse. En route les Provençaux de son parti, qui n'ont rien à voir dans cette affaire, l'abandonnent et rentrent chez eux. Il pousse néanmoins à marches forcées, accompagné du cardinal légat Bertrand. A Baziège il trouve son frère Guy, venu à sa rencontre pour le mettre au courant de la situation. Ayant plus de monde et les retranchements des Toulousains n'étant pas encore consolidés, les deux frères décident d'emporter la ville par une attaque brusquée. Simon de Montfort enlève ses hommes, les Toulousains les laissent arriver jusqu'aux retranchements pour les accabler de flèches, de dards, de carreaux d'arbalète et de pierres de fronde. Guy de Montfort, le fils de Simon, a les deux cuisses traversées d'un carreau, tiré, dit-on, par son beau-père, le comte de Comminges. Son oncle Guy est lui aussi sérieusement blessé. Les Français flottent : aussitôt Raymond VI, Roger-Bernard de Foix et Bernard de Comminges contre-attaquent et les contraignent à se replier.

Simon a compris, il lui faut attendre des renforts et entreprendre un siège. Il se rend compte maintenant de son imprudence et du danger d'être allé s'intéresser à la Provence avant d'avoir stabilisé définitivement sa conquête en Languedoc. Un incident lui montre l'étendue du mal. L'archevêque d'Auch, sollicité par Guy, avait rassemblé des troupes et les envoyait en renfort aux Français, ce contingent se débande avant d'arriver à Toulouse.

Simon de Montfort, même s'il fit son *mea culpa*, n'était pas homme à se décourager. Il appela tous ses vassaux à l'ost, quoiqu'il sût ne pouvoir guère compter que sur les Français et ceux-ci peu nombreux étaient disséminés dans les garnisons, qu'ils ne pouvaient abandonner. Le cardinal légat à sa demande donna mission à Foulques, évêque de Toulouse, et à Jacques de Vitry, le futur cardinal, d'aller en France prêcher la croisade contre les fauteurs d'hérétiques qui s'opposaient aux décisions du concile. La comtesse Alice, dont le frère était devenu connétable, va de

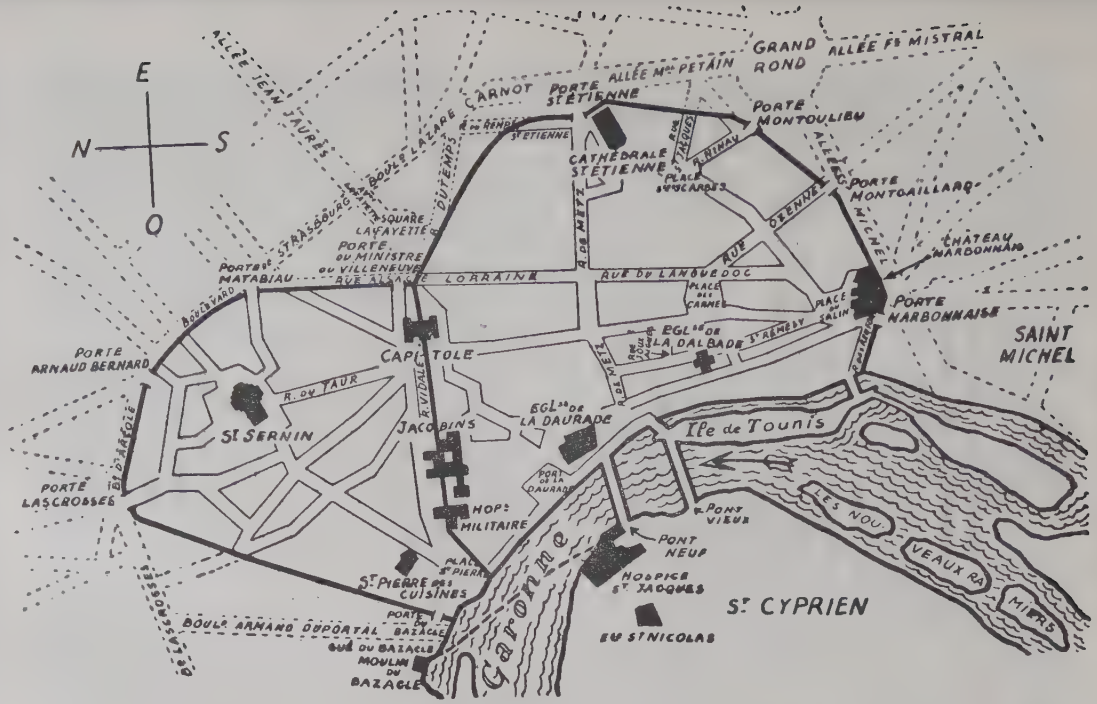

LA CITÉ ET LE BOURG DE TOULOUSE AU XIIIe SIÈCLE

(Essai de reconstitution)

Les rues indiquées à l'intérieur de l'enceinte sont les rues modernes, destinées au repérage, ainsi que certains monuments. Les ponts sont ceux du treizième siècle de part et d'autre du Pont Neuf actuel. La démarcation entre la cité et le bourg de Saint-Sernin est le tracé de l'enceinte romaine. L'échelle est approximativement au 1/20 000e.

son côté solliciter le secours du roi. Pendant ce temps le comte de Foix, Raymond-Roger, arrive dans Toulouse aux acclamations du peuple, suivi d'un corps de soudoyers navarrais et catalans.

Simon a installé son camp sur l'emplacement de l'actuel faubourg Saint-Michel. Dès qu'il a reçu les premiers renforts, il tente de bloquer la ville, qui par terre et par eau communique avec l'extérieur et se réapprovisionne librement. Laissant son fils Amaury devant Montoulieu, il va attaquer le faubourg Saint-Cyprien sur la rive gauche de la Garonne. A peine a-t-il monté ses machines que les assiégés, multipliant les sorties, le harcèlent vigoureusement et il doit, pour éviter d'être rompu, regrouper ses forces sur la rive droite (1).

Ce succès encourage les Toulousains, qui de plus belle, hommes et femmes, bourgeois et vilains, après avoir juré fidélité au comte Raymond, se hâtent de consolider les retranchements et de dresser pierriers, trébuchets et mangonneaux. De son côté Simon fait renforcer son artillerie, organise son ravitaillement par Auch et installe son camp de telle façon que la *Chanson* lui attribue l'intention de fonder une « ville neuve » pour narguer les Toulousains.

Les gens de Montauban, jaloux de la gloire de leurs voisins, avaient fait savoir à Raymond VI qu'ils étaient prêts à accueillir ses troupes et à lui livrer la garnison. Mais Simon, instruit par l'expérience, s'était méfié. Il avait envoyé à Montauban son sénéchal d'Agenais, Philippe de Landreville, et l'évêque de Lectoure, pour tenir la ville et prendre des otages. Lorsque les cinq cents hommes d'armes de Raymond VI, introduits par les conjurés, passèrent à l'attaque en pleine nuit, les Français, malgré la surprise et les précautions prises contre eux, en firent un massacre.

L'hiver arrive qui ralentit les opérations. Raymond VI entreprend le siège du Château Narbonnais, que ses pierriers lapident sans trêve, tandis que Simon fait battre les retranchements pour gêner les travailleurs et surtout mène une active campagne diplomatique. Diverses chartes datées du siège de Toulouse témoignent de la présence dans le camp français de nombreux seigneurs méridionaux : le comte d'Armagnac et de Fezensac et son frère, Anissand de Caumont, Eudes de Montaut, Bernard-Jourdain de l'Isle, qui a changé de camp, Rostang de Vauvert, à qui Raymond a rendu son

(1) Ce bourg n'était pas fortifié, mais les Toulousains en avaient fait une tête de pont solide. De nombreuses tranchées interdisaient le passage à la cavalerie

château, Guillaume d'Alliac, commandeur du Temple, et Raymond Pelet, seigneur d'Alès, qui a toujours été fidèle aux Français. Ces deux derniers sont venus combattre les hérétiques et les bourgeois, rebelles aux décisions du concile ; pour les autres, et surtout Bernard-Jourdain, le désir d'être du côté du vainqueur n'est pas étranger à leur zèle. La victoire de Simon ne peut en effet faire de doute. Il piétine pour l'heure, mais au printemps, quand il aura reçu des renforts de croisés, il matera ces bourgeois et leurs alliés.

Le pape Honorius III, sollicité par Simon de Montfort, ordonne le 23 octobre au cardinal Bertrand d'agir auprès du roi Jacques d'Aragon ou plutôt du régent don Sanche, son grand-oncle, pour le contraindre sous peine d'interdit à respecter la trêve promulguée par le concile et à rappeler de Toulouse ses ressortissants. Le 28 décembre il écrit directement au régent, lui reprochant de ne pas avoir obéi aux injonctions du légat et le menaçant de représailles.

Le pape a pris à cœur l'affaire de Toulouse. Ce n'est rien moins que les décisions d'un concile œcuménique et l'autorité du Siège Apostolique qui sont en cause. Alors que la Croisade semblait s'être terminée au Latran, elle reprend de plus belle par la révolte des Toulousains. En décembre 1217 Honorius III lance une véritable campagne épistolaire. Il écrit aux consuls et aux habitants des cités de Toulouse, Avignon, Marseille, Tarascon, Beaucaire et Saint-Gilles, pour les sommer de rompre leurs ligues sous peine d'être excommuniés et de voir leurs biens exposés au premier occupant ; au jeune Raymond VII, qui, au lieu d'attendre sagement d'être mis en possession de la part prévue pour lui par le concile, a imité la malice de son père, bien qu'il sache par expérience combien il est dangereux de regimber sous l'éperon ; au comte de Foix, aux gens de Montpellier et aux barons du Quercy pour leur ordonner de déposer les armes ; à Philippe Auguste pour l'engager à venir au secours de Simon de Montfort ; à tous les évêques de France pour leur prescrire de prêcher la croisade ; et enfin au vicomte et aux bourgeois de Narbonne (1), à Adhémar de Poitiers, Amanieu d'Albret, Guillaume d'Orange et autres seigneurs de Gascogne et

(1) Il n'est pas question de l'archevêque Arnaud-Amaury. Ce terrible prélat avait-il lassé les gens de Narbonne ou au contraire eut-il la charité d'oublier alors sa rancune contre Simon?

de Provence pour les féliciter de l'appui qu'ils donnent au comte de Montfort.

Cette offensive diplomatique du Saint-Siège ne semble pas avoir ému les Toulousains et leurs alliés. Raymond VI et ses barons, exaltés par leurs premiers succès, sont bien décidés à tenir. Quant aux bourgeois, la fuite ou la reddition équivalent pour eux à la ruine. D'ailleurs les consuls, qui sont les véritables auteurs de la révolte et qui jouent leur vie, les tiennent serrés, prêchant d'exemple, toujours sur la brèche. Comme le ravitaillement provoque des frais considérables, ils décident avec l'assentiment du comte de vendre à l'encan les biens des bourgeois qui avaient été expulsés comme partisans des Français, de ceux qui sous des prétextes divers avaient quitté la ville, avaient émigré, et par cet exode s'étaient soustraits aux charges du siège, et enfin de ceux qui, arguant de leur pauvreté, refusaient de payer leur quote-part. Ces capitouls étaient des Jacobins avant la lettre et, pour sauver leur ville en danger, déployaient une énergie de conventionnels.

Si l'on en croit Pierre des Vaux-de-Cernay, témoin oculaire du siège, la lutte était impitoyable. Les prisonniers, les mains liées derrière le dos, étaient promenés dans les carrefours de Toulouse avec une bourse suspendue au cou au profit de leurs capteurs. Le procédé sent son routier d'une lieue, d'autant plus qu'ensuite on leur crevait les yeux ou on leur coupait la langue. Les plus heureux étaient brûlés ou pendus, les malchanceux étaient traînés à la queue des chevaux ou coupés en morceaux, les tronçons servant de projectiles aux pierriers. Parce que son parent le chanoine Raymond Escrivan, le poète, était dans le camp de Montfort, l'acolyte toulousain B. Escrivan fut enterré jusqu'aux épaules et sa tête servit de cible aux archers et aux frondeurs.

Pendant tout l'hiver on ne cessa guère d'escarmoucher. Un jour même, en janvier ou février, les Français prirent pied dans la ville et ne furent repoussés que grâce aux comtes de Foix et de Comminges, qui galvanisèrent les bourgeois. Toutefois les véritables combats ne recommencèrent qu'au printemps, vers Pâques, qui tombait cette année-là le 15 avril. Simon de Montfort, qui multiplie les attaques, rencontre une résistance acharnée et commence à se décourager. Le poète de la *Chanson* s'est fait l'écho du mécontentement de ses chevaliers, leur prêtant des discours agressifs contre leur chef. Il y a là une licence littéraire, qu'on ne

peut cependant écarter tout à fait. Les chevaliers français, contraints de combattre à pied contre des dardiers et des arbalétriers bien retranchés, se lassaient de ce siège, où leur supériorité combative était bien diminuée et où les pertes étaient sévères. D'autre part, les défenseurs de la ville s'étaient aguerris. La *Chanson* fait tenir à Gervais de Chamigny les propos suivants : « Pourtant les attaques contre la ville ne servent de rien, car du côté de la ville s'est accrue la vaillance et la hardiesse et du nôtre la fatigue et la perte. Nous n'avons plus maintenant à guerroyer avec des hommes novices, car, lorsque nous les allons combattre, ils se défendent énergiquement et leur défense est dure et sauvage. Et comme nous leur avons fait saigner le cœur, ils préfèrent une mort honorable à une vie honteuse. » Si nous échouons, crie Alain de Roucy à Simon, « c'est parce que orgueil et dureté se sont emparés de vous,... que vous aimez ce qui est triste et ce qui est lâche. » Ces discours sont imaginaires, mais ils suggèrent une réalité. Depuis 1209 les Méridionaux ont appris à se battre et surtout à souffrir, les consuls et Raymond VI ont su établir leur autorité, le moral des Français, principale cause de leurs victoires de Castelnaudary et de Muret, a fléchi par lassitude, tandis que les Toulousains se sont forgé un moral collectif. Le malheur a toujours été une bonne école.

Enfin arrivent à Simon de Montfort les renforts si impatiemment attendus et que l'évêque Foulques s'appliquait à rassembler. C'est un corps de Flamands, conduits par Michel de Harnes, un héros de Bouvines, et Amaury de Craon. La lutte reprend avec acharnement : on se bat devant les fossés, dans les fossés, dans les retranchements. « Dans le champ de Montoulieu est planté un jardin qui chaque jour bourgeonne et fleurit et est planté de lis, mais le blanc et le vermeil qui y graine et fleurit est chair et sang et carnage et cervelles ; selon péché ou selon miséricorde, enfer et paradis se peuplent de nouvelles âmes. »

Simon dans un assaut furieux réussit à enlever le faubourg Saint-Cyprien. Par les deux ponts qui le relient à la cité des renforts arrivent, un combat sanglant s'engage. Le cheval de Simon s'abat, mais le comte peut se remettre en selle avant d'être pris. Loup, bâtard de Foix, est blessé. Enfin les Français sont repoussés.

Une inondation ayant emporté les ponts et les retranchements de Saint-Cyprien, Simon renouvelle l'attaque, s'empare à nouveau du faubourg et attaque les tours qui sur la rive gauche

dominent la culée des ponts. Les assiégés réparent avec des cordes le pont neuf et établissent un va-et-vient d'une tour à l'autre. Simon s'empare néanmoins de celle du sud et de l'hôpital Saint-Jacques. L'eau ayant baissé, il tente d'attaquer la ville ; à nouveau il échoue.

Le siège dure depuis huit mois et, bien que régulièrement ravitaillée, la population souffre. A la Pentecôte le jeune comte Raymond, le vainqueur de Beaucaire, arrive avec des renforts et est accueilli avec enthousiasme. Un miracle, dit la *Chanson*, salue sa venue : la bannière de Simon de Montfort, qui flottait sur la tour de la tête de pont de Saint-Cyprien, s'abat d'elle-même. « Pour recevoir le comte sortirent les chevaliers, les barons de la ville, les bourgeois, le viguier, les dames, les bourgeoises, brûlant du désir de le voir : il ne resta fillette à la maison. Le peuple de la ville, les grands et les petits, regardent le comte comme fleur de rosier. On pleure de joie et d'allégresse par les places, les salles, les vergers. » Cet enthousiasme populaire fut l'aliment sentimental, qui soutint le peuple dans sa résistance. Le « comte jeune » s'attacha les cœurs par sa seule présence et symbolisa la lutte contre les Français.

Simon de son côté a reçu un gros contingent de croisés, commandé par le comte de Soissons (1), mais le vent de la victoire souffle pour les Toulousains ; en dépit de ce renfort il est rejeté des points d'appui qu'il avait conquis sur la rive de Saint-Cyprien. Une troupe de croisés amenée par Joris et Pierre de Voisins est bousculée au passage de la Garonne et forcée de repasser le fleuve. Non seulement Simon ne progresse pas, mais les assiégés ont conquis l'ascendant moral sur leurs adversaires. Leurs sorties sont de plus en plus fréquentes et profondes, ils menacent à plusieurs reprises le camp français ; la vieille équipe, où se distinguent Robert de Picquigny, Lambert de Limoux et le maréchal Guy de Lévis, doit faire des prodiges pour les refouler dans leurs retranchements après de sanglants corps à corps.

Simon n'a plus d'argent pour solder ses mercenaires et payer le ravitaillement. Ses barons sont excédés de ce siège meurtrier et sans gloire et, comble d'infortune, le cardinal légat lui reproche sa lenteur et son incapacité. Guillaume de Puylaurens a un mot de pitié pour le vieux soldat, qui depuis huit ans s'est battu sans arrêt

(1) Et non le comte de Saxe, comme on l'a dit par erreur.

FOIX

La ville ancienne est en partie masquée. Elle s'étend entre le château au centre et le défilé de l'Ariège à gauche. Au second plan, au centre : le Pic de Montgailhard ; au tout dernier plan à gauche : le massif du Saint-Barthélemy auquel appartient Montségur.

Cliché Daspet. Foix.

MONTSÉGUR

LA RAMPE D'ACCÈS

Au premier plan le « champ des crémats ».

Clichés Daspet, Foix.

et qui, épuisé, ne veut pas s'avouer vaincu ! « Or était le comte atteint de langueur et d'ennui, amoindri par tant de coûts et tout épuisé ; pas plus qu'il ne supportait patiemment l'aiguillon dont le légat le poignait chaque jour pour autant qu'il était paresseux et relâché : d'où vient, comme on le disait, qu'il priait le Seigneur de lui donner la paix, en le guérissant par la mort de tant de souffrances. »

MORT DE SIMON DE MONTFORT (25 juin 1218)

Chez cet homme de fer les découragements ne pouvaient être que passagers et tournaient à la colère. Exaspéré d'être tenu si longtemps en échec par cette ville, lui, duc de Narbonne et comte de Toulouse, Simon décide de tenter un effort suprême. Il fait construire une chatte énorme, une tour roulante, protégée par des claies, à l'abri desquelles ses hommes pourraient peu à peu combler le fossé, faire ainsi avancer la tour et, dominant le retranchement, en chasser les défenseurs. Les assiégés font converger le tir de leur artillerie sur cette machine, qui en souffre beaucoup. Lorsqu'elle est réparée et commence de progresser vers le fossé, le lendemain de la Saint-Jean-Baptiste, les assiégés font une vigoureuse sortie. Tandis qu'une partie attaque les machines, l'autre marche sur le camp. Simon assistait à la messe, quand on vient l'avertir que les Toulousains pénètrent dans le camp. Il se fait apporter ses armes. D'après Pierre des Vaux-de-Cernay, à un deuxième messager, accouru pour le prévenir que les Français perdent beaucoup de monde et plient, il répond qu'il n'ira pas tant qu'il n'aura pas vu son Rédempteur. Enfin le prêtre ayant levé la sainte Hostie, il récite le *Nunc dimittis*, part et s'avance dans la mêlée. Sa présence ranime les croisés et, ayant rétabli le combat, il refoule les Toulousains jusque dans leur fossé.

Pendant ce temps son frère Guy avait réussi non sans peine à protéger les machines. Les assaillants, qui les avaient atteintes, avaient été en définitive repoussés. Le fossé, d'où Simon a chassé les derniers Toulousains, est rendu intenable par les jets de pierre, le tir des arbalétriers et les dardiers. Simon se replie sur son frère Guy, tant pour se mettre à l'abri de la chatte que pour se rendre

compte des dégâts. A ce moment Guy est blessé, Simon se précipite avec un cri de douleur et de colère, et c'est alors qu'une pierre l'atteint à la tempe.

« Tandis que Guy parle et gémit, il y a dans la ville une pierrière que fit un charpentier de Saint-Sernin, et c'étaient des dames, des femmes mariées et des jeunes filles qui servaient l'engin (1). Et la pierre vint tout droit là où il fallait et frappa si justement le comte sur le heaume d'acier qu'elle lui mit en morceaux les yeux, la cervelle, les dents, le front, la mâchoire ; le comte tomba à terre mort, sanglant et noir. Gaucelin et Rainier accourent au galop, et vite, en hommes prudents, le couvrent d'une chape bleue, et l'épouvante se répand. »

Le corps du comte fut transporté dans la tente du cardinal légat et la désolation s'empara du camp français, tandis que la joie éclatait dans Toulouse. Amaury fit embaumer le corps de son père à la manière de France *(more Gallico)* et l'emporta à Carcassonne, lorsque à la fin de juillet 1218 il abandonna le siège de Toulouse. Il lui fit faire des obsèques magnifiques, puis, après qu'eurent été faites diverses fondations pieuses à la cathédrale et au chapitre de Saint-Nazaire de Carcassonne, le corps fut ultérieurement transporté en France avec celui de Guy, son fils, tué à son tour en 1220. Ils furent inhumés dans le monastère des Hautes-Bruyères, de l'ordre de Fontevrault (2), à une lieue de Montfort-l'Amaury.

Les oraisons funèbres laissées par les contemporains sont très différentes suivant le camp auquel ils appartiennent. Pierre des Vaux-de-Cernay pleure son héros en quelques phrases, dont la postérité se servira pour fabriquer une épitaphe apocryphe, aussi banale que possible : *consolateur des affligés, soutien des faibles, refuge des malheureux...*

Le continuateur anonyme de la *Chanson* a la joie féroce et l'ironie impitoyable. Par sa voix, ce sont tous les *faidits*, toutes les victimes de la croisade qui se vengent : « Tout droit à Carcassonne ils le portent pour l'ensevelir, pour célébrer le service divin au

(1) Aucun autre document ne confirme cette poétique version, mais la tradition est fermement établie. La pierrière était dressée sur une plate-forme en face de Montoulieu.

(2) Ce prieuré, dont il ne subsiste que des ruines, avait été fondé en 1112 par Louis VI de concert avec les seigneurs de Montfort en faveur de l'ex-reine Bertrade, retirée à Fontevrault.

moutier Saint-Nazaire. Et on lit sur l'épitaphe, celui qui sait lire, qu'il est saint, qu'il est martyr, qu'il doit ressusciter, avoir part à l'héritage [céleste] et fleurir dans la félicité sans égale, porter la couronne et siéger dans le royaume [de Dieu]. Et moi j'ai ouï dire qu'il en doit être ainsi : si, pour tuer des hommes et répandre le sang, pour perdre des âmes, pour consentir à des meurtres, pour croire des conseils pervers, pour allumer des incendies, pour détruire des barons, pour honnir Parage [la noblesse], pour prendre des terres par violence, pour faire triompher orgueil, pour attiser le mal et éteindre le bien, pour tuer des femmes, égorger des enfants, on peut en ce monde conquérir Jésus-Christ, il doit porter couronne et resplendir dans le ciel ! »

Guillaume de Puylaurens avec moins de passion et aussi moins de talent se contente d'enregistrer l'événement et de rapporter les paroles de Raymond VII à propos de Simon de Montfort, que nous avons déjà citées. Le pape Honorius III, dès qu'il l'apprit, déplora cette mort et de nombreuses églises en France célébrèrent un service funèbre.

Pendant longtemps Simon de Montfort devait être célébré comme « le Judas Machabée de son siècle », le défenseur de la foi, en faveur duquel Dieu fit de nombreux et merveilleux miracles, le martyr tombé pour le Christ sous les coups des hérétiques. Plus tard, sous l'influence des historiens protestants et aussi des érudits languedociens, à commencer par dom Vaissète, Simon perdit son auréole. Elle lui fut définitivement arrachée par les historiens partisans. Puis la littérature s'en mêla : en dépit de quelques voix autorisées Simon de Montfort devint à la fois le chef et le symbole de la ruée du Nord sur le Midi, le destructeur de la civilisation occitane.

Nous avons tenté de rétablir la noble figure de ce soldat d'une piété aussi ferme que son courage, la beauté de la lutte qu'il mena pendant des années avec une poignée d'hommes contre toute la France du Midi, les dons d'administrateur et de chef dont il fit preuve. Si à un moment donné, après Muret, son intérêt personnel et celui de sa maison se mêlèrent aux intérêts de la foi, s'il fut peut-être grisé par les perspectives que lui ouvraient ses succès au service de l'Église, c'est qu'il était digne d'être un chef. Il fut dur, souvent brutal, vindicatif contre le comte de Foix, parfois sanguinaire, il fut de son siècle, un primitif, pour qui la bataille était l'élément habituel, un convaincu,

qui se donna jusqu'à la mort à la tâche qu'il avait assumée.

L'œuvre de Simon de Montfort s'écroulera avec lui ; mais il aura préparé les voies au roi et facilité la réunion du Languedoc à la France. Si la croisade avait eu à sa tête un chef moins énergique et moins brave, n'aurait-on pas eu à déplorer des luttes plus longues et plus sanglantes avant que Toulouse fût soumise au roi, ce qui était à la longue inévitable? Un mariage heureux aurait pu apporter cette province à la couronne. Toutefois, étant donné le peu d'homogénéité du pays, l'absorption ne se serait pas faite sans déchirements, surtout si auparavant Simon de Montfort n'avait rejeté l'Aragon au delà des Pyrénées.

CHAPITRE XI

L'ÊCHEC DE LA CROISADE ET LA LIBÉRATION DU LANGUEDOC (1218-1224)

LA SUCCESSION DE SIMON DE MONTFORT

La mort de Simon de Montfort témoigne par ses conséquences de l'importance de son rôle personnel. « Lui mort, tout s'écroule », comme le dit Pierre des Vaux-de-Cernay lui-même. La pierre qui l'abattit ruina toute son œuvre et permit au Languedoc de se libérer pour un temps. En réalité la Croisade depuis 1209, c'était Simon et son inlassable énergie.

Dès la nouvelle connue, les Toulousains avaient fait une sortie et chassé les assiégeants du faubourg Saint-Cyprien. Amaury, à qui sur l'initiative du cardinal légat et des évêques les barons et les chevaliers avaient prêté serment de fidélité, voulut venger la mort de son père. Le 1er juillet, profitant d'une tempête de vent, il fait avancer à reculons contre les retranchements des chariots chargés de paille, de sarments et de matières enflammées. Sans attendre, les assiégés sortent, massacrent les conducteurs et refoulent les Français jusque dans leur camp. La mort de Simon avait ranimé leurs forces et rétabli leur moral.

Après un rapide voyage à Pamiers pour prendre possession de la ville et recevoir le serment de l'abbé, Amaury revint devant Toulouse, mais le cœur n'y était plus. Tout le monde était las. Les chevaliers du pays, les croisés, les soldés qu'on ne payait plus, tous voulaient rentrer chez eux et le 25 juillet, après avoir incendié son camp, Amaury leva le siège et se retira sur Carcassonne, emportant le corps de son père et emmenant ses prisonniers.

Cet aveu d'impuissance consacrait le triomphe des Toulou-

sains. C'est la cité comtale qui avait vaincu. Raymond VI s'était révélé incapable de lutter, se faisant battre quand il avait tous les atouts en mains ; la noblesse divisée et nonchalante, à l'exception des comtes de Foix et de Comminges et de quelques *faidits*, avait accepté passivement son sort ; seuls les consuls de Toulouse, suivis par les bourgeois, avaient refusé de se soumettre. La mort de Simon fut pour eux un coup heureux, comme l'avait été pour Philippe Auguste celle de Richard Cœur de Lion ; Simon vivant aurait repris Toulouse, mais la ville avait mérité son heureuse chance par son énergie et sa ténacité.

Le jeune Raymond VII, beaucoup plus décidé et ardent que son père, profita aussitôt de ce changement de fortune : nous allons le voir reconquérir place par place tous ses domaines ou simplement les récupérer par la volonté des seigneurs et des bourgeois, qui à l'envi chassent leurs garnisons françaises et se donnent à lui. Il commence par l'Agenais, où Condom, Marmande et Aiguillon lui ouvrent leurs portes. Pendant ce temps Bernard de Comminges s'est hâté vers son comté pour le libérer. Joris, qui le tenait pour Simon de Montfort, est battu en rase campagne et fait prisonnier. Il a la vie sauve, car on a besoin de lui pour l'échanger contre Roger d'Aspet.

De son côté, Amaury, guère plus âgé que Raymond VII et héritier d'une succession trop lourde pour lui, cherche des appuis. Le pape Honorius III est prêt à faire tout son possible pour venger la mort de Simon. C'est qu'en même temps il a appris la mort ignoble de Guillaume des Baux, prince d'Orange, qui, fait prisonnier par les bourgeois d'Avignon, a été écorché vif et coupé en morceaux. Le 11 août il ordonne à tous les évêques de France de prêcher la croisade pour « courir sus aux Toulousains et aux Avignonnais ». Le 13 il presse Philippe Auguste et son fils Louis d'envoyer une armée au secours d'Amaury, revient à la charge le 5 septembre, promettant le vingtième des revenus du clergé. Enfin il confirme solennellement Amaury dans toutes les possessions que lui a reconnues le concile de Latran. Les évêques Foulques de Toulouse, Amanieu de Tarbes et Grimaud de Comminges, c'est-à-dire les plus menacés, partent avec la comtesse Alice afin d'implorer le secours du roi.

Amaury va se faire reconnaître par Albi et Moissac, où l'évêque et l'abbé lui font bon accueil. Pendant ce temps Sancie d'Aragon, la femme de Raymond VII, occupe Nîmes, qui, moyennant la

confirmation de ses privilèges et de toutes les mesures prises par Simon de Montfort, abandonne le parti français. De son côté Raymond réunit sous son autorité la plus grande partie du Quercy et du Rouergue, reçoit l'hommage de Centulle d'Astarac et de plusieurs seigneurs, qui se rallient à lui.

Cependant le prince Louis se disposait à intervenir. Un rétablissement de la puissance des Raymond était un danger pour les visées de la couronne sur le Languedoc et il fallait y parer. Les deux Raymond tentèrent de détourner Philippe Auguste de son projet et de l'amener à dénoncer l'investiture qu'il avait accordée à Amaury de Montfort pour tous les fiefs détenus par Simon. Honorius III, prévenu, intervint aussitôt et par une lettre du 15 mai 1219 supplia le roi de France de ne pas se laisser circonvenir. Le roi n'en avait nulle envie et l'expédition, préparée depuis la fin de l'hiver, était déjà en route.

Amaury était parti pour l'Agenais afin de reconquérir les places que lui avait enlevées Raymond VII et pour marcher à la rencontre du prince Louis qui arrivait par la route de l'ouest. Profitant de son absence, le comte de Foix était allé ravager le Lauragais et revenait avec son butin, dont un énorme troupeau de bétail, lorsque la retraite lui fut coupée par les Français restés à la garde du pays. Raymond-Roger se réfugia dans Baziège, à trois lieues de Toulouse, et envoya prévenir Raymond VII. Celui-ci accourut, recueillit le comte de Foix et un combat se livra en rase campagne, dont la *Chanson* fait une grande bataille. Le nombre des combattants nous est inconnu ; toutefois il s'agit d'une rencontre fortuite, qui ne pouvait réunir que de faibles effectifs. Selon le poète, Raymond-Roger prend l'avant-garde avec son fils Roger-Bernard, Loup son fils naturel et ses vassaux, Bernard Amiel de Pailhès et Guillaume Bernard d'Arnave. Le corps de bataille est sous les ordres de Bernard de Comminges, secondé par Guillaume de Niort et Jourdain de Cabaret. Raymond VII, dont Arnaud de Villemur tente vainement de refréner l'impétuosité, avec son frère naturel Bertrand commande le corps de réserve. Leurs adversaires ont à leur tête deux chevaliers français, Foucaud et Jean de Berzy (Aisne), en Languedoc depuis plus de cinq ans, accompagnés de chevaliers méridionaux : le vicomte de Lautrec, Sicard de Montaut, Pierre-Guillaume de Séguret.

Raymond-Roger attaque, il est vivement ramené. Raymond VII s'élance « comme un lion rugissant », rétablit le combat

et met les Français en fuite. Les frères de Berzy sont pris avec plusieurs autres chevaliers. Pierre-Guillaume de Séguret est pendu comme transfuge. Il avait vainement tenté de renouveler contre Raymond VII l'exploit d'Alain de Roucy à Muret contre le roi d'Aragon.

Bien que ce combat de chevaliers n'eût militairement parlant qu'une importance médiocre, dramatisé à souhait et bien mis en scène par le poète de la *Chanson* ou d'autres, il eut dans le pays une grosse répercussion. Le souvenir de Castelnaudary et de Muret pâlissait devant cette première victoire en rase campagne et devant les prouesses du « comte jeune ». Le prestige de Raymond VII s'en accrut considérablement, son courage inspira confiance à tous ses partisans et donna à réfléchir aux seigneurs méridionaux restés attachés au parti français.

Le prince Louis avec une armée vraiment royale, qui comptait 20 évêques, 30 comtes, 600 chevaliers et 10 000 archers, vint rejoindre Amaury devant Marmande. L'assaut emporta les ouvrages extérieurs et la garnison demanda à capituler. Les croisés voulaient, dit le poète de la *Chanson*, massacrer tous les prisonniers ; la raison prévalut et ils furent envoyés à Puylaurens pour être échangés contre les chevaliers qui avait été pris à Baziège. Puis ce fut la ruée : « Aussitôt le cri et le tumulte s'élèvent, on court dans la ville avec des armes tranchantes, et alors commence l'effroyable tuerie. Les chairs, le sang, les cervelles, les troncs, les membres, les corps ouverts et pourfendus, les foies, les poumons brisés gisent par les places comme s'il en avait plu. La terre, le sol, la rive sont rouges de sang répandu. Il ne reste ni homme ni femme, jeune ou vieux, aucune créature n'échappe à moins de s'être tenue cachée. La ville est détruite et le feu l'embrase. » Le récit du poète est confirmé par Guillaume le Breton, l'historiographe de Philippe Auguste, qui n'a guère pu entendre la *Chanson*, écrite en langue d'oc : « On tua tous les bourgeois avec les femmes et les petits enfants, tous les habitants jusqu'au nombre de 5 000. »

Même en faisant la part de l'exagération habituelle du poète et de la tendance des chroniqueurs à forcer leurs chiffres, il n'en reste pas moins que la population de Marmande fut massacrée, sinon en totalité, au moins en grande partie, sans qu'il y eût pour ce massacre, comme pour celui de Béziers, l'excuse des ribauds et d'une ville prise d'assaut. Qui doit en porter la responsabilité?

Vraisemblablement les hommes d'Amaury, désireux de venger la mort de Simon de Montfort et de punir la défection de la ville, en en faisant un exemple. Les autres croisés, s'ils n'y ont pris part, n'ont même pas songé à s'opposer au massacre. C'étaient les mêmes hommes que ceux de 1209, pour lesquels le sac d'une ville et le massacre des bourgeois ne comptaient pas plus que de nos jours la destruction d'une agglomération par bombes d'avion.

Marmande n'était qu'un point de rencontre ; le véritable but du prince Louis et d'Amaury était Toulouse. Raymond VII ne s'y était pas trompé. Comme son père deux ans plus tôt, il ne perdit pas de temps pour consolider les retranchements de la ville et pour mobiliser ses vassaux. Son appel fut entendu : mille chevaliers, dit-on, vinrent assurer avec lui la défense de la ville, comme ils l'avaient fait contre Simon de Montfort. On retrouve sensiblement les mêmes noms. Les consuls et le peuple se déclarèrent résolus à se battre « jusqu'à la dernière goutte de leur sang » et enfin pour ne rien négliger, dans cette ville interdite où les hérétiques étaient encore plus nombreux depuis la résistance heureuse de 1217, d'accord avec Raymond VII, les consuls exposèrent à Saint-Sernin les reliques de saint Exupère, protecteur de la ville (1).

Le prince Louis, Amaury de Montfort, le cardinal légat Bertrand, qui suivait son protégé, arrivèrent avec l'armée royale le 16 juin 1219 devant Toulouse et le troisième siège commença. La ville cette fois fut investie et complètement bloquée, mais les attaques bien que vigoureuses se heurtèrent à une défense plus tenace encore. Le futur Louis VIII, qui est âgé de trente-deux ans, a déjà derrière lui un passé militaire : La Roche-aux-Moines et sa descente en Angleterre. D'autre part, lorsqu'en 1215 il est venu pour la première fois en Languedoc, il y est apparu en maître, sur son ordre Toulouse a démantelé ses remparts et accueilli les Français. Il ne peut donc être question pour cette cité rebelle de résister à l'héritier de la couronne de France, au légat du Saint-Siège et à son seigneur reconnu, et cependant elle résiste. Son artillerie rend coup pour coup. Raymond VI a pris de sages mesures. Chaque quartier, chaque secteur de la défense est confié à une troupe distincte, tandis que lui-même garde sous la main un corps de réserve qui se porte rapidement aux points menacés.

(1) Il est à noter que Raymond VII, à l'encontre de son père, ne semble avoir eu aucun penchant pour l'hérésie.

Les Français souffrent beaucoup ; l'évêque de Cambrai, Jean de Béthune, est tué. Et le 1er août, arguant que sa quarantaine est terminée, le prince Louis lève le siège si précipitamment qu'il abandonne ses machines, dont les assiégés font un feu de joie.

Les contemporains, surpris de cette retraite, en ont donné des explications variées. Pour les chroniqueurs français, Guillaume le Breton en tête, Louis aurait été trahi par des chevaliers de son armée, qui s'entendaient avec Raymond VII. Ce n'est ni la première, ni surtout la dernière fois, que la trahison sera invoquée pour masquer les véritables causes d'une défaite. Pour les autres, cette dérobade est due à un calcul subtil. Louis aurait abandonné le siège pour ne pas prendre la ville, laisser Amaury s'épuiser et le contraindre ainsi à lui céder ses États, ainsi que celui-ci le fera plus tard. Cette explication semble bien avoir été fabriquée *a posteriori*, mais il n'en est pas d'autre dans les sources et les faits n'en suggèrent aucune de plus pertinente (1).

En revanche, le succès des Toulousains n'appelle aucune glose. Pour la troisième fois la fière cité voyait l'ennemi céder devant sa résistance et lever le siège. Sans l'énergie, la volonté tenace et le courage des Toulousains et de leurs consuls, la guerre eût été terminée en 1215 et le Languedoc entièrement soumis. Ce sont les bourgeois de Toulouse, qui, ne s'avouant pas vaincus, permirent au jeune Raymond VII d'exploiter en Languedoc la victoire de Beaucaire. La noblesse méridionale, qui, à part Termes et Minerve, n'avait pas été brillante jusqu'alors, se retrouva derrière les retranchements de Toulouse et prouva aux Français à Montoulieu et à Baziège que leurs leçons n'avaient pas été perdues.

Il n'est pas surprenant qu'aussitôt après le « désolant échec » du prince Louis, comme dira le pape Honorius III, Raymond VII et son père aient tenu à récompenser les habitants en les exemptant de nombreux droits et impôts, ne se réservant que les droits traditionnels sur le sel, le pain et le vin. On ne sait si Raymond VI était à Toulouse pendant le troisième siège. Au cours du second

(1) Bernard Guy parle d'une entente entre le prince Louis et Raymond VII. A juste titre, A. Molinier considère le fait comme douteux. La couronne ne pouvait désavouer les Montfort. Ch. Petit-Dutaillis (*Étude sur la vie et le règne de Louis VIII*, Paris, 1894) suggère que le prince, dégoûté des expéditions lointaines par son échec en Angleterre, n'était venu en Languedoc qu'à contre-cœur et était impatient de rentrer à Paris. En outre, ses barons, lassés par ce siège pénible, faisaient pression sur lui.

il avait rédigé son testament et cédé tous ses domaines à son fils. Mesure politique, Raymond VII étant plus qualifié pour rallier les Méridionaux et au besoin négocier avec l'ennemi, que celui-ci fût Amaury de Montfort, le roi de France ou le pape.

Après une tournée en Albigeois, où il reçut entre autres l'hommage des seigneurs de Penne, Raymond VII, de retour à Toulouse, dut marcher au début de 1220 contre Foucaud et Jean de Berzy, qui razziaient les Toulousains. Il les battit et les fit prisonniers. Ils furent décapités et leurs têtes promenées dans Toulouse au bout d'une perche. Ces deux frères semblent avoir été des gens fort peu recommandables. Guillaume de Puylaurens dit de l'aîné : « Ce Foucaud était un homme très cruel et plein d'orgueil, qui s'était, disait-on, fait une règle de mettre à mort tout prisonnier de guerre qui ne lui paierait pas cent sous d'or. » Il avait contraint un père à pendre son fils et commis bien d'autres méfaits. Ces Berzy, qui étaient déjà avec Simon de Montfort en 1214, ne sont pas signalés avant. Ils devaient être venus avec une des croisades annuelles, sans faire partie de la vieille équipe.

Ces croisés de peu de foi, à l'opposé d'un Robert Mauvoisin, désiraient rançonner les hérétiques plutôt que les exterminer et rançonnaient au besoin les bons chrétiens. Montfort, toujours à court d'hommes, ne pouvait être difficile dans son recrutement et les Berzy ne furent pas les seuls, après sa mort, à donner libre cours à des instincts de brigandage que l'auteur des *Statuts de Pamiers* eût sévèrement réprimés.

Il est vraisemblable, mais faute de documents on ne peut le prouver, que les croisés après un long séjour en Languedoc ont peu à peu abandonné les mœurs disciplinées du Nord pour les mœurs plus souples et plus faciles du Midi. Le tableau que nous fait Guillaume de Puylaurens sans pouvoir être généralisé, indique chez les Français un relâchement inquiétant : « Au demeurant, on ne doit ni ne peut raconter à quelles infamies se livraient les serviteurs de Dieu ; la plupart avaient des concubines et les entretenaient publiquement ; ils enlevaient de vive force les femmes d'autrui et commettaient impunément ces méfaits et mille autres de ce genre. Or ce n'était pas, bien sûr, dans l'esprit qui les avait amenés qu'ils en agissaient ainsi, la fin ne répondait pas au commencement... Le Seigneur commença à les vomir de sa bouche et à les chasser du pays qu'ils avaient conquis par son secours. »

Si les premiers compagnons de Montfort s'étaient groupés autour de lui par amitié personnelle ou par désir de combattre les hérétiques, il est bien certain que l'intérêt ou l'amour de la guerre pour la guerre guidèrent nombre de leurs successeurs. Ces chevaliers considéraient le Languedoc comme un pays conquis et, dès que Simon de Montfort ne fut plus là pour prêcher d'exemple et les tenir en bride, ils profitèrent et abusèrent de la situation. Un renversement des valeurs s'est alors produit. Amaury ne pouvait maintenir une discipline aussi sévère que celle imposée par son père. Il était trop jeune et ne dit-on pas qu'un parfait cathare s'était glissé dans son entourage? Raymond VII était encore plus jeune, mais, alors que l'autorité de son père était inexistante, lui se trouva transformé en chef par un mouvement spontané du pays, qui de Toulouse rayonna partout. Tandis que les chevaliers français veulent jouir de la victoire qui leur échappe, les Méridionaux sont maintenant prêts à souffrir pour reconquérir cette indépendance qu'ils ont perdue par leur indolence.

Après que la comtesse Sancie fut accouchée d'une fille, qui fut nommée Jeanne et qui portera plus tard le Languedoc à la France, Raymond VII continua la reconquête de ses domaines. Servian, si fidèle à Montfort depuis que son seigneur était revenu à la foi catholique, s'était donné à lui ; puis il reprend Lavaur, dont la garnison est passée au fil de l'épée, et Puylaurens, où il respecte au contraire la veuve de Foucaud de Berzy, ses enfants et la garnison. Montauban s'est ralliée des premières et Raymond VII donne la ville en fief avec quelques places voisines à Raymond-Roger de Foix, tandis que Roger-Bernard aura à Castelnaudary et dans les environs les biens de Pierre et Guillaume Martin. Les comtes de Foix, le père et le fils, avaient bien mérité ces récompenses, car, eux aussi, sans l'aiguillon du succès, n'avaient cessé de se battre depuis dix ans.

Raymond VII était à peine entré dans Castelnaudary qu'Amaury vint l'y assiéger. Le comte et Roger-Bernard, qui se méfiaient de cette attaque, avaient bien muni la place tant en vivres qu'en hommes et par de nombreuses sorties fatiguaient les assiégeants. Au cours de l'une d'elles Guy, le frère d'Amaury, fut gravement blessé et fait prisonnier. Il mourut peu après et Raymond VII renvoya son corps avec honneur. Désireux de venger son frère et aussi de s'emparer de Raymond VII, Amaury tint le siège pendant huit mois de juillet 1220 à mars 1221, date à

laquelle il dut décamper. A ce siège assistèrent de vieux amis des Montfort : Guy, évêque de Carcassonne, le maréchal Guy de Lévis et aussi Arnaud-Amaury, archevêque de Narbonne, qui devant le danger avait oublié ses griefs contre Simon.

Honorius III avait fait de son mieux pour secourir Amaury. Le cardinal Bertrand étant retenu en France par les devoirs de sa légation, le pape lui avait substitué le cardinal Conrad, évêque de Porto, ancien abbé de Cîteaux, avec mission de ramener à l'obéissance les bourgeois de Toulouse, de Nîmes et d'Avignon sous peine de suppression de leurs évêchés, de lever un cens pour la défense de la foi et de surveiller les évêques qui se révéleraient partisans de Raymond VII.

Le pape, en outre, écrivit à Raymond VII et à Raymond-Roger pour les engager une fois de plus à se soumettre au légat. Il ne paraît pas qu'il ait reçu une réponse. Au contraire, le légat fut chassé de Béziers par les bourgeois révoltés et dut chercher refuge à Narbonne. Il se rendit ensuite à Carcassonne et c'est là qu'il approuva la règle de la *Milice de la Foi de Jésus-Christ*, ordre militaire fondé à l'image des Templiers pour combattre les hérétiques albigeois et soutenir Amaury de Montfort (1).

Celui-ci avait grand besoin d'aide, car la levée du siège de Castelnaudary n'avait pas rehaussé son prestige. Raymond VII conquit sur lui différentes places des environs, en particulier l'important château de Montréal, dont le seigneur Alain de Roucy fut mortellement blessé. Amaury, profitant d'un secours que lui ont amené l'archevêque de Bourges, les évêques de Clermont et de Limoges, marche sur l'Agenais, mais, après lui avoir promis fidélité, les bourgeois d'Agen appellent Raymond VII le 22 août 1221. Il semble que ce malheureux Amaury n'inspire ni crainte ni respect à ces gens, qui tremblaient en entendant le nom de son père. C'est ensuite Moissac et le Quercy qui font défection. Ses domaines s'effritent sans qu'il puisse réagir.

Le pape a confirmé une sentence d'exhérédation prononcée par le légat contre Raymond VII, il excommunie une partie des diocèses de Béziers et de Narbonne ; ce ne sont que des mesures pla-

(1) C'est tout ce qu'on sait de cet ordre, qui ne semble jamais avoir prospéré et que la conquête royale rendit inutile, à moins toutefois que ce ne soit une ébauche de la *Milice de Jésus-Christ*, que d'après Raymond de Capoue fonda saint Dominique, toutefois celle-ci n'avait rien d'un ordre militaire, ce n'était qu'une milice bourgeoise

toniques. L'hérésie, qui s'était terrée, comme un feu mal éteint reprend un nouvel essor à la suite des succès de Raymond VII.

Qu'étaient devenus depuis 1209 cathares et vaudois? Un grand nombre de Parfaits et de Parfaites, ayant commis l'erreur de se réfugier dans des places qu'ils croyaient imprenables, avaient péri sur le bûcher. Mais les autres? Il est impossible de le savoir. Les sources narratives contemporaines, y compris la continuation de la *Chanson*, émanent de bons catholiques qui ne se soucient pas de rapporter les faits et gestes des hérétiques. Les actions de guerre les occupent d'ailleurs suffisamment. La seule source qui nous reste est constituée par les interrogatoires de l'Inquisition, qui, suspects *a priori*, fournissent cependant des renseignements intéressants. Il ne s'agit pas en effet d'accusés soumis à la torture et délirant sous la douleur ; la plupart des interrogatoires qui nous ont été conservés sont ceux de simples témoins ou de suspects venus volontairement se laver de l'accusation d'hérésie et prêts, pour se faire bien voir, à dire tout ce qu'ils savaient sur la secte. Beaucoup de ragots là dedans, mais aussi des précisions, confirmées par des interrogatoires différents.

De 1209 à 1220 les Parfaits ont fui devant l'occupation française, de Carcassonne à Toulouse, de Toulouse à Foix, de Foix en Provence et dans les montagnes. Dans cette période dramatique pour eux ils finirent par se réfugier dans un château perdu au fond d'une vallée sauvage du pays de Foix, si solide sur son rocher presque inaccessible que seule une véritable expédition put le réduire. Montségur avait peut-être été insulté au passage par Guy de Montfort, le frère du chef de la croisade, qui ne s'y était pas arrêté. Le maréchal Guy de Lévis, dont Montségur dépendait par Mirepoix, avait toujours eu trop à faire ailleurs pour en tenter le siège et sans doute cette entreprise dépassait-elle ses forces. Dans ce refuge inviolé et pratiquement inviolable le vieil évêque Gaucelin, ses successeurs plus jeunes, les diacres, les Parfaits et les Parfaites attendaient des jours meilleurs, tout en faisant de rapides descentes dans la plaine pour réconforter leurs fidèles.

Quand Raymond VII eut reconquis au moins en partie ses domaines, les Parfaits purent reprendre leurs prédications. Les interrogatoires de l'Inquisition étant très postérieurs aux événements, la chronologie des faits qu'ils révèlent est peu sûre. Tou-

tefois, dès 1222-1223 les évêques cathares recommencent à parcourir leurs diocèses. Le plus actif est Guilabert de Castres, évêque hérétique de Toulouse, dont la présence est signalée dans presque toutes les villes du Languedoc. Il est secondé par son collègue Bernard de La Mothe et par Bertrand Marty, son *fils majeur* et son coadjuteur. A Carcassonne trois évêques cathares sont mentionnés : Pierre Isarn, Guillaume Abit et Pierre Polha. Nous avons déjà parlé de l'importante assemblée de Parfaits tenue à Pieusse sur les confins du Carcassès et du Razès.

Les maisons de Parfaits et de Parfaites se rouvrent. On signale des communautés à Fanjeaux, Laurac, Castelnaudary et naturellement Montségur. Les noviciats se reconstituent. Les diacres et les Parfaits vont porter le *consolamentum* aux mourants ou célébrer l'*apparelhamentum* dans les châteaux ou chez les riches bourgeois : les Roaix, les Bousquet, les Massos ou les Roqueville (1).

Lss croisés français avaient cru exterminer l'hérésie en massacrant quelques centaines de Parfaits. Ces bûchers avaient été inutiles ; le sang même des martyrs avait fait lever de nouvelles moissons, comme il est de règle après toutes les persécutions. Catholique étant devenu en grande partie synonyme de Français, les prédicateurs hérétiques trouvèrent, lorsqu'ils purent sortir de Montségur et du comté de Foix, un terrain bien préparé.

Cette renaissance de l'hérésie, rendue possible par les succès de Raymond VII, aide à son tour à la libération du Languedoc. Amaury se rend compte qu'il est refoulé par une véritable lame de fond, à laquelle il est incapable de résister ; il se décide à offrir ses domaines au roi de France. Les évêques de Nîmes et de Béziers sont chargés de la négociation et Honorius III, prévenu, adresse à Philippe Auguste le 14 mai 1222 un appel qu'aurait pu signer autrefois Innocent III : « Vous savez, mon cher fils, combien l'Église est ébranlée dans ce temps-ci, surtout dans les pays d'Albigeois, sur les limites de votre royaume. Les hérétiques la combattent ouvertement, prêchent publiquement contre la foi, tiennent des écoles d'erreur et élèvent leurs évêques contre les nôtres. » Le pape rappelle ensuite à Philippe Auguste l'obligation

(1) Jean GUIRAUD, dans son *Histoire de l'Inquisition*, donne une série de courtes notes biographiques sur de nombreux diacres cathares. Leur activité témoigne de la vitalité de la secte après la conquête française.

où sont les rois de « chasser les méchants de leurs États » et il l'engage vivement à accepter l'offre d'Amaury de Montfort.

Philippe Auguste refusa sous prétexte d'une guerre possible avec l'Angleterre, la trêve entre les deux pays devant se terminer à Pâques de l'année suivante. « Il ne nous convient pas de nous livrer à d'autres entreprises et nous devons laisser toutes celles qui nous détourneraient de notre défense et de celle du royaume. » Thibaud de Champagne, sollicité par le pape, demanda l'autorisation de se charger au nom du roi de l'affaire d'Albigeois. Elle lui fut accordée, sous réserve du service qu'il devait au roi. Il semble que la raison évoquée par Philippe Auguste était légitime. D'autre part, il devait mourir un an plus tard et peut-être déjà répugnait-il à voir son fils s'engager dans une expédition lointaine. Raymond VII, toutefois, avait été inquiété par ces pourparlers et le 16 juin il écrivait à Philippe Auguste « comme à son unique refuge », pour le supplier de le faire rentrer dans le sein de l'Église et recevoir de lui son héritage.

Cette lettre était datée de Montpellier. Sans attendre le retour de ses ambassadeurs, Raymond VII passa le Rhône pour visiter son marquisat de Provence et la cité d'Avignon.

LA VICTOIRE DE RAYMOND VII

Au mois d'août 1222 mourut à Toulouse, âgé de soixante-six ans, le « comte vieux », Raymond VI. Par son testament, fait pendant le second siège de Toulouse, il avait demandé à être inhumé dans l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem à Toulouse, s'étant fait recevoir frère de l'ordre par le commandeur des Hospitaliers. Comme il était excommunié, son corps ne put être inhumé en terre sainte et le cercueil fut abandonné dans un jardin à côté du cimetière. Les ossements furent peu à peu dispersés, le crâne fut conservé soigneusement par les Hospitaliers, surtout parce qu'il portait à l'arrière une marque en forme très nette de fleur de lis.

Tel fut après sa mort le triste sort de ce prince, dont la destinée reste pitoyable, même s'il fut en grande partie l'artisan de ses malheurs. N'ayant pas su comme les Capétiens en France main-

tenir son autorité dans ses domaines, ayant par une politique tortueuse favorisé le déclenchement de la croisade, il devait être balayé par Simon de Montfort. Politique à la petite semaine, piètre capitaine, l'homme ne fut pas à la hauteur de sa tâche et porte une lourde responsabilité dans les malheurs du Languedoc à cette époque. C'était un dilettante fourvoyé dans un temps où l'autorité, sous tous ses aspects, était indispensable.

L'année suivante mourut le comte de Foix, Raymond-Roger, qui trouva le repos dans la tombe après une vie particulièrement agitée. Il avait reconquis tous ses domaines, sans compter ce qu'il avait obtenu des Raymond pour prix de ses services. C'est en attaquant Mirepoix qu'il contracta la maladie qui l'emporta. Il laissa tous ses biens à son fils Roger-Bernard, sauf ses domaines de Narbonne et de Carcassonne, qu'il attribua à son fils Aimery toujours otage des Montfort et dont la rançon devait être payée, s'il ne parvenait à s'évader. Raymond-Roger fut la figure la plus en relief avec son inséparable Bernard de Comminges de la défense du Languedoc ; son plus beau titre de gloire est la haine que lui avait vouée Simon de Montfort. Il fut remplacé par un fils qui le valait avec autant de fougue et plus de souplesse. Roger-Bernard ne cessa de prêter son concours à Raymond VII, jusqu'au jour où, jugeant la partie perdue, il travailla pour soi.

Raymond VII continuait à gagner du terrain. Avec Roger-Bernard de Foix, il va assiéger Penne d'Agenais, tandis qu'un autre corps assiège Verdun-sur-Garonne. Le cardinal Conrad s'est réfugié dans Béziers avec les évêques de Nîmes, d'Agde et de Lodève. Ils supplient le roi d'intervenir, entourés qu'ils sont d'ennemis de la foi que villes et châteaux accueillent à l'envi (1er mai 1223). Le roi ne répondant pas, Amaury se décide à marcher sur Penne pour faire lever le siège. Il échoue ; toutefois des deux côtés la lassitude est grande et une trêve est conclue. Il est convenu qu'une conférence de paix se tiendra à Saint-Flour et que Raymond VII, après avoir répudié Sancie d'Aragon, épousera une sœur d'Amaury (1).

La conférence réunie à Saint-Flour n'ayant pas permis d'éta-

(1) Durant cette trêve Amaury reçut Raymond à Carcassonne et le « comte jeune », « qui aimait à rire, » pour faire une plaisanterie à son escorte, fit annoncer qu'Amaury l'avait fait arrêter. Toute l'escorte s'enfuit et dut être rattrapée. L'anecdote est curieuse au milieu de toutes ces violences.

blir une paix, il fut décidé de tenir une autre conférence à Sens au mois de juillet 1223 en même temps que le concile convoqué dans cette ville par le légat. Il est assez curieux de constater que dans sa lettre de convocation le cardinal de Porto se plaint de ce que les cathares de Bulgarie, de Croatie, de Dalmatie et de Hongrie ont élu un antipape, un pape hérétique, que « les Albigeois se rendent auprès de lui en foule et le consultent comme un oracle ». Cet antipape a pour vicaire en France Barthélemy de Carcassonne, qui, s'intitulant « serviteur des serviteurs de la sainte foi », ordonne des évêques.

L'existence d'un pape cathare est loin d'être prouvée et semble bien n'être qu'une légende. Toutefois le cardinal pouvait y croire sincèrement. Il n'en reste pas moins que la coïncidence était malencontreuse pour Raymond VII, que le concile n'avait déjà que trop tendance à considérer comme le protecteur des hérétiques.

A Sens se trouvèrent six archevêques et vingt évêques, dont Foulques de Toulouse, qui représentait à lui seul l'épiscopat méridional (1). Philippe Auguste devait y assister, bien qu'il fût sérieusement malade depuis l'année précédente ; au château de Pacy-sur-Eure, où il séjournait, il se sentit soudain plus mal. Le 14 juillet 1223, alors qu'on le transportait à Paris, il mourut à Mantes. La mort du roi rendit le concile ineffectif. Le cardinal légat se tourna vers Louis VIII ; celui-ci, sans refuser, demanda qu'on lui laissât au moins le temps de s'installer sur son trône et fit remettre 10 000 marcs d'argent à Amaury sur les 50 000 que son père lui avait laissés pour être distribués en aumônes.

Louis VIII alla se faire sacrer à Reims, le légat partit pour Rome et Amaury revint en Languedoc, où, la trêve étant expirée, la lutte reprit aussitôt. La rébellion continuait à faire tache d'huile, les places et les châteaux faisaient tour à tour défection, quelques garnisons françaises tenaient encore, comme des îlots perdus destinés à être submergés. Amaury fut contraint par Raymond VII et Roger-Bernard de se réfugier dans Carcassonne. Il tenait tête, mais ses hommes, qu'il ne pouvait plus payer, peu à peu l'abandonnèrent. Un jour soixante chevaliers français décidèrent de re-

(1) Ce concile de Sens semble se confondre avec l'assemblée de Melun dont parlent Guillaume le Breton et Ph. Mouskès et où Philippe Auguste aurait examiné la question d'Albigeois.

gagner leur pays. Raymond VII prévenu les attendit au passage. Les chevaliers, très inférieurs en nombre, consentirent à abandonner leurs armes et leurs chevaux de bataille, à condition d'être libres de poursuivre leur route. Raymond refusa et voulut les faire prisonniers. Ils se choisirent alors un chef, chargèrent et mirent en déroute les hommes du comte de Toulouse, après lui avoir tué du monde. C'est le dernier exploit de la chevalerie des Montfort, le dernier éclat d'un feu qui s'éteint. Amaury n'a plus autour de lui que des soudoyers et une poignée de chevaliers et de sergents, dont les femmes et les enfants sont réfugiés à Carcassonne.

Pendant le siège de Carcassonne Raymond VII était allé reprendre le comté de Mauguio, que le pape, qui en était le suzerain, avait enlevé à Raymond VI pour le donner à l'évêque de Maguelonne. Honorius III protesta avec énergie et cette erreur du comte n'arrangea pas ses affaires à Rome, où le cardinal de Porto était venu rendre compte des dispositions de Louis VIII. Le pape les 13 et 14 décembre presse le roi de prendre les armes, il lui adresse l'archevêque de Bourges et l'évêque de Langres pour appuyer ses lettres. En même temps il prie l'archevêque de Sens d'emprunter 5 000 marcs d'argent et de les envoyer d'urgence à Amaury. Celui-ci était aux abois. Enfermé dans Carcassonne, n'ayant plus de vivres, abandonné de ses hommes, incapable d'aller recueillir les garnisons fidèles éparses dans le pays, il eut recours à l'archevêque de Narbonne, Arnaud-Amaury, qui fit aussitôt tout son possible pour lui venir en aide.

Ce qu'il fallait à Amaury, c'était de l'argent pour payer ses troupes, afin de tenir le temps nécessaire pour organiser sa retraite, rameuter les garnisons, organiser un convoi avec les femmes et les enfants, acheter des vivres et regagner le nord avec des forces suffisantes pour percer et éviter en route tout incident. Bien qu'Amaury eût offert d'engager ses biens de France, de se constituer personnellement en otage, il ne trouva rien à emprunter. L'archevêque ne fut pas plus heureux et dut en définitive engager une partie des domaines de son église. Amaury revint à Carcassonne, offrit à ses hommes de leur donner en gage ses domaines de France ; de ses chevaliers vingt seulement consentirent à rester avec lui à Carcassonne, et parmi eux son oncle Guy de Montfort, le maréchal Guy de Lévis et Lambert de Limoux, c'est-à-dire la vieille « équipe ».

Dans ces conditions il ne restait plus qu'à essayer de traiter. Trop heureux de le voir partir, Raymond VII et Roger-Bernard accoururent et une convention fut signée le 14 janvier 1224. Amaury devait consulter ses amis de France sur le meilleur moyen d'établir la paix et donner réponse avant la Pentecôte. En attendant, les églises demeureraient dans l'état où elles étaient et seraient maintenues en paix. Une trêve de deux mois était consentie en faveur des dernières places où Amaury tenait garnison : Narbonne, Agde, Penne d'Albigeois, Valzergues en Rouergue et le château de Termes. Toutefois Raymond VII pourrait pénétrer à Narbonne et à Agde, à condition de n'y faire aucune violence. Étaient exclus de la trêve : Carcassonne, Minerve et Penne d'Agenais. On respecterait les biens et les personnes des villes et des seigneurs restés fidèles à Montfort, en particulier les villes de Béziers, Narbonne et Carcassonne et les seigneurs Amanieu d'Albret, Raimond de Capendu, Roger-Bernard de Revignan, Bérenger de Montlaur et Raymond-Arnaud de Saissac (1). Enfin, si Amaury parvenait à négocier la paix des deux comtes avec l'Église, il toucherait 10 000 marcs d'argent.

Cet accord est sans signification réelle. Amaury ne désirait que la liberté de partir et ses adversaires ne voulaient que se débarrasser de lui. A noter seulement l'espoir tenace des comtes de Toulouse et de Foix d'être réconciliés avec l'Église et de se trouver ainsi à l'abri d'une nouvelle croisade.

Le lendemain de la signature, Amaury quitta Carcassonne avec ses derniers fidèles (2). Il abandonnait ce Midi que son père avait conquis après des années de luttes incessantes. Amaury n'avait pas pu tenir, la tâche eût demandé un homme plus expérimenté et sans doute mieux trempé. La mort de Simon devant Toulouse avait été le coup de doigt du destin, qui avait fait pencher la balance en faveur de Raymond VII. Acquérant des forces avec chaque succès, le « comte jeune » avait été porté par un mouvement populaire, qui s'amplifiait chaque année. Tout jouait

(1) La présence de ces dissidents autour d'Amaury montre l'impossibilité pour le Languedoc d'arriver à une union totale. Malgré la force du mouvement antifrançais les États de Raymond VII restent une mosaïque hétérogène et la division persiste au point de vue féodal et religieux.

(2) C'est sans doute à son retour que, pour payer ses dettes, Amaury dut emprunter 4 000 livres aux marchands d'Amiens, leur laissant en gage son oncle Guy et plusieurs chevaliers.

en sa faveur : argent, hommes, moral ; tout jouait contre Amaury et ses Français.

Dès qu'Amaury eut quitté Carcassonne, Roger-Bernard de Foix y appela le jeune Raymond Trencavel, le fils du vicomte Raymond-Roger, dépossédé en 1209. Les bourgeois de Béziers se donnèrent à lui aussitôt, ainsi que Limoux dans le Razès, et en février 1224 il s'intitulait dans une charte : *Trencavel, par la grâce de Dieu vicomte de Béziers, de Carcassonne, du Razès et d'Albi.* Ainsi était effacé le dernier vestige de la croisade. Les Français qui détenaient des fiefs avaient suivi Amaury dans sa retraite. Le Languedoc, libéré, mais épuisé par quinze ans de guerre, se retrouvait dans la même situation territoriale qu'en 1208. Raymond VII aurait pu inaugurer un règne indépendant, si la papauté et le roi de France avaient consenti : Honorius III à tolérer la propagation de l'hérésie, Louis VIII à laisser échapper l'occasion de porter jusqu'aux Pyrénées et à la mer les frontières du domaine royal.

TROISIÈME PARTIE

LA CONQUÊTE ROYALE

CHAPITRE XII

INTERVENTION DE LOUIS VIII

LES PRÉLIMINAIRES DE LA CROISADE ROYALE (1224-1226)

En février 1224 dès son arrivée à Paris Amaury cède au roi Louis VIII tous ses droits : « Les privilèges et dons que l'Église romaine a accordés à Simon, notre père, de pieuse mémoire, au sujet du comté de Toulouse et des autres pays d'Albigeois, supposé que le pape accomplisse toutes les demandes que le roi lui a faites... sinon, qu'on sache pour certain que nous ne cédons rien à personne de tous ces domaines. »

A condition de transformer en réalité cette cession théorique, le roi de France est maître du Languedoc. Reste à conquérir ce nouveau fleuron de la couronne de France. La Croisade pontificale a été balayée, tout est à reprendre à pied d'œuvre.

Louis VIII, instruit par son échec d'Angleterre (1), prend ses précautions. Il n'a pas oublié d'autre part les variations d'Innocent III avant Muret, ses oscillations entre les Raymond et Simon de Montfort, son désir de faire du Languedoc un fief de la papauté et il craint qu'Honorius III ne suive la même politique.

L'archevêque de Bourges, accompagné des évêques de Langres

(1) En 1213 Philippe Auguste se préparait à envahir l'Angleterre, contre laquelle Innocent III avait jeté l'interdit, pour ramener Jean-sans-Terre à de meilleurs sentiments. Au moment où le roi de France allait s'embarquer, Jean-sans-Terre se soumit et se déclara vassal du Saint-Siège. La croisade de Philippe Auguste n'avait plus d'objet et il dut y renoncer sur l'ordre du pape. En 1216 le prince Louis avec l'assentiment de son père veut aller soutenir les barons anglais révoltés contre Jean sans Terre ; l'Angleterre étant devenue terre pontificale, Honorius l'excommunie et fait prêcher la croisade contre lui

et de Senlis, viennent assurer le roi au nom du pape de l'appui total de la papauté et de l'Église. Ces bonnes paroles ne suffisent pas à Louis VIII. Il réunit son conseil et fait dresser une sorte de cahier des charges, où rien n'est omis :

Les indulgences pour cette expédition d'Albigeois seront les mêmes que pour la Terre Sainte.

Les archevêques de Bourges, de Reims et de Sens disposeront des sanctions ecclésiastiques, y compris l'excommunication et l'interdit, pour mettre à la raison tous ceux, Français ou étrangers, qui feraient mine d'attaquer les domaines du roi ou des autres croisés, pour forcer à payer ceux qui se seront engagés à soutenir la croisade, pour contraindre les barons et les vassaux du roi à le suivre ou à payer un subside convenable, l'hérétique étant le plus dangereux ennemi du royaume.

Pour couvrir les dépenses considérables de cette expédition, l'Église devra pendant dix ans fournir un subside de 60 000 livres parisis par an.

La trêve avec l'Angleterre devra être prolongée pour dix ans et l'empereur sera prié de ne rien entreprendre contre la croisade.

L'archevêque de Bourges sera nommé légat avec pleins pouvoirs.

Enfin le pape devra proclamer solennellement la dépossession de Raymond VII, de Trencavel et de leurs alliés et confirmer la dévolution de leurs domaines au roi.

« Si l'on m'assure l'exécution de ces articles, j'irai en personne en Albigeois, termine le roi, et je travaillerai de bonne foi à cette affaire. » Comme il ne veut pas être le soldat de la papauté, il précise encore que lui et les siens seront libres d'aller et de revenir à leur gré.

Le roi estime qu'il n'y a dans sa demande rien d'exagéré. Il est prêt à aller extirper l'hérésie en Languedoc, étant bien entendu que l'Église assurera sa sécurité pendant son expédition, qu'elle en fera les frais et que toute la Province en sera le prix. Le pape, si vraiment l'affaire d'Albigeois lui tient à cœur, ne peut refuser Louis en est si convaincu qu'il informe les bourgeois de Narbonne de la cession que lui a faite Amaury de Montfort et de son intention de se « mettre en marche trois semaines après Pâques pour attaquer vigoureusement et unir au domaine toute la terre d'Albigeois ».

Et cependant Honorius III refuse.

Les motifs de ce refus sont complexes. Le prétexte ou plutôt

la raison invoquée, raison qui peut être en partie valable, fut la nécessité de tout subordonner à la reconquête des Lieux Saints. Au moment où l'évêque de Porto allait partir pour la cour de France chargé de la réponse du pape, réponse qu'on peut supposer affirmative, arrivèrent à Rome des ambassadeurs de l'empereur Frédéric II, qui se disait décidé à tenir sa promesse de se croiser et réclamait le concours de toute la chrétienté. L'empereur n'avait qu'un très faible désir de s'exécuter ; il ne partira en effet qu'en 1227, après avoir été excommunié, et sa croisade n'aura rien d'édifiant ; mais le pape, dont la Terre Sainte restait la préoccupation dominante, pouvait croire à cette bonne volonté et estimer que l'affaire d'Albigeois devait céder le pas à cette entreprise primordiale.

Il y avait peut-être d'autres raisons qui poussaient le pape à arrêter Louis VIII sur le chemin de la conquête du Languedoc. Philippe Mouskès n'hésite pas à accuser le pape de s'être laissé « graisser les paumes ».

Mais, pour desfaire cele gierre
Cil d'Aubigeois et d'Engletière
Donnèrent tant ses cardinaux
Et à l'apostolie, qu'entr'aus
Renaudèrent al roi de France
K'il laisast cele convenance.

La vénalité de la curie romaine se retrouve dans presque toutes les sources de cette époque (1) ; toutefois il en va autrement pour le pape, surtout quand il s'agit d'Honorius III. En réalité, ce pape, qui, sans avoir la vigueur ni la hauteur de vue de son prédécesseur, avait adopté les grandes idées d'Innocent III, commençait à penser qu'il serait plus commode d'avoir à Toulouse un comte sous la tutelle du Saint-Siège qu'un roi de France, qui n'avait besoin d'aucun tuteur et que son aventure d'Angleterre rendrait encore moins malléable.

Raymond VII, inquiet des dispositions de Louis VIII, avait écrit au pape pour l'assurer de sa soumission. Honorius III lui répond le 31 janvier 1224 pour annoncer qu'il enverra dans le

(1) Les pèlerins avaient l'habitude de porter des cadeaux. Toute habitude au Moyen Age devenait une règle et c'était là un engrenage dangereux, qui autorisait toutes les suppositions et toutes les attaques. Plusieurs papes déplorèrent ces agissements et les condamnèrent.

Midi le cardinal Romain, du titre de Saint-Ange, pour régler les affaires méridionales. Le plan du pape apparaît. S'il était possible d'amener le comte de Toulouse à faire pénitence, à chasser les hérétiques de ses États, puis de trouver un compromis avec Amaury de Montfort, qui malgré tout détient le Languedoc par la décision d'un concile œcuménique, la question d'Albigeois serait réglée aux moindres frais : le roi de France libéré partirait pour la Terre Sainte et l'Église serait la patronne et la suzeraine du Languedoc, débarrassé de l'hérésie.

Pratiquement cette politique, qui n'est pas dépourvue à la fois d'une noble candeur et d'une habile grandeur, se traduisit par une bulle du 4 avril adressée à Louis VIII et confiée à l'évêque de Porto. Le pape prie le roi de France d'engager Raymond VII à faire sa paix avec l'Église ; Honorius III, qui semble ne pas pouvoir ou ne pas vouloir se rendre compte de la véritable situation, ajoute avec un humour involontaire : « On sait certainement qu'il redoute tellement votre puissance que, s'il connaît que vous avez véritablement dessein de vous armer contre lui, il n'osera vous attendre et se soumettra absolument aux ordres de l'Église qu'il offre déjà d'exécuter : mais ce doit être à condition qu'il chassera entièrement les hérétiques du pays ; qu'on réparera tous les dommages causés aux églises et aux clercs ; qu'on maintiendra à l'avenir la liberté ecclésiastique et qu'on aura égard, dans le traité de paix qui sera conclu, à l'honneur de notre très cher fils Amaury, comte de Toulouse, qui s'est exposé, de même que Simon, son père, d'illustre mémoire, pour le service de Dieu et du Saint-Siège. »

Cette bulle, qui donne à Amaury réfugié en France le titre de comte de Toulouse et qui en même temps propose implicitement de rétablir Raymond VII, pourrait apparaître comme un monument de réalisme politique, mais le pape était sincère et dans cette affaire compliquée croyait avoir trouvé la solution la plus simple et la meilleure. Il s'empresse d'en faire part à l'archevêque de Narbonne en le priant de négocier la paix entre Raymond et Amaury, en même temps qu'il ordonne aux évêques de « Provence » de le seconder dans ses efforts.

Lorsque le cardinal Conrad arriva à la cour de France, il lut cette bulle au roi et la commenta comme c'était son devoir. Dès qu'il eut compris qu'on lui réservait le rôle d'un épouvantail, que Rome agiterait au besoin pour rappeler à l'obéissance le

comte de Toulouse, Louis VIII réagit avec violence. Le 5 mai dans un parlement général, où il avait convoqué tous les prélats et barons de France, il remit sa réponse au cardinal légat. Puisque le pape ne lui accorde pas ses justes demandes, le roi déclare qu'il se considère comme déchargé de cette affaire d'Albigeois. Quant à ramener Raymond VII dans le giron de l'Église, c'est affaire spirituelle, qui concerne la papauté et ne le regarde pas. Qu'elle s'entende avec le comte de Toulouse « comme elle le jugera à propos, sauf notre droit et nos fiefs sans la moindre diminution, en sorte qu'on n'impose à Raymond aucun fardeau nouveau ou inusité ». Le roi conclut en priant le légat « qu'il ne nous parlât plus à l'avenir de cette affaire dont nous sommes entièrement déchargés ».

Malgré la mauvaise humeur de cette conclusion, Louis VIII a cédé. Il admet que Raymond reste à Toulouse sous réserve que ses droits de suzerain seront exactement préservés. C'est devant le désir du pape l'abandon de la conquête du Languedoc et de sa réunion au domaine royal. Si puissant que soit le fils de Philippe Auguste, il ne peut marcher contre la volonté de la papauté, car il risquerait de ne pas être suivi par son clergé et sa noblesse. Toutefois, le destin du Languedoc était déterminé et, tandis que Louis VIII ajourne son expédition, les événements vont travailler pour lui.

Honorius III, ayant écarté Louis VIII, dut prendre en mains l'affaire d'Albigeois. Il chargea l'archevêque de Narbonne de réunir un concile à Montpellier et de négocier avec Raymond VII. Arnaud-Amaury, dont l'âge avait apaisé la violence, était devenu un parangon d'obéissance. Après s'être endetté pour fournir à Amaury de Montfort les moyens de quitter le Languedoc, il exécute à la lettre les instructions du pape en faveur de Raymond VII.

Au concile ou plutôt à la conférence de Montpellier Raymond VII promit tout ce qu'on voulut. La situation était pour lui inespérée : l'Église venait à lui après l'avoir préservé de l'intervention du roi de France et celui-ci était occupé en Poitou, où il matait quelques seigneurs turbulents et pillards. En présence de l'assemblée il jura : de garder la foi et de la faire garder ; de purger ses États des hérétiques ; de confisquer leurs biens et de les punir sévèrement ; de garder la paix et de chasser les routiers ; de maintenir aux églises leurs libertés et privilèges et de leur restituer leurs biens ; de payer 20 000 marcs tant pour indemniser les églises que pour pourvoir à l'honneur du comte de Mont-

fort, « bien entendu cependant que le pape Honorius engagera le comte à renoncer à toutes les demandes qu'il pourrait faire sur mes domaines et sur ceux de mes alliés et qu'il fera rendre tous les actes que Simon de Montfort et lui ont détenus à ce sujet, tant de la part des papes que du roi de France et de Raymond, comte de Toulouse, mon père. » Roger-Bernard de Foix et Trencavel firent par écrit les mêmes promesses.

On pourrait se croire reporté à quinze ans en arrière : tous les articles de cette charte se trouvent dans leur essence les mêmes que ceux imposés avant la Croisade à Raymond VI par le concile de Saint-Gilles. Raymond a juré comme l'avait fait son père ; peut-être avait-il plus de moyens et de volonté de tenir ses promesses, mais le résultat sera le même.

Afin d'avoir le temps d'en référer au pape, le concile fut suspendu par l'archevêque de Narbonne jusqu'à une nouvelle réunion qui devait se tenir le 21 août. Raymond VII s'empressa durant ce délai de donner des gages de sa bonne volonté et de sa sincérité. Par une erreur due à sa jeunesse il avait saisi la ville d'Agde, qui appartenait à l'évêque. Il s'empressa en juin de la lui rendre, puis il fit des restitutions semblables aux évêques d'Agen, de Nîmes, de Carpentras et à l'archevêque d'Arles. Honorius III, cependant, ne se déclara pas satisfait des résultats de ce premier concile ; il engagea l'archevêque de Narbonne à reprendre la conférence et à s'assurer de l'exécution par le comte des engagements pris. Il se réservait de donner sa réponse définitive aux ambassadeurs que Raymond devait lui envoyer.

Pendant ce temps Amaury de Montfort s'agitait. Il écrit aux archevêques d'Arles et d'Auch et aux évêques du concile « pour les conjurer de ne faire aucun accord ni paix qui puisse [lui] porter préjudice », ajoutant que le roi « est sur le point d'entreprendre cette affaire et de la mener à bonne fin ». Amaury n'a plus grand espoir de reconquérir le Languedoc, les droits qu'il possède peuvent servir de monnaie d'échange avec le roi.

La seconde conférence de Montpellier ne nous est connue que par un acte, daté du 25 août 1224, par lequel Raymond VII assure le pape qu'il est prêt à tenir tout ce qu'il a juré et à faire en tout point la volonté du Saint-Siège. Une ambassade solennelle fut envoyée au pape, comme il l'avait demandé, conjointement par l'archevêque de Narbonne et Raymond VII. Elle était dirigée

par Hugues Beroard, archevêque d'Arles, accompagné de plusieurs évêques et abbés.

Que se passa-t-il à Rome? Il est impossible de le savoir d'une façon certaine. L'ambassade arriva en octobre et fut aussitôt admise à l'audience du pape ; mais en décembre les ambassadeurs n'avaient encore rien obtenu et furent contraints de partir sans que le pape leur eût fait connaître sa décision. Dom Vaissète attribue ce revirement de Rome à des manœuvres du roi de France et des autres ennemis de Raymond. Petit-Dutaillis déclare, peut-être un peu vite, qu'il n'en est rien, prétendant que les envoyés du roi ne s'intéressaient qu'à l'affaire d'Angleterre. Toutefois parmi ces envoyés se trouvait Guy de Montfort, qui avait été le représentant de son frère Simon au concile de Latran, et Guy ne devait pas se faire faute de rappeler la sentence d'Innocent III, approuvée par le concile, par laquelle le Languedoc avait été attribué à Simon. Le roi, qui guerroyait en Poitou et en Aquitaine, sentait le Languedoc bien proche et regrettait son départ manqué. Le pape, d'autre part, avait signé avec Frédéric II le traité de San Germano, par lequel l'empereur se déclarait prêt à assurer seul la croisade de Terre Sainte. Le roi de France redevenait donc disponible pour la croisade en Languedoc.

Enfin, et c'est là sans doute qu'il faut chercher la véritable raison de l'échec de l'archevêque d'Arles, l'épiscopat languedocien, comme il l'avait fait contre Raymond VI, agit à Rome contre son fils. La victoire de Raymond VII avait provoqué une réaction. Les hérétiques, les *faidits*, débarrassés des Français, n'avaient que trop de raisons de se venger. Déjà Honorius III a écrit une lettre sévère à « noble homme Raymond, fils de Raymond, autrefois comte de Toulouse », qui a repris à l'évêque de Viviers (1) ce château de Largentière, que les comtes de Toulouse et l'évêché se disputent depuis si longtemps. D'autres évêques, inquiets de la diffusion croissante de l'hérésie et peu rassurés sur la sécurité des biens d'église par le rétablissement du comte de Toulouse et de ses alliés, sont vraisemblablement intervenus comme ils l'avaient fait si souvent.

Le pape semble maintenant bien ferme sur la marche à suivre et son revirement est total. Il a congédié l'ambassade de Ray-

(1) Cet évêque de Viviers s'appelait Bertrand d'Anduze, de la famille du gendre de Raymond VI

mond VII sans lui donner satisfaction et il envoie en France un légat qui s'est fait une réputation d'adresse et de souplesse. Le cardinal Romain de Saint-Ange part le 15 février 1225 avec des lettres de recommandation pour le roi, les grands, les prélats et les villes. Il a pleins pouvoirs de détruire, d'arracher, d'édifier, de planter, en France, dans le Midi et de Besançon à la mer. Il est chargé d'avertir Raymond qu'il n'obtiendra pas son absolution s'il continue à vexer l'Église, de veiller aux intérêts d'Amaury de Montfort auquel il porte en don une somme considérable, de voir l'évêque d'Agen qui se plaint de Raymond VII et enfin d'exhorter Louis VIII à conclure une trêve avec l'Angleterre, pour se tourner en toute liberté contre les hérétiques. Le pape appuie cette dernière et importante mission de deux lettres personnelles au roi.

Le légat avait été si bien choisi qu'à partir de son arrivée à Paris c'est lui qui prendra la direction des opérations, déchargeant le pape du souci des affaires de France et d'Albigeois. De la grande famille romaine des Frangipani, il s'imposera à la cour de France et sera le conseiller très écouté de Louis VIII, puis de Blanche de Castille pendant sa régence.

Énergique et décidé (1), il est venu en France pour mettre fin aux tergiversations qui font en Languedoc le jeu de l'hérésie. Ni Raymond ni Amaury de Montfort ne l'intéressent. Depuis seize ans on se bat sans résultat, les hérétiques ont reparu, Raymond VII, même s'il le voulait, ne pourrait s'en débarrasser. Donc un seul remède : le roi de France et l'annexion du Languedoc.

La difficulté, c'est que Louis VIII, trompé déjà une fois, est devenu méfiant ; Romain de Saint-Ange doit d'abord gagner sa confiance (2). Après une conférence le 15 mai 1225 à Paris, où l'on délibère sans résultat sur l'affaire d'Albigeois, il suit le roi à Tours, puis à Chinon, et il est enfin convenu que, pour arriver à une situation nette, on réunira à Bourges un concile, où seront convoqués Raymond VII et Amaury de Montfort.

(1) Il le montra dans l'affaire de l'Université de Paris. Celle-ci s'était fait graver un sceau pour authentiquer ses actes, privant ainsi le chapitre d'une source de revenus. Pris comme arbitre, le cardinal fit briser le sceau, mais dut fuir devant l'attaque de son palais par les étudiants et les professeurs.

(2) Le légat a d'autant plus de mal à se faire entendre que le pape l'a chargé d'une mission délicate et pénible. Il doit en effet exiger que Louis VIII rende le Poitou à Henri III d'Angleterre sans préjudice de la Normandie, de l'Anjou et

Le concile se réunit à Bourges et s'ouvrit le 30 novembre 1225 (1). Le légat ayant convoqué les prélats de toutes les provinces des Gaules : on y comptait 14 archevêques, 113 évêques et 150 abbés, sans compter les procureurs des absents. Pour laisser à l'assemblée son caractère purement religieux, le roi s'abstint d'y assister et partit pour Arras.

Raymond VII comparut le premier et renouvela les promesses que son père et lui avaient tant de fois faites concernant la fidélité à l'Église, les hérétiques, les routiers, etc... Amaury de Montfort, de son côté, se contenta de produire les lettres du pape et du roi attribuant le Languedoc à son père et déclarant Raymond déchu de ses droits. Selon une méthode souvent employée le légat ordonna à chaque membre du concile de faire connaître son opinion par écrit et de n'en parler à âme qui vive. Raymond dut regagner Toulouse sans connaître le résultat de ce vote et après son départ le cardinal fit proclamer que l'avis du concile était de ne pas l'absoudre, parce que ses offres étaient insuffisantes, qu'il « n'avait point offert comme il le devait d'obéir aux ordres de l'Église ».

Si le prétexte, autant qu'il est possible d'en juger, apparaît assez faible, le résultat était bien acquis. Le 28 janvier 1226 dans un parlement général, auquel assistaient les grands barons du royaume, Romain de Saint-Ange excommunia solennellement Raymond et ses complices. Ses domaines furent attribués pour toujours au roi et à ses successeurs, à qui Amaury de Montfort en échange de la promesse de l'épée de connétable renouvela en même temps la cession des droits qu'il tenait de son père.

Le terrain est déblayé : Raymond VII est excommunié et déchu, Amaury a vendu ses droits, le roi peut conquérir le Languedoc en toute tranquillité. Restaient à fixer les modalités de l'opération et ce travail fut si minutieusement fait qu'on est forcé d'y reconnaître la main des légistes, qui déjà entouraient le trône

du Maine. Romain de Saint-Ange ne s'entêta pas dans cette négociation sans espoir, il fit toutefois de louables efforts pour amener la paix entre les deux pays. Louis VIII ne veut rien céder et Henri III tient à sa revanche, surtout si le roi de France s'engage en Languedoc. Quand Louis VIII se croise le 30 janvier 1226, Henri III active ses préparatifs ; mais le pape l'arrête, le menaçant d'excommunication, s'il soutient Raymond VII ou attaque Louis VIII.

(1) C'est l'année du concile cathare de Pieusse où fut créé le diocèse hérétique du Razès.

de France. Cinq archevêques et onze évêques doivent garantir au roi qu'il pourra rester en Albigeois et en revenir comme il lui plaira et que ses héritiers ne sont pas engagés. Avec la garantie du légat et des mêmes prélats l'Église prendra le royaume, le roi et sa famille sous sa protection et les indulgences seront les mêmes que pour la Terre Sainte. Tous ceux qui attaqueraient le roi ou se feraient en France guerre privée seraient excommuniés. Le légat accorde pour les frais de l'expédition le dixième des revenus des églises de sa légation pendant cinq ans. Enfin 36 barons signent un acte par lequel ils approuvent le roi et s'engagent à le soutenir.

Ayant ainsi obtenu les garanties que le pape lui avait refusées deux ans plus tôt, assuré que, s'il conquiert le Languedoc, aucune autorité ne viendra lui disputer sa conquête, Louis VIII prend la croix le 30 janvier 1226.

Raymond VII est décidé à faire front. Abandonné par le pape, condamné par le légat, il ne peut espérer aucun secours de Rome. Le concile de Bourges l'a définitivement édifié sur l'attitude de l'Église à son égard. Contre le roi de France il tentera de résister. Il commence par confirmer aux Toulousains leurs privilèges, en leur accordant d'étendre les limites de la banlieue et par suite la juridiction des consuls de la cité. Ce solide appui assuré, il donne à Roger-Bernard de Foix une quinzaine de châteaux dans le Toulousain. Puis il va éprouver la fidélité des bourgeois d'Agen, se réconcilie avec l'abbé de Moissac et par ses baillis de Provence fait engager aux bourgeois d'Avignon pour l'argent qu'il leur devait Beaucaire et le Comtat Venaissin.

Devant la menace terrible que constitue l'arrivée du roi de France et de son armée l'attitude de Raymond VII est très belle. Ce jeune homme était d'une autre trempe que son père et savait se battre quand la force était le dernier recours. En revanche, ses sujets voyaient les choses sous un aspect tout différent. Villes et seigneurs se précipitent pour faire leur soumission. Certains barons n'hésitent pas à venir en personne à la cour pour assurer le roi de leur fidélité, tels Héracle de Montlaur et ce Pierre Bermond de Sauve, toujours ridicule dans son rôle de gendre et d'héritier transi. Tout un groupe d'excommuniés, Pons de Thézan, Bérenger de Puisserguier, Pons et Frotard d'Olargues, Pierre-Raymond de Corneilhan, Guillaume-Pierre du Vintrou et d'autres chevaliers du pays se réunissent à Aspiran pour faire serment

entre les mains de l'évêque de Béziers de se soumettre en tout aux ordres du légat. Bernard-Othon de Laurac, Raymond de Roquefeuil, Pierre de Villeneuve, Odilon Guérin, seigneur de Châteauneuf de Randon, Guillaume Méchin offrent également leur soumission, soit par l'intermédiaire d'un évêque ou d'un abbé, soit en écrivant directement au roi.

C'est ensuite le tour des villes. D'abord Béziers dès le 29 avril. Puis, aussitôt que le roi eut dépassé Lyon, Nîmes avec les chevaliers des Arènes, Puylaurens et Castres. Enfin, quand Louis VIII est devant Avignon, Carcassonne, Albi, Saint-Gilles, Marseille, Beaucaire, Narbonne, Termes, Arles, Tarascon et Orange envoient des députations solliciter la clémence royale.

Ces soumissions et ces protestations de fidélité arrivent de tous les points du Midi : du Quercy au Lauragais et du Toulousain à la Provence. Le Midi semble frappé de terreur et déserte en masse la cause de Raymond VII, le héros de Beaucaire et de Toulouse, qui a débarrassé ses sujets de la domination des Montfort. Cette attitude peu héroïque des seigneurs et des villes a bien des excuses. On s'est battu depuis dix-sept ans, nombre de châteaux ont été détruits, plusieurs villes ont été assiégées, prises et pillées. Le massacre de Béziers est encore dans toutes les mémoires. Et après toutes ces années d'épreuves le Languedoc se retrouve dans la même situation qu'en 1209. Les hérétiques ont reparu et l'Église ne renonce pas à extirper l'hérésie, les barons de France se sont croisés une fois de plus et cette fois sous la conduite du roi lui-même. La lassitude est trop grande, le Midi veut la paix, la paix à tout prix. C'est Bernard-Othon de Laurac qui traduit l'opinion générale, lorsqu'il écrit à Louis VIII : « Nous sommes avides de nous placer sous l'ombre de vos ailes et sous votre sage domination. » La paix du roi, de ces Capétiens « dont, disait l'Anglais Giraud de Barri, le juste gouvernement et la pieuse direction font prospérer le royaume et le clergé de France dans la joie tranquille de la paix et de la liberté », apparaît aux populations du Midi harassées comme un havre de repos et de calme. Le roi de France apportera aussi la paix religieuse, non par la tolérance, mais par l'autorité. L'hérésie, cause initiale de tous ces maux, sera définitivement écrasée, la tranquillité vaut bien une messe.

Aucun contemporain ne nous a conservé les réactions de Raymond VII devant ces défections. Le malheureux prince doit encore se voir abandonné par quelques-uns des plus fermes soutiens de

son père : Nuño Sanche, comte de Roussillon, qui met toutes ses ressources à la disposition de Louis VIII, Jacques d'Aragon trop bon chrétien pour soutenir les hérétiques, Bernard VI de Comminges que la gloire de son père ne tente pas. Il ne reste autour de lui que Roger-Bernard de Foix, Trencavel, Toulouse, Agen, Limoux et les *faidits*, ces proscrits, dont les châteaux sont détruits ou qui sont poursuivis pour hérésie. Raymond VII, ainsi abandonné par ses propres sujets, tente de trouver des appuis à l'extérieur. Il se tourne d'abord vers le roi d'Angleterre, son cousin germain. Il est d'autant mieux accueilli qu'Henri III, à qui Louis VIII a enlevé la Rochelle et le Poitou, cherche des alliés sur le continent pour prendre sa revanche. Henri III accrédite auprès de Raymond VII des ambassadeurs et lui envoie un projet de traité. L'appui du roi d'Angleterre se réduira à une tentative malheureuse pour rentrer à La Rochelle.

Raymond VII espérait pouvoir compter sur Hugues X de Lusignan, véritable maître du Poitou, dont la fidélité toute fraîche au roi de France était assez chancelante. Hugues avait fiancé son fils à la fille de Raymond VII, mais après le concile de Bourges sous la pression du roi et du légat il renvoya la petite Jeanne à son père.

Le jeune comte de Toulouse se trouvait seul pour affronter l'armée royale. Sa solitude ne le découragea pas. Bravement il attendait l'attaque, lorsque celle-ci s'arrêta en route.

LE SIÈGE D'AVIGNON ET LA MORT DU ROI

(juin-novembre 1226)

Louis VIII arriva à Lyon avec une armée considérable, que les contemporains n'hésitent pas à évaluer à 50 000 cavaliers. Il avait avec lui la fleur de la chevalerie française : son frère Philippe, son cousin Humbert de Beaujeu, les comtes de Saint-Pol, de Namur, de Chalon-sur-Saône, d'Auxonne, Archambaud de Bourbon, Bouchard de Marly, Robert de Courtenay, Savary de Mauléon, Étienne de Sancerre, Enguerrand de Coucy, etc. Les comtes de Champagne et de Bretagne rejoindront plus tard. Naturellement Amaury et Guy de Montfort seront de l'expédition. Deux archevêques,

l'abbé de Saint-Denis et une douzaine d'évêques ont également pris la croix.

Cette croisade suscita de l'enthousiasme dans la noblesse qui payait de sa personne ; ceux qui étaient touchés à la bourse furent moins favorables à cette expédition royale. Les plus rétifs sont les clercs, qui doivent verser la dîme de leur revenu, impôt dont le légat les a frappés sans attendre leur acceptation. Ils se plaignent de cette atteinte à leur liberté ; le légat et le roi sont inflexibles. De même les seigneurs qui ne veulent ou ne peuvent accomplir leur service en personne doivent se racheter en versant de grosses sommes. Enfin la conquête du Languedoc et l'accroissement du pouvoir royal qu'elle impliquera ne sont pas du goût des grands vassaux, qui, libérés de la discipline de Philippe Auguste, se sentent pris d'une sympathie subite pour Raymond VII.

De Lyon le roi descend le Rhône selon l'itinéraire traditionnel ; il a d'ailleurs reçu une délégation des gens d'Avignon, qui l'invitent à passer par leur ville en échange de l'absolution qu'ils sollicitent du légat, car ils sont excommuniés depuis douze ans. Une deuxième délégation vint à la rencontre du roi à Valence. Elle offrait des vivres et la ville de Beaucaire, si Louis VIII payait la dette de Raymond VII. Le légat promit son pardon, moyennant la libre traversée de la ville, la remise d'otages et de châteaux.

Que se passa-t-il ensuite pour que cet accord se transformât en guerre ouverte et se terminât par le siège de la ville?

Riche et opulente cité, Avignon s'était donné un podestat à la manière des républiques italiennes. Ne reconnaissant d'autre maître que ses propres chefs, elle étendait au contraire sa domination sur tout le pays environnant. En 1215 elle avait par une sorte de prémonition soutenu Raymond VII, son suzerain nominal, contre les Français et cet appui avait permis le succès du jeune comte à Beaucaire.

A l'approche de l'armée royale les Avignonnais prudents avaient fait jeter sur le Rhône un pont de bois à l'extérieur des remparts. L'avant-garde de l'armée française sous le comte de Blois franchit le fleuve sur ce pont, tandis que le roi et le légat refusèrent d'utiliser cette voie détournée et humiliante. Le 7 juin ils établirent leur camp à Sorgues à environ deux lieues de la ville et de là ils firent savoir aux consuls qu'ils entendaient passer par la ville, comme il était convenu. Le roi donna à une

troisième délégation un sauf-conduit, mais, lorsqu'il se présenta, Louis VIII trouva les portes closes. Les explications de ce revirement sont trop variées pour qu'il soit possible de déterminer la vraie. Les barons français dans une lettre qu'ils écrivirent à Frédéric II, pour s'excuser d'avoir dû attaquer une ville qui relevait de lui, accusent les Avignonnais d'avoir dressé aux croisés un guet-apens, fait couper le pont de bois et refusé de livrer les vivres que les Français avaient achetés. En outre, ils auraient comploté d'attirer le roi de France dans leurs murs et de le faire prisonnier. Au lieu d'envoyer en otages 50 notables, ils auraient habillé de riches costumes 50 mendiants.

En fait, devant l'aspect imposant de l'armée royale, les gens d'Avignon s'émurent, une imprudence de quelques croisés fit de cet effroi une peur panique et ils fermèrent leurs portes. Par crainte des représailles ils n'osèrent plus les rouvrir, quand ils en furent énergiquement sommés par le légat. Confiants dans leur puissance, dans la force de leurs murailles, ils acceptaient le siège, comptant lasser les assiégeants comme les Toulousains l'avaient fait en 1219. Enfin Raymond VII avait de nombreux partisans dans la ville, surtout par haine des Français.

Les sommations du légat étant restées vaines, il ordonna aux croisés de « purger Avignon de l'hérésie » et de « venger l'injure faite à l'armée du Christ ». Le 10 juin 1226 le siège commençait et Louis VIII faisait serment de ne pas lever le camp avant d'avoir pris la ville. Une ambassade fut envoyée par le roi à l'empereur et le légat lui écrivit pour confirmer la lettre des barons et l'assurer qu'il s'agissait de détruire « des hérétiques, des recéleurs et fauteurs d'hérétiques » et non d'empiéter sur ses droits.

« Le sire des engigneours », Amaury Copeau, fit dresser l'artillerie que l'armée avait amenée et qui était destinée au siège de Toulouse. Différents engins furent ainsi mis en œuvre, sans grand résultat. Les murs étaient bons et épais ; les deux tours principales, Quiquenparle et Quiquengrogne, se riaient de cette lapidation. On ne pouvait songer à un assaut : la ville, outre sa milice, avait une solide garnison de routiers et du haut des remparts son artillerie rendait pierre pour pierre et trait pour trait.

Trois mois passèrent ainsi, sans qu'aucun progrès fût marqué par les assiégeants, qui devaient au contraire repousser les sorties fréquentes des routiers, enragés à brûler les machines. D'après

Roger de Wendover, le comte de Toulouse avant l'arrivée des Français avait « en capitaine expérimenté » ordonné d'évacuer les bouches inutiles, d'enlever le bétail à la ronde, d'emporter ou de détruire les vivres des alentours et de labourer les prairies pour affamer les chevaux. En rapportant ce passage, les historiens, en particulier dom Vaissète et Petit-Dutaillis, ont omis de remarquer que ces précautions auraient impliqué une préméditation certaine de la part des Avignonnais et surtout que Raymond VII avait plus de raisons d'attendre le roi en Languedoc que sur le Rhône. Il apparaît néanmoins que l'armée royale souffrit de la faim, après qu'elle eut consommé les vivres amenés de France par eau et les ressources du proche pays. Il est vraisemblable également que Raymond VII, accouru à la nouvelle du siège, harcela les convois de vivres et de fourrage.

Le plus grand ennemi des Français fut toutefois le soleil de Provence. On était au fort de l'été et dans cette masse sans hygiène des maladies épidémiques se développèrent. Des mouches charbonneuses firent des ravages, accrus par la dysenterie. Le nombre des victimes est inconnu, il fut assez grand pour semer le découragement et l'effroi dans l'armée.

Enfin l'accord ne régnait pas autour de Louis VIII. Le comte de Champagne, Thibaud, et le comte de Bretagne, Pierre Mauclerc, qui étaient arrivés en retard sous les murs d'Avignon, montraient la plus nette mauvaise volonté, si même ils ne trahissaient pas. Le premier était mécontent d'avoir été frustré du commandement de l'expédition de 1219 en Languedoc, le second de n'avoir pu épouser la comtesse de Flandre ; tous deux auraient aimé profiter du nouveau règne pour secouer le joug que leur avait imposé Philippe Auguste (1). Sa quarantaine finie, malgré la défense du roi, Thibaud de Champagne partira sous les huées des ribauds.

Le 8 août Louis VIII, inquiet de la diminution de ses effectifs et de la lassitude de ses troupes, tenta l'assaut ; par suite de la rupture d'un pont il fut repoussé avec de lourdes pertes ; le comte de Saint-Pol fut tué. Sur les instances des évêques d'Arras et de Noyon les barons consultés se prononcèrent pour la poursuite

(1) Pierre Mauclerc, bien que cousin de Louis VIII, était déjà entré en conversations avec le roi d'Angleterre, qui lui avait fait cadeau du comté de Richmond et pensait à épouser sa fille. D'autre part, Thibaud de Champagne et Pierre Mauclerc étaient en ligue avec Hugues de Lusignan pour préparer une réaction contre la royauté.

du siège. Le roi fit alors bloquer étroitement la ville (1) par un fossé profond et bientôt les vivres vinrent à manquer aux assiégés, déjà contraints de démolir les maisons afin de se procurer le bois nécessaire à la cuisson.

Les négociations en vue de la capitulation commencèrent à la fin d'août et les croisés firent leur entrée le 9 septembre après trois mois de siège. Le légat prit possession de la ville et le lendemain, devant le roi, les barons et les bourgeois assemblés, il rendit sa sentence. La ville obtiendrait son pardon et l'interdit serait levé aux conditions suivantes : ne plus prêter secours à Raymond VII et à ses alliés, ne plus recevoir d'hérétiques, cathares ou vaudois, livrer 2 ou 300 otages, raser les remparts ainsi que 200 maisons munies de tours (2), combler les fossés, rendre toute l'artillerie, fournir 6 000 marcs d'argent au roi, lui céder Beaucaire sans que la dette de Raymond VII soit remboursée. Un moine de Cluny, Nicolas de Corbie, était imposé comme évêque à la ville, qui devait verser à l'église du diocèse 1 000 marcs d'indemnité, et enfin à titre de pénitence les bourgeois entretiendraient 20 chevaliers en Terre Sainte pendant trois ans.

La ville ne fut pas pillée et aucun massacre n'est signalé. Toutefois il est vraisemblable que les routiers faits prisonniers furent exécutés. Louis VIII, qui avait, dit-on, perdu 3 000 hommes, dont 300 chevaliers bannerets, prit, avant de partir, les précautions nécessaires pour tenir la ville. Il laissa une garnison, qu'il confia au comte d'Orange Guillaume V, le fils du comte écartelé par les Avignonnais. Ensuite, avec les 6 000 marcs imposés à la ville il fit relever sur la colline de Villeneuve-lès-Avignon les fortifications, détruites par les Avignonnais, de l'abbaye et du château de Saint-André. Enfin le légat ayant pris possession de tout le marquisat de Provence au nom de l'Église, la garde en fut assurée par les hommes du roi de France (3).

(1) Aucun document ne fait allusion à un ravitaillement par le Rhône. Peut-être Louis VIII avait-il barré le fleuve par des ponts de bateaux, puisqu'il en avait établi un pour récupérer son avant-garde passée sur la rive droite avant le siège.

(2) D'après Philippe Mouskès, les paysans dont les terres appartenaient aux bourgeois d'Avignon furent volontaires pour ce travail de démolition.

(3) L'empereur protesta auprès du pape et Honorius III lui répondit le 27 novembre 1220 qu'il n'était pas question de porter atteinte aux droits de l'Empire, mais qu'il ne pourrait lui rendre ses villes que lorsqu'elles seraient entièrement purgées d'hérésie par les soins du légat. Frédéric II avait raison de s'inquiéter, car à sa mort la Provence sera en voie de devenir française.

Ce siège d'Avignon, qui coûta très cher, pouvait sembler et sembla à beaucoup une erreur au début d'une expédition dont le véritable but était Toulouse. C'est l'avis d'Auguste Molinier, combattu par Petit-Dutaillis. Ce dernier aurait entièrement raison et la prise d'Avignon eût été un coup de maître, si le roi n'avait pris à ce siège les germes de la maladie qui devait l'emporter et l'empêcher d'achever son œuvre.

Avignon, en effet, était réputée inexpugnable. C'était la plus fière cité du Midi, celle dont le renom éclipsait même celui de Toulouse malgré les sièges héroïques soutenus par la cité comtale. Sa chute eut un retentissement considérable, proportionné à sa richesse et à sa puissance. C'est Nicolas de Bray qui dit : « Une telle crainte, une telle stupeur frappèrent les peuples de tout le pays que les villes jusqu'alors indomptées et toujours rebelles envoyèrent leurs députés pour déclarer qu'elles se livraient et qu'elles étaient prêtes à obéir. Toute la région frémit. » Ce fut bien pis lorsqu'on apprit que le comte de Foix, venu faire sa soumission pendant le siège, n'avait pu se faire recevoir, même à merci. Sicard de Puylaurens et les bourgeois de cette ville dans une lettre du 8 juin « se roulent à terre pour baiser les pieds de sa glorieuse Excellence... Une telle stupeur de joie, une telle plénitude de bonheur ont rempli nos âmes, que l'on ne peut traduire de tels sentiments ni par la parole ni par la plume. Nous baignons de nos pleurs, illustre Seigneur, les pieds de Votre Majesté et nous supplions Votre Altesse de recevoir miséricordieusement vos esclaves sous le voile de vos ailes. »

Le clerc, en mal de littérature, qui a rédigé cette supplique, a malgré son pathos traduit la pensée de la majorité de ses compatriotes. Le roi, qui après Avignon est invincible, le roi, c'est la fin de la guerre, c'est la paix et la tranquillité. Seigneurs et bourgeois du Languedoc ont bien le droit de demander un peu de calme. Leur fidélité à la maison de Toulouse, qui n'avait jamais été sûre, ne pouvait les retenir. Le premier rôle du suzerain était de défendre ses sujets. Raymond VI n'avait pas su et son fils n'avait pas pu remplir cette fonction primordiale.

Bernard V de Comminges fait une soumission pleine et entière. Très actif en faveur du roi, il entraîne, avec le concours de l'abbé de Feuillants, de nombreux seigneurs : Guillaume de Maurens, B. de Marestaing, Roger d'Aspet, Guillaume-Bernard de Marquefave, Bernard-Jourdain de l'Isle et son fils.

Dans ces conditions la conquête du Languedoc par le roi de

France se réduisit à une promenade militaire. Après avoir laissé à Beaucaire comme sénéchal chargé d'administrer toute la région un chevalier, nommé Pèlerin Latinier, Louis VIII traversa le Rhône et entra en Languedoc pour recevoir les soumissions. Par Béziers, Carcassonne, Pamiers, Belpech, Castelnaudary et Puylaurens, il s'avança jusqu'à quatre lieues de Toulouse. Les villes et les châteaux se rendirent sans résistance, sauf Limoux, qui esquissa un mouvement de révolte, ce qui valut à cette cité vagabonde d'être à nouveau rasée et reconstruite en plaine.

Toulouse, qui a vu Simon de Montfort tomber devant ses fossés, qui a vu Louis VIII, alors prince héritier, lever précipitamment le siège en abandonnant son artillerie, reste muette et digne. Aucune délégation ne va s'humilier devant le roi. On sait à Toulouse que le roi a fait démonter les machines du siège d'Avignon et qu'il les traîne à sa suite en vue du siège qui est le but de la croisade. La ville attend et le continuateur de la *Chanson* n'est plus là pour dramatiser l'angoisse de cette attente et glorifier l'ardeur des préparatifs faits pour la défense.

Foulques, le vieil évêque de Toulouse, avait escorté le roi et, dit Guillaume de Puylaurens, l'avait fêté avec une magnificence qui n'aurait pas laissé soupçonner qu'il fût exilé de sa ville épiscopale. Il tenta peut-être d'ouvrir des négociations, mais aucune trace ne nous en est parvenue. Quoi qu'il en soit, le roi renonça au siège de la cité comtale. Son armée était décimée et épuisée par les épidémies et les fatigues du siège d'Avignon (1), lui-même se sentait malade, la saison était trop avancée (on était en octobre) pour entreprendre un siège, qui, d'après les précédents connus, ne serait pas une médiocre affaire. Et le roi reprit le chemin du nord, remettant à l'année suivante la soumission de Toulouse. Par Lavaur, Albi, Monestiès, Rodez et Espalion, il gagna l'Auvergne. Le 26 octobre il est à Clermont, le 29 à Montpensier où il doit s'arrêter, terrassé à son tour. Il meurt le 3 novembre après avoir recommandé aux évêques et aux barons présents d'aller rendre hommage à son fils et de le faire couronner le plus tôt possible. Guillaume de Puylaurens, qui ne redoute pas les prédictions après coup, fait dire à Philippe Auguste : « Les gens d'Église engageront mon fils à faire la guerre aux hérétiques albigeois, il y mourra et

(1) En route le roi avait perdu parmi ses conseillers et ses intimes : l'archevêque de Reims, le comte de Namur et Bouchard de Marly.

par là le royaume demeurera entre les mains d'une femme et d'un enfant. » Ce que n'avait pas prévu Philippe Auguste et encore moins le chroniqueur, c'est que, en dépit de la mort du roi, le Languedoc était conquis et dès lors faisait partie intégrante du royaume de France. Tous les efforts de Raymond VII, même durant la minorité de Louis IX, se briseront contre cette force envahissante et ferme qu'était alors la royauté capétienne.

Louis VIII, qui compte achever la conquête du Languedoc l'année suivante, a commencé à poser les jalons d'une organisation du pays. L'hérésie albigeoise, un moment assoupie, a repris une nouvelle vigueur avec la victoire de Raymond VII et l'élimination des Français. Saint Antoine de Padoue, « l'infatigable marteau de l'hérésie », est venu en vain prêcher dans le Toulousain. Dès avril 1226, c'est-à-dire avant son départ, le roi promulgue une ordonnance d'après laquelle tout hérétique convaincu doit être frappé du châtiment qui lui est dû, c'est-à-dire la mort sur le bûcher. Les fauteurs d'hérétiques perdront tous leurs biens et leurs droits civils. Le roi n'eut pas à appliquer lui-même cette ordonnance, mais son sénéchal Humbert de Beaujeu fit saisir et brûler un évêque cathare, Pierre Isarn (1).

Le roi, lorsqu'il s'était rendu à Pamiers pour se substituer à Amaury de Montfort dans le pariage que celui-ci tenait avec l'abbé de Saint-Antonin, avait réuni en assemblée tous les barons et tous les évêques qui étaient à sa suite. A la demande du légat une ordonnance fut promulguée, destinée à rendre à l'arme de l'excommunication la force que l'abus qui en avait été fait lui avait enlevée. Les sanctions ecclésiastiques sont les mêmes, le condamné reste exclu de la communion des fidèles, mais le bras séculier y ajoute ses pénalités. Celui qui après trois monitions se laissera excommunier paiera une amende de neuf livres et un denier tournois ; s'il n'a pas fait sa soumission et obtenu son pardon dans un délai d'un an, ses biens seront confisqués. Cet appui prêté à l'Église ne pouvait qu'avoir d'heureux résultats pour le fisc royal.

A l'égard de l'Église du Languedoc Louis VIII avait suivi la même politique que Simon de Montfort Déjà le légat avait imposé

(1) Petit-Dutaillis fait remarquer, d'après J. Havet, que cette ordonnance est la première qui rendit le bûcher légal. Il signale d'autre part l'erreur d'Henri Martin, qui de cet évêque cathare brûlé par Humbert de Beaujeu fait un pauvre vieillard arraché par le roi à sa retraite et solennellement supplicié à Narbonne.

comme évêque à Avignon un moine de Cluny. A Carcassonne, où Guy des Vaux-de-Cernay était mort, son prédécesseur, l'évêque déposé Bernard Raymond de Roquefort, avait profité du retour de Trencavel pour reprendre sa place. Il est chassé par le roi et le légat, qui font élire maître Clairin, le chancelier de Simon de Montfort. Les évêques originaires du pays, surtout s'ils appartiennent à des familles nobles, restent suspects de tiédeur dans la répression de l'hérésie et dans l'appui apporté aux croisés.

A Pamiers, le roi exigea des évêques méridionaux présents le serment personnel de fidélité, puis il conclut des conventions particulières avec chacun d'eux. En effet, en se substituant à Raymond VII et à Amaury de Montfort, le roi se trouvait pour certains fiefs vassal d'évêchés ou d'abbayes ; or le principe était admis que le roi ne devait l'hommage à personne. Il devint donc nécessaire, soit d'indemniser les églises pour les fiefs que le roi gardait en pleine souveraineté, soit de procéder à des échanges. Ce fut le cas pour Uzès, Narbonne, Nîmes, Lodève, Mende, Lagrasse, Figeac, etc. D'autre part, selon la tradition, Louis VIII se montra généreux envers les monastères, en particulier envers Prouille, la fondation de saint Dominique. Sans dire comme Petit-Dutaillis que « ce fut le clergé méridional qui livra à Louis VIII les clefs du Languedoc hérétique », on peut affirmer que le roi fut fortement appuyé par l'épiscopat, comme l'avait été avant lui Simon de Montfort, qui sans les évêques n'eût pu se maintenir en Languedoc.

Au point de vue politique Louis VIII laissa la garde de l'Albigeois (1) à son cousin Humbert de Beaujeu, secondé par Guy de Montfort, dont l'expérience pouvait être utile, et 500 chevaliers. Comme le fait justement remarquer dom Vaissète, Humbert de Beaujeu fut, sans en avoir le titre, le premier gouverneur de la nouvelle conquête royale. Dans de nombreuses chartes Adam de Milly porte le titre de lieutenant du roi, sans que ses attributions puissent être précisées. Nous avons vu que Pèlerin Latinier fut fait sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, la sénéchaussée de Carcassonne fut confiée à Eudes Le Queux. Les viguiers et les bailes furent maintenus comme sous Raymond VII et Simon de Montfort.

(1) Le roi se substitue automatiquement aux droits d'Amaury de Montfort dans les vicomtés Trencavel et le Languedoc oriental. Le comté de Toulouse reste seul en discussion et à conquérir.

Enfin il est vraisemblable, sans qu'il en reste de preuves certaines, que les seigneurs français, qui avaient sous Simon de Montfort conquis des fiefs et qui revinrent dans le Midi, furent rétablis dans leurs droits en 1226. On retrouve en effet par la suite le maréchal Guy de Lévis, Pierre de Voisins, Guy de Montfort et d'autres fieffés de Simon de Montfort.

Cette expédition du roi Louis VIII, véritable conquête et non plus pèlerinage comme celle de 1215, tourna court par suite de la maladie du roi. La cité de Toulouse restait inviolée et Raymond VII conservait son titre et son comté. En revanche, les vicomtés Trencavel, le Languedoc oriental et le Languedoc septentrional étaient réunis à la couronne. Le comté de Toulouse va suivre ce mouvement irrésistible, non sans avoir tenté de secouer le joug royal.

CHAPITRE XIII

LES DERNIERS EFFORTS (1226-1271)

JUSQU'AU TRAITÉ DE MEAUX-PARIS (1226-1229.)

La situation après la mort du roi et le départ de l'armée royale pouvait, en apparence tout au moins, se comparer à ce qui était si souvent arrivé entre 1209 et 1218, alors que les contingents de croisés, après avoir effrayé le Languedoc et provoqué des soumissions, rentraient chez eux, leur quarantaine terminée, laissant Simon de Montfort aux prises avec des difficultés chaque fois renaissantes.

Ce n'est toutefois qu'une apparence. Humbert de Beaujeu, qui commande les troupes laissées à la garde du Languedoc, n'est qu'un fonctionnaire, mais il est lieutenant du roi. Il ne sera pas abandonné à ses propres ressources, il aura toujours derrière lui la puissance de la royauté et sera secouru lorsque le besoin s'en fera sentir.

D'autre part l'impression causée par l'arrivée du roi, malgré son demi-échec et sa mort, ne s'est pas effacée. Le Midi a vu défiler le roi et ses barons, l'armée royale ; il a compris la force que représentait le roi de France, l'impossibilité de lutter contre lui et la sécurité qu'il était seul capable de maintenir.

Raymond VII eut-il dès ce moment le sentiment que toute lutte était vaine? En tout cas il ne s'avoua pas vaincu. Autour de lui se groupèrent les *faidits*, les Mirepoix, les Villeneuve, les Termes, les Terride, les Cabaret, etc., avec le vicomte Trencavel, chassé une fois encore de ses vicomtés. Le comte de Foix resta fidèle à son suzerain, d'autant plus que la venue du roi à Pamiers était pour lui une menace directe. Enfin le comte de Toulouse pouvait à juste titre espérer que la minorité de Louis IX, pendant laquelle la

France allait tomber en quenouille entre les mains de Blanche de Castille, ne se passerait pas sans troubles et autoriserait toutes les audaces. Sans doute n'ignorait-il pas les projets de révolte plus ou moins ouverte des grands feudataires, qui n'avaient pas dissimulé leur mauvaise volonté au siège d'Avignon. Déjà peut-être était-il englobé dans la ligue formée par Thibaud de Champagne Pierre Mauclerc et Hugues de Lusignan, appuyés par Henri III d'Angleterre.

C'est pour assurer ses communications avec Roger-Bernard que Raymond VII alla pendant l'hiver assiéger Auterive, sur l'Ariège, au sud de Toulouse. Les Français arrivèrent trop tard pour secourir la place et ne purent empêcher le comte de renforcer la garnison du château de Labécède dans le Lauragais. En même temps le vicomte Trencavel récupérait la ville de Limoux et le Razès, qu'il mit sous la garde de Roger-Bernard, comte de Foix (1) « tant que les Français occuperaient ses domaines et six ans après qu'ils auraient perdu Carcassonne et Béziers ».

Cette dernière phrase témoigne d'espoirs tenaces. Et tous les succès de Raymond VII pendant l'hiver de 1226 et le printemps de 1227 ne doivent pas nous être connus, puisque le pape et les évêques du pays s'en inquiétèrent et que Paris envoya des secours à Humbert de Beaujeu.

Le pape Grégoire IX, qui venait de succéder à Honorius III, écrit dès le printemps 1227 au jeune roi et à Blanche de Castille pour les inciter à reprendre l'expédition comme le roi défunt en avait l'intention. D'autre part un concile provincial se réunit pendant le carême à Narbonne sous la présidence de l'archevêque Pierre Amiel (2), afin de prendre des mesures contre les hérétiques et les Juifs. Défense fut faite aux Juifs de prêter à gros intérêts, d'avoir des domestiques chrétiens et d'exercer des emplois publics. Ils devront porter la rouelle et verser à leur paroisse chaque année six deniers par feu. Les puissances séculières seront tenues sous peine de censure d'abandonner les hérétiques et leurs fauteurs. Tout hérétique reconnu sera incapable de remplir un emploi public. Un clerc devra être présent à toute rédaction de testament pour certifier la foi du testateur, c'est-à-dire empêcher les

(1) Roger-Bernard, en bon montagnard, savait comme son père saisir les occasions et se faire payer ses services. En échange de la garde qu'il assumait, il se fit donner le Chercob.

(2) Arnaud-Amaury était mort à Fontfroide en 1225.

legs aux hérétiques. Le plus important est le quatorzième canon qui constitue la première ébauche de l'Inquisition. Il prévoit en effet que les évêques dans chaque paroisse devront désigner des témoins synodaux, qui seront chargés d'enquêter sur les hérétiques. Jusque-là il n'avait été question que d'éliminer les hérétiques avérés ou désignés par la voix publique ; maintenant un pas est franchi, il s'agit de les rechercher, ce qui sera le rôle des inquisiteurs. Enfin le dernier canon prévoit que tous les dimanches « au son des cloches et cierges éteints » seront excommuniés « Raymond, fils de Raymond, autrefois comte de Toulouse, le comte de Foix et Trencavel, qu'on appelle vicomte de Béziers », ainsi que les gens de Toulouse et de Limoux, tous ceux qui ont rompu la foi donnée au roi de France et tous ceux qui leur viendraient en aide sous quelque forme que ce soit.

En France, la régente, menacée par la ligue des grands vassaux, avait besoin d'argent et, bien que l'expédition ne fût pas reprise, on décida de lever sur le clergé la décime qui avait été accordée à Louis VIII pour cinq ans par le concile de Bourges en vue de combattre les Albigeois. Les chapitres des églises cathédrales de Reims, Sens, Tours et Rouen jetèrent les hauts cris et refusèrent tout net de payer. Le légat, dont l'énergie n'était pas la moindre qualité, autorisa aussitôt Blanche de Castille à saisir le temporel des récalcitrants. Ceux-ci en appelèrent au pape, qui morigéna son légat. Romain de Saint-Ange se défendit et l'accord se fit, un secours ayant été envoyé en Albigeois.

Grâce à ce renfort, qui dut être assez important, Humbert de Beaujeu reprit l'offensive et alla dans le cours de l'été assiéger le château de Labécède.

Quand la brèche fut ouverte, une partie de la garnison s'enfuit ; ceux qui furent pris furent massacrés, sauf les femmes et les enfants, que Foulques de Toulouse fit épargner. Un diacre, Gérard de la Motte, et plusieurs hérétiques furent pris et brûlés. Pas assez fort pour s'attaquer à Toulouse, où cependant était la décision, le lieutenant du roi poussa des pointes dans différentes directions, contre Cabaret, puis sur le Tarn et jusqu'à Cordes, dont il ravagea les environs. Aucune rencontre n'est signalée avec Raymond VII, qui était dans l'Albigeois, mais qui ne put empêcher l'évêque et les bourgeois d'Albi, Gaillard de Rabastens et Sicard, vicomte de Lautrec, de se donner au roi, en la personne de son sénéchal d'Albigeois.

L'hiver suivant Raymond VII reprend la campagne. Il faut qu'il tienne jusqu'à ce que la régente soit contrainte de rappeler ses troupes. Il prend le château de Saint-Paul-Cap-de-Joux, tandis que les Français assiègent Varilhes aux portes du comté de Foix, où Guy de Montfort est tué le 21 janvier 1228 d'une flèche à la tête (1). Le comte aux environs de Pâques marcha sur Castelsarrasin. La garnison se réfugia dans le château et comme à Beaucaire Raymond VII se trouva assiégé dans la ville par les Français accourus. Il s'était si solidement retranché qu'Humbert de Beaujeu n'osa l'attaquer et alla assiéger le château de Montech, qui fut pris, tandis que la garnison de Castelsarrasin capitulait.

Le simple fait de résister et de se battre rallie des partisans à Raymond VII. En juin à Gaillac il reçoit le serment des coseigneurs du château de Montégut en Albigeois et de ceux de Najac.

Ayant reçu des renforts, en particulier de Gascogne, Humbert de Beaujeu marche sur Toulouse, suivi des archevêques d'Auch, de Narbonne, de Bordeaux, de Bourges et de nombreux évêques, dont Foulques de Toulouse. Son intention était non pas d'attaquer la ville, mais de faire à l'entour le désert. Pendant trois mois ses gens de pied, protégés par les arbalétriers et les chevaliers, s'occupèrent, les uns à détruire les moissons, d'autres à raser les maisons fortes et les derniers à arracher les vignes. Ce fut un travail méthodique, mené secteur par secteur, et que Guillaume de Puylaurens décrit tout au long. Cette besogne de destruction terminée, les prélats et les Gascons rentrèrent chez eux, tandis que, pour bloquer le comte de Foix, l'armée allait s'installer à Saint-Jean-de-Verges, devant le Pas de la Barre, et établir des garnisons dans toutes les places défendables au nord de cette frontière.

Grégoire IX continuait à presser Blanche de Castille d'intervenir en Albigeois et parlait de rappeler Romain de Saint-Ange, qui, disait-il, n'agissait pas assez énergiquement. Le cardinal cependant ne ménageait pas son appui à la régente, au point que les mauvaises langues de l'opposition les accusèrent de relations

(1) La date de ce siège est douteuse. Il a pu avoir lieu l'année précédente, alors que Raymond VII assiégeait Auterive. Guy de Montfort laissa à son fils Philippe sa seigneurie patrimoniale de La Ferté-Alais et celle de Castres. Il laissa Lombers à Guy, le fils qu'il avait eu de sa seconde femme, Briande. Philippe passa en Terre Sainte, où il se couvrit de gloire. Soldat et homme d'état il fut le plus sûr soutien du royaume franc de Jérusalem jusqu'à sa mort en 1270.

coupables. Il réussit à convaincre le pape que la situation apparaissait beaucoup plus clairement à Paris qu'à Rome. Romain de Saint-Ange se rendait compte que, si Blanche de Castille avait su conquérir Thibaud de Champagne, au point de le détacher de la ligue des grands vassaux, celle-ci pouvait d'un jour à l'autre menacer la régente. Dans ces conditions il eût été imprudent de disperser les forces royales par une expédition en Languedoc. Il suffisait de fournir à Humbert de Beaujeu les moyens de tenir et de continuer le travail d'intimidation qu'il avait commencé.

D'autre part, le cardinal légat recevait des prélats du Languedoc des renseignements prouvant que, en dépit des efforts de Raymond VII, le temps travaillait pour la couronne de France. Le jeune comte, qui avait vaillamment tenté de résister aux forces royales, s'était révélé incapable de protéger Toulouse et la partie toulousaine du comté de Foix. La destruction systématique de tout le territoire suburbain de Toulouse avait frappé les imaginations. Quand Simon pratiquait les raids punitifs, ce n'était que des excursions rapides, dont il était vite rappelé par un incendie éclatant en quelque autre point. Les hommes du roi, au contraire, avaient tout à leur aise accompli leur tâche et rien ne semblait pouvoir les empêcher d'appliquer ailleurs les mêmes méthodes.

C'est ce qu'évêques et abbés répétaient à l'envi aux barons et aux villes du Languedoc, en particulier aux derniers fidèles de Raymond VII. Le roi de France, disaient-ils, est si puissant qu'il peut se montrer débonnaire ; inutile de craindre avec lui les dépossessions et les sanctions auxquelles les circonstances avaient contraint Simon de Montfort. D'autre part, la cause de Raymond VII est perdue ; certes le comte lutte, mais, réduit à la ville de Toulouse et à ses domaines du nord, il ne peut tenir longtemps, alors que le reste du Languedoc l'abandonne et accepte avec la domination française le fait accompli. Enfin le pape et le légat ne renonceront jamais à la lutte contre l'hérésie. Villes et châteaux n'ont-ils donc pas assez souffert depuis vingt ans par la faute de cette secte maudite?

Les évêques travaillent leurs villes, fort assagies déjà par l'exemple d'Avignon et de Toulouse, pour les maintenir dans l'obéissance. Les abbés, qui ont un contact plus direct avec les barons, servent d'intermédiaires naturels. Ceux de Lagrasse, de

Saint-Gilles et de Pamiers se distinguent par leur activité persuasive. C'est l'un d'eux qui amène les deux frères Olivier et Bernard de Termes à solliciter de l'archevêque de Narbonne et de l'évêque de Carcassonne leur soumission et leur pardon. Par un traité signé le 21 novembre 1228 ces deux *faidits*, dont la réputation de courage était grande dans tout le Midi, s'en remettent à la bonté du roi, représenté par Guy de Lévis, le maréchal.

Romain de Saint-Ange, averti de la situation, chargea Élie Guérin, abbé de Grandselve, de prendre contact avec le comte. C'est tout au moins ce que dit Guillaume de Puylaurens, mais il est plus vraisemblable d'admettre que le légat ne fit qu'approuver une initiative qui lui fut soumise. Il serait cependant intéressant de savoir qui trouva la solution à ce conflit ouvert depuis vingt ans. L'idée de marier la fille unique de Raymond VII à un frère du roi de France devait être dans l'air. Nous avons vu les conseillers royaux empêcher le mariage de Jeanne avec le fils d'Hugues de la Marche. A un moment où les deux partis aspiraient à la paix, où Raymond était las de se battre et se voyait abandonné peu à peu de ses vassaux, où la régente était aux prises avec des difficultés intérieures et extérieures sérieuses, cette idée était séduisante. Raymond VII par ce moyen serait rétabli dans ses domaines et par sa fille son héritage reviendrait à la couronne.

L'abbé alla trouver Raymond VII au château de Baziège et après des pourparlers, dont nous ne savons malheureusement rien, le décida à faire sa soumission au roi et à l'Église. Il fut convenu que Thibaud de Champagne servirait de médiateur et que Raymond VII se rencontrerait à Meaux sur les terres du comte avec les mandataires du roi et du légat. L'abbé de Grandselve partit alors pour Paris, muni de pouvoirs dans lesquels Raymond déclare qu'il désire « de tout son cœur rentrer dans l'unité de l'Église et demeurer dans le domaine, la fidélité et le service de son seigneur, le roi de France, et de la dame reine-mère, sa cousine (1) » et qu'il « promet, du conseil de ses barons et spécialement des consuls de Toulouse, de ratifier tout ce qu'il [l'abbé] fera avec le conseil et du consentement de son très cher cousin Thibaud, comte palatin de Brie et de Champagne (2) »

(1) Voir le tableau généalogique à la fin du volume.

(2) Un projet avait été préparé d'accord avec Roger-Bernard de Foix, mais Raymond VII dut accepter des modifications et s'en excusa auprès de son allié.

De cette conférence de Meaux, qui se tint en décembre 1228 et janvier 1229, nous ne connaissons que les résultats. Un projet fut établi et les négociations préalables avaient bien déblayé le terrain, puisque le texte de cet accord est à peu près identique à celui du traité qui sera signé solennellement à Paris (1) trois mois plus tard. Raymond VII, après avoir ratifié ces préliminaires, se rendit en personne à Meaux avec l'archevêque de Narbonne, des évêques de la Province, Bernard de Comminges et des députés de la ville de Toulouse. Ils y trouvèrent le cardinal légat et le texte définitif fut arrêté d'un commun accord. L'assemblée se transporta alors à Paris, où le roi approuva le traité, puis le Jeudi Saint 12 avril 1229 eut lieu la cérémonie solennelle de proclamation du traité et de réconciliation du comte.

Une estrade avait été dressée devant le portail de Notre-Dame, sur laquelle prirent place autour du jeune roi le cardinal-légat Romain de Saint-Ange, Raymond VII, le cardinal Otton, légat du Saint-Siège en Angleterre, les archevêques de Sens et de Narbonne, les évêques de Paris, Autun, Nîmes, Maguelonne, Toulouse, la reine-mère et toute la cour. Après lecture du traité le comte prêta solennellement serment d'observer tous les articles. Ensuite il fut livré au légat pour être absous. « C'était un spectacle digne de compassion, dit Guillaume de Puylaurens, de voir un si grand homme, après avoir résisté à tant de nations, être conduit jusqu'à l'autel en chemise, en haut-de-chausses et nu-pieds. »

Raymond VII subissait la même épreuve que son père à Saint-Gilles, avec cette différence toutefois que Raymond VI s'y était soumis volontairement avant de se battre, tandis que son fils avait épuisé toutes ses possibilités de lutte et de résistance. Dans la situation où il se trouvait, seul un génie politique ou militaire aurait pu vaincre l'alliance du roi de France et de l'Église. Raymond n'avait que son courage, une énergie sans ténacité, une volonté sans brutalité. Il ne put rassembler de gré ou de force autour de lui les seigneurs et les villes du Languedoc, ni séparer ses adversaires. Il abandonna une lutte inutile et d'ailleurs avec honneur, car la régente et le légat, trop heureux d'être débarrassés de cette guerre du Midi, ne le dépouillèrent pas, tout au moins de son vivant. Il est à croire d'autre part que cette modération rela-

(1) C'est pourquoi ce traité est souvent appelé traité de Paris.

tive fut pour beaucoup dans la décision de Raymond VII (1).

Ce traité est le premier acte qui prévoit et légalise la réunion du Languedoc à la France. Lorsque Alphonse de Poitiers succédera à Raymond VII après la mort de celui-ci, ce ne sera pas au titre de sa femme, fille et héritière du comte de Toulouse, mais au titre du traité de Paris. A dater du 12 avril 1229 le Languedoc fait partie intégrante du royaume. C'est la fin de son indépendance, sa fusion dans la couronne et l'accession de la France aux Pyrénées et à la Méditerranée (2).

Par ce traité qui, en dépit de sa double rédaction, est moins un contrat synallagmatique qu'un acte personnel de Raymond VII celui-ci promet :

1° D'être fidèle au roi et à l'Église, de combattre les hérétiques, sans épargner ses vassaux, ses parents, ses amis, et d'en purger le pays ;

2° De faire prompte justice des hérétiques manifestes et de les faire rechercher par ses baillis ainsi que leurs fauteurs. A cette fin il paiera pendant deux ans deux marcs d'argent et ensuite un marc à celui qui prendra un hérétique, si celui-ci est ensuite condamné par l'autorité compétente ;

3° De garder la paix, chasser les routiers, protéger les églises et les clercs, maintenir leurs droits, contraindre les excommuniés à faire satisfaction, ne donner d'emplois publics ni aux Juifs ni aux hérétiques ;

4° De restituer aux églises et clercs leurs biens et droits ;

5° De faire payer les dîmes, de ne pas permettre qu'elles soient possédées par des chevaliers ou autres laïques, de verser la somme de dix mille marcs (3) pour réparer les maux qui ont été causés aux églises ;

6° De payer en outre 2 000 marcs à l'abbaye de Cîteaux, 500 à l'abbaye

(1) Napoléon Peyrat, entre autres, et auparavant dom Vaissète, lui ont fait grief de ce traité. Pour ce romantique égaré dans l'histoire, le grand homme est Raymond VI et il n'a que sarcasmes pour le « jeune comte », qui par légèreté et indolence a, dit-il, trahi son pays et ses sujets. Le traité est dur pour le comte de Toulouse, mais que pouvait-il faire d'autre? Continuer à se battre sans espoir d'une solution favorable? S'enfermer dans Toulouse? Même si un coup heureux venait abattre le commandant des troupes royales comme l'avait été Simon de Montfort, ne serait-il pas aussitôt remplacé?

(2) Amaury de Montfort, une fois de plus, confirma la cession de ses droits à la couronne, précisant que le roi n'était tenu à aucun dédommagement. Après la mort de son oncle Mathieu de Montmorency, il reçut la charge de connétable, qu'il exerça jusqu'à sa mort en 1241. Croisé en 1239, il avait été fait prisonnier et emmené en captivité au Caire. Libéré, il rentrait en France, quand il mourut à Otrante. Il fut enterré à Saint-Pierre du Vatican et son cœur transporté au prieuré des Hautes-Bruyères.

(3) Rappelons que le marc d'argent valait plus de 500 francs-or de 1914.

de Clairvaux, 1 000 à celle de Grandselve, 300 à celle de Belleperche et autant à Candeil, enfin 6 000 au roi pour les fortifications et la garde du Château Narbonnais et des autres places remises en gage ; ces 20 000 marcs étant payables en quatre ans ;

7° De payer 4 000 marcs pour entretenir pendant dix ans à Toulouse quatre maîtres en théologie, deux en droit canon, six maîtres ès-arts et deux régents de grammaire ;

8° De prendre la croix, de partir dans un délai d'un an pour la Terre Sainte et d'y servir pendant cinq ans ;

9° De ne pas inquiéter ceux de ses sujets qui s'étaient déclarés pour l'Église, le roi ou le comte de Montfort, à moins qu'ils ne fussent hérétiques *(sic)*. L'Église et le roi observeraient la réciprocité ;

10° « Le roi donnera en mariage ma fille, que je lui remettrai, à un de ses frères, avec la dispense de l'Église (1). Il me laissera tout le diocèse de Toulouse, excepté la terre du Maréchal (2), que celui-ci tiendra en fief du roi. Après ma mort Toulouse et son diocèse appartiendront au frère du roi qui aura épousé ma fille et à leurs enfants et, s'il n'y en avait pas de ce mariage ou si ma fille meurt sans enfants, ils appartiendront au roi et à ses successeurs, à l'exclusion de mes autres enfants ; en sorte qu'il n'y aura que les enfants du frère du roi et de ma fille qui y auront droit » ;

11° « Le roi me laissera l'Agenais, le Rouergue, l'Albigeois en deçà du Tarn et le Quercy, excepté la ville de Cahors. L'héritage se fera comme ci-dessus, mais j'exercerai mon autorité de plein droit comme un véritable seigneur et à ma mort je pourrai faire des legs pieux, suivant les usages et coutumes des barons de France (3) » ;

12° « Je laisse Verfeil et Lasbordes à l'évêque de Toulouse et au fils d'O. de Lyliers, mais toutes les autres donations faites par le roi, par le feu roi et par les comtes de Montfort seront nulles et n'auront aucun effet dans les pays qui me resteront » ;

13° « Je fais hommage-lige au roi de France pour les domaines qui me sont laissés et je lui cède tous mes domaines en deçà du Rhône dans le royaume de France. Quant aux pays qui sont au delà en Terre d'Empire, je les ai cédés à perpétuité à l'Église romaine » ;

14° « Tous les habitants de ces pays qui en ont été chassés par l'Église, le roi ou les comtes de Montfort ou qui se sont retirés d'eux-mêmes, à moins qu'ils ne soient hérétiques condamnés, seront rétablis dans leurs biens. Ceux qui ne voudront pas se soumettre, spécialement le comte de Foix et les autres, je leur ferai la guerre » ;

15° « Je ferai détruire les remparts de Toulouse et combler les fossés » ;

(1) Voir le tableau généalogique aux appendices.

(2) La *Terre du Maréchal* faisait partie du Razès et empietait sur le comté de Foix. S'il en est fait mention dans le traité, c'est que Mirepoix, n'ayant pas encore d'évêché, faisait partie du diocèse de Toulouse, qui sert de base à l'article 10.

(3) C'est-à-dire le cinquième au maximum des biens laissés.

16° « J'en ferai de même pour trente villes et châteaux (1) et cinq autres à la volonté du légat. Je ne pourrai élever de nouvelles forteresses » ;

17° « Je ferai jurer toutes ces choses à mes vassaux et sujets, en particulier aux habitants de Toulouse, et je les y obligerai. Ils jureront également de me contraindre à garder ces articles. Si j'y contreviens et si je ne m'amende dans un délai de quarante jours après avoir été averti, mes domaines tomberont en commise, je me trouverai excommunié et soumis à tout ce qui a été statué contre mon père et moi au concile de Latran et depuis » ;

18° « Mes vassaux et sujets jureront d'aider l'Église contre les hérétiques » ;

19° « Les serments seront renouvelés tous les cinq ans » ;

20° « Le Château Narbonnais ainsi que huit châteaux seront remis au roi ; et pour leur garde je paierai 1 500 livres tournois par an pendant cinq ans, indépendamment des 6 000 marcs déjà prévus. Les revenus m'en reviendront par mes baillis. Dix ans plus tard le roi me les rendra après en avoir fait démanteler quatre s'il le désire. J'assiégerai Penne d'Albigeois et je le lui rendrai de même » ;

21° « Les habitants de Toulouse et des domaines qui me sont laissés sont déchargés de tout engagement pris jadis envers le roi, le roi son père et les comtes de Montfort ».

Enfin un acte additionnel prévoit que vingt citoyens de Toulouse resteront en otage jusqu'à ce que 500 toises de murailles soient abattues et autant de fossé comblé.

Guillaume de Puylaurens ne peut s'expliquer comment Raymond VII accepta ce traité, dont une seule clause, dit-il, aurait suffi pour sa rançon, s'il avait été fait prisonnier. Il en conclut que « c'est à Dieu et non aux hommes qu'on doit attribuer ce traité ». Il n'est pas nécessaire de chercher une intervention divine, mais il est certain que le traité dépassait la personnalité de Raymond VII et même du comte de Toulouse. Ce n'est pas le roi et un grand feudataire qui signent un accord, c'est la France et le Languedoc qui mettent fin à vingt ans de lutte et qui cherchent une vie nouvelle dans l'ordre et la paix.

Territorialement le traité semble à priori très dur pour Raymond VII. Ce n'est exact qu'en partie. Raymond VII conserve le comté de Toulouse avec ses annexes. Il perd le duché de Narbonne et son titre de duc, mais ce titre et cette possession furent toujours

(1) Dont Lanjeaux, Labécède, Castelsarrasin, Moissac, Montauban, Agen, Condom, Saverdun, Cassencuil, Laurac, Castelnaudary, Lavaur, etc.

plus virtuels que réels. Les domaines Trencavel, les vicomtés de Béziers, de Carcassonne, d'Albi et du Razès, ont été saisis par la couronne pour être annexés au domaine royal. Cela ne frustrait en rien Raymond VII, dont les ancêtres avaient déjà perdu toute autorité sur ces terres. L'article 10 du traité lui fait même récupérer le Lauragais, qui faisait partie du diocèse de Toulouse et dont les Trencavel s'étaient emparés. Le Languedoc oriental et le Languedoc septentrional sont des pertes plus sérieuses. Les grandes villes, si peu respectueuses qu'elles fussent des droits des comtes de Toulouse, étaient une source de revenus importante et surtout cette annexion ferme définitivement aux comtes de Toulouse l'espoir de souder leur comté à la Provence. Le marquisat de Provence avait été saisi par la papauté, mais cinq ans après, le pape Grégoire IX le rendra à Raymond VII.

Plus que les évictions territoriales dont il est l'objet, ce qui pèse à Raymond VII, c'est de ne plus être qu'usufruitier de ses propres domaines. Les articles 10 et 11 du traité répètent avec insistance que, sauf enfants à venir d'Alphonse et de Jeanne, seul le roi pourra hériter (1). Raymond VII tentera de rompre le traité, moins parce qu'il a été dépossédé d'une partie de ses biens que pour se libérer de cette hypothèque, dont le poids moral était insupportable.

L'article 14 (2), qui prévoit le rétablissement dans leurs biens des *faidits*, a été en général mal interprété. On en a conclu à tort que dans un esprit de justice saint Louis, alors âgé de quatorze ans, avait fait rendre leurs terres aux seigneurs méridionaux dépossédés. Le traité en réalité ne joue que pour les domaines laissés au comte de Toulouse et dans lesquels Montfort n'avait distribué qu'un petit nombre de fiefs. C'est dans les domaines Trencavel que les Français avaient été substitués aux seigneurs légitimes et là le roi ne peut rien (3). En effet, puisque lui-même s'est substitué aux Montfort, il ne peut logiquement annuler les donations faites par Simon. Les Lévis sont maintenus dans la Terre du Maréchal,

(1) Alphonse était de petite santé, mais rien ne prouvait, surtout à ce moment, qu'il fût incapable d'avoir des enfants. La chance de la couronne fut que ce mariage politique, bien qu'ayant été heureux, fût resté stérile Une descendance eût pu faire du Languedoc une autre Bourgogne.

(2) L'article 12 rend à Raymond VII, comme il est normal, ce qui avait été aliéné sans son aveu de son domaine propre.

(3) Plus tard nombre de terres jointes au domaine furent restituées,

les Montfort dans l'Albigeois, où saint Louis arrondira leurs possessions autour de Castres, les Thury à Limoux, les Voisins à Arques et Couffoulens, etc. (1). Le roi peut d'autant moins songer à retirer à ces barons les terres qu'ils ont conquises au service de la foi que les légitimes propriétaires sont toujours proscrits pour fait d'hérésie, Ceux qui se soumettront seront en partie indemnisés par d'autres terres ou par des pensions.

Les clauses pécuniaires sont lourdes, bien que sans excès. Les 30 000 marcs d'argent que devait verser Raymond VII en quatre ans représentaient 150 000 livres (environ 15 millions de francs-or), presque 40 000 livres par an, alors que son revenu annuel pouvait être estimé entre 40 et 45 000 livres pour le comté de Toulouse (2). Raymond VII ne garda pas rancune à celles des abbayes qu'il eut à indemniser, car dans son testament il se montra prodigue à leur égard. Il est vrai que ces générosités étaient faites au détriment de son héritier, Alphonse de Poitiers, et celui-ci sera si peu satisfait du mauvais tour que lui a joué son beau-père qu'il attaquera le testament.

En ce qui concerne les hérétiques, le traité exige de Raymond VII un engagement solennel de les poursuivre *viriliter et potenter;* mais le seul fait nouveau est la prime pour la capture des hérétiques et l'ordre donné aux baillis, fonctionnaires laïques, de les rechercher. Ce qui est plus important au point de vue de la lutte contre l'hérésie que cette inquisition laïque, c'est l'article 7 qui crée l'Université de Toulouse. Si le catharisme n'a pu envahir le Nord, si le valdisme a dû se réfugier dans le Midi, ces victoires de l'Église sont dues en grande partie à l'Université de Paris. Celle-ci était un foyer ardent, qui ne fut pas exempt de flambées hétérodoxes, mais les clercs formés par ses enseignements étaient à même de défendre leur doctrine et les meilleurs d'entre eux constituaient les cadres de l'Église de France. Si le Midi fut la proie de l'hérésie, la responsabilité en incombe pour une grande part, comme nous l'avons vu, à son clergé. L'installation à Toulouse d'une émanation de l'Université de Paris allait créer dans le Midi, au point de vue religieux, une source de vie, un point d'appui contre l'hérésie. C'est le but de cette création et les rédacteurs du traité de Meaux sont des gens d'expérience. S'ils prévoient quatre maîtres

(1) Peu de seigneurs français firent souche en Languedoc.
(2) D'après les comptes d'Alphonse de Poitiers publiés par Boutaric.

en théologie et deux en droit canon, ils leur adjoignent six maîtres ès-arts et deux régents de grammaire. Les belles-lettres ont le pas sur les sciences sacrées ; il faut avant tout attirer les étudiants, assurer le succès de la nouvelle université et lui permettre d'avoir un rayonnement salutaire. Néanmoins la prééminence est à la théologie dont les maîtres ont un traitement de 50 marcs par an, alors que les décrétistes n'ont que 30 marcs et les littéraires 20. En outre, le droit civil ne sera pas enseigné. Il avait déjà été proscrit de l'Université de Paris, car on avait constaté qu'il faisait à la théologie une concurrence dangereuse à cause des débouchés qu'il offrait aux étudiants. Les lettres, au contraire, ne détournaient pas les clercs de la carrière ecclésiastique. En 1217 le pape Honorius III avait ordonné aux maîtres et écoliers de Paris, c'est-à-dire à l'Université, d'envoyer quelques-uns d'entre eux dans le pays de Toulouse pour instruire les populations. Cette idée n'eut vraisemblablement pas de suite, mais elle fut reprise en 1229. C'est un nouvel aspect de la lutte contre l'hérésie par la parole et l'enseignement.

Tel est ce traité, qu'il est bien difficile à distance d'apprécier au point de vue de l'équité. La couronne de France joue son jeu, qui depuis longtemps déborde l'ambition d'une famille. Les Capétiens se sont identifiés avec la France, où leur domination apporte l'autorité, l'ordre et la paix intérieure. La question est plus complexe en ce qui concerne Raymond VII. C'est lui qui a demandé à traiter, mais il y fut contraint par la lassitude de ses vassaux et de ses villes, qui appelaient de tous leurs vœux le roi et la paix, par l'inutilité évidente de ses efforts et par sa propre fatigue. D'autre part, il est vraisemblable qu'une fois le doigt dans l'engrenage, il fut entraîné plus loin qu'il n'eût voulu.

Un contemporain, le troubadour Bernard de La Barthe, archevêque d'Auch, déposé en 1214, a porté sur cette paix un jugement qui peut servir pour beaucoup de traités de paix passés et à venir.

Feuilles ni fleurs, chaleur ni froidure,
Ni ne me font chanter ni n'éteignent ma verve;
Mais je chante alors que j'entends les sots répéter
Que le bonheur doit arriver à qui bien se destine :
Dieu! quelle bonne aventure
Est-ce donc que la paix de notre duc, comte et marquis?
Paix de clercs et de Français

Oui, la paix, si elle est bonne et ferme et sûre,
Paix d'amitié qui s'étende sur tout,
Paix scellée par homme probe et loyalement,
Paix qu'on puisse chérir sans regrets,
Bonne paix me plaît quand elle dure
Mais paix forcée ne me plaît point
De honteuse paix vient plus de mal que de bien (1).

Après avoir reçu l'absolution du légat, Raymond fit hommage au roi, puis se constitua prisonnier au Louvre jusqu'à ce que, en exécution du traité, sa fille fût remise aux mains des commissaires qu'il avait envoyés à Carcassonne et que le Château Narbonnais, Penne d'Agenais, Peyrusse-le-Roc, Cordes et Verdun-sur-Garonne eussent été occupés.

Pendant qu'il était l'hôte forcé du Louvre, Raymond VII entreprit de remplir la promesse qu'il avait faite concernant ses vassaux. N'ayant pas obtenu la soumission du comte de Foix, il fit saisir ses domaines jusqu'au Pas de la Barre, puis il lui écrivit le 25 avril pour l'informer qu'il n'avait pu maintenir les articles arrêtés avec lui, qu'il avait obtenu des conditions plus avantageuses et que le légat envoyait dans le pays un vice-légat, Pierre de Collemezzo, avec lequel Roger-Bernard ferait bien de s'entendre. Le comte de Foix profita d'autant mieux de ce conseil, que le vice-légat était accompagné d'une armée commandée par Mathieu de Marly, ancien croisé, dont la régente avait fait un lieutenant du roi. L'accord se fit dans l'église de Saint-Jean-de-Verges, devant le Pas de la Barre. Roger-Bernard promit de purger son pays de l'hérésie et de rendre leurs biens aux églises. Il alla ensuite à la cour et se fit attribuer mille livrées de terre en compensation des domaines que Raymond VII avait saisis sur lui, puis, de retour en Languedoc, il se fit rendre les mêmes domaines par le comte de Toulouse, gagnant ainsi sur les deux tableaux. Ces comtes de Foix par leur savoir-faire méritaient d'opérer sur un théâtre plus vaste.

(1) Même note dans le sirventés de Bernard Sicard de Marvejols : *Tout le jour je m'irrile*, si souvent cité.

A rapprocher les strophes de Guillaume de Normandie dans le *Besant de Dieu* (fin 1226-début 1227). Ce pamphlet moralisateur, qui attaque successivement toutes les classes de la société avec la vigueur propre au Moyen Age, est le seul texte du Nord où la Croisade ne soit pas jugée comme une œuvre sainte L'auteur s'en sert pour faire la leçon à ses compatriotes, plus pécheurs que les hérétiques.

Le comte Centulle d'Astarac, qui avait fait sa soumission avant le traité de Paris, reçut cent marcs de rente et le vicomte Aimery de Narbonne fut pardonné, parce qu'il avait épousé la sœur de Mathieu de Marly.

Raymond VII, libéré de sa prison volontaire, fut armé chevalier par le roi le 2 juin 1229, n'ayant pu l'être plus tôt, parce qu'il était excommunié. Il suivit la cour à Moret, où il accueillit sa fille, qui fut solennellement fiancée par le légat à Alphonse de Poitiers, deuxième frère de Louis IX (1). Raymond ne rentra en Languedoc qu'en septembre. Il était accompagné du cardinal légat, qui avec un corps de croisés venait contrôler la démolition des châteaux désignés au traité. Aidé par les Toulousains, il ne rencontra guère de résistance et à Toulouse mit le comte en possession des domaines prévus, après avoir reçu, ainsi que les commissaires royaux, son serment solennel.

La question politique étant réglée, Romain de Saint-Ange se préoccupa plus longuement de la question religieuse. Il réunit un concile à Toulouse pour établir les règlements que d'après le traité de Paris le légat devait faire contre les hérétiques, leurs croyants, leurs partisans et leurs recéleurs. Ce fut une assemblée mixte. Avec les archevêques de Narbonne, de Bordeaux, d'Auch, de nombreux évêques et prélats, s'y rencontrèrent le comte de Toulouse, entouré de barons du pays, le sénéchal de Carcassonne et deux consuls de Toulouse, un de la cité et un du bourg. Quarante-cinq canons furent établis « pour purger de l'hérésie ce pays qui est comme néophyte et y conserver la paix ». La plupart reproduisent des mesures prises antérieurement par les papes ou les conciles, mais certains articles constituent une codification de la recherche, de la poursuite et de la répression de l'hérésie : une véritable « inquisition ».

Il est ordonné aux évêques de désigner dans chaque paroisse un prêtre et deux laïques de bonne réputation, qui feront le serment de rechercher les hérétiques et leurs fauteurs, de visiter les maisons, y compris les greniers et les souterrains, et de dénoncer les hérétiques découverts à l'évêque et au seigneur ou à leurs représentants qui leur réserveront le sort qu'ils méritent. Les seigneurs feront de même visiter les grottes et les forêts et détruire les

(1) Les deux enfants étant nés l'un et l'autre en 1220, le mariage ne fut célébré qu'en 1237.

cachettes où se réfugiaient les hérétiques. Tout baile trop peu zélé perdra sa charge et ses biens.

Ceux qui donneront asile aux hérétiques auront leur maison brûlée et leurs biens confisqués ; le seigneur perd sa terre si, lui-même paraissant de bonne foi, on y trouve beaucoup d'hérétiques. Toutefois personne ne peut être convaincu d'hérésie, s'il n'est après jugement condamné par l'évêque ou son délégué.

Les hérétiques revêtus, s'ils se convertissent, devront aller habiter dans des villes catholiques et « se croiser pour le fait d'hérésie », c'est-à-dire porter sur la poitrine deux croix de couleur. Ils ne seront pas, sauf dispense, admis aux fonctions publiques et resteront privés de leurs droits civils.

Les autres hérétiques, qui ne se seront pas convertis de leur propre mouvement, mais par crainte des peines, seront emprisonnés et nourris par les soins de ceux à qui leurs biens confisqués sont échus. S'ils sont indigents, l'évêque pourvoira à leur entretien.

Tous les deux ans les hommes à partir de quatorze ans et les femmes à partir de douze prêteront serment d'être fidèles à l'orthodoxie et de rechercher les hérétiques Ceux qui y manqueront seront suspects d'hérésie, ainsi que ceux qui ne se confesseront pas et ne communieront pas au moins trois fois l'an, à Noël, à Pâques et à la Pentecôte.

Aucun laïque ne devra détenir l'Ancien et le Nouveau Testament, sauf le psautier, le bréviaire et les heures, mais en latin, les hérétiques abusant des livres saints.

Aucun hérétique ne pourra exercer la profession de médecin (1). Les malades en danger de mort seront surveillés pour empêcher l'approche des hérétiques, un prêtre devra être présent à la rédaction du testament.

Après ces articles visant directement les hérétiques, le concile et le légat prirent des mesures pour assurer la paix et la sécurité publique : défense de construire des forteresses ou de relever celles qui sont détruites, défense de s'engager dans aucune confrérie, ordre de combattre Guillaume de Pierrepertuse et Giraud de Niort, s'ils ne se soumettent. Enfin les articles habituels sur les péages, les privilèges et les immunités des clercs.

(1) De nombreux Parfaits s'étaient fait une réputation comme médecins et leur art servait utilement leur propagande. En outre le médecin était particulièrement bien placé pour surveiller le malade et au moment de la mort lui conférer le *consolamentum* ou surveiller son testament.

On a attribué souvent à ce concile la création de l'Inquisition. C'est la confusion qu'on a souvent faite entre la recherche *(inquisitio)* des hérétiques et l'Inquisition dominicaine, fondée en 1233 par le pape Grégoire IX avec son organisation, sa procédure et sa méthode. A la faveur de cette confusion on a fait remonter l'Inquisition à saint Dominique et même plus haut. En fait, l'inquisition des hérétiques était depuis toujours un des devoirs primordiaux des évêques et même dans le Midi de nombreux évêques avaient recherché et poursuivi les hérétiques de leurs diocèses. Ce que le concile de Toulouse après le traité de Paris et l'ordonnance royale de 1229 apporte de nouveau, c'est l'obligation pour tout fidèle de dénoncer les hérétiques qu'il a découverts. C'est une mobilisation générale de tous les chrétiens contre les hérétiques.

Pour joindre l'exemple à la théorie et faire faire un exercice pratique aux membres du concile, le cardinal légat organisa aussitôt une inquisition. Il avait en effet sous la main un Parfait, Guillaume du Solier, qui spontanément était revenu à la foi catholique et avait dénoncé de nombreux cathares. Il le réconcilia aussitôt avec l'Église, afin que le concile pût recevoir son témoignage. Sur les indications de Guillaume on convoqua nombre de catholiques susceptibles de fournir des renseignements sur les suspects que le concile devait examiner. Les évêques présents étudièrent ces témoignages de façon à se familiariser avec le genre de questions qui devaient être posées aux suspects, puis ils rendirent les procès-verbaux d'interrogatoires au légat.

Les accusés furent alors amenés devant le concile, mais déception ! ils se renfermèrent dans un mutisme absolu. Leur refus de répondre étant considéré comme un aveu, ils furent condamnés. Quelques-uns demandèrent à se pourvoir en justice suivant une procédure régulière et exigèrent les noms des témoins. Prudemment, pour éviter des représailles, Romain de Saint-Ange refusa et ils durent s'en remettre à sa clémence.

De Toulouse le légat se rendit à Montpellier, puis à Orange, où il tint un concile, afin d'édicter pour la Provence les mêmes règles qui venaient d'être adoptées à Toulouse. Pendant son séjour à Orange en décembre 1229 le légat remit la garde et l'administration du marquisat de Provence à Adam de Milly, lieutenant du roi de France dans la province de Narbonne, et à Pèlerin Latinier, sénéchal de Beaucaire. Dom Vaissète ajoute sans ironie que, si le légat confia à la couronne de France la garde de ces domaines,

c'est qu'elle était devenue très onéreuse, le pays ayant été ravagé par la guerre. Adam de Milly et Pèlerin Latinier ne furent certainement pas blâmés par Paris d'avoir accepté cette charge, bien que l'autorité du pape restât entière sur ces pays.

L'OPPOSITION AU TRAITÉ (1230-1240).

Quoi qu'en ait pensé Bernard de la Barthe, le traité était en soi une bonne paix. Il ne constituait pas le résultat accidentel d'une campagne heureuse, mais une étape logique dans le destin de la France et du Languedoc, et le vaincu, sans être réduit au désespoir, subissait un sort inéluctable.

Lorsque les nobles et les villes se précipitaient au-devant du roi, le désir de paix sous la protection royale avait joué tout autant que la peur de son armée. Raymond VII avait subi cette poussée, qui l'avait amené à signer le traité de Meaux-Paris. Le calme revenu, le souvenir des mauvaises heures s'estompa et les Français ne furent plus que des conquérants, contre lesquels les griefs s'accumulèrent pour nourrir une opposition de plus en plus forte et de plus en plus générale.

Cette opposition nous la verrons croître jusqu'à la révolte dans les domaines rattachés à la couronne. Dans le Toulousain presque rien n'avait été changé, puisque l'administration française n'y pénétrera qu'après la mort de Raymond VII. Toutefois, une opposition antifrançaise y sera entretenue par les *faidits* réfugiés, dont le seul espoir de recouvrer leurs terres est dans la bataille, par les hérétiques, pour lesquels la persécution est synonyme d'occupation française, et par la cité de Toulouse, qui n'a pas perdu le souvenir de ses épreuves et de sa victorieuse résistance. De son côté Raymond VII ne peut se résigner à la perte d'une partie de ses domaines et à la dépossession morale que constitue pour lui ce traité. A partir de 1230 nous le verrons employer les moyens les plus variés pour tenter de récupérer ses biens et son indépendance. Pour s'en faire une base solide, à l'imitation des premiers Capétiens dans leur domaine, il remet de l'ordre dans son comté, il recherche de tous côtés des alliances, il poursuit des projets de mariage tant pour se créer des appuis que pour avoir un héritier mâle et enfin,

quoique bon catholique, il ménage les hérétiques, si même il ne s'appuie pas sur eux.

Dès 1230 des incidents significatifs prouvent qu'une fermentation agite le pays. Un chevalier français, André Cholet, qui avait été sénéchal du roi en Toulousain, poursuivant des hérétiques dans les bois de Labécède, tombe au retour dans une embuscade et est assassiné. Raymond VII est aussitôt accusé de cet attentat contre un officier du roi.

L'évêque Foulques est à peine rentré dans sa ville depuis un an que déjà les difficultés commencent. Les Toulousains voyaient sans plaisir ce prélat, qui avait toujours été, et avec quel zèle, du côté de leurs ennemis, mais ils n'osaient trop exprimer leurs sentiments par des actes. En revanche, dans le reste du diocèse le retour de Raymond VII avait libéré la mauvaise volonté à l'égard de l'Église, des Français et de leurs partisans. Les co-seigneurs de Verfeil, cette terre qui avait été donnée à l'évêque par Simon de Montfort et dont la possession lui avait été confirmée par le traité de Paris, ne cessent de le combattre, au point qu'il doit composer avec eux. Tandis que Foulques avait pu grâce à la présence des Français percevoir les dîmes opulentes de son diocèse, en 1230 elles lui sont refusées par certains décimateurs, tandis que les routiers reprennent leurs courses sur ses terres. Il rend le comte responsable : « C'est à vous que je m'en prends du trouble que je souffre et ne croyez pas que je puisse le supporter patiemment. Je suis disposé à être exilé de nouveau, n'ayant jamais été mieux que pendant mon exil. »

Foulques mourut l'année suivante le 25 décembre 1231. Il fut inhumé à l'abbaye de Grandselve, accompagné des bénédictions des uns et des malédictions des autres. Pour le remplacer, le chapitre élut à l'unanimité Raymond du Fauga, provincial des dominicains. Il appartenait à la famille de Miramont qui avait combattu les Français. Le nouvel évêque malgré ses attaches familiales « commença, dit Guillaume de Puylaurens, là où son prédécesseur avait été arrêté, en poursuivant vivement les hérétiques, défendant courageusement les droits ecclésiastiques et en amenant le comte, tantôt par la vigueur, tantôt par la douceur, à tout le bien qu'il pouvait en tirer ». En 1232 des hérétiques ayant été signalés à Labécède, le comte et l'évêque partirent une nuit à leur recherche dans les montagnes et en arrêtèrent dix-neuf, tant hommes que femmes, et parmi eux, Pagan, le seigneur du

lieu, qui était *faidit*. « Néanmoins le comte, selon le vent qui soufflait sur lui, de chaud qu'il était devenait tiède et paresseux à poursuivre l'affaire de la foi et de la paix. »

En 1230 le pape Grégoire IX s'était montré bien disposé à l'égard de Raymond VII. Il mandait à son légat, Pierre de Collemezzo, d'accorder un délai au comte pour les 10 000 marcs qu'il devait payer aux églises en réparation des dommages causés, ainsi que pour sa croisade en Terre Sainte. Le comte était même autorisé, afin de se procurer les fonds nécessaires, à lever une taille sur les vassaux des églises de ses domaines. Blanche de Castille était intervenue en faveur de son cousin.

Toutefois en 1231 le pape, alerté par les évêques, qui lui ont député Clairin, évêque de Carcassonne, envoie en Languedoc un nouveau légat, Gauthier, évêque de Tournai, avec ordre de faire payer aussitôt les sommes dues par Raymond VII aux abbayes sous peine des censures ecclésiastiques. Le légat assigna le comte à comparaître à Castelnaudary et lui fit promettre de satisfaire à toutes les plaintes formulées contre lui. L'année suivante, revenu à la méthode douce, le pape enjoignait au légat d'engager les évêques à ne rien entreprendre contre le comte, disant que « il était utile, pour augmenter sa piété, de l'arroser bénignement comme une jeune plante et de la nourrir du lait de l'Église ». Il est vrai qu'en même temps il refusait de lui rendre le marquisat de Provence malgré les instances de Frédéric II et de Blanche de Castille, qui, l'un comme suzerain, l'autre comme héritière, aspiraient à voir l'Église vider les lieux. De même l'autorisation sollicitée par Raymond VII de faire inhumer son père en terre sainte fut soumise à l'enquête du légat et ne fut pas accordée.

Les hésitations du pape à l'égard du comte de Toulouse, son indulgence suivie de brusques retours rappellent l'attitude d'Innocent III envers Raymond VI. En fait la politique de Rome vis-à-vis du Midi de la France n'a pas changé. La papauté, si désireuse qu'elle soit d'écraser ce danger mortel que représente pour elle l'hérésie cathare, voudrait en même temps conserver la haute main sur ce que les bureaux romains appellent la Provence, en y maintenant un comte assez faible pour être souple. Dans la lutte définitive, que se livrent sous le couvert des Guelfes et des Gibelins l'empire et le sacerdoce, la couronne de France se montre trop détachée, trop tiède à soutenir la cause de Rome, pour que le Saint-Siège favorise un tel accroissement de sa puissance. D'ail-

leurs le développement de la monarchie capétienne n'est-il pas la condamnation de la lutte pour cette hégémonie, qu'aucun des deux adversaires, fût-il vainqueur, ne sera plus capable d'exercer? Enfin chaque fois que la papauté fait montre d'indulgence à l'égard de Raymond VII, l'épiscopat méridional comme au temps de Raymond VI s'inquiète et adresse à Rome des remontrances.

Tandis que Raymond VII tentait d'éluder de son mieux les obligations personnelles que lui avait imposées le traité de Paris, l'hérésie comme en 1218 reprenait un nouvel essor. La situation des hérétiques semble confuse à cette époque, parce que, là aussi, on n'a pas suffisamment distingué le comté de Toulouse des terres devenues possessions royales. Les dépositions recueillies par l'Inquisition, qui sont notre principale source, signalent en effet à la même époque des hérétiques contraints de se cacher dans les forêts, de vivre dans des cabanes de feuillages et dans des cavernes où ils sont ravitaillés en secret par leurs adeptes, tandis que d'autres Parfaits circulent, prêchent et officient presque librement. L'évêque de Toulouse, Raymond du Fauga, était à peu près aussi zélé que ses collègues du domaine royal : Pierre Amiel de Narbonne, Clairin de Carcassonne et autres, qui n'avaient aucune raison de famille ou de patriotisme local pour ménager les hérétiques ; toutefois, différence essentielle, les agents du roi, du sénéchal au plus modeste baile, eussent volontiers aiguillonné les ordinaires, autant par zèle religieux que pour le profit des confiscations (1), tandis que ceux de Raymond VII étaient, à l'exemple de leur maître, tièdes dans leur rôle de bras séculier, quand ils ne prenaient pas ouvertement le parti des hérétiques persécutés.

Pons Grimoard, sénéchal de Raymond VII en Quercy, avait bien reçu l'ordre après le traité de Paris de poursuivre les hérétiques ; loin d'en tenir compte, il continua de recevoir chez lui des Parfaits. Le baile de Fanjeaux allait encore plus loin. C'est à lui que s'adressaient les Parfaits qui passaient dans la ville, pour savoir où loger, et il présidait leurs repas. Un jour le curé de Caraman ayant pris un hérétique, le baile intervient et tue un des clercs ; un autre jour il fait pendre les sergents de l'archiprêtre. Enfin, le diacre hérétique Bertrand Marty et trois Parfaits

(1) Toutes les fois qu'on parle de l'Inquisition ou de poursuites légales contre les hérétiques, il faut tenir compte de l'intérêt que le bras séculier avait à obtenir une condamnation. En effet, c'est lui qui percevait les « encours », c'est-à-dire les biens confisqués, et les inquisiteurs eurent à modérer le zèle des pouvoirs civils.

ayant été arrêtés par les autorités ecclésiastiques, le même baile fait mettre en liberté le futur évêque des cathares. Il est vrai que pour ce signalé service, il se fit verser 200 sous toulousains, qu'une Croyante alla quêter de porte en porte.

Les vassaux du comte agissaient de même. Les seigneurs de Niort dans le pays de Sault étaient des hérétiques avérés. Des cathares ayant été signalés à Besplas, le baile interdit aux clercs de procéder contre eux, pour la bonne raison que les hérétiques logeaient dans sa maison. Le comte de Foix se défendait d'avoir aucun rapport avec eux, mais il est bien certain qu'il ne les persécutait pas et le château de Montségur était devenu le refuge principal des Parfaits ainsi que leur poste de commandement. Les *faidits* du pays, les Bellissen, les Mirepoix, les Rabat, les Mazerolles, y trouvaient un asile et des secours avant de passer les Pyrénées, pour, par le col de Puymorens, gagner la vicomté de Castillon et les autres fiefs transpyrénéens de Roger-Bernard. L'évêque Guilabert de Castres y avait sa résidence permanente et de là, entre ses tournées de prédications, dirigeait son église et échangeait des messages avec les cathares d'Italie.

A Toulouse même l'esprit hérétique ou anticlérical continuait à régner principalement chez les consuls et la haute bourgeoisie. En 1231 un prédicateur dominicain ayant dénoncé publiquemen l'audace croissante de l'hérésie et déclaré que Toulouse était un véritable nid d'hérétiques, les consuls se plaignirent au prieur. Un autre dominicain, professeur à l'Université, Roland de Crémone, ayant appris que par un subterfuge un hérétique s'était fait enterrer dans le cloître des chanoines, alla avec une troupe de clercs déterrer son corps et le brûler. Il agit de même, lorsque fut enterré dans le cimetière de Villeneuve un des chefs vaudois, Galvanus. Le cadavre fut promené en cortège dans la ville avant d'être brûlé en place publique et la maison du Parfait fut démolie. Roland ayant quitté Toulouse à cette époque pour retourner à Crémone, on peut supposer que les plaintes des consuls ne furent pas étrangères à son départ.

Guillaume Pelhisson, inquisiteur et chroniqueur, se lamente de l'insécurité où vivaient les catholiques à cause de la collusion des chevaliers, des riches bourgeois et des agents du comte avec l'hérésie. Un catholique, P. Poitevin, ayant traité d'hérétique un nommé Bernard, fut sévèrement condamné par le conseil de la ville. Il en appela et les dominicains volèrent à son secours. Bien que Bernard

fût défendu par les plus puissants de la ville, il fut convaincu d'hérésie et contraint de fuir en Lombardie.

Nous aurons à revenir sur cette résurgence de l'hérésie dans le Toulousain. Le cas était le même et plus curieux encore dans les domaines royaux, Albigeois, Carcassès, Biterrois et surtout dans le Razès. Le Languedoc oriental peu atteint par l'hérésie ne fut guère troublé que par les cathares et vaudois qui avaient émigré des régions trop dangereuses pour eux. Dans les anciens domaines Trencavel les hérétiques ne pouvaient, sans risquer une dénonciation et une arrestation, séjourner longtemps dans la même localité ou le même château. Ils menaient la vie errante du proscrit, et, fait curieux, bénéficiaient de la complicité des populations et de leur protection. S'il est surprenant de constater qu'après vingt ans de croisades et de guerres, qui « noyèrent le pays dans le sang », les Parfaits étaient encore si nombreux et si actifs, il l'est encore plus de voir quelle influence ils avaient conservée sur le peuple, qui, comme toujours principale victime de la guerre, aurait pu les en rendre responsables. Tout au contraire, les Parfaits et les sympathisants de l'hérésie trouvaient chez les bourgeois et vilains une complicité tacite, quand ce n'était pas un secours plus effectif. Certes, de tous temps et en tous lieux le sang des martyrs a été fécond, mais, ici, la raison principale est la réaction contre l'occupation française, réaction que personnifiaient les « bons hommes ». Par haine de l'envahisseur, le peuple, malgré les dangers encourus, se faisait le complice des hérétiques. Le patriotisme populaire sait accepter les sacrifices, sans calculer d'abord son intérêt.

La permanence et la diffusion persistante de l'hérésie en Languedoc commencèrent à inquiéter la papauté, qui, si elle admettait un rapprochement avec Raymond VII sur le plan politique, ne pouvait tolérer un renouveau de l'albigéisme. Grégoire IX renseigné par ses légats se rendit compte que, en dépit de leur zèle pour l'orthodoxie, les évêques et leur clergé étaient mal armés pour traquer les hérétiques et involontairement apportaient quelque tiédeur à les rechercher (1).

Grégoire IX résolut alors d'unifier tout le travail d'inquisition,

(1) Il en était de même en Italie, où l'hérésie se maintenait comme en Languedoc. L'Inquisition fut destinée autant, sinon plus, aux villes de Toscane qu'au Midi de la France.

d'en décharger les évêques et de le confier à des inquisiteurs spécialisés. Or il avait sous la main la milice de saint Dominique, animée d'un zèle ardent, comme l'avaient été Cluny ou Cîteaux lors de leur fondation.

L'ordre était né de la lutte du saint contre les cathares. Dominique ayant prêché devant des jeunes filles élevées par les hérétiques, elles vinrent le supplier de les garder dans la foi catholique. Pour les mettre à l'abri, il fonda le couvent de Prouille dans une maison et sur une terre que lui donna l'évêque Foulques (1) sur le territoire de Fanjeaux. Un couvent d'hommes y fut ensuite adjoint. Dominique prit alors conscience de sa mission.

Quand saint Dominique mourut en 1221, déjà son ordre était en plein essor, attirant toutes les bonnes volontés, tous ceux qui brûlaient de travailler pour la foi, de combattre et au besoin de mourir pour elle. En 1231 on dénombre 60 couvents de frères prêcheurs ; en 1228 il faudra créer les provinces de Pologne, de Dacie, de Grèce et de Terre Sainte ; en 1237 à la mort de Jourdain de Saxe, second maître de l'ordre, le nombre des couvents dominicains sera passé à 200. Ces religieux, soulevés par la même ardeur que saint Dominique, luttaient contre l'hérésie par la prédication et l'enseignement. S'adressant directement à la foule dans les rues et sur les places, ils « enseignaient le peuple », tandis que dans les Universités et dans leurs couvents ils maintenaient l'orthodoxie et réfutaient les théories des hérétiques.

C'est à cette milice dominicaine, élite agissante et militante, que le pape Grégoire IX fit appel pour assurer l'inquisition permanente des hérétiques. En avril 1233 il écrit au roi de France, à tous les prélats du royaume, de Provence, du Languedoc et d'Aquitaine, aux comtes de Toulouse et de Foix, à tous les barons et sénéchaux, pour les informer que, pour décharger les évêques trop pris par le soin de leur diocèse, il a spécialement commis les frères prêcheurs à la recherche de l'hérésie dans le Toulousain et dans le reste du royaume, spécialement dans les provinces de Bourges, Bordeaux, Narbonne, Auch, Vienne, Arles, Aix et Embrun. Par ces lettres Grégoire IX fondait l'Inquisition. Ce n'était encore qu'une ébauche, dont sortira avec le temps et l'expérience person-

(1) Foulques fut le principal protecteur de saint Dominique à ses débuts de fondateur d'ordre. En 1215 il institue prédicateur dans son diocèse « frère Dominique et ses associés, qui se sont proposés de marcher religieusement à pied, de vivre dans la pauvreté évangélique et de prêcher l'évangile de la vérité ».

nelle des inquisiteurs le tribunal de l'Inquisition avec ses méthodes de détection et de capture des hérétiques, ses manuels d'interrogatoire, sa procédure, ses pénalités (1).

En même temps et dans la même intention Grégoire IX confirmait l'établissement de l'Université de Toulouse et lui accordait les mêmes privilèges qu'à celle de Paris. Les habitants étaient tenus de fournir le logement aux maîtres et aux étudiants ; le tarif était fixé par une commission composée de deux clercs et de deux bourgeois. Tous les membres de l'Université, ce qui alors signifiait les professeurs, les étudiants et leurs domestiques, échappaient à la juridiction normale et étaient placés sous la protection du comte, auquel il était rappelé de payer les traitements prévus au traité de Paris.

Le légat Gauthier de Tournai était chargé de faire observer sur ces deux points les ordres de Rome. Il semble qu'il ait eu quelques difficultés avec Raymond VII, car Guillaume de Puylaurens signale une conférence à Melun, où le légat se plaignit de divers manquements du comte de Toulouse. Celui-ci promit de s'amender et le roi le renvoya absous, sous réserve que l'évêque de Toulouse et un chevalier français, Gilles de Flagy, lui serviraient de conseils et rendraient compte de sa conduite.

Raymond VII devant les menaces conjuguées du pape et du roi ne pouvait que céder. Le traité de Paris le tenait et, après cette soumission si complète, toute réaction autre que la force lui était interdite. Gilles de Flagy, qui avait été chargé d'aller de la part du roi saluer Marguerite de Provence qu'on destinait pour femme à Louis IX, arriva à Toulouse pour prendre part à une assemblée solennelle, qu'avait convoquée Raymond VII afin de rédiger un édit contre les hérétiques. Cet édit, daté du 18 février 1234 reprend la plupart des dispositions du concile de Toulouse et de l'ordonnance *Cupientes*, promulguée par Louis IX contre les hérétiques, sauf sur les deux points suivants :

Quand un hérétique sera pris, la communauté des habitants du lieu paiera un marc d'argent à celui qui l'aura saisi ; les maisons où l'on trouvera un hérétique mort ou vif seront démolies ainsi que celles où les Parfaits auront prêché, les biens de leurs habitants

(1) Aux dominicains ou frères prêcheurs furent adjoints fréquemment des franciscains ou frères mineurs, l'ordre ayant été fondé à la même époque par saint François pour l'apostolat des hérétiques par la prédication et l'ascétisme.

étant confisqués. Ces prescriptions nouvelles étaient destinées de toute évidence à dresser les populations contre les hérétiques et à les empêcher de leur donner asile.

Gilles de Flagy porta une copie de cet édit au roi, le légat en envoya une au pape, qui l'approuva, et Eudes le Queux, sénéchal de Carcassonne, le fit promulguer dans sa sénéchaussée.

Le nouveau légat que le pape avait délégué en Provence, Jean de Bernin, archevêque de Vienne, ne put qu'entériner les dispositions prises contre les hérétiques par Raymond VII et celui-ci profita de cette auréole d'orthodoxie pour porter quelques plaintes à la cour de France qui se tenait alors en mars 1234 à Lorris. Le comte de Toulouse venait tout d'abord demander au jeune roi et à sa mère d'arbitrer le différend qu'il avait avec Raymond-Bérenger, comte de Provence. Les deux comtes étaient depuis quatre ans en état de guerre ouverte ou latente. Son marquisat de Provence ayant été pris en garde par l'Église, Raymond VII semblait n'avoir aucun point de contact et par suite de friction avec le comte de Provence, mais après le traité de Paris l'empereur Frédéric II, pour faire pièce à la papauté et à la France, lui avait donné en fief les comtés de Forcalquier et de Sisteron avec les villes de Carpentras et de Pierrelatte, qui appartenaient à Raymond-Bérenger en querelle avec l'empire à propos d'Arles. De plus, Raymond VII avait soutenu les armes à la main la révolte des Marseillais contre leur comte et, pour le remercier, la cité lui avait fait donation de la ville basse sa vie durant.

Après une lutte sur laquelle nous sommes mal renseignés les deux partis par lassitude sollicitèrent l'arbitrage royal. Le comte de Toulouse était le cousin germain de Blanche de Castille, mais le comte de Provence était le futur beau-père du roi. La paix fut rétablie sans que nous en connaissions les modalités. L'arbitre ne dut pas d'ailleurs se donner beaucoup de peine pour rédiger sa sentence et éviter d'avantager l'une des parties, la maison de France était l'héritière de l'une et de l'autre.

Raymond VII fut d'ailleurs conciliant, car à la même époque le roi s'employait auprès du pape pour lui faire rendre son marquisat. Après avoir écrit au pape qu'il ne veut plus assurer la garde des domaines situés au delà du Rhône, le roi ou plutôt sa chancellerie développe cet argument péremptoire : « Le comte n'a pour héritière qu'une fille unique, qui doit épouser avec votre dispense notre très cher frère : c'est pourquoi nous regardons cette

grâce comme si elle nous était faite à nous-mêmes. » Le pape s'exécuta et, comme le voulait la loi féodale, Raymond VII alla faire hommage pour le marquisat de Provence à l'empereur Frédéric II. roi d'Arles.

Raymond VII apporta également à Lorris des plaintes contre les évêques et abbés de ses domaines, qui malgré sa défense continuaient à acquérir des fiefs. Le roi lui donna d'autant plus facilement raison que les évêques de Béziers et d'Agde venaient de leur côté se plaindre des officiers du roi, qui, se trouvant dans la même situation que Raymond VII, avaient purement et simplement saisi les fiefs en litige et manifestaient l'intention de les garder jusqu'à décision du roi, malgré l'intervention du légat du pape. L'épiscopat lui-même devait plier devant les fonctionnaires du roi de France : c'est par là surtout que les temps étaient changés en Languedoc.

Des questions plus graves que des dévolutions de fiefs allaient agiter le Languedoc. La lutte entre l'Inquisition naissante et l'hérésie provoqua des troubles sérieux dans de nombreuses cités. Le mouvement débuta à Narbonne. Cette ville avait toujours été fidèle à l'orthodoxie. Si ses habitants et son vicomte n'avaient pas toujours soutenu la croisade, ils n'avaient jamais été taxés d'hérésie. Toutefois, depuis l'intervention des rois de France, de nombreux cathares du Languedoc occidental avaient reflué vers l'est ; le bourg de Narbonne en abritait un certain nombre, tandis qu'ils n'étaient pas admis dans la cité. L'affaire reste d'ailleurs obscure. Elle n'est pas exclusivement religieuse ; il s'y mêle des questions municipales, les consuls du bourg accusant ceux de la cité de vouloir les réduire en tutelle avec le concours du vicomte et de l'archevêque (1). La lutte dura près de trois ans. Elle avait commencé en 1233 par des protestations violentes contre le dominicain frère Ferrier, inquisiteur de l'archevêque, que les gens du bourg accusaient de ne pas observer dans sa procédure les règles canoniques, d'agir selon son bon plaisir et avec une trop grande rigueur. Frère Ferrier ayant arrêté des hérétiques dans le bourg, les artisans délivrèrent un des prisonniers, pillèrent et saccagèrent le couvent des dominicains et enfin chassèrent l'archevêque.

Si l'on en croit la plainte portée au roi par la cité, le vicomte et l'archevêque, Raymond VII serait intervenu, soi-disant pour

(1) Comme dans toutes les villes, les gens du bourg étaient surtout des artisans et des paysans, la bourgeoisie riche était dans la cité.

ramener la paix, mais accompagné d'Olivier de Termes et de Giraud de Niort, redoutables *faidits* et ennemis directs de Narbonne. Après une accalmie en septembre 1234, consécutive à un pardon de l'archevêque, la guerre reprit en 1235, les gens du bourg rêvant sans doute d'indépendance. De sanglantes rencontres firent de nombreuses victimes ; enfin lassés les deux partis se décidèrent à solliciter l'arbitrage de Jean de Fricamps, sénéchal de Carcassonne. La sentence du sénéchal condamna les bourgeois de la cité à réparer les dommages causés dans le bourg et en contrepartie cinq habitants du bourg durent aller pendant un an combattre les Maures au siège de Valence et quatre autres en Terre Sainte. Les adversaires jurèrent d'observer une paix perpétuelle, ligues et confréries furent interdites et le sénéchal compléta son œuvre par une amnistie générale.

A Albi le conflit opposa les bourgeois et les inquisiteurs. La ville était un foyer d'hérésie très actif et elle le demeurera pendant tout le treizième siècle. Frère Arnaud Catalan avait ordonné au bailli de déterrer et de brûler quelques cadavres d'hérétiques. Sur son refus l'inquisiteur alla lui-même donner les premiers coups de pioche. Le peuple s'attroupa, chassa les gens de l'évêque et voulut faire un mauvais parti à l'inquisiteur. Très énergique, frère Arnaud leur échappa et dans la cathédrale excommunia la ville. A la prière des bourgeois inquiets il consentit à pardonner les injures qui lui avaient été faites à lui-même, mais non celles faites à l'Église.

A Toulouse les troubles furent plus graves et, d'autre part, dans la ville comtale ils prenaient plus d'importance. Quelle que fût l'attitude de Raymond VII, un des partis au moins, sinon les deux, se réclamait de lui. L'Inquisition avait été confiée à deux dominicains, Pierre Seila et Guillaume Arnaud, qui déployèrent un grand zèle et qui ne surent ou ne voulurent pas prendre de ménagements à l'égard du comte et de la bourgeoisie consulaire. Le premier, Pierre Seila, était un riche bourgeois de Toulouse, qui en 1215 avait donné une de ses maisons pour installer les premiers frères prêcheurs. Il était prieur de Limoges, quand il avait été nommé inquisiteur dans les domaines du comte de Toulouse. Son compagnon était de Montpellier. Raymond VII présenta contre ces inquisiteurs les mêmes plaintes que les gens du bourg de Narbonne contre frère Ferrier : abus de pouvoir, mépris des règles canoniques, partialité contre les amis du comte et les anciens adversaires des Français, même catholiques, vengeances person-

nelles, mauvaise foi envers les témoins. Grégoire IX pria son légat et les évêques d'enquêter sur ces injustices et félicita Raymond VII de son zèle contre l'hérésie.

Le légat et les évêques savaient à quoi s'en tenir ou Pierre Seila et Guillaume Arnaud étaient indomptables ; toujours est-il qu'ils poursuivirent leur tâche avec la même vigueur. Dès leur entrée en fonctions ils avaient frappé un grand coup en arrêtant, en condamnant et en faisant brûler avec diligence un des hérétiques les plus notoires, Vigoureux de Bathone, qu'on disait être l'évêque hérétique de Toulouse. Ils étendirent ensuite leurs recherches dans le Lauragais et le Razès, puis à Cahors, où ils firent déterrer et brûler plusieurs cadavres, et enfin à Moissac, où furent brûlés 210 Parfaits et Croyants, « ce qui causa une grande peur aux hérétiques et à leurs croyants dans ce pays. » L'évêque Raymond du Fauga les soutenait. C'est à lui qu'arriva l'aventure macabre, si souvent citée, de la dame hérétique. Une vieille dame de grande famille se sentant à la mort avait reçu le *consolamentum*. Raymond du Fauga, prévenu par le prieur des dominicains, vint la visiter aussitôt. Lorsqu'on annonça l'évêque, la mourante crut qu'il s'agissait de l'évêque cathare et fit une profession de foi hérétique. Raymond du Fauga tenta de la ramener à l'orthodoxie, mais ses exhortations furent vaines. « Monseigneur, se contenta-t-elle de répéter, je crois comme je vous le dis et ce n'est pas pour un reste de vie que je changerai. » Toutes ses exhortations, tous ses efforts restant vains, l'évêque livra l'héroïque vieille au viguier, qui la fit brûler incontinent.

En apprenant cette exécution, le peuple s'attroupa devant le couvent des dominicains, où s'était réfugié l'évêque, mais le prieur, Pons de Saint-Gilles, prêcha avec une telle fougue, lança « aux hérétiques, à leurs croyants et à leurs protecteurs » un défi si vibrant que pendant sept jours les suspects se pressèrent pour avouer leur collusion avec l'hérésie et profiter de l'indulgence acquise aux aveux spontanés.

Toutefois, l'opinion publique était nettement contre les inquisiteurs. Les familles consulaires presque toutes entachées d'hérésie, les Roaix, les Séguier, les Maurand, les Roger, etc., tous familiers de Raymond VII, ne faisaient rien pour retenir le peuple, bien au contraire. Des hérétiques arrêtés et même condamnés furent délivrés par la foule ou s'évadèrent et s'enfuirent, quelques-uns en Lombardie, la plupart à Montségur. Les inquisiteurs voulurent

poursuivre les complices de ces évasions ; ceux-ci refusèrent de comparaître. Guillaume Arnaud insista, les consuls le firent alors enlever de son couvent et expulser de la ville le 5 novembre 1235.

Le prieur des dominicains se substitua aussitôt à frère Guillaume et, après leur avoir par précaution donné une absolution générale, envoya quatre frères porter aux consuls la sommation de l'inquisiteur. Les émissaires étaient sur la voie du martyre, lorsque des passants catholiques les secoururent et les arrachèrent aux coups des fils de Maurand l'ancien. Les consuls excédés décidèrent d'expulser les religieux de la ville. Pons de Saint-Gilles résolut de ne pas résister et fut jeté hors du couvent et de la ville avec tous ses frères. L'évêque les suivit et accompagna le prieur à Rome pour soutenir sa plainte.

Grégoire IX après enquête de son légat réagit vivement, faisant le procès du comte, qui, au lieu d'observer le traité de Paris, a laissé ses gens expulser l'inquisiteur et ses frères, l'évêque et ses clercs, blesser grièvement des chanoines et des clercs. De plus, Raymond VII a cessé de payer leurs traitements aux maîtres de l'Université, il donne asile à des fauteurs d'hérétiques et les reçoit parmi ses familiers. Aussi le pape était-il prêt à confirmer la sentence d'excommunication lancée par frère Guillaume, l'archevêque de Narbonne et les évêques de Toulouse et de Carcassonne, à moins que le comte ne s'amendât, payât les 10 000 marcs restant dus et partît pour sa pénitence de cinq ans en Terre Sainte (1).

Raymond VII, rendu responsable des violences qu'il avait au moins tolérées, sentit que l'affaire pouvait devenir sérieuse ; il négocia avec le légat ; le roi intervint une fois de plus en sa faveur. Le pape refusa d'enlever l'Inquisition aux frères prêcheurs pour la donner aux frères mineurs ou aux délégués des évêques, mais il fit faire par le légat un nouveau règlement, limitant l'initiative et le pouvoir des inquisiteurs. En échange Raymond du Fauga put rentrer dans son palais et les dominicains dans leur

(1) Guillaume de Puylaurens fait mention de ce mouvement complexe, à la fois prohérétique et antifrançais. Parlant des agressions contre les inquisiteurs, il écrit : « Pour lesquels faits et autres semblables, qui de temps en temps furent commis par ces ministres du diable, les Croyants, le comte de Toulouse fut mainte et mainte fois accusé de crasse négligence... Or tout ceci provenait de ceux qui voulaient ramener l'éruption d'une nouvelle guerre et revenir aux maux passés, pour qu'à la faveur des troubles ils pussent exercer leurs rapines ordinaires et favoriser les hérétiques. »

couvent. Le conflit n'était toutefois qu'endormi et renaîtra plusieurs fois dans la suite.

La situation était la même dans les autres villes. Les rigueurs des inquisiteurs soulevaient la colère des populations, même catholiques, car chez celles-ci les hérétiques trouvaient appui en tant qu'opposants à la domination française. Limoux, Cordes, Carcassonne, Nîmes, Sorèze connurent les mêmes agitations, avec la complicité des administrations municipales et parfois du clergé, dont de nombreux membres, sans être réellement cathares ou vaudois, soutinrent les hérétiques contre les inquisiteurs et les officiers royaux. Il faut noter également que les évêques étaient peu favorables à l'établissement de l'Inquisition dans leurs diocèses. C'était en effet une atteinte à leur autorité, les inquisiteurs dépendant directement de la papauté. Le zèle des prélats contre l'hérésie se trouvait automatiquement ralenti par cette dépossession.

Ce conflit permanent entre les populations et les inquisiteurs, symbole de résistance contre l'influence française, devait un jour aboutir à un drame et Raymond VII s'y préparait. Les dures leçons de sa jeunesse, alors que Simon de Montfort était le maître du Midi, n'avaient pas été perdues pour lui. Il avait compris que la vie facile et dissipée de son père, son manque d'autorité, l'anarchie qui régnait dans ses États avaient facilité le succès des Français. Inlassablement il parcourt son comté, recevant des hommages, s'assurant de la fidélité de ses villes. S'il combat Raymond-Bérenger de Provence, c'est non seulement pour faire pièce au roi de France, mais pour s'assurer les secours pécuniaires des cités provençales. De même, pour augmenter ses revenus, il provoque la fondation de villes franches, telles que Cordes. Avec les fonds ainsi amassés il achète des parts dans de nombreux pariages, afin d'y avoir un représentant qui pourra forcer les autres parageurs à assurer avec lui le service du fief. Il achète même la totalité des parts d'un château. En 1233 il acquiert la part de R. Unaud sur Saint-Rome et le reste en 1236 d'Aimery de Roquefort et d'Aimery de Castelnau. Il poursuivra cette politique d'accroissement de son domaine presque jusqu'à sa mort et toujours dans le même dessein.

Continuant son œuvre de reconstruction et d'expansion, Raymond VII se fit donner en fief la ville de Montpellier par l'évêque de Maguelonne, qui d'accord avec les bourgeois voulait se débarrasser de la suzeraineté de l'Aragon. Jacques Ier, qui venait

de reprendre Valence, aidé d'un fort contingent languedocien conduit par l'archevêque de Narbonne, accourut et remit les choses en l'état, après avoir donné satisfaction aux bourgeois. Raymond VII, agissant au nom de l'empereur Frédéric II, reprit en 1239 la guerre contre Raymond-Bérenger de Provence. Louis IX intervint en faveur de son beau-père et, les barons du pays ayant été battus par le comte de Toulouse, envoya sur le Rhône une petite armée. Raymond VII, qui assiégeait Arles depuis plusieurs mois, leva le siège et, après avoir ravagé la Camargue, se prépara à rentrer à Toulouse. Déjà la couronne, future héritière de la Provence, ne perdait aucune occasion d'y faire sentir son autorité. Raymond s'arrêta en route à Avignon, où un fort parti de bourgeois était en conflit avec le podestat. Le comte tenta de se faire élire ; la place lui fut soufflée par le lieutenant de l'empereur dans le royaume d'Arles.

D'autre part Raymond VII suivait attentivement le mouvement d'opposition qui s'intensifiait dans le Nord contre la régente. Il était en relations suivies avec Hugues de Lusignan, comte de la Marche, Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, et Henri III, roi d'Angleterre, qui n'attendaient qu'une occasion propice de se révolter. En 1235 saint Louis avait atteint sa majorité. La régente grâce à l'énergie du légat Romain de Saint-Ange et à la dévotion personnelle de Thibaud de Champagne envers Blanche de Castille avait pu éviter le conflit, mais les coalisés voulaient profiter de la jeunesse du roi pour prendre leur revanche. Raymond VII se préparait à saisir cette occasion de déchirer le traité de Paris.

Toutefois ce n'est pas dans le Toulousain qu'éclatera l'incendie. D'autres victimes de la conquête royale se montreront plus impatientes de se libérer et de reconquérir leur indépendance et leurs droits. Lorsqu'il quitta la Provence pour regagner Toulouse, Raymond VII trouva le Languedoc en pleine révolte.

LES RÉVOLTES DE 1240 ET DE 1242

Tandis que Raymond VII sagement et méthodiquement s'appliquait à se créer les moyens nécessaires pour se libérer du traité de Paris, la révolte éclata en dehors de lui dans les anciens do-

maines Trencavel, directement rattachés au domaine royal.

Après avoir été mis en possession des quatre vicomtés par l'Église et les croisés, Simon de Montfort avait adopté à l'égard des seigneurs locaux une politique de collaboration, qui échoua, mais dont l'idée première était sage. Les fonctionnaires royaux, lorsqu'ils succédèrent aux Montfort, ne s'embarrassèrent pas de ces subtilités. Il faut dire à leur décharge que Simon de Montfort, instruit par l'expérience, avait dès après Castelnaudary été contraint de renoncer à toute tentative de rapprochement. Un grand gouverneur, appuyé par le prestige et la puissance de la couronne, aurait pu tenter la conquête des esprits, si la régente n'avait eu de plus graves soucis. La nouvelle conquête d'Albi à Béziers et de Carcassonne à Beaucaire et au Puy fut livrée à des fonctionnaires, ni plus incapables ni plus avisés que d'autres à la même époque, mais qui, laissés sans surveillance, profitèrent d'une situation anormale pour agir, sans égard pour les populations, soit dans l'intérêt du fisc royal, soit dans leur propre intérêt.

Les véritables administrateurs, à la fois gouverneurs et intendants, étaient les sénéchaux, nommés par le roi. Assez mal rétribués (l'un d'eux ne recevait que 545 livres par an), ils cherchaient des compensations. Leurs subordonnés, les viguiers, en général des chevaliers de langue française, agissaient de même. Les bailes, contrairement aux précédents, étaient pour la plupart des gens du pays ; toutefois, comme ils affermaient leurs charges, ils étaient encore plus redoutés par les populations. Les bailes étaient, en effet, les collecteurs des tailles, amendes, taxes et droits qui appartenaient au seigneur ou à la couronne. Selon une néfaste coutume, qui durera jusqu'à la révolution, la ferme était mise aux enchères et attribuée au plus offrant. Il en résultait que le baile n'avait qu'un souci, celui de rentrer le plus vite possible dans son argent et de faire rendre le maximum aux contribuables.

Nous serions très peu renseignés sur la mauvaise gestion des officiers royaux, si nous ne possédions les comptes rendus de mission des enquêteurs réformateurs que saint Louis envoya dans le Midi pour informer sur les plaintes des populations, réparer les torts causés et punir les coupables. Ces plaintes, qui émanent de toutes les classes de la société depuis les barons jusqu'aux vilains, ne manquent pas de pittoresque. Nous n'en citerons que quelques exemples :

La dame d'Alès, Tiburge, veuve de Bernard Pelet, porte plainte contre Pierre d'Athies, ex-sénéchal de Beaucaire, qui a fait démolir le donjon d'Alès, taxé la ville outre mesure et commis toutes sortes de vexations, parce que Tiburge a défendu contre lui une de ses vassales dont il veut faire sa maîtresse.

Guillaume de Calvisson et quelques-uns de ses amis malmenèrent une courtisane et *habuerunt rem cum ea;* le sénéchal de Beaucaire les condamne à 20 livres d'amende, ce qui est déjà sévère, et se fait donner en paiement une maison qui en vaut 80.

Les habitants de Roujan ne payaient à Simon de Montfort que 20 livres de Mauguio ; Guillaume des Ormes, sénéchal de Carcassonne, ajoute de son propre chef 10 livres et sur la protestation des victimes exige 500 sous de supplément.

Les viguiers devaient recourir à des procédés plus médiocres et encore plus vexatoires. Mabille, viguier de Béziers, convoque les hommes de Montblanc pour une chevauchée, destinée à défendre le pont du Vidourle. En route il les arrête et leur propose de les renvoyer chez eux moyennant une certaine somme. Les bourgeois refusent, déclarant qu'ils préfèrent monter la garde. Alors Mabille se fâche et à force de menaces réussit à leur extorquer 110 sous de Mauguio, plus 10 sous pour sa femme. Le châtelain, c'est-à-dire le commandant de la garnison du château, ne voulant pas être en reste, exige 25 sous pour sa part. Les bourgeois se croient quittes ; quand ils arrivent devant les portes, celles-ci sont fermées et ne s'ouvrent qu'après qu'ils ont versé 60 sous au sergent du baile.

Le viguier de Nîmes, Michel du Caylar, a payé sa charge trop cher. Ses agents trouvent dans une cabane trois hommes et une femme qui se chauffent. Ils arrêtent le plus riche et l'inculpent d'adultère. L'homme ne se laisse pas intimider et proteste avec énergie ; le scribe Jourdain lui explique que le viguier a besoin des amendes pour rentrer dans son argent et on transige à 30 sous.

Les partisans du roi et les gens à son service ne sont pas beaucoup mieux traités. La garnison du château de Roquebrune n'a pas touché de solde depuis six ans. Guillaume de Pouzols ayant été fait prisonnier par les rebelles, Humbert de Beaujeu ordonne au sénéchal de Carcassonne de l'échanger et celui-ci exige de la famille 200 sous.

Ce ne sont que quelques exemples entre cent. Il ne faut tou-

tefois pas exagérer l'importance de ces plaintes et conclure à une mise au pillage du Midi par les officiers royaux. A toutes les époques et sous tous les régimes des enquêtes semblables recueilleraient des plaintes similaires. Pour un pays qu'on a dit si souvent avoir été mis à feu et à sang ces plaintes sont assez anodines, même si l'on admet que les principales victimes n'ont pas pu ou pas osé présenter leurs doléances. Elles sont néanmoins la preuve d'une mauvaise administration, d'autant plus tracassière que sa déficience est la même aussi bien dans les fonctions inférieures que dans les fonctions supérieures.

L'avidité des fonctionnaires capétiens va si loin, que, afin de percevoir les *encours*, ils aggravent de leur propre autorité les sentences de l'Inquisition, n'hésitant pas à brûler des hérétiques que les inquisiteurs ont condamnés à la prison (1). Renaud de Chartres, dominicain nouvellement nommé inquisiteur à Toulouse, proteste véhémentement auprès d'Alphonse de Poitiers contre ces agissements, que ses prédécesseurs ont été coupables, dit-il, de ne pas dénoncer. En contre-partie, Jean d'Arcis, sénéchal de Rouergue, dénonce l'évêque de Rodez, qui, ayant saisi six hérétiques, s'est permis de demander au sénéchal de laisser une part de leurs biens à ces hommes ou à leurs enfants. Sur son refus l'évêque condamna « ces six hommes à la pénitence, en fraude de vos droits, ce qui ne m'a pas empêché de saisir et de faire inventorier tous leurs biens, en leur laissant une provision pour eux et leurs enfants ». L'intervention de l'évêque n'avait donc pas été inutile, mais l'ordonnance de 1260 dut envisager de nombreux cas de restitution de biens indûment confisqués. Il était tentant pour un sénéchal ou un viguier de faire du zèle en brûlant des hérétiques, même s'il transmettait honnêtement au fisc royal le produit des confiscations. Si cette persécution n'avait joué que dans les grandes villes, les conséquences en eussent été limitées ; dans les campagnes les bailes n'étaient pas moins âpres que leurs supérieurs et se contentaient de petits hérétiques et d'encours médiocres. Des rouleaux de confiscations qui nous ont été conservés montrent que les vilains n'étaient pas plus ménagés que les bourgeois ou les nobles.

Cette incompréhension et cette dureté des fonctionnaires à

(1) Les exemples que nous donnons sont postérieurs à la période 1240-1242 ; ils n'en ont que plus de valeur.

l'égard des particuliers se reproduisaient sous forme d'autorité abusive envers les communautés. La royauté dans ses domaines ne voyait pas d'un bon œil les communes ; les villes du Midi sentiront vite que le sénéchal ou le viguier du roi est l'ennemi naturel de leur indépendance municipale. Un fonctionnaire venu de la France du Nord, façonné par les traditions du domaine royal, ne peut pas comprendre que l'autorité des consuls en matière d'administration et de justice ne cède pas automatiquement devant celle du souverain. Enfin ces fonctionnaires étrangers appliquent le droit coutumier dans des pays de droit romain : de là des frictions et une incompréhension permanentes.

Ces différentes causes, auxquelles il faut ajouter l'hérésie, créèrent en dix ans un malaise qui, croissant d'année en année, aboutit à la révolte ouverte.

L'élément catalyseur de ces oppositions fut le vicomte Trencavel. Depuis le jour où sa mère, Agnès de Montpellier, l'avait emporté de Carcassonne, alors que son père Raymond-Roger était jeté dans la prison où il devait mourir, l'héritier de Béziers et de Carcassonne, d'Albi et du Razès avait été confié à la tutelle des comtes de Foix. Dans ce milieu hérétique ou sympathisant, toujours prêt à se battre contre les Montfort, il avait grandi dans la haine des Français.

En 1240, Trencavel a un peu plus de trente ans et depuis sa majorité il attend l'occasion de reconquérir les domaines de ses pères. Alors que Raymond VII, dépossédé par un concile général, avait pu reprendre son comté et se le faire reconnaître, jamais les droits naturels de Trencavel n'avaient été même examinés. En 1224 sous la tutelle de Roger-Bernard il était rentré à Carcassonne, mais pour en être chassé par Louis VIII se substituant à Amaury de Montfort défaillant ; en 1227 il en avait été de même pour Limoux et le Razès.

Le malheureux prince s'était réfugié en Aragon auprès du roi Jacques, qu'il aida à mériter le surnom de Conquérant en le secondant à la prise de Majorque et de Valence. Bon chevalier, il était le point de ralliement et le chef des *faidits*, de ces dépossédés, de ces exilés qui rêvaient de rentrer dans leurs châteaux familiaux. Le plus renommé et le plus brave est cet Olivier de Termes, dont nous avons déjà parlé. Il tient les Corbières, tout le pays du Termenès avec son château de Termes et ses nids d'aigle de Cucugnan, de Pierrepertuse et de Quéribus. Autour de ces deux chefs se

groupent entre autres, le Catalan Raymond-Hugues de Serralongue, Pierre de Fenouillet, Raymond de Villeneuve, Hugues de Roumengoux et Jourdain de Saissac. Leur troupe, vraisemblablement concentrée en Roussillon, entre en Languedoc pendant l'été de 1240 et, après s'être assuré le Termenès et le Fenouilledès, marche sur Carcassonne par Alet, Limoux et Montréal. Ces trois places font aux révoltés un accueil chaleureux, ainsi que Pépieux, Azille, Laure, Laredorte, Rieux. D'autres, comme Caunes, Minerve, Villemoustaussou, se montrent plus réservées, mais n'osent résister. Montolieu, ayant fermé ses portes, a été mise à sac, sa garnison massacrée. Les places, qui comme Aiguesvives sont restées fidèles au roi et n'ont pu être prises, ont vu leur territoire ravagé. Le soulèvement est général. De nombreux barons prudents et sages auraient volontiers imité Guillaume Pons d'Aiguesvives, mais la peur des représailles les entraîne et Trencavel a bientôt autour de lui 200 chevaliers.

L'archevêque de Narbonne et l'évêque de Toulouse se sont jetés dans Carcassonne, où se réfugient d'autres prélats et les barons français. La place est commandée par le sénéchal Guillaume des Ormes (1), qui, surpris par l'ampleur et la rapidité du mouvement, décide sagement de ne pas risquer avec des forces inférieures une décision en rase campagne. La ville est rapidement approvisionnée en vivres et en munitions, on avance la date des vendanges, les hourds et les mantelets sont mis en place.

Le 7 septembre les révoltés paraissent devant les murs de la cité. Raymond du Fauga va exhorter les gens du bourg à la fidélité. Ces exhortations n'étaient pas inutiles, car la même nuit les hérétiques ouvraient les portes du bourg à Trencavel. Celui-ci donna un sauf-conduit à trente-trois prêtres, qui s'étaient réfugiés dans une église, et qui furent massacrés alors qu'ils passaient la porte du Salin. Pendant une semaine les assiégeants s'installèrent et procédèrent à l'investissement de la ville. Ils attendaient le renfort des hésitants prêts à courir au secours de la victoire et aussi la décision du comte de Toulouse.

A son retour de Provence Raymond VII avait trouvé à Pennautier des émissaires du sénéchal l'informant de la révolte et lui demandant de tenir les engagements du traité de Paris. Le comte

(1) Son rapport à Blanche de Castille est la principale source pour l'histoire de la révolte et du siège. On l'appelle aussi d'Ormois ou des Ormeaux.

répondit qu'il en délibérerait avec son conseil, quand il serait rentré à Toulouse, et ne bougea plus, ce qui le fit accuser de trahison par les deux partis. Vingt ans plus tôt il se serait jeté à corps perdu dans la bagarre. Les épreuves subies l'avaient rendu circonspect ou, l'âge approchant, était-il devenu indécis comme son père ou jugea-t-il cette révolte prématurée, alors qu'il était lui-même virtuellement entré dans la ligue qui se préparait contre le jeune roi? Une fois de plus le Midi ne réussira pas à créer une unité de front au moment où elle eût été le plus nécessaire.

La lutte commença le 17 (1) par une sortie des assiégés qui, pour se procurer du bois de charpente, délogèrent Trencavel de Granoillant; celui-ci riposta en détruisant le moulin de la tête du pont et en bloquant la rive droite de l'Aude. Puis il mena vivement les opérations. Trois assauts se succédèrent coup sur coup; mais la place était forte, la garnison valeureuse et bien commandée. Le duel des artilleries commença, mangonneau contre pierrière turque. Trencavel mit ses mineurs à la muraille. Les assiégés répondirent par des contre-mines et, lorsqu'un pan de tour s'écroulait, les assiégeants se trouvaient devant un mur de pierres sèches édifié en retrait. Les brèches de la muraille étaient aussitôt obstruées de solides palissades. Cinq attaques échouèrent encore. Enfin, après un mois de siège, le 11 octobre, l'armée royale fut annoncée. Elle était commandée par Jean de Beaumont, chambellan du roi, assisté de Ferry Pâté, maréchal de France, et du maréchal Guy II de Lévis. Le roi n'avait pas hésité à mobiliser une petite armée et sa prévoyance fut récompensée, car les rebelles n'osèrent pas affronter le combat. Après avoir incendié le bourg, ruiné le couvent des frères prêcheurs et l'abbaye Notre-Dame, ils se retirèrent, suivis par de nombreux habitants du bourg. Ceux qui restèrent furent traqués par les bailes, qui s'enrichirent du produit des amendes, en même temps que le remplaçant de Guillaume des Ormes prélevait sa part sur le salaire des ouvriers qui réparaient les murailles. Ces procédés de conquistadors expliquent l'étendue de la révolte.

Trencavel et les plus compromis de ses alliés s'enfermèrent dans Montréal, mais les comtes de Toulouse et de Foix s'entremirent et obtinrent une capitulation honorable. Trencavel retourna en Catalogne avec ses derniers fidèles; les autres se dispersèrent, pour préparer leur soumission.

(1) Pour tout le siège, voir Joseph Poux, *la Cité de Carcassonne*.

La répression fut ce qu'on pouvait attendre de ces gens du roi, formés par la discipline capétienne, pour qui une révolte restait une révolte. A Carcassonne Jean de Beaumont fit raser ce que l'incendie avait laissé du bourg ; Montolieu, Montréal et Limoux furent presque ruinées et les autres villes qui avaient reçu Trencavel frappées de lourdes contributions de guerre. Une expédition fut nécessaire pour réduire les châteaux des Corbières. Enfin Guillaume de Pierrepertuse et Gaucelin de Capendu, seigneur de Cucugnan, se soumirent le 16 novembre (1). Les seigneurs de Niort, qui avaient suivi Trencavel, vinrent devant Pierrepertuse offrir leur château, à condition que le roi obtînt leur réconciliation avec l'Église. Le roi accepta et le pays de Sault fut réuni à la couronne.

Ainsi se termina cette révolte, qui n'aurait été qu'un incident, une équipée, si elle n'avait rendu évident l'antagonisme violent existant entre la population et la domination royale et en même temps prouvé que le roi savait frapper vite et ferme.

L'attitude de Raymond VII avait dû être sévèrement jugée dans l'entourage du roi ; aussi au printemps se rendit-il à Montargis, où se trouvait la cour, pour promettre à Louis IX, son seigneur lige, de le servir envers et contre tous, de faire la guerre à ses ennemis, de détruire Montségur, quand il aurait pu le prendre, et de chasser les *faidits*. En même temps, pour assurer sa paix avec Grégoire IX, Raymond abandonnait officiellement entre les mains du légat le parti de l'empereur et comme preuve de bon vouloir faisait sa paix avec Raymond-Bérenger, comte de Provence.

Ces témoignages de soumission envers le roi et envers le pape n'étaient l'expression d'aucun repentir à l'égard de la couronne et de l'Église, mais des manœuvres intéressées en vue de buts précis. Il fallait endormir Louis IX dans une fausse sécurité, tandis que le complot se tramait. Quant au pape, Raymond VII avait besoin de son appui contre les inquisiteurs pour obtenir la sépulture de son père en terre bénite et surtout pour lui faciliter son propre divorce.

Les deux combinaisons étaient liées. Si en effet Raymond VII voulait divorcer, c'était pour des raisons politiques. L'article 10 du traité de Paris avait prévu que seuls les enfants issus d'Al-

(1) Guillaume de Puylaurens ajoute que ce fut heureux pour les Français, car il fit si froid cet hiver-là que les semences gelèrent en terre.

phonse de Poitiers et de Jeanne de Toulouse pourraient hériter, à l'exclusion de tous autres enfants de Raymond VII ; celui-ci pensa que les traités ne sont pas intangibles et qu'un héritier mâle d'après la loi féodale aurait toujours le pas sur une fille, même mariée à un frère du roi de France. Or Sancie d'Aragon ne lui avait donné qu'une fille en 1220, il y avait vingt ans de cela ; d'autre part le mariage de cette fille avec Alphonse de Poitiers avait été célébré en 1237 et n'avait pas encore été béni du ciel. Si Jeanne n'avait pas d'enfants, le roi héritait par le traité de Paris. Mais un fils de Raymond VII ne serait-il pas moralement bien placé pour disputer cet héritage à la couronne?

Le comte de Toulouse trouva un appui chez les neveux de sa femme, le roi Jacques d'Aragon et Raymond-Bérenger, comte de Provence. Ce dernier, qui n'avait que des filles, après avoir marié les deux aînées à Louis IX de France et à Henri III d'Angleterre, en avait encore deux à pourvoir. En outre, les deux Aragonais auraient voulu retenir le comté de Provence, qui devait passer à l'aînée des filles, Marguerite, reine de France. Raymond-Bérenger n'avait pas lutté contre l'empereur pour que ses domaines finissent par échoir à la couronne de France. Le plan était de faire épouser la troisième fille, Sancie, par Raymond VII, qui serait pour l'Aragon un vassal plus maniable que le roi de France.

Raymond VII avait l'intention de partir pour Rome, où un concile devait bientôt se tenir ; mais l'empereur, en guerre avec Grégoire IX, barrait les routes de terre et de mer, capturant les prélats qui se rendaient au concile. Le comte s'arrêta à Lunel, où il eut une entrevue avec Jacques d'Aragon, bientôt suivie d'une deuxième, le 5 juin 1241, à laquelle assistait Raymond-Bérenger. Il fut décidé que, de gré ou de force, la comtesse Sancie solliciterait elle-même le divorce à la demande de son neveu, le roi Jacques. Les trois conspirateurs avaient compté sans l'entêtement des femmes et leur incompréhension voulue de la politique. Sancie se refusa à toute démarche.

Raymond VII ne s'embarrassa pas de si peu ; les cas de nullité étaient alors si nombreux qu'une issue était toujours possible. Bien en cour à Rome depuis qu'il avait abandonné le parti de l'empereur, il fit nommer deux commissaires assez souples, l'évêque et le prévôt d'Albi, pour examiner la validité de son mariage ; puis il produisit des témoins, qui jurèrent que Raymond VI avait été parrain de Sancie. Canoniquement le fils ne

pouvait avoir validement épousé la filleule de son père. Sancie, interrogée par les commissaires, refusa dignement de répondre et le mariage fut déclaré nul. Raymond du Fauga, l'évêque de Toulouse, fut si indigné de cette comédie qu'il ne voulut y jouer aucun rôle malgré les instances du comte, ce dont il fut vivement félicité par les héritiers, Louis IX, Alphonse et Jeanne, la fille de la délaissée.

Les trois complices se retrouvèrent à Aix, où les modalités du mariage avec Sancie de Provence furent arrêtées. Restait une difficulté : un lien de parenté qui exigeait une dispense du pape (1). C'était si peu de chose, et ils étaient si sûrs de l'accord de Grégoire IX que, Raymond ayant été obligé de retourner à Toulouse, le roi Jacques le représenta et le mariage fut célébré par procuration le 11 août 1241 à Aix, sous réserve que la dispense nécessaire arriverait dans un délai prescrit. Des ambassadeurs partirent aussitôt pour Rome afin de l'obtenir ; en arrivant à Pise, ils apprirent que Grégoire IX était mort le 21 août. Après l'éphémère Célestin IV (septembre-octobre 1241) le siège pontifical resta vacant pendant vingt mois. Sancie perdit patience et épousa le prince Richard, frère du roi d'Angleterre. Le doigt de Dieu s'était levé en faveur de la couronne de France et contre Raymond VII, dont les aventures matrimoniales ne sont pas terminées.

Raymond VII, mortifié par cet échec imprévu, se rapprocha du comte de la Marche, dont les visées antifrançaises se précisaient. Hugues de Lusignan n'eût pas mieux demandé que de vivre tranquille. Il régentait une grande partie du Poitou et sa position entre les domaines des rois de France et la Guyenne anglaise lui procurait de solides avantages. Il n'était toutefois qu'un jouet entre les mains de sa femme, Isabelle d'Angoulême, veuve de Jean sans Terre, qui avait voué une haine féroce à la famille de France. L'entente des deux comtes se précisa dans un traité secret et dans un accord prévoyant le mariage de Raymond avec Marguerite de la Marche. Cela fait, Raymond VII passa les Pyrénées et se rendit à Barcelone, où il vit le vicomte Trencavel et le roi d'Aragon pour les informer de ce qui se préparait et s'assurer leur concours.

(1) Une consanguinité existait entre Raymond et Sancie, mais à un degré non prohibé (Cf. Tableau généalogique). La dispense est nécessaire parce que Raymond est grand-oncle par alliance des filles de Raymond-Bérenger III.

De retour en Languedoc, le comte gagna l'Agenais, proche du Poitou ; au château de Penne il tomba si gravement malade qu'il crut mourir. Ses médecins ayant confirmé le danger, le 14 mars 1242 l'official d'Agen le releva des excommunications dont il avait été frappé, sous réserve qu'il donnât satisfaction sur tous les points qui avaient motivé sa condamnation.

Aussitôt remis, Raymond VII reprit les projets suspendus par cette alerte. Il gagna le Languedoc pour s'assurer de l'appui de ses vassaux et rassembler ses forces. En effet Hugues de Lusignan avait déjà jeté le masque. Sommé par le roi de venir rendre hommage à son nouveau suzerain, Alphonse de Poitiers, qui, avait été armé chevalier et mis en possession de son apanage (Poitou et Auvergne), le comte de la Marche se présenta à Poitiers, mais pour renier sa vassalité et quitta la ville escorté d'une troupe armée en guerre. Raymond VII, ayant convoqué ses vassaux au début d'avril, reçut d'eux l'assurance qu'ils l'aideraient de toutes leurs forces. Il y avait là : Bernard, comte d'Armagnac, Bernard, comte de Comminges, Hugues, comte de Rodez, les vicomtes de Narbonne, de Lautrec et de Lomagne, Raymond-Gaucelin de Lunel, Pons d'Olargues, Bérenger de Puisserguier, etc... Le plus véhément et le plus belliqueux de tous fut Roger IV de Foix, qui avait succédé à son père, Roger-Bernard, mort l'année précédente. Le 5 avril il confirmait ses promesses par écrit : « Après avoir considéré très attentivement de combien de pays le roi vous a dépouillé et toutes les autres choses qui sont à considérer dans cette affaire et voyant que le temps approche, nous vous le conseillons de bonne foi et nous vous jurons sur les Saints Évangiles que nous nous joindrons à vous dans cette guerre comme à notre seigneur lige, que nous vous aiderons contre ledit roi et que nous vous défendrons de toutes nos forces. » Roger IV saura en temps utile oublier cet engagement compromettant

Tandis que l'armée royale soumettait la Saintonge, Raymond VII, toujours confiant dans l'intervention du roi d'Angleterre, s'emparait avec l'aide de Trencavel du Razès, du Minervois, du Termenès et de Narbonne, que lui livra le vicomte. L'archevêque Pierre Amiel se retira à Béziers et excommunia Raymond VII tant pour sa révolte que pour le meurtre des inquisiteurs, commis à Avignonet un mois plus tôt et dont nous reparlerons. Le 8 août Raymond VII reprenait solennellement le titre de duc de Narbonne et sur le pont de la ville promettait une entière

sécurité aux habitants, même aux Français. Mais déjà Louis IX avait définitivement battu Henri III et l'avait contraint de fuir jusqu'à Bordeaux. La ligue était écrasée, avant que Raymond VII eût mis sérieusement en danger l'autorité royale dans le Languedoc, avant surtout qu'il eût songé à marcher au secours de ses alliés.

Si Raymond VII avait été avisé, il ne se fût pas engagé dans cette coalition sans espoir, dont les chefs étaient incapables de résister au roi d'une France unie et solide. Sa position néanmoins justifiait toutes les témérités et toutes les inconséquences, mais alors il eût fallu pour arracher le succès être audacieux sans réserve : empêcher Hugues de Lusignan de démasquer son plan trop tôt, attendre Henri III, se joindre à lui et, toutes forces groupées, lasser le roi de France jusqu'à un traité profitable. Raymond VII n'était pas l'homme capable de mener ce jeu et de s'imposer aux autres coalisés. Sa carence en 1240 lors de la révolte de Trencavel avait témoigné soit son excessive prudence, soit son manque de tempérament. D'autre part, il n'avait réuni qu'une armée relativement faible. L'expérience de Trencavel avait assagi pas mal de barons ; en outre Olivier de Termes et les autres *faidits*, toujours prêts à se battre pour reconquérir leurs châteaux, ne se sentaient pas disposés à une expédition lointaine.

Informé de la défaite de ses alliés (1), Raymond VII courut à Bordeaux et le 28 août signa un traité avec le roi d'Angleterre, par lequel tous deux s'engageaient réciproquement à ne faire ni paix ni trêve séparément avec le roi de France, « sauf, précise Henri III, dans le cas où le roi de France recevrait ordre de l'Église d'intervenir dans les États du comte de Toulouse », restriction qui dénote chez l'Anglais, soit un grand respect pour l'Église, soit de la méfiance envers l'orthodoxie du comte ou au moins de ses sujets. Cet accord dissimule mal l'échec du voyage de Raymond VII ; Henri III ne peut ou ne veut recommencer une campagne contre son vainqueur, avec lequel d'ailleurs au mépris de l'accord de Bordeaux il conclut une trêve de cinq ans.

(1) Le troubadour Guillaume Montanhagol les accuse : « Nous avons vu La Marche, Foix et Rodez faire défection dès les premiers besoins... Si le roi Jacques, à qui nous n'avons pas manqué de parole, eût tenu ce qui, dit-on, avait été convenu entre lui et nous, les Français à coup sûr auraient grande douleur et seraient dans les pleurs. » Pierre du Vilar, le tailleur Durand de Pernes (ou de Carpentras), Bernard de Rouvenac font écho. Ce dernier dénonce « ces grands qui me répugnent..., car mon intention est de flétrir leur conduite honteuse et vile. »

Saint Louis avait fait entrer ses troupes dans l'Agenais, puisque au début d'octobre Raymond VII assiège Penne d'Agenais. Durant ce siège le roi revint à la méthode traditionnelle et s'employa à gagner les vassaux de Raymond. Le premier qui céda fut celui qui avait le plus à perdre, le plus puissant et le plus avisé : Roger IV, comte de Foix. La lettre de défi qu'il écrit à Raymond VII le 5 octobre pour motiver sa trahison contient des arguments et des griefs fort valables, mais qui après ses déclarations d'avril ne sont plus que palinodies. Le but visé par Roger IV était de se rendre indépendant des comtes de Toulouse et de faire recevoir son hommage immédiatement par le roi. Ce rattachement direct à la couronne fut la récompense de sa volte-face et dès lors jusqu'à la Révolution le comté de Foix demeura séparé du Languedoc.

Raymond VII réagit vivement et ordonna à ses officiers d'occuper les domaines du comte de Foix situés au delà du Pas de la Barre. Une guerre s'alluma entre eux, qui devait durer plusieurs années. Cet exemple pouvait être contagieux et Raymond VII comprit que seule la soumission pouvait le sauver. Il chargea l'évêque de Toulouse, Raymond du Fauga, qui lui était très attaché d'aller porter au roi des offres de paix. Louis IX refusa, exigeant la soumission sans conditions, et en même temps dirigea sur le Quercy une petite armée, commandée par Humbert de Beaujeu et l'évêque de Clermont.

Sur le conseil de l'évêque le comte demanda grâce pour lui et ses hommes à l'exception des hérétiques. Il a en même temps le 20 octobre écrit à la reine mère ; Blanche de Castille fit pression sur son fils, ce dont elle fut, dit Guillaume de Puylaurens, blâmée par l'entourage du roi. Celui-ci eût pu se montrer intransigeant, l'envoyé de Raymond VII ayant été devancé par ceux de plusieurs des vassaux du comte, pressés de faire leur paix particulière, et le roi ayant déjà obtenu du clergé une aide d'un vingtième pour une nouvelle croisade.

Trois commissaires, le maréchal Ferry Pâté, Jean le Gay, chevalier, et Guillaume de Limoges, clerc, sont désignés pour aller en Languedoc dicter les conditions de la paix à Raymond VII et convenir d'une trêve pendant laquelle le comte viendrait à Lorris faire amende honorable. Il y arriva au mois de janvier 1243, prêta serment de fidélité au roi et promit de faire prêter le même serment à tous ses vassaux et sujets au-dessus de quinze ans. Il

promit en outre de remettre trois châteaux en gage au roi et d'observer fidèlement le traité de Paris. Blanche de Castille de son côté pour prix de son intervention exigea de son cousin la promesse qu'il purgerait son pays d'hérétiques, en en faisant recherche exacte et justice sévère.

En même temps vinrent à la cour faire leur soumission Amaury de Narbonne, Raymond Gaucelin de Lunel, Bérenger de Puisserguier, des chevaliers du Carcassès : Pierre de la Grave, Pierre de Miramont, Vagier de Montolieu, et enfin Roger IV de Foix, qui rendit hommage lige au roi et en échange se fit remettre Saverdun, cette place éternellement disputée entre Foix et Toulouse. Un échange de prisonniers eut lieu. Roger IV rendit Arnaud de Marquefave et son frère, Pons de Villeneuve et d'autres chevaliers, restés fidèles à Raymond VII, contre les deux frères de Durfort et les chevaliers qui avaient été pris par le comte de Toulouse.

Le clerc qui classa au trésor des chartes la lettre adressée par le comte de Toulouse au roi pour s'en remettre à sa bonté a écrit au dos cette mention : *Humiliatio R. quondam comitis Tholosani post ultimam guerram.*

C'en est bien fini, en effet, après cette dernière tentative, des velléités et des possibilités d'indépendance du comte de Toulouse. Le jeune homme, qui avait si vaillamment et si énergiquement reconquis ses états sur Amaury de Montfort, est maintenant un homme définitivement vaincu. Sa défaite était consommée dès le traité de Paris de 1229, l'équipée de Trencavel et la coalition de 1242 ont prouvé par leur échec qu'il est vain de vouloir arracher le Languedoc à la royauté. La dynastie capétienne, qui a eu Philippe Auguste et qui a maintenant saint Louis, n'est plus à la merci d'une révolte de vassaux, même soutenue par l'Angleterre. Raymond VII, s'il eût-il été un Charles le Téméraire eût pu peut-être suspendre provisoirement la marche irrésistible de l'histoire, il était d'une trempe trop souple pour assumer cette tâche. Ses barons ne s'y trompaient pas et dès 1242 ils se tournent vers la France, certains qu'Alphonse de Poitiers ou le roi de France régneront à Toulouse.

Le sort du Languedoc est fixé au point de vue politique et féodal. Reste la question de l'hérésie, qui l'agitera encore de longues années. Toutefois les hérétiques par la prise du château de Montségur vont perdre leur centre d'action.

AVIGNONET ET MONTSÉGUR (1242-1244.)

L'opposition à l'Inquisition, doublée d'un mouvement de résistance à l'occupation française, avait provoqué de nombreux actes de violence. En particulier trois inquisiteurs avaient été tués à Cordes dans une rébellion populaire. Mais l'affaire d'Avignonet par le nombre des victimes, par leur qualité, par la préméditation des coupables, fut le drame qui frappa l'opinion publique et qui eut les conséquences les plus sérieuses.

Guillaume Arnaud, l'inquisiteur de Toulouse dont nous avons déjà signalé le zèle et l'énergie, était parti en mai 1242 pour visiter le Lauragais et y procéder à l'inquisition des hérétiques. Il était accompagné de son adjoint, le franciscain Étienne de Saint-Thibéry, de deux dominicains, d'un franciscain, d'un assesseur représentant le diocèse et de Raymond Costéran, dit Raymond l'Écrivain, ancien troubadour dont l'évêque de Toulouse avait fait un archidiacre de Lézat. Le tribunal était complété d'un clerc, d'un notaire, de deux assesseurs et d'un nommé Pierre Arnaud, sans doute parent de l'inquisiteur.

La première étape fut Sorèze, où une inquisition n'était pas inutile, puisqu'en 1230 le curé de la paroisse logeait chez lui ses deux sœurs qui étaient Parfaites et son fils qui était Croyant. De Sorèze Guillaume Arnaud et ses compagnons gagnèrent Avignonet, où ils arrivèrent la veille de l'Ascension, le 28 mai 1242. Ils furent accueillis par le châtelain de Raymond VII, Raymond d'Alfaro (1), qui tint à honneur de les héberger.

A cette époque le comte de Toulouse était en pleine révolte contre le roi et Raymond d'Alfaro crut pouvoir profiter de la situation pour frapper un grand coup contre l'Inquisition. Aussitôt averti de la venue des inquisiteurs, il organisa son guet-apens. Il envoya des émissaires à Montségur, pour aviser Pierre-Roger de Mirepoix qu'il tenait à sa merci un gibier de choix. Pierre-Roger, qui

(1) Ce Raymond était le fils d'Hugues d'Alfaro, le chef de routiers qui avait défendu Penne d'Agenais contre Simon de Montfort et à qui Raymond VI avait donné en mariage sa fille naturelle, Guillaumette.

connaissait les dispositions du châtelain d'Avignonet, se mit en route aussitôt avec une troupe de chevaliers et de fidèles, réfugiés comme lui à l'abri des murailles de Montségur. Il y avait là Eudes de Massabrac, Guillaume Martin, B. de Mola de Ventenac, les frères de Rabat, les frères de Puivert, Arnaud de Ventenac et d'autres chevaliers de la vallée de l'Ariège et du Lauragais.

A Gaja, où ils firent halte dans la maison hérétique des Saint-Martin, ils furent rejoints par le sire de Mazerolles et ses hommes. La troupe ainsi grossie s'approcha des remparts d'Avignonet et attendit la nuit. Avertis par un écuyer des inquisiteurs que ceux-ci s'étaient retirés dans leurs chambres, les conjurés, après que les portes leur eurent été ouvertes, rejoignirent Raymond d'Alfaro et firent irruption dans le château. Guillaume Arnaud et ses compagnons furent massacrés, sans avoir pu esquisser la moindre résistance ou tenter de prendre la fuite. Le partage du butin terminé, Pierre-Roger de Mirepoix rassembla ses hommes et reprit le chemin de Montségur par Saint-Félix, où le peuple, conduit par son curé, acclama les assassins et leur offrit à boire.

Tandis que les hérétiques et le parti antifrançais faisaient fête aux meurtriers des inquisiteurs et proclamaient leur exploit, l'indignation éclatait dans les milieux catholiques. Frère Ferrier et les inquisiteurs de Carcassonne excommunièrent aussitôt Pierre-Roger de Mirepoix et ses complices. Raymond VII, qui avait alors d'autres soucis et qui semble n'avoir été au courant de rien, reçut ordre de les poursuivre et de les punir sous peine d'anathème. Il n'en fit rien et pour cause, ce qui lui valut à lui aussi une sentence d'excommunication (1).

Le massacre d'Avignonet était la preuve patente de la per-

(1) Toutefois lorsqu'il eut obtenu le pardon du roi, Raymond VII, qui avait sans doute une opinion personnelle sur l'affaire d'Avignonet, ne put se dispenser de faire pendre ceux des coupables qu'il put saisir. Flanqué des commissaires du roi, il parcourut son comté pour faire prêter aux barons et aux villes le serment d'être fidèles au roi et d'aider l'Église contre les hérétiques et leurs fauteurs. Il n'en restait pas moins excommunié et un concile réuni à Béziers ne put casser la sentence malgré les promesses que le comte renouvela. La vacance du Siège Apostolique s'étant terminée le 24 juin 1243 par l'élection d'Innocent IV, Raymond VII après une visite à l'empereur Frédéric II se rendit à Rome avec une recommandation de saint Louis. Le pape ne voulut pas le recevoir avant qu'il fût réconcilié ; ensuite il lui fit bon accueil, cassa la sentence de frère Ferrier et fit publier dans les diocèses l'absolution du comte. Les excommunications dont il avait été frappé, furent levées

sistance de l'hérésie, de sa puissance et de son audace. Le concile de Narbonne et Innocent IV stimulèrent le zèle des inquisiteurs et promulguèrent des règles et des pénalités nouvelles. Quant aux représentants du roi de France, ils pensèrent aussitôt à détruire Montségur, pour enlever aux hérétiques cette base et ce refuge. L'enquête avait prouvé que les meurtriers étaient sortis de cette forteresse hérétique. Toutefois, elle était sur les terres du comte de Foix ou tout au moins en sa possession. Raymond-Roger s'en était emparé pendant la croisade au détriment de Guy de Lévis, à qui la partie méridionale du Razès avait été donnée. Or Foix était encore vassal de Toulouse et c'est à Raymond VII que revenaient la charge et l'obligation de soumettre Montségur. Il semble que le comte de Toulouse sur l'ordre du roi ait fait investir la place dès la fin de 1242 par ses officiers de la région, mais cet investissement fut peu serré, et la preuve la plus certaine qu'on ait de ce siège préliminaire est un avis de Raymond VII demandant aux assiégés de tenir jusqu'à Noël, car il serait alors en mesure de les soutenir. Quelques semaines après le comte faisait sa soumission sans conditions au roi de France et Hugues d'Arcis, sénéchal de Carcassonne, décidait de prendre en main l'affaire de Montségur.

Sur un piton détaché du Saint-Barthélemy, si élevé qu'on le distingue à plus de 15 kilomètres en venant de Foix ou de Lavelanet, le château n'était abordable que de l'ouest par une pente longue et raide. Sur les trois autres côtés la roche nue presque à pic défie l'escalade. Les ruines encore visibles sont impressionnantes par l'épaisseur des murs, le périmètre qu'elles délimitent et l'étendue du paysage qu'elles dominent. L'expression de « nid d'aigle » est juste, si l'on considère les difficultés d'accès, mais minimise l'importance du château, où plus de mille personnes pouvaient loger. La garnison était nombreuse et solide. A la suite des défaites de Trencavel et de Raymond VII, de nombreux *faidits* s'étaient réfugiés à Montségur, déjà peuplé de Parfaits et de Parfaites. Leur résistance ne pouvait être qu'acharnée, car, meurtriers des inquisiteurs, ils ne pouvaient guère espérer de clémence. L'Inquisition nous a conservé le nom de la plupart des défenseurs, qui furent pris, jugés et incarcérés à Carcassonne. Il y avait là la plupart des coseigneurs de Mirepoix, avec, à leur tête, Pierre-Roger, les Rabat, les Marliac, les Saint-Martin, les Roumengoux, les Barba, les Lordat, Bérenger de Lavelanet, Martin de Varilhes, etc.

Les Parfaits étaient dirigés par Bertrand Marty, évêque hérétique ou « fils majeur » de Toulouse.

Hugues d'Arcis, renseigné sur l'importance de la place qu'il allait attaquer, prépara longuement son expédition et ce n'est qu'en mars 1243 qu'il quitta Carcassonne pour marcher sur Montségur en compagnie de Pierre Amiel, archevêque de Narbonne, et de Durand, évêque d'Albi. Ce fut une véritable croisade à objectif limité. Le cône, au sommet duquel se dresse le château sur une plate-forme qu'il écrase de sa masse, a une base si large que l'investissement demandait une ligne de postes aussi longue que pour une ville. Il eût été, en effet, déraisonnable de tenter l'assaut d'une forteresse si solidement armée par la nature et par les hommes. La muraille ne pouvant être approchée que d'un seul côté, les assiégés auraient eu beau jeu d'écraser les assaillants.

L'établissement des machines sur la seule pente accessible exigea un labeur considérable, avant que l'artillerie pût commencer à battre la muraille. Puis Hugues d'Arcis fit construire une tour roulante, une chatte énorme, que jour après jour au prix d'efforts surhumains les assiégeants faisaient progresser de quelques mètres. Cette chatte devint le centre et l'enjeu de la lutte, les assiégés en des sorties répétées s'efforçant de la démolir ou de l'incendier. Le « no man'sland » entre la chatte et la muraille, chaque jour grignoté par la ténacité des Français, servait de champ de bataille et s'abreuvait de sang. C'est là que fut tué le fils du troubadour Pierre Vidal, qui avait réussi à percer le blocus et à pénétrer dans la place.

De nombreuses allées et venues sont signalées entre le château et l'extérieur. Un jour, c'est un chevalier du pays de Sault, Escot de Belcaire, qui pénètre dans le château et convient avec Pierre-Roger de Mirepoix que, lorsque les nouvelles du comte de Toulouse seraient bonnes, il allumerait un feu sur le Pech de Biaorte. Un autre jour, c'est un chef d'archers, Raymond de Belvis, envoyé par Bernard d'Aliou et Arnaud d'Usson. Il devait amener 25 mercenaires, mais le chef de routiers, Corbairo, n'avait pu recruter personne, malgré l'offre de 600 sous de Mauguio. Il annonçait néanmoins aux assiégés que de l'argent et du blé étaient réunis pour eux au château d'Usson. Le ravitaillement semble avoir toujours été suffisamment assuré à Montségur, bien que le château fût surpeuplé. Des quêtes, faites par les Parfaits et surtout par les Parfaites dans le bas-pays, avaient permis de rassembler des vivres. Les habitants de Montferrier et des villages voisins furent pour-

suivis pour avoir ravitaillé les hérétiques. La nuit les paysans, portant des sacs, se glissaient au bas des rochers à pic et les assiégés remontaient les vivres avec des cordes.

Les seigneurs hérétiques du pays de Sault et d'ailleurs faisaient de leur mieux pour secourir la garnison de Montségur, sans toutefois aller jusqu'à se liguer et attaquer l'armée assiégeante. Le baile de Raymond VII avec ou sans l'aveu de son maître, qui fut d'ailleurs accusé de cette initiative, envoya un expert en machines, Bertrand de la Bachellerie, qui devait construire des pierrières capables d'arrêter les progrès de la chatte et la démolir.

Le moral des assiégés, tout au moins de la garnison combattante, s'affaiblissait. En dépit des rigueurs d'un hiver de montagne les Français ne faisaient pas mine de se retirer. L'évêque hérétique de Crémone avait de Lombardie fait porter ses encouragements à Montségur. Les Parfaits en avaient éprouvé une grande joie, mais les chevaliers et leurs hommes voyaient leur situation sans issue. Un message de Raymond VII, annonçant un secours envoyé par l'empereur Frédéric II, leur fit prendre patience quelques jours encore, les secours promis n'arrivèrent pas, tandis que la chatte des Français avançait chaque jour plus près des murailles en dépit des sorties et du tir des pierrières.

Alors que les combats affaiblissaient la garnison, avec le printemps revenu les assiégeants reçurent des renforts. Pierre-Roger de Mirepoix, parce qu'il était le chef, comprit le premier la vanité de toute résistance et entra en négociations avec Hugues d'Arcis. Il fut autorisé à sortir avec son ingénieur et son médecin, en emportant tout l'or et l'argent qui se trouvaient au château. On a parlé de trahison ; le mot est gros, puisque Pierre-Roger n'a pas livré le château ; disons seulement : honteuse désertion. On le retrouve ensuite réconcilié avec les pouvoirs laïques ainsi qu'avec l'Église et châtelain de Montgaillard dans les Corbières.

Le dénouement approchait. Il fut précipité par un fait inattendu. Les paysans du village de Montségur étaient tout dévoués aux Cathares, avec lesquels ils vivaient dans un voisinage intime depuis plus de trente ans, mais après plus d'un an de siège ils furent excédés d'être encombrés, occupés et brimés par les gens de guerre. Peut-être aussi l'un d'eux fut-il sensible à l'éloquence de Pierre Amiel ou à des arguments plus monnayables. Quoi qu'il en soit, dans la nuit du 1er au 2 mars 1244 ces gens par un sentier de

chèvres le long de la face nord, la plus abrupte, amenèrent un parti de croisés jusqu'au pied de la muraille. Cette escalade était si vertigineuse (1) que cette partie des murs n'était pas gardée. Au jour les Français massacrèrent ceux des assiégés qu'ils purent atteindre et se retranchèrent en attendant l'assaut du gros de l'armée.

L'évêque Bertrand Marty et Raymond de Péreille jugèrent la situation désespérée. Pendant la nuit, à l'aide de cordes, quatre cathares furent descendus du château dans la plaine. Ils emportaient le trésor (2) des cathares et lorsque, arrivés sur le Pech de Biaorte, ils eurent allumé un feu pour informer l'évêque qu'ils avaient heureusement franchi les lignes, Raymond de Péreille engagea les pourparlers pour la reddition du château. Il fut convenu que la garnison aurait la vie sauve, les chevaliers étant retenus prisonniers jusqu'à décision à intervenir des inquisiteurs. Quant aux Parfaits, ils seraient traités selon la tradition de la croisade : ou abjurer ou mourir. Guillaume de Puylaurens écrit sèchement : « Les infidèles, ne pouvant résister aux attaques des fidèles, livrèrent aux assaillants, moyennant la vie sauve, le château et ce qui s'y trouvait d'hérétiques revêtus, lesquels tant hommes que femmes étaient au nombre de deux cents environ. Or était parmi eux Bertrand Marty, qu'ils avaient fait leur évêque, et, tous ayant refusé de se convertir comme on les y invitait, ils furent enfermés dans une clôture faite de pals et de pieux et, brûlés là, ils passèrent au feu du Tartare. »

Les exhortations et les sermons ne purent entamer la farouche décision de ces martyrs, entraînés, soutenus par Bertrand Marty et Esclarmonde, la fille de Raymond de Péreille. L'exécution se fit au pied de la pente et le lieu porte toujours le nom de « champ des crémats » (des brûlés). Le château fut ensuite rendu à Guy de Lévis, seigneur de Mirepoix, plus sûr au point de vue orthodoxe que le comte de Foix, qui d'ailleurs l'avait usurpé sur les anciens seigneurs de Mirepoix.

(1) Lorsqu'ils virent de jour par où ils étaient passés, ces hommes tremblèrent rétrospectivement de peur. La même ascension fut faite il y a une douzaine d'années par une petite fille, qui était tombée dans le ravin en jouant. Cf. l'étude du Dr. P. Courrent dans le *Bul. de la Soc. d'Études scientifiques de l'Aude*, xxxv.

(2) Ce trésor a fourni toute une littérature. Il pouvait être constitué par les livres sacrés des cathares, mais de nombreux romanistes ont voulu y voir le Saint-Graal de Perceval et des Romans de la Table Ronde, faisant ainsi de Montségur le Montsalvage de Wolfram d'Eschenbach, qui inspira Wagner.

La prise de Montségur n'était qu'une opération de police de grande envergure. Elle ne fit de bruit que localement et surtout dans les milieux hérétiques, dont Montségur était le principal refuge, le quartier-général. Dans cette forteresse, dont ils étaient maîtres, ils pouvaient se réunir, se concerter en sécurité, mettre à l'abri leurs archives et leur trésor (1). C'est donc à juste titre que la légende s'est emparée de Montségur pour en faire le symbole de la résistance cathare. En revanche, elle a eu tort d'en faire également le symbole de la résistance languedocienne. Si l'hérésie et la lutte contre les Français se sont souvent confondues, le symbole de cette dernière ne peut être que Toulouse. La ville rose est toutefois un trop vaste emblème pour frapper les imaginations, tandis que le pic de Montségur dans sa vallée sauvage possède un romantisme impressionnant, même de nos jours.

D'autre part, la prise de Montségur ne marque pas la disparition de l'hérésie cathare en tant qu'église constituée, ainsi que le veut la légende. Les cathares continuèrent à pratiquer leur culte, même à faire de l'apostolat. Ils ne furent pas contraints subitement, comme le dit Otto Rahn, de fuir dans les bois et les grottes, poursuivis par des chiens, spécialement dressés à les dépister et à les mettre en pièces. La chute de leur principale place forte fut un coup très dur porté à l'organisation des hérétiques. Elle n'interrompit cependant pas leur activité.

LES DERNIÈRES ANNÉES (1244-1271.)

De son côté Raymond VII poursuivait toujours avec ardeur, mais sans plus de succès, les deux tâches qu'il s'était fixées : déchirer le traité de Paris et inhumer son père en terre sainte. De là

(1) En réalité Montségur ne fut pas le dernier refuge fortifié des cathares, ce fut le château de Quéribus dans les Corbières, que Pierre d'Auteuil, sénéchal de Carcassonne, assiégea et prit en 1255, parce que, disait-on, c'était un repaire d'hérétiques et de malfaiteurs. Quéribus à la pointe d'un éperon rocheux domine à une hauteur impressionnante la plaine de Cucugnan. Cette position rendit le siège long et difficile ; mais en comparaison de Montségur, Quéribus n'est qu'une bicoque, composée d'une tour-donjon et d'une enceinte banale. Le siège est célèbre, non par lui-même, mais par les démêlés du sénéchal avec les évêques qui lui refusèrent le service d'ost.

ses voyages auprès de l'empereur et du pape. Frédéric II l'accueille bien, mais n'a aucun désir de se brouiller avec la France. Il a suffisamment à faire ailleurs et en particulier avec la papauté. En se posant en médiateur entre ces deux puissances, le comte de Toulouse pouvait espérer obtenir du pape la réhabilitation religieuse de son père. Dans ses États il voyage, se montre, achète des parts de seigneurie, règle des différends et exige du comte de Foix tous les pays jusqu'au Pas de la Barre. A la Noël de 1244 il tient à Toulouse une cour plénière, réplique de la fête de Saumur, où il crée 300 chevaliers. Puis il va prendre l'air de la cour de France, repasse par Lyon pour conférer avec Innocent IV qui s'y est réfugié et assiste au concile, où le pape dépose l'empereur.

Le désir de se remarier dans l'espoir d'avoir un fils n'avait pas abandonné Raymond VII ; une nouvelle intrigue se noua avec Raymond-Bérenger, pour épouser cette fois Béatrice, la plus jeune fille du comte de Provence. Le mariage était avantageux pour le comte de Toulouse, car Raymond-Bérenger, dont le jeu n'est rien moins que clair, avait fait un testament en faveur de sa dernière fille, par lequel il lui laissait son comté au détriment de ses autres sœurs, dont l'aînée était la reine de France. Raymond VII fit rompre sans difficultés son mariage avec Marguerite de la Marche, puisque faute de dispense il n'avait pas été consommé. Les deux comtes, s'étant rencontrés à Lyon, se mirent d'accord et chacun rentra dans ses États pour préparer les noces. Par malheur Raymond-Bérenger vint à mourir le 19 août 1245, non sans avoir d'ailleurs confirmé son testament en faveur de Béatrice. Raymond-Gaucelin de Lunel, que le comte de Toulouse avait laissé en Provence pour surveiller ses intérêts, alerta aussitôt son maître. Raymond accourut, pour se heurter à nouveau, comme dans le cas de Sancie, à un refus de dispense. Il est vraisemblable que la diplomatie française tenait les fils de l'intrigue et que la livre tournois intervint vigoureusement. Béatrice de Savoie, comtesse douairière, Romieu de Villeneuve et Albert de Tarascon, les deux tuteurs que Raymond-Bérenger avait laissés à sa fille, s'entendirent pour endormir Raymond VII, tandis qu'ils pressaient le mariage de l'héritière avec Charles d'Anjou, frère de Louis IX. Celui-ci et sa mère avaient eu une entrevue à Cluny avec Innocent IV et la dispense qu'attendait Raymond VII tarda d'autant à venir. Naïvement le comte envoya un de ses conseillers à sa cousine Blanche de Castille, pour la prier de solliciter le pape

en sa faveur ; le messager rencontra sur sa route le frère de Louis IX, Charles d'Anjou, qui arrivait pour célébrer ses noces, suivi d'une armée, destinée, si besoin était, à faire entendre raison à la fois au comte de Toulouse évincé et au roi Jacques d'Aragon, qui tenait la fiancée assiégée. Jacques décampa aussitôt et le mariage fut célébré le 21 janvier 1246 (1).

Béatrice de Provence ne donnerait pas de fils à Raymond VII de Toulouse et son héritage, le comté de Provence, n'échapperait pas à la couronne de France.

Raymond VII, ainsi joué, rentra à Toulouse et son désir de se marier et d'avoir un héritier mâle était si évident, que, à propos d'un pèlerinage du comte à Saint-Jacques de Compostelle, Guillaume de Puylaurens parle d'une mystérieuse grande dame espagnole, qui ne se serait pas trouvée à Saint-Jacques tout à fait par hasard. Cependant Raymond VII était destiné à rester veuf et sans autre héritier qu'Alphonse de Poitiers.

D'ailleurs à cette époque le Languedoc, tout au moins la noblesse, avait accepté le fait accompli. Le 22 août 1246 Trencavel, « qui se qualifie vicomte de Béziers et de Carcassonne », vint faire sa soumission à Clairin, évêque de Carcassonne, et au sénéchal Jean d'Escrennes. Il leur remit son fils en otage et demanda que le roi intervînt auprès du pape pour le faire relever, lui et ses associés, de l'excommunication. Le roi se fit d'abord livrer toutes les chartes, tous les titres de propriété, puis il accorda 600 livres de rente sur la sénéchaussée de Beaucaire, à condition que Trencavel se croisât et partît avec lui pour la Terre Sainte. Le 7 avril 1247 l'accord fut signé à Béziers. Trencavel renonça publiquement à tous ses droits et délia les bourgeois de Béziers, de Carcassonne et des autres domaines de ses pères de toute obligation envers lui (2). Cette soumission amena le roi à pardonner aux habitants du bourg de Carcassonne, qui en 1240 avaient pactisé avec Trencavel et qui s'étaient enfuis, lorsque le vicomte avait levé

(1) Guillaume Montanhagol a traduit la déception de son maître : « Mon seul sujet d'émoi, c'est de voir comment la Provence a pris un autre nom. Son crime fut tel... qu'elle s'appellera terre de la trahison, elle a changé un noble et vaillant seigneur pour un mauvais et elle y a laissé son honneur. »

(2) Pour gage de la cession qu'il faisait au roi, Trencavel brisa solennellement son sceau. Il suivit le roi en Égypte. Après sa belle conduite à Mansoûra saint Louis lui fit rendre ainsi qu'à ses vassaux les terres du Termenès, sauf le château de Termes jusqu'à concurrence de 200 livrées de terre. Les deux fils du vicomte moururent sans postérité connue.

le siège à l'approche de l'armée royale. Ces exilés furent autorisés à rentrer et à récupérer leurs biens ; pour éviter toute nouvelle surprise le bourg fut reconstruit sur la rive gauche de l'Aude. Les habitants durent en outre indemniser le chapitre et l'évêque et reconstruire les églises de l'ancien bourg dans le nouveau.

En même temps que Trencavel se soumit Olivier de Termes qui ne faisait que renouveler sa soumission de 1241. Il prit la croix, promettant d'amener à ses frais quatre chevaliers et vingt arbalétriers. Nous n'avons les chartes de soumission que de ces deux seigneurs, il est vraisemblable qu'un tel exemple dut être suivi par les seigneurs de moindre importance et par les chevaliers qui n'étaient pas irrémédiablement compromis avec l'hérésie.

Depuis plus de quinze ans la royauté occupait les domaines des Trencavel et son prestige avait joué, le prestige de la couronne de France et le prestige personnel de saint Louis. La noblesse se laissait gagner par ce saint chevalier, prêt à pardonner à ceux qui le suivraient contre les Infidèles. Raymond VII à son tour se laissa tenter. Un atavisme ancien le poussait vers l'Orient, il avait à tenir sa promesse du traité de Paris et enfin le roi devait être plus tranquille de le sentir avec lui outre-mer. Arrivé à la cour au début de 1247, le comte fut fêté par Blanche de Castille et par Louis IX. Par traité il s'engagea à suivre le roi ; moyennant quoi, celui-ci lui rendit le duché de Narbonne et lui assura pour sa dépense de la croisade 20 à 30 000 livres. Le pape de son côté lui témoigna sa satisfaction. Il le prit sous sa protection pendant toute la durée de son séjour outre-mer, le recommanda au patriarche de Jérusalem, promit de lui faire verser à son arrivée 3 000 marcs sterling et enfin lui accorda le vingtième des revenus ecclésiastiques dans ses domaines ; Raymond remercia le pape en l'assurant de son désir d'extirper l'hérésie de ses États et insista afin d'obtenir la sépulture ecclésiastique pour les restes de son père. Innocent IV nomma une commission composée de l'évêque de Lodève et de deux inquisiteurs. Plus de cent témoins furent interrogés dans le courant de juillet 1247 en présence d'évêques et de barons ; nous ne savons ce que furent les conclusions des commissaires. Toutefois, malgré l'intervention de saint Louis le pape se déclara insuffisamment informé et désigna de nouveaux enquêteurs. En définitive, la sépulture religieuse ne fut pas accordée et, comme le note Guillaume de Puylaurens, le comte de Toulouse ne put réussir

ni à contracter un nouveau mariage ni à procurer à son père les honneurs de la sépulture.

Depuis 1242 et surtout depuis qu'il s'était croisé, Raymond VII avait nettement pris position contre les hérétiques. Il avait reconnu l'inanité de sa lutte contre le roi et appréciait les avantages que pouvait lui procurer la faveur de la papauté. En outre, il n'avait jamais comme son père été tenté personnellement par l'hérésie. Cathares et vaudois étant par nature opposés à la domination française, il s'était appuyé sur eux et avait cherché à limiter l'action des inquisiteurs, mais ce n'étaient là que moyens politiques, auxquels il renonça dès qu'il eut abandonné ses rêves d'indépendance.

Les hérétiques, malgré les pertes éprouvées, continuaient leur action. En 1243 le concile de Narbonne et en 1246 celui de Béziers tout en rappelant aux inquisiteurs le respect dû à l'épiscopat, avaient promulgué toute une série de canons fixant la procédure inquisitoriale. L'inquisiteur en présence du peuple et du clergé accorderait un délai de grâce. Les hérétiques *revêtus* qui refuseraient de se convertir seraient livrés au bras séculier. Les relaps, les fugitifs ou ceux qui n'auraient pas profité du délai de grâce seraient condamnés à la prison perpétuelle, en cellule et avec confiscation de leurs biens (1). Ceux qui s'étaient soumis étaient condamnés à des pèlerinages, à la croisade outremer et au port de deux croix, qui pour les *revêtus* convertis s'accompagnaient d'une troisième croix sur le capuchon ou le voile pour les femmes. Il fut défendu en outre aux laïques de posséder des livres de théologie, même en latin, et aux clercs d'en détenir en langue vulgaire. Enfin ordre fut à nouveau donné aux inquisiteurs de ne pas révéler le nom des témoins. Des mesures similaires étaient prises contre les Juifs, qui ne pouvaient avoir de domestiques chrétiens et dont les médecins ne devaient pas soigner les chrétiens.

(1) Dom Vaissète précise que dans ces canons on appelait ces prisonniers des emmurés *(immurati)* et que de son temps (première moitié du XVIII^e^ siècle), on nommait à Toulouse les prisons qui servaient à cet usage : *lous Armurats*. La légende des emmurés de Carcassonne, popularisée par le tableau de J.-P. Laurens, a vécu et son sens de prison a été rendu au mot mur. Les prisonniers étaient si peu emmurés qu'ils obtenaient des permissions, par exemple à l'occasion d'une cérémonie de famille, lorsqu'ils étaient condamnés au *murus largus*. Le *murus strictus* était plus sévère et quant au *murus strictissimus* ses cachots pouvaient être des antichambres du tombeau.

Les 37 canons du concile de Béziers, auquel assistaient de nombreux évêques et abbés, sont rédigés avec une minutie dans le détail (1) qui montre combien l'épiscopat méridional s'inquiétait d'avoir les moyens de poursuivre et de surveiller les hérétiques.

En 1247, Raymond VII en souvenir des inquisiteurs tués à Avignonet prescrivit, que lorsque les dominicains ou les franciscains passeraient dans une localité, même un jour de fête, les habitants seraient tenus d'assister à leurs prédications. L'année suivante il prit des mesures plus effectives. Il avertit le pape que des hérétiques étrangers étaient venus se fixer dans ses États, que l'hérésie était en progrès et il lui demandait de faire le nécessaire pour pousser la recherche de ces hérétiques. Innocent IV chargea l'évêque d'Agen d'informer, d'accord avec les inquisiteurs, en particulier contre les gens de Narbonne, qui, après avoir tué le clerc du tribunal, s'étaient emparé des registres de l'Inquisition et les avaient brûlés. En revanche le pape autorisait les évêques à admettre les hérétiques condamnés à la prison à partir pour la croisade ou même à se libérer moyennant des amendes, à condition qu'ils eussent montré un sincère repentir.

Enfin Raymond VII mit le comble à son zèle religieux et donna une preuve évidente de sa détestation de l'hérésie en sévissant contre les hérétiques d'Agen aussi durement que le faisaient les croisés de 1209. Il avait ordonné de procéder dans la ville à une véritable rafle d'hérétiques. Après un interrogatoire en sa présence il en fit brûler 80, qui avaient été convaincus d'hérésie.

Tandis que Raymond VII se décidait bien tard à poursuivre les hérétiques, qu'il ne s'était jusque-là jamais résolu ni à protéger ni à proscrire, le roi s'était embarqué pour l'Égypte après avoir fondé la ville libre d'Aigues-Mortes. Le comte était venu saluer saint Louis avant son départ, qui eut lieu le 25 août 1248. Lui-même devait s'embarquer à Marseille où il avait fait construire un navire ; puis, jugeant la saison trop avancée, il remit son départ à l'année suivante. En 1249 on le retrouve à Aigues-Mortes, où il va faire ses adieux à sa fille et à son gendre, Alphonse de Poitiers, qui s'embarquent le 26 août pour conduire au roi un renfort important. Jeanne de Toulouse ne quittera pas son mari

(1) Les dimensions des croix étaient exactement précisées. La branche verticale : deux palmes et demie, la branche horizontale : deux palmes (45 cm.) et la largeur de l'une et de l'autre : trois doigts.

pendant toute la campagne, sauf pendant qu'il sera prisonnier. Ce mariage politique avait fait un heureux couple !

Raymond n'a pas attendu l'embarquement de ses enfants. Le 22 août il est à Millau, qui n'est cependant pas sur le chemin de Marseille (1), et c'est là qu'il ressent les premières atteintes du mal qui va l'emporter. Malgré la fièvre qui l'a saisi, il poursuit sa route ; arrivé à Pris, près de Rodez, il est contraint de s'aliter et pense à mettre ordre à ses affaires. Il se confesse à un ermite, puis à l'évêque d'Albi, qui, ayant appris sa maladie, est accouru pour lui donner la communion. En dépit de sa faiblesse, il voulut se lever et recevoir à genoux l'Eucharistie. Les autres évêques de ses États, ceux de Toulouse, d'Agen, de Cahors et de Rodez, arrivèrent successivement avec les principaux barons et les consuls de Toulouse. Tous voulaient que le comte se fît transporter à Rodez, il préféra revenir à Millau. L'empressement de ces prélats et de ces vassaux autour du chevet d'un mourant, dont ils n'avaient plus rien à espérer, dut être pour Raymond VII une ultime consolation. C'était le dernier hommage à un vaincu, l'adieu, mêlé de regrets inexprimés, à une dynastie et à un état de choses qui allaient disparaître pour toujours.

Le 13 Raymond fit son testament, puis il reçut l'extrême-onction et mourut le 27 septembre 1249 à l'âge de cinquante-deux ans. Il avait demandé à être enterré à l'abbaye de Fontevrault, aux pieds de sa mère, qui y reposait près de ses parents, Henri II d'Angleterre et Éléonore d'Aquitaine. Son corps embaumé fut transporté par Albi, Gaillac et Rabastens jusqu'à Toulouse, d'où par la Garonne il fut emmené au monastère de Paradis en Agenais, afin d'attendre la belle saison pour gagner Fontevrault (2). Guillaume de Puylaurens nous dit que c'est la Providence qui le fit mourir « dans la partie orientale de ses États », afin que tous ses peuples pussent témoigner leur extrême regret de sa mort. « Ce

(1) On peut se demander si Raymond VII avait un désir sincère de tenir sa promesse et de suivre le roi outre-mer. Ses actes semblent l'indiquer, et pourtant il ne se décide pas à partir. La tentation devait être forte de ne pas s'éloigner, alors que ses héritiers, le roi et son frère, étaient exposés aux périls variés d'une croisade outre-mer.

(2) Si, plus heureux que son père, Raymond VII eut une sépulture chrétienne, son tombeau ne connut pas la paix. En 1638, Jeanne-Baptiste de Bourbon, trouvant que ce tombeau encombrait le chœur, le fit déplacer et substitua à la figure du comte en ronde-bosse qu'elle jugeait trop gothique une figure plus moderne et quelconque.

fut, dit le chapelain, un spectacle digne de compassion, de voir les peuples aller en foule au-devant du convoi ou le suivre en pleurant et en gémissant sur la perte de leur seigneur naturel et sur ce qu'il ne laissait aucune postérité masculine. C'est ainsi qu'il plut à Notre Seigneur Jésus-Christ de faire voir à toute la terre qu'il tirait vengeance du pays, à cause de l'hérésie dont il était infesté, en enlevant aux peuples celui qui les gouvernait. »

Cette dernière phrase suffirait à prouver que le chapelain de Raymond VII était plus raisonneur que sentimental. On peut donc le croire lorsqu'il décrit l'affliction des populations. Et ces regrets du peuple sont plus touchants que ceux des évêques et des barons. Si jamais le patriotisme occitan exista, il faut le chercher dans les larmes du menu peuple au passage du cadavre de leur comte. Depuis quarante ans les Languedociens avaient appris à connaître les Français. S'ils ne les considéraient plus comme des ennemis, ils avaient la sensation d'être devenus des orphelins livrés à des étrangers. C'est en effet du 27 septembre 1249 que date la fin de l'indépendance du Languedoc. S'il y a bien encore un comte de Toulouse, ce comte est un fils de France, qui, n'ayant pas d'enfants, ne sera qu'un usufruitier, un intermédiaire avant le rattachement de la province à la couronne et sa fusion dans le royaume.

Si la mort de Raymond VII apparaît édifiante, son testament le fut certainement. Après avoir choisi sa sépulture à Fontevrault, il lègue 5 000 marcs sterling à cette abbaye et 5 000 marcs et tous ses troupeaux à répartir entre 15 abbayes, dont Prouille, Cîteaux, Grandselve, Eaunes, Belleperche, l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux et la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse. Il institue sa fille légataire universelle et confie l'administration de ses États à un de ses fidèles, nommé Sicard Alaman, jusqu'à ce que Jeanne puisse en prendre possession. Les exécuteurs testamentaires sont les évêques de ses domaines : Toulouse, Agen, Albi, Cahors, Rodez, Carpentras et Cavaillon, le comte de Comminges et Sicard Alaman avec quatre bourgeois de Toulouse, choisis par eux (1).

(1) Sur ce testament, voir Pierre Fournier et Pascal Guébin, *Enquêtes administratives d'Alfonse de Poitiers*, introduction, dans Collection de documents inédits sur l'histoire de France. [En préparation.]

Par un codicille le testateur s'engage, s'il guérit, à accomplir son vœu de Terre Sainte et prévoit, dans le cas contraire, que son héritière devra entretenir à la croisade 50 chevaliers pendant un an, ordonne de rendre au pape le vingtième des revenus du clergé, les legs et les rachats de vœux qu'il avait reçus pour la croisade et au roi de France les sommes que celui-ci lui avait données pour s'équiper.

Dès que Blanche de Castille, régente en l'absence de ses fils, eut été avisée par le sénéchal de Carcassonne de la mort du comte de Toulouse, elle convoqua à Corbeil maître Philippe, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers et chapelain d'Alphonse. Il fut décidé que Philippe partirait avec deux chevaliers, Guy et Hervé de Chevreuse, pour prendre possession de l'héritage. Ce dernier terme est impropre, car la prise de possession se fera, non en vertu du testament de Raymond VII, mais en raison du traité de Paris de 1229 (1). C'était une précaution contre les revendications possibles de Jeanne dans le cas où son mari viendrait à décéder le premier (2).

Une heureuse chance nous a conservé l'original de la longue lettre en français par laquelle le chapelain Philippe rend compte de sa mission. Après avoir remercié le comte Alphonse des nouvelles que celui-ci lui a fait parvenir par le roi, le chapelain déplore la difficile traversée de son maître et ajoute : « Je crois certennement que Nostre Sires le fist à vostre bien à et acressemant de corone et de mérite, se vos cez travaux et les autres que voz avez sofferz et sofferroiz, recevez humblement et en bonne patience. » Puis il lui annonce la mort du comte de Toulouse « qui avoit fait moult bele fin, si comme l'en disoit » et l'informe des dispositions prises par la reine mère. Il a été bien reçu le 1er décembre 1249 par Sicard Alaman qui vint à sa rencontre jusqu'à Castelnaudary. « Et d'iluecques vint avec nos jusqu'à Tholose. Et li borgeis de la vile, li greignor et li plus poissant, quant il sorent nostre venue, vindrent

(1) Le serment de fidélité exigé des vassaux et villes de Raymond se termine par ces mots : « Suivant la forme de la paix conclue à Paris entre le roi et ledit Raymond. »

(2) Par son testament Jeanne, croyant pouvoir disposer des biens laissés par son père, légua à sa cousine Philippa, nièce du vicomte de Lomagne, l'Albigeois, l'Agenais, le Rouergue et le Quercy. La cour de France ne tint aucun compte de ces dispositions, contraires au traité de Paris, et Philippa, ayant introduit une action devant le Parlement, fut déboutée en 1274. Il en fut de même pour Charles d'Anjou, à qui sa belle-sœur avait légué le comtat Venaissin.

encontre nos à granz chevaucheures et nos reçurent moult liement. Et nos fu avis, et est encore, qu'il soient moult lie de vostre seignorie, à quoi il sont venu. »

Il peut se faire que les Toulousains aient reçu joyeusement les mandataires du comte et témoigné leur joie de devenir ses sujets ; toutefois cela ne les empêcha pas de refuser le serment de fidélité, « les feutez », que demandait maître Philippe. Ils avaient envoyé une délégation à Blanche de Castille pour être autorisés à joindre à leur serment une réserve en faveur de leurs droits. Ayant obtenu satisfaction, ils jurèrent quinze jours plus tard. A Agen les bourgeois refusèrent, eux aussi, le serment, « car leur franchises estoient teles, si comme il disoient, qu'il ne devoient pas jurer devant ceo que vos leur eussiez juré ». Ils furent convoqués à Melun devant la reine mère, qui dut s'engager pour son fils à respecter les libertés de la ville.

Quant aux barons et chevaliers de l'Agenais, ils refusèrent également « les feutez » ; ils comptaient jouer sur le tableau anglais, l'Agenais ayant constitué la dot de Jeanne d'Angleterre, mère de Raymond VII. Cependant les mandataires d'Alphonse avaient pris rendez-vous à la Réole avec Simon de Montfort, troisième fils du Simon de la Croisade et sénéchal d'Aquitaine pour Henri III d'Angleterre. L'entrevue fut des plus cordiales : on se mit d'accord pour ne pas recevoir les « maufeteurs » d'une terre dans l'autre ; « et quant li baron et li chevalier et li borgeis de Ageneis virent que nos estions à un acort, si furent moult esbahi ». Barons, chevaliers et bourgeois se décidèrent alors à prêter le serment requis. Dans les autres États de Raymond, le Rouergue, le sud du Quercy et le nord de l'Albigeois, la noblesse et les villes prêtèrent également et sans difficulté le serment de fidélité. On ne signale guère de rébellion qu'à Najac, dans le Rouergue, qui, dit le sénéchal, était un nid d'hérétiques (1). Les mandataires d'Alphonse de Poitiers ne s'aventurèrent pas au delà du Rhône, car le légat, le cardinal Pierre d'Albano, était accouru dans le marquisat de Provence avec l'intention d'en prendre possession. C'était un adversaire qu'il était préférable d'éviter et Philippe envoya Raymond-Gaucelin de Lunel, « qui bien s'est contenuz en cest afaire ». Il était politique

(1) Carcassonne, Béziers, Narbonne, Beaucaire, Uzès, etc., ne sont pas ici en cause, puisque ces diocèses étaient déjà directement rattachés à la couronne depuis le traité de 1229.

d'exposer à un conflit possible un simple baron plutôt qu'un représentant de la couronne.

Avignon voulut profiter de l'occasion pour se proclamer indépendante. Barral des Baux, son podestat, courut à Paris assurer la reine mère que la ville rentrerait dans le devoir. Maître Philippe et les frères de Chevreuse revinrent ensuite à Corbeil rendre compte de leur mission.

En apprenant la mort de son beau-père, Alphonse de Poitiers avait pensé à revenir en France prendre possession de ses nouveaux domaines, mais le frère du roi ne pouvait quitter l'armée en pleine bataille. Malgré sa mauvaise santé il était bon chevalier et dut être populaire, car à Mansoura il « fut délivré par l'intervention inattendue des valets d'armée et gens du train, bouchers et cantinières, qui avec leurs coutelas lui ouvrirent un chemin » (1). Fait prisonnier le 5 avril 1250 avec le roi et l'armée, il fut libéré le 8 mai, retrouva à Damiette Jeanne, sa femme, « qui en eut une joie extrême », et accompagna le roi à Saint-Jean-d'Acre.

Louis IX, qui avait pris à tâche de rétablir l'ordre dans le royaume franc de Syrie et de le remettre en état de défense, autorisa ses frères à rentrer en France. Alphonse et Jeanne s'embarquèrent en août et débarquèrent à Hyères en octobre. Ils s'arrêtèrent à Beaucaire, où ils reçurent entre autres les hommages de Bernard de Comminges, des vicomtes de Lautrec, de Jourdain de Saissac, de Jourdain de l'Isle et du comte de Rodez. Puis ils remontèrent par Lyon vers Paris. Alphonse, avant de s'occuper de ses nouveaux domaines, devait d'abord s'acquitter de deux missions dont l'avait chargé le roi, son frère : aller trouver Innocent IV à Lyon, le presser de faire sa paix avec l'empereur et lui exposer l'urgence de renforts pour la Terre Sainte, ensuite rappeler à Henri III sa promesse de se croiser.

Ce n'est qu'au printemps de 1251 qu'Alphonse et Jeanne eurent loisir de séjourner dans le Midi. Dès son arrivée en France le comte avait confirmé Sicard Alaman dans l'administration du comté de Toulouse, mesure politique, qui ne pouvait que ménager la transition. Le voyage se fit par la voie traditionnelle du Rhône. La noblesse de Provence s'empressa de prêter le serment de fidélité ; seule la ville d'Avignon se préparait à résister. Alphonse appela son frère Charles d'Anjou, comte de Provence, et ils se disposaient

(1) René Grousset, *l'Épopée des Croisades*.

à assiéger la ville, lorsque les bourgeois se soumirent, moyennant la reconnaissance de leurs franchises et coutumes.

Alphonse et Jeanne firent leur entrée solennelle à Toulouse le 23 mai 1251. Et le lendemain, devant les consuls et le peuple assemblés, le comte jura solennellement de maintenir les privilèges de la cité. Ensuite il s'employa à faire casser le testament de son beau-père, Raymond VII, qui à son avis avait par trop exagéré ses pieuses largesses. Alphonse trouva vingt jurisconsultes qui pour vice de forme déclarèrent le testament nul et il fit savoir aux bénéficiaires des legs qu'il était prêt à s'arranger avec eux à l'amiable. Abbés et abbesses poussèrent les hauts cris et réclamèrent leur dû avec acharnement ; il leur fallut en passer par la volonté du prince. Il ne fut pas aussi avare qu'on l'a dit. L'abbesse de Fontevrault au lieu des 5 000 marcs prévus reçut 1 500 livres comptant et une rente perpétuelle gagée sur le péage de Marmande de 400 livres, ce qui pour les 23 500 livres non versées, représente un intérêt d'environ 1,7 pour 100 (1). Les autres abbayes durent transiger pour des rentes plus que modestes. La parcimonie d'Alphonse de Poitiers, l'intérêt minutieux qu'il portait aux questions d'argent sont restés légendaires ; il faut toutefois tenir compte que la croisade était un gouffre d'argent effrayant, qu'il fallait solder les chevaliers et les sergents, acheter les munitions et les vivres, payer le passage (2). Le mythe du vilain taillable à merci ne suffisaitpas alors à remplir les caisses.

Alphonse et Jeanne ne s'attardèrent pas dans le Midi. Ils quittèrent Toulouse quelques jours après l'annulation du testament de leur père et beau-père. La présence d'Alphonse était nécessaire à Paris, où il devait suppléer son frère.

Le nouveau comte de Toulouse ne reparut dans le Midi qu'en 1270, lorsqu'il rejoignit à Aigues-Mortes la malheureuse expédition de Tunis. Avec la comtesse Jeanne il traversa l'Agenais et le Quercy et séjourna quelque temps à Toulouse, avant de s'embarquer. Ayant échappé à la peste, ils gagnèrent la Sicile, où ils passèrent l'hiver. Au printemps 1271 ils s'embarquèrent à Naples pour rentrer en France. Tombés malades en route, ils furent

(1) En outre Alphonse se fit rendre les joyaux de Raymond VII, que celui-ci avait par son testament légué à l'abbaye.

(2) Non seulement Alphonse exécuta la clause du codicille de Raymond VII, imposant à ses héritiers d'entretenir 50 chevaliers en Terre Sainte pendant un an, mais encore il en envoya d'autres en son nom personnel.

débarqués à Savone, où Alphonse mourut le 21 août 1271 et Jeanne trois jours plus tard.

Avec Alphonse, qui faute de descendance ne fut jamais qu'un usufruitier, disparaissait le dernier comte de Toulouse. Le Languedoc tout entier était réuni au domaine royal. Seul le comté de Foix conservait son autonomie sous la suzeraineté du roi.

Désormais le Languedoc fut gouverné, parfois durement; il ne fut pas opprimé. En particulier « rien de plus libérale que la politique des rois à l'égard de la langue d'oc », dit Auguste Brun (1) plus justement que Lanson, quand celui-ci prétend que « la terrible croisade des Albigeois... porta d'un coup la langue française jusqu'aux Pyrénées et à la Méditerranée ». Le français resta une langue étrangère dans le Midi jusqu'au milieu du XVe siècle et alors il conquit le pays, non par ordre royal, mais comme véhicule de culture.

Par des missions répétées de commissaires enquêteurs, Alphonse de Poitiers et saint Louis tentèrent de remédier aux insuffisances de leur administration et aux abus de leurs fonctionnaires. En outre les plaintes des faidits et autres déshérités furent souvent entendues. De nombreuses terres, qui avaient été confisquées et annexées au domaine royal et comtal, furent rendues à ceux qui purent prouver qu'ils n'avaient jamais été hérétiques et qu'ils n'avaient pas participé à la révolte de 1240. Le peuple et les bourgeois apprécièrent la tranquillité que leur valait la conquête royale, grâce à laquelle le Languedoc connut de longues années de paix. Toutefois la bourgeoisie consulaire supporta mal l'autorité souvent peu accommodante des gens du roi et ne se plia que difficilement à la discipline capétienne.

L'assimilation fut lente et les Français du Nord firent longtemps en Languedoc figure de conquérants. En 1275 le vicomte de Narbonne et ses frères font appel à la Castille pour se libérer; en 1304 Carcassonne prétend se donner à un infant d'Aragon. Ce ne sont que des coups de soleil, qui révèlent cependant un état d'esprit.

La véritable conquête morale commença par la noblesse et la haute bourgeoisie, attirées vers la cour, l'armée et les places.

(1) A. Brun, *Recherches sur l'introduction du français dans les provinces du Midi*, Champion, 1923.

Ch. V. Langlois a traduit ce mouvement avec humour : « Vers la fin du siècle (le XIII^e) la France du Nord devait être envahie et comme conquise à son tour par les conseillers, les fonctionnaires et les hommes d'État du Midi. » Toutefois le pays ne se sentit en communauté de sentiment avec le reste de la France qu'après la guerre de Cent Ans. P. Gachon, dans son *Histoire du Languedoc*, l'a dit excellemment : « Ce qui va faire au Languedoc une âme française, c'est surtout l'invasion étrangère. » La menace anglaise donnera au Midi le sens de la solidarité nationale ; son loyalisme envers la monarchie, à qui les États de Languedoc ne ménageront ni les hommes ni les subsides, permettra au roi de Bourges d'attendre Jeanne d'Arc.

Ces épreuves communes balaieront le souvenir de la Croisade albigeoise et devant le danger les deux Frances, celle du Nord et celle du Midi, réaliseront leur unité.

CONCLUSION

Les François ont le tout : les Méridionaux sont boiteux d'un pied, les Septentrionaux de l'autre, et les François comme égaux cheminent droit.

Louys Pascal DE LA COURT,
Tableau des Gaules, 1622.

La croisade albigeoise fut une guerre de sécession entre le Languedoc et la chrétienté. L'Europe du moyen âge formait une société essentiellement chrétienne, dans laquelle la foi conditionnait tous les actes de la vie. L'Église en dépit de ses imperfections représentait le seul élément civilisateur. Armée des sanctions spirituelles, forte de sa supériorité culturelle, l'Église de France luttait contre tous les éléments de trouble et, en soutenant l'effort de la monarchie capétienne, travaillait à créer plus d'ordre dans le royaume. Sur le plan européen la papauté par l'*imperium mundi* tentait de fédérer l'Europe sous son hégémonie, de faire régner la paix universelle en soumettant les souverains à la loi du Christ. C'est à travers ce programme d'unification et de pacification, de discipline morale et matérielle, que vinrent se jeter le particularisme languedocien et l'hérésie albigeoise.

Refoulée des régions où l'Église appuyée par le pouvoir civil était apte à se défendre, l'hérésie albigeoise trouva refuge en Languedoc. Là, l'Église avait perdu son ascendant sur les âmes et le pouvoir civil son autorité sur les corps. Grâce surtout à sa position géographique, fermée au nord et ouverte au sud, grâce aussi au tempérament particulier de sa race, la France du Midi avait élaboré une civilisation originale, évoluée et raffinée. Cette

civilisation de conception aristocratique cherchait à rompre avec les disciplines traditionnelles : lien religieux, lien féodal et lien familial. Elle créa une vie brillante, dont les troubadours furent l'expression artistique, qui substituait l'individualisme et le raffinement à des vertus plus solides et surtout plus nécessaires dans une époque de gestation. Relâcher le lien féodal et laisser se développer l'anarchie politique, c'était déjà un grave danger pour une région entourée de puissants voisins. Vouloir se priver de la tutelle de l'Église et accueillir une hérésie, c'était au XIII^e^ siècle un suicide.

La lutte contre le péril cathare eut longtemps un caractère pacifique. Ce fut la croisade spirituelle. Pendant plus d'un demi-siècle les papes secondèrent les efforts des comtes de Toulouse contre les Albigeois, en organisant par leurs légats des missions de prédication et en lançant l'anathème contre les hérétiques et leurs protecteurs. L'avènement de Raymond VI enleva tout espoir à la papauté de triompher de l'hérésie par les voies normales. Lorsque Innocent III se fut rendu compte que depuis cinquante ans malgré les efforts de saint Bernard, de saint Dominique et des cisterciens l'hérésie gagnait sans cesse du terrain, que par la carence des pouvoirs publics la France du Midi tendait à se séparer de l'Europe chrétienne pour constituer un État hérétique autonome, le grand pape, qui rêvait de faire régner la paix sur le monde, se décida à employer la force. L'Américain H. C. Lea s'étonne qu'une religion qui prêchait la charité eût fait appel à la violence. La charité, pour le successeur de saint Pierre consistait alors à défendre par les seuls moyens à sa disposition (1) l'intégrité de la foi, le salut des fidèles, l'autorité de l'Église et son œuvre civilisatrice. Un recul devant l'hérésie n'eût été ni compris ni admis par les contemporains.

Toutes les fois qu'Innocent III parut fléchir dans sa politique,

(1) Le meilleur moyen de combattre l'hérésie eût été évidemment pour l'Église de se réformer profondément, de se consacrer uniquement à l'instruction des fidèles, de prêcher d'exemple par la pauvreté et la pureté de sa vie. C'est la méthode de saint Bernard, ce sera celle de saint Dominique et de saint François, mais l'Église était devenue un rouage si important de la vie publique au Moyen Age que sa disparition en tant qu'organisation et puissance séculière eût causé des catastrophes, ne serait-ce que parce que les féodaux eussent pris sa place. Cette transformation, qui eût demandé des siècles et une proportion considérable de saints parmi les clercs, est une vue de l'esprit moderne, que les contemporains concevaient comme un idéal et non comme une réalisation pratique.

il fut aussitôt rappelé à une action plus énergique, d'abord par ses légats, puis par les prélats de Provence et du Languedoc, bien placés sur les lieux pour juger. Les nombreux conciles locaux réunis à cette époque font preuve d'une étonnante continuité de vue. Leurs canons sont unanimes à proclamer que seuls les croisés peuvent éliminer l'hérésie et donner la paix à la France du Midi.

Ni les papes, ni les légats, ni les évêques du Midi, ni les conciles, ni Pierre des Vaux-de-Cernay, leur historiographe, n'ont jamais cherché à esquiver les responsabilités qu'ils avaient assumées. L'idée même de se disculper ne pouvait leur venir ; ils étaient convaincus que poursuivre l'hérétique, c'était, comme le disait Simon de Montfort, « faire le bien. »

Quoique l'obligation, où se trouvait Innocent III de combattre au besoin par la force les progrès de l'hérésie, ait été reconnue par de nombreux historiens, ceux-ci, obnubilés par le massacre de Béziers et convaincus que la croisade fut une succession de crimes horribles, ont fait du pape une sorte d'apprenti sorcier, qui involontairement déclencha sur la France du Midi un cataclysme et fut ensuite impuissant à l'arrêter.

Or les croisés vinrent en Languedoc, non pour ravager le pays, mais pour en expulser les hérétiques et éventuellement se substituer à eux en vertu de « l'exposition en proie ». De cette importante armée qui entra en Languedoc en juillet 1209 quelques croisés seulement restèrent dans le Midi et acceptèrent de courir leur chance en continuant à combattre les ennemis du Christ. Les autres, leur quarantaine terminée, rentrèrent chez eux, renonçant à ce pillage qui aurait été, dit-on, le seul but de leur expédition.

De même Simon de Montfort, bouc émissaire des détracteurs de la Croisade, ne montra aucune impatience de mettre à feu et à sang le pays qui lui était dévolu. Par une sage politique de collaboration il tenta d'attirer à lui les seigneurs méridionaux non hérétiques et de vivre en paix avec eux. Après l'échec de cette politique d'apaisement les *Statuts de Pamiers* consacrèrent l'élimination des *faidits* et des seigneurs qui, après s'être ralliés, avaient trahi leur parole. Cette expropriation, qu'on a généralisée à plaisir et qui ne toucha qu'en partie les domaines Trencavel, était pour Simon une obligation de gouvernement. Les *Statuts* réservèrent les droits des seigneurs indigènes qui avaient accepté le nouveau vicomte et quant au peuple ce document se montra si

soucieux d'équité à son égard que certains historiens voltairiens et bourgeois ont crié à la démagogie.

Les croisés ont conquis le Midi parce que la conquête était la seule méthode efficace pour extirper l'hérésie, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne fussent pas possédés de « l'appétit de terre », qui tenaillait tous les seigneurs de cette époque. Certes, Simon de Montfort fut ambitieux, mais il y a de basses et de nobles ambitions. La sienne le poussa toujours dans le sens de son devoir et la durée de la guerre ne lui est pas imputable. Arrêter celle-ci après la conquête des vicomtés Trencavel était une impossibilité. S'il attaqua Raymond VI, c'est d'abord pour obéir aux ordres des légats et aux prières des évêques.

Le Languedoc a bien réellement souffert de la croisade, quoique beaucoup moins qu'on ne l'a prétendu et surtout pas de la façon qu'on a dit. La guerre à cette époque se faisait à la main et non à la machine. La croisade en revanche dura quinze ans et, même au moyen âge, une guerre de cette durée ne va pas sans dégâts. Ce n'est pas la cruauté des combattants qui rendit cette guerre pénible aux populations du Languedoc, c'est sa longueur. De 1209 à 1218 Simon de Montfort conquit le Languedoc ; de 1218 à 1224 son fils le perdit.

Si quinze ans durant on se battit presque sans arrêt sur un point ou sur un autre du Languedoc, c'est que, contrairement aux idées admises, les croisés n'eurent jamais les moyens matériels nécessaires pour achever rapidement la conquête et la tenir solidement

Parce que l'armée de 1209 qui prit Béziers et Carcassonne était numériquement importante, on en a conclu que pendant toute la Croisade le Languedoc avait été submergé par la ruée des chevaliers du Nord. Or, de cette armée il ne resta à Simon qu'une petite équipe de fidèles ; les contingents qui chaque année venaient faire leur quarantaine en Languedoc ne représentaient que d'utiles mais éphémères renforts. L'infériorité numérique des croisés fut à peu près constante, elle est surtout éclatante dans les deux occasions (Castelnaudary et Muret) où se joua le sort de la croisade et du Languedoc.

La balance des effectifs paraissait condamner les croisés et cependant ils furent vainqueurs, tant que les forces morales jouèrent en leur faveur. Jusqu'en 1218 le patriotisme occitan fut un mythe littéraire. Déchiré par des luttes intestines,

ses villes préoccupées uniquement de leurs intérêts propres, le Languedoc fut incapable de s'unir contre l'envahisseur. Lorsque Raymond VI réussit à grouper ses forces, son indécision et sa mollesse lui firent perdre le bénéfice de sa supériorité. Au contraire, Simon de Montfort et ses premiers compagnons étaient de beaux types de chevaliers de la France capétienne. La tradition chevaleresque leur avait enseigné la fidélité au chef, l'Église le sens du sacrifice. Devant un adversaire désuni, flottant, sans mordant, ces soldats, animés d'une foi ardente, formaient un corps solide, cohérent, intrépide, sous un chef entreprenant et énergique. Cela est si vrai, qu'après 1218, après que Simon de Montfort fut tombé devant Toulouse, on assiste à un complet renversement des valeurs et de la situation.

Le patriotisme occitan devient une réalité. Le Languedoc s'unit et se groupe autour de Toulouse, l'invaincue, et du jeune Raymond VII, tandis que le potentiel moral des croisés diminue parallèlement. Amaury de Montfort, trop jeune, n'a ni les qualités ni l'autorité de son père ; la vieille équipe décimée et fatiguée est remplacée par de nouveaux venus, animés d'un sens moins pur de la croisade et de valeur morale moins sûre. Pendant six ans ils se défendent. Ils sont enfin rejetés : le Languedoc est libéré, la Croisade a échoué.

Alors intervient la conquête royale. Le Languedoc, las de ces guerres interminables, se donne au roi de France et Raymond VII doit par le traité de Meaux-Paris céder à la couronne une hypothèque irrévocable sur ses biens.

Ce sont les bûchers des hérétiques qui ont rougi de feu et de sang toute l'histoire de la Croisade. Ces martyrs, dont la vie était pure et qui marchaient d'eux-mêmes à la mort, ont droit au respect et à l'admiration ; leur supplice ne doit pas toutefois fausser la réalité. L'histoire a le droit de s'indigner contre toutes les persécutions, quelles qu'elles soient, et elle a beaucoup à faire aussi bien dans le passé que dans les temps modernes. Cependant il faut tenir compte des circonstances.

Les croisés outrepassèrent les ordres du pape et portent seuls la responsabilité des bûchers albigeois. Pour ces hommes frustes l'hérétique était, autant qu'un objet de scandale, un sujet de crainte. C'était un malfaiteur public, qui par ses sacrilèges pouvait attirer sur la communauté les terribles effets de la colère

divine. Le proscrire, comme le demandait le pape, n'était pas suffisant ; il fallait le mettre définitivement hors d'état de nuire, le brûler comme un sorcier et disperser ses cendres. Un millier de Parfaits, hommes et femmes, furent ainsi mis à mort après avoir été pris dans les places fortes où ils s'étaient réfugiés. Les croisés étaient des hommes de leur temps, où la vie humaine avait moins d'importance que le salut éternel. Il faut toutefois leur tenir compte des efforts faits par eux pour obtenir la conversion des hérétiques et leur épargner le bûcher. L'épisode de Simon de Montfort allant lui-même prêcher les Parfaits dans leur maison après la prise de Minerve ne cadre pas avec la soif de sang qu'on lui attribue. Enfin il n'y eut pas, en dehors des places prises, de massacres systématiques d'hérétiques. Ni la Croisade ni même la conquête royale n'empêchèrent l'hérésie de maintenir son activité et l'Inquisition est née de l'impuissance des autorités locales du Midi à freiner la propagation de l'hérésie. Raymond VII pour tenter d'enrayer les progrès des hérétiques fut lui aussi amené à brûler des Parfaits.

Les massacres de routiers sont à porter à l'actif et non au passif des croisés, qui firent une chasse impitoyable à ces brigands. Si des garnisons furent massacrées, des prisonniers mutilés, les deux partis sont sur ce point aussi coupables et la guerre, à cette époque bénie où seuls se battaient les professionnels, tolérait ces mœurs.

Les dégâts matériels furent également moins importants qu'on ne l'a prétendu. Les croisés ne détruisirent jamais pour le plaisir de détruire, mais par sanction ou par obligation militaire. Il eût été absurde de ravager un pays qui était devenu leur bien. De nombreux donjons furent abattus ; c'était une mesure nécessaire de pacification. Des cultures suburbaines furent saccagées, c'était la loi de ces guerres. Les villes en grand nombre sortirent intactes de cette tourmente. Si Béziers fut en grande partie incendié, si Foix eut un bourg malmené, si Carcassonne, Lavaur et Marmande furent pillées, si Toulouse eut quelques maisons brûlées et quelques pignons écornés par les pierriers, Albi, Cahors, Rodez, Montauban, Agen, Auch, Lodève, Nîmes, Narbonne, Agde, etc., n'eurent pas une maison démolie. Pour quinze années de guerre à une époque dite barbare, c'est réellement remarquable (1).

(1) Autant qu'il soit permis d'en juger, c'est dans la période de 1218 à 1224,

*
* *

Si la croisade albigeoise ne fut pas plus dévastatrice que toute autre guerre du Moyen Age, si la conquête royale se fit presque sans effusion de sang, il n'en reste pas moins que l'une et l'autre sont accusées d'avoir brisé le développement de la civilisation occitane, cette civilisation qui par le catharisme, les troubadours et l'évolution des mœurs, eût été, prétend-on, génératrice d'immenses progrès et annonciatrice des temps modernes.

L'hérésie albigeoise ne survécut pas à l'occupation française et à l'Inquisition, mais cette hérésie n'était ni viable ni apte à se substituer à la religion catholique dans la mission qu'assumait celle-ci. Le valdisme avait achevé son destin en provoquant le sursaut franciscain. Ancêtre du protestantisme, il venait trop tôt dans un monde où la disparition de l'Église, de sa hiérarchie et de son action culturelle eût ébranlé tout l'édifice. Le catharisme, plus actif, plus constructif et plus répandu, tenta de s'organiser en face de l'Église romaine et de la supplanter.

Au point de vue doctrinal cette religion était une régression. En face de l'Université de Paris, foyer ardent de recherches théologiques, le catharisme en était aux balbutiements. Renoncer à l'œuvre des Pères de l'Église pour revenir à l'Église apostolique était un rêve qui ne pouvait être conçu qu'hors de la réalité humaine. Depuis les Apôtres, à travers les hérésies, l'Église avait travaillé à mieux comprendre, à éclairer les enseignements du Christ, à construire un édifice à la fois immuable et souple, dans lequel le dogme pouvait s'adapter sans se modifier aux besoins de la raison humaine. Parce que l'esprit humain, éclairé ou non par la grâce, travaille sans cesse, le catharisme, déjà divisé par l'opposition des monarchiens et des dualistes, eût été contraint, s'il avait triomphé, de lutter contre des hérésies et de préciser sa doctrine.

Au point de vue humain le catharisme est indéfendable. L'élan vers la pureté et le zèle apostolique des Parfaits est aussi admirable que le fut l'action d'un saint Bernard, mais celui-ci ne se

celle de la libération, que le Languedoc eut le plus à souffrir, à commencer par le massacre de Marmande. La guerre semble avoir pris alors l'aspect d'une guerre de routiers qu'elle n'avait pas au temps de Simon de Montfort.

croyait pas plus certain d'être sauvé que le plus lamentable des pécheurs, tandis que le Parfait s'estimait seul digne d'approcher du trône de Dieu. Toute consolation, tout secours spirituel étaient retirés à la masse, incapable de rompre avec la matière.

Au point de vue social le catharisme était générateur d'anarchie, puisque, enfermant d'une part une élite dans une mort vivante, il abandonnait la foule à ses passions et à ses instincts, sans lui imposer de frein, sans lui demander d'efforts et sans lui fournir un appui.

Bien que ces insuffisances du catharisme soient connues et démontrées, la légende a voulu attribuer à cette religion des idées modernes de tolérance et de libération sociale. Les cathares profitent ici aussi de leur insuccès. Ils furent tolérants comme le fut Calvin, alors qu'il était persécuté ; leur détachement des puissances d'argent n'eût pas résisté aux obligations de la vie et leur mépris de tout ce qui n'était pas pur esprit les rendait inaptes à aimer leur prochain.

La disparition du catharisme ne fut pas — toute idée religieuse mise à part — un handicap pour le progrès de l'humanité, et sa victoire, d'ailleurs impossible sous sa forme primitive, eût créé un monde invivable. Cette religion n'a pu faire illusion que parce qu'elle n'est pas sortie de l'innocence du premier âge.

La France du Midi fut la patrie de la poésie courtoise et la décadence de celle-ci coïncide avec la conquête française. La Croisade priva les troubadours d'un certain nombre de leurs mécènes, sans toutefois que ceux du Languedoc oriental et de la Provence eussent été atteints. L'Inquisition, qui n'avait aucune sympathie pour cette poésie sans Dieu et amorale, ne persécuta pas les troubadours en tant que tels. Enfin aucune pression ne fut exercée pour contraindre la langue d'oc à céder le pas au français. Si la prédication des dominicains et des franciscains et l'influence de la nouvelle université de Toulouse créèrent un climat défavorable à une poésie légère, le Languedoc et la Provence cependant ne devinrent pas d'un coup mystiques et pédants.

La vérité est que la poésie courtoise avait achevé son destin. Devenue un simple exercice de virtuosité, elle était appelée à s'éteindre ou à sombrer, comme elle le fit, dans une poésie religieuse d'allure académique. Ainsi que l'a dit si justement Auguste Brun : « Les troubadours ont disparu par impuissance de renouvelle-

ment, victimes, non du roi de France, mais de l'artifice qui en eux suppléait au talent... La production provençale, qui s'est continuée, rappelons-le, bien au delà du XIIIe siècle, témoigne assez que ce qui manque, c'est le génie. »

Les troubadours, s'ils ont été les initiateurs du monde à une forme littéraire nouvelle, ne purent faute de moyens exploiter eux-mêmes leur découverte. La semence magnifique qu'ils avaient lancée, d'autres en recueilleront les fruits. Si la France du Midi avait conservé son autonomie, il est possible qu'un jour un Dante eût surgi, toutefois la Renaissance fut française et rien ne pouvait empêcher le français, langue de la culture, de prendre la première place. Ce qu'il faut dire, c'est qu'il ne fut pas imposé par la conquête et qu'un précurseur de Mistral eût pu librement dans la seconde moitié du XIIIe siècle chanter en langue d'oc et être fêté de Toulouse à Beaucaire.

Les troubadours furent l'incarnation la plus noble de cette société occitane, qui cherchait hors des disciplines traditionnelles de nouveaux moyens, moins grossiers que la valeur militaire, de se distinguer du vulgaire. Cet affinement mondain des mœurs ne constituait pas un progrès en soi, car les seigneurs qui accueillaient les troubadours, qui avaient découvert le faste et la prodigalité, n'avaient pas acquis des mœurs plus douces et restaient tout aussi redoutables que leurs pères. Au point de vue social et humain le progrès était même négatif, puisqu'il tendait à rompre le lien de solidarité entre l'aristocratie et le peuple. La tolérance de ces seigneurs envers l'hérésie, leur longanimité en face des communes urbaines ont été célébrées. Cette tolérance était à base d'indifférence et d'intérêt personnel, tandis que leur attitude à l'égard des villes ne témoignait que de l'énervement de l'autorité.

Ce débat est d'ailleurs sans objet. La France du Midi n'avait fait que prendre une avance et la France du Nord rattrapait son retard à grands pas. Leur union ne fit que hâter une évolution normale où toutes deux se rejoignirent. Philippe Auguste fut le bon ouvrier capétien, indispensable à la construction de la France, tandis que Raymond VI préfigurait déjà les Valois avec leur charme et leurs faiblesses ; les générations suivantes se retrouveront au même stade d'évolution. La conquête freina le mouvement en

Languedoc, elle n'eut pas à le détruire, puisque déjà le conquérant avait été conquis et se hâtait sur la voie ouverte par sa conquête. De son côté la France du Nord avec le sens de l'ordre et de la discipline, source de paix et de prospérité, apportera à celle du Midi le désir de culture et l'instinct de recherche, seules bases sûres d'un progrès durable.

Dans ces conditions il n'est donc pas exagéré de conclure que la Croisade et la conquête française ne furent pas pour la France du Midi le drame affreux qu'on a imaginé et dont celle-ci aurait mis des siècles à se remettre. La fusion des deux Frances était écrite dans le destin de notre pays, la Croisade ne fit qu'en presser la réalisation. En rendant à cet événement son aspect véritable, nous avons fait œuvre non de dissociation, mais d'union.

L'histoire de la Croisade était jusqu'ici une épine douloureuse au cœur des Méridionaux ; la légende, d'autre part, avait injustement souillé un des plus beaux siècles de notre histoire. Nous avons cherché à retrouver la vérité sous la légende. Si nous avons dû montrer le Languedoc des Raymond incapable par sa décomposition interne de résister à l'attaque provoquée par l'hérésie albigeoise, nous avons témoigné aussi du redressement que le malheur suscita, de l'élan de patriotisme qui groupa le pays autour de Toulouse et de Raymond VII.

Après l'échec de la Croisade, le roi mit la main sur le Languedoc ou plutôt celui-ci se donna à la couronne. Tout notre pays a été ainsi construit province par province pour former un bloc homogène. Chaque patrie locale a fourni sa part à l'édification de cette France, qui fut si souvent le moteur du monde.

Que le passé avec son patrimoine commun de peines et de joies, d'épreuves et de gloires, cimente cette union ! Que ses leçons soient comprises !

Foix, juin 1940.
Paris, juin 1942.

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

ABBA MARI, baile de Saint-Gilles et trésorier de Nîmes, 110.
ABÉLARD, philosophe, 49.
ABIT. V. *Guiraud.*
ABJURATION, 124.
ABOU ABDALLAH MOHAMMED ENNACER, émir El-Moumenin, sultan du Maroc, 238, 260.
ABRAHAM BEN DAVID, talmudiste, 110, 169.
ABRENUNTIATIO, rite cathare, 78.
ABSTINENCE : chez les catholiques, 74 ; chez les cathares, 73 ; chez les vaudois, 99.
ACAPTE, droit de mutation, 295.
ACHITOPHEL, conseiller d'Absalom, 305, 322, 323.
ACY (Aisne). V. *Raoul.*
ADAM, vicomte de MELUN, 297.
ADAM de MILLY, lieutenant du roi, 380, 398, 399.
ADÉLAÏDE de BURLATS, vicomtesse de Béziers, 34, 126, et tableau.
ADÉLAÏDE de SAVOIE, femme de Louis VI, roi de France, tableau.
ADÈLE de CHAMPAGNE, femme de Louis VII, roi de France, tableau.
ADHÉMAR de MONTEIL, évêque du Puy, 5, 160.
ADHÉMAR de POITIERS, comte de Valentinois et de Diois, 159, 267, 285, 316, 326, 329, 333.
ADHÉMAR. V. *Pons.*
ADOLPHE, comte de BERG, 238.
ADORATION (l'), rite cathare, 82.
ADOUBEMENT, 39, 266, 396, 423.
AFRIQUE (l'), 8, 67, 96, 115.
AFFRANCHISSEMENT des serfs, 25, 248.
AGDE (Hérault), 32, 356, 366, 452 ; — évêques, 101. V. *Bertrand, Guillaume, Raymond, Thédise.*
AGEN (Lot-et-Garonne), 29, 32, 33, 90, 171, 239, 349, 370, 372, 391, 438, 442, 452 ; — évêques. V. *Arnaud, Guillaume, Pierre ;* — official, V. *Raymond.*
AGENAIS (l'), région, 7, 222, 239, 243, 256, 289-292, 342, 343, 349, 390, 422, 425, 439, 441, 442, 444 ; — sénéchaux. V. *Hugues d'Alfaro, Philippe de Landreville.*
AGEY (Côte-d'Or), 187.
AGNÈS d'AQUITAINE, femme de Ramire roi d'Aragon, tableau.
AGNÈS de MÉRAN, femme de Philippe Auguste, 138 et tableau.
AGNÈS de MONTPELLIER, vicomtesse de Béziers, 195, 417 et tableau.
AGNÈS, vicomtesse de VENTADOUR, 50.
AGOUT (l'), affluent du Tarn, 218.
AGOUT. V. *Raymond.*
AGUILHER. V. *Raymond.*
AGY (Calvados), 187.
AIGUES-MORTES (Gard), 438, 444.
AIGUES-VIVES (Aude), 418. V. *Guillaume-Pons.*
AIGUILLON (Lot-et-Garonne), 342.
AILLAC. V. *Guillaume.*
AIMERY de CASTELNAU, chevalier toulousain, 202, 412.
AIMERY de FOIX, fils du comte Raymond-Roger, 194, 215, 287, 353.

AIMERY, seigneur de MONTRÉAL, 52, 198 204, 208, 218, 220.
AIMERY, vicomte de NARBONNE, 168, 169, 197, 198, 205, 231, 287-289, 298, 312, 333, 396.
AIMERY de ROQUEFORT, coseigneur de Saint-Rome, 412.
AIMOND (Ch.), XI.
AINESSE (droit d'), 5, 19, 20, 250.
AIX (Bouches-du-Rhône), 102, 128, 405, 422; — archevêques. V. *Bermond, Guy.*
ALAIN de LILLE, controversiste, 66.
ALAIN de ROUCY, seigneur de Termes, 187, 188, 212, 234, 249, 278, 301, 317, 335, 344, 349.
ALAMAN. V. *Sicard.*
ALARIC II, roi des Wisigoths, 3.
ALBANO (Italie); — cardinaux. V. *Henri, Pierre.*
ALBÉRIC, cardinal-évêque d'Ostie, légat, 122.
ALBERT, abbé de FOS, 103.
ALBERT de TARASCON, tuteur de Béatrice de Provence, 434.
ALBI (Tarn), *passim;* — évêques, 101, 117. V. *Durand, Gérard, Guillaume;* — prévôt, 421.
ALBIGEOIS, région, *passim.*
ALBIGEOIS, hérétiques, 61-118 et *passim.*
ALBRET (auj. Labrit) (Landes), 192. V. *Amanieu.*
ALDEBERT, évêque de MENDE, 35.
ALDEBERT, évêque de NIMES, 35, 123.
ALENÇON (Orne); — comte. V. *Robert.*
ALÈS (Gard), 26, 415. V. *Bernard Pelet, Raymond Pelet, Tiburge.*
ALET (Aude), 15, 249, 418; — abbaye, 104, 108. V. *Bernard de Saint-Polycarpe, Boson.*
ALEXANDRE III, pape, 113, 123-125.
ALEXIS COMNÈNE, empereur, 11.
ALFARO (Espagne). V. *Hugues, Raymond.*
ALGAI, famille de routiers, 288. V. *Martin.*
ALICE de FRANCE, fille du roi Louis VII, comtesse de Blois, 53 et tableau.
ALICE de MONTMORENCY, femme de Simon IV de Montfort, 182, 185, 187, 199, 203, 207, 208, 210, 220, 230, 232, 270, 328-330, 342.
ALIÉNOR V. *Éléonore.*
ALIMENTATION des hérétiques, 79.
ALIOU (Ariège). V. *Bernard.*
ALLEMAGNE, Allemands, IV, XIV, 10, 14, 43, 54, 107, 125, 127, 138-139, 144, 209, 219, 222, 225, 228, 235, 238.
ALLEU, 19.
ALPES (les), 8, 99, 150, 303, 316.
ALPHANDÉRY (P.), 86.
ALPHONSE II, roi d'ARAGON, 14, 22, 38, 50, 52, 54, 57, 58, 102, et tableau.
ALPHONSE VIII, roi de CASTILLE, père de la reine Blanche, tableau.
ALPHONSE X, roi de CASTILLE, troubadour, 54.
ALPHONSE-JOURDAIN, comte de Toulouse, 13, 14 et tableau.
ALPHONSE, comte de POITIERS et de TOULOUSE, VIII, 39, 389, 392, 393, 396, 407, 416, 420-423, 426, 435, 438-445 et tableau.
ALPHONSE, comte de PROVENCE, tableau.
ALQUIER (Prosper), 16, 20, 166.
ALSACE. V. *Philippe.*
ALZONNE (Aude), 177, 203.
AMANIEU, seigneur d'ALBRET, 333, 356.
AMANIEU, évêque de TARBES, 342.
AMANN (É.), XII.
AMAURY COPEAU, ingénieur, 374.
AMAURY, seigneur de CRAON, 335.
AMAURY III, seigneur de MONTFORT, 181.
AMAURY IV, seigneur de MONTFORT, 181.
AMAURY V, seigneur de MONTFORT, comte de Toulouse, vicomte de Carcassonne, connétable de France, *passim.*
AMAURY, vicomte de NARBONNE, 423, 426.
AMAURY de POISSY, croisé, 187, 196.
AMBIALET (Tarn), 199; — entrevue de 1210, 215, 217
AMÉDÉE, archevêque de Besançon, 108.
AMENDES, 293, 300, 321-323.
AMÉRIQUE (l'), XIII.
AMICIE de LEICESTER, seconde femme de Simon III de Montfort, 181, 265, 297.
AMICIE de MONTFORT, fille de Simon IV, 185, 215.
AMIEL BERTRAND, hérétique, 168.
AMIEL, V. *Bernard, Pierre.*

AMIENS (Somme), 356.
ANATHÈME. V. *Excommunication.*
ANATOLIE (l'), région, 11.
ANDELYS (les) (Eure). V. *Roger.*
ANDORRE (l'), région, 16.
ANDRÉ le CHAPELAIN, trouvère, 53.
ANDRÉ CHOLET, sénéchal, 400.
ANDRÉ-DAUPHIN, comte de VIENNOIS, 285.
ANDRÉ (Marius), VII.
ANDUZE (Gard). V. *Bertrand, Pierre-Bermond.*
ANGELICO (fra), peintre dominicain, 133.
ANGES dans la doctrine cathare, 69, 79, 82, 89.
ANGLADE (Joseph), XIX, 46, 47.
ANGLETERRE, Anglais, XIII, XX, 21, 34, 43, 54, 60, 127, 137-140, 142, 144, 145, 155, 158, 176, 181, 182, 185, 188, 265, 266, 290, 299, 304, 308, 345, 346, 352, 361-364, 368, 388, 426, 442; — rois, XX, 5, 24, 38, 88, 124, 181, 233, 239, 292. V. *Guillaume, Henri, Jean, Richard.*
ANGLO-NORMANDS, 13, 36, 265.
ANGOULÊME (Charente). V. *Isabelle.*
ANICHKOFF (Eugène), 47.
ANISSAND de CAUMONT, méridional, 332.
ANJOU (l'), région, 368; — comte. V. *Charles;* — sénéchal. V. *Guillaume des Roches.*
ANNE, duchesse de BRETAGNE, reine de France, 185.
ANONYME (l') de Béthune, 11.
ANONYME (l') de Toulouse, III-IV et *passim.*
ANTECHRIST (l'), 71, 152.
ANTIOCHE (Syrie), 11, 44. V. *Bohémond.*
ANTOINE de PADOUE (saint), 379.
APANAGE, 224, 266, 423.
APOCALYPSE (l'), 71.
APOSTASIE, 81, 84.
APOSTOLAT des cathares, 79, 87.
APOSTOLIQUES, nom d'hérétiques, 78.
APPARELHAMENTUM, rite cathare 82, 83, 351.
APPEL, 259, 302 et *passim.*
AQUITAINE (l'), région, *passim;* — ducs V. *Eudes, Guillaume;* — sénéchaux. V. *Savary, Simon de Montfort.*
ARABES (les), peuple, 4, 46, 253.
ARAGON (l'), pays, 14-16, 21, 32, 58, 60, 139, 142, 157, 173, 174, 192, 195, 244, 252, 257, 269, 274, 277, 278, 280-283, 285, 286, 288, 292, 316, 318, 327, 340, 412, 417, 445; — maître des hospitaliers. V. *Bérenger;* — maître des templiers. V. *Guillaume de Montredon;* — princesses. V. *Eléonore, Sancie;* — rois et reines, XX, 14, 15, 28, 102, 138, 209. V. *Agnès, Alphonse, Jacques, Marie, Pétronille, Pierre, Ramire, Sancie de Castille.*
ARAGON (famille française dite d'), 190.
ARAGONAIS (l'). V. *Pierre.*
ARAGONAIS (les), routiers, 22, 24, 28, 102, 136, 190, 211, 319.
ARBALÈTE, arbalétrier, 38, 171, 227, 274, 330, 335, 337, 385.
ARBITRE, arbitrage, 129, 132, 133, 301, 407, 409.
ARBRISSEL (Ille-et-Vilaine). V. *Robert.*
ARC, archer, 334, 344, 430.
ARCHAMBAUD, seigneur de BOURBON, 372.
ARCHIVES secrètes des cathares, 433.
ARCIS, V. *Hugues, Jean.*
ARDÈCHE, département, 7.
ARGENCE (l'), région, 14, 295.
ARGENTEUIL (Seine-et-Oise); — curé. V. *Jacques de Vitry.*
ARIÈGE, département, XXI, 7.
ARIÈGE (l'), affluent de la Garonne, 16, 133, 193, 228, 383, 428.
ARIENS (les), hérétiques, 3, 96, 115.
ARLES (Bouches-du-Rhône), 29, 30, 103, 128, 136, 198, 216, 295, 313, 371, 405, 407, 413; — archevêques. V. *Hugues, Imbert, Michel;* — royaume, 408, 413.
ARMAGNAC (l'), région; — comtes. V. *Bernard, Géraud.*
ARMEMENT des croisés, 160, 276 et *passim.*
ARMES. V. *Armement, Armoiries.*
ARMOIRIES, blason, 182, 277, 278.
ARNALDISTES, hérétiques, 125.
ARNAUD, évêque d'AGEN. V. *Arnaud de Ravignan.*
ARNAUD-AMAURY, abbé de Grandselve et de Cîteaux, archevêque de Narbonne, légat, *passim.*
ARNAUD-BERNARD, bourgeois toulousain, 202.

ARNAUD-BERTRAND de « Quiders », hérétique, 75.
ARNAUD de BRESCIA, hérétique, 125.
ARNAUD de CASTELNAU, chevalier toulousain, 202.
ARNAUD CATALAN, inquisiteur, 409.
ARNAUD de COMMINGES, méridional, 304.
ARNAUD de CRAMPAGNA, clerc séculier, 133.
ARNAUD DANIEL, troubadour, 53.
ARNAUD-GUILLAUME, évêque de Tarbes (Bigorre), 246.
ARNAUD, évêque de LECTOURE, 332.
ARNAUD de MARQUEFAVE, méridional, 426.
ARNAUD de MONTAIGU, méridional, 249, 329.
ARNAUD de NANUC de GRAFFA, hérétique, 105.
ARNAUD, évêque de NIMES, 269, 305, 310, 351, 353, 366, 388.
ARNAUD-OTHON, hérétique, 132.
ARNAUD-OTHON, vicomte de LOMAGNE, 423, 441.
ARNAUD de REVIGNAN, évêque d'Agen, 107, 161, 198, 201, 239, 246, 260, 291, 305, 325, 366, 368.
ARNAUD d'USSON, méridional, 430.
ARNAUD de VENTENAC, méridional, 428.
ARNAUD de VILLEMUR, seigneur de Saverdun, 193, 304, 343.
ARNAUD. V. *Guillaume, Pierre, Raymond.*
ARNAVE (Ariège). V. *Guillaume-Bernard.*
ARQUES (Aude), 15, 249, 393.
ARRAS (Pas-de-Calais), 63, 369; — évêques. V. *Pons, Raoul.*
ARSAC (Haute-Loire). V. *Pons.*
ARSOUF (Terre Sainte), 11.
ARTAUD, évêque d'Elne, 35.
ARTILLERIE médiévale. V. *Machines de guerre.*
ARVIGNA (Ariège). V. *Raymond.*
ARZENS (Aude), 232.
ASCALON (Terre Sainte), 11.
ASCÉTISME des cathares, 79, 87, 91, 93, 94, 115.
ASFELD [jadis Ecry-sur-Aisne] (Ardennes), 183.
ASILE (droit d'), 165.
ASPE, vallée pyrénéenne, 58.
ASPET (Haute-Garonne). V. *Roger.*
ASPIRAN (Hérault); — assemblée de 1226, 370.
ASSAUT, 164 et *passim.*
ASSISE (Italie). V. *François.*
ASTARAC (l'), région; — comte. V. *Centulle.*
ATHIES (Somme). V. *Pierre.*
ATHON. V. *Guillaume.*
ATTILA, roi des Huns, v.
AUBANEL (Théodore), VII.
AUBE, genre littéraire, 57.
AUBENAS (Ardèche), 151.
AUBIET (Gers), 31.
AUBRY, archevêque de REIMS, 241.
AUBRY, moine de l'abbaye de TROIS-FONTAINES, 111.
AUCH (Gers), 332, 405, 452; — archevêques, 366, 385, 396. V. *Bernard, Garsie.*
AUDE, département, 7.
AUDE (l'), fleuve, 16, 170, 196, 419, 436.
AUDRAND (Paul), 52.
AUGURES, 216.
AUGUSTIN (saint), 64, 67, 93, 118.
AULNAY-SOUS-BOIS (Seine-et-Oise), 187.
AUMALE (Seine-Inférieure), 182.
AUMODE, comtesse d'ANGOULEME, tableau.
AUMONE, 250.
AUTERIVE (Haute-Garonne), 32, 228, 242, 272; — siège de 1226-1227, 383, 385.
AUTEUIL. V. *Pierre.*
AUTIER. V. *Pierre.*
AUTRICHE (l'), pays. V. *Ida, Léopold.*
AUTUN (Saône-et-Loire); — évêques. V. *Gauthier, Guy.*
AUVERGNE (l'), région, 64, 238, 423; — comtes. V. *Dauphin, Guy.*
AUXERRE (Yonne), 153. V. *Geoffroy;* — comte. V. *Pierre de Courtenay;* — doyen. V. *Renaud;* — évêque. V. *Guillaume de Seignelay.*
AUXONNE (Côte-d'Or), 372.
AVESNES (Nord). V. *Baudouin.*
AVEYRON, département, 7.
AVEYRON, affluent du Tarn, 239.
AVIGNON (Vaucluse), 14, 155, 198, 258, 316-318, 333, 342, 349, 352, 370, 371, 373, 413, 443. V. *Bertrand;* — concile de 1209, 199, 200; — siège de 1226, 373-378, 383, 386; — évêque. V. *Nicolas.*
AVIGNONET (Haute-Garonne), 110, 423, 427, 428.

AX-LES-THERMES (Ariège), 64, 80.
AZALAIS des BAUX, vicomtesse de Marseille, 102.
AZALAIS de BOISSEZON, dame de Lombers, 52.
AZILLE (Aude), 418.
AZINCOURT (Pas-de-Calais), 277.

B

B. de MARESTAING, méridional, 377.
B. de MOLA de VENTENAC, méridional, 428.
BABYLONE (Chaldée) ; — roi. V. *Nabuchodonosor.*
BACHELLERIE (la). V. *Bertrand.*
BACONA V. *Baiona.*
BAGNOLS-SUR-CÈZE (Gard), 285 ; — concile de 1211, 217.
BAILES, 302, 414 et *passim.*
BAINIAC [ou Baumiac]. V. *Raymond.*
BAINVILLE (Jacques), 26.
BAIONA [et non Bacona] (na) hérétique, 75.
BAISER de paix, 79, 82, 84.
BALISTE, machine de guerre, 170, 171.
BALKANS (les), 67, 68, 118, 303.
BANLIEUE, 370.
BANQUIERS, 221.
BAPTÊME, 63, 73, 77, 78, 80, 81, 98, 99, 122.
BARBA, famille hérétique, 429.
BARBACANE, fortification, 205.
BARCELONE (Espagne), 139, 254, 267, 422 ; — comtes, 14, 15, 102. V. *Raymond-Bérenger;* — évêque. V. *Bérenger.*
BARDELLE (Seine-et-Oise), 182.
BAR-LE-DUC (Meuse) ; — comtes, 140. V. *Thibaud.*
BARLETTA (Italie), 183.
BARRAL des BAUX, podestat d'Avignon, 443.
BARRAL, vicomte de MARSEILLE, 57, 102, 103.
BARRES (les). V. *Guillaume.*
BARRY. V. *Giraud.*
BAR-SUR-SEINE (Aube) ; — comte. V. *Milon.*
BARTHE (la). V. *Bernard.*
BARTHÉLEMY de CARCASSONNE, hérétique, 354.
BARTHÉLEMY. V. *Pierre.*
BASQUES (les), race, 22.
BATARDS, 102, 181, 192, 224-226, 335, 343, 427.
BATELEUR, 38, 53.
BATH (Angleterre) ; — évêque. V. *Renaud.*
BATHONE. V. *Bouconne.*
BATONCEAU (Seine-et-Oise), 182.
BAUDOUIN d'AVESNES (chronique dite de), 278.
BAUDOUIN V, comte de HAINAUT, 17.
BAUDOUIN de TOULOUSE, dit le « comte Baudouin », frère de Raymond VI, XVIII, 89, 200, 223, 224, 235, 241, 242, 268, 269, 287, 288, 291 et tableau.
BAUDRY de BOURGUEIL, évêque de Dol, 48.
BAUX (les) (Bouches-du-Rhône). V. *Azalaïs, Barral, Guillaume.*
BAVIÈRE (la) ; — duc. V. *Welf.*
BAYEUX (Calvados) ; — évêque. V. *Robert.*
BAYONA, jongleur, 51, 52.
BAZAS (Gironde) ; — évêque. V. *Gaillard.*
BAZIÈGE (Haute-Garonne), 330, 343, 344, 346 ; — entrevue de 1228, 387.
BÉARN (le), région ; — vicomtes. V. *Gaston, Guillaume-Raymond.*
BÉATRICE de BÉZIERS, comtesse de Toulouse, 106, 142, 309 et tableau.
BÉATRICE de PROVENCE, fille du comte Raymond-Bérenger, femme de Charles d'Anjou, 434, 435 et tableau.
BÉATRICE de SAVOIE, comtesse de Provence, 434.
BÉATRICE de VIENNOIS, femme d'Amaury V de Montfort, 285, 291, 328.
BEAUCAIRE (Gard), 14, 31, 141, 221, 253, 295, 301, 309, 333, 370, 371, 373, 376, 414, 435, 442, 443, 455 ; — assemblée de 1174, 38-40, 52, 54 ; — siège de 1216, 316-323, 325, 326, 336, 346, 385 ; — monnaie, 295 ; — sénéchaux. V. *Lambert de Thury, Pèlerin Latinier, Pierre d'Athies.*
BEAUCE (la), région, 149.
BEAUJEU (Rhône). V. *Guichard, Humbert.*
BEAULIEU (Angleterre) ; — abbé. V. *Hugues.*
BEAUMES-DE-VENISE (Vaucluse), 154.
BEAUMONT. V. *Jean, Pons.*
BEAUVAIS (Oise) ; — concile, 113 ; — évêque. V. *Philippe.*
BECKET. V. *Thomas.*

BÉDIER (Joseph), 42, 43.
BEFFROI, machine de guerre, 171.
BELCAIRE (Aude). V. *Estout*.
BÉLESTA (Ariège), 193.
BÉLIER, machine de guerre, 171, 318.
BELLEGARDE (Gard), 317.
BELLEGARDE-DU-RAZÈS (Aude), 204.
BELLEPERCHE (Tarn-et-Garonne); — abbaye, 390, 440.
BELLES-MAINS. V. *Jean*.
BELLISSEN, *faidits*, 403.
BELLOC (Hilaire), XIII.
BELPECH (Aude), 102, 378.
BELVIS (Aude). V. *Raymond*.
BÉNÉDICTINS, ordre monastique, IV, XIV, 106, 122.
BÉNÉDICTION chez les cathares, 78, 81, 82.
BÉNÉVENT (Italie). V. *Pierre*.
BENJAMIN de TUDÈLE, rabbin, 110.
BENOIT, abbé de LAGRASSE, 386.
BENOIT de TERMES, évêque cathare, 90, 132.
BERBIGUIÈRE, femme de Loubens de Puylaurens, 79.
BÉRENGER, maître des hospitaliers d'ARAGON, 287.
BÉRENGER, évêque de BARCELONE, 265,
BÉRENGER, évêque de CARCASSONNE, 102, 169.
BÉRENGER de LAVELANET, défenseur de Montségur, 429.
BÉRENGER, évêque de LÉRIDA. V. *Bérenger II, archevêque de Narbonne*.
BÉRENGER de MONTLAUR, méridional, 356.
BÉRENGER Ier, archevêque de NARBONNE, 35.
BÉRENGER II, archevêque de NARBONNE, 102, 104, 105, 129, 168, 169, 198, 201, 208.
BÉRENGER de PUISSERGUIER, méridional, 370, 423, 428.
BÉRENGER-RAYMOND, comte de Provence, tableau.
BÉRENGER, abbé de SAINT-THIBÉRY, 269, 295, 300, 310, 324.
BÉRENGER. V. *Raymond*.
BERG (Allemagne); — comte. V. *Adolphe*.
BERMOND, archevêque d'AIX, 261, 293.
BERMOND. V. *Pierre*.
BERNARD, hérétique, 403.
BERNARD, abbé d'ALET. V. *Bernard de Saint-Polycarpe*.
BERNARD d'ALIOU, méridional, 430.
BERNARD AMIEL, seigneur de Pailhès, 343.
BERNARD, comte d'ARMAGNAC, 423.
BERNARD IV, archevêque d'AUCH, 103, 151, 198, 205, 208, 394.
BERNARD de la BARTHE, troubadour, 103, 394, 399; son identité avec le précédent n'est pas assurée.
BERNARD IV, évêque de BÉZIERS, 27.
BERNARD V, évêque de BÉZIERS, 305, 312, 351, 371, 408.
BERNARD de CAPOULET, prieur des hospitaliers à Toulouse, 273.
BERNARD de CAZENAC, seigneur de Montfort en Périgord, 292.
BERNARD (saint), abbé de CLAIRVAUX, 17, 47, 62, 66, 74, 77, 96, 97, 113, 115, 116, 122, 132, 448, 453.
BERNARD IV, comte de COMMINGES, *passim*.
BERNARD VI, comte de COMMINGES, 440.
BERNARD, archevêque d'EMBRUN, 293, 294, 298, 312.
BERNARD ESCRIVAN, acolyte toulousain, 334.
BERNARD GUY, inquisiteur et historien, 66, 346.
BERNARD ITIER, bibliothécaire de Saint-Martial de Limoges, 166.
BERNARD JOURDAIN DE L'ISLE, méridional, 332, 333, 377.
BERNARD, évêque de LIMOGES, 349.
BERNARD, évêque de MAGUELONNE, 388.
BERNARD MORLACENSIS (Bernard de Morlas), poète, 88.
BERNARD de la MOTTE, évêque cathare, 90, 351.
BERNARD-OTHON DE LAURAC, méridional, 371.
BERNARD-OTHON, seigneur de Niort, 83, 92.
BERNARD PELET, seigneur d'Alès, 415.
BERNARD de PORTELLA, chevalier catalan, 288.
BERNARD RAYMOND, hérétique, 124.
BERNARD RAYMOND de ROQUEFORT, évêque de Carcassonne, 102, 169, 195, 198, 211, 380.

BERNARD de ROUVENAC, troubadour, 424.
BERNARD de SAINT-MICHEL, méridional, 82.
BERNARD, abbé de SAINT-POLYCARPE, puis d'Alet, 104.
BERNARD SICARD de MARVEJOLS, troubadour, 395.
BERNARD de SIMORRE, évêque cathare, 130.
BERNARD, seigneur de TERMES, 387.
BERNARD de VENTADOUR, troubadour, 45, 49, 50.
BERNARD. V. *Arnaud, Guillaume, Roger.*
BERNIN. V. *Jean.*
BERNIS (Gard) ; — siège de 1217, 326.
BÉROARD. V. *Hugues.*
BERTHE de HOLLANDE, femme de Philippe Ier, roi de France, 13, 181.
BERTRADE de MONTFORT, femme de Philippe Ier, roi de France, 13, 181, 338.
BERTRAND, évêque d'AGDE, 408.
BERTRAND d'ANDUZE, évêque de Viviers, 367.
BERTRAND d'AVIGNON, troubadour, 319.
BERTRAND de la BACHELLERIE, ingénieur, 431.
BERTRAND, évêque de BÉZIERS, 261, 269.
BERTRAND, archevêque de BORDEAUX, 34.
BERTRAND de BORN, troubadour, 15, 36, 56, 58, 103.
BERTRAND, seigneur de CARDAILLAC, 190.
BERTRAND, évêque de CAVAILLON, 261.
BERTRAND, comte de COMMINGES, 57.
BERTRAND, seigneur de GOURDON, 190.
BERTRAND, vicomte de LAUTREC, 423, 443.
BERTRAND MARTY (ou Martin), évêque cathare, 75, 90, 92, 351, 402, 430, 432.
BERTRAND de PODIO, abbé de Saint-Papoul, 104.
BERTRAND PORCELET, méridional, 316.
BERTRAND RAIMBAUD, méridional, 38.
BERTRAND, abbé de SAINT-GILLES, 35.
BERTRAND, cardinal-prêtre des Saints Jean-et-Paul, légat, 325, 330, 333, 336, 338, 341, 345.
BERTRAND, seigneur de SAISSAC, 52, 104, 108, 109, 162.
BERTRAND, comte de TOULOUSE, 13 et tableau.
BERTRAND de TOULOUSE, fils naturel de Raymond VI, 225, 343.
BERTRAND, évêque de VIVIERS. V. *Bertrand d'Anduze.*
BERTRAND. V. *Amiel, Arnaud, Guillaume.*
BERZY-LE-SEC (Aisne). V. *Foucaud, Jean.*
BESANCON (Doubs), 114, 208, 368 ; — archevêques. V. *Amédée, Gérard.*
BESPLAS [auj. la Bastide de] (Ariège), 403.
BÉTHUNE (Pas-de-Calais). V. *Anonyme (l'), Jean.*
BEYNAC (Dordogne), 292.
BEYSSIER (J.), XIX.
BÉZIERS (Hérault), *passim.* V. *Béatrice;* — topographie : cathédrale Saint-Nazaire, 165 ; église de la Madeleine, 27, 163, 165, 167 ; palais vicomtal, 168 ; pont, 164 ; — siège de 1209, 163-169 et *passim;* — concile de 1243, 428 ; — concile de 1246, 437-8 ; — évêques, 101. V. *Bernard, Bertrand, Geoffroy, Guillaume, Renaud de Montpeyroux;* — vicomtes et vicomtesses, 15, 16, 110, 130, 201, 1212. V. *Amaury de Montfort, Raymond, Raymond-Roger, Roger, Simon de Montfort*
BIAORTE (pech de), montagne, 430, 432.
BIGORRE (la), région, 323 ; — comtes, comtesses et famille. V. *Centulle, Étiennette, Guy, Pétronille;* — évêques. V. *Tarbes.*
BIRON (Dordogne), 249 ; — siège de 1212, 240.
BLANCHE de CASTILLE, reine de France, puis régente, femme de Louis VIII, 368, 383-386, 395, 401, 407, 413, 418, 425, 426, 434, 436, 441, 442 et tableau.
BLANCHE de NAVARRE, comtesse de Champagne, 201.
BLANQUEFORT (Gers), 32.
BLASON. V. *Armoiries.*
BLAYE (Gironde). V. *Geoffroy Rudel.*
BLOCH (Marc), 101.

BLOIS (Loir-et-Cher), 54 ; — comtes et comtesses. V. *Alice, Étienne, Gauthier, Thibaud.*
BOGOMILES (les), hérétiques, 67, 118.
BOHÉMOND, prince de Tarente et d'Antioche, 11.
BOISSEZON (Tarn). V. *Azalais.*
BOISSY-SANS-AVOIR (Seine-et-Oise), 182.
BONACORSI, évêque cathare, puis inquisiteur, 66.
BONFILS, diacre hérétique, 75.
BONN (Allemagne), 165.
BONNELLES (Seine-et-Oise), 182.
BONNEVAL (Eure-et-Loir) ; — abbaye, 150.
BONS HOMMES (les), surnom des Parfaits cathares, 64, 82, 83.
BORDEAUX (Gironde), 18, 208, 233, 405, 424 ; — archevêques. V. *Bertrand, Géraud, Guillaume.*
BORDES (les) (Seine-et-Oise), 182.
BORN. V. *Bertrand.*
BORNEIL. V. *Guiraud.*
BOSNIE (la), pays, 67.
BOSON, abbé d'Alet, 104, 105.
BOSPHORE (le), détroit, 43.
BOUCHARD de MARLY, croisé, 187, 188, 193, 196, 207, 218, 220, 230, 232, 233, 249, 276, 372, 378.
BOUCHERS hérétiques, 81.
BOUCONNE. V. *Vigouroux.*
BOUDDHISME, religion, 66.
BOUGRES (les), surnom des hérétiques, 111, 64, 68.
BOUILLON (Belgique). V. *Godefroy.*
BOULANGERS, 248.
BOULBONNE (Ariège, puis Haute-Garonne) ; — abbaye, 193, 227, 270.
BOULETS de pierre, 171.
BOULOGNE-SUR-MER (Pas-de-Calais) ; — comte. V. *Renaud.*
BOULONNAIS (le), région, 37.
BOURBON (Jeanne-Baptiste de), abbesse de Fontevrault, 439.
BOURBON-L'ARCHAMBAULT (Allier) V. *Archambaud.*
BOURGEOISIE, 28-30, 37 et *passim.*
BOURGES (Cher), 49, 405, 446 ; — concile de 1225, 368-370, 372, 384 ; — archevêques. V. *Girard, Guérin, Simon.*
BOURGOGNE, Bourguignons, 40, 43, 158, 160, 392 ; — ducs et duchesses. V. *Charles, Eudes, Hugues, Marie.*
BOURGUEIL (Indre-et-Loire). V. *Baudry.*
BOURGUIGNE de CHYPRE, femme de Raymond VI, comte de Toulouse, 142 et tableau.
BOUSQUET (les), famille hérétique, 351.
BOUTARIC (Edgard), VIII, 38, 39, 393.
BOUVINES (Nord), XIII, 13, 17, 24, 37, 148, 159, 175, 178, 189, 210, 254, 265, 274, 281, 282, 284, 288, 296, 297, 308, 314, 335.
BOVES (Somme). V. *Enguerrand.*
BOYER (C.), 205.
BRABANT, Brabançons, 10, 24.
BRAIEL, ceinture, 276.
BRAM (Aude), 198, 203.
BRAS séculier, *passim.*
BRAY-SUR-SEINE (Seine-et-Marne). V. *Nicolas.*
BRESCIA (Italie). V. *Arnaud.*
BRETAGNE, Bretons, 6, 63, 185, 188, 208, 209 ; — comte. V. *Pierre Mauclerc.*
BRÉTENCOURT (Seine-et-Oise), 19, 182.
BRETON (le). V. *Guillaume.*
BRÉVIAIRE, 397.
BRIANDE, seconde femme de Guy de Montfort le vieux, 328, 385.
BRIANT (le), sous-affluent de l'Aude, 205.
BRIATEXTE (Tarn), 236.
BRIE (la), région, 149, 387.
BRITANNIQUES (îles), 303. V. *Angleterre.*
BROSSOLETTE (L.), XI.
BRUN (Auguste), 445, 454.
BRUNISSENDE de CABARET, méridionale, 52.
BRUNISSENDE de VILLENEUVE, hérétique, 83.
BRUNSWICK (Allemagne). V. *Otton.*
BRUYS. V. *Pierre.*
BUCHER, 6, 113, 114, 161, 178, 206, 207, 220, 223, 291, 379, 410, 432, 438, 451, 452.
BULGARIE (la), pays, 67, 68, 111, 354.
BURGONDES (les), peuple, 3.
BURLATS (Tarn). V. *Adélaïde.*
BURNON, évêque de Viviers, 214, 267.
BYZANCE, 57, 244, 255. V. *Constantinople, Empire byzantin.*

C

CABARDÈS (le), région, 51, 179.
CABARET (Aude), XXI, 179, 190, 203,

204, 384. V. *Brunissende, Jourdain, Pierre-Roger;* — siège de 1209, 179, 186; — siège de 1211, 218, 221, 245.
CADEROUSSE (Vaucluse), 20.
CADOC, routier, 24.
CAEN (Calvados). V. *Raoul.*
CAHORS (Lot), 5, 26, 32, 33, 36, 208, 221, 228, 229, 232, 293, 390, 410, 452; — évêques, 101, 105, 107, 117. V. *Géraud, Guillaume.*
CAHUZAC-SUR-VÈRE (Tarn), 224; — siège de 1212, 236.
CAIRE (le) (Égypte), 389.
CAISSARGUES (Gard), 107.
CALABRE, machine de guerre, 170.
CALIXTE II, pape, 121.
CALMETTE (Joseph), XIV, 4, 26.
CALVIN, 454.
CALVISSON (Gard). V. *Guillaume.*
CAMARGUE (la), région, 413.
CAMBRAI (Nord); — évêque. V. *Jean de Béthune.*
CANDEIL (Tarn); — abbaye, 390.
CANOSSA (Italie), 116.
CANTORBÉRY (Angleterre); — archevêque. V. *Étienne Langton.*
CAPDENAC (Lot), 292.
CAPENDU (Aude). V. *Gaucelin, Raymond.*
CAPESTANG (Hérault), 163, 197.
CAPÉTIENS (les), dynastie, *passim.*
CAPITOUL, étymologie, 26.
CAPITULATION, *passim.*
CAPOUE (Italie). V. *Raymond.*
CARAMAN (Haute-Garonne), 329, 402.
CARAVITA. V. *Moïse, Samuel.*
CARCASSÈS (le), région, *passim.*
CARCASSONNE (Aude), *passim.* V. *Barthélemy;* — topographie : cathédrale, 338, 339; faubourgs, 170; palais vicomtal, 212; — conférence de 1204, 129, 130; — siège de 1209, 169-175 et *passim;* — siège de 1223, 354-356; — siège de 1240, 418-420. — archidiacre, V. *Isarn*; — évêques. V. *Bérenger, Bernard-Raymond, Clairin, Guy, Othon;* — sénéchaux. V. *Eudes le Queux, Guillaume des Ormes, Guillaume de Pian, Hugues d'Arcis, Jean d'Escrennes, Jean de Fricamps, Philippe Goloin, Pierre d'Auteuil;* — vicomtes. V. *Béziers.*
CARDAILLAC (Lot). V. *Bertrand, Guillaume.*
CARDINAL. V. *Pierre.*
CARLAT (Cantal), 14, 139 et tableau.
CAROLINGIENS (les), dynastie, 4, 34, 41, 42, 139.
CARPENTRAS (Vaucluse), 107, 407, 424; — évêques, 136, 154, 366. V. *Guillaume.*
CARREAU, 171, 274, 330. V. *Flèche.*
CARTELLIERI (A.), 14.
CASSENEUIL (Lot-et-Garonne), 391; — siège de 1209, 161; — siège de 1214, 291, 293.
CASSÉS (les) (Aude); — siège de 1211, 223, 260.
CASTELBON (les), faidits, 109.
CASTELNAU. V. *Aimery, Arnaud, Pierre.*
CASTELNAUD (Dordogne), 292.
CASTELNAUDARY (Aude), 16, 110, 209, 223, 229, 249, 351, 378, 391, 401, 441; — siège de 1211, 183, 184, 189, 230-234, 239, 240, 245, 259, 277, 281, 320, 335, 344, 414, 450; — assemblée de 1213, 266; — siège de 1220, 185, 348, 349.
CASTELNAU-DE-MONTRATIER (Lot), 291. V. *Ratier.*
CASTELSARRASIN (Tarn-et-Garonne), 230, 241, 242, 249, 252, 391; — siège de 1228, 385.
CASTILLE (la), pays, 54, 237, 253, 445; — rois et famille. V. *Alphonse, Blanche, Sancie.*
CASTILLON (le), région, 16, 403.
CASTRES (Tarn), 16, 26, 178, 179, 198, 212, 249, 327, 371, 385, 393. V. *Ermengarde, Guilabert;* — abbaye, 300.
CAT. V. *Guillaume.*
CATALAN. V. *Arnaud.*
CATALOGNE, Catalans, VII, 4, 139, 211, 269, 277, 278, 281, 287, 288, 327, 332, 336, 419.
CATAPULTE, machine de guerre, 171
CATEL (Guillaume de), IV.
CATHARES, hérétiques, 63-97 et *passim.*
CAUMONT (Lot-et-Garonne). V. *Anissand.*
CAUNES-MINERVOIS (Aude), 108, 418; — abbé. V. *Géraud.*
CAVAILLON (Vaucluse). V. *Guy;* — évêques. V. *Bertrand, Geoffroy.*
CAVALERIE, rôle dans la croisade albigeoise, 233, 270, 277 et *passim.*
CAYEUX-SUR-MER (Somme). V. *Eustache, Guillaume.*
CAYLAR (le) (Hérault). V. *Michel.*
CAYLUS (Tarn-et-Garonne), 228.

CAZENAC (Dordogne). V. *Bernard.*
CÉCILE de FOIX, sœur du comte Raymond-Roger, 106, 193.
CÉLESTIN III, pape, 24, 102, 126.
CÉLESTIN IV, pape, 422.
CELLE-LES-BORDES (la) (Seine-et-Oise), 182.
CELTES (les), peuple, 8.
CENS, impôt, *passim.*
CENTULLE, comte d'ASTARAC, 238, 324, 343, 396.
CENTULLE, comte de BIGORRE, 323.
CERDAGNE (la), région, 16, 327.
CÉSAIRE, moine de HEISTERBACH, 165-167.
CESSE (la), affluent de l'Aude, 205.
CÉVENNES (les), montagnes, 7, 222.
CHAINES dans les rues médiévales, 313.
CHALABRE (Aude), 249, 393.
CHALONS-SUR-MARNE (Marne), 182; — archidiacre. V. *Raoul.*
CHALON-SUR-SAONE (Saône-et-Loire); — comte. V. *Jean.*
CHAMBRIER. V. *Geoffroy de Neville, Jean de Beaumont.*
CHAMIGNY (Seine-et-Marne). V. *Gervais.*
CHAMPAGNE, Champenois, XVII, 5, 17, 25, 27, 64, 101, 175, 187, 188, 221; — comtes et comtesses, 140. V. *Blanche, Henri, Marie, Thibaud.*
CHANSON DE LA CROISADE. V *Guillaume de Tudèle.*
CHANSONS de geste, 42, 43.
CHANTELOUP (Seine-et-Oise), 182.
CHAPELAIN (le). V. *André.*
CHAPTEUIL (Haute-Loire). V. *Pons.*
CHARIOT de guerre, 231, 272, 341.
CHARITÉ-SUR-LOIRE (la) (Nièvre), 63, 114, 115.
CHARLEMAGNE, empereur, 4, 116.
CHARLES, comte d'ANJOU et de Provence, 434, 435, 441, 443 et tableau.
CHARLES MARTEL, 4.
CHARLES le TÉMÉRAIRE, duc de Bourgogne, 426.
CHARTRES (Eure-et-Loir), 181, 212. V. *Renaud;* — évêques. V. *Geoffroy, Renaud.*
CHASSANION (Jean), 111.
CHASTETÉ des hérétiques, 99.
CHAT, chatte, machine de guerre, 171, 241, 337, 430, 431.
CHAT-CHATEAU, 171. V. *Tour roulante.*
CHATEAUNEUF-DE-RANDON (Lozère). V. *Odilon Guérin.*
CHATEAU-VERDUN (Ariège), 109.
CHATELAIN, 287 et *passim.*
CHATILLON. V. *Gaucher.*
CHAUDRON. V. *Rainier.*
CHAUSSES de mailles, 160.
CHERCOB (le), région, 249, 383.
CHEVAUCHÉE, 415 et *passim.*
CHEVREUSE (Seine-et-Oise). V. *Guy, Hervé.*
CHICAGO (États-Unis), 147.
CHINON (Indre-et-Loire), 368.
CHOLET. V. *André.*
CHRÉTIEN DE TROYES, poète, 45. 54.
CHYPRE. V. *Bourguigne.*
CIMETIÈRES catholiques et hérétiques, 84, 85, 87.
CINTEGABELLE (Haute-Garonne), 20.
CIRE (anecdote des tonneaux de), 39.
CISSEY (Eure). V. *Pierre.*
CISTERCIENS, ordre monastique, XVII, XVIII, 122, 124, 127, 128, 130-133, 143, 168, 170, 198, 448.
CITEAUX (Côte-d'Or); — abbaye chef d'ordre, 74, 106, 111, 122, 123, 134, 147, 176, 389, 405, 440, 444; — abbés. V. *Arnaud-Amaury, Conrad.*
CITERNES, rôle dans la guerre de siège, 179, 211.
CLAIRAC (Lot-et-Garonne); — abbé. V. *Pierre.*
CLAIRIN, chancelier de Simon de Montfort, évêque de Carcassonne, 380, 401, 402, 411, 435.
CLAIRVAUX (Aube); — abbaye, 390; — abbés. V. *Bernard, Henri.*
CLÉDAT (L.), 64.
CLÉMENT III, pape, 126.
CLÉMENT, hérétique, 63.
CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme), 208, 378; — concile, 5, 13; — évêques. V. *Hugues, Robert.*
CLIMAT, influence sur la civilisation du midi et sur la croisade, 8, 9, 172, 180, 210, 211.
CLITON. V. *Guillaume.*
CLOVIS, roi des Francs, 3.
CLUNY (Saône-et-Loire); — abbaye, 122, 376, 380, 405, 434; — abbé. V. *Pierre.*
COLLABORATION, politique de Simon de Montfort, 190, 205, 207, 208, 212, 245, 414, 449.
COLLEMEZZO. V. *Pierre.*

COLLOQUES ou conférences, 129-135. V. *Conciles.*
COLOGNE (Allemagne), 66, 100, 113, 115, 209; — prévôt et archevêque. V. *Engelbert.*
COMANS (les), peuple, 130.
COME (Italie), 67.
COMMENDE, au sens d'administration provisoire, 298, 307.
COMMENDE, au sens de protection, 15, 17.
COMMINGES (le), région, 222, 242, 243, 266, 268, 284, 323, 327. V. *Arnaud, Roger;* — comtes, 16, 17, 192, 214. V. *Bernard, Bertrand;* — évêques, 105. V. *Garsie, Grimaud.*
COMMUNES. V. *Villes.*
COMMUNION, passim.
COMMUNION des fidèles, 154, 155, 290, 379.
COMMUNION des saints, 85, 98, 99.
COMNÈNE. V. *Alexis, Eudoxie, Manuel.*
COMPANS (Seine-et-Marne). V. *Dreux.*
COMTE, emploi abusif de ce titre, 158.
CONCILES catholiques, colloques, conférences, entrevues, parlements, réunions. V. *Ambialet, Arles, Aspiran, Avignon, Bagnols, Baziège, Beaucaire, Beauvais, Béziers, Bourges, Carcassonne, Fanjeaux, Lavaur, Lombers, Lorris, Lyon, Meaux, Montélimar, Montpellier, Montréal, Narbonne, Pamiers, Paris, Pont-Saint-Esprit, Reims, Rome, Saint-Flour, Saint-Gilles, Saint-Thibéry, Sens, Servian, Toulouse, Tours, Valence, Verfeil, Vérone, Villeneuve.*
CONCILES hérétiques, 68, 90, 93, 123, 351, 369.
CONCORRÉSIENS, hérétiques, 69.
CONDOM (Gers), 342, 391; — abbé, 151.
CONFÉRENCES. V. *Conciles.*
CONFESSION chez les catholiques, 154, 274, 288, 397.
CONFESSION chez les hérétiques, 82, 84.
CONFIRMATION, 80.
CONFISCATION des biens d'hérétiques ou encours, 124, 127, 145, 304, 365, 397, 402, 406, 416.
CONFLANS - SAINTE - HONORINE (Seine-et-Oise), 182.
CONFLENT (le), région; — archidiacre. V. *Guillaume-Jourdain.*
CONFRÉRIES, 248, 397. V. *Toulouse.*
CONFUCIUS, 59.
CONNÉTABLE. V. *Amaury de Montfort, Mathieu de Montmorency.*
CONRAD III, empereur, 10.
CONRAD d'URACH, abbé de Cîteaux, cardinal-évêque de Porto, 349, 353-355, 363, 364.
CONSEIL de Simon de Montfort, 188, 189, et *passim.*
CONSOLAMENTUM, rite cathare, 72, 73, 76-81, 83-87, 91, 92; — rite vaudois, 99.
CONSTANCE d'ARLES, femme de Robert le Pieux, roi de France, 10.
CONSTANCE de CASTILLE, femme de Louis VII, roi de France, tableau.
CONSTANCE de FRANCE, femme de Raymond V, comte de Toulouse, 14, 123, 141, 223 et tableau.
CONSTANCE de TOULOUSE, fille du comte Raymond VI, tableau.
CONSTANT (M. D.), 202.
CONSTANTINOPLE, 11, 67, 68, 115, 123, 146, 183. V. *Byzance;* — patriarche. V. *Gervais.*
CONSUL, étymologie, 26.
CONTRES (Nièvre). V. *Guillaume.*
CONTRITION, 85, 86.
CONVENIENTIA, rite cathare, 83, 84.
COPEAU. V. *Amaury.*
CORBARIEU (Tarn-et-Garonne), 31.
CORBEIL (Seine-et-Oise), 441, 443; — vicomte. V. *Payen.*
CORBIE (Somme). V. *Nicolas.*
CORBIÈRES (les), montagnes, 16, 102, 178, 208, 417, 420, 431, 433.
CORDES (Tarn), 384, 395, 412, 427.
CORNEILHAN (Hérault). V. *Pierre-Raymond.*
CORNÉLIE, femme de Crassus, puis de Pompée, 49.
CORRUPTION du monde, d'après les catholiques, 126; — d'après les hérétiques, 85.
CORVÉE, 248.
COSMOGONIE cathare, 69.
COSTÉRAN. V. *Raymond.*
COSTUME des hérétiques, 78, 79, 247, 260, 397, 437. V. *Croix.*
COTTEREAUX (les), routiers, 22.
COUCY (Aisne). V. *Enguerrand.*
COUFFOULENS (Aude), 393.
COUIZA (Aude), 15.
COULOMMIERS (Seine-et-Marne), 187.
COUR d'amour, 53.
COURÇON (ou Courson). V. *Robert.*
COURRENT (P.), 432.

COURTENAY (Loiret). V. *Philippe, Pierre, Robert.*
COURTHÉZON (Vaucluse), 316.
COURTOISIE, 51 et *passim.*
COUSERANS (le), région, 242, 324, 327; — évêques, 105, 324. V. *Navarre;* — vicomte. V. *Roger.*
COUSTAUSSA (Aude), 80, 212.
COUTET (Jules), 40.
CRAMPAGNA (Ariège). V. *Arnaud.*
CRAON (Mayenne). V. *Amaury.*
CRÉATION (la), selon la doctrine cathare, 68, 69.
CREIXELL (Espagne). V. *Dalmace.*
CRÉMONE (Italie), 67, 403, 431. V. *Monéta, Roland.*
CRÉPIN de ROCHEFORT, croisé, 209.
CREST (Drôme); — siège de 1217, 326.
CROATIE (la), pays, 354.
CROISADES d'Espagne, 115, 138, 188, 229, 230, 237, 238, 253-258, 260, 262, 264, 269, 274, 284.
CROISADES d'Orient, *passim;* — parallèle avec la croisade albigeoise 244.
CROIX, méprisée par les hérétiques, 71, 87, 100, 113.
CROIX, insigne des croisés, 161.
CROIX d'infamie, 134, 397, 437, 438.
CROYANTS (les), chez les hérétiques, 81-89 et *passim.*
CROZELLE (la). V. Lacroisille.
CUCUGNAN (Aude), 417, 433. V. *Gaucelin de Capendu.*
CUQ-TOULZA (Tarn), 104.

D

DACIE (la), pays, 405.
DALMACE de CREIXELL, chevalier catalan, 287.
DALMATIE (la), pays, 67, 111, 183, 354.
DAMIETTE (Égypte), 443.
DAMMARTIN-EN-GOELE (Seine-et-Marne); — comte. V. *Renaud.*
DANDOLO, doge de Venise, 183.
DANEMARK. V. *Ingeburge.*
DANIEL. V. *Arnaud.*
DANIEL-ROPS, 95.
DANTE, poète italien, 48, 53, 56, 103, 455.
DARDIERS, 227, 330, 335, 337.
DAUDÉ de PRADES, troubadour, 59.
DAUPHIN, comte d'AUVERGNE, 64
DAUPHIN. V. *André.*
DAUPHINÉ (le), région, 63, 285, 286, 291.
DAVENSON (Henri), 46.
DAVID, roi d'Israël, 110.
DAVID de ROAIX, bourgeois de Toulouse, 295.
DÉFI, 266.
DEGRÉ de parenté, tableau et *passim.*
DÉLAI de grâce devant l'Inquisition, 437.
DELPECH (H.), 267.
DÉPOSITIONS de clercs, 102, 103, 305, 380.
DÉPOUILLE (droit de), 155.
DESILVE (G.), 22.
DESPIQUES (Paul), XI.
DESTRUCTIONS de cultures, 23, 27, 36, 204, 226, 228, 231, 375, 385, 452
DETTES des villes, 29.
DEVIC (dom C.), IV.
DIABLE (le), interventions, XVIII, 106, 180, 266.
DIACRES cathares, 90, 91 et *passim.*
DIÈGUE ou Diégo, évêque d'Osma, 130-134.
DIEU-BON (le) et Dieu-mauvais (le) chez les hérétiques, 68, 69 et *passim.*
DIEULAFOY (M.), 267.
DIEZ (Frédéric), IV.
DIJON (Côte-d'Or), 179.
DIMES, 109, 246, 247, 400.
DIOCÈSES cathares, 123.
DIOCLÉTIEN, empereur, 115.
DIOIS (le), région. V. *Adhémar de Poitiers*
DISCRÉDIT du clergé, 62, 101 et suiv.
DISPENSES, 407, 422.
DIVORCE. V. *Répudiation.*
DOAT (collection manuscrite du président), 90.
DOCÉTISME, doctrine hérétique, 70.
DOGNON (Paul), 19.
DOL (Ille-et-Vilaine); — évêque. V. *Baudry.*
DOMAIRON (Louis), 163.
DOMINICAINS (les) ou Frères Prêcheurs, ordre monastique, 40, 118, 202, 403, 405, 406, 408-411, 419, 427, 438, 454.
DOMINIQUE (saint) de Guzman, sous-prieur d'Osma, XVII, 62, 91, 130-135 138, 202, 349, 380, 398, 405, 448.
DOMITIENNE (voie), 161.
DONATISME, hérésie, 66, 115.
DONDAINE (Antoine), 118.

DONGES (Loire-Inférieure) ; — vicomte V. *Roard.*
DONS aux hérétiques, 92 et *passim.* V. *Legs.*
DOSSAT, professeur, 111.
DOT, 195, 239, 250, 442.
DOUAIRE, 308.
DOUAIS (Célestin), x, 118.
DOUCE I et DOUCE II, comtesses de PROVENCE, tableau.
DOURGNE (Tarn). V. *Raymond.*
DRAGONET, seigneur de MONDRAGON, 316, 319, 326.
DREUX (Eure-et-Loir) ; — comtes, 140, 185 ; — famille. V. *Philippe, Robert, Yolande.*
DREUX de COMPANS, croisé, 236.
DREYFUS (affaire), IX.
DROIT coutumier et droit romain, 18-21, 25, 75, 244-251, 417.
DROME (la), affluent du Rhône, 14.
DUALISME, doctrine cathare, 68, 69, 118.
DUEL judiciaire, 229.
DUN (Ariège), 92, 105, 193.
DUPUIS (H.), 54.
DURANCE (la), affluent du Rhône, 14.
DURAND, évêque d'ALBI, 421, 430, 439, 440.
DURAND de HUESCA, vaudois, 134.
DURAND, sous-viguier de NIMES, 110.
DURAND de PERNES (ou Carpentras), troubadour, 424.
DURBAN, *faidits*, 104, 109. V. *Guillaume-Athon.*
DURFORT, *faidits*, 109, 426. V. *Sicard.*

E

EAUNES (Haute-Garonne) ; — abbaye, 440 ; — abbé. V. *Étienne.*
EBLES, vicomte de Ventadour, 39, 50.
ÈBRE, fleuve, 195.
ÉCHELLE, dans le sens de classe sociale, 29.
ECKBERT, moine de Schönau, 66.
ÉCOLES cathares. V. *Maisons.*
ÉCRIVAIN (l'). V. *Escrivan.*
ECRY-SUR-AISNE. V. *Asfeld.*
ÉCU, bouclier, 160, 219.
ÉCUREUIL (l') (Eure). V. *Guillaume.*
ÉCUYERS, 159, 277.
EFFECTIFS des armées, 159, 160, 186, 231, 267, 269, 450
ÉGLISES cathares régionales, 65, 97, 90, 111.
ÉGLISES fortifiées, 154, 162, 246.
ÉGYPTE (l'), pays, 435, 438.
ÉLÉONORE d'ARAGON, femme de Raymond VI, comte de Toulouse, 82, 143, 215, 253, 308 et tableau.
ÉLÉONORE, reine de CASTILLE, tableau.
ÉLÉONORE de GUYENNE (ou Aquitaine), 5, 50, 53, 439 et tableau.
ÉLÉONORE de PROVENCE, femme de Henri III, roi d'Angleterre, 421 et tableau.
ÉLIE GUÉRIN, abbé de Grandselve, 387.
ÉLIE de SALVANHIC, banquier, 221.
EL-MOUMENIN (émir). V. *Abou Abdallah.*
ELNE (Pyrénées-Orientales) ; — évêque. V. *Artaud.*
ELVIRE de CASTILLE, comtesse de Toulouse, tableau.
ELZÉAR d'UZÈS, méridional, 316.
EMBRUN (Hautes-Alpes), 405 ; — archevêques. V. *Bernard, Raymond.*
EMMURÉS, sens de ce mot, IX, 81, 437.
EMPIRE BYZANTIN, 67, 68.
EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT, 116.
EMPIRE ROMAIN D'ORIENT, 116.
EMPIRE ROMAIN GERMANIQUE *passim.* V. *Conrad, Frédéric, Otton.*
ENCLAVES, 15, 194.
ENCOURS V. *Confiscations.*
ENDURA, pratique cathare, 80.
ENFER (l'), *passim*
ENGELBERT (saint), prévôt, puis archevêque de Cologne, 238.
ENGHIEN (Louis Antoine Henri de Bourbon-Condé, duc d'), XIII, 141.
ENGUERRAND, seigneur de BOVES, 183, 240, 242, 249.
ENGUERRAND, seigneur de COUCY, 217, 372.
ENQUÊTEURS réformateurs, 414-416, 445.
ENSABATÉS, surnom des vaudois, 98.
EON de l'ÉTOILE, hérétique, 63, 70.
ÉPÉE médiévale, 160.
EPERNON (Eure-et-Loir), 181, 182.
ÉPERON, 278.
EPISTOLÆ amatoriæ, genre littéraire, 48.
ÉQUIPE de Simon de Montfort, 186-190, 268, 336, 355, 450, 451.
ERMENGARDE de CASTRES, méridionale, 52.

ERMENGARDE, vicomtesse de NARBONNE, 15, 22, 34, 50.
ERMESSINDE de PELET, femme de Raymond VI, comte de Toulouse, 137, 142 et tableau.
ERMITE (l'). V. *Pierre.*
ESCARCOFFES (les) ; — seigneur, 105.
ESCHENBACH (Allemagne). V. *Wolfram.*
ESCLARMONDE de FOIX, sœur du comte Raymond-Roger, VI, VII, 105, 133, 193.
ESCLARMONDE de PEREILLE, hérétique, 432.
ESCORTES, 174, 209, 215, 226, 235, 287, 299, 317, 353.
ESCOT. V. *Estout.*
ESCRENNES (Loiret). V. *Jean.*
ESCRIVAN. V. *Bernard, Raymond.*
ESPAGNE (l'), pays, 3-5, 8, 64, 68, 115, 130, 131, 138, 139, 174, 229, 255, 256, 262, 282, 320. V. *Aragon, Castille, Navarre, Croisades.*
ESPALION (Aveyron), 378.
ESPEYRAN (Gard), 107.
ESQUIEU de MINERVE, seigneur de Peyriac, 52.
ESSARTS (les) (Eure). V. *Roger.*
ESSARTS (les). V. *Guillaume.*
ESSIGNY (Aisne). V. *Gobert.*
ESTAGEL (Pyrénées-Orientales), 107.
ESTIEU (Prosper), VII.
ESTOUT (Escot) de BELCAIRE, méridional, 430.
ÉTAMPES (Seine-et-Oise), 13.
ÉTATS-UNIS (Amérique), 147.
ÉTIENNE, comte de BLOIS, 11.
ÉTIENNE, abbé d'EAUNES, 198, 211, 227.
ÉTIENNE LANGTON, archevêque de Cantorbéry, 188.
ÉTIENNE de la MISÉRICORDE, moine, 133.
ÉTIENNE de MURET, fondateur de l'ordre de Grandmont, 94.
ÉTIENNE de SAINT-THIBÉRY, franciscain, 427.
ÉTIENNE, comte de SANCERRE, 17.
ÉTIENNE de SANCERRE, seigneur de Chatillon-sur-Loing, frère du comte Guillaume de Sancerre, 372.
ÉTIENNE, seigneur de SERVIAN, 109, 203.
ÉTIENNE, évêque de TOURNAI, abbé de Sainte-Geneviève, 22, 24, 62.
ÉTIENNETTE de BIGORRE, fille du comte Centulle, 323.
ÉTOILE. V. *Eon.*
ÉTOILES (les). V. *Pierre.*
ETOUPE dans la guerre de siège, 318.
ETRIER, 278.
EUCHARISTIE, 63, 81, 98.
EUDES, duc d'AQUITAINE, 4.
EUDES III, duc de BOURGOGNE, 140, 148, 153, 158, 168, 175, 176, 178, 179, 197, 201, 285.
EUDES de MASSABRAC, méridional, 428.
EUDES de MONTAUT, méridional, 332.
EUDES le QUEUX, sénéchal de Carcassonne, 380, 396, 407.
EUDOXIE COMNÈNE, vicomtesse de Montpellier, 57, 103.
EUGÈNE III, pape, 121.
EUSTACHE de CAYEUX, croisé, 226.
ÉVANGILE. V. *Jean* (saint).
ÉVÊQUES cathares, 90, 351 et *passim.*
ÉVREUX (Eure) ; — comté, 19, 181.
EXCOMMUNICATION, passim.
EXPOSITION en proie des terres des hérétiques, 137, 140, 148, 175, 304, 449.
EXTERMINARE, synonyme de chasser, expulser, 113.
EXTREME-ONCTION, 80.
EXUPERE (saint), évêque de Toulouse, 345.

F

FAENZA (Italie), 67.
FAIDIDE d'UZÈS, comtesse de Toulouse, tableau.
FAIDITS, sens de ce mot, 189 ; — exemples, *passim;* — restitutions, 392.
FAKIRS, comparés aux cathares, 79.
OALAISE (Calvados), 145.
FAMILLE, importance au moyen âge, 75.
FANJEAUX (Aude), 20, 90, 106, 109, 110, 177, 192, 193, 198, 199, 230, 232, 235, 249, 269, 270, 300, 351, 391, 402 ; — colloque de 1207, 132, 133.
FAUGA (ou le Fauga). V. *Raymond.*
FAURIEL (C.), V, VI, 43.
FAUTUS de MILEV, hérétique, 118.
FÉDIÉ (Louis), 15.
FELIBRIGE (le), II, V, VII, VIII, 46, 281.
FENOUILLEDÈS (le), région, 192, 418,
FENOUILLET. V. *Pierre.*

FERRAND, comte de Flandre, 266.
FERRARE (Italie), 67.
FERRIER, inquisiteur, 408, 409, 428.
FERRY PATÉ, maréchal de France, 419, 425.
FERTÉ-ALAIS (la) (Seine-et-Oise), 385.
FEU. unité sociale, 75, 166, 177, 246, et *passim*.
FEUILLANTS (Haute-Garonne) ; — abbaye, 377 ; — abbé. V. *Ogier*.
FÉZENSAC (le), région, 301, 332.
FIGEAC (Lot), 14, 292, 295, 380.
FILS majeur, dignité cathare, 90, 351.
FILS mineur, 90.
FINANCES de la croisade (amendes, cens, décimes, dons, emprunts), 140, 177, 191, 221, 241, 242, 246, 321-323, 326, 334, 336, 342, 349, 354, 355, 356, 362, 365, 370, 373, 384, 425, 441.
FLAGY (Seine-et-Marne). V. *Gilles*.
FLANDRE (la), région, 6, 13, 25, 27, 30, 32, 43, 51, 62, 64, 101, 113, 115, 144, 265, 335 ; — comtes et comtesse. V. *Ferrand, Jeanne, Philippe*.
FLÈCHES, 164, 385.
FLEURY-SUR-LOIRE (Nièvre). V. *Jean*.
FLEXANVILLE (Seine-et-Oise), 182.
FLICHE (A.), 181.
FLORE (Italie). V. *Joachim*.
FLORENCE (Italie), 67.
FLORENT de VILLE, croisé, 278.
FOIRES, 175, 221, 246.
FOIX (Ariège), *passim* ; — abbaye de Saint-Volusien, 3, 104. V. *Guillaume-Athon* ; — famille comtale. V. *Cécile, Esclarmonde, Gaston, Loup, Philippa, Raymond-Roger, Roger, Roger-Bernard*.
FOLQUET DE MARSEILLE, troubadour. V. *Foulques, évêque de Toulouse*.
FONTEVRAULT (Maine-et-Loire) ; — abbaye chef d'ordre, 106, 338, 439, 440, 444 ; — abbesses. V. *Bourbon, Mabille*.
FONTFROIDE (Aude) ; — abbaye, 128, 130, 383 ; — prieur, 324.
FORCALQUIER (Basses-Alpes), 198, 199, 407.
FORCEVILLE (Somme). V. *Robert*.
FORT. V. *Raymond*.
FOS (Bouches-du-Rhône), — abbé. V. *Albert*.
FOUCAUD de BERZY, croisé, 249, 343, 344, 347, 348.
FOULQUES, curé de NEUILLY-SUR-MARNE, 62.
FOULQUES, évêque de TOULOUSE (Folquet de Marseille), *passim*.
FOURNIER (Pierre), 440.
FOURQUES (Gard), 154.
FRANC, Français, Francigenae, sens spécial, 10, 196.
FRANC (le). V. *Frémis*.
FRANCE (la), *passim* ; — rois et reines, xx, 181. V. *Agnès, Constance, Ingeburge, Louis, Marguerite, Philippe, Robert*.
FRANCISCAINS (les) ou Frères Mineurs, ordre, 93, 106, 134, 406, 411, 427, 438, 453, 454.
FRANÇOIS (saint) d'Assise, 62, 134, 202, 406, 448.
FRANCS (les), peuple, 8 ; — roi. V. *Clovis*.
FRANGIPANI, famille italienne, 368.
FRÉDELON de LAUTREC, méridional, 236.
FRÉDÉRIC Ier BARBEROUSSE, empereur, 125.
FRÉDÉRIC II HOHENSTAUFEN, empereur, 127, 308, 363, 367, 374, 376, 401, 407, 408, 413, 420, 421, 428, 431, 434, 443.
FRÉMIS LE FRANC, croisé, 249.
FRÈRES MINEURS. V. *Franciscains*.
FRÈRES PRÊCHEURS. V. *Dominicains*.
FRESQUEL (le), affluent de l'Aude, 231.
FRICAMPS (Somme). V. *Jean*.
FRISE (la), région, 238.
FRONDE, frondeur, 171, 334.
FROTARD d'OLARGUES, méridional, 370.
FUGITIFS, hérétiques, 437.
FUSTIGATION ou flagellation, rite de pénitence, 124, 134, 155.

G

GACHON (P.), xx, 446.
GAGE (châteaux remis en), 153, 154, 199, 215, 217, 237, 299, 310, 373.
GAILLAC (Tarn), iv, 32, 224, 229, 235, 236, 385, 439.
GAILLARD, évêque de BAZAS, 161, 261.
GAILLARD de RABASTENS, méridional, 384.
GAJA (Aude), 428.
GALVANUS, hérétique, 403

GAMBAIS (Seine-et-Oise), 182.
GAMBAISON, 160.
GAND (Belgique), 30.
GANELON, 43.
GARCIN (Eugène), VIII.
GARD, département, 7.
GARLANDE. V. *Mathilde.*
GARONNE (la), fleuve, *passim.*
GARONNE (Haute-), département, 7.
GARSIE, évêque de COMMINGES, puis archevêque d'Auch, 242, 246, 269, 276, 293, 305, 330.
GASCOGNE (la), région, 123, 125, 205, 242, 252, 266-268, 329, 333, 385.
GASTON, vicomte de BÉARN, 230, 238, 256, 257, 259, 263, 286.
GASTON-PHŒBUS, comte de Foix, 192.
GAUCELIN, croisé, 338.
GAUCELIN (ou Gaucelm), évêque cathare, 90, 350.
GAUCELIN de CAPENDU, seigneur de Cucugnan, 420.
GAUCELIN-RAYMOND, évêque de Lodève, 123.
GAUCELIN. V. *Raymond.*
GAUCHER de CHATILLON, comte de Saint-Pol, 153, 158, 175, 297.
GAUCHER de JOIGNY, seigneur de Châteaurenard, 158, 185.
GAULE (la), Gaules (les), Gaulois (les), 4, 5, 8, 245, 369.
GAUTHIER, évêque d'AUTUN, 158.
GAUTHIER d'AVESNES, comte de Blois, 373.
GAUTHIER LANGTON, croisé, 188, 229.
GAUTHIER, archevêque de SENS, 355, 362, 388.
GAUTHIER, évêque de TOURNAI, légat, 401, 406.
GAY (le). V. *Jean.*
GÊNES (Italie), 310, 311, 316. V. *Thédise.*
GENESTET, terroir de Beaucaire (Gard), 317, 318.
GENÈVE (Suisse) ; — comte. V. *Humbert.*
GENSÉRIC, roi des Vandales, v.
GÉNUFLEXION, rite cathare, 82.
GEOFFROY d'AUXERRE, moine de Clairvaux, 122.
GEOFFROY, évêque de BÉZIERS, 109.
GEOFFROY, évêque de CAVAILLON, 440.
GEOFFROY, évêque de CHARTRES, 122
GEOFFROY de NEAUPHLE, croisé, 235.
GEOFFROY de NEVILLE, chambrier du roi d'Angleterre, 291.
GEOFFROY RUDEL, seigneur de Blaye, troubadour, 49, 50.
GEOFFROY, évêque de SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX, 261.
GEOFFROY, prieur de VIGEOIS, XVII, 28, 37-39.
GEOFFROY DE VILLEHARDOUIN, historien, XVIII, 183.
GÉRARD, évêque d'ALBI, 108, 124.
GÉRARD, archevêque de BESANÇON, 114.
GÉRARD de la MOTTE, hérétique, 384.
GÉRARD, évêque de NOYON, 375.
GÉRAUD, comte d'ARMAGNAC et de Fezensac, 301, 332.
GÉRAUD, archevêque de BORDEAUX, 385, 396.
GÉRAUD, évêque de CAHORS, 439, 440.
GÉRAUD, abbé de CAUNES, 268.
GÉRAUD, évêque de TOULOUSE, 35, 123.
GÉRAUD (H.), 24.
GERBERGE, comtesse de PROVENCE, tableau.
GERMAIN (A.), 29.
GERVAIS de CHAMIGNY, sénéchal de TOULOUSE, 302, 313, 335.
GERVAIS, patriarche de CONSTANTINOPLE, 303.
GÉVAUDAN (le), région, 139, 292.
GIBELINS (les), 401.
GIDE (André), 60.
GILBERT, seigneur de Carlat et de Millau, tableau.
GILLES de FLAGY, envoyé du roi de France, 406, 407.
GILLES de SAINT-MICHEL, croisé, 150.
GILSON (Étienne), 49.
GIRARD, archevêque de BOURGES, 326.
GIRARD de ROUSSILLON, héros de chanson de geste, 43.
GIRAUD de BARRY, chroniqueur, 37, 371.
GIRAUD de GOURDON, seigneur de Caraman, 329.
GIRAUD de NIORT, hérétique, 190, 191, 397, 409.
GIRAUD de PÉPIEUX, méridional, 190, 191, 197, 203, 219, 233, 236.
GISORS (Eure), 188.

GLOCESTER (Angleterra, 181.
GLOTZ (Gustave(, XII.
GNOSE (la), 66, 118.
GOBERT d'ESSIGNY, croisé, 187, 188, 196.
GODEFROY de BOUILLON, roi de Jérusalem, 10, 11, 44, 146, 244.
GOLOIN. V. *Philippe.*
GOMORRHE (Palestine), 261.
GOURDON (Lot). V. *Bertrand.*
GOURDON. V. *Giraud.*
GOYAU (Georges), XII.
GRAAL (le), XIV, 432.
GRAFFA. V. *Arnaud de Nanuc.*
GRANDMONT (HauteVienne); — ordre, 94. V. *Étienne de Muret.*
GRANDSELVE (Tarn-et-Garonne); — abbaye, 123, 390, 400, 440; — abbés. V. *Arnaud-Amaury, Élie Guérin.*
GRAS (Félix). VII.
GRAVE (la). V. *Pierre.*
GRÈCE, Grecs, 8, 183, 303, 405.
GREFF (Étienne de), 96.
GRÉGOIRE VII, pape, 101, 116.
GRÉGOIRE IX, pape, *passim.*
GRIMAUD, évêque de COMMINGES, 342.
GRIMOARD. V. *Pons.*
GROS. V. *Guillaume.*
GROSROUVRE (Seine-et-Oise), 182.
GROUSSET (René), XXI, 12, 146, 443.
GUÉBIN (Pascal), IX, XVII, XVIII, XXI, 294, 295, 440.
GUELFES (les), 401.
GUÉRIN, archevêque de BOURGES, 124.
GUÉRIN, évêque de SENLIS, 362.
GUÉRIN. V. *Élie, Odilon.*
GUERRES privées, *passim.*
GUICHARD, seigneur de BEAUJEU, 158, 297.
GUILABERT de CASTRES, évêque cathare, 83, 90, 92, 132, 351, 403.
GUILLAUME ABIT. V. *Guiraud.*
GUILLAUME, évêque d'AGDE, 35, 123.
GUILLAUME, évêque d'AGEN, 439, 440.
GUILLAUME d'AILLAC, templier, 333.
GUILLAUME, évêque d'ALBI, 123.
GUILLAUME, évêque d'ALBI [Guillaume Pierre], 25, 105, 109-194, 198, 305, 342, 384.
GUILLAUME II [le Roux], roi d'ANGLETERRE, 181.
GUILLAUME ARNAUD, inquisiteur, 409-411, 427, 428.
GUILLAUME ATHON de DURBAN, abbé de Saint-Volusien de Foix, 104.
GUILLAUME III et GUILLAUME IV des BARRES, croisés, 187, 188, 265, 270, 276, 288, 297.
GUILLAUME IV des BAUX, prince d'Orange, 155, 214, 316, 333, 342, 376.
GUILLAUME V des BAUX, comte d'Orange, 376.
GUILLAUME BERNARD d'ARNAVE, méridional, 343.
GUILLAUME BERNARD de MARQUEFAVE, méridional, 377.
GUILLAUME de BEYNES, sénéchal de Rouergue, 302.
GUILLAUME III, évêque de BÉZIERS, 110.
GUILLAUME IV [de Roquessels], évêque de BÉZIERS, 103, 129, 130.
GUILLAUME, archevêque de BORDEAUX, 161, 190, 237, 238, 246, 261.
GUILLAUME le BRETON, chapelain de Philippe Auguste, III, 344, 346, 354.
GUILLAUME, évêque de CAHORS. V. *Guillaume de Cardaillac.*
GUILLAUME de CALVISSON, 415.
GUILLAUME de CARDAILLAC, évêque de Cahors, 161, 198, 228, 229, 232, 233, 241, 305.
GUILLAUME III, évêque de CARPENTRAS], 261.
GUILLAUME IV, évêque de CARPENTRAS, 440.
GUILLAUME CAT, d'Arzens, seigneur de Montréal, 190, 232.
GUILLAUME de CAYEUX, croisé, 208.
GUILLAUME CLITON, fils du duc de Normandie Robert Courte-Heuse, 181.
GUILLAUME de CONTRES, seigneur de Castelsarrasin, 187, 188, 208, 209, 235, 242, 249, 252, 276, 287.
GUILLAUME de l'ÉCUREUIL, croisé, 210.
GUILLAUME des ESSARTS, croisé, 249.
GUILLAUME GROS de MARTEL, méridional, 38.
GUILLAUME JOURDAIN, archidiacre de Conflent, 310.
GUILLAUME, comte de JULIERS, 238.
GUILLAUME, abbé de LAGRASSE, 268, 301,

GUILLAUME de LIMOGES, clerc du roi de France, 425.
GUILLAUME, évêque de LODÈVE, 436.
GUILLAUME, comte de MACON, 198.
GUILLAUME, évêque de MAGUELONNE, 261, 294, 305.
GUILLAUME MARTIN (Marty), 348, 428.
GUILLAUME de MAURENS, méridional, 377.
GUILLAUME MÉCHIN, méridional, 371.
GUILLAUME, seigneur de MINERVE, 205-208.
GUILLAUME MITE, méridional, 38.
GUILLAUME, abbé de MOISSAC, 370.
GUILLAUME MONTANHAGOL, troubadour, 40, 46, 57, 424, 435.
GUILLAUME de MONTCADE, chevalier catalan, 287.
GUILLAUME VIII, seigneur de MONTPELLIER, 15, 57, 139.
GUILLAUME de MONTREDON, maître des templiers d'Aragon, 287.
GUILLAUME de la MOTTE, croisé, 319.
GUILLAUME, comte de NEVERS, 17.
GUILLAUME, évêque de NEVERS, 158.
GUILLAUME de NIORT, méridional, 329, 343.
GUILLAUME de NORMANDIE, poète, 395.
GUILLAUME, évêque d'ORANGE, 136, 261.
GUILLAUME, prince d'ORANGE. V. *Guillaume des Baux*.
GUILLAUME d'ORANGE, héros de chanson de geste, 4.
GUILLAUME des ORMES (ou d'Ormois ou des Ormeaux), sénéchal de Carcassonne, 415, 418, 419.
GUILLAUME, archidiacre de PARIS, 210, 211, 235, 239-241, 290, 293.
GUILLAUME, évêque de PARIS, 388.
GUILLAUME PELHISSON, inquisiteur, 403.
GUILLAUME de PIAN, sénéchal de Carcassonne, 441.
GUILLAUME PIERRE, évêque d'ALBI. V. *Guillaume*.
GUILLAUME PIERRE du VINTROU, méridional, 370.
GUILLAUME, seigneur de PIERREPERTUSE, 325, 397, 420.
GUILLAUME de POISSY, croisé, 187, 196.
GUILLAUME IX, comte de POITIERS, duc d'Aquitaine, troubadour, 5, 39, 42-44, 48-50, 181.
GUILLAUME X, comte de POITIERS, duc d'Aquitaine, tableau.
GUILLAUME de POITIERS, fils d'Adhémar, comte de Valentinois, 326.
GUILLAUME PONS d'AIGUESVIVES méridional, 418.
GUILLAUME, comte de PONTHIEU, 210, 297.
GUILLAUME PORCELET, seigneur d'Arles, 304.
GUILLAUME de POUZOLS, méridional, 415.
GUILLAUME de PUYLAURENS, chapelain de Raymond VII de Toulouse, XIX et *passim*.
GUILLAUME RAYMOND de MONTCADE, vicomte de Béarn, 324.
GUILLAUME, archevêque de REIMS, 362, 378.
GUILLAUME des ROCHES, sénéchal d'Anjou, 158.
GUILLAUME de ROQUEFORT, méridional, 198, 211.
GUILLAUME de ROQUESSELS. V. *Guillaume, évêque de Béziers*.
GUILLAUME, comte de SALISBURY, 210.
GUILLAUME de SEIGNELAY, évêque d'Auxerre, 265-268, 270,
GUILLAUME, roi de SICILE, tableau.
GUILLAUME du SOLIER, hérétique, 398.
GUILLAUME, comte de TOULOUSE, 5 et tableau.
GUILLAUME DE TUDÈLE, poète, XVIII, XIX et *passim*.
GUILLAUME, archevêque de TYR, XVIII.
GUILLAUME VIGUIER, hérétique, 74.
GUILLAUME. V. *Arnaud, Pierre*.
GUILLAUMETTE, fille de Raymond VI de Toulouse, 226, 427,
GUIMARD (P.), XII.
GUIRAUD (et non Guillaume) ABIT, évêque cathare, 351.
GUIRAUD de BORNEIL, troubadour, 50, 53, 55.
GUIRAUD (Jean), X, XVIII, XX, XXI, 33, 64, 78, 104, 118, 123, 351.
GUIRAUDE DE LAURAC, dame de Lavaur, 218, 220, 258.
GUIZOT (François), V.
GUY, moine légat, 127, 128, 132.

GUY, archevêque d'AIX, 198.
GUY, évêque d'AUTUN, 388.
GUY, comte d'AUVERGNE, 161.
GUY, comte de BIGORRE. V. *Guy de Montfort le jeune.*
GUY de CAVAILLON, viguier du Venaissin, 316.
GUY de CHEVREUSE, chevalier du roi de France, 441-443.
GUY Ier de LÉVIS, maréchal de Simon de Montfort, 158, 187, 193, 208, 211, 231-233, 249, 301, 317, 336, 349, 359, 355, 381, 387, 429.
GUY II de LÉVIS, 419, 432.
GUY de LUCY, seigneur de Puylaurens, 188, 205, 221, 229 230, 232, 239, 249.
GUY de MONTFORT LE JEUNE, fils de Simon IV et comte de Bigorre, 185, 323, 327, 329, 330, 338, 348.
GUY de MONTFORT LE VIEUX, frère de Simon IV et seigneur de Sidon et de Brétencourt, *passim.* V. *Briande, Helvis.*
GUY de MONTFORT, neveu de Simon IV, 385.
GUY, comte de SAINT-POL, 372, 375.
GUY, abbé de SAINT-REMI DE REIMS, 240.
GUY, abbé des VAUX-DE-CERNAY, puis évêque de Carcassonne, XVII, 132, 134, 145, 178, 180, 183, 184, 197, 206, 209, 235, 236, 241, 242, 246, 265, 290, 291, 293, 296, 305, 317, 349, 380.
GUY. V. *Bernard.*
GUYENNE. V. *Éléonore.*
GUZMAN. V. *Dominique.*

H

HACHE, 209, 235.
HADENGUE (Antoine), XIII.
HAINAUT (le), pays ; — famille comtale. V. *Baudouin, Isabelle.*
HALÉVY (Daniel), I.
HALPHEN (Louis), XII.
HANOVRE (le), région, 209.
HARNES (Pas-de-Calais). V. *Michel.*
HAUBERT ou cotte de mailles, 160, 219.
HAUTES-BRUYÈRES (Seine-et-Oise), prieuré, 338, 389.
HAUTPOUL (Tarn) ; (près de Mazamet) — siège, 238.
HAVET (Julien), 96, 114, 379.
HEAUME, 160, 219.
HEISTERBACH (Allemagne). V. *César.*
HÉLOISE, abbesse du Paraclet, 49.
HELVIS d'IBELIN, dame de Sidon, première femme de Guy de Montfort le vieux, 183.
HENRI VI, empereur, 126, 138.
HENRI, cardinal d'ALBANO. V. *Henri, abbé de Clairvaux.*
HENRI Ier, roi d'ANGLETERRE [Henri Beauclerc], 181.
HENRI II, roi d'ANGLETERRE [Henri Plantagenêt], 5, 14, 34, 50, 123, 155, 439 et tableau.
HENRI le Jeune, fils d'Henri II d'ANGLETERRE, tableau.
HENRI III, roi d'ANGLETERRE, 368, 369, 372, 375, 383, 413, 421-424, 442, 443 et tableau.
HENRI Ier, comte de CHAMPAGNE, 17 et tableau.
HENRI, abbé de CLAIRVAUX, cardinal d'Albano, légat, 22, 102, 109, 111, 124-126, 218.
HENRI IV, roi de FRANCE, 192, 253.
HENRI de LAUSANNE, hérétique, 62, 113, 114, 122.
HENRI, comte de RODEZ, 292.
HÉRACLE de MONTLAUR, méridional, 370.
HÉRACLÉE (auj. Eregli, Turquie), 44
HÉRAULT, département, 7.
HERS (l'), affluent de l'Ariège, 193.
HERVÉ de CHEVREUSE, chevalier du roi de France, 441-443.
HERVÉ IV, comte de NEVERS, 140, 148, 153, 158, 168, 169, 175, 176, 178, 179, 201.
HEURES (livre d'), 397.
HILDEBERT, évêque du MANS, archevêque de Tours, 48.
HISPAN, évêque de SÉGORVE, 255, 262, 263, 287.
HOLLANDE (la), pays. V. *Berthe.*
HOMPS (Aude), 169.
HONGRIE (la), pays, 183, 354.
HONORIUS, empereur romain, 3.
HONORIUS III, pape, *passim.*
HORACE, poète latin, 228.
HOSPITALIERS de Saint Jean de Jérusalem, ordre militaire, 106, 151, 246, 273, 287, 352.
HOUDAN (Seine-et-Oise), 182.
HOURDS, fortifications, 418.
HUBY (J.), 77.
HUCHE, partie de machine de guerre 171.

HUESCA (Espagne). V. *Durand.*
HUGONET, jongleur, 253.
HUGUES d'ALFARO, sénéchal d'Agenais, 226, 230, 239, 240, 427.
HUGUES d'ARCIS, sénéchal de Carcassonne, 429-431.
HUGUES, archevêque d'ARLES, 366, 367.
HUGUES, abbé de BEAULIEU, 305.
HUGUES BEROARD. V. *Hugues, archevêque d'Arles.*
HUGUES III, duc de BOURGOGNE, 17, 37, 107.
HUGUES CAPET, 245.
HUGUES, évêque de CLERMONT-FERRAND, 425.
HUGUES de LACY, croisé, 188, 230, 231, 240, 317.
HUGUES, évêque de LANGRES, 355, 361.
HUGUES de LOISVILLE, croisé, 150.
HUGUES de LUSIGNAN, comte de la Marche, 372, 375, 383, 387, 413, 422-424 et tableau.
HUGUES de REVIGNAN, seigneur de Casseneuil, 291.
HUGUES, évêque de RIEZ, légat, 152, 199, 207, 217, 236, 256, 258.
HUGUES, comte de RODEZ, 423, 424, 443.
HUGUES, évêque de RODEZ, 198.
HUGUES de ROUMENGOUX, 418.
HUGUES. V. *Raymond.*
HUMBERT (ou Imbert de BEAUJEU) 372, 379, 380, 382-386, 415, 425.
HUMBERT, comte de GENÈVE, 198.
HUMBERT, évêque de VALENCE, 326.
HUMBERT, archevêque de VIENNE, 198.
HUMILIÉS, surnom des Vaudois, 98.
HYÈRES (Var), 443.
HISTORIA ALBIGENSIS. V. *Pierre des Vaux-de-Cernay.*

I

IBELIN (Palestine). V. *Helvis.*
IDA D'AUTRICHE, femme de Léopold II, margrave d'Autriche, 44.
ILE-DE-FRANCE (l'), région, XV, XVII, XVIII, 17, 23, 43, 149, 158, 170, 187, 188, 196, 245, 282, 297.
IMBERT, archevêque d'ARLES, 24.
IMBERT. V. *Humbert.*
IMPERIUM mundi, 116, 127, 138, 447.
IMPOSITION du livre, rite cathare, 78, 79, 84.
IMPOSITION des mains, 78, 84.
INCESTE, 75.
INGEBURGE DE DANEMARK, femme de Philippe Auguste, 138 et tableau.
INNOCENT II, pape, 121, 122.
INNOCENT III, pape, *passim.*
INNOCENT IV, pape, 428, 429, 434, 436, 438, 443.
INQUISITION (l') ; deux sens du mot, 396, 398 ; — bibliographie, IX, XIII, XX ; — interrogatoires, procès-verbaux, registres, manuels, 65, 66, 90, 100, 109, 350, 402, 438 ; — divers, *passim.*
INVASIONS (les), 8, 18, 42, 116.
IRAN (l'), pays. 66.
ISAAC (Jules), XI.
ISABELLE d'ANGOULEME, femme de Jean sans Terre, puis de Hugues de Lusignan, 422 et tableau.
ISABELLE de HAINAUT, femme de Philippe Auguste, tableau
ISARN, archidiacre de Carcassonne, 312.
ISARN. V. *Pierre, Raymond.*
ISLE-JOURDAIN (l') (Gers), 17, 31, 109. V. *Bernard-Jourdain, Jourdain.*
ISLE-SUR-LA-SORGUE (l') (Vaucluse), 316.
ITALIE (l'), pays, 8, 32, 49, 50, 66-69, 78, 92, 96, 99, 100, 125, 126, 183, 303, 403, 404.
ITIER. V. *Bernard.*

J

JACQUES Ier, roi d'ARAGON, 215, 253, 254, 277, 285-287, 289, 316, 333, 372, 412, 417, 421, 422, 424, 435 et tableau.
JACQUES de VITRY, curé d'Argenteuil, plus tard évêque d'Acre et de Tusculum, 235, 290, 330.
JAMBIÈRES, pièce d'armure, 276.
JAUSBERT de PUYCIBOT, poète, 55.
JEAN, évangéliste, 70, 71, 78, 79.
JEAN, roi d'ANGLETERRE, dit Jean sans Terre, 137, 138, 140, 144, 145, 148, 182, 188, 237, 239, 289, 291, 292, 296, 299, 300, 305, 361, 422 et tableau.
JEAN D'ARCIS, sénéchal de Rouergue, 416.
JEAN BAPTISTE (saint), 77.

JEAN de BEAUMONT, chambrier du roi de France, 419, 420.
JEAN de BELLES-MAINS, évêque de Poitiers, archevêque de Narbonne et de Lyon, 22, 98, 100, 124.
JEAN de BERNIN, archevêque de Vienne, légat, 407.
JEAN de BERZY, croisé, 343, 344, 347.
JEAN de BÉTHUNE, évêque de Cambrai, 346.
JEAN, évêque de CAMBRAI. V. *Jean de Béthune.*
JEAN, comte de CHALON-SUR-SAONE, 223, 228, 372.
JEAN d'ESCRENNES, sénéchal de Carcassonne, 415, 435.
JEAN, moine de FLEURY (auj. Saint-Benoît-sur-Loire, 114.
JEAN de FRICAMPS, sénéchal de Carcassonne, 409.
JEAN le GAY, chevalier du roi de France, 425.
JEAN, seigneur de JOINVILLE, 21, 39.
JEAN, évêque de LIMOGES, 161.
JEAN DE LUGIO, hérétique, 64, 69, 118.
JEAN, évêque de POITIERS, puis archevêque de Narbonne et de Lyon. V. *Jean de Belles-Mains.*
JEAN, cardinal de SAINTE-PRISQUE, 128.
JEAN SANS TERRE. V. *Jean, roi d'Angleterre.*
JEAN, archevêque de VIENNE. V. *Jean de Bernin.*
JEANNE d'ARC, 446.
JEANNE, comtesse de FLANDRE, 375.
JEANNE de TOULOUSE, femme du comte Raymond VI, 17, 143, 239, 256, 439 442 et tableau.
JEANNE de TOULOUSE, fille du comte Raymond VII, 348, 372, 387, 390, 392, 396, 407, 421, 422, 438-441, 443-445.
JEANROY (Alfred), 46, 47, 59, 195, 320.
JÉRUSALEM, 10-12, 43, 146, 244, 262, 385 ; — patriarches. V. *Raoul, Robert.*
JEUNES des cathares, 74, 79, 82 ; — des vaudois, 99.
JOACHIM, abbé de FLORE, 92, 303.
JOIGNY (Yonne). V. *Gaucher.*
JOINVILLE (Haute-Marne). V. *Jean.*
JONGLEURS, 50, 51, 53, 253.
JORIS, croisé, 327, 329, 336, 342.
JOURDAIN, scribe, 415.
JOURDAIN de CABARET, méridional, 343.
JOURDAIN de L'ISLE, méridional, 443.
JOURDAIN, évêque de LISIEUX, 218.
JOURDAIN de SAISSAC, méridional, 418, 443.
JOURDAIN de SAXE, maître de l'ordre des dominicains, 405.
JOURDAIN. V. *Alphonse, Bernard, Guillaume, Pons, Raymond.*
JUDAS MACHABÉE, 339.
JUDÉE (la), pays, 9.
JUGEMENT de Dieu. V. *Duel judiciaire, Ordalie.*
JUGEMENT dernier, 106.
JUHEL, seigneur de MAYENNE, 217.
JUIFS (les), 8, 9, 28, 70, 97, 110, 136, 149, 154, 155, 162, 167-169, 202, 288, 326, 383, 389, 437.
JULIERS (Allemagne) ; — comte. V. *Guillaume.*
JULLIAN (Camille), 8.

L

LABARRE (Ariège), 193.
LABÉCÈDE-LAURAGAIS (Aude), 383, 391, 400 ; — siège de 1227, 384.
LACGER (L. de), 105.
LACHAU (Drôme). V. *Raimbaud.*
LA COURT (Louis Pascal de), 447.
LACROISILLE (Tarn), 104,
LACY, famille anglaise. V. *Hugues.*
LAFORÊT (Auguste), VII.
LAGRASSE (Aude) ; — abbaye, 108, 203, 380 ; — abbés. V. *Benoît, Guillaume.*
LAGRAVE (Tarn), 235.
LAI, genre littéraire, 288.
LAMBERT, seigneur de MONTÉLIMAR, 316.
LAMBERT de THURY, seigneur de Limoux, sénéchal de Beaucaire, 158, 187, 188, 193, 199, 232, 292, 249, 266, 302, 317-319, 336, 355.
LANCE, 11, 160, 219.
LANCELOT, héros de roman, 54.
LANDREVILLE (Seine-et-Oise). V. *Philippe.*
LANGLOIS (Ch. V.), 47, 446.
LANGRES (Haute-Marne) ; — évêque. V. *Hugues.*

LANGTON, famille anglaise. V. *Étienne, Gauthier.*
LANGUE (influence de la), 7, 124, 232, 297, 312, 445, 454, 455.
LANGUEDOC, *passim.*
LANSON (Gustave), 445.
LAON (Aisne), 28, 300; — évêque V. *Robert.*
LARA, famille, 16. V. *Pierre.*
LARA. V. *Raymond.*
LAREDORTE (Aude), 418.
LARGENTIÈRE (Ardèche), 154, 301, 367.
LARROQUE D'OLMES (Ariège), 193.
LASBORDES (Aude), 232, 233, 390.
LASTOURS (Aude), 179. V. *Cabaret.*
LATINIER. V. *Pèlerin.*
LATINS (les), 8.
LATRAN. V. *Rome.*
LATTES (Hérault), 8.
LAURAC (Aude), 91, 109, 110, 249, 351, 391. V. *Bernard-Othon, Guiraude.*
LAURAGAIS (le), région, 16, 17, 82, 134, 194, 208, 343, 371, 383, 392, 410, 427, 428.
LAURE (Aude), 418.
LAURENS (Jean-Paul), 437.
LAUSANNE (Suisse). V. *Henri.*
LAUTREC (Tarn). V. *Frédelon;* — vicomtes. V. *Bertrand, Sicard.*
LAVAL (Éloi), XXI.
LAVAUR (Tarn), 16, 26, 32, 110, 230, 232, 348, 378, 391, 452; — siège de 1181, 22, 109, 125, 126, 218; — siège de 1211, 38, 166, 218-221, 224, 225, 242, 260; — conférence de 1211, 218, 223; — concile de 1213, XVIII, 254, 258-263, 268, 292.
LAVELANET (Ariège), 193, 240, 429. V. *Bérenger.*
LAVISSE (Ernest), XV, 21.
LEA (H. C.), IX, 93, 94, 227, 448.
LECTOURE (Gers); — évêque. V. *Arnaud.*
LÈDE (la), affluent du Lot, 291.
LÉGATS pontificaux, *passim.* V. *Albéric d'Ostie, Arnaud-Amaury, Bertrand des Saints Jean-et-Paul, Conrad d'Urach, Gauthier de Tournai, Guy (frère), Henri d'Albano, Hugues de Riez, Jean de Bernin, Jean de Sainte-Prisque, Milon, Navarre, Otton, Pierre de Bénévent, Pierre de Castelnau, Pierre de Collemezzo, Pierre de Saint-Chrysogone, Raoul de Fontfroide, Raymond d'Uzès, Raynier (frère), Robert de Courçon, Romain de Saint-Ange, Thédise*
LEGS aux hérétiques, 83, 92, 384.
LEICESTER (Angleterre), 158, 176, 182, 239, 286. V. *Amicie, Simon.*
LÉON (saint), pape, 125.
LÉONARD (E. G.), XX.
LÉONISTES, surnom des vaudois, 66, 98.
LÉOPOLD, duc d'Autriche, 238.
LÉRAN (Ariège), 193.
LÉRIDA (Espagne); — évêque. V. *Bérenger.*
LESCURE (Tarn), 139.
LEUDE, impôt, 312.
LÉVIS [auj. Lévy-Saint-Nom] (Seine-et-Oise), 193, 392. V. *Guy.*
LÉZAT (Ariège); — archidiacre. V. *Raymona Costéran.*
LIBELLUS, aide-mémoire dans les conférences contradictoires, 132, 133; — tract, 90.
LIÉGE (Belgique); — évêque. V. *Wazon.*
LILLE (Nord), 149. V. *Alain.*
LILLERS (Pas-de-Calais). *V. O.*
LIMOGES (Haute-Vienne), 4, 208, 409. V. *Guillaume;* — abbaye de Saint-Martial, XVII, 166; — évêques. V. *Bernard, Jean.*
LIMOSUS NÈGRE, hérétique, 85.
LIMOUSIN (le), région, XVII, 38, 44.
LIMOUX (Aude), 15, 168, 178, 193, 196, 199, 249, 357, 372, 378, 383, 384, 393, 412, 418, 420; — seigneur. V. *Lambert.*
LIMOUZIN-LAMOTHE (R.), 28, 31.
LINIÈRES, famille hérétique, 382.
LISIARD, évêque de SOISSONS, 113, 114.
LISIEUX (Calvados), 43; — évêque. V. *Jourdain.*
LIVRES composés par les cathares, 63-65, 118.
LODÈVE (Hérault), 26, 32, 380, 452; — évêques, 101. V. *Gaucelin-Raymond, Guillaume, Pierre, Pierre-Raymond.*
LOIRE (la), fleuve, 3, 13, 101, 180.
LOIRE (Haute-), département, 7.
LOISVILLE (Eure-et-Loir). V. *Hugues.*
LOLMIE (Lot), 287.
LOMAGNE (la), région; — vicomtes. V. *Arnaud-Othon, Vivien.*
LOMBARDIE (la), Lombards (les), 11, 44, 64, 67, 93, 99, 123, 127, 221, 404, 410, 431.
LOMBERS (Tarn), 20, 52, 129, 178, 193,

198, 212, 249, 385 ; — concile, 123.
LOMONT (A.), XI.
LONGNON (Auguste), IX, 9.
LORDAT (Ariège), 429.
LORRAINE (la), 43, 211. V. *Mathieu.*
LORRIS (Loiret) ; — assemblée de 1234, 407, 408 ; — assemblée de 1243, 425.
LOT (le), affluent de la Garonne, 7, 239, 291, 314.
LOT, département, 7.
LOT-ET-GARONNE, département, 7.
LOTHAIRE SEGNI. V. *Innocent III.*
LOUBENS, seigneur de Puylaurens, 79.
LOUGE (la), affluent de la Garonne, 270, 276, 277.
LOUIS VI, roi de France, 13, 141, 181, 245, 338 et tableau.
LOUIS VII, roi de France, 1, 10, 13, 14, 17, 31, 34, 88, 113, 123, 124, 139, 181, 223 et tableau.
LOUIS VIII, roi de France, *passim.*
LOUIS IX (saint Louis), roi de France, *passim.*
LOUISIANE (États-Unis), 147.
LOUP de FOIX, fils du comte Raymond-Roger, 335, 343.
LOURDES (Hautes-Pyrénées), 43 ; — siège de 1216, 324.
LOUVAIN (Belgique), 96, 209.
LOUVART, chef de routiers, 24.
LOZÈRE, département, 7.
LUC, évêque de TUY, 64.
LUCAIN, poète latin, 49.
LUCHAIRE (Achille), *passim.*
LUCIUS III, pape, 98, 125.
LUCY (Loiret). V. *Guy.*
LUESIA (Espagne). V. *Michel.*
LUGIO. V. *Jean.*
LUNEL (Hérault), 155, 421. V. *Raymond-Gaucelin.*
LUSIGNAN (Vienne). V. *Hugues.*
LYLIERS V. *O. de Lillers.*
LYON (Ernest), IX, XVII, XVIII.
LYON (Rhône), 63, 64, 77, 82, 98-100, 118, 156, 158, 160, 161, 297, 371-373, 443 ; — concile de 1245, 434 ; — archidiacre. V. *Renaud ;* — archevêques. V. *Jean, Renaud.*

M

MABILLE, viguier de BÉZIERS, 415.
MABILLE, abbesse de FONTEVRAULT, 444.
MACHINES de guerre, 170-171. Voir aux noms spéciaux : *Baliste, beffroi, bélier, calabre, catapulte, chat, mangonneau, pierrier, tortue, tour, trébuchet.*
MACON (Saône-et-Loire) ; — comte V. *Guillaume.*
MAGUELONNE (Hérault) ; — archidiacre. V. *Pierre de Castelnau ;* — évêques, 102, 355, 412. V. *Bernard, Guillaume, Raymond.*
MAGYARS (les), peuple, 17, 18.
MAHAUT, première femme de Simon III de Montfort, 183.
MAHOMET, 59.
MAINADE, troupe de mercenaires, 25. V. *Routiers.*
MAINE (le), région, 369.
MAINMORTE, 250, 301.
MAISONS tenues par les cathares, 77, 91, 351.
MAJORQUE, île, 417.
MALADIES, influence dans la croisade, 195, 211, 258, 272, 353, 354, 375, 377, 378, 423, 439, 444.
MALYE (Jean), XXI.
MANASSÉ de SEIGNELAY, évêque d'Orléans, 265-268, 270.
MANDEMENT (J.), XIV.
MANÈS ou Mani, hérétique, 66-68.
MANGENOT (Eugène), XII.
MANGONNEAU, machine de guerre, 170, 171, 205, 211, 318, 332, 419.
MANICHÉENS, hérétiques, 63, 66, 67, 96, 113, 115, 118.
MANS (le) (Sarthe), 113 ; — évêques. V. *Hildebert.*
MANSOURA (Égypte), 435, 443.
MANTELET, 418.
MANTES (Seine-et-Oise), 354.
MANUEL COMNÈNE, empereur 57.
MARBODE, évêque de RENNES, 48.
MARC, poids et monnaie, *passim.*
MARC. V. *Pierre.*
MARCABRUN, troubadour, 49, 55, 57.
MARCHE (la), région. V. *Hugues de Lusignan, Marguerite.*
MARCHES, frontières, 229.
MARCIONISME, hérésie, 118.
MARCQ (Seine-et-Oise), 182.
MARÉCHAL. V. *Ferry Pâté, Guy de Lévis.*
MARÉCHAL (terre du), 193, 240, 249, 390, 392.
MARESTAING (Gers). V. *B.*
MARGUERITE de la MARCHE, fille du comte Hugues, 422, 434 et tableau.
MARGUERITE de PROVENCE,

femme de Louis IX, roi de France, 406, 421, 434 et tableau.
MARIAGE, 80 et *passim*.
MARIE, duchesse de BOURGOGNE, 392.
MARIE de FRANCE, fille de Louis VII et comtesse de Champagne, 45, 53, 149, et tableau.
MARIE de FRANCE, fille de Philippe Auguste, 265.
MARIE MADELEINE (sainte), 163.
MARIE de MONTPELLIER, femme de Pierre II, roi d'Aragon, 57, 139, 253, 255, 262, 265 et tableau.
MARLIAC (Haute-Garonne), 429.
MARLY-LE-ROI (Seine-et-Oise). V. *Bouchard, Mathieu*.
MARMANDE (Lot-et-Garonne), 36, 342, 444; — siège de 1212, 240; — siège de 1214, 291, 292; — siège de 1219, 344, 345, 452, 453.
MAROC (le), pays; — sultan. V. *Abou Abdallah*.
MARQUEFAVE (Haute-Garonne). V. *Arnaud, Guillaume-Bernard*.
MARRA (Terre Sainte), 11.
MARSEILLE (Bouches-du-Rhône), 8, 26, 29, 254, 311, 316-318, 333, 371, 407, 438, 439. V. *Folquet;* — vicomte. V. *Barral*.
MARTEL. V. *Charles*.
MARTEL. V. *Guillaume Gros*.
MARTIN ALGAI, chef de routiers, 232, 233, 240.
MARTIN de VARILHES, méridional, 429.
MARTIN (Henri), v, 379.
MARTIN (Olivier), 244.
MARTIN-CHABOT (Eugène), XVIII, XXI, 16.
MARTY (Martin). V. *Bertrand, Guillaume, Pierre*.
MARTYRS cathares, *passim*
MARJEVOLS (Lozère). V. *Bernard Sicard*.
MARY LAFON (J.-B.), VI, VII.
MAS D'AGENAIS (le) (Lot-et-Garonne) — siège de 1214, 289.
MASSABRAC (Haute-Garonne). V. *Eudes*.
MASSACRES, *passim*.
MAS-SAINTES-PUELLES (Aude), 75.
MASSE d'armes, 277.
MASSIF CENTRAL (le), 7.
MASSOS, famille hérétique, 351.
MATHIEU de LORRAINE, évêque de TOUL, 37.
MATHIEU de MARLY, seigneur de l'Hay, 231, 232, 395, 396.
MATHIEU II, seigneur de MONTMORENCY, connétable, 182, 297, 330, 389.
MATHIEZ (Albert), XX.
MATHILDE de GARLANDE, mère de Bouchard de Marly, 207.
MAUCLERC. V. *Pierre*.
MAUGUIO (Hérault), 137, 142, 154, 217, 237, 355; — monnaie, 83, 92, 195, 415.
MAULÉON [auj. Châtillon-sur-Sèvre] (Deux-Sèvres). V. *Savary*.
MAULNIER (Thierry), 46, 57.
MAUMONT (Corrèze), 39.
MAURAND, famille hérétique, 410, 411. V. *Pierre*.
MAUREL. V. *Pierre*.
MAURENS (Haute-Garonne), 31, V. *Guillaume*.
MAURES (les), peuple, 4, 9, 127, 138, 188, 230, 237, 255, 256, 258, 260, 264, 269, 284, 409.
MAURICE de SULLY, évêque de Paris, 62.
MAURIN, abbé de PAMIERS, 387.
MAUVOISIN. V. *Pierre, Robert*.
MAYCOCK (A. L.), XIII.
MAYENNE (Mayenne); — seigneur. V. *Juhel*.
MAZAMET. V. *Hautpoul*.
MAZDÉISME, religion, 66.
MAZÈRES (Ariège), 327.
MAZEROLLES (Aude), 109, 193, 403, 428.
MEAUX (Seine-et-Marne); — concile de 1204, 138; — conférences de 1228-1229, 387, 388. V. *Paris* (traité de).
MÉCHIN. V. *Guillaume*.
MÉDECINS cathares, 87, 397, 431, 437.
MÉDITERRANÉE (la), 26, 389, 445.
MELIORAMENTUM, rite cathare, 82.
MELUN (Seine-et-Marne), 13, 314, 442. V. *Robert;* — assemblée de 1223, 354; — conférence de 1234, 406; — vicomte. V. *Adam*.
MÉNARD (L.), 31.
MENDE (Lozère), 208, 380; — évêque. V. *Aldebert*.
MENESTRANDIE, 51.
MÉRAN. V. *Agnès*.
MERCADIER, routier, 24.
MÉRÉ (Seine-et-Ooise), 182.
MÉROVINGIENS (les), dynasties, 4, 34
MESNIE ou maison, 75, 158, 278.

MESSE rejetée par les hérétiques, 98, 113.
MESSINE (Italie), 26.
MÉTEMPSYCOSE chez les cathares, 72, 76.
MEURTRE interdit chez les hérétiques, 76, 99.
MEUSE (la), fleuve, 101.
MEYER (Paul), VIII, XVII-XIX.
MICHEL, archevêque d'ARLES, 198, 201, 261, 293, 295, 309, 320.
MICHEL du CAYLAR, viguier de Nîmes, 415.
MICHEL de HARNES, croisé, 335.
MICHEL de LUESIA, chevalier aragonais, 274, 278.
MICHEL (André), 9.
MICHELET (Jules), V, VI, 9, 60.
MILAN (Italie), 66, 67.
MILICE de Jésus-Christ (la), fondation de Saint-Dominique, 202, 349.
MILICE de la foi de Jésus-Christ (la), ordre militaire contre les Albigeois, 349.
MILICES des villes, I, 17, 32, 37, 205, 218, 219, 230, 231, 269, 270, 279.
MILLAU (Aveyron), 14, 439 et tableau.
MILLY. V. *Adam.*
MILON, notaire apostolique, légat, 152-156, 160, 161, 199, 201.
MINERVE (Hérault), 34, 109, 139, 179, 197, 356, 418. V. *Esquieu, Guillaume;* — siège de 1210, 33, 113, 204-208, 213, 217, 221, 289, 346, 452.
MINERVOIS (le), région, 16, 34, 179, 204, 205, 423.
MINEURS dans la guerre de sape, 171, 211, 219, 220, 318, 419.
MIR. V. *Pierre.*
MIRACLES, II, III, XII, XVIII, XXI, 11, 112, 123, 132-134, 157, 163, 166, 172, 174, 178, 184, 197, 206, 211, 262, 281, 286, 297, 336, 339.
MIRAMONT, famille, 400. V. *Pierre.*
MIRAPETRA, forteresse, 107.
MIRAVAL-CABARDÈS (Aude), 51, 253. V. *Raymond.*
MIREPOIX (Ariège), 15, 16, 20, 109, 110, 193, 196, 350, 353, 390; — famille, 382, 403, 429. V. *Pierre-Roger.*
MISÉRICORDE (la). V. *Étienne.*
MISTRAL (Frédéric), VII, X, 455.
MITE. V. *Guillaume.*
MOISE, prophète, 70.
MOISE CARAVITA, baile de Carcassonne, 110, 169.
MOISSAC (Tarn-et-Garonne), 26, 230, 287, 342, 349, 391, 410; — siège de 1212, XXI, 23, 240, 241; — siège de 1214, 289; — abbés. V. *Guillaume, Raymond.*
MOLA. V. *B.*
MOLINIER (Auguste), VIII, XVII, XX, 33, 38, 117, 244, 254, 267, 346, 377.
MOLINIER (Charles), VIII, 118.
MOLLAT (G.), 66.
MONARCHA, sens de ce mot, 294.
MONARCHIENS, secte cathare, 69, 118.
MONDENARD (Tarn-et-Garonne), 291.
MONDRAGON (Vaucluse). V. *Dragonet.*
MONESTIÈS-SUR-CÉROU (Tarn), 378
MONETA de CRÉMONE, inquisiteur, 64.
MONNAIES. V. *Beaucaire, Marc, Mauguio, Parisis, Puy (le), Toulousains, Tournois.*
MONOPHYSITES, hérétiques, 115.
MONTAGNE NOIRE (la), massif, 16 173, 178-180, 197.
MONTAIGU. V. *Arnaud.*
MONTANHAGOL. V. *Guillaume.*
MONTARGIS (Loiret), 420.
MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne), 230, 241-243, 252, 256, 269, 279, 288, 301, 302, 308, 332, 348, 391, 452; — abbé. V. *Raymond.*
MONTAUDRAN (Haute-Garonne), 225.
MONTAUT. V. *Eudes, Roger, Sicard.*
MONTBLANC (Hérault), 415.
MONTBRUN-LAURAGAIS (Haute-Garonne), 32.
MONTCADE (Espagne). V. *Guillaume, Guillaume-Raymond.*
MONTCHAUVET (Seine-et-Oise), 182.
MONTCUQ (Lot), 287.
MONTECH (Tarn-et-Garonne), 242; — siège de 1228, 385.
MONTÉGUT (Tarn), 224, 385.
MONTEIL. V. *Adhémar.*
MONTÉLIMAR (Drôme), 161, 326; — concile de 1209, 153; — seigneur. V. *Lambert.*
MONTFERRAND (Aude), 229; — siège de 1211, 223, 224.
MONTFERRAND (Hérault), 154.
MONTFERRIER (Ariège), 193, 430.
MONTFORT (Dordogne), 292.
MONTFORT-L'AMAURY (Seine-et-Oise), XX, 181, 182, 187, 338; — famille. V. *Amaury, Amicie, Ber-*

trade, Guy, Mahaut, Pétronille, Philippe, Robert, Simon.
MONTGAILHARD (Ariège) ; — siège de 1217, 324.
MONTGAILLARD (Aude), 431.
MONTGEY (Tarn), 219, 220, 222.
MONTGISCARD (Haute-Garonne), 320.
MONTGRENIER. V. *Montgaillard.*
MONTLAUR (Ardèche). V. *Héracle.*
MONTLAUR (Aude) ; — siège de 1210, 203.
MONTLAUR. V. *Bérenger.*
MONTMAUR (Aude), 75.
MONTMORENCY (Seine-et-Oise) ; — duc, IV ; — famille, 188. V. *Alice, Mathieu.*
MONTOLIEU (Aude), 418, 420. V. *Vasier.*
MONTPELLIER (Hérault), *passim.* V. *Agnès ;* — entrevue de 1206, 130, 131 ; — conférence de 1211, 215-217 ; — concile de 1215, 293, 294, 298, 311 ; — concile de 1224, 365, 366 ; — seigneurs, 16. V. *Eudoxie, Guillaume, Marie ;* — templiers, 294.
MONTPENSIER (Puy-de-Dôme), 378.
MONTPEYROUX (Hérault). V. *Renaud.*
MONTPEZAT-D'AGENAIS (Lot-et-Garonne), 291.
MONTRÉAL (Aude), 15, 20, 32, 92, 109, 178, 190, 230, 249, 349, 418-420 ; — colloque de 1207, 132, 133 ; — conférence de 1210, 204 ; — seigneur. V. *Aimery.*
MONTSÉGUR (Ariège), XIV, 84, 90, 91, 193, 350, 351, 403, 410, 420, 426-429 ; — siège de 1242-1244, 429-433, 437.
MORCELLEMENT des seigneuries dans le midi, 19, 20, 250.
MORÉE (la), région, 183.
MORET (Seine-et-Marne), 396.
MORLAS. V. *Bernard.*
MORLHON (Aveyron) ; — siège de 1214, 291, 293.
MORNAS (Vaucluse), 154.
MOTHE (Motte) (la). V. *Bernard, Gérard, Guillaume.*
MOUSKÈS (Mousket). V. *Philippe.*
MUR, synonyme de prison, 437.
MURET (Haute-Garonne), 227, 242, 266 ; — siège, entrevues et bataille de 1213, II, III, XIII, XVIII, 184, 189, 253, 267-287, 291, 292, 297, 300, 314, 318, 320, 322, 326, 335, 339, 344, 361, 450.
MUTILATIONS, mutilés, 197, 203, 204, 227, 241, 292, 318, 334, 452.

N

NABUCHODONOSOR, roi de Babylone, 136.
NAJAC (Aveyron), 385, 442.
NAMUR (Belgique), 209 ; — comte. V. *Philippe de Courtenay.*
NANTES (Loire-Inférieure), XI.
NANUC. V. *Arnaud.*
NAPLES (Italie), 444.
NAPOLÉON Ier, empereur, 319.
NARBONNAISES (les), provinces romaines, 3, 148.
NARBONNE (Aude) *passim ;* — conciles et conférences en 1211, 215, 223 ; — en 1214, 289, 290 ; — en 1227, 383 ; — en 1242, 429 ; — en 1243, 437 ; — archevêques, 32, 123. V. *Arnaud-Amaury, Bérenger, Jean, Pierre Amiel, Pons ;* — ducs, duché, 16, 298, 302, 305, 308, 309, 311, 312, 314, 315, 337, 391, 423, 436 ; — vicomtes et vicomtesses, 16, 32, 128, 445. V. *Aimery, Amaury, Ermengarde, Pierre de Lara.*
NATHAN, juif de Carcassonne, 110.
NAVARRE (la), pays, XVIII, 4, 139, 226, 232, 253, 332. V. *Blanche, Sanche.*
NAVARRE, évêque de COUSERANS, 133, 140, 151, 152, 242, 246.
NAVAS DE TOLOSA (las) (Espagne), 238, 253 256, 274.
NEAUPHLE-LE-CHATEAU (Seine-et-Oise). V. *Geoffroy, Simon.*
NÈGRE. V. *Limosus.*
NEUILLY-SUR-MARNE (Seine-et-Oise) ; — curé. V. *Foulques.*
NEVERS (Nièvre), 100 ; — comtes. V. *Guillaume, Hervé ;* — doyen du chapitre, 132 ; — évêque. V. *Guillaume.*
NEVILLE. V. *Geoffroy.*
NICE (Alpes-Maritimes), 29.
NICÉTAS ou Niquinta, hérétique, 68, 123.
NICKERSON (Hoffman), XIII, 112, 242, 276, 277.
NICOLAS de BRAY, chroniqueur, 377.
NICOLAS de CORBIE, moine clunisien, évêque d'Avignon, 376, 380.
NICOLAS, évêque de VIVIERS, 129.
NIMES (Gard), 18, 23, 26, 28-33, 110, 155, 161, 198, 285, 286, 316, 317, 320,

342, 349, 371, 380, 412, 452; — évêques. V. *Aldebert, Arnaud;* — sénéchal. V. *Pèlerin.*
NIORT (Aude), 83, 109, 403, 420. V. *Giraud, Guillaume.*
NIQUINTA. V. *Nicétas.*
NIRVANA, 79.
NIVERNAIS (le), région et habitants, 160.
NOGUIER (L.), 16, 30.
NORBERT (saint), 62.
NORMANDIE, Normands, XVII, 5, 6, 11, 17, 18, 20, 43, 149, 181, 182, 187, 210, 368. V. *Guillaume.*
NORVÈGE (la), pays, XV, 127.
NOSTREDAME (Jean de), 51, 53.
NOSTREDAME (Michel de), 51.
NOYON (Oise); — évêque. V. *Gérard.*
NUNO SANCHE, fils et successeur de Sanche, comte de Roussillon, 287, 289 324, 372.

O

O. DE LILLERS, croisé, 390.
ODILON GUÉRIN, seigneur de Châteauneuf, 381.
OGIER, abbé de FEUILLANTS, 377.
OLARGUES (Hérault). V. *Frotard, Pons.*
OLIVIER, hérétique, 129.
OLIVIER de SAISSAC, méridional, 52.
OLIVIER, seigneur de TERMES, 387, 409, 417, 424, 436.
OLMES (pays d'), région, 240.
OLORON (Basses-Pyrénées), 259.
OPPÈDE (Vaucluse), 154.
ORANGE (Vaucluse), 316, 325, 371. V. *Guillaume, Raimbaud;* — concile de 1213, 261-263; — concile de 1229, 398; — évêque. V. *Guillaume;* — prince. V. *Guillaume des Baux;* — podestat. V. *Barrai.*
ORB (l'), fleuve côtier, 163, 164.
ORBESSAN (Gers), 32.
ORDALIE, 178.
ORDRE (sacrement de l'), 80.
ORLÉANS (Loiret), 13, 23, 49, 63, 114; — évêque. V. *Manassé.*
ORMES (Ormeaux, Ormois). V. *Guillaume.*
ORVIETO (Italie), 67.
OSMA (Espagne); — évêque. V. *Diègue;* — sous-prieur. V. *Dominique.*
OSSAU, vallée pyrénéenne, 58.
OSTIE (Italie); — évêque. V. *Albéric.*
OTAGES, 173, 194, 202, 215, 284, 286, 287, 289, 290, 295, 313, 321, 322, 353, 373, 374, 376, 435.
OTHON, évêque de CARCASSONNE, 102, 104, 109.
OTHON (ou Oth). V. *Arnaud, Bernard.*
OTRANTE (Italie), 389.
OTTON de BRUNSWICK, empereur, 127, 144, 148, 151, 200, 201, 237, 274, 296.
OTTON, cardinal-légat, 388.

P

P. POITEVIN, toulousain, 403.
PACY-SUR-EURE (Eure), 354.
PADOUE (Italie). V. *Antoine* (saint).
PAGAN, seigneur de Labécède, 400.
PAILHAS (le), région, 327.
PAILHÈS (Ariège); — seigneur. V. *Bernard Amiel.*
PAIN bénit chez les cathares, 81.
PAISSIERS, 25.
PAIX (institutions de), *passim.*
PAIX du roi (la), 23, 371.
PALESTINE (la), pays, 180.
PALISSADE, fortification, 231, 272.
PAMIERS (Ariège), 16, 108, 192, 193, 199, 202, 215, 229, 242, 300, 341; — colloque de 1207, 133, 134; — réunion de 1210, 204; — par ement et statuts de 1212, 244-251, 260, 347, 449; — assemblée de 1226, 378-380, 382; — abbaye de Saint-Antonin, 108, 192, 379. V. *Maurin, Pierre, Vidal.*
PAMPELUNE (Espagne), 208.
PAPE cathare, 123, 354.
PAPES de Rome. V. *Alexandre, Calixte, Célestin, Clément, Eugène, Grégoire, Honorius, Innocent. Léon, Lucius, Urbain.*
PARACLET (le), VII, 72, 79, 89.
PARADIS (Lot-et-Garonne); — prieuré, 439.
PARFAITS (les) chez les cathares, 73-76 et *passim;* — chez les vaudois, 99.
PARIAGE, contrat féodal, 19, 20, 108, 192, 240, 379, 412.
PARIS (Seine), *passim;* — topographie : Louvre, XIV, 133, 395; Montagne-Sainte-Geneviève, XV; Notre-Dame, 388, Saint-Germain-des-Prés, 300; — université, XV, 63, 101, 368, 393, 394, 406, 453; — parlement de 1213, 265; — conférence de 1225, 368; — assemblée et traité de 1229

(Meaux-Paris). 20, 103, 108, 388-386, 398-400, 402, 406, 407, 411, 413, 418, 420, 421, 426, 433, 436, 441, 442, 451; — archidiacre. V. *Guillaume;* — évêques, 140, 308, V. *Guillaume, Maurice, Pierre.*
PARISIS, monnaie, 362.
PARLEMENTAIRE, 275.
PARME (Italie), 67.
PARRAIN, 421.
PAS-DE-LA-BARRE (le) (Ariège), 193, 385, 395, 425, 434.
PASSAGE d'un cours d'eau, 184, 289, 316, 317, 325-327, 332, 336.
PASSION du Christ, 70, 71, 113.
PATARINS, surnom des cathares, 64, 125.
PATÉ. V. *Ferry.*
PATER, prière, 64, 78, 82, 84, 85, 99.
PATRIARCHE cathare, 123.
PATRIMOINE de Saint-Pierre, 67.
PATRIOTISME local, *passim.*
PAUL de SAMOSATE, évêque d'Antioche, 64.
PAULICIENS, hérétiques, 64.
PAUVRES CATHOLIQUES (les), ordre religieux, 134.
PAUVRES LOMBARDS (les), hérétiques, 99.
PAUVRES DE LYON (les), synonyme de vaudois, 66, 98, 125.
PAUVRETÉ chez les catholiques, 131, 405, 448; — chez les hérétiques, 91, 92, 98.
PAYEN, vicomte de CORBEIL, 270.
PAYS-BAS (les), 62.
PÉAGES, *passim.*
PÉLADAN (J.), 48.
PÈLERIN, pèlerinage, sens général, 43, 61, 128, 285, 363, 435; — synonyme de croisé, 159, 212, 296; — peine infligée par l'Église, 81, 437.
PÈLERIN LATINIER, sénéchal de Nîmes et Beaucaire, 378, 380, 398, 399.
PELET, famille méridionale, 137. V. *Bernard, Ermessinde, Raymond.*
PELHISSON. V. *Guillaume.*
PENDAISON, 198, 203, 220, 235, 240, 288, 319.
PÉNITENCE, 82, 124, 134, et *passim.*
PENNAUTIER (Aude), 208, 418.
PENNE-D'AGENAIS (Lot-et-Garonne) 239, 356, 305, 423; — siège de 1212, 239, 240, 427; — de 1223, 353; — de 1242, 425.
PENNE-D'ALBIGEOIS (Tarn), 239, 347, 356, 391; — siège de 1212, 240
PÉPIEUX (Aude), 418. V. *Giraud.*
PÉPIN le BREF, 4.
PERCEVAL, héros de roman, 432.
PÉREILLE (Ariège). V. *Esclarmonde, Raymond.*
PÉRIGORD (le), région, 292, 329.
PÉRIGUEUX (Dordogne); — évêque. V. *Renoul.*
PERNES (Vaucluse). V. *Durand.*
PÉROUSE (Italie), 317.
PERRAMON, hauteurs, 270, 282.
PERRON (J.), XI.
PESQUIES (les), plaine et ruisseau près de Muret, 267, 270.
PETIT-DUTAILLIS (C.), XII, 183, 346, 367, 375, 377, 379, 380.
PÉTRARQUE, poète italien, 53.
PÉTROBRUSIANISME, hérésie, 121.
PÉTRONILLE, reine d'ARAGON, tableau.
PÉTRONILLE, comtesse de BIGORRE, femme de Guy de Montfort le jeune, 323, 324, 328.
PÉTRONILLE de MONTFORT, fille de Simon IV, 185, 230, 232.
PEYRAT (Napoléon), VI, VII, IX, XIII, XIV, 54, 141, 181, 189, 220, 389.
PEYRUSSE (Aveyron), 395.
PEZADE, impôt, 25.
PÉZENAS (Hérault), 203, 221.
PHÉNICIENS (les), peuple, 8.
PHILLIPPA de FOIX, femme de Raymond-Roger, 105, 193.
PHILIPPA, nièce du vicomte de LOMAGNE, 441.
PHILIPPA de TOULOUSE, fille du comte Guillaume, femme de Guillaume IX duc d'Aquitaine, 5, 422, et tableau.
PHILIPPE, frère du roi Louis VIII, 372.
PHILIPPE d'ALSACE, comte de Flandre, 17, 181.
PHILIPPE de COURTENAY, comte de Namur, 372, 378.
PHILIPPE de DREUX, évêque de Beauvais, 210.
PHILIPPE Ier, roi de FRANCE, 13, 181.
PHILIPPE II, roi de FRANCE (Philippe Auguste), *passim.*
PHILIPPE III, roi de FRANCE (Philippe le Hardi), XIX, 170, 192 et tableau.
PHILIPPE IV, roi de FRANCE (Philippe le Bel), 21, 166.

PHILIPPE GOLOIN, sénéchal de Carcassonne, 153, 188, 238, 249, 302.
PHILIPPE de LANDREVILLE, sénéchal d'Agenais, 302, 332.
PHILIPPE de MONTFORT, fils de Guy le vieux, 385.
PHILIPPE MOUSKÈS (Mousket), poète 354, 363, 376.
PHILIPPE, trésorier de SAINT-HILAIRE DE POITIERS, 441-443.
PIAN. V. *Guillaume.*
PICARD, librairie, XXI.
PICARDIE (la), région, 20, 187, 208.
PICQUIGNY (Somme). V. *Robert.*
PIERRE (saint), 116, 264, 448.
PIERRE, évêque d'AGEN, 438.
PIERRE, cardinal-évêque d'ALBANO, 442.
PIERRE AMIEL, archevêque de Narbonne, 383, 385, 388, 396, 402, 411, 413, 418, 423, 428, 430, 431.
PIERRE II, roi d'ARAGON, *passim.*
PIERRE l'ARAGONAIS, chef de routiers, 190, 193.
PIERRE ARNAUD, méridional, 427.
PIERRE d'ATHIES, sénéchal de Beaucaire, 415.
PIERRE d'AUTEUIL, sénéchal de Carcassonne, 433.
PIERRE AUTIER, hérétique, 64.
PIERRE BARTHÉLEMY, croisé, 11.
PIERRE de BÉNÉVENT, cardinal légat, 286, 287, 289, 290, 293-302, 305.
PIERRE BERMOND DE SAUVE et d'Anduze, gendre de Raymond VI de Toulouse, 155, 159, 224, 292, 309, 370 et tableau.
PIERRE de BRUYS, hérétique, 62, 113.
PIERRE CARDINAL, troubadour, XIX, 56, 59, 288.
PIERRE de CASTELNAU, archidiacre de Maguelonne, moine de Fontfroide, légat, 121, 129, 130, 132, 134, 135, 137, 140, 141, 143-146, 154, 155, 200, 201, 214.
PIERRE de CISSEY, croisé, 187, 242, 249, 267.
PIERRE, abbé de CLAIRAC, 269.
PIERRE de COLLEMEZZO, légat, 395, 401.
PIERRE Ier, seigneur de COURTENAY, tableau.
PIERRE II, seigneur de COURTENAY et comte d'Auxerre, 218.
PIERRE l'ERMITE, prédicateur, 159.
PIERRE des ÉTOILES, ermite, 62.
PIERRE de FENOUILLET, méridional, 418.
PIERRE de la GRAVE, méridional, 426.
PIERRE-GUILLAUME de SÉGURET méridional, 343, 344.
PIERRE ISARN, évêque cathare, 351, 379.
PIERRE de LARA, vicomte de Narbonne, 15.
PIERRE, évêque de LODÈVE, 35.
PIERRE MARC, clerc d'Innocent III, 241, 242, 261.
PIERRE MARTIN (Marty), 348.
PIERRE MAUCLERC, comte de Bretagne, 372, 375, 383, 413.
PIERRE MAURAND, hérétique, 124.
PIERRE MAUREL, hérétique, 81.
PIERRE MAUVOISIN, chevalier du roi de France, 187.
PIERRE MIR, méridional, 218.
PIERRE de MIRAMONT, méridional, 426.
PIERRE, abbé de PAMIERS, 341.
PIERRE, évêque de PARIS, 217.
PIERRE POLHA, évêque cathare, 351.
PIERRE-RAYMOND de CORNEILHAN, méridional, 370.
PIERRE-RAYMOND, évêque de LODÈVE, 269, 305, 353.
PIERRE-RAYMOND de RABASTENS, méridional, 304.
PIERRE, évêque de RODEZ, 305.
PIERRE ROGER, seigneur de CABARET, viguier de Carcassonne, 52, 170, 179, 196, 204, 209, 218, 232.
PIERRE ROGER, seigneur de MIREPOIX, 92, 193, 427-431.
PIERRE, cardinal de SAINT-CHRYSOGONE, légat, 108, 124, 125.
PIERRE, abbé de SAINT-DENIS, 373.
PIERRE de SAINT-MICHEL, méridional, 218.
PIERRE de SAINT-ROMAIN, toulousain, 202.
PIERRE SAISSUN, méridional, 36.
PIERRE SEILA, prieur des dominicains de Limoges, inquisiteur, 409, 410.
PIERRE, archevêque de SENS, 158.
PIERRE, prieur des hospitaliers à TOULOUSE, 151.
PIERRE VALDO ou Valdès, fondateur des vaudois, 98.
PIERRE, moine des VAUX-DE-CER-

NAY, auteur de l'Hystoria Albigensis, III, IX, XVII-XVIII et *passim*.
PIERRE le VÉNÉRABLE, abbé de Cluny, 62.
PIERRE VIDAL, troubadour, 49, 58, 430.
PIERRE du VILAR, troubadour. 424.
PIERRE de VILLENEUVE, méridional, 371.
PIERRE de VOISINS, croisé, 249, 336, 381.
PIERRE. V. *Guillaume*.
PIERRELATTE (Drôme), 316, 407.
PIERREPERTUSE (Aude), 109, 417, 420; — seigneur. V. *Guillaume*.
PIERRIERS, pierrières, machines de guerre, 170, 205, 210, 211, 239, 338, 419, 431.
PIEUSSE (Aude); — concile cathare de 1225, 90, 351, 369.
PILATE, procurateur de Judée, 195.
PISE (Italie), 422.
PITROU (Robert), XIV.
PLAISANCE (Italie), 66, 67.
PLANH, genre littéraire, VII, 57.
PLANTAGENÊTS (les), dynastie, 144, 297. V. *Henri, roi d'Angleterre*.
PLATON, philosophe, 66.
PODESTAT, 32, 373, 413, 443.
PODIO. V. *Bertrand*.
POISSY (Seine-et-Oise). V. *Amaury, Guillaume, Robert, Simon*.
POITEVIN. V. *P.*
POITIERS (Vienne), 4, 277, 423; — comtes, 7. V. *Alphonse, Guillaume*; — évêque. V. *Jean;* — trésorier de Saint-Hilaire. V. *Philippe*.
POITIERS, famille. V. *Adhémar, Guillaume*.
POITOU (le), région, 36, 365, 367, 368, 372, 422, 423.
POIX, emploi dans la guerre de siège, 171.
POLHA. V. *Pierre*.
POLLOCK (sir John), XIII.
POLOGNE (la), pays, 127, 405.
PONS-ADHÉMAR de ROUDEILLE, méridional, 193.
PONS, évêque d'ARRAS, 375.
PONS d'ARSAC, archevêque de Narbonne, 102, 126.
PONS de BEAUMONT, châtelain de Lagrave, 188, 235.
PONS de CHAPTEUIL, troubadour, 103.
PONS GRIMOARD, sénéchal de Quercy, 402.
PONS JOURDAIN, hérétique, 132.
PONS D'OLARGUES, 270, 423.
PONS ROGER de TRÉVILLE, hérétique, 134.
PONS, abbé de SAINT-GILLES, 261, 317, 320, 325, 387.
PONS de SAINT-GILLES, dominicain, 410, 411.
PONS de SAINTE-JUSTE, méridional, 316.
PONS de THÉZAN, méridional, 370.
PONS, comte de TOULOUSE, tableau.
PONS de VILLENEUVE, 426.
PONS. V. *Guillaume*.
PONT-AUX-DAMES (Seine-et-Marne), 53.
PONT-DE-L'ARCHE (Eure), 314.
PONTHIEU (le), région; — comte V. *Guillaume*.
PONT-SAINT-ESPRIT (Gard); — conférence de 1217, 326.
POPULICAINS, hérétiques, 64.
PORCELET. V. *Bertrand, Guillaume*.
PORTALON (L. de), 167.
PORTELLA (Espagne). V. *Bernard*.
PORTO (Italie); — évêque, 388. V. *Conrad*.
PORT-VENDRES (Pyrénées-Orientales), 161.
POUX (Joseph), 170, 173, 419.
POUZOLS (Aude). V. *Guillaume*.
PRADES (Aveyron). V. *Daudé*.
PRATO (Italie), 67.
PRAVIEL (Armand), 12.
PRAYAS (le), région, 16.
PREIXAN (Aude), 194, 198.
PRÉMONTRÉ (Aisne); — abbaye chef d'ordre, 106.
PRÉSAGES, 216, 217, 276. V. *Augures*.
PRIÈRES chez les hérétiques, 84, 99.
PRIS (Aveyron), 439.
PRISCILLIANISME, hérésie, 68, 115.
PRISCILLIEN, évêque d'AVILA, 68.
PROPHÈTES, 70.
PROSTERNATION, rite cathare, 82.
PROTECTION. V. *Commende*.
PROTESTANTISME, II-VI, 85, 98, 107, 453.
PROUILLE (Aude); — monastère, 91, 380, 405, 440.
PROVENCE, *passim*; — comtes et famille. V. *Alphonse, Béatrice, Bérenger-Raymond, Charles, Douce, Marguerite, Raymond-Bérenger, Sanche, Sancie*.
PROVINCIALES, synonyme de méridionaux, 10

PSALTÉRION, instrument de musique, 50.
PSAUTIER, 178, 397.
PUBLICAINS, surnom des cathares, 64, 125.
PUISSERGUIER (Hérault), 197, 205. V. *Bérenger*.
PUIVERT (Aude), 212, 249, 428.
PUJOL (le) (Haute-Garonne), 266; — siège de 1213, 266, 273.
PURGATOIRE, 71, 89, 99.
PURGE canonique, 236, 304.
PURS (les), synonyme de Parfaits chez les cathares, 64, 83.
PUY (le) (Haute-Loire), 5, 25, 26, 32, 208, 414; — évêques. V. *Aâhémar de Monteil, Robert de Melun;* — monnaie, 212.
PUYCELCI (Tarn), 235; — siège de 1213, 266.
PUYCIBOT. V. *Jausbert*.
PUYLAROQUE (Tarn - et - Garonne), 161.
PUYLAURENS (Tarn), 229, 235, 239, 249, 344, 348, 371, 378. V. *Guillaume;* — seigneurs. V. *Guy de Lucy, Loubens, Sicard*.
PUYMORENS, col, 403.
PYRÉNÉES (les), *passim*.
PYTHAGORE, 66.

Q

QUARANTAINE (la), durée du service d'ost, 149 *et passim*.
QUERCY (le), région, 7, 14, 161, 190, 222, 228, 240, 243, 287, 290-292, 329, 333, 343, 349, 371, 390, 425, 441, 442, 444; — sénéchal. V. *Pons Grimoard*.
QUÉRIBUS (Aude), 417; — siège, 433.
QUESTE, impôt, 32.
QUEUE-LÈS-YVELINES (la) (Seine-et-Oise), 182.
QUEUX (le). V. *Eudes*.
QUIDERS. V. *Arnaud-Bertrand*.
QUIÉ (Ariège); — siège de 1211, 235.
QUILLAN (Aude), 15.
QUINTAINE, sport, 108.

R

RABASTENS (Tarn), 31, 102, 235, 236, 283, 439. V. *Gaillard, Pierre-Raymond, Raymond*.
RABAT (Ariège), 403, 428, 429.
RAHN (Otto), XIV, 48, 433.
RAIMBAUD de LACHAU, méridional, 316.
RAIMBAUD d'ORANGE, troubadour, 55.
RAIMBAUD, évêque de VAISON, 107, 154, 261.
RAIMBAUD. V. *Bertrand*.
RAINIER, croisé, 338.
RAINIER, moine, légat, 127, 128, 132.
RAINIER de CHAUDRON, seigneur de Puivert, 187, 188, 249, 301, 318.
RAINIER SACCONI, évêque cathare, puis dominicain et inquisiteur, 64, 66, 67, 69, 90, 92, 111, 118.
RALLIEMENT. V. *Collaboration*.
RAMET (H.), 322.
RAMIRE, roi d'ARAGON, tableau.
RAOUL d'ACY, croisé, 187.
RAOUL, évêque d'ARRAS, 283.
RAOUL de CAEN, chroniqueur, 9, 10.
RAOUL, archidiacre de CHALONS-SUR-MARNE, 240.
RAOUL, moine de FONTFROIDE, légat, 128-130, 132, 200.
RAOUL, patriarche de JÉRUSALEM, 303, 306.
RAOUL SANS BARBE (Glaber), chroniqueur, 40.
RAOUL, comte de SOISSONS, 336.
RATIER, seigneur de CASTELNAU, 190, 287, 291.
RAVITAILLEMENT des combattants, 160, 161, 172, 210, 211, 218, 219, 227, 231, 240, 241, 269, 275, 317-319, 325, 332, 334, 336, 355, 375, 376, 430, 431.
RAYMOND, évêque d'AGDE, 269.
RAYMOND, official d'AGEN, 423.
RAYMOND d'AGOUT, méridional, 38.
RAYMOND AGUILHER, hérétique, 90.
RAYMOND d'ALFARO, baile du comte de Toulouse, 427, 428.
RAYMOND-ARNAUD de SAISSAC, méridional, 356.
RAYMOND d'ARVIGNA, méridional, 92.
RAYMOND de BAINIAC [Baumiac], hérétique, 124.
RAYMOND de BELVIS, chef d'archers, 430.
RAYMOND-BÉRENGER III et IV, comtes de BARCELONE, tableau
RAYMOND-BÉRENGER II, comte de PROVENCE, tableau.
RAYMOND-BÉRENGER III, comte

de PROVENCE, 102, 407, 412, 413, 420, 421, 434 et tableau.
RAYMOND - BERNARD TRENCAVEL, vicomte de Béziers, 15.
RAYMOND de CAPENDU, méridional, 356.
RAYMOND de CAPOUE, maître de l'ordre des dominicains, 349.
RAYMOND COSTÉRAN, dit Escrivan (Écrivain), chanoine de Toulouse, archidiacre de Lézat, troubadour, 334, 427.
RAYMOND de DOURGNE, méridional, 20.
RAYMOND, archevêque d'EMBRUN, 198.
RAYMOND ESCRIVAN. V. *Raymond Costéran.*
RAYMOND du (ou de) FAUGA, évêque de Toulouse, 400, 410, 411, 418, 422, 425, 439, 440.
RAYMOND FORT de BELPECH, méridional, 102.
RAYMOND GAUCELIN, seigneur de Lunel, 423, 426, 434, 442.
RAYMOND HUGUES de SERRALONGUE, catalan, 418.
RAYMOND JOURDAIN, troubadour, 59.
RAYMOND de LARA, hérétique, 81.
RAYMOND de LAUTREC, évêque de Toulouse, 122.
RAYMOND, évêque de MAGUELONNE, 35.
RAYMOND, seigneur de MIRAVAL, troubadour, 49, 51, 52, 253.
RAYMOND, abbé de MOISSAC, 107, 240, 241, 260, 342.
RAYMOND, abbé de MONTAUBAN. V. *Raymond, abbé de Saint-Théodard.*
RAYMOND PELET, seigneur d'Alès, 214, 316, 333.
RAYMOND de PÉREILLE, hérétique, 432.
RAYMOND de RABASTENS, évêque de Toulouse, 102, 129, 151.
RAYMOND de RICAUD, sénéchal de Toulouse, 218.
RAYMOND-ROGER, comte de FOIX, *passim.*
RAYMOND-ROGER TRENCAVEL, vicomte de Béziers, 104, 126, 139 150, 156, 157, 161, 162, 164, 169, 170, 172-175, 177, 191, 194, 195, 256, 357 et tableau.
RAYMOND de ROQUEFEUIL, méridional, 83, 304, 371.
RAYMOND, abbé de SAINT-THÉODARD à Montauban, 107, 260.
RAYMOND de SALVANHIC, banquier, 221.
RAYMOND, seigneur de TERMES, 204, 209-212, 218.
RAYMOND IV, comte de TOULOUSE, 5, 6, 10, 11, 44, 141, 142, 184, 325 et tableau.
RAYMOND V, comte de TOULOUSE, XX, 14-16, 34, 36, 38, 58, 111, 123, 124, 126, 147, 157, 223 et tableau.
RAYMOND VI, comte de TOULOUSE, dit le « comte vieux », *passim.*
RAYMOND VII, comte de TOULOUSE dit le « comte jeune », *passim.*
RAYMOND, évêque de TOULOUSE. V. *Raymond du Fauga, de Lautrec, de Rabastens.*
RAYMOND Ier TRENCAVEL, vicomte de Béziers, 27, 163, 195.
RAYMOND II TRENCAVEL, vicomte de Béziers, fils de Raymond-Roger, *passim.*
RAYMOND, vicomte de TURENNE, 161.
RAYMOND UNAUD, méridional, 412.
RAYMOND II, évêque d'UZÈS, 35.
RAYMOND III, évêque d'UZÈS, légat, 202, 215, 236.
RAYMOND IV, évêque d'UZÈS, 269, 275.
RAYMOND, seigneur d'UZÈS, 155.
RAYMOND de VENOUS, méridional, 38.
RAYMOND, abbé de VILLEMAGNE, 269.
RAYMOND de VILLENEUVE, méridional, 418.
RAYMOND. V. *Bérenger, Bernard, Gaucelin, Guillaume, Pierre.*
RAYNIER. V. *Rainier.*
RAYNOUARD (François-Just), IV.
RAZÈS (le), région, 15, 16, 90, 104, 161, 172, 178, 193, 221, 243, 246, 249, 351, 357, 369, 383, 392, 404, 410, 417, 429.
RAZO, 51.
RÉDEMPTION, 71.
RÉGENT, régente. V. *Blanche, Sanche.*
REGRET, genre littéraire, 280.
REIMS (Marne), 12, 54, 293, 354, 384; — concile de 1148, 122; — abbé de Saint-Remi. V. *Guy;* — archevêque. V. *Aubry, Guillaume.*
REINACH (Salomon), IX, X, 96.
RÉINCARNATION, 72, 86.

RELAPS, 437.
RELIQUES, 43, 61, 87, 276, 289, 300, 345.
RENAUD, doyen d'AUXERRE, 240.
RENAUD, évêque de BATH, 124.
RENAUD, évêque de BÉZIERS. V. *Renaud de Montpeyroux.*
RENAUD, comte de BOULOGNE. V. *Renaud de Dammartin.*
RENAUD, évêque de CHARTRES, 210, 211.
RENAUD de CHARTRES, inquisiteur, 416.
RENAUD, comte de DAMMARTIN et de Boulogne, 37, 274.
RENAUD, archevêque de LYON, 198.
RENAUD, archidiacre de LYON, 305.
RENAUD de MONTPEYROUX, évêque de Béziers, 163, 164.
RENAUD, seigneur de SIDON, 183.
RENAUD, évêque de TOUL, 241.
RENNES (Ille-et-Vilaine) ; — évêque. V. *Marbode.*
RENNES-LE-CHATEAU (Aude), 15.
RENOUL, évêque de PÉRIGUEUX, 246, 261.
RÈOLE (la) (Gironde), 289, 442.
RÉPUDIATION, 13, 181, 255, 262, 353.
RÉSINE dans la guerre de siège, 171.
RÉSURRECTION du Christ, 71.
REVÊTUS. V. *Costume cathare.*
REVIGNAN (Gers). V. *Arnaud, Hugues, Roger-Bernard.*
RHEIN (André), 181.
RHIN (le) et pays rhénans, 62.
RHONE (le), fleuve, *passim.*
RIBAUDS, 164, 165, 168, 273, 375.
RICAUD (Aude), V. *Raymond.*
RICHARD CŒUR DE LION, roi d'Angleterre, 14, 24, 27, 36, 54, 138, 144, 146, 182, 188, 197, 238, 256, 342 et tableau.
RICHARD de CORNOUAILLES, frère de Henri III, roi d'Angleterre, 422 et tableau.
RICHARD, abbé de SAINT-GUILHEM-LE-DÉSERT, 35.
RICHARDOT (H.), 23.
RICHILDE de PROVENCE, comtesse de Toulouse, tableau.
RICHMOND (Angleterre), 375.
RIEUX-EN-VAL (Aude), 105.
RIEUX-MINERVOIS (Aude), 418.
RIEZ (Basses-Alpes) ; — évêque. V. *Hugues.*
RIMINI (Italie), 67.
RIPERT (Émile), v, vii.
RITUEL cathare, 64, 77, 78, 82, 118;
ROAIX, famille hérétique, 351, 410. V. *David.*
ROARD, vicomte de DONGES, 187, 232.
ROBERT d'ARBRISSEL, fondateur de Fontevrault, 62.
ROBERT, évêque de BAYEUX, 218.
ROBERT, évêque de CLERMONT-FERRAND, 158, 326, 349.
ROBERT de COURÇON (ou Courson), cardinal légat, 265, 291-293, 302, 305.
ROBERT de COURTENAY, seigneur de Champignelles, 217, 218, 372.
ROBERT Ier, comte de DREUX, tableau.
ROBERT II, comte de DREUX, 210.
ROBERT de FORCEVILLE, croisé, 187.
ROBERT II, roi de FRANCE (Robert le Pieux), 9, 63, 114.
ROBERT, patriarche de JÉRUSALEM, 436.
ROBERT, évêque de LAON, 239, 240.
ROBERT MAUVOISIN, croisé, 183, 187, 188, 191, 197, 198, 206, 208, 235, 236, 240, 249, 347.
ROBERT de MELUN, évêque du Puy, 236, 305.
ROBERT de MONTFORT, fils de Simon IV, 185.
ROBERT de PICQUIGNY, croisé, 187, 336.
ROBERT de POISSY, croisé, 187.
ROBERT, archevêque de ROUEN, 239, 240.
ROBERT, comte de SÉES et d'Alençon, 297.
ROCAMADOUR, (Lot), 228.
ROCHE (la), (Seine-et-Oise) ; — abbaye 188.
ROCHÉ (Déodat), 48, 91.
ROCHE-AUX-MOINES (la) (Maine-et-Loire), 148, 159, 282, 296, 345.
ROCHEFORT-EN-YVELINES (Seine-et-Oise). V. *Crépin.*
ROCHEGUDE (H. de), IV.
ROCHELLE (la) (Charente-Maritime), 372.
ROCHES (les). V. *Guillaume.*
RODEZ (Aveyron), 26, 32, 33, 107, 208, 378, 439, 452 ; — comtes, 16, 32. V. *Henri, Hugues;* — évêques. V. *Hugues, Pierre, Vivien.*
ROGER (les), famille hérétique, 410.
ROGER des ANDELYS, croisé, 187, 188.

ROGER d'ASPET, méridional, 327, 342, 377.
ROGER-BERNARD Ier, comte de FOIX, 15.
ROGER-BERNARD II, comte de FOIX, fils et successeur du comte Raymond-Roger, *passim*.
ROGER-BERNARD de REVIGNAN, méridional, 356.
ROGER de COMMINGES, vicomte de Couserans, 219, 242, 310, 327.
ROGER des ESSARTS, croisé, 187, 188, 267.
ROGER IV, comte de FOIX, fils de Roger-Bernard, 423-426.
ROGER de HOWDEN, chroniqueur, III.
ROGER de MONTAUT, méridional, 327.
ROGER Ier ET ROGER II TRENCAVEL, vicomtes de Béziers, 15, 22, 28, 32, 34, 108, 109, 123-126, 139, 142, 155, 169 et tableau.
ROGER de WENDOVER, moine bénédictin, 375.
ROGER. V. *Pierre, Pons*.
ROGIE (Louis Eugène), XI.
ROI des ribauds, 165, 168.
ROLAND, héros de chanson de geste, 4, 42-44.
ROLAND de CRÉMONE, dominicain, 403.
ROMAIN, cardinal de SAINT-ANGE, légat, 364, 368-371, 374, 379, 380, 384-388, 396-398, 413.
ROMAINS (les), peuple, 8.
ROMANTISME (le), II, IV, VI, VIII, XVI, 9, 46, 56.
ROME, *passim*; — église Saint-Pierre du Vatican, XIV, 128, 389; — palais de Latran : concile de 1179, 125; — concile de 1215, 92, 236, 293, 298, 302-312, 315, 323, 324, 330, 333, 342, 364, 367, 391 et tableau.
ROMÉE (Romieu) de Villeneuve, baile de Fréjus, 434.
RONCEVAUX (Espagne), 4.
ROQUEBRUNE (Gard), 415.
ROQUEFEUIL. V. *Raymond*.
ROQUEFORT. V. *Aimery, Bernard-Raymond, Guillaume*.
ROQUEFORT - SUR - GARONNE (Haute-Garonne); — siège de 1213, 268.
ROQUEMAURE (Gard), 154.
ROQUESSELS (Hérault). V. *Guillaume*.
ROQUEVILLE, famille hérétique, 351.
ROSCHACH (Ernest), VIII, 27.
ROSNY-SUR-SEINE (Seine-et-Oise), 187.
ROSSI (Tino), 51.
ROSTANG de VAUVERT, méridional, 332.
ROUCY (Aisne), 188. V. *Alain*.
ROUDEILLE (Ariège). V. *Pons-Adhémar*.
ROUELLE, signe d'infamie, 383.
ROUEN (Seine-Inférieure), 25, 28, 30, 51, 100, 384; — archevêque. V. *Robert*.
ROUERGUE (le), région, 7, 15, 22, 190, 222, 235, 243, 291, 292, 343, 356, 385, 390, 441, 442; — sénéchaux. V. *Guillaume de Beynes, Jean d'Arcis*.
ROUGEMONT (Denis de), 48, 49, 55.
ROUJAN (Hérault), 415.
ROUMANIE (la), 67, 111.
ROUMANILLE (Joseph), VII.
ROUMENGOUX (Ariège), 249, 429. V. *Hugues*.
ROUSSELOT (P.), 77.
ROUSSILLON (le), région, 14, 15, 139, 418. V. *Girard*; — comtes. V. *Nuño Sanche, Sanche*.
ROUVENAC (Aude). V. *Bernard*.
RUBICON (le) (Italie), 326.
RUDEL. V. *Geoffroy*.
RUSSIE (la), pays, 130.

S

SABARTÈS (le), région, 80.
SABATIER (Paul), 93, 95.
SACCONI. V. *Rainier*.
SAIGE (Gustave), 110.
SAINT-ANDRÉ. V. *Villeneuve-lès-Avignon*.
SAINT-ANTOINE (Isère), 301.
SAINT-ANTONIN (Tarn-et-Garonne), XVIII, 29, 224, 229, 235; — siège de 1212, 239.
SAINT-ANTONIN. V. *Pamiers*.
SAINT-CHRYSOGONE. V. *Pierre*.
SAINT-DENIS (Seine); — abbaye, 107, 201, 308; — abbé. V. *Pierre*
SAINT-ESPRIT, 72, 79, 82, 89, 98.
SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS (de Caraman) (Haute-Garonne), 428; — concile cathare, 68, 123.
SAINT-FLOUR (Cantal); — conférence de 1223, 353.
SAINT-FRICHOUX (Aude), 169.

SAINT-GAUDENS (Haute-Garonne), 26, 242.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (Seine-et-Oise), VI.
SAINT-GILLES (Gard), VII, 4, 8, 110, 113, 140, 191, 198, 298, 317, 325, 333, 371. V. *Pons;* — concile de 1209, 153-156, 191, 199-201, 213, 222, 223, 300, 366, 388; — concile de 1210, 213, 214; — abbaye, 107, 153, 154; — abbé. V. *Bertrand, Pons;* — comtes. V. *Toulouse.*
SAINT-GIRONS (Ariège), 242.
SAINT-GUILHEM-LE-DÉSERT (Hérault); — abbé. V. *Richard.*
SAINT-HILAIRE (Aude); — abbé, 104.
SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE (Espagne), 128, 435.
SAINT-JEAN D'ACRE (Palestine), 443.
SAINT-JEAN-DE-VERGES (Ariège), 193, 385, 395.
SAINTE-JUSTE (Drôme). V. *Pons.*
SAINT-LÉGER-EN-YVELINES (Seine-et-Oise), 182.
SAINT-LIZIER (Ariège), 133, 242, 324. V. *Couserans.*
SAINT-MARCEL (Tarn), 224, 239; — siège de 1212, 236.
SAINT-MARTIN, famille hérétique, 428, 429.
SAINT-MARTIN-LAGUÉPIE (Tarn), 224.
SAINT-MARTIN-LA-LANDE (Aude), 81, 232.
SAINT-MICHEL. V. *Bernard, Pierre.*
SAINT-MICHEL-DE-LANÈS (Aude), 104.
SAINT-MICHEL-EN-THIÉRACHE (Aisne). V. *Gilles.*
SAINT-OMER (Pas-de-Calais), 28.
SAINT-PAPOUL (Aude); — abbaye, 104.
SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX (Tarn), 32, 385.
SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET (Pyrénées-Orientales), 85.
SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX (Drôme), 440; — évêque. V. *Geoffroy.*
SAINT-POL-SUR-TERNOISE (Pas-de-Calais); — comtes. V. *Gaucher, Guy.*
SAINT-POLYCARPE (Aude); — abbé. V. *Bernard.*
SAINT-PONS (Hérault); — abbaye, 108.
SAINTE-PRISQUE. V. *Jean.*
SAINT-ROMAIN. V. *Pierre.*
SAINT-ROME (Haute-Garonne), 412.
SAINT-THIBÉRY (Hérault), 291. V. *Étienne;* — assemblée de 1210, 203; — abbé. V. *Bérenger.*
SAINTONGE (la), région, 423.
SAISSAC (Aude), 109, 196, 199, 249. V. *Bertrand, Jourdain, Olivier, Raymond-Arnaud.*
SAISSUN. V. *Pierre.*
SALIES-DU-SALAT (Haute-Garonne), 289, 299.
SALISBURY (Angleterre); — comte. V. *Guillaume.*
SALLÈLES (Aude), 177.
SALLES (Haute-Vienne), 37.
SALOMON, roi des juifs, 163, 309.
SALON-DE-PROVENCE (Bouches-du-Rhône), 316.
SALSIGNE (Aude), 81
SALUT de l'âme chez les cathares, 85.
SALVANHIC. V. *Élie, Raymond.*
SALVETAT (la) (Haute-Garonne), 327, 329.
SALVETAT-SAINT-GILLES (la) (Haute-Garonne), 31.
SAMOSATE (Syrie). V. *Paul.*
SAMUEL CARAVITA, baile de Béziers, 110.
SANCERRE (Cher). V. *Étienne.*
SANCHE, roi de NAVARRE, tableau.
SANCHE, comte de PROVENCE et de Roussillon, frère d'Alphonse II d'Aragon et régent d'Aragon, 198, 287, 289, 318, 333.
SANCIE d'ARAGON femme de Raymond VII de Toulouse, 215, 253, 342, 348, 353, 421, 422 et tableau.
SANCIE de CASTILLE, reine d'Aragon, 57 et tableau.
SANCIE de PROVENCE, fille du comte Raymond-Bérenger, 421, 422, 434 et tableau.
SAND (George), VI.
SAN GERMANO (Italie), 367.
SAONE (la), affluent du Rhône, 18c.
SAOUNE (la), sous-affluent du Lot, 291.
SAPE, sapeurs, 211, 215, 220. V. *Mineurs*
SARAGOSSE (Espagne), 172, 253, 254.
SARLAT (Dordogne); — abbaye, 292.
SARRASINS (les), peuple, 4, 5, 8, 9,

18, 30, 43, 115, 167, 216, 255, 257, 262.
SAUBENS (Haute-Garonne), 279.
SAUF-CONDUITS, 124, 273, 374.
SAULT (pays de), région, 83, 403, 420, 430, 431.
SAUMUR (Maine-et-Loire) ; — assemblée de 1241, 39, 434.
SAURAT (Denis), XIV.
SAUVE (Gard). V. *Pierre Bermond.*
SAUVEGARDE, 285.
SAVARY de MAULÉON, sénéchal d'Aquitaine, 230, 232, 372.
SAVERDUN (Ariège), 16, 32, 192, 193, 196, 199, 215, 235, 240, 242, 249, 270, 272, 276, 391, 426.
SAVIGNY (Seine-et-Oise), 187.
SAVOIE (la), région ; — comte et comtesse. V. *Béatrice, Thomas.*
SAVONE (Italie), 445.
SAXE (la), région, 238, 336. V. *Jourdain.*
SAXON (le). V. *Simon.*
SCALA, lieutenant du roi d'Aragon, 268.
SCEAU, 182, 250, 368, 435.
SCHMIDT (C.), V, XIV, 85, 86, 88, 93, 94, 118.
SCHONAU (Allemagne), 66.
SECRET des réunions hérétiques, 65, 89, 396, 397, 402.
SÉES (Orne) ; — comte. V. *Robert.*
SEGNI. V. *Lothaire.*
SÉGORVE ou SÉGORBE (Espagne) ; — évêque. V. *Hispan.*
SÉGUIER, famille hérétique, 410.
SÉGURET. V. *Pierre Guillaume.*
SEIGNELAY (Yonne). V. *Guillaume, Manassé.*
SEILA. V. *Pierre.*
SEINE (la), fleuve, 13, 180.
SÉNÉCHAL, 414 et *passim.*
SENLIS (Oise) ; — évêque. V. *Guérin.*
SENS (Yonne) ; — concile de 1223, 354 ; — archevêques, 305. V. *Pierre, Gauthier ;* — chapitre, 384.
SEPTEUIL (Seine-et-Oise), 182.
SEPTIMANIE (la), région, 3.
SÉQUESTRE, 309.
SERFS, 25, 247, 248.
SERMENT, 76 et *passim.*
SERRALONGUE (Pyrénées-Orientales). V. *Raymond-Hugues.*
SERVIAN (Hérault), 348 ; — colloque de 1207, 132 ; — seigneur. V. *Étienne.*
SEVÉRAC (Aveyron) ; — siège, 292.
SICARD ALAMAN, méridional, 440, 441, 443.
SICARD de DURFORT, méridional, 193.
SICARD, vicomte de LAUTREC, 343, 384.
SICARD de MONTAUT, méridional, 343.
SICARD, seigneur de PUYLAURENS, 221, 229, 377.
SICARD. V. *Bernard.*
SICILE, île, 5, 444. V. *Guillaume.*
SIDON (Liban). V. *Guy de Montfort, Helvis, Renaud.*
SIÈGES de la croisade albigeoise. V. *Auterive, Avignon, Beaucaire, Bernis, Béziers, Biron, Cabaret, Cahuzac, Carcassonne, Casseneuil, Cassés (les), Castelnaudary, Castelsarrasin, Crest, Hautpoul, Labécède, Lavaur, Lourdes, Marmande, Mas d'Agenais, Minerve, Moissac, Montech, Montferrand, Montgailhard, Montgrenier, Montségur, Morlhon, Muret, Penne d'Agenais, Penne d'Albigeois, Pujol (le), Puycelci, Quéribus, Quié, Roquefort, Saint-Antonin, Saint-Marcel, Sévérac, Termes, Toulouse, Varilhes, Vauvert.*
SIEURE (Hérault), 107.
SIMON, archevêque de BOURGES, 349, 355, 361, 362, 385.
SIMON Ier, seigneur de MONTFORT, 13, 181.
SIMON II, seigneur de MONTFORT, 181.
SIMON III, seigneur de MONTFORT, 19, 181, 182, 265.
SIMON IV, seigneur de MONTFORT, comte de Leicester et de Toulouse, vicomte de Béziers et Carcassonne, duc de Narbonne, *passim.*
SIMON de MONTFORT, fils de Simon IV et comte de Leicester, 185, 442.
SIMON de NEAUPHLE, croisé, 183, 226, 232.
SIMON de POISSY, croisé, 187.
SIMON le SAXON, croisé, 187, 188 209, 267.
SIMORRE (Gers). V. *Bernard.*
SIRVENTÉS, genre littéraire, 15, 51, 52, 56, 288, 395.
SISTERON (Basses-Alpes), 407.
SLAVONIE (la), pays, 111.
SMEDT (Charles de), XVII.
SODOME (Palestine), 261.

SOISSONS (Aisne), 63, 113; — abbé, 240; — comte, V. *Raoul;* — évêque, V. *Lisiard.*
SOLIER (le). V. *Guillaume.*
SONCHAMP (Seine-et-Oise), 182.
SORCIERS 113, 114, 452.
SORDEL, troubadour, 50.
SORÈZE (Tarn), 238, 249, 412, 427.
SORGUES (Vaucluse), 373.
SORT (consultation du), 178.
SOUFRE employé dans la guerre, 318.
SOUTHAMPTON (Angleterre), 305.
SPOLÈTE (Italie), 67.
STRASBOURG (Alsace), v.
STRONSKI (S.), 103.
SUICIDE chez les hérétiques, 80.
SULLY. V. *Maurice.*
SYMBOLISME des troubadours, 48.
SYRIE (la), pays, XV, 5, 10, 14, 146, 244, 443.

T

TAILLE, impôt, 166, 247, 248, 401, 414, 444.
TALLEYRAND (Charles Maurice de), XIII, 141.
TAMIZEY DE LARROQUE (Philippe), 166.
TANCHELM ou TANQUELIN, hérétique, 62.
TARASCON (Bouches-du-Rhône), 198, 316, 317, 333, 371. V. *Albert.*
TARASCON-SUR-ARIÈGE (Ariège), 324.
TARBES (Hautes-Pyrénées), 323; — évêques. V. *Amanieu, Arnaud-Guillaume.*
TARENTE (Italie). V. *Bohémond.*
TARN (le), affluent de la Garonne, 15, 16, 196, 212, 241, 384, 390.
TARN, département, 7.
TARN-ET-GARONNE, département, 7.
TAVERNIERS, 31, 248.
TÉMÉRAIRE (le). V. *Charles.*
TEMPLIERS (les), ordre militaire, 106, 246, 287, 294, 333, 349.
TENSON, genre littéraire, 319.
TERMENÈS (le), région, 16, 179, 208, 325, 417, 418, 423, 435.
TERMENET (le), tour, 208, 210.
TERMES (Aude), 109, 179, 249, 356, 371, 417, 435. V. *Benoît, Bernard, Olivier;* — siège de 1210, 208-212, 217, 221, 346; — seigneurs, 382. V. *Alain, Raymond.*
TERRAL (le) (Hérault), 294.
TERRE SAINTE (la), *passim.*
TERRIDE, famille hérétique, 382. V. *Eudes.*
TESTAMENT (Ancien et Nouveau), 397.
TETRICUS, hérétique, 64.
THÉDISE, chanoine de Gênes, évêque d'Agde, délégué du pape, 152, 153, 160, 201, 202, 205, 213, 217, 236, 256, 258, 261, 263, 301, 305, 306, 353, 366.
THÉZAN (Hérault). V. *Pons.*
THIBAUD, comte de BAR-LE-DUC, 225, 227, 228.
THIBAUD, comte de BLOIS, 17 et tableau.
THIBAUD II, comte de CHAMPAGNE, 17.
THIBAUD III, comte de CHAMPAGNE, tableau.
THIBAUD IV, comte de CHAMPAGNE, 54, 55, 352, 372, 375, 383, 386, 387, 413 et tableau.
THIERRY (Augustin), IV-VI, 58.
THOIRY (Seine-et-Oise), 182.
THOMAS d'AQUIN (saint), XV.
THOMAS BECKET, archevêque de Cantorbéry 155.
THOMAS, comte de SAVOIE, 198.
THOMAS (Louis), 157.
THUNES (le roi de), 165.
THURY, famille, 393. V. *Lambert.*
TIBURGE, dame d'Alès, 415.
TISSERANDS, hérétiques, 64.
TOLÉRANCE, 8, 94-97, 454.
TOLTE, impôt, 32.
TORONET (ou Thoronet) (le) (Var); — abbaye, 103.
TORTUE, machine de guerre, 171.
TORTURE, 350.
TOSCANE (la), région, 27, 201, 404.
TOUELLES (les) (Tarn), 236.
TOUL (Meurthe-et-Moselle); — évêques. V. *Mathieu, Renaud.*
TOULOUSAINS, monnaie, *passim.*
TOULOUSE (Haute-Garonne), *passim;* — topographie : Bazacle, 26, 219, 327; Capitole, IX; Château Narbonnais, *passim;* Dalbade (la), 206; Daurade (la), 242; Joux-Aigues, 321; Montoulieu, 329, 332, 335, 338, 346; Palais de justice, 226; Pharaon (rue), 226; ponts et portes, *passim;* Saint-Cyprien, 332, 335, 336, 341; Saint-Étienne, 125, 321, 328, 440; Saint-Jacques, 329, 336; Saint-Michel, 332;

Saint-Remesy,3 21; Saintes-Scarbes, 322; Saint-Sernin, 125, 242, 322, 328, 338; Sardane (porte), 322.
TOULOUSE; — institutions : banlieue, 370; capitouls, *passim;* confréries, 202, 219, 225, 328; consuls, *passim;* hospitaliers, 352. V. *Bernard de Capoulet, Pierre;* maintenance, VII; parlement, IV, 26, 226; université, XIV, 93, 393, 403, 406, 411, 454.
TOULOUSE; — concile de 1119, 121; — siège de 1211, 225-228; — siège de 1217-1218, 330-341; — siège de 1219, XIX, 345, 346; — siège projeté en 1226, 378; — concile de 1229, 396-398, 406.
TOULOUSE; — comtes et comtesses. V. *Alphonse, Béatrice, Bertrand, Bourguigne, Éléonore, Ermessinde, Guillaume, Jeanne, Pons, Raymond, Sancie;* — évêques, 123. V. *Exupère, Foulques, Géraud, Raymond du Fauga, Raymond de Lautrec, Raymond de Rabastens;* — sénéchaux. V. *Gervais de Chamigny, Raymond de Ricaud.*
TOUR ROULANTE, 171, 291, 337, 430.
TOURBES (Hérault), 221.
TOURNAI (Belgique); — évêques. V. *Étienne, Gauthier.*
TOURNOI, 42, 54, 149, 183.
TOURNOIS, monnaie, *passim.*
TOURS (Indre-et-Loire), 368, 384; — concile de 1163, 123; — évêques et archevêques. V. *Hildebert, Volusien.*
TRAITS. V. *Carreaux, flèches.*
TRANSSUBSTANTIATION, 81.
TRÈBES (Aude), 169.
TRÉBUCHET, machine de guerre, 170, 171, 205, 332.
TREMBLAY-SUR-MAULDRE (le) (Seine-et-Oise), 182.
TRENCAVEL, surnom des vicomtes de Béziers, *passim.*
TRÉSOR des cathares, 432, 433.
TRÊVE DE DIEU, 155.
TRÉVILLE (Aude), 134.
TRÉVOUX (Ain), *(le Journal de)*, IV.
TRINITÉ, 72.
TRIPOLI (Syrie), 12, 13.
TRISTAN ET ISEULT, héros de roman, 45.
TROBAR CLUS, procédé littéraire, 50, 51, 55.
TROIE (guerre de), 47.
TROIS-FONTAINES (Marne); — abbaye. V. *Aubry.*
TROUBADOURS, IV, V, VIII, XVII-XX, 6, 15, 40-60, 93, 129, 142, 159, 196, 253, 320, 448, 453-455.
TROUVÈRES, 51, 53.
TROYES (Aube), 54, 63, 177, 241. V. *Chrétien.*
TUDÈLE (Espagne). V. *Benjamin, Guillaume.*
TUNIS (Tunisie), 444.
TURCS (les), peuple, 11, 44, 130.
TURENNE (Corrèze); — vicomtes, 190, 238. V. *Raymond.*
TURLUPINS, hérétiques, 64.
TUROLD, 42.
TUTELLE, 417.
TUY (Espagne); — évêque. V. *Luc.*
TYR (Sour, Syrie); — archevêque. V. *Guillaume.*

U

UNAUD. V. *Raymond.*
UNITÉ de commandement militaire, 146; — politique, 294.
UNIVERSITÉ, sens de ce mot, 29, 406. V. *Paris, Toulouse.*
URBAIN II, pape, 5, 6, 160.
URGEL (Espagne), 38, 192.
USSON (Ariège), 430. V. *Arnaud.*
USURIERS, 202.
UZÈS (Gard), 32, 380, 442. V. *Elzéar, Raymond;* — évêques. V. *Raymond.*

V

VACANT (J. M. A.), XII.
VAGIER de MONTOLIEU, méridional, 426.
VAISON (Vaucluse), 154; — évêque. V. *Raimbaud.*
VAISSÈTE (dom J.), *passim.*
VALDO ou VALDÈS. V. *Pierre.*
VALENCE (Espagne), 409, 413, 417.
VALENCE-SUR-RHONE (Drôme), 153, 161, 373; — évêque. V. *Humbert.*
VALENTINOIS (le), région; — comte. V. *Adhémar de Poitiers.*
VALETS d'armée, 164, 165, 443.
VALLABRÈGUES (Gard), 317.
VALOIS (les), dynastie, 455.
VALOUS (marquis de) 48.
VALZERGUES (Aveyron), 356.
VARILHES (Ariège), 228. V. *Martin;* — siège, 385.

VAUDOIS (les), hérétiques, 97-100 et *passim*.
VAUVERT (Gard), 110. V. *Rostang*; — siège de 1217, 326.
VAUX-DE-CERNAY (les) (Seine-et-Oise); — abbaye. V. *Guy*, *Pierre*.
VENAISSIN (le), région, 316, 370, 441.
VÉNALITÉ de la curie, 304, 363.
VENDANGES, 23, 235, 241, 418.
VENISE (Italie), 146, 183; — doge. V *Dandolo*.
VENOUS. V. *Raymond*.
VENTADOUR (Corrèze), 39, 40, 49. V. *Bernard*; — vicomte et vicomtesse. V. *Agnès*, *Ebles*.
VENTAJOU (Hérault), 204, 208.
VENTENAC (Ariège). V. *Arnaud*, *B. de Mola*.
VERDUN-SUR-GARONNE (Tarn-et-Garonne), 241, 242, 249, 353, 395.
VERFEIL (Haute-Garonne), 32, 110, 122, 390, 400; — colloque de 1206-1207, 132, 133.
VERNET (F.), XII.
VÉRONE (Italie); — concile, 125.
VÊTURE des hérétiques. V. *Costume*.
VEXIN (le), région, 181.
VÉZELAY (Yonne), 100.
VICENCE (Italie), 67.
VIDA, biographie de troubadour, 51.
VIDAL, abbé de Pamiers, 192, 193, 242.
VIDAL. V. *Pierre*.
VIDAL (J.-M.), VII, VIII.
VIDOURLE (le), fleuve côtier de la Méditerranée, 415.
VIENNE (Isère), 208, 297, 298, 405; — archevêques. V. *Humbert*, *Jean de Bernin*.
VIENNOIS (le), région, 285; — comte. V. *André-Dauphin*.
VIGEOIS (Corrèze). V. *Geoffroy*.
VIGOUREUX de BOUCONNE [et non Bathone], hérétique, 410.
VIGUIER, 302, 415 et *passim*.
VIGUIER. V. *Guillaume*.
VILAR (le). V. *Pierre*.
VILLE. V. *Florent*.
VILLEHARDOUIN (Aube). V. *Geoffroy*.
VILLEMAGNE (Hérault); — abbé. V. *Raymond*.
VILLEMOUSTAUSSOU (Aude), 418.
VILLEMUR-SUR-TARN (Haute-Garonne), 31. V. *Arnaud*.
VILLENEUVE, 382. V. *Brunissende*, *Pierre*, *Pons*, *Raymond*, *Romée*.
VILLENEUVE, cimetière, 403.
VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON (Gard), 376.
VILLENEUVE-SUR-YONNE (Yonne); — parlement de 1209, 153.
VILLES, rôle politique, X, 25-33, 455.
VILLES neuves, 247, 332, 412.
VILLESISCLE (Aude), 249.
VILLON, poète, 46.
VINCENT (saint), 300.
VINTROU (le) (Tarn). V. *Guillaume*, *Pierre*.
VIOLE, instrument de musique, 50.
VIOLLET-LE-DUC (E.), 170.
VITERBE (Italie), 67.
VITRY-SUR-SEINE (Seine). V. *Jacques*.
VIVIEN, vicomte de LOMAGNE, 324.
VIVIEN, évêque de RODEZ, 416, 439, 440.
VIVIERS (Ardèche), 326; — évêques, 301. V. *Bertrand d'Anduze*, *Burnon*, *Nicolas*.
VOISINS-LE-BRETONNEUX (Seine-et-Oise); — famille, 393. V. *Pierre*.
VOLQUES (les), peuple, 8.
VOLTAIRE, III, 44, 96, 147.
VOLUSIEN, évêque de TOURS, 3.
VOUILLÉ (Vienne), 3, 4.

W

WAGNER (Richard), 432.
WAZON, évêque de LIÉGE, 115.
WECHSSLER (Édouard), 47.
WELF, duc de BAVIÈRE, 44.
WENDOVER (Angleterre). V. *Roger*
WESTPHALIE (la), région, 238.
WISIGOTHS (les), peuple, 3, 4, 8, 170;
WOLFRAM d'ESCHENBACH, poète, 432.

Y

YOLANDE de DREUX, duchesse de BRETAGNE et comtesse de MONTFORT, 185.
YVELINE (l'), forêt et région, 19, 182, 244.

Z

ZARA (Italie), 183, 293.
ZOROASTRE, 66.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PRÉFACE.

Histoire d'une histoire 1
Les sources XVII
Illustrations XXI

PREMIÈRE PARTIE

LE LANGUEDOC AVANT LA CROISADE

CHAP. Ier. — LE LANGUEDOC DES RAYMOND 3
« *Provinciales et Francigenæ.* » 7
Les féodaux 12
Vilains et bourgeois 22
Le Midi raffiné et futile 35

— II. — LES TROUBADOURS 41

— III. — LES ALBIGEOIS 61
1. — LES CATHARES 63
Les sources 63
La doctrine 68
Les Parfaits 73
Le *Consolamentum* 77
Les Croyants 81
Organisation et esprit de l'Église cathare .....
2. — LES VAUDOIS 89
3. — LE MIDI DEVANT L'HÉRÉSIE 100
4. — LA CHRÉTIENTÉ DEVANT L'HÉRÉSIE 112
Note additionnelle 118

DEUXIÈME PARTIE

LA CROISADE

Pages.

CHAP. IV. — LA CROISADE SPIRITUELLE ET LES PRÉLIMINAIRES DU DRAME (1147-1208) 121

Saint Bernard et la prédication cistercienne..... 121
Les conférences contradictoires. Saint Dominique..... 129
Innocent III et Raymond VI..... 135
Le meurtre du légat Pierre de Castelnau (14 janvier 1208). 140
Raymond VI à Saint-Gilles..... 150

— V. — LA CROISADE-ÉCLAIR (juillet-septembre 1209)..... 158

L'armée croisée..... 158
La marche vers Béziers (juillet 1209)..... 161
Le massacre de Béziers (22 juillet 1209)..... 163
Siège de Carcassonne (1er-15 août 1209)..... 169
Départ des grands barons (août-septembre 1209)..... 176
Simon de Montfort..... 181

— VI. — ACHÈVEMENT DE LA CONQUÊTE DES VICOMTÉS TRENCAVEL (septembre 1209-mai 1211)..... 186

L'équipe..... 186
Résistances (septembre-décembre 1209)..... 192
Raymond VI cherche des appuis..... 199
Premiers renforts et prise de Minerve (mars-juillet 1210). 203
Le siège de Termes (août-novembre 1210)..... 208
Le pourchas de Raymond VI (juillet 1210-février 1211).. 213
Reddition de Cabaret et prise de Lavaur (mars-mai 1211). 217

— VII. — LA CONQUÊTE DU COMTÉ DE TOULOUSE (juin 1211-décembre 1212)..... 222

Premier siège de Toulouse (17-29 juin 1211)..... 225
Siège et combat de Castelnaudary (septembre 1211)..... 230
Conquête de l'Agenais et du Comminges (octobre 1211-novembre 1212)..... 234
Les Statuts de Pamiers (1er décembre 1212)..... 244

— VIII. — INTERVENTION DE PIERRE II D'ARAGON ET BATAILLE DE MURET (janvier-12 septembre 1213)..... 252

Pierre II et Innocent III..... 252
La contre-offensive du concile de Lavaur (janvier-août 1213)..... 258
Les trois journées de Muret (10-12 septembre 1213)..... 267

— IX. — LE TRIOMPHE DE SIMON DE MONTFORT (septembre 1213-avril 1216)..... 283

L'exploitation de la victoire (septembre 1213-mars 1215). 283
Le pèlerinage du prince Louis (avril-octobre 1215)..... 296

Pages.
Le Concile de Latran (11-30 novembre 1215)..... 302
Simon de Montfort, comte de Toulouse..... 311

— X. — La Roche Tarpéienne (mai 1216-juillet 1218)..... 315
Le soulèvement de la Provence et le siège de Beaucaire (mai-août 1216)..... 315
Conséquences d'un échec (août 1216-septembre 1217)..... 320
Le deuxième siège de Toulouse (octobre 1217-juillet 1218). 330
Mort de Simon de Montfort (25 juin 1218)..... 337

— XI. — L'Échec de la croisade et la libération du Languedoc (1218-1224)..... 341
La succession de Simon de Montfort (1218-1222)..... 341
La victoire de Raymond VII (1223-1224)..... 352

TROISIÈME PARTIE

LA CONQUÊTE ROYALE

— XII. — Intervention de Louis VIII (1224-1226)..... 361
Les préliminaires de la croisade royale (1224-1226)..... 361
Le siège d'Avignon et la mort du roi (juin-octobre 1226)..

— XIII. — Les derniers efforts (1226-1271)..... 372
Jusqu'au traité de Meaux-Paris (12 avril 1229)..... 382
L'opposition au traité (1230-1240)..... 399
Les révoltes de 1240 et de 1242..... 413
Avignonet et Montségur (1242-1244)..... 427
Les dernières années (1244-1271)..... 433

Conclusion..... 447

Tableau généalogique..... 456

Index alphabétique..... 457

PARIS. — TYPOGRAPHIE PLON, 8, RUE GARANCIÈRE. — 1948. 60022.

Dépôt légal : 1942.
Mise en vente : 1942.
Numéro de publication : 6335.
Numéro d'impression : 4051.
Nouveau tirage 1948.

PUBLICATIONS HISTORIQUES

PIERRE BELPERRON. — **La Croisade contre les Albigeois.** *L'Union du Languedoc à la France (1209-1249).* In-8° (14×20) avec une carte et un tableau généalogique.

BERTRAND DE JOUVENEL. — **D'une guerre à l'autre.** *La Décomposition de l'Europe libérale (Octobre 1925-Janvier 1932).* In-8° (14×20).

COLONEL CONQUET. — **La bataille de Caporetto.** *Dans le cadre des opérations sur le front italien.* Préface du MARÉCHAL PÉTAIN. In-8° carré avec 18 planches et croquis dont 5 hors texte.

EUGÈNE DELACROIX. — **Correspondance générale,** publiée par ANDRÉ JOUBIN. 5 volumes in-8° carré sur alfa.

MARCEL DUNAN. — **Napoléon et l'Allemagne.** *Le Système continental et les débuts du royaume de Bavière (1806-1810).* Fort in-8° cavalier.

GÉNÉRAL GAMELIN. — **Servir.** I. *Les Armées françaises de 1940.* — II. *Le Prologue du drame (1930-Août 1939).* — III. *La Guerre (Septembre 1939-Mai 1940).* Trois volumes in-8°.

RENÉ GROUSSET. — **Histoire des Croisades et du Royaume franc de Jérusalem.** Trois volumes in-8° carré sur alfa.

— **L'Épopée des Croisades.** In-8° (14×20) avec 10 gravures hors texte et une carte.

GABRIEL HANOTAUX, de l'Académie française. — **Mon temps.** Tome I. *De l'Empire à la République.* — Tome II. *La Troisième République, Gambetta et Jules Ferry.* — Tome III. *Visages et paysages.* Trois volumes in-8° raisin avec illustrations de PAUL BAUDIER sous couverture imprimé en deux couleurs.

FRIEDRICH KIRCHEISEN. — **Napoléon Ier.** *Une vie.* Tome I (1769-1805). Tome II (1806-1821). Traduit de l'allemand par JEAN-GABRIEL GUIDAU.

ROGER LANGERON. — **Politique d'abord.** *Souvenirs et anticipations.* In-16°.

ALBERT LEBRUN. — **Témoignage.** In-8° écu.

ABBÉ JEAN LEFLON. — **Étienne-Alexandre Bernier,** *Évêque d'Orléans (1762-1806).* Deux volumes in-8° carré avec un frontispice.
(Grand Prix Gobert, de l'Académie française, 1939).

VALÉRIE MASUYER, dame d'honneur de la reine Hortense. — **Mémoires.** In-8° carré avec 2 gravures hors texte.

Lettres personnelles des souverains à l'Empereur Napoléon Ier, publiées par le prince NAPOLÉON et Jean HANOTEAU. Tome I. *Autriche, Prusse, Bade.* In-8° carré sur alfa.

GEORGES RIGAULT. — **Histoire générale de l'Institut des frères des écoles chrétiennes.** Six volumes in-8° carré parus.

Un diplomate. **Paul Cambon,** ambassadeur de France (1843-1924). In-8° carré avec 12 gravures hors texte.

Imprimé en France. — TYPOGRAPHIE PLON, PARIS. — 1948. 60022 - XXIX - 6.
Printed in France.

DATE DUE

THE KING'S LIBRARY
3000127990